Site Internet : Archiv-Histo.com

I Volume — N° 1. 24 Juin 1925

FÊTE NATIONALE
CANADIENNE-FRANÇAISE

"NOVA FRANCIA"

Organe de la

Société d'Histoire

du

Canada

SOMMAIRE

Faits et Actes de la Société d'Histoire du Canada. — Discours prononcés à Versailles, le 26 Octobre 1923, par M. le duc de LÉVIS-MIREPOIX et par M. le Marquis de MONTCALM. — Les Missionnaires du Séminaire du Saint-Esprit à Québec et en Acadie au XVIII[e] Siècle, par le P. Albert DAVID, missionnaire du Saint-Esprit. — Voyage d'un Canadien à Paris en 1785, par R. LAROQUE DE ROQUEBRUNE. — Pages d'Histoire : Inédits sur le Fondateur de Villemarie, par A.-Léo LEYMARIE. — Acadiens et Saint-Pierrais, par ADIVAD. — Anniversaires historiques. — Livres et revues. — Questions d'histoire.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

52, Rue de Richelieu, PARIS 1[er].

Site Internet : Archiv-Histo.com

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA

(Association déclarée le 12 décembre 1924)
(N° 163-190 — Préfecture de Police)

EXTRAITS DES STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre les personnes ayant adhéré aux présents statuts et remplissant les conditions indiquées ci-après, une Société qui sera régie par la Loi de Juillet 1901 et par les dits Statuts. Cette Société a pour objet : de rechercher, réunir, mettre à la portée des hommes d'études et en même temps de faire connaître au grand public par des publications d'inédits les documents ayant trait à l'Histoire du Canada ; de former un lien entre tous ceux qui tiennent à l'Histoire du Canada par leurs traditions de famille.

Elle portera le nom de : **Société d'Histoire du Canada.**

ART. 2. — Le Siège de la Société est à Paris, 52, rue de Richelieu (1er arrondissement).

ART. 3. — La durée de la Société est illimitée.

ART. 4. — Le but de la Société étant essentiellement historique franco-canadien, toute immixtion d'ordre politique ou religieux est formellement interdite. Le Comité Central pourra prononcer l'exclusion de tout membre qui enfreindra cette prescription sauf appel à l'Assemblée générale.

ART. 5. — **Moyens d'action.** — Les moyens d'action sont :

1° La création d'un Comité dit " Comité des Sources et des Recherches " qui centralisera tous les renseignements, copiera les pièces authentiques à lui communiquées, entrera en relation avec les familles ayant pris une part dans l'Histoire du Canada, fournira tous renseignements utiles à des recherches historiques et généalogiques ;

2° La création d'un Comité dit " Association des Familles ", qui groupera tous ceux qui justifieront de leur ascendance franco-canadienne dans l'Art Militaire, la Religion, l'Administration, le Commerce, la Colonisation ;

3° La publication, à des époques qu'un règlement intérieur fixera, de brochures historiques, de documents inédits, de monographies et d'un bulletin.

4° La constitution dans chaque province de France d'où sont originaires les Canadiens, de comités locaux, toujours en liaison avec le " Comité des Sources et des Recherches ".

ART. 6. — **Admissions.** — La Société comprend :

a) Un Comité de Patronage, composé d'un nombre illimité de membres comprenant des personnalités d'ordre divers, susceptibles d'honorer et d'aider la Société ; *b)* Des membres actifs ; *c)* Des membres bienfaiteurs ; *d)* Des membres fondateurs.

b) *Membres actifs.* — Peuvent être membres actifs de la Société d'Histoire du Canada :

1° Ceux qui se sont occupés ou s'occupent d'Histoire franco-canadienne ;

2° Ceux qui possèdent des documents concernant l'Histoire franco-canadienne et qui, les communiquant, contribuent au développement de la Société ;

3° Peuvent être membres du Comité, dit " Association des Familles " tous ceux qui justifient de leur ascendance franco-canadienne, comme indiqué à l'article 5 paragraphe 2.

c-d) *Membres bienfaiteurs et fondateurs.* — Peuvent être admis comme membres bienfaiteurs et fondateurs toutes les personnalités s'intéressant moralement ou matériellement au développement des relations historiques franco-canadiennes.

ART. 7. — **Cotisations.** — La cotisation annuelle des membres actifs de la Société d'Histoire du Canada est fixée à trente (30) francs au minimum.

Celle de membre bienfaiteur est fixée à cent (100) francs au minimum.

Celle de membre fondateur est fixée à cinq cents (500) francs au minimum.

. . . . . .

ART. 8. — Les membres actifs, bienfaiteurs et fondateurs pourront racheter leurs cotisations annuelles moyennant le versement, en une seule fois, de dix cotisations.

Les membres ayant racheté leurs cotisations seront nommés " membres perpétuels ".

. . . . . .

ART. 10. — Les membres actifs recevront gratuitement les publications de la Société.

Toute la Correspondance concernant la Revue *« la Nouvelle-France »* doit être adressée, 52, rue de Richelieu, Paris Ier.

◆ AUX ÉDITIONS DES SPES - PARIS ◆

VIENT DE PARAITRE

R. P. COULET

L'ÉGLISE ET LE PROBLÈME DE LA FAMILLE

Tome II : La Stabilité du Foyer

RAPPEL

L'ÉGLISE ET LE PROBLÈME DE LA FAMILLE

Tome I : La Crise du Foyer

Chaque volume : 6 fr. ; franco 6 fr. 60

A. CHÉREL

Professeur à l'Université de Bordeaux

LA FAMILLE FRANÇAISE

PAGES CHOISIES DE NOS BONS ÉCRIVAINS

(de 843 à 1924)

Tome I : *Le Moyen Age et le XVIe siècle*

9 gravures hors texte

In-octavo . . . . . 10 fr. ; franco 11 fr.

Site Internet : Archiv-Histo.com

La présidence effective de la Société d'Histoire du Canada et celle de l'Association des familles ont été offertes respectivement au duc de Lévis-Mirepoix et au marquis de Montcalm qui ont bien voulu accepter.

Depuis sa fondation la Société d'Histoire du Canada a déjà donné des résultats tangibles et bien faits pour réjouir tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Nouvelle-France. Lorsque Sir Campbell-Stuart invitait au banquet d'inauguration, à Versailles, les descendants des familles qui ont joué un rôle dans l'histoire du Canada, il savait bien vers quelle précieuse source il conduisait la Société qu'il avait fondée. Le vœu que formaient les membres du Comité dans leur circulaire a été exaucé. Déjà plusieurs descendants « des officiers, soldats et marins français qui ont servi au Canada » ont fourni des documents à la Société. Notons particulièrement : madame la comtesse de Saint-Sauveur-Bougainville, descendante de Louis-Antoine de Bougainville qui servit glorieusement au Canada sous Montcalm et Lévis. Les papiers que madame de Saint-Sauveur-Bougainville a prêtés à la Société sont de tout premier ordre. Ils apportent une contribution magnifique à l'étude de la campagne de 1759. Madame de Saint-Sauveur-Bougainville possède plus de 400 pièces, lettres autographes, etc., de Montcalm, Vaudreuil, Lévis, Bigot, Cadet, du chevalier de Montreuil, de La Rochebeaucourt, du chevalier de Blaux, de Lafontaine de Belcourt, Hertel de Beaubassin, du chevalier de Bernetz, de Poulariez, Bourlamaque, Sœur Saint-Claude, etc, etc. Ces lettres adressées à Bougainville et précieusement conservées par lui, ont été classées par M. de Kerallin auteur d'un précieux ouvrage sur la jeunesse de Bougainville. En les communiquant à la Société d'Histoire du Canada, Madame de Saint-Sauveur-Bougainville a acquis des droits à la reconnaissance de tous les historiens canadiens. Ces documents ont été inventoriés et copiés par les soins du service des Archives du Canada à Paris. Ces copies seront à Ottawa à la disposition des travailleurs. Mentionnons que madame de Saint-Sauveur-Bougainville a prêté le beau portrait de Bougainville qu'elle possède qui sera copié par M. Beau pour le Musée des Archives d'Ottawa.

Madame la comtesse Bruneel, née Clermont-Tonnerre-Vaudreuil a prêté à la Société le portrait de son ancêtre le marquis de Vaudreuil, gourverneur du Canada de 1705 à 1725. Ce portrait a été copié par M. Henri Beau et cette copie ira enrichir le Musée des Archives à Ottawa. Madame la comtesse Bruneel a fait don à ce même Musée d'un cachet aux armes des Rigaud de Vaudreuil, dont se servait le dernier gouverneur français du Canada.

Madame la duchesse de la Mothe-Houdancourt a également contribué à l'histoire iconographique de la célèbre famille canadienne de

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Vaudreuil par le prêt du portrait du comte de Vaudreuil. On sait que le comte L. P. Rigaud de Vaudreuil naquit au Canada, qu'il fut un valeureux marin et mourut chef d'escadre. Son fils se distingua dans la guerre d'indépendance américaine sous les ordres de Rochambeau et fit la conquête du Sénégal.

Les Archives d'Ottawa devront à M. le Comte A. de La Rochefoucauld d'avoir pu faire copier le portrait de la Marquise de Guercheville. M. de La Rochefoucauld, qui descend de Madame de Guercheville, fait partie de la Société d'Histoire du Canada. On sait quel rôle important a joué au début de la Nouvelle-France, Antoinette de Pons, marquise de Guercheville. En 1610, elle posséda presque l'Acadie, ayant acheté de M. de Monts tous ses droits et privilèges accordés par le roi. Elle y envoya des vaisseaux à ses frais. En 1612, on voit La Saussaye « commander en son nom en Amérique » et arborer dans les établissements qu'il fonda les armes de la marquise de Guercheville. Madame de Guercheville est l'un des personnages les plus curieux de l'Histoire du Canada.

M. le comte Allard du Chollet a prêté à la Société d'Histoire du Canada ses papiers de famille concernant Pastour de Costebelle, gouverneur de Plaisance en 1709 et de l'Ile Royale en 1713. Ces papiers renferment une mine de renseignements sur la famille de Costebelle.

M. le comte de Menou a prêté à la Société la généalogie imprimée des Menou et divers autres documents concernant cette famille de Menou d'Aulnay-Charnisay qui a joué un rôle en Acadie à l'époque héroïque des guerres avec les anglais pour la possession de cette Colonie.

Enfin, M. le marquis de Bertier-Pinsaguel a autorisé la copie des documents concernant Jean de Garibal, baron de Saint-Sulpice et de Vias, qui avait épousé Jeanne de Bertier (1639). Jean de Garibal fut un des « associés » de la Compagnie du Montréal.

Voilà les premiers résultats obtenus.

Le Comité des Sources et des Recherches répète ici son appel à ceux qui possèdent des documents ; qu'ils apportent leur contribution à l'histoire du Canada et lui aident à faire connaître le rôle glorieux de leurs ancêtres en ce pays.

* * *

M. l'abbé Azarie Couillard-Després, de la *Société Royale du Canada*, a bien voulu accepter le titre de MEMBRE CORRESPONDANT de la *Société d'Histoire du Canada* que lui a offert le Comité des Sources et des Recherches.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Présentation

Par M. le duc de Lévis-Mirepoix

Monseigneur,
Monsieur le Président du Conseil,
MM. les représentants du Gouvernement Canadien,
Mesdames, Messieurs,

Avec cette éloquence qui vient du pays des grands fleuves, où s'est conservée, dans sa pureté, la langue de Louis XIV, Monsieur le Sénateur Dandurand vient de saluer en présence de ses premiers adhérents et devant l'élite de trois grands pays, la fondation d'une Société française d'histoire du Canada. Tout contribue à rendre émouvante la tâche de répondre, au nom de cette Société, aux faveurs dont elle est comblée dès sa naissance, tout concourt à lui refléter, dans les miroirs de Versailles, une image harmonieuse d'elle-même.

Dans quel décor national pouvait-elle mieux apparaître, si ce n'est dans ce château où l'an 1919 a vu la gloire de la vieille France donner son baiser d'aïeule à la gloire de la France moderne !

Ce n'est pas le hasard, mais une pensée délicate qui nous y assemble aujourd'hui. A cinq ans de la grande tourmente qui vint ici s'apaiser, quand l'inquiétude veille encore, des fêtes comme celle-ci, célébrant les joies désintéressées de l'étude, accordent aux esprits un moment parfait de sérénité.

Une vue trop étroite des préoccupations de ce temps pourrait faire croire qu'on aurait tort de détourner aujourd'hui les yeux de tout ce qui n'est pas l'amélioration matérielle de la vie. Ce serait méconnaître les conditions essentielles de l'existence humaine qui, sans les nourritures de l'intelligence, perdrait en vérité tout ce qu'elle a d'humain !

Aussi, rendons hommage à S. A. R. Monseigneur le Duc de Connaught, à M. le Président du Conseil, à MM. les représentants du Gouvernement Canadien, aux princes de l'Église, aux Maréchaux de France, à toutes les hautes personnalités qui les entourent d'avoir illustré par leur présence cette grande idée dans l'application particulière qui en est faite aujourd'hui.

Sur l'iniative de Sir Campbell Stuart, dont le geste et le succès font un plus bel éloge que tous ceux que l'on pourrait lui adresser, une société s'était fondée à Londres, avec le double but de rechercher les documents ayant trait à l'histoire du Canada pour les publier et les faire connaître aux deux pays, et de grouper en une filiale de cette pre-

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

mière association toutes les familles que leurs souvenirs ramenaient vers l'embouchure du Saint-Laurent.

S. A. R. Monseigneur le Duc de Connaught préside la Société d'Histoire.

Monsieur le Duc de Devonshire préside l'association des familles.

Ce groupement a déjà été conduit à une brillante destinée. Mais ses fondateurs britanniques n'ont voulu en garder pour eux, ni l'idée, ni le succès. Par un sentiment de haute courtoisie et avec un sens très délicat de la tradition, il leur a semblé insuffisant de favoriser, dans les écoles Canadiennes, l'étude des rapports avec la métropole politique actuelle.

C'est ainsi que Sir Campbell Stuart se mit d'accord avec l'éminent commissaire général du Canada en France pour aller trouver quelques français dont les attaches Canadiennes leur étaient connues et pour leur dire :

Le Canada eut deux métropoles. Nous ne pouvons assumer à nous seuls des recherches historiques qui intéressent ce pays. Trop d'éléments restent en France sans lesquels il est impossible de pénétrer sa formation. Trop d'hérédités françaises s'affirment dans le caractère et dans le sang canadiens. Nous voulons leur rendre hommage.

Pensée qui harmonise le culte des héros, ainsi que sur la colonne funéraire des deux chefs tués ensemble dans la bataille qu'ils se livraient ! Pensée qui cultive une tradition d'estime entre les descendants des adversaires, entre ceux qui s'appellent encore Wolfe et Montcalm, Lévis et Murray, entre tous les arrière-neveux de ces hommes d'Église, de ces missionnaires, entre cette double postérité anglo-saxonne et latine de colons, de marins, de soldats, dont les efforts et le sang se sont confondus et dont nous voulons rechercher les traces, relever les exemples et commémorer les bienfaits ! Certes, à une telle pensée nous ne pouvions que nous rallier ! Messieurs les membres de la Société Britannique d'histoire du Canada, il n'y a pas bien longtemps que nous étions des compagnons d'armes, soyons maintenant des compagnons d'étude !

La Société française d'histoire du Canada est fondée.

Elle aussi réserve, dans le cadre de son organisation générale, une place à l'association des familles, au nom desquelles le Marquis de Montcalm élèvera la voix tout à l'heure ; mais les liens du sang ne sont pas les seuls qui doivent nous amener des adhérents. Notre appel s'adresse à tous ceux qui, par leurs études, leurs affaires, leurs carrières, leur apostolat, peuvent nous aider de près ou de loin à enrichir le patrimoine historique des relations de la France et du Canada.

Sans doute, nous semblons vouloir nous détourner du scintillement

Site Internet : Archiv-Histo.com

de la vie présente pour nous pencher sur l'impassible ossuaire des faits accomplis. Mais ceci n'est qu'une apparence.

L'étude du passé n'est pas la vaine contemplation d'une chose morte. Le passé est un monde immense, dont l'immobilité superficielle cache des profondeurs où le destin s'agite encore. Une dalle plus ou moins épaisse, un peu de terre ou simplement un peu d'oubli s'étendent sur les racines pleines de sève qui alimentent le présent et font fermenter l'avenir. Et, dans cette ombre mouvante, on découvre parfois des sources de lumière qui remontent à la surface du monde vivant !

Il est une raison particulière pour que l'histoire du Canada réserve aux français qui voudront l'approfondir de telles satisfactions ! La province de Québec notamment leur présentera l'image d'une grande province française d'il y a deux cents ans, qui s'est développée jusqu'à nos jours dans le cadre intact de sa religion, de ses coutumes et de ses libertés. La prospérité dont elle jouit, la façon brillante dont elle évolue à travers le dédale des affaires modernes, montre assez que le temps n'a pas rendu caduques les traditions qu'elle a conservées. Et son équilibre moral peut à bon droit faire l'admiration des historiens de la Société. Il est intéressant pour tous les peuples de remarquer sur quelle institution il repose. Et cette institution c'est la famille.

Le Canada, en toute son étendue d'ailleurs, est, sans doute le pays du monde où la famille a le plus de force et de rayonnement. Elle est le véritable citoyen du Canada !

Tout foyer, si modeste soit-il, y est noblement jaloux de sa pierre. Tout nom sonne d'une façon chère, pour celui qui l'a reçu de ses pères. Un équilibre d'estime s'établit entre ces fiertés et le rythme de la famille, lent et profond, s'étend à toute la symphonie nationale.

Cet incomparable élément de civilisation élève l'homme au-dessus de lui-même, en lui montrant un idéal assez prochain pour l'émouvoir dans sa chair. Il exerce et mesure ainsi son énergie, écarte de lui le découragement, protége, économise et multiplie tour à tour son effort individuel.

Voyez-là, cette famille Canadienne, croyante et laborieuse, princip d'ordre dans les villes, ferment de travail dans les immenses solitudes de la forêt, tendre l'idée du devoir à travers tout l'horizon de la vie comme un grand arc-en-ciel appuyé sur deux mondes invisibles, le monde des morts et celui des êtres futurs !

Tel est le visage de ce peuple Canadien dont nous voulons, chez nous, retrouver les traits. Il faut que ses enfants et les nôtres sachent de mieux en mieux par quels liens ils sont unis.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Nous ne disposons pas, il est vrai, comme nos collègues de la Société anglaise, du grand nombre de documents laissés par la continuité des rapports politiques. Une couche plus épaisse de poussière recouvre ceux que nous avons à chercher, mais ils existent épars en maints foyers de France.

Surtout ne nous disons pas qu'ils dorment depuis trop longtemps, et que tout cela est bien loin ! Sir Campbell Stuart et ses amis sont venus courtoisement proclamer le contraire, et nous pouvons regarder tous ensemble où l'histoire du Canada vient aboutir.

Le passé dort, mais ne meurt pas. Dort-il même ? Il a, tandis que l'on n'y songe plus, de longs cheminements invisibles !

Après deux siècles de destins séparés, l'histoire du Canada, inscrit, avec du sang de héros, sur la terre de France, l'épopée de ces légions sublimes, accourues, à travers l'Océan, pour défendre le sol maternel !

Discours

de M. le marquis de Montcalm

Votre Altesse Royale,
Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de parler à mon tour au nom des familles françaises dont quelques membres hardis sont allés fonder la Nouvelle France et ont contribué par leur labeur, leur volonté, leur courage à créer peu à peu ce magnifique empire dont nous admirons aujourd'hui la force harmonieuse.

La gloire des parents n'oblige-t-elle pas aussi leurs enfants ? Déjà quelques-uns de ceux-ci ont répondu à notre appel. Plus nombreux sont ceux qui viendront se grouper autour de ce premier noyau. Ils ouvriront pour nous les trésors de leurs archives. Ils nous apporteront leurs lettres, leurs documents, les notes écrites de là-bas dans le feu de l'action, durant les rudes journées de labeur, au milieu de la lutte incessante soutenue contre les éléments et les rigueurs d'un sol prodigieusement fertile, mais difficile à conquérir.

Pous tous ceux-là et pour tous ceux qu'animent le culte du passé et de chers souvenirs, quel vif intérêt ces recherches ne suscitent-elles point ?

Site Internet : Archiv-Histo.com

Notre foyer sera ainsi le trait d'union qui reliera notre génération à celle de nos ancêtres communs, et c'est en puisant dans les grandes leçons du passé que nous rechercherons les raisons de mieux aimer le Canada de nos jours, de sentir plus vivaces et plus profonds ces sentiments qui nous unissent à nos frères d'outremer.

En 1908, lors des fêtes du Tricentenaire de Québec, je me souviens d'un déjeuner qui réunissait sur les bords du Saint-Laurent quelques-uns des descendants de ceux qui prirent part à la prodigieuse épopée.

Puis-je rappeler les noms de Mgr George Wolfe, de l'honorable Colonel Murray, de Lord Lovat, de l'honorable Dudley Carleton, de Lord Elgin, ceux du Duc de Lévis-Mirepoix et du Marquis de Lévis, noms qui reviennent de suite à ma pensée ? J'ai le plaisir de retrouver aujourd'hui même quelques-uns d'entre eux dans cette salle et de saluer les membres du « Council of the Families » que devait présider le Duc de Devonshire, retenu à notre grand regret en Angleterre.

Sir Campbell Stuart a voulu en nous réunissant ainsi sous les auspices de S. A. R. Mgr le Duc de Connaught et de M. le Président du Conseil, faire revivre ces mémorables heures et nous permettre, en renouant connaissance, de travailler ensemble à l'œuvre commune.

Que ce soit au Canada, en Angleterre ou en France, nos associations animées du même esprit de loyauté, soucieuses avant tout du respect dû à un passé glorieux, s'engagent dans la même voie, poursuivent le même idéal : celui de mieux s'éclairer les uns les autres, de mieux faire connaître aux générations nouvelles quel magnifique trésor nous a été légué par nos ancêtres.

Le Canada de nos jours n'est-il pas bâti sur la vie, le cœur et le sang de tant des nôtres....., de tant des vôtres, Messieurs.

Ce ne sera pas là l'un des moindres titres de Sir Campbell Stuart à notre reconnaissance, lui dont la généreuse initiative a réalisé, en nous rapprochant, cette union de nos cœurs dans l'amour d'un passé glorieux et c'est ce qui m'autorise à vous proposer à mon tour de lever nos verres en son honneur.

La Revue ne prend aucune responsabilité des articles insérés. L'auteur seul, avec sa documentation et son souci de vérité historique, est responsable vis-à-vis des lecteurs. « Nova Francia » se fera un devoir de publier les articles qui lui seront envoyés et qui seront acceptés par le Comité des Sources et des Recherches de la Société d'Histoire du Canada.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

LES MISSIONNAIRES DU SÉMINAIRE DU SAINT-ESPRIT

A QUÉBEC ET EN ACADIE AU XVIIIe SIÈCLE

L'Acadie, âprement disputée à la France par les Anglais, au cours du XVIIe et du XVIIIe siècle, occupe une place à part dans les annales de la Colonisation française, en raison de ses origines féodales, si bien racontées par Rameau de Saint-Père (1).

Elle est devenue célèbre surtout par la tragique destinée de ses habitants, modestes victimes, « dont l'histoire est écrite sur les pierres des tombeaux » (2).

L'envahisseur lui donna vainement le nom de Nouvelle-Écosse, comme pour faire disparaître le souvenir de son crime ; l'Acadie demeure malgré tout la *Terre d'Évangéline* !

Nos possessions de l'Amérique du Nord, ainsi que d'ailleurs toutes les Colonies françaises, furent évangélisées dès leur origine. Colons et Missionnaires ne se séparaient jamais, en ces temps héroïques, où la Croix fut toujours la sauvegarde du Drapeau.

L'histoire a rendu un hommage bien mérité à la mémoire des anciens Missionnaires de l'Acadie : Jésuites et Récollets, Sulpiciens de Montréal et Prêtres des Missions Étrangères. Ne serait-ce pas justice de dire aussi un mot seulement des *Spiritains*, qui travaillèrent parmi les Acadiens, pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle ? — Non point qu'ils soient totalement oubliés : leurs noms sont connus des historiens et leurs gestes racontés ; mais trop souvent on veut les confondre, sans motif, avec les Prêtres des Missions Étrangères.

Les *Spiritains* furent, en Acadie, les ouvriers de la dernière heure, il est vrai ; mais ils accomplirent une tâche héroïque, au péril de leur vie, et ils méritent, à cause de cela même, que leur souvenir soit en vénération, aussi bien que celui de leurs devanciers. L'hommage que nous voulons leur rendre aujourd'hui n'enlève rien à la gloire de ceux qui les précédèrent. Dans le sillon tracé par les vaillants pionniers de l'Évangile, ils ont glané à leur tour, d'une main diligente, et ils ont le droit de présenter leur gerbe avec une légitime fierté.

---

(1) Rameau de Saint-Père. — Une Colonie féodale en Amérique. — L'Acadie (1604-1889) — Plon 1889.

(2) « Written their story stands on tablets of stone in the church yards ». Longfellow. « They hied heart broken, and the stain of their agony rests upon təh English name ». — M. William — B. Red. — Philadelphia 1856.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Henri d'Arles a su leur rendre justice quand il dit :

« Les missionnaires acadiens étaient les conseillers naturels de leur peuple. Très instruits pour la plupart, dévoués corps et âme à leurs ouailles, pénétrés de la grandeur de leur mission, donnant l'exemple de toutes les vertus évangéliques, par grâce et par éducation mieux à même que personne de prévoir les risques qu'allaient courir leurs fidèles au point de vue religieux, en acceptant de rester sous une domination étrangère, persécutrice du catholicisme, ils se firent un devoir d'engager ceux-ci à se prévaloir du droit que leur assurait la clause particulière du Traité d'Utrecht, les laissant libres de s'en aller.

« Que de figures admirables parmi ces anciens missionnaires de l'Acadie ! Un Germain, un Saint-Poncy, un Chaulvreux, un Le Guerne, un Maillard, un Daudin, surtout un Le Loutre !

« Chacun mériterait d'avoir sa monographie. Qu'il nous soit permis du moins de leur adresser l'hommage de notre vénération et de notre admiration, pour s'être identifiés avec les intérêts moraux de leurs populations, et pour s'être montrés leurs guides sûrs, prudents, éclairés, à travers toute l'histoire acadienne, et spécialement au milieu des inextricables difficultés du *Grand Dérangement.* » (Henri d'Arles — « La Déportation des Acadiens ».

Lorsque nous parlons de *Spiritains*, il s'agit ici uniquement de prêtres formés au *Séminaire du Saint-Esprit*, — Paris, rue des Postes (aujourd'hui rue Lhomond) —, et non point des membres de la *Société du Saint-Esprit*, qui tous alors étaient voués à l'éducation des clercs et demeuraient en France.

Il est vrai que le Séminaire du Saint-Esprit n'exerçait plus aucune juridiction sur les sujets qu'il avait fournis, après leur sortie de la maison ; ils lui appartenaient cependant de droit par leur origine, ou, si l'on préfère, par leur formation sacerdotale ; absolument au même titre que les Prêtres des Missions Étrangères appartenaient au Séminaire de la Rue du Bac, car les élèves de cet établissement qui choisissaient de leur plein gré les Missions de la Nouvelle-France, ne recevaient point de patente les agrégeant à la Société.

C'est bien à tort que les historiens de l'Acadie, l'abbé Raynal, Moreau, Beamish Murdoch, l'abbé Casgrain, Rameau de Saint-Père, F. Parkman, Richard, J. Hannay, etc..., ont confondu ces deux catégories de prêtres, missionnant côte à côte, il est vrai, sous l'unique juridiction de l'Évêque de Québec, mais recrutés par deux Séminaires distincts et indépendants l'un de l'autre. Si la confusion a été possible au début, entre 1732 et 1750, pour les premiers venus, qui étaient présentés à la Cour et à l'Ordinaire par le Supérieur de la Rue du Bac indistinctement, elle est inadmissible pour les autres. En effet, à partir de 1752, *l'abbé de l'Isle-Dieu* en qualité de *Vicaire Général des Colonies de la Nouvelle-France*, fait lui-même les démarches nécessaires auprès du Ministre de la Marine, pour l'envoi de ces prêtres au Canada, sans

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

passer par l'intermédiaire des Missions Étrangères ; et c'est lui encore qui leur confère, au nom de l'Évêque de Québec, les pouvoirs dont ils ont besoin.

Il les présente directement à l'Évêque et au Ministre comme *Prêtres du Séminaire du Saint-Esprit.*

Sur un total de vingt-et-un Spiritains, venus au Canada, en Acadie, et aux Iles de Saint-Pierre et Miquelon, six seulement — les six premiers — ont séjourné à la rue du Bac, et encore fort peu de temps : quelques semaines ou quelques mois tout au plus, en attendant le départ des vaisseaux.

M. Maillard, par exemple, y resta huit mois ; tandis que M. Le Loutre ne fit qu'y passer. Il se présenta au Séminaire sur la fin de Mars 1737, après avoir terminé ses études théologiques au Saint-Esprit. *Peu de temps* après, le Supérieur jugea à propos de le faire ordonner prêtre et le fit partir *immédiatement*. Il arriva à Louisbourg, la même année, dans le courant du mois d'Août.

Durant, une période d'une vingtaine d'années (1735-1755), nous trouvons en Acadie quinze prêtres séculiers au total, et, sur ce nombre, neuf sont certainement des Élèves du Saint-Esprit.

Ces Spiritains, à partir de 1752, n'ont plus aucun lien ni aucun rapport, soit avec l'Établissement de la Rue du Bac, soit avec le Séminaire de Québec. Il serait donc souverainement illogique de continuer à classer, parmi les prêtres des Missions Étrangères, les Spiritains d'Acadie.

C'est d'ailleurs ce qui ressort très clairement de la Correspondance de l'abbé de l'Isle-Dieu avec les Évêques de Québec (1730-1778) (1).

Il ne peut y avoir, sur la question, de source plus pure que cette vaste Correspondance, semée d'indications précises et d'aperçus très judicieux sur l'histoire politique et religieuse du Canada, pendant le XVIII[e] siècle.

Cette précieuse correspondance nous fut gracieusement communiquée par le chanoine Lionel Lindsay, Secrétaire Archiviste de l'Archevêché de Québec.

---

(1) La Correspondance de l'abbé de l'Isle-Dieu, conservée aux archives de l'Archevêché de Québec, forme deux gros volumes manuscrits, avec plus de 60 documents originaux, (dont quatorze autographes de l'abbé de l'Isle-Dieu) soit :

47 Lettres aux Évêques de Québec,
1 — à M. Briand, Vicaire Général,
3 — au Chapitre de Québec,
1 — à M. Le Loutre,
5 — à M. Le Guerne,
3 Mémoires,
3 Bordereaux.

Ces 63 pièces émanent de l'abbé de l'Isle-Dieu et portent sa signature, au moins en abrégé : L. D. L. D.

On trouve en outre dans le même dossier :
1 Lettre autographe d'Helvétius,
4 pièces diverses qui ne sont pas de l'abbé de l'Isle-Dieu.
2 copies de l'époque.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Le Recteur de l'Université Laval, monsieur l'abbé Gosselin, a bien voulu mettre à notre disposition plusieurs documents inédits, conservés aux Archives du Séminaire et nous communiquer le résultat de ses recherches personnelles.

M. le Dr Doughty nous a donné toute facilité de puiser aux Archives Fédérales d'Ossawa, et a poussé l'obligeance jusqu'à nous délivrer copie authentique des documents les plus importants.

A Halifax, M. Harry Piers a mis à notre disposition les dossiers des Archives Provinciales.

Nous devons mentionner tout spécialement le concours empressé de Miss Donahue, Bibliothécaire du « Provincial Building ».

Pour la mise au point, la précision des détails et l'exactitude de la chronologie nous avons eu recours à monsieur Placide Gaudet, Archiviste-généalogiste du *Dominion*, « le plus érudit des Acadiens ».

Cui debitum, debitum ; cui honorem, honorem !

I

LE SÉMINAIRE DU SAINT-ESPRIT ET LES MISSIONS DE LA NOUVELLE-FRANCE

Le nom de *Spiritains* fut donné, dès le début du XVIIIe siècle, aux membres de la petite Société, fondée, à Paris, par un jeune ecclésiastique du diocèse de Rennes, M. Poullart des Places (1).

On les appelait aussi avec plus de révérence, « Messieurs du Saint-Esprit ». Les Jansénistes par contre les qualifiaient de *Bouics* ; et cela d'une manière dérisoire, à cause de leur troisième Supérieur, M. Louis Bouic, adversaire irréductible des convulsionnaires du cimetière Saint-Médard.

Fondée en 1703, la Société du Saint-Esprit avait pour but de favoriser les vocations sacerdotales et de venir en aide aux étudiants pauvres. Outre le Séminaire de Paris, elle accepta dans la suite (1737) la direction des Séminaires de Meaux et de Verdun. « En règle générale, dit le P. Limbour, les *Messieurs du Saint-Esprit*, comme on les

(1) Claude-François Poullart des Places, né à Rennes, le 26 Février 1679, mourut à Paris, dans sa 31e année, le 12 Octobre 1709, après avoir groupé quelques pauvres étudiants en Sorbonne, qui furent le premier noyau de la Société du Saint-Esprit.

« Messire Claude-François Poullart des Places, en mil sept cent trois, aux fêtes de la Pentecôte (20 Mai), n'étant alors qu'aspirant à l'état ecclésiastique a commencé l'établissement de ladite communauté du Séminaire consacré au Saint-Esprit, sous l'invocation de la Vierge conçue sans péché, et, s'étant engagé ensuite dans l'état ecclésiastique jusqu'au sacerdoce, il l'a gouvernée jusqu'à sa mort. » (*Archives du Séminaire du Saint-Esprit*).

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

appelait, ne partaient pas pour les pays étrangers. Ils avaient formé une Société dont le but était d'entretenir et de diriger le Séminaire du Saint-Esprit et l'œuvre apostolique des *Pauvres Escholiers*. Ceux-ci, devenus prêtres, s'attachaient aux ministères les plus pauvres et les plus délaissés, soit en France, soit dans les Missions et les Colonies » (1).

Quelques sujets d'élite furent agrégés à la Société naissante, mais en fort petit nombre. Les autres séminaristes, à la fin de leur probation étaient mis à la disposition des Évêques de France ou des Vicaires Apostoliques pour les Colonies Françaises. Plusieurs jeunes *Spiritains* suivirent, en Bretagne et en Vendée, le Bienheureux Grignion de Montfort : MM. Vatel, Thomas, Hédou, Le Valois ; d'autres s'en allèrent aux Indes : MM. Kerhervé, Piguel, Pottier, Blandin, Corre, Maigrot, Charles Perrin, Guillaume Rivoal, Urbain Lefebvre, Devaux (2) et Bénétat (3) ; quelques-uns enfin dans l'Amérique du Nord.

Les documents de l'époque nous apprennent, en effet, que, pendant le XVIIIe siècle, le Séminaire du Saint-Esprit fournit bon nombre de sujets distingués aux Missions de la Nouvelle-France ou du Canada ; mais tous les historiens qui parlent de l'Acadie ont confondu ces Prêtres du Saint-Esprit avec ceux des Missions Étrangères. Le R. P. Camille de Rochemontaix, S. J., est le premier qui ait cherché à établir une distinction (4).

(1) « Bientôt après s'être enracinée sur le sol généreux de France, la Société des Prêtres, du Saint-Esprit, commença à fournir (ce qui devait être sa principale destinée) des missionnaires aux pays d'outre-mer. Du temps de Monsieur Bouic, elle en eut plusieurs au Tonkin et à la Chine, parmi lesquels Mgr Blandin et Mgr Pottier, qui furent élevés à la dignité de Vicaires Apostoliques. Précédemment les prêtres du Saint-Esprit étaient partis pour le Canada et pour l'Acadie. » R. P. Le Floch. — *Une vocation et une fondation au siècle de Louis XIV. — Claude-François Poullard des Places* — Paris, Lethielleux, 1906.

(2) M. Devaux était d'abord destiné au Canada (1736), mais Mgr Dosquet qui se trouvait alors en conflit avec les Missions Étrangères, s'opposa à son départ ! « Il refusa de consentir à ce qu'on envoyât au Séminaire de Québec, un bon sujet, nommé M. Devaux, prêtre qui avait passé cinq ans au Séminaire du Saint-Esprit. L'Évêque donna pour raison qu'après ce qui venait de se passer, il ne lui conviendrait pas de donner des pouvoirs à un membre du Séminaire. » — Cal Taschereau — *Histoire du Séminaire de Québec.*

(3) La plupart de ces Missionnaires d'Asie occupèrent un rang distingué parmi le Clergé des Indes Orientales :

Mgr Guillaume Piguel, de Rennes, parti en 1747, évêque nommé de Canathe et vicaire apostolique du Cambodge ; Mgr Pierre Kerhervé, de Quimper, parti en 1750, évêque nommé de Gortyne, vicaire apostolique de Chine, mort le 22 Janvier 1766 ; Mgr François Pottier, de Tours, évêque d'Agathopolis, vicaire apostolique de Su-Tchuen, parti en 1751, mort le 28 Septembre 1752 ; M. François Corre, de Saint-Pol-de-Léon, parti en 1760, mort le 26 Juillet 1773, au Siam ; M. Pierre-Antoine Blandin, neveu de M. Becquet, missionnaire au Tonkin, en 1778, revenu pour être Directeur au Séminaire des Missions Etrangères ; Jean-Charles Perrin, de Besançon, qui travailla vingt ans dans les Missions des Indes, publia divers ouvrages sur ces Missions, devint chanoine de Bourges, puis vicaire général de Fréjus.

(4) *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe siècle.* Vol. II. — No 5, des Pièces justificatives, p. 268-271.

Le Père de Rochemontaix ne fait d'ailleurs que reproduire des notes qui lui furent communiquées par le P. Le Floc. Or, ces notes viennent du P. Limbour, qui lui-même les a puisées aux Archives du Séminaire de la rue Lhomond, dans les manuscrits inédits du R. P. Jérôme Schwindenhammer. Elles sont loin d'être complètes et exactes.

Site Internet : Archiv-Histo.com

A l'époque où fut fondé le Séminaire du Saint-Esprit, les Pères Jésuites dirigeaient le *Collège Louis-le-Grand,* ancien Collège de Clermont, (1) et c'est là que les *Pauvres Escholiers* venaient prendre leçon, ainsi que l'avait fait M. Poullart lui-même. C'est ce qui a fait croire, sans doute, que les Jésuites en avaient attiré un certain nombre dans leurs Missions de la Nouvelle-France : Louisiane, Baie d'Hudson, Acadie, etc... (2).

En réalité, c'est par l'intermédiaire du Séminaire de la Rue du Bac que les premiers *Spiritains* furent introduits au Canada ; nous n'en trouvons aucun qui ait suivi les Pères de la Compagnie de Jésus. Il est fort possible cependant que l'un ou l'autre ait rejoint les Missionnaires des Illinois, des Tamarois, du Mississipi ou du Détroit, mais rien ne les signale à l'attention du chroniqueur. On n'en rencontre pas davantage à Terre-Neuve ou sur la côte du Labrador.

D'après les notes du P. Limbour, c'est Mgr Dosquet, évêque de Québec (1734-1739), qui appela en Acadie les Prêtres du Saint-Esprit. Cela est vrai pour les plus célèbres d'entre eux : MM. Maillard et Le Loutre, venus de France en 1735 et 1737. Il y avait déjà au Séminaire de Québec, dès 1732, un Prêtre du Saint-Esprit, M. Frison de La Mothe, qui paraît être le premier *Spiritain* venu en Canada.

D'autres suivirent, mais plus tard, sous l'épiscopat de Mgr de Pontbriant, et qui n'ont absolument aucun contact avec l'œuvre des Missions Étrangères. Ils furent présentés à l'Évêque de Québec par l'abbé de l'Isle-Dieu, qui était en rapports constants avec le Séminaire du Saint-Esprit et tout particulièrement avec son procureur, M. Caris.

Ce n'est certainement point sous le supériorat de M. Becquet que les premiers Spiritains vinrent en Acadie, puisque M. Becquet ne fut nommé Supérieur Général de la Société du Saint-Esprit qu'en 1763. Or, à cette date, l'Acadie et le Canada étaient tombés définitivement sous la domination anglaise (1758-1759) et le Séminaire n'envoya plus aucun sujet après les événements désastreux de 1755 (3).

(*A suivre.*)

P. Albert DAVID,
Missionnaire du Saint-Esprit.

(1) Le Collège Louis-le-Grand (actuellement Lycée Louis-le-Grand) n'est autre que l'ancien Collège de Clermont; tandis que le Lycée Saint-Louis (angle du Boulevard Saint-Michel et de la rue Vaugirard) occupe l'emplacement de l'ancien Collège d'Harcourt.

(2) « Dirigés par les Jésuites, qui ont des Missions au Canada, puis au Mississipi, les prêtres ordonnés au Séminaire du Saint-Esprit y suivent volontiers leurs maitres et se répandent dans l'Acadie, le Cap Breton, les îles du Golfe Saint-Laurent, Terre-Neuve, la Baie d'Hudson, pour évangéliser les colons, les marins français, les Mic-Macs et autres sauvages ». A Limbour. — La Congrégation du Saint-Esprit. — Les Missions, p. 40.

(3) D'après la *Gallia Christiana* (Tome VII[e] paru vers 1744) les Prêtres du Saint-Esprit « étaient déjà répandus dans toutes les parties du monde,... au Canada et chez les peuples sauvages de l'Amérique ».

« *Alii extremas mundi plagas per agrarunt, ut Christum annuntiarent ; hodieque sunt Evangelii prœcones in imperio Sinensi, Tunquino, Siamo, Cocincina et* Canadensi regione, *necnon in coloniis Galliœ et apud* Americæ barbaros ».

LE VOYAGE D'UN CANADIEN A PARIS EN 1785

Le vieil écrivain québécois Philippe Aubert de Gaspé a dit dans ses *Mémoires* comment les Anglais accueillaient, au début de la conquête, les prétentions nobiliaires de certaines familles françaises du Canada : ils avaient pris l'habitude de traiter les gentilshommes canadiens de *noblesse* et ce terme était devenu pour eux une espèce de plaisanterie dédaigneuse. « Beaucoup d'anglais en parlant d'un Canadien de noble extraction disent : *He is a nobless!* Mais quand ils parlent d'un de leurs compatriotes de la même extraction ils disent : *A noble man* » (1). C'est que la noblesse canadienne était fort pauvre après la conquête et menait un train peu brillant. Elle avait toujours été pauvre, d'ailleurs, miséreuse même et l'on avait pu voir sous le gouvernement du marquis de Denonville, M. de Saint-Ours crever de faim avec sa famille et les filles de M. de Tilly labourer elles-mêmes les terres paternelles (2). Hors « quelques fortunes rapides dans les postes » gagnées à la traite ou aux fournitures, il s'était vu bien peu de bourgeois ou de nobles canadiens devenir riches. Mais, après la conquête, ce fut vraiment la grande misère. Retirés dans leurs modestes manoirs, vivotant sur leurs seigneuries, les hobereaux canadiens inspiraient donc peu de respect aux conquérants du Canada.

Dès cette époque bien des familles canadiennes qui avaient tenu un certain rang sous le régime français, qui parfois étaient de race fort ancienne, sombraient dans la misère générale. Les terres et les seigneuries s'aliénaient pour un morceau de pain. Des familles jadis fières de leurs grandes alliances, tombaient au peuple à force de pauvreté. Avec la déchéance de la famille était venu l'abandon soit de son nom patronymique soit du nom de la terre qu'elle avait possédée (3). Dès la fin du 18[e] siècle on trouve au Canada de ces épaves de noms qui surnagent encore et qui finissent par sombrer tout-à-fait à force de déformations par l'orthographe et la prononciation fantaisistes. De sorte

(1) Gaspé, *Mémoires*, page 514.

(2) E. Salone : *La Colonisation de la Nouvelle France*, p. 310.

(3) Ainsi arriva-t-il pour les Amyot de Vincelot, les Damours de Plaines, les Couillard de l'Épinay, etc., qui ne conservèrent que leur patronyme ; d'autres, au contraire, ne portèrent plus leurs vieux et pittoresques noms patronymiques et si l'on trouve encore au Canada des Repentigny, des Tilly et des Courtemanche il ne se voit plus de Le Gardeur, et si l'on rencontre encore des La Gorgendière et des D'Eschambault, il n'y a plus de Fleury.

Site Internet : Archiv-Histo.com

qu'aujourd'hui nos plus beaux noms canadiens sont parfois portés par des paysans bien incapables de dire pourquoi ils les ont ni de qui ils les reçurent.

Cependant cette déchéance n'atteignit pas toutes les familles nobles du Canada et quelques-unes réussirent malgré la dureté des temps à conserver un certain rang. La liste des seigneurs canadiens que fit dresser le gouverneur Guy Carleton montre quelques familles encore en possession du domaine concédé jadis à leurs ancêtres par le roi de France. Mais ces *seigneurs* sont tellement chargés de famille et les rentes seigneuriales si mal payées que ceux d'entre eux qui ne deviennent pas franchement des paysans, sont contraints de prendre du service dans l'armée anglaise, de se livrer au commerce ou d'accepter des places de fonctionnaire.

Ainsi ces pauvres *noblesses* du Canada étaient-ils fort déchus vers 1785. Leur noblesse, d'ailleurs, comment pouvaient-ils la prouver ? La plupart des gentilshommes canadiens étaient aussi dénués de parchemins que d'argent. Les familles anoblies au Canada, à cause de la date relativement récente de leurs lettres patentes, pouvaient en faire état, mais les autres, tous ces descendants de cadets de familles souvent éteintes en France, ne possédaient même pas la plus humble des paperasses, fut-ce une quittance de boulanger, pour prouver que leurs ancêtres étaient nobles ou, comme on disait dans la langue de d'Hozier et de Chérin, vivaient comme tels.

Cependant, parmi ces malheureux hobereaux canadiens, il en était un moins dénué d'argent que ses pairs et qui, en cette année 1785, avait pu faire le voyage de France et se faire reconnaître par la branche aînée de sa famille. Louis de Salaberry n'avait d'ailleurs pas entrepris ce voyage uniquement pour se munir de ses preuves de filiation. La France l'attirait comme elle a toujours attiré l'élite des Canadiens-français. Louis de Salaberry était instruit, érudit même. Il écrivait bien, il avait énormément de lecture et il savait le latin comme un évêque : plus tard, on le verra échanger une correspondance en latin et en français avec son royal ami le duc de Kent. Mais tout en désirant passer quelques mois à Paris pour se retremper en pleine civilisation française, le jeune canadien songeait à renouer des relations avec la famille dont il était.

Louis-Ignace-Antoine d'Irumberry de Salaberry était fils d'un capitaine de vaisseau, que deux mariages avaient fixé au Canada. Le dictionnaire généalogique des familles canadiennes de Tanguay contient, au mot Salaberry, les renseignements suivants : « Michel Salaberry, fils de Martin Salaberry et de Marie de Michelance, de Saint-Vincent de Ciboure, diocèse de Bayonne ; épouse Marie-Catherine Rouer, morte

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

en 1740 puis Madeleine-Louise Juchereau (1) ». De sa première femme Marie-Catherine Rouer de Villeray, Michel de Salaberry n'eut que des filles ; de sa seconde femme, Marie-Louise Juchereau Duchesnay de Saint-Denis, il eut un fils, ce Louis de Salaberry dont il s'agit ici.

Louis de Salaberry n'était pas tout-à-fait aussi pauvre que la plupart des Canadiens à cause de la terre de Beauport dont il était le seigneur et qu'il gérait avec intelligence. Il tenait cette seigneurie de sa mère laquelle l'avait reçue par héritage de son ancêtre Robert Giffard de Beauport qui avait fondé là jadis toute une petite colonie qui est demeuré célèbre dans l'histoire de la colonisation canadienne (2). Sa femme, née Catherine-Françoise de Hertel de Pierreville, possédait les rentes des seigneuries de Pierreville et de Saint-François. Avec cela, sans être riches, les Salaberry avaient une honnête aisance qui leur permettait de tenir un certain ton dans leur manoir de Beauport et dans leur maison de la rue des Remparts, à Québec.

Aussisôt débarqué, le jeune Salaberry (il avait alors trente-trois ans, étant né à Québec en 1752) accourt à Paris. C'est Paris qui l'attire, qu'il veut voir, admirer. Il se loge dans un modeste hôtel de la rue des Prouvaires et sa première visite est pour son cousin le président Salaberry. Ce ne fut pas sans une certaine timidité que le jeune canadien se présenta chez son parent. Le président Salaberry était un personnage. Sa charge, ses hautes relations, le train luxueux de l'hôtel du Faubourg Saint-Honoré, tout cela était fait pour intimider un jeune *colonial*. Cependant le président Salaberry accueillit bien son parent du Canada.

Charles-Victoire de Salaberry, président de la Chambre des Comptes, était fils de Charles-François de Salaberry, chevalier seigneur de Mareuil, président en la Chambre des Comptes, et de Marguerite-Hermine Ogier. Charles-Victoire de Salaberry avait été pourvu à l'âge de seize ans par lettres données à Versailles le 14 février 1750 de l'office de président en la Chambre des Comptes en survivance « dont il a prêté serment au roy le 20 des dits mois et an et qu'il exerce depuis le décès de son père. « (3) Il avait épousé le 22 février 1766, Anne-Marie Le Gendre, fille de Gaspard-François Le Gendre, président en la Chambre des Comptes, et de Marie-Élizabeth Roslin. Le président Salaberry avait deux sœurs : Charlotte-Françoise-Hermine de Salaberry, mariée le 19 avril 1748 à Pierre-Dominique Hariague, baron d'Auneau

---

(1) Le dictionnaire généalogique de Tanguay ne mentionne généralement que les noms patronymiques. Quand l'abbé Tanguay donne les noms de terres que portaient les gens, il les signale en vrac au début de l'article concernant la famille et il appelle cela des variantes ou des surnoms.

(2) Salone, *Colonisation de la Nouvelle France.*

(3) Généalogie de la maison de Salaberry.

Site Internet : Archiv-Histo.com

en Beauce et de Giberville, et Marie-Julie de Salaberry, mariée le 9 mars 1751 à César de Mouré de Chaillier, comte de Pontgibaut et chevalier de Saint-Louis. Enfin, de sa femme Anne-Marie Le Gendre, Charles-Victoire de Salaberry avait eu un fils unique, Charles-Marie de Salaberry « à présent (1784) âgé de dix-sept ans et destiné à remplir les emplois du président son père ». Cette prophétie du généalogiste de la famille Salaberry, la Révolution en a empêché l'accomplissement.

Cette famille dans laquelle était reçu le jeune canadien était sans doute assez éloignée de ses origines basques. Elle ne portait plus guère le vieux nom d'Irumberry et même elle avait été surtout connue par un nom de terre : Benneville, qu'avait porté le plus illustre des Salaberry de France, le vice-amiral Salaberry de Benneville (1).

Cependant le cousin du Canada est reçu à bras ouverts. L'ancienne France avait le culte de la famille et le goût de l'hospitalité. Le président de Salaberry le présenta dans les salons parisiens et l'emmena à Versailles. Louis XVI reçut avec sa bienveillante bonté cet *ancien français* comme on disait alors en parlant des Canadiens.

Pour l'audience royale, Louis de Salaberry s'était commandé un magnifique costume chez le bon faiseur. C'est ce costume de cour que, trente ans plus tard, il revêtait encore au Canada dans les grandes occasions et qui fit sensation à un bal donné par le gouverneur du Canada, le duc de Richmond (2). On était fort aimable pour le jeune canadien, on l'invitait partout. Il assiste avec la cour, aux Tuileries, à l'ascension du ballon des frères Montgolfier et a l'honneur de baiser la main du Dauphin qu'une dame d'atours tient dans ses bras. C'est le souvenir de cet enfant qui lui fait verser des larmes de douleur pendant la Révolution lorsque la famille royale est prisonnière au Temple (3). Et sans doute le jeune homme suscite la curiosité des parisiens qui le reçoivent. Comment, ce garçon qui parle un français si pur, qui a un nom si français, qui est si cultivé, est Canadien ! Les Canadiens ne sont donc pas tous des iroquois ? Comment peut-on être Canadien ?

Mais il fallait rentrer au Canada. Au mois de mai 1785, Louis de Salaberry fait ses visites d'adieu au Faubourg Saint-Germain et au Faubourg Saint-Honoré où le président Salaberry l'a introduit. Et tout en prenant congé de cette noblesse française qui l'a accueilli si aima-

(1) Vincent Salaberry de Benneville, fils de Simon de Salaberry et de Marie Poucette Mourel de Boistiroux, gouverneur de Château-Porcien, chef d'escadre en 1728 et vice-amiral de Levant. La généalogie de la famille Salaberry le fait mourir en 1739 et l'Alphabet Lafillard (Archives Nationales Marine, C 1, 161, pp. 525-526) à Toulon le 30 décembre 1750. C'est sans doute Laffilard qui a raison car on trouve des lettres de Benneville, commandant de la Marine à Toulon en 1740, aux Archives Nationales dans Marine B. 3. Volume 397, pp. 7-9-14-121-113, etc.

(2) Gaspé, *Mémoires*, page 463.

(3) » » » 90.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

blement, il songe sans doute au mot dédaigneux des Anglais du Canada : *he is a noblesse*. Et c'est probablement pour emporter avec lui une preuve de la légitimité de ses prétentions qu'il demande à son cousin une attestation de parenté qui puisse faire foi à l'occasion. Et le président Salaberry rédige et signe la pièce suivante :

> Certificat de Monsieur Charles-Victoire de Salaberry, Président de la Cour des Comptes, l'un des Conseillers du Roy en ses Conseils.
>
> Je soussigné reconnois que M. Ignace Michel Louis-Antoine de Salaberry, écuyer, seigneur de Sault Montmorency, fils de Michel de Salaberry, lieutenant des Vaisseaux du Roy de France a toujours été reconnu de la famille de Messieurs de Salaberry, établis à Paris, ainsi que de Messieurs d'Irumberry de Salaberry établis en Basse Navarre, comme issu d'une Branche de leur maison ; en foi j'ai signé le présent certificat à Paris ce trois may, mil-sept-cent-quatre-vingt-cinq. Signé : De Salaberry et paraphé des notaires cy-après soussignés et contrôlé à Calais le 12 mai au dit an par Dufaux qui a reçu quinze sols.

Cette pièce fut plus tard (1816) déposée en l'étude de Maître Archange Parent, notaire à Québec et la copie que je possède est certifiée et signée par ce tabellion canadien (1).

Louis de Salaberry se servit-il jamais du certificat de parenté du président de Salaberry ? C'est peu probable. D'ailleurs, la révolution survint et dans son calme logis de la rue des Remparts à Québec, Louis de Salaberry apprit un beau matin par les gazettes que la monarchie était renversée, la famille royale prisonnière au Temple, les nobles en fuite et les privilèges de la noblesse abolis. Les événements de France dûrent paraître d'autant plus effrayants à ce canadien qu'il lui avait été donné de voir la monarchie et la noblesse françaises dans toute leur splendeur. Et lorsqu'il apprit que le président de Salaberry venait d'être guillotiné à Blois, Louis de Salaberry dût vraiment comprendre ce qu'était la Révolution Française et les changements qu'elle apportait dans le monde. Et alors le certificat de parenté que lui avait donné son cousin de France dût lui paraître une bien vaine et bien inutile paperasse.

R. La Roque de Roquebrune.

(1) Je tiens ce papier de ma mère, née Anne-Lilia d'Irumberry de Salaberry. C'est malheureusement le seul document que je possède concernant une famille dont l'histoire serait si pittoresque et si instructive à étudier.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Pages d'Histoire

Inédits sur le Fondateur de Villemarie

Maintenue de Noblesse 1600

Le père de Paul de Chomedey, fils aîné de Jérôme de Chomedey (1) et de Madeleine Tanneguy (2) — Louis de Chomedey, naquit « le 26 Juillet 1570, jour de mercredy entre quatre « et cinq heures du matin » (3). Étant veuf de Marguerite Bastelart (4), le 12 septembre 1607, il épousa Marie de Thomelin (5), veuve de Accurse de Leaune, sieur de Frissy-sur-Vannes (6).

Sieur de Germenoy-en-Brie (7), de Chevannes, de Chaurons, de Maisonneuve et de Bourg-de-Partie, Louis de Chomedey, demeurant à « Esgreffin, paroisse de Vaux, près la ville de Melun » (8) obtenait, du roi Henri IV une maintenue de noblesse qui prouve bien que la noblesse du fondateur de Villemarie est ancienne et ne remonte pas au fief de Maisonneuve.

Voici le texte de cette pièce importante (9).

HENRY PAR LA GRACE de Dieu, Roy de France et de Navarre, au premier des huissiers de Nostre Cour des Aydes

(1) Il était le fils de Jean de Chomedey, avocat en la Cour du Parlement, conseiller de la ville de Paris. Lettré, il traduisit Salluste et Guichardin. Il portait : « d'or à trois flammes de gueules ».

(2) Elle était la fille de Denis Tanneguy, « grand Prévost de la Chastellenie, terre et seigneurie de Rueil », avocat en Parlement, Échevin, puis Conseiller de la Ville de Paris et d'Espérance de la Croix. Elle portait : « d'azur au chevron d'or, surmonte d'une étoile de même, et accompagné en pointe d'un croissant d'argent ».

(3) Bibl. Nat. Mss. P. orig. 30. *dossier Alleaume*, pièce cotée 692, papier.

(4) Elle était la fille d'Augustin Bastellard, exempt des Gardes du roi Henri II, sieur d'Égrefin.

(5) Elle était la fille de « noble homme messire Jean de Thomelin, conseiller du roy et trésorier de France en le généralite de Champaigne et d'Ambroise d'Aulquoy. Elle portait : « Ecartele au 1 et 4 d'azur à 5 billettes d'argent en sautoir, ou 2 et 3 de gueules plein ».

(6) Arch. Nat. Ins. du Chatelet. Y. 146. f° 398 v°.

(7) Commune de Vaux-le-Pénil, arrondissement de Melun (Seine-et-Marne). Nous avons, de compagnie avec le Dr Aucoin, retracé, l'emplacement de l'ancienne demeure de Louis de Chomedey, à Germenoy-en-Brie, en 1923.

(8) Arc. Nat. Ins. du Chalelet. Y. 146. f° 398 v°.

(9) Cette pièce fait partie de la collection de M. le comte Chandon de Briailles, qui a bien voulu nous la communiquer et nous la laisser, en mains, quelque temps. Nous lui renouvelons notre gratitude.

ou aultre Nostre Sergent sur ce requis, salut. Comme ce jour d'huy, veu par nostred. Court la requeste présentée en icelle par Loys de CHOMEDEY, escuier, sieur de Germenoy, contenant qu'encores qu'il soit extrait de noble et antienne race et qu'il n'eust en rien dégénéré à la noblesse de ses ancestres ains toujours vescu noblement, neantmoins, a la suscitation de quelques siens ennemis, sa qualite de noble luy auroit este revocquee en doubte par nostre procureur en la commission des députez par nous pour le regallement de noz tailles, par devant lesquels l'instance ayant prins son traict entre luy, suppliant, led. procureur et les habitans de la parroisse de Vaux, lieu de sa demeure, auroit este ordonne qu'il articulleroit ses faitz de genealogie et noblesse et en feroit preuve, partie presente et appellee ; a quoy ayant satisfait et informe par devant les subdeleguez et despuis [*sic*] produit pardevant lesd. commissaires, il auroit obtenu sentence desditz commissaires le trente ungiesme decembre mil cincq cens quatre vingtz et dix neuf, par laquelle ilz l'auroient déclare noble et extrait de noble race et lignée, et ordonne qu'il jouiroit des previlleges [*sic*] et exemptions dont ont acoustume jouir les aultres nobles de ce Royaume, a la charge de ne faire acte desrogeant a noblesse ; despuis [*sic*] laquelle sentence et en execution d'icelle, le suppliant aurait obtenu sentence des esleuz de Melun, par laquelle, du consentement desd. habitans de Vaux, ils auroient ordonne qu'il seroit exempt de la contribution desd. tailles et sa taxe remise et rejettee sur lesd. habitans, a la charge de faire emologuer en nostred. Court lad. sentence des commissaires dans six mois ; requerant partant qu'il pleust à Nostre dite Cour esmologuer [*sic*] la dite sentence, et, en consequance [*sic*] de ce qu'il a bien et deuement veriffie sa généalogie et noblesse, le declarer noble et extrait de noble et antienne race, et ordonne [*sic*] qu'il sera descharge de ladite taxe et raye et biffe des roolles de ladite

Site Internet : Archiv-Histo.com

parroisse, avec defances [*sic*] a l'advenir aux asseeurs de l'asseoir et imposer, a peyne d'amande [*sic*] extraordinaire ; lad. instance et production faite par devant lesd. commissaires ; appointement des seize et vingt quatriesme jours de Mars mil cincq cens quatre vingtz dix neuf, par lesquelz auroit este ordonne que ledit suppliant articulleroit ses faitz de genealogie et noblesse et en feroit preuve tant par tiltres que tesmoings partie appelee, enquestes faites par led. suppliant, production desd. tiltres, sentence desd. commissaires du dixiesme juillet quatre vingtz dix neuf, par laquelle ils auroient ordonne que tant nostredit procureur general que lesditz habitans de Vaux prendroient communication de sa production ; la sentence des commissaires, du trente ungiesme decembre, par laquelle ilz auroient declare led. suppliant noble et extrait de noble race et lignee et ordonne qu'il jouiroit des privilleges et exemptions dont jouissent les aultres nobles du Royaume, a la charge de ne faire acte desrogeant a noblesse ; lad. sentence des esleuz, du quatriesme mars mil six cens ; les lettres et tiltres dudit suppliant ; les conclusions de nostre procureur général ; et tout considere : Nostre dite Court a ordonne et ordonne que ledit CHOMEDEY, comme noble et extrait de noble race et lignee, sera et demeurera exempt des tailles et aultres deniers qui se levent par forme de tailles, et qu'en ceste qualite, il jouira de toutes exemptions, droitz, previlleges et immunitez atribuees aux aultres nobles de nostre Royaume ; et a fait et fait inhibitions et defances aux asseeurs de ladite parroisse de Vaux et tous aultres, de le taxer, imposer ny comprendre es rolles de leurs tailles, tant et si longuement qu'il vivra noblement et ne fera acte desrogeant a noblesse ; Ordonne nostre dite Cour que la provision donnee par ladite sentence du quatriesme mars dernier demeurera en definitive : Sy te mandons, de l'ordonnance de Nostred. Court a la requeste dud. suppliant, mettre le present arrest a execution scellon [*sic*] sa

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

forme et teneur ; de ce faire te donnons pouvoir. Donne à Paris, en nostred. Cour des Aydes et prononce le douziesme jour d'octobre, l'an de grace mil six cens et de Nostre Regne le douziesme.

Par la Court des Aydes

Bernard. [avec paraphe]

* * *

Foi et hommage du Fief de Maisonneuve 1614

Le mardi, 11 septembre 1607, devant Etienne Gerbault et Simon Moufle « notaires et gar- « des notes du Roy nostre dict Seigneur, en « son Chastelet de Paris », Louis de Chomedey, « estant de present en ceste ville de « Paris, logé au logis de damoiselle de Chomede, sa sœur, près « l'église Saincte Marine » (1) passait contrat de mariage avec Marie de Thomelin.

Marié, ayant abandonné Germenoy-en-Brie, Louis de Chomedey partait pour la Champagne et devenait acquéreur des bois de Palluau, le 24 fevrier 1614 (2). Il prenait possession de son fief le 3 avril 1614 (3) et le lendemain « vendredy quatriesme jour du moys d'avril » il faisait Foi et Hommage de Maisonneuve qui était enclavé dans les bois de Palluau.

Voici ce document :

1614, 4 Avril.

Aveu des bois et seigneuries de Maisonneuve.

L'an mil six cens quatorze le vendredy quatriesme jour du moys d'apvril, par devant nous Claude Tonnelier et Nicollas Jacquet notaires en bailliage de Villemor soubsignez, comparut Luys de Chomedey escuyer sieur de Chavanes demeurant à Neufville en personne qui nous auroyt dict que, dès le vingt quatriesme jour de febvrier dernier il auroyt acquis de noble seigneur Charles de Palluau escuyer sr. de Villeneufve et damoyselle Marye de Palluau, veufve de feu Claude Rouillard, vivant escuyer, sr. de la Bligniére, la quantitez de deux cent

(1) Arch. Nat. Ins. du Chatelet. Y. 146. fol. 398 vo.
(2) Arch. de l'Aube. E. 526. liasse.
(3) Arch. de l'Aube. Inventaire après décès de Jacqueline de Chomedey. pièce cotée XXII. 1 B. 1106. liasse. fonds judiciaire.

Site Internet : Archiv-Histo.com

vingt six arpens de boys tailliz en fief appelé Maison Neufve léz le dit Villemort mouvant en plein fief de monseigneur le baron de Villemor à cause de son chastel et grosse tourt dud. lieu, le tout comme il est plus au long porté et déclaré par le contrat de lad. vendue passé devant Charles Richer et Hilaire Libault, notaires et gardenottes du Roy en son Chastellet de Paris, le vingt quatriesme jour de febvrier dernier. C'est pourquoy il s'est par exprés transporté pour en faire les foy et hommage à mond.sieur le baron s'il y estoit ou bien aultres qui eussent de luy charge et à ceste fin, s'est en noz présences transporté en l'hostel de Mre Paul Janson, lieutenant ordinaire au bailliage dudict Villemor auquel en parlant à sa personne il a déclaré son intention estre de faire à noble seigneur Pierre de Villemor, conseiller du Roy, baron dud. lieu les foy et hommage qu'il lui doibt à cause de la dicte seigneurye de Maison Neufve le sommant et interpellant de déclarer s'il avoit charge de mondit seigneur le baron de le recepvoir aud. foy et hommage et debvoirs lequel a déclaré n'avoir aulcune charge de mondict seigneur le baron de Villemor de recepvoir les foy et hommage. Veu laquelle déclaration le dict sieur de Chomedey s'est aussi en nos présences transporté en la maison de Mre Jehan Dumont, procureur fiscal audit Villemor, auquel en parlant à sa personne il auroit faict pareille déclaration sommant et interpellant qu'au dit sieur Janson, à quoy le dict Dumont a faict respondre qu'il n'a charge de mon dict seigneur de recepvoir aulcunes personnes à foy et hommage, que le dict sieur de Chomedey sy bon luy semble à mondit seigneur le baron protestant au deffault de ce que s'il faict ladicte foy et hommage à mon dict seigneur elle ne puisse luy préjudicier et de débattre d'icelle cy aprés ainsy qu'il verra et debvra au moyen de quoy et attendu la dicte déclaration le dict sieur de Chomedey nous a requis voulloyr avec luy transporter au chastel du dict Villemor pour veoyr sy mondict seigneur le

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

baron de Villemor y estoyt ou aultre, pour luy, affin de luy faire les foy et hommage des deux cent vingt six arpens de bois et fief de Maison Neufve, ce que luy aurions accordé et parvenuz avec le dict sieur de Chomedey audict chastel aprés qu'il auroyt par troys diverses foys à haulte voix dict sy monsieur le baron de Villemor y estoyt ou aultre pour luy qu'il eust à se présenter affin de le recepvoyr en foy et hommage et serment de fidélité qu'il entendoyt luy faire à cause dudict fief de Maison Neufve et de deux cent vingt six arpens de boys en despendant et qu'il ne s'est présenté aulcun de la part de mon dict seigneur le baron, le dict sieur de Chomedey a, nue teste, à genoux, sans espée ny esperons, en signe de foy et hommage, baisé le verroulx de la principalle porte de la maison de mondict seigneur le baron de Villemor ayant réytéré par plusieurs et diverses foys s'il y estoyt ou aultre pour luy affin de le recepvoyr esd. foy et hommage, et promis de fournir de son dénombrement dedans le temps de la coustume, et faire tous aultres droicts et debvoyrs à ce nécessaires, dont et de quoy le dict sieur de Chomedey nous a requis acte que luy avons accordé en ceste forme pour luy servir et valloyr ce que de raison.

Faict en présence de maistre Jacques Huguenot, Jacob Jacquin et aultres. [Signe en fin] Louis de Chomedey, Tonnelier, Jacquet, notaires, [avec paraphes],

Tonnelier, Jacquet, Loys de Chomedey) (1).

* * *

Actes de Baptêmes et Actes religieux des Frères et Sœurs de Paul de Chomedey

C'est non loin du fief de Maisonneuve, à Neuville-sur-Vannes, que naquirent les enfants de Louis de Chomedey.

Ils furent tous baptisés en cette église qui tombe malheureusement en ruines et qui était, à cette époque, entourée par un cimetière.

(1) Arch. de l'Aube. E. 526. liasse.

Site Internet : Archiv-Histo.com

1° Louise de Chomedey, fille aînée de Louis de Chomedey et de Marie de Thomelin, naquit à Neuville-sur-Vannes, avant 1614. Le premier document concernant la sœur aînée de Paul de Chomedey que nous ayons trouvé est celui-ci qui prouve sa naissance avant le fondateur de Villemarie.

Le 1er de Janvier a este baptisé Claude, fils de Claude Maillard et de Salomé, sa femme ; Parrain, noble homme Claude Dauquoy, fils de Jasques, escuyer, sieur de Neufville ; marraines, Louyse, fille de Louis de Chomedey et Edmée, fille de Pierre Bormemain (1).

2° Paul de Chomedey :

Le 15 février (2) a este baptisé Paul, fils de Louys de Chomedey, Escuyer S[ieur] de Chavane. Para[in] qui la nom[mé] Paul Janson lieutenant au bailliage de Villemort et Gabriel de Campan. Ma[rraine] Jeha[nne] Chabert (3).

3° Odard de Chomedey.

Le 29 décembre a este baptisé Odard fils de Louys de Chomedey et de Marie, sa femme. Parrain Elyon de Roffey au lieu de Odard de Roffey, escuyer, sieur de Touvanne ; marraine, damoyselle Louyse fille dudict de Roffey (4).

Odard de Chomedey, en 1620 et 1630, parrain :

Le 27 octobre a este baptisé Odard, fils de Pierre Rivault et de Jacquette sa femme. Parain qui luy a donne le nom Odard de Chomedey, fils de Louys et Pierre Girard ; marenne Nicolle, femme de Jasques La Loue (5).

Le 25e jour d'apvril a este baptisée Marc, fils de Charles Hostin et de Barbe, sa femme. Parrains Odard fils de Louys de Chomedey et Jehan Simon ; marenne damoiselle Jacqueline, fille dudict Sieur de Chomedey (6).

4° Jacqueline de Chomedey.

Le 3 juin a este baptisée Jacqueline fille de noble homme Louys de Chomedey et de Marie sa femme. Parain Jasques Dauquoy escuyer, sieur de Neufville, maraine qui l'a tenue damoyselle Elysabeth, femme de Claude de Pothière (7).

(1) Arch. de l'Aube. Registre de Catholicité de Neuville-sur-Vannes. 1614.
(2) L'acte portait primitivement la date 13 février, le scribe a écrit au-dessus 15 février.
(3) Arch. de l'Aube. Registre de Catholicité de Neuville-sur-Vannes. 1612.
(4) Arch. de l'Aube. Registre de Catholicité de Neuville-sur-Vannes. 1614. Original.
(5) Arch. de l'Aube. Registre de Catholicité de Neuville-sur-Vannes. 1620. Original.
(6) Arch. de l'Aube. Actes de Catholicité de Neuville-sur-Vannes. 1630.
(7) Arch. de l'Aube. Registre de Catholicité de Neuville-sur-Vannes. 1618.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Jacqueline de Chomedey avant d'épouser François Bouvot (1), le 10 mai 1638, fut aussi marraine.

Le 25 jour d'apvril a este baptisée Marc fils de Charles Hoslin et de Barbe, sa femme. Parains Odard fils de Louys de Chomedey et Jehan Simon ; marenne, damoiselle Jacqueline, fille dudict sieur de Chomedey (2).

Le 21 avril 1641. Jacqueline de Chomedey faisait baptiser en l'église de Neuville-sur-Vannes sa première fille Elisabeth ; le 5 avril 1643, elle était marraine de Marie Cornu ; le 24 Janvier 1647 elle célébrait le baptême de sa seconde fille : Elisabeth ; le jeudi 1er octobre 1648, celui de Charlotte Helene ; le 26 avril 1651 elle conduisait en terre son mari François Bouvot assassiné « la veille de la Quasimodo » (3) ; le 28 juin 1652 elle était marraine de Marie Cantien, fille de son jardinier ; le 30 octobre suivant elle tenait sur les fonds baptismaux, Jacques Hariot ; le 3 août 1653 Jacques Hauet ; le 26 octobre 1653, Jacqueline Quaquier, et,

Le 29 aoust 1655 damoiselle Jacqueline de Chomedey veufve de feu François Bouvot, sieur de Chully a este malheureusement assassinée venant de son logis à l'église pour entendre vespres comme estant un dimanche par un nommé Guillaume de Ronxel, Sr du Defan de Médavie. Son corps est inhumé dans l'église proche du grand autel (4).

* * *

Foi et Hommage du fief de Maisonneuve 1646

En 1646, Paul de Chomedey, venu en France à la suite du décès de son père qui avait eu lieu entre le 24 avril et le 1er juin 1645 (5), et non, comme le dit Dollier de Casson, à cause de l'assassinat de son beau-frère François Bouvot (6), faisait dès le 9 janvier foi et hommage pour le fief de Maisonneuve dont il devenait en partie propriétaire.

Voici ce document :

L'an mil six cens quarente six le neufviesme jour du mois de janvier par devant nous Noel Dumont et Jacques de Cam-

(1) Il portait : « d'azur à trois testes d'or 2 et 1 ».
(2) Arch. de l'Aube. Registre de Catholicité de Neuville-sur-Vannes. 1630.
(3) Arch. de l'Aube. Registre paroissial de Neuville-sur-Vannes.
(4) Arch. de l'Aube. Registre paroissial de Neuville-sur-Vannes.
(5) Louis de Chomedey avait fait son testament le 15 juin 1641 ; il avait ajouté à ce testament un codicile le 24 avril 1645. Sa fille Jacqueline, le 1er juin 1645, faisait acte d'héritière de « deffunt Louys de Chomedey, vivant escuyer, sieur de Chevan- « nes et de Maison Neufve ». Arch. de l'Aube. E. 526. parchemin.
(6) Assassiné, la veille de la Quasimodo de 1651. Arch. de l'Aube. Registre de Catholicité de Neuville-sur-Vannes.

Site Internet : Archiv-Histo.com

pan, notaires au baillage de Villemort soubsignez, comparu en personne Paul de Chomedey, escuyer, sieur de Maison Neufve, héritier de deffunct Louys de Chomedey, vivant escuyer, sieur de Chavane, Boudepartye et aultres lieux, lequel nous auroit dict qu'à cause de la succession dud. deffunct sieur de Chomedey il luy apartient la quantitez de deux cents vingt six arpens de boys taillys en fief appelé Maison Neufve près du dict Villemort mouvant en plain fief de monseigneur le baron de Villemort à cause de son chastel et grosse tour du dict lieu, c'est pourquoy il s'est icy expres transporté pour en faire foy et hommage à mondict seigneur le baron, s'il y estoit ou à un aultre qui eust de luy charge. Et à cet effect c'est en noz présences transporté en l'hostel de monsieur maistre Hiérosme Pigeon, lieutenant ordinaire au bailiage dudict Villemort pour l'absence de monsieur maistre Jehan Chobert, conseiller du roy, bailly, garde du sel et gruyer des eaux et forests de la baronnye du dict Villemort, auquel en parlant à Hiérosme de Crécy son nepveu, il a déclaré son intention estre de faire a hault et puissant seigneur Messire Claude Viguier, chevallier, baron dudict Villemort et Jully-le-Chastel, seigneur de Sainct-Liébault, Thuisy, Chenegy, Dieney Saint Père, Dieney Saint Jullien, Moisey, Paslis, Paisy et Vaujuranne, conseiller du roy en ses conseils d'Estat et privé, président au Parlement de Metz, les foy et hommage qu'il luy doit à cause de la dicte seigneurie de Maison Neuve, le sommant et interpellant de déclarer s'il avoit charge de mondict seigneur le baron de le recepvoir ausd. foy et hommage et debvoirs lequel de Crécy a déclaré le dict sieur Pigeon n'estre au logis et n'avoir charge de recepvoir le dict sieur de Maison Neufve aus dictes foy et hommage, veu laquelle déclaration le dict Sieur de Maison Neufve se seroit en nostre présance transporté en la maison de maistre Paul Malherbe, substitut du procureur fiscal, audict lieu aussy en parlant à sa personne auquel

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

il auroit faict pareille déclaration, sommation et interpellation, que au dict sieur Pigeon, a quoy le dict Malherbe a faict responce qu'il n'a charge de mondict seigneur le baron de Villemort de recepvoir le dict sieur de Maison Neufve à foy et hommage, et que le dict sieur de Maison Neufve s'adressat sy bon luy sembloit à mondict seigneur le baron, protestant en deffault de ce faire s'il faisoit quelque foy et hommage à mon dict seigneur qu'il ne luy peust préjudicier et de les débattre en temps et lieu au moyen de quoy et attendu les dictes déclarations le dict sieur de Maison Neufve nous a requis voulloir avec luy nous transporter audict chastel de Villemort pour veoir sy mon dict seigneur le baron y estoit, ou aultre pour luy, qu'il eust à se présanter affin de le recepvoir ès foy et hommage et serment de fidélité, qu'il entendoit luy faire a cause du dict fief de Maison Neufve et de deux cens vingt-six arpens de boys en despandant et qu'il ne c'est présenté aulcune personne de la part de mondict seigneur le baron, le dit sieur de Maison Neufve nue teste, à genoux, sans espée ny esperons, en signe des dictes foy et hommage a baisé le verrouil de la principalle porte de la maison de mon dict seigneur le baron de Villemort, ayant reytéré par plusieurs et diverses foys s'il estoit, ou aultre pour luy, affin de le recepvoir aux dictes foy et hommages et a promis de fournir de son dénombrement dans le temps de la coustume et tels tous aultres droicts et debvoirs à ce nécessaires, dont et de quoy le dict sieur de Maison Neufve nous a requis acte, que luy avons accordé en ceste forme, pour luy servir et valloir en temps et lieu ce que de raison et a signé sur la minute des présantes demeurez par devers de Campan l'un des dicts notaires : De Chomedey, Dumont, de Campan, ainsy signé sur la minute.

DE CHOMEDEY.
DE CAMPAN.
DUMONT.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Par moy sergent royal demeurant à Villemort soubsigné à la requeste de Paul de Chomedey, escuyer, sieur de Maison Neufve, héritier de deffunct Louys de Chomedey, vivant escuyer, sieur de Chavane, Maison Neufve et aultres lieux, la coppie en forme de l'acte de foy et hommage cy dessus a esté baillé et délaissée à hault et puissant seigneur messire Claude Viguier, chevalier, baron de Villemort et Jelly le Chastel, seigneur de Saint Liébault et aultres lieux, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé et président en sa cour de parlement à Metz au domicile de Mre Paul Malerbe, substitut de son procureur fiscal, en parlant à sa femme à ce qu'il n'en puisse prétendre cause d'ignorance. Fait à intimation en présence de Edme Gat, Louis Mogny, boucher, demeurant à Villemort et aultres tesmoings le dernier jour de mars VCI quarante-six.

Veard (1).

* * *

A. Neuville-sur-Vannes en 1924

Les 3 et 4 janvier 1924, de compagnie avec le docteur E. Aucoin, j'accomplissais à Neuville-sur-Vannes (2), un nouveau pélerinage.

Nous visitions en détail, sous la conduite de M. l'abbé Bodie, l'église de la commune ; nous trouvions dans les Archives communales, quelques pièces curieuses concernant les différends entre les seigneurs et les habitants ; et déjeunions, à l'ombre du vieux colombier de l'ancien manoir où Paul de Chomedey, passa son enfance.

A la suite de cette visite, j'échangeais avec M. l'abbé Bodie, curé de Villemort, desservant de Neuville-sur-Vannes et le maire, M. Raby (3) quelques lettres et le Conseil Municipal prenait, alors, les décisions suivantes qu'il est utile de reproduire :

(1) Arch. de l'Aube. E. 526. Original.
(2) Canton d'Estissac. Arrondissement de Troyes (Aube).
(3) Je dois lui renouveler ici l'expression de ma vive sympathie et de mes sincères remerciements.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

—

ARRONDISSEMENT DE TROYES

—

COMMUNE DE NEUVILLE-SUR-VANNES

—

OBJET :

Autorisation de restaurer l'église de Neuville-sur-Vannes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de Neuville-sur-Vannes

Séance..... ordinaire du 17 Janvier 1924

L'an mil neuf cent vingt-quatre, le dix-sept du mois de Janvier à 19 heures 1/2.

Le Conseil municipal de la commune de Neuville-sur-Vannes dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Raby maire.

Présents : MM. Bellemanière, Voilot, Courtois, Rougeron Ch., Paris, Dubois et Raby maire, formant la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée, M. Rougeron Ch. ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président donne lecture de la lettre ci-dessous de M. Leymarie membre correspondant de l'Institut Canadien et de la Société de Géographie de Québec, demeurant à Paris (Ve) 36, rue de la Clef.

« Paris, 8 Janvier 1924.

« Monsieur le Maire,

« En l'église de Neuville-sur-Vannes reposent les parents du fondateur de Montréal. En cette église il fut, lui et ses frères et ses sœurs, baptisé.

« L'église de Neuville-sur-Vannes représente donc pour les Canadiens-François, dont la devise est « Je me souviens », une partie du patrimoine historique qu'ils ont à cœur de ne pas laisser oublier. Ils ne laisseront pas tomber en ruines

Site Internet : Archiv-Histo.com

l'église où fut baptisé, le 15 février 1612, le vaillant héros qui fonda la ville la plus importante du Canada.

« Ils s'intéresseront à sa restauration, et placeront en sa nef un ex-voto commémoratif.

« Veuillez me faire savoir si, sans que la municipalité ait à supporter quoi que ce soit de ce chef, nous pouvons faire appel au pays de Québec pour restaurer votre église et en faire un lieu de pélerinage franco-canadien.

« Veuillez etc... »

M. le Président ajoute que M. Leymarie est venu à Neuville le 3 Janvier dernier, accompagné de M. le Docteur Aucoin, un Canadien-Français de Montréal, afin de mettre au point certaines de ses recherches concernant la famille de Chomedey, et que la demande dont il s'agit est sérieuse.

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil,

Après la lecture de la lettre de M. Leymarie et les explications données par son Président,

Considérant que la proposition qui lui est soumise ne comporte que des avantages pour la commune de Neuville,

à l'unanimité, accorde à M. Leymarie l'autorisation qu'il sollicite de restaurer l'église de Neuville-sur-Vannes, sous la double condition que, dans aucun cas, la commune de Neuville n'aura à supporter quoi que ce soit dans la dépense et que les travaux seront exécutés sous l'entière responsabilité et aux risques et périls des personnes qui les feront entreprendre.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les présents signé.

Pour extrait conforme,
Le Maire : [signé] : RABY.

M. le Président donne lecture d'une seconde lettre de M. Leymarie ainsi conçue :

« Paris, 8 Janvier 1924.

« Monsieur le Maire,

« Le fondateur de la ville de Montréal, cité commerciale et industrielle du Canada français, est né à Neuville-sur-Vannes le 15 février 1912.

« Il serait dans l'esprit de ceux qui veulent perpétuer les relations, déjà profondes entre les Français du Canada et nous,

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

de rendre par des monuments historiques, plaque et monument public, ces souvenirs plus vivants pour les générations à venir.

« Veuillez, après délibération, usant des renseignements que je vous ai fournis lors de ma venue avec le docteur Aucoin, de Montréal, me faire savoir si je puis commencer mes démarches pour obtenir ce résultat, et si la municipalité de Neuville-sur-Vannes, fière de Paul de Chomedey, comme Saint-Malo est fière de Cartier ; Brouage, de Champlain ; Vestric-Candiac, de Montcalm, est consentante à cet hommage au plus glorieux de ses enfants.

« Veuillez agréer... »

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil,

Considérant que c'est un honneur pour la commune de Neuville-sur-Vannes d'avoir donné le jour à Paul de Chomedey, fondateur de la cité de Montréal, émule des Jacques Cartier et des Samuel Champlain, à l'unanimité, approuve le projet d'érection d'un monument au plus illustre des enfants de Neuville-sur-Vannes, et s'engage à fournir l'emplacement nécessaire, qui sera choisi d'un commun accord par le conseil municipal et les représentants des souscripteurs.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé.

Pour extrait conforme,
Le Maire : [signé] : RABY.

* * *

Nous ferons connaître, en une prochaine étude, quelle était la situation de fortune de Paul de Chomedey et, de quelle ingratitude il a été la victime de la part de ceux qu'il avait, avec tant de cœur et d'âme, servis.

A.-Léo LEYMARIE.

Site Internet : Archiv-Histo.com

ACADIENS ET SAINT-PIERRAIS

Qu'est-ce donc que Saint-Pierre ? — Un point sur la Mappemonde ; pas même des arpents de neige ; quelques rochers perdus dans la brume des bancs de Terre-Neuve.

Ce petit archipel, qui comprend Saint-Pierre, Langlade, Miquelon et l'Ile-aux-Chiens, s'étend sur 60 kilomètres seulement du Nord au Sud et couvre à peine une superficie de 200 kilomètres carrés.

C'est néanmoins de toutes les Colonies françaises la plus prospère ; le total de ses transactions annuelles atteint près de 300 millions de francs ; ce qui est un chiffre assez coquet pour une population de 4.000 âmes.

Saint-Pierre appartient, par sa position géographique, à la zone tempérée, puisqu'il est placé au-dessous de Nantes, sous la même latitude que Châtellerault, Châteauroux, et Châlons-sur-Saône. En dépit des rigueurs de l'hiver, avec ses rafales de poudrin, le climat est excellent pour les poitrines vigoureuses, qui aiment la vie de plein air, les brises du large et les âcres senteurs des embruns.

Aperçues par le portugais Fagundes, en 1520, ces îles reçurent la visite de Jacques Cartier, au retour de son second voyage (1535) et devinrent dès lors possessions françaises.

Inutile d'insister sur les explorations fantastiques de Cabot, qui ont servi de base, par le passé, aux prétentions britanniques dans l'Amérique Septentrionale. Jamais les deux Cabot, ni Jean, ni Sébastien, ne connurent ces parages ; on se demande vraiment comment les géographes ont pu appeler *Cabot's Strait* le Détroit qui sépare Cape-Breton de Terre-Neuve... C'est là une pure invention de cabotins !

Sans doute Cartier voulut-il donner à ce passage le nom de *Chabot*, comme il donna celui de *Brion* à l'une des Iles Madeleine, en l'honneur du grand Amiral de France, Philippe de Brion-Chabot (1480-1553).

Ces îlots lointains, uniquement peuplés de français *pur-sang*, sont moins une Colonie qu'un prolongement de la mère-patrie, au delà du *Grand Lac Salé*, que forme l'Atlantique.

« Les trois îles, dit fort bien J. de Bonnefon, semblent trois pierres, détachées du magnifique collier de nos côtes bretonnes, et portées là-bas par quelque tempête d'avant l'histoire. »

Ici, tout le monde est français ; non seulement les Métropolitains : fonctionnaires, armateurs, négociants et gérants, mais la masse des habitants.

Le noyau primitif fut formé, après le *Grand Dérangement* de 1755, par les Acadiens déportés, auxquels s'adjoignirent successivement, et

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

en très grand nombre, des pêcheurs venus de côtes de France : du pays basque, de la Rochelle, des provinces de Bretagne et de Normandie.

Chaque race y conserve son originalité, avec ses qualités natives d'énergie, d'endurance, de persévérance et d'ingéniosité, qui forment la caractéristique du pêcheur Saint-Pierrais.

Sur le Rocher de Saint-Pierre, Normands, Basques et Bretons s'unissent aux Acadiens, sans se confondre cependant.

On y parle le bon *parler français*, sonore et savoureux, tout comme au Canada et à l'Acadie ; mais avec quelque chose de plus flexible, de plus nuancé dans l'expression.

Pour le fond, l'idiome Saint-Pierrais se rattache au dialecte Acadien, et cela ne doit aucunement surprendre, puisque les descendants des Anciens Acadiens ont toujours constitué la grosse partie de la population, depuis trois siècles. Aujourd'hui encore on peut dire que le grand tiers du contingent sédentaire est franchement acadien, et que la moitié peut-être se rattache par des alliances à la race acadienne.

Il ne faut pas oublier que les anciens colons des rives du Saint-Laurent et de la Baie de Fundy étaient des marins-pêcheurs. Ils ont conservé de nombreux termes de marine, qu'ils ont adapté, — le plus souvent d'une manière fort plaisante, — aux occupations quotidiennes des terriens. C'est ce qui donne au langage populaire toute sa pittoresque saveur.

On a appelé nos Iles, « *une immense fabrique à Morues* ». En effet, elles n'ont point d'autres produits, ni d'autre raison d'être que la Morue. Tout le monde, à Saint-Pierre, vit pour la morue et aux dépens de la morue. La Colonie a exporté, en 1922, pour 20 millions de produits de pêche.

La vie des pêcheurs du Banc est très dure ; celle du petit pêcheur ne l'est pas moins.

Debout à minuit, il faut partir dans la brume sombre et froide. Sur la frêle embarcation à fond plat, deux hommes, l'avant et le patron, avec chacun deux lignes, qu'ils jettent et retirent tour à tour. Ils demeurent immobiles, au milieu des ténèbres, les pieds dans l'eau, transis par la bise glaciale, et cela pendant des heures, pour revenir trop souvent avec un mince butin.

Il faut vraiment, pour vivre à Saint-Pierre, se faire une âme de marin qui chante :

Je dois reprendre la mer ;
car l'appel de la marée montante est un appel clair.
Et c'est un appel sauvage,
auquel on ne peut qu'obéir.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Et tout ce que je demande
est un jour de vent,
avec les nuages blancs qui volent
et la vague déferlante, l'écume jaillissante
et les goëlands criards !

Avec cette variante, que le pêcheur Saint-Pierrais préfère un temps calme, propice à la pêche et redoute les coups de vent, toujours fatals, sur ces côtes trop fertiles en naufrages. De 1816 à 1881, 283 bâtiments sont venus s'échouer dans l'isthme de Langlade, qui n'a pas volé son nom de *Nécropole des Navires.*

Nos travailleurs de la mer sont des hommes actifs, laborieux, entreprenants, des âmes simples, droites, indépendantes et fières ; avec de profonds sentiments religieux, sans affectation aucune et sans le moindre respect humain.

Le pêcheur Saint-Pierrais est foncièrement chrétien, avec une foi éclairée. Il aime les belles cérémonies, le chant, les prédications et les processions grandioses de l'Assomption et de la Fête-Dieu. La population tout entière se presse, aux jours de fête, dans l'église somptueusement parée.

La vie des petits pêcheurs est saine, au moral comme au physique. La race Saint-Pierraise est aussi robuste que celle des paysans de la vieille France ; elle est infiniment plus sobre que la population ouvrière de la Métropole.

L'esprit de famille est extrêmement développé. Le Saint-Pierrais aime son foyer, il ne le quitte qu'à regret et il y revient toujours avec un empressement joyeux, comme l'hirondelle à son nid..

* * *

Saint-Pierre ! voilà tout ce qui reste à la France du merveilleux domaine colonial conquis par les aïeux : ces âmes de feu, serties de bronze !

A la Nouvelle-Orléans, au Canada, dans la vieille Acadie, la France vit toujours, mais abritée sous un autre drapeau.

Seul, isolé au milieu de la *Mer Ténébreuse*, à 1.000 lieues de Paris, un morne rocher, battu par les flots, arbore fièrement nos trois couleurs ; et, groupés à l'ombre de ses plis, quatre mille Français, dans un superbe isolement, forment la garde d'honneur.

Sur ce roc altier, noyé parmi les vastes possessions anglaises, une pléiade de vaillants marins, à la foi profonde et au cœur fidèle, continue de maintenir avec constance le prestige du nom français.

ADIVAD.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

QUESTIONS

La rubrique « Questions » est ouverte à tous. Les « Réponses » seront insérées dans le but de renseigner les *chercheurs* et les *curieux.*

LES SCANDINAVES ET LE SAINT-LAURENT. — M. Camille Pijollet écrivait récemment, au sujet de la Carte de Christophe Colomb : « Vingt ans avant son expédition [de Colomb] une mission scandinave, mandée par Christian Ier n'arrivait-elle pas sur les rives du Saint Laurent ?.. »

Des renseignements plus précis sur le document qui a permis cette affirmation sont demandés.

« G. NOVÉFAIN ».

* * *

ORIGINE DU NOM DE MONTRÉAL. — Une tradition de la famille de Pontbriand prétend que le nom de Montréal fut donné par Jacques Cartier à l'endroit qu'il découvrait, en 1535, à cause de Claude de Pontbriand fils du Seigneur de Montréal, qui l'accompagnait dans ce second voyage en Nouvelle-France et appartenait à une famille considérable de Bretagne. Qui pourrait apporter une précision sur l'origine du nom de Montréal ?

« B. de P. »

* * *

LOUIS FIN. — Lors de l'apposition des scellés, au domicile de Paul de Chomedey, le 9 Septembre 1676, Louis Fin était au service du fondateur de Montréal. Parmi les objets inventoriés figure une « petite cassette dans « laquelle sont des pieces et « papiers restant à inventorier à « la description desquels a este « procedé... ». Ces papiers, dont nous n'avons pu retrouver l'inventaire, furent remis en la cassette et celle-ci, avec Louis Fin, repartit en Canada lorsque les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame obtinrent l'autorisation de l'engager pour servir à Villemarie (1670). La cassette existe-t-elle encore et les papiers qu'elle contenait seraient-ils conservés à Montréal ?

« A. L. L. »

* * *

CHARLES DROUAS DE LA PLANTE. — Qui pourrait donner quelques renseignements sur Charles Drouas de la Plante, né le 24 Novembre 1634, à Dijon, de Antoine et d'Anne Bossuet, tante du grand Bossuet.

Officier du régiment de Condé, puis de Savoie-Carignan il laissa postérité en Canada sous le nom de La Plante.

« H. de D. »

* * *

LE SIEUR DE LA BOUTEILLERIE. — En 1672, le 29 Octobre J. B. Frs des Champs, revenait en Canada et obtenait la Seigneurie de la Bouteillerie ou Rivière Ouelle, Comté de Kamouraska. (Province de Québec.) Canada.

J. B. Frs des Champs avait obtenu primitivement une concession près des Trois-Rivières ; mais la peur des sauvages lui fit abandonner cette concession.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Par qui, et quand cette première concession fut-elle faite au sieur de la Bouteillerie ?

« J.-A. L. »

* * *

LECOQ, SIEUR DE LA BEAUSSONNIÈRE (*Charles*). — Dans les actes du notaire Lafousse, de La Flèche, actes d'engagement pour Villemarie en 1653, est nommé « Maître Charles Lecoq, sieur de la Beaussonnière » qui habitait Nantes et était propriétaire du navire de cette ville qui devait partir pour le Canada. Marguerite Bourgeoys, avant son départ pour Villemarie, en 1653, logea chez lui sur la recommandation de Paul de Chomedey. Qui pourrait fournir des renseignements sur ce gentilhomme si bienveillant pour l'œuvre de Montréal ?

« P. de P. »

* * *

CAPUT DE BAILLEUL. — Dans le vol. II de son DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE ...l'abbé Tanguay mentionne (p. 539, col. 1) un certain Caput de Bailleul, qui fut officier dans l'affaire de Beauséjour avec Vergor, en 1755.

Il me serait utile d'avoir sur ce courageux officier tous les renseignements et états de service possibles et de pouvoir retracer sa généalogie.

« L. A. L. »

* * *

LA BARONNE DE SAINT-LAURENT. — Qui était la baronne de Saint-Laurent qui vint à Québec à la fin du XVIII[e] siècle et passait pour être l'épouse morganatique du duc de Kent ? De qui était-elle la fille ? Fut-elle mariée avant de partager la vie du prince royal d'Angleterre ? Que devint-elle après le mariage solennel, et régulier celui-là, du duc de Kent avec la princesse Victoria de Saxe-Cobourg ?

« L. R. de R. »

* * *

LA RÉVOLUTION DE 1837 ET LA FRANCE. — Les événements de 1837 au Canada eurent-ils une répercussion en France ? Le gouvernement français s'intéressa-t-il à la rébellion des canadiens et connut-il cette tentative de libération ?

« Habit Rouge. »

* * *

ARMOIRIES A DÉTERMINER : DE... UNE TOUR MAÇONNÉE ACCOMPAGNÉE D'UNE ÉTOILE DE...

Pourrait-on donner quelques précisions sur la famille qui portait ces armes. Le blason qui dessine ces armes se trouve accolé à celui de Philippe de Costebelle, qui fut en Acadie au XVIII[e] siècle et gouverneur de l'Isle Royale, sur un dessus de toilette en toile blanche brodée et est surmontée d'une couronne comtale. Il est vraisemblable que ces armes soient celles d'une de La Tour de Sourdeval ou d'une Saint-Étienne de la Tour, première et seconde femme de Philippe de Costebelle.

« A. du C. »

* * *

PAPIER FILIGRANÉ AUX ARMES D'ANGLETERRE. — Qui pourrait apporter une preuve que des officiers français, en 1759, écrivaient de la Pointe-aux-Trembles des lettres de service sur du papier filigrané aux armes d'Angleterre ?

« A. L. L. »

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

ANNIVERSAIRES HISTORIQUES

1625. Juin. 25 JUIN. Le père Nicolas Viel, récollet et son disciple Ahuntsie sont jetés « dans le fleuve (Rivière des Prairies) en haine de l'Évangile et de la foi (que le Père Viel) prêchait, par ceux-là même qui le conduisaient dans leurs canots. » *Mortuologe* des *Récollets de Saint Denys*. ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

* * *

1725. JUIN 5. Le président du Conseil de marine de Paris écrit à M. de Vaudreuil pour lui témoigner de sa surprise que M. de Lignery, agissant d'après ses ordres, ait fait la paix des Saulteux avec les Renards sans y comprendre les Illinois.

Arrêt pour réduire la valeur des anciennes monnaies d'or et d'argent.

Le président du Conseil de marine de Paris annonce à MM. de Vaudreuil et de Chazel que l'ordre a été donné d'embarquer sur le *Chameau* 100 recrues dont 60 levées à Paris et le reste à la maison de correction de Bicêtre.

Le président du Conseil de marine de Paris écrit à M. de Vaudreuil pour lui faire connaître les promotions et nominations des Sieurs de Longueuil, de Louvigny, Verrier, de Sabrevois, de la Noue, de Lantagnac, Ramezay, de la Gesse, de la Perrière, de Granville-Fonville, Paschot, de Gannes, de Moras, Beaulac, Hertel, de Clignancourt, Lagneau, de Cabanal, de Lorimier.

M. de Sabrevois est nommé à la majorité de Montréal.

M. Le Verrier est nommé Lieutenant du roi à Québec.

Le président du Conseil de marine de Paris écrit au Docteur Sarrazin, pour lui témoigner de sa satisfaction de son zèle ; des ordres sont donnés aux commandants des postes pour qu'ils lui procurent les graines dont il a besoin pour un ouvrage de botanique

Le président du Conseil de marine de Paris fait savoir à l'évêque de Québec, Mgr de Saint Vallées, que la veuve de M. de Ramezay recevra une pension de 1000 livres et son fils une compagnie.

De Vaudreuil, syndic temporel des Récollets ayant contraint le commissaire général de l'ordre d'accepter comme Supérieur du couvent de Québec un parent de Mme de Vaudreuil, une scission se fit dans le couvent, et plusieurs actes séditieux furent commis par le parti qui s'insurgeait contre l'autorité du commissaire de l'ordre. Le roi n'en sera pas informé pour éviter des ennuis à de Vaudreuil.

JUIN 27. Ordonnance concernant l'établissement des Capucins.

Site Internet : Archiv-Histo.com

LIVRES et REVUES

Il ne sera rendu compte que des ouvrages adressés EN DOUBLE exemplaires au bureau de la Revue.

Mme Eve Circé-Coté, a publié dernièrement, à Montréal, un « Essai de Psychologie historique » curieux et vivant : « Papineau, son influence sur la Pensée Canadienne ».

Papineau qui « fut l'écho retentissant de tous les appels à la liberté », qui avait pris « à son compte sur ses robustes épaules, non pour les expier, mais pour les venger, toutes les hontes, toutes les misères, les angoisses de nos pères » est présenté par Mme Ève Circé-Coté pour que « sa renommée ne reste pas livrée au hasard des finasseries roublardes, comme au parti-pris et aux préjugés d'esprit étroits ».

Cet ouvrage aurait gagné à être, en ses différents chapitres, plus condensé, plus lié, plus ramassé en Papineau tout seul. C'est cependant « une simple pierre — pas la pierre angulaire, elle appartient à M. David — mais un tout petit apport au monument élevé par la science historique et la littérature à la gloire de Papineau et des révolutionnaires de 37-38 ».

A. L.-L.

* * *

La littérature de l'Extrême-Nord et du Nord-Ouest de l'Europe, vers la fin du Moyen-Age, est assez peu connue en France, malgré son charme et sa saveur. C'est pourtant à elle que nous devons le souvenir d'un fait remarquable : la découverte de l'Amérique par les Normands au Xe siècle.

Deux Sagas, la *Saga d'Eirik le Rouge*, et la *Saga de Karlsefni* transmis de génération en génération ont apporté jusqu'à nous la trace de « l'aventure du Vinland », que le Colonel A. Langlois nous fait connaître à son tour, dans : LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE, que publie la Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales.

Il analyse et critique ces documents historiques dont il donne pour la première fois la traduction en français, et son étude s'étend aux possibilités psychologiques et géographiques de ces expéditions.

D'une lecture agréable, ces Sagas forment un récit dont le réalisme, le côté romantique, l'aspect matériel, donnent une sensation intense de choses vécues.

* * *

TARTUFFE ET SES AVATARS. Histoire des relations de Molière avec la cabale des Dévôts, par Francis Baumal. (Paris. E. Nourry, 1925.)

Certes, il faut craindre et se défier des commentaires des grandes œuvres de la littérature. Les érudits sont terribles quand ils ont cru découvrir les motifs cachés et les raisons secrètes d'une œuvre inspirée par le génie. La fin du XIXe siècle et le commencement du XXe ont été fertiles en découvertes de cet ordre. Nous avons eu la question Shakespeare qui restera la plus fameuse du genre. A qui n'a-t-on pas attribué l'œuvre shakespearienne ? A tout le monde excepté à celui qui en est certainement l'auteur légitime et authentique : William Shakespeare. Molière lui-même a failli se faire voler son œuvre il y a deux ou trois ans. N'est-ce pas Pierre Louys qui prétendit la lui contester pour l'attribuer de façon assez inattendue à Corneille ? Mais l'auteur d'Aphrodite n'a, je crois, convaincu personne. Molière est demeuré l'auteur du *Tartuffe*.

C'est justement ce chef-d'œuvre que M. Baumal a pris pour objet d'étude dans le livre qu'il a publié chez Nourry. Don Juan est-il le prince de Conti et Tartuffe, M. Cretenet ? M. Baumal le croit et en donne des raisons convaincantes. Il a écrit sur ce sujet un livre vivant et qui se lit avec grand intérêt, facilité appréciable et qui ne fait nul tort à l'érudition. Celle de M. Baumal est grande. Il est extrêmement averti sur toute la société du siècle de Louis XIV. Que ce soit la cour, la bourgeoisie, la petite noblesse de province, le monde religieux, il a des sources abondantes autant que variées.

Sans alourdir son texte de références, il donne au début du volume les noms des écrivains et chercheurs qui lui ont servi et à la fois quelques pièces justificatives du plus grand intérêt. Il s'est surtout servi, pour ce qu'il appelle « L'affaire Tartuffe » de la vie de Messire Cretenet, d'une série de pamphlets lyonnais écrits contre ce singulier personnage l'année même (1654) où Scarron composait son Montufar, de documents concernant la Compagnie du Saint-Sacrement fournis par M. A.-Léo Leymarie. Tout cela ajoute à l'intérêt du livre en l'étayant solidement.

R. L. R. de R.

* * *

LE PROGRÈS MÉDICAL — (No du 18 avril 1925) dans son compte rendu de la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE — Séance du 7 avril 1925 — publiait « La vie du Dr Michel Sarrazin dont Leymarie nous rapporte les épisodes principaux est pleine d'intérêt pour l'histoire médicale de la Nouvelle France au XVIIe siècle. Sarrazin fut à la fois médecin et chirurgien. Il acquit une grande réputation parmi les colons canadiens, passant son temps sur le Saint-Laurent et les routes entre Québec et Montréal. Il revint à Paris en 1694 se perfectionner dans son art. On a de lui de nombreuses études d'histoire naturelle, sur le rat musqué, le castor, le veau-marin, le ginsembre, les érables, les eaux minérales du Canada, etc... Sarrazin fut emporté par une fièvre maligne en 1734. Il laissa plusieurs enfants, dont un fils médecin. Ce médecin naturaliste est bien dans la tradition française. Il contribua pour sa part à établir outre-mer la culture de notre pays. Il méritait de faire l'objet d'une monographie comme celle de Leymarie... ».

Site Internet : Archiv-Histo.com

* * *

THE VOYAGES OF JACQUES CARTIER (publication des Archives Publiques du Canada).

Sous ce titre M. H.-P. Biggar publie une nouvelle édition des voyages de Cartier au Canada. En 1867, le libraire Tross publia le texte original du premier voyage de Cartier, que venait de découvrir à la Bibliothèque Impériale, M. Michelant. Ce document était demeuré introuvable jusque là et les détails de ce voyage ne nous étaient connus que par une relation italienne de Ramusio, une anglaise de Richard Hakluyt et une traduction en français d'après Ramusio par Raphaël du Petit-Val.

C'est le texte publié par M. Michelant qu'édite M. Biggar. Cependant, celui de Ramusio étant plus étendu, il a ajouté, entre crochets, les mots et les phrases qui le complète.

La relation du deuxième voyage fut publiée en italien par Ramusio et en français par Ponce Roffet dit Faucheur et Anthoine le Clerc frères et réimprimée chez Tross par d'Avezac. Un exemplaire découvert au British Museum avait servi à cette réimpression ; depuis, Gabriel Gravier en a signalé un autre à la bibliothèque municipale de Rouen. La Bibliothèque Nationale en possède trois manuscrits. Continuant le même procédé que pour la première relation, M. Biggar publie comme document principal celui des trois manuscrits considéré comme l'original et le complète avec l'aide des deux autres.

Ces deux documents sont suivis d'une excellente traduction en anglais.

De la troisième relation, on ne connaît que le texte anglais de Hakluyt et M. Biggar n'a fait que de le transcrire.

Ces trois relations sont suivies de celle du voyage de Roberval en 1542-1543, qui avait sa place indiquée ici.

Une introduction très intéressante, de nombreuses cartes et illustrations, ainsi que d'abondantes notes de bas de pages en font une publication de premier ordre et complète l'ouvrage si intéressant de M. Hiram B. Stephens, intitulé JACQUES CARTIER AND HIS FOUR VOYAGES TO CANADA, publiée à Montréal en 1890. C.-B. Moras.

* * *

C'est devenu une habitude au Canada de déplorer l'ignorance où les Français sont quant à leurs cousins canadiens. Aussi est-il juste de noter ceux qui, parmi les Français, connaissent et font connaître le Canada. Il en est peu, à ce sujet, qui soient plus dévoués à la cause canadienne française que M. A.-Léo Leymarie.

Cet érudit vient de publier deux plaquettes fort curieuses qui fixent des points de l'histoire bibliographique canadienne. La première concerne LE PREMIER OUVRAGE FRANÇAIS SUR LE CANADA (1545). C'est une édition du second voyage de Cartier faite par Ponce Roffet, dit Faucheur, et Antoine Le Clerc frères. M. Leymarie fait un rapide historique de cette édition.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

La seconde plaquette concerne DEUX IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES AU CANADA EN 1759. Ces deux documents qui seraient les plus anciens textes imprimés au Canada sont les deux mandements de Mgr de Pontbriand datés l'un de Québec, l'autre de Montréal, ce qui prouve que la petite presse épiscopale suivit l'évêque lorsqu'il quitta la capitale. Donc, si la première gazette canadienne fut imprimée par Brown et Gilmore en 1764, ce n'était pas tout à fait les débuts de l'imprimerie au Canada, et la presse donnée par le roi de France fut vraiment la mère de l'imprimerie canadienne.

* * *

Enfin M. Leymarie publie depuis quelque temps aux *Cahiers Catholiques* une série d'études sur LES COMMENCEMENTS DE MONTRÉAL. Il y a là un Maisonneuve qui n'est pas tout à fait le personnage classique et inhumain à force de vertus auquel l'histoire officielle nous a habitués. Ce soudard pieux n'en devient que plus vivant et plus vraisemblable. Au milieu des « Associés » de la Compagnie de Montréal dont M. Leymarie nous donne sur chacun une notice historique et bibliographique, les historiens canadiens sont généralement tombés dans l'apologie sans mesure ; il faut se méfier de cette préoccupation patriotique en Histoire. Elle peut faire commettre des omissions et fausser les textes.

M. Leymarie accompagne son étude d'un texte de citations et de références qui intéresseront les historiens mais qui empêcheront bien des gens de la lire. G. Lu.

* * *

M. Constantin Weyer a vécu dans l'ouest canadien durant quelques années et de ce séjour, des péripéties de ses voyages il nous donne « *Manitoba* » que publie la librairie F. Rieder et Cie, de Paris. Si les lecteurs de son livre trouvent certaines satisfactions à connaître les excellentes choses qu'il contient, ils ne seront point renseignés impartialement dans le chapitre consacré à *Jean Baptiste*. Ici l'auteur a chargé son « type » et les « messieurs prêtres », et le parler canadien qu'il fait venir « d'une source un peu trouble ».

Cédant à son imagination et aussi à une tendance antitraditionnaliste M. Constantin Weyer a « égaré » son « *Manitoba* ». C'est regrettable car il était vivant et bien écrit. A. L.-L.

* * *

Le dernier Numéro de la *Revue d'Histoire des Missions* — 1er Juin 1925 — a publié une étude de M. Gaillard de Champris : Les nouveaux Bienheureux Martyrs du Canada, et nous annonçait la prochaine parution dans la Bibliothèque des Missions, de MARTYRS DE LA NOUVELLE FRANCE, XVIIe et XVIIIe siècles Extrait des « Relations » des Pères de la Compagnie de Jésus, publiés par Georges Goyau et Georges Rigault. Introduction générale par Georges Goyau, et ce, aux Éditions « SPES », 17, rue Soufflot, PARIS (5e).

Site Internet : Archiv-Histo.com

* * *

Québec Dans le numéro de février 1925 de la « *Revue du droit* », — 64, rue Saint-Joseph, Québec — le juge J. Camille Ponliot, juge de la Cour Supérieure a consacré quelques pages à l'*Ordonnance de la marine de 1681*.

Une lettre datée de Québec, 6 avril dernier, nous apprend que « A « la suggestion de quelques amis j'ai décidé de faire mettre cette étude « en plaquette, en l'accompagnant d'un appendice contenant les docu- « ments auxquels je réfère dans cette étude ».

Nous attendrons donc la brochure de M. le juge J. Camille Ponliot, pour parler de ce très intéressant travail. A. L. L.

* * *

Dans « *le Canada Français* » de février 1925, Mgr D. Gosselin, de la *Société Royale du Canada*, présente « ACADIENS ET CANADIENS », qui « sont deux rameaux d'un même arbre transplantés en terre américaine par la Vieille-France » qui « cependant, malgré les ressemblances, se différencient notablement, et plus encore de leurs cousins de France. S'en étonner serait pure naïveté ». M. Robert Le Bidois analyse avec vigueur « l'Épopée religieuse du Canada Français » suivant chapitre par chapitre l'ouvrage de M. Georges Goyau, de l'Académie Française.

* * *

Dans « *le Canada Français* » de Mars 1925, M. Georges Robitaille, professeur au Séminaire de Joliette, commence une étude critique, très serrée et très vivante, de l'Histoire du Canada, d'Hector Garneau.

* * *

Dans « *la Revue du Droit* » d'Avril 1925, M. Francis J. Audet, des Archives fédérales du Canada, à Ottawa, a commencé à publier les biographies des Juges en chef de la Province de Québec depuis la Cession. Les deux premières biographies sont consacrées à William Gregory et William Heg.

* * *

Le *Naturaliste Canadien* fondé en 1874 par l'abbé Provancher qui mourut en Mars 1892, vient d'entrer dans « son deuxième demi-siècle. » Dirigé depuis trente-deux ans par M. le chanoine Huard, de la *Société Royale du Canada*, le *Naturaliste Canadien* a « prouvé que le peuple canadien français n'a pas moins d'aptitudes que les autres pour les sciences ».

* * *

Dans le BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES ; de Janvier 1925, E. Z. Massicotte a publié une très intéressante notice sur *Les Sabrevois, Sabrevois de Sermonville et Sabrevois de Bleury*, étude généalogique concernant Jacques Charles de Sabrevois, lieutenant de M. de Muy, baptisé en 1687, fils d'Henry, seigneur de Sermonville, et de Gabrielle Martin, de Gavancee (Eure-et-Loir), qui se maria à Boncherville (Québec), le 16 novembre 1695, à Jeanne Boucher.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

* * *

L'annuaire statistique de Québec vient de paraître. Déjà vieux de onze années cet ouvrage est une vraie mine de renseignements pour tous ceux qui veulent connaître ce qui se fait au pays de Québec dans l'ordre économique, industriel et dans le domaine de l'évolution intellectuelle. Rédigé par M. Valmore Gratton, qui a le droit aux remerciements des amis de Québec, l'annuaire prend place parmi les documents officiels, de cette province, les plus utiles.

* * *

Le quatrième « *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour* 1923-1924 », par P.-G. Roy a apporté sa moisson de renseignements et de détails tirés des Archives de la Province de Québec. C'est un ouvrage qui doit trouver sa place dans toutes les bibliothèques. Chercheurs et Historiens de l'histoire franco-canadienne doivent réunir ces Rapports, pour les consulter souvent et, surtout, cela serait grande joie pour l'auteur qui dirige le *Bulletin des Recherches Historiques*, pour apporter leur pierre à la construction de cet édifice si difficile à construire : la Vérité Historique. A. L.-L.

* * *

Ontario Dans le numéro de mars 1925, (Vol. VI ; N° 1) de THE CANADIAN HISTORICAL RECORD, M^lle^ Marjorée G. Reid, a publié une solide étude sur le commerce des fourrures et la police dans l'ouest canadien (*1763-1774*).

Dans le NIAGARA HISTORICAL SOCIETY — N° 36 — F. R. Parnell a consacré quelques pages au *lieutenant-général John Graves Simcœ, premier gouverneur du Haut Canada*; tandis que M^lle^ Janet Carnochau, étudiait, dans le même numéro, Elizabeth Posthuna Gwillin, femme de ce gouverneur.

Pour paraître prochainement :

En vente aux bureaux de « *Nova Francia* »

REV. P. ALBERT DAVID, Missionnaire du Saint-Esprit. **Les Missionnaires du Séminaire du Saint-Esprit à Québec et en Acadie au XVIII^e^ siècle.** 1 brochure d'environ 52 pages, in-8° raisin. 5 francs. (On souscrit aux bureaux de « *Nova Francia* »).

* * *

Collection de six portraits, sur papier grande marge, d'après cuivre ancien de : J. J. Olier, Thomas le Gauffre, Alex. le Ragois de Bretonvilliers, Le Royer de la Dauversière, baron de Renty, Associés de la « Compagnie du Montréal » ; Tronson, 3^e^ Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris. Chaque : 20 frs.

Site Internet : Archiv-Histo.com

NOUVELLES DIVERSES

Le Secrétaire de la Province de Québec, met au concours cette année, les sujets suivants :

1) La colonisation de la Nouvelle France : a-t-on recruté des colons chez les repris de justice et les femmes perdues ?
2) Pierre Le Moyne d'Iberville.
3) Les martyrs de la Nouvelle-France.
4) Pierre Boucher, de Grosbois.
5) Le conseil souverain de la Nouvelle-France.
6) Le docteur Sarrazin.
7) Le régime seigneurial au Canada.
8) Pierre Gautier, de Varennes de la Vérendrye.
9) L'industrie sous le régime français.
10) Le premier Parlement du Bas Canada (1792), son œuvre législative, ses membres.
11) Histoire d'une paroisse canadienne (au choix des concurrents).
12) Alexander Mackenzie, le découvreur.

Le concours est ouvert à tous, Canadiens ou autres.

Les concurrents sont admis à traiter plusieurs sujets pourvu qu'ils le fassent en études distinctes ; ils pourront donner à leurs travaux la forme qu'ils préfèreront.

Les études devront être rédigées dans la langue française ou dans la langue anglaise.

Chaque étude devra être dactylographiée avec simple interligne, couvrir pas moins de 200 ni plus de 400 pages de papier ministre (environ 350 mots par page) et être signée d'un pseudonyme.

Chaque étude devra être déposée au bureau de l'archiviste de la province de Québec, à Québec, avant le 1er janvier 1926, avec une enveloppe portant l'inscription : « Concours d'Histoire de 1925 » et contenant une feuille de papier sur laquelle auront été écrits le pseudonyme ainsi que le nom et l'adresse du concurrent.

* * *

Lors d'une conférence faite en Avril dernier, au Château Ramezay, à Montréal, M. W. A. Lighthall, président de la *Société d'archéologie et de numismatique de Montréal* a longuement parlé de la « collection des Tableaux » qui sont réunis dans ce vieil hôtel historique.

L'origine de cette collection remonte à 1892.

En 1862 la société numismatique fut fondée. En 1890 elle entreprenait la première exposition de tableaux et de peintures. Comme cette exposition, avait obtenu un grand succès on en tint une autre l'année suivante, exposition dont le succès fut encore plus grand, et qui décida d'organiser une exposition permanente. Le gouvernement ayant mis en vente l'emplacement du château de Ramezay, celui-ci fut acheté pour dix mille dollars par la ville de Montréal comme monument historique. Le château fut loué à la Société Numismatique pour une durée de vingt-cinq ans moyennant un loyer de un dollar par an. Le bail a été renouvelé récemment. On installa alors l'exposition des tableaux au château de Ramezay et ce, grâce à l'initiative de M. de Léry McDonald. Ces tableaux, qui proviennent pour la plupart de dons, possèdent une très grande valeur et certains tableaux comme celui du Baron de Longueuil valent plus de cinq mille dollars.

M. Lighthall qui connaît cette collection à fond a expliqué chaque tableau intéressant et les faits qui s'y rattachent.

Il convient de mentionner les tableaux représentant Le Moyne de Bienville, LeMoyne de Longueuil, LeMoyne d'Iberville, tous trois frères ; de Lanaudière ; chevalier de Lévis, Jean Talon, grand intendant ; Samuel de Champlain. « Au sujet de ce dernier tableau ainsi que ceux de Jacques-Cartier, représenté sur son navire et celui de Montcalm, le conférencier déclara que ces tableaux étaient très suspects et quant à celui de Cartier il était positif que ce n'étaient pas là les traits du découvreur du Canada » dit le *Canada* rendant compte de la conférence.

« Il signale, écrit le *Canada,* le portrait de Thomas d'Arcy McGee et appelle McGee un grand héros et un martyr. Il avait une fougue oratoire sans pareille de même qu'un très grand prestige sur les foules. Il signale aussi les tableaux de l'honorable Alexandre Mackenzie, ceux de la famille de Vaudreuil, de la Dauversière, Wolfe, le général Gabriel Christie, sa femme et son fils. Cette Christie était la fille de Burton, colonel anglais, qui reçut le dernier message de Wolfe aux plaines d'Abraham. François Youville de Beaujeu, le lieutenant-colonel Maximilien Clobensky, l'honorable François Baby, l'honorable Honoré Mercier, furent aussi mentionnés de même que le gouverneur Haldimand, Lord Elgin, Louis XV, Georges II, Metcalfe, Baldwin, Lafontaine, Lord Durham, Joliette, Lord Dufferin, Lord Aberdeen, Lord Gosford, Médard Gamelin, les Pères Jogues, Lallemant, Charlevoix, Lejeune, Mgr Lartigue. »

* * *

La *Société de Géographie de Québec* a nommé comme président, l'Hon. Cyrille F. Delage, surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec et décerné, le 9 Mars, lors d'une de ses dernières réunions, une médaille d'or au capitaine J.-E. Bernier, de Lévis qui a fait 257 voyages sur tous les océans, et exploré particulièrement les régions arctiques. Le Capitaine Bernier, âgé de 73 ans a fait une brillante conférence, accompagnée de projections sur ses divers voyages en *terra incognita* de l'extrême nord Canadien.

* * *

M. Chouinard, lors d'une réunion de la *Société de Géographie de Québec* a entretenu ses collègues d'une découverte récemment fait à

Site Internet : Archiv-Histo.com

Pologne dans la bibliothèque si riche de cette ville. Il s'agit d'un manuscrit racontant le voyage de Samuel Champlain aux Indes occidentales.

* * *

La Commission des Monuments Historiques de la Province de Québec vient de fixer au 17 septembre prochain le dévoilement de la statue du découvreur du Canada, à Québec.

Comme plusieurs propositions ont été faites quant à l'emplacement de cette statue de Jacques Cartier, un commissaire a été nommée pour décider du choix de cet emplacement.

Le même jour, dans les niches de façade du Palais du Parlement de Québec seront placées les statues de Joliette et d'Iberville.

* * *

Ils vient d'être décidé que des poteaux indicateurs seraient placés par la Commission des Monuments historiques de la province de Québec à Beauport, Saint-Joachim, la Pointe aux Trembles, Lévis, Saint-Pierre de l'Ile d'Orléans, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Chambly, Saint-Denis, Saint-Eustache, Sainte-Marie-de-la-Beauce, Montebello.

* * *

Au moment où *Nova Francia* s'imprimait, des fêtes historiques avaient lieu à Québec à l'occasion du Troisième centenaire de l'arrivée des Pères Jésuites à Québec.

" Société d'Histoire du Canada "

Je soussigné.....*demeurant*

à (1) .....

déclare m'inscrire à la « Société d'Histoire du Canada » comme bienfaiteur, donateur, sociétaire, adhérent (2). *En conséquence je vous envoie ci-joint la somme de* (3).....

montant de ma cotisation.

Le.....*19*.....

(SIGNATURE)

(1) Adresse exacte.
(2) Rayer les mentions inutiles.
(3) Bienfaiteur : 100 fr. ; Donateur : 50 fr. ; Sociétaires : 20 fr. ; Adhérent : 15 fr. par an.

Adresser ce bulletin, accompagné du montant de la cotisation, en billets de banque, mandat-poste ou chèque à M. Théo. Beauchesne, trésorier de la Société d'Histoire du Canada, 52 rue de Richelieu, Paris (1er).

L'Imprimeur-Gérant : Gabriel ENAULT.

Mamers. — Imprimerie Gabriel ENAULT. — 9977.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Librairie Académique. — PERRIN et Cie, Éditeurs

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, PARIS (6e ARR.)

VIENNENT DE PARAITRE :

ANDRÉ BELLESSORT

ESSAI SUR VOLTAIRE

COURS PROFESSÉ A LA SOCIÉTÉ DES CONFÉRENCES

I. Voltaire et la Régence. — II. Voltaire en Angleterre. — III. Le théâtre de Voltaire. — IV. Voltaire amoureux et courtisan. — V. Voltaire chez le Roi de Prusse. — VI. Voltaire historien. — VII. Les romans de Voltaire. — VIII. Le malin vieillard de Ferney. — IX. L'esprit de Voltaire et l'esprit voltairien. — X. L'apothéose.

Un volume in-8° écu, orné de gravures. Prix . . . . . 12 fr.

Il a été tiré 80 exemplaires numérotés sur papier vergé Hollande, van Gelder. Prix . . . . . 60 fr.

G. LENOTRE

LA MIRLITANTOUILLE

ÉPISODES DE LA CHOUANNERIE BRETONNE

Un volume in-8° écu orné de gravures. Prix . . . . . 12 fr.

Il a été tiré 50 exemplaires numérotés sur papier vergé Hollande, van Gelder. Prix . . . . . 60 fr.

B.-E. GUEYDAN

LES ROIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le *Caillautisme* est le principal objet de cet ouvrage, admirablement documenté, aussi clair qu'impartial, il est d'un intérêt passionnant.

2 volumes in-16. Prix. . . . . 15 fr. (les 2 volumes).

Il a été tiré 15 exemplaires numérotés sur papier vergé pur fil des papeteries Lafuma. Prix . . . . . 50 fr. (les 2 volumes).

GEORGES GOYAU

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ORIENTATIONS CATHOLIQUES

Un volume in-16. Prix . . . . . 8 fr.

CLAUDE D'HABLOVILLE

Grandes Figures de l'Église Contemporaine

MONSEIGNEUR DUCHESNE — MONSEIGNEUR BAUDRILLART — MONSEIGNEUR IRELAND

Un volume in-16. Prix . . . . . 7 fr. 50

ANDRÉ GODARD

LA PIÉTÉ ANTIQUE

Les origines de l'Humanité. — La valeur spirituelle des religions antiques. La Révélation primitive. Le Messianisme et l'Au-delà.

Un volume in-16. Prix . . . . . 8 fr.

Site Internet : Archiv-Histo.com

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

ÉTUDES
SUR L'HISTOIRE DES PREMIÈRES ANNÉES
DE LA NOUVELLE FRANCE

II

LES COMMENCEMENTS DE MONTRÉAL

" Messieurs et Dames de la Société de Nostre-Dame
pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France "

Par

A.-Léo Leymarie

Membre Correspondant de l'Institut Canadien

Préface de M. Fortunat Strowski

Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris

" ÉDITIONS SPES "
17, Rue Soufflot
Paris, 5e

Librairie BEAUCHEMIN
LIMITÉE
30, Rue Saint Gabriel
Montréal (Canada)

Site Internet : Archiv-Histo.com

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Volume I. — N° 2. 24 Octobre 1925

"NOVA FRANCIA"

Organe de la

Société d'Histoire

du

Canada

SOMMAIRE

Actes de la Société d'Histoire du Canada. — Les Missionnaires du Saint-Esprit à Québec et en Acadie au XVIII[e] siècle, par le P. Albert DAVID, missionnaire du Saint-Esprit (suite). — Brouage à l'époque de Samuel Champlain, par Th. BEAUCHESNE. — Les Piercot de Bailleul, par Emmanuel de CATHELINEAU. — Les Provinces de France et la Nouvelle France : Émigrants au Canada venant du Nivernais, par E. CHEMINADE. — Quelques Picards au Canada, par le Dr LOMIER (à suivre). — Pages d'Histoire : Inédit sur le Fondateur de Québec, par A.-Léo LEYMARIE. — Un frère du Gouverneur des Trois-Rivières : Joseph de Galiñet, compagnon de Ducarre, par R. R. R. — Questions et Réponses. — Anniversaires historiques. — Livres et Revues. — Nouvelles diverses.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

52, Rue de Richelieu, PARIS 1[er].

Le numéro : Édition ordinaire : 3 frs.
Édition de luxe : 10 frs.

Site Internet : Archiv-Histo.com

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA

(Association déclarée le 12 décembre 1924)
(N° 163-190 — Préfecture de Police)

EXTRAITS DES STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre les personnes ayant adhéré aux présents statuts et remplissant les conditions indiquées ci-après, une Société qui sera régie par la Loi de Juillet 1901 et par les dits Statuts. Cette Société a pour objet : de rechercher, réunir, mettre à la portée des hommes d'études et en même temps de faire connaître au grand public par des publications d'inédits les documents ayant trait à l'Histoire du Canada ; de former un lien entre tous ceux qui tiennent à l'Histoire du Canada par leurs traditions de famille.

Elle portera le nom de : **Société d'Histoire du Canada.**

ART. 2. — Le Siège de la Société est à Paris, 52, rue de Richelieu (1er arrondissement).

ART. 4. — Le but de la Société étant essentiellement historique franco-canadien, toute immixtion d'ordre politique ou religieux est formellement interdite. Le Comité Central pourra prononcer l'exclusion de tout membre qui enfreindra cette prescription sauf appel à l'Assemblée générale.

ART. 5. — **Moyens d'action.** — Les moyens d'action sont :

1° La création d'un Comité dit " Comité des Sources et des Recherches " qui centralisera tous les renseignements, copiera les pièces authentiques à lui communiquées, entrera en relation avec les familles ayant pris une part dans l'Histoire du Canada, fournira tous renseignements utiles à des recherches historiques et généalogiques ;

2° La création d'un Comité dit " Association des Familles ", qui groupera tous ceux qui justifieront de leur ascendance franco-canadienne dans l'Art Militaire, la Religion, l'Administration, le Commerce, la Colonisation ;

3° La publication, à des époques qu'un règlement intérieur fixera, de brochures historiques, de documents inédits, de monographies et d'un bulletin.

4° La constitution dans chaque province de France d'où sont originaires les Canadiens, de comités locaux, toujours en liaison avec le " Comité des Sources et des Recherches ".

ART. 6. — **Admissions.** — La Société comprend :

a) Un Comité de Patronage, composé d'un nombre illimité de membres comprenant des personnalités d'ordre divers, susceptibles d'honorer et d'aider la Société ; *b)* Des membres actifs ; *c)* Des membres bienfaiteurs ; *d)* Des membres fondateurs.

b) *Membres actifs.* — Peuvent être membres actifs de la Société d'Histoire du Canada :

1° Ceux qui se sont occupés ou s'occupent d'Histoire franco-canadienne ;

2° Ceux qui possèdent des documents concernant l'Histoire franco-canadienne et qui, les communiquant, contribuent au développement de la Société ;

3° Peuvent être membres du Comité, dit " Association des Familles " tous ceux qui justifient de leur ascendance franco-canadienne, comme indiqué à l'article 5 paragraphe 2.

c-d) *Membres bienfaiteurs et fondateurs.* — Peuvent être admis comme membres bienfaiteurs et fondateurs toutes les personnalités s'intéressant moralement ou matériellement au développement des relations historiques franco-canadiennes.

ART. 7. — **Cotisations.** — *La cotisation annuelle des membres actifs de la Société d'Histoire du Canada est fixée à trente (30) francs au minimum.*

Celle de membre bienfaiteur est fixée à cent (100) francs au minimum.

Celle de membre fondateur est fixée à cinq cents (500) francs au minimum.

. . . . . .

ART. 8. — *Les membres actifs, bienfaiteurs et fondateurs pourront racheter leurs cotisations annuelles moyennant le versement, en une seule fois, de dix cotisations.*

Les membres ayant racheté leurs cotisations seront nommés " membres perpétuels ".

. . . . . .

ART. 10. — *Les membres actifs recevront gratuitement les publications de la Société.*

Toute la Correspondance concernant la Revue « *Nova-Francia* » doit être adressée, 52, rue de Richelieu, Paris Ier.

CHEZ Bernard GRASSET à Paris

ÉMILE BAUMANN

SAINT PAUL

Un volume in-16. . . . . 9 f. »»

ÉDOUARD SCHNEIDER

LES HEURES BÉNÉDICTINES

Un volume in-16. . . . . 7 f. 50

GEORGES GOYAU

LES ORIGINES RELIGIEUSES DU CANADA FRANCAIS

Un volume in-16. . . . . 7 f. 50

LOUIS HÉMON

MARIA CHAPDELAINE

Un volume in-16. . . . . 7 f. 50

Site Internet : Archiv-Histo.com

◆ AUX ÉDITIONS SPES - PARIS ◆

G. GOYAU et G. RIGAUX

MARTYRS DE LA NOUVELLE FRANCE

Origine chrétienne du Canada et ses Martyrs

20 fr. ; franco 22 fr.

R. P. SANSON
Prêtre de l'Oratoire

L'INQUIÉTUDE HUMAINE

CONFÉRENCES DU CARÊME 1925
à Notre-Dame de Paris

7 fr. 50 ; franco 8 fr. 25

Pour paraître prochainement

LES COMMENCEMENTS DE MONTRÉAL

" Messieurs et Dames de la Société de Nostre-Dame pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France "

Par
A.-Léo Leymarie
Membre Correspondant de l'Institut Canadien

Préface de M. Fortunat Strowski
Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris

ACTES
de la
Société d'Histoire du Canada

Extrait du Procès-verbal de la séance du 10 Septembre 1924

Le 10 Septembre 1924, une réunion de la *Société d'Histoire du Canada*, s'est tenue dans les bureaux des Archives Publiques du Canada, 52 rue de Richelieu.

M. le duc de Lévis-Mirepoix, président de la *Société d'Histoire du Canada*, M. le marquis de Montcalm, président de *l'Association des familles*, MM. Th. Beauchesne, directeur des Archives Publiques en France et secrétaire-trésorier de la Société, La Roque de Roquebrune secrétaire-adjoint, A.-Léo Leymarie membre du Comité des Sources et des Recherches étaient présents. L'ordre du jour comportait la rédaction des statuts et la formation d'un comité exécutif.

M. Leymarie donna lecture d'un projet de statuts rédigé en collaboration avec M. Beauchesne ; après quelques modifications apportées par les deux présidents, une rédaction définitive des statuts fut arrêtée.

Il fut décidé qu'une démarche serait faite auprès de Mme la comtesse Bruneel pour lui offrir la vice-présidence de *l'Association des Familles*, et auprès de M. Dupuy-Mazuel, directeur du *Monde Illustré*, pour lui demander de faire partie du Comité Exécutif.

Extrait du Procès-verbal de la séance du 18 Octobre 1924

Le 18 Octobre 1924, une réunion de la *Société d'Histoire du Canada*, s'est tenue au Cercle de l'Union. M. le duc de Lévis-Mirepoix président de la Société, et M. le marquis de Montcalm, président de *l'Association des Familles*, Sir Campbell-Stuart, fondateur de la *Société d'Histoire du Canada*, MM. Th. Beauchesne, directeur des Archives du Canada en France secrétaire trésorier de la *Société d'Histoire du Canada*, La Roque de Roquebrune secrétaire-adjoint, y assistaient.

L'ordre du jour comportait l'organisation du Banquet d'inauguration de la *Société d'Histoire du Canada*, que Sir Campbell-Stuart désirait offrir. Les grandes lignes de l'organisation du banquet furent arrêtées. Sir Campbell-Stuart fit part des démarches qu'il avait faites auprès du gouvernement français pour obtenir l'autorisation de donner le banquet au château de Versailles. La liste des invités fut dressée et le comité remercia Sir Campbell-Stuart de sa généreuse initiative.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Extrait du Procès-verbal de la séance du 19 Décembre 1924

Le 19 Décembre 1924, une réunion s'est tenue dans les Bureaux des Archives Publiques du Canada, 52 rue de Richelieu. M. le duc de Lévis-Mirepoix président de la *Société d'Histoire du Canada*, M. le marquis de Montcalm président de *l'Association des Familles*, MM. Th. Beauchesne, directeur des Archives Publiques du Canada, en France et secrétaire-trésorier de la Société, La Roque de Roquebrune secrétaire-adjoint, étaient présents. L'ordre du jour comportait le choix des personnes qu'il conviendrait d'inviter à faire partie de la *Société d'Histoire du Canada*...

Extrait du Procès-Verbal de la Séance du 2 Février 1925

Il s'est tenu une assemblée du bureau de la *Société d'Histoire du Canada*, le 2 février 1925 chez M. le duc de Lévis-Mirepoix. L'ordre du jour comportait l'examen des adhésions, l'étude des ressources financières de la Société et du projet de publication d'un bulletin, l'étude des premières propositions de publications, notamment celle des papiers de Pastour de Costebelle, commandant à l'Acadie et à l'Ile-Royale, par le comte Allard du Chollet ; de M. le marquis de Montcalm sur Malartic qui servit au Canada pendant la guerre de sept ans. M. le duc de Lévis-Mirepoix accepta de se charger de rédiger la préface au bulletin périodique que publiera la *Société d'Histoire du Canada*.

Il a été décidé de proposer à la prochaine assemblée générale les noms des membres du *Comité des sources et des Recherches ;* d'offrir à Mme la comtesse Bruneel la vice-présidence de la *Société d'Histoire du Canada*, et, en plus des membres du bureau qui se compose des deux présidents, du secrétaire et du secrétaire-adjoint, de solliciter le concours de MM. Georges Goyau, de l'Académie Française, le Comte Allard du Chollet, Dupuy-Mazuel, Emile Salone, Gaston Menier sénateur, et d'un prêtre des Missions Étrangères. La date de l'Assemblée Générale qui se tiendra chez le duc de Levis-Mirepoix, sera fixée ultérieurement.

Il a été décidé de joindre à la feuille de demande d'adhésion une petite notice historique de la *Société d'Histoire du Canada*.

Extrait du Procès-Verbal de la Séance du 1er Avril 1925

Le premier avril 1925, une réunion de la *Société d'Histoire du Canada* s'est tenue au bureau des Archives Publiques du Canada, 52 rue de Richelieu. M. le duc de Lévis-Mirepoix président, M. le marquis de Montcalm président de l'*Association des familles*, M. Th. Beauchesne secrétaire-trésorier, M. La Roque de Roquebrune assistant-secrétaire et M. A.-Léo Leymarie, membre du Comité des Sources et des Recherches, étaient présents.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

L'ordre du jour comportait l'examen de la maquette du bulletin, sa rédaction et la date de sa parution.

La maquette présentée ayant été acceptée il a été décidé que :

1° Nul article, ni étude ne pourront être publiés sans avoir été acceptés par le Comité des sources et des recherches ;

2° Le premier bulletin paraîtra le 24 juin, le second en octobre....

Extrait du Procès Verbal de la Séance du 30 Juin 1925

Le 30 Juin 1925, une réunion de la *Société d'Histoire du Canada* s'est tenue au bureau des Archives Publiques du Canada, 52, rue de Richelieu. M. le duc de Lévis-Mirepoix, président de la société, MM. A. Léo Leymarie, membre du Comité des Sources et des Recherches, Th. Beauchesne secrétaire, La Roque de Roquebrune secrétaire-adjoint, étaient présents.

M. le marquis de Montcalm s'était excusé.

L'ordre du jour comportait la décision à prendre au sujet de l'Assemblée Générale annuelle.

Les délais légaux d'annonce de cette assemblée ne pouvant pas être observés, M. le marquis de Montcalm ne pouvant pas être à Paris, il est décidé que l'Assemblée Générale sera rapportée au cours du quatrième trimestre de l'année. Une lettre avertira tous les membres de la Société de cette décision.

Diverses explications furent fournies sur le premier numéro de » *Nova Francia* » et sur les articles qui y seront insérés.

Le Comité des Sources et des Recherches ayant proposé à M. l'abbé Azarie Couillard-Després, membre de la *Société Royale du Canada*, et de la *Société Historique de Montréal* le titre de Membre-Correspondant de la *Société d'Histoire du Canada* et celui-ci l'ayant accepté, le comité ratifie, sur la proposition du duc de Lévis-Mirepoix, cette nomination.

Au cours du mois d'Octobre une réunion aura lieu pour décider de la date de l'Assemblée Générale qui se tiendra à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, le duc de Lévis-Mirepoix ne pouvant pas recevoir chez lui.

P. E. C.

Le Secrétaire : Th. BEAUCHESNE.

La Revue ne prend aucune responsabilité des articles insérés. L'auteur seul, avec sa documentation et son souci de vérité historique, est responsable vis-à-vis des lecteurs. « Nova Francia » se fera un devoir de publier les articles qui lui seront envoyés et qui seront acceptés par le Comité des Sources et des Recherches de la Société d'Histoire du Canada.

Site Internet : Archiv-Histo.com

LES MISSIONNAIRES DU SÉMINAIRE DU SAINT-ESPRIT A QUÉBEC ET EN ACADIE AU XVIII^e SIÈCLE

I

LE SÉMINAIRE DU SAINT-ESPRIT ET LES MISSIONS DE LA NOUVELLE-FRANCE

(Suite)

C'est Monsieur Bouic, ou mieux, sous son administration, M. Caris, Procureur du Séminaire, qui dirigea vers l'Amérique du Nord nos Missionnaires Spiritains. On en compte quatorze, en effet, entre 1732 et 1763.

Le P. de Rochemonteix a donc raison d'écrire : « C'est sous Louis Bouic... que ce Séminaire commença à fournir des sujets aux Missions de l'Amérique Septentrionale. M. Bouic gouverna la Société de 1710 à 1763. D'ailleurs, il est bon de noter que M. l'abbé Le Loutre et plus de vingt autres sont désignés dans l'histoire de l'Acadie, du Canada, sous le nom de Missionnaires des Missions Étrangères et confondus avec eux. »

Le P. Limbour dit quelque part, dans ses notes manuscrites, que « 55 Missionnaires du Saint-Esprit débarquèrent en Acadie, de 1726 à 1755 ». Il cite même les noms de MM. Le Loutre, — qui fut Vicaire Général de Mgr de Québec pour l'Acadie, — Cassiet, curé de Saint-Louis à l'Ile Saint-Jean (Prince Edward), Girard, Bailly, Le Dru, Manach, Maillard, Gauvrau, Gaulin, Huon, Péronnel, Biscarat, Dosque, Le Jamtel, Allain, Champion, Potdevin, Hudon, Roy, Loret, Ansard, Brault, Vauquelin, Laboret, Le Roux, (1) soit vingt-cinq au total.

Sur ce nombre, il en est tout juste six qui appartiennent sans conteste au Saint-Esprit, et quatre seulement sont venus en Acadie avant 1755 ; les deux autres ne parurent que plus tard, en 1772 et 1792.

(1) — Pour dresser cette liste, le docte P. Limbour avait sûrement oublié ses lunettes. Il a tout confondu : Spiritains, Sulpiciens, Prêtres des Missions Étrangères et Prêtres Canadiens du Diocèse de Québec. Ainsi M. Brault (1726-1729) est un Sulpicien ; MM. Vauquelin, Cassiet, Dosque, Manach, Girard, Bailly et Laboret sont des Prêtres des Missions Étrangères ; MM. Gauvrau, Gaulin, Huon, Potdevin, Hudon, Roy, Loret, Ansard sont des Prêtres Canadiens ; MM. Le Roux et Champion sont des séculiers venus de France, et M. Le Dru, un ex-Dominicain.

En réalité, nous trouvons, pour la période qui s'étend de 1732 à 1755, quatorze Missionnaires du Saint-Esprit, venus certainement au Canada, soit en Acadie, soit à Québec ; les documents en font foi. Deux autres, MM. Bourg et Brault, sont venus en 1772. Enfin de 1767 à 1791, six Prêtres du Saint-Esprit sont allés aux Iles de Saint-Pierre et Miquelon. Deux d'entre eux, MM. Allain et Le Jamtel, passèrent au Canada, pendant la période révolutionnaire.

Nous trouvons donc, en fin de compte, vingt-deux *Spiritains*, venus dans l'Amérique du Nord : à Québec, en Acadie, à Saint-Pierre, entre 1732 et 1791. On peut leur adjoindre, si l'on veut, M. Jean-François Moranvillé et M. Duhamel, Missionnaires de la Guyane, qui se réfugièrent aux États-Unis, en 1795.

M. Le Roux est bien venu au Canada, en 1784, — peut-être même dès 1773, — mais rien ne prouve qu'il ait été envoyé, comme certains l'affirment, par M. Becquet, Supérieur du Saint-Esprit. On se base, en effet, sur une lettre datée de 1786 et adressée au Cardinal Leonardo Antonelli, Préfet de la Propagande. En voici la teneur : « Il est certain que Mgr l'Évêque de Québec a toujours exercé et exerce encore actuellement toute juridiction épiscopale dans toute l'étendue de l'Acadie ou Nouvelle-Écosse et les lieux circonvoisins, la Rivière Saint-Jean, la Baye des Chaleurs et Gaspé, et l'Isle Saint-Jean, ainsi que les Isles de la Magdeleine. M. Bourg, élève du Séminaire du Saint-Esprit, à Paris, et né dans l'Acadie, y fait les fonctions de Vicaire Général de ce Prélat, avec qui il est en correspondance et non avec moi.

« Je vois, par l'État du Diocèse, qui m'a été remis en 1781, que M. Bourg a sa résidence en Acadie, (à Halifax) ; M. Le Roux est aux Isles de la Magdeleine et M. Donat à la Baie des Chaleurs et l'Isle Saint-Jean ; j'ignore s'il y a eu quelques changements depuis l'année 1782. » (17 Juillet 1786).

Remarquons tout d'abord que cette lettre ne peut être attribuée à l'abbé de l'Isle-Dieu, décédé depuis 7 ans. Elle est de son successeur, M. de Villars, ancien Supérieur du Séminaire de Québec (1750-1756), Vicaire Général des Colonies.

En outre, M. de Villars ne dit nullement que MM. Le Roux et Donat soient, à l'instar de M. Bourg, des élèves du Séminaire du Saint-Esprit. Il indique plutôt le contraire.

M. Le Roux desservit Cocagne et Memramcook, mais on ne voit nulle part qu'il ait exercé les fonctions de Vicaire Général aux Iles Madeleine. (1)

(1) — « M. Bourg, élève du Séminaire du Saint-Esprit et né dans l'Acadie, y fait fonction de Vicaire Général ; M. Le Roux l'est aux Isles de la Madeleine ; M. Donat à la Baie des Chaleurs et à l'Ile Saint-Jean. »
Ce texte, attribué à l'abbé de l'Isle-Dieu, est évidemment erroné.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Quant à M. Donat, son nom n'apparait dans aucun autre document de cette époque. On a voulu sans doute désigner M. Mac Donald, qui se trouvait à l'Ile Saint-Jean depuis 1772.

L'Abbé de l'Isle-Dieu parle, dans ses lettres, de M. Du Guay, qui fut Missionnaire en Acadie, pendant une dizaine d'années (1744-1754) ; mais il ne dit nulle part que ce soit un *Spiritain*.

Tout en laissant de côté les noms douteux, il nous est facile de dresser une liste de *vingt-deux Missionnaires du Saint-Esprit*, que l'on peut répartir en trois groupes :

1° Les Missionnaires d'Acadie :

MM. Maillard, Daudin,
Le Loutre, Vizien,
Le Guerne, Biscarat,
Péronnel, Coquart,
Le Maire, Bourg.

2° Les Professeurs du Séminaire et les curés de la région de Québec :

MM. Frison de la Mothe, Le Bausais, Eudo,
Allenou de la Ville Angevin, Pressard, Brault.

MM. Le Guerne et Vizien vinrent aussi à Québec, après avoir missionné chez les Acadiens.

3° Les Prêtres de Saint-Pierre et Miquelon :

MM. Becquet, Longueville,
Paradis, Allain,
Bouguet, Le Jamtel.

MM. Allain et Le Jamtel, chassés de Saint-Pierre par la Révolution, allèrent se fixer au Canada (1792).

Cette liste n'est évidemment pas complète, et nous sommes en droit de supposer qu'il y eut encore plusieurs autres Spiritains, soit en Acadie, soit au Séminaire de Québec. En effet, l'abbé de l'Isle-Dieu écrit, en 1771, que, pendant 38 ans, il n'a jamais fait passer au Canada que des sujets formés au Séminaire du Saint-Esprit ; et, dès 1753, il disait que la plupart des sujets qui sont au Séminaire de Québec ont été fournis par la même communauté (1).

Mgr. Dosquet (2) appréciait hautement les services rendus à son

(1) — Nous espérons que le dépouillement méthodique des Archives du Séminaire de Québec, permettra bientôt de compléter la liste des *Spiritains*.

(2) — Pierre-Herman Dosquet, né à Liège le 4 Mars, 1691, d'abord Sulpicien, puis Dicecteur au Séminaire de la rue du Bac, Procureur des Missions Étrangères à Rome, consacré vêque de Samos par Benoit XIII, le jour de Noël 1725, fut choisi comme coadjuteur par Mgr de Mornay, Évêque de Québec (1729). Devenu Évêque titulaire, 12 Septembre 1733 ; il donne sa démission, en Mars 1739, devient Premier Grand Vicaire de Mgr Christophe de Beaumont (1758) meurt à Paris, à l'âge de 86 ans, le 4 Mars 1777.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Diocèse par nos Missionnaires, et c'est pour leur en témoigner sa gratitude qu'il donna au Séminaire du Saint-Esprit (1761) sa propriété de Sarcelles, dont le revenu s'élevait à 3.000 livres.

Sept ans plus tard, au commencement de 1768, M. Becquet, écrivant à M. Bertin de Blagny, Trésorier Général des fonds particuliers du Roi, peut dire que sa Congrégation « a formé, depuis trente ans, tous les Missionnaires qui ont été employés à l'Acadie et parmi les sauvages de cette presqu'île. On sait que M. Le Loutre n'est pas le moins méritant d'entre eux ».

Des témoignages de satisfaction non moins explicites se rencontrent sous la plume de l'abbé de l'Isle-Dieu qui écrit, en 1771, à Son Éminence le Cardinal Castelli, Préfet de la Propagande : « Pendant 38 ans que j'ai été chargé, en qualité de Vicaire Général de toutes les Missions françaises et sauvages du vaste et immense Diocèse de Québec, dans l'Amérique Septentrionale, je n'ai jamais fait passer que des sujets formés au Séminaire du Saint-Esprit. Tous et toujours ont dépassé mes espérances, sans que jamais aucun se soit démenti ». *Archives de la Propagande.*

Ces documents authentiques font nettement ressortir le rôle remarquable, et parfois prépondérant, que remplit, à une certaine époque dans l'évangélisation de l'Acadie, le Séminaire du Saint-Esprit de Paris ; ils permettent en même temps de distinguer les *Spiritains* des Prêtres des Missions Étrangères.

II

LES MISSIONS ÉTRANGÈRES ET LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC

La Société des « *Missions Étrangères* » de Paris avait contracté l'engagement de fournir au Diocèse de Québec les sujets dont il aurait besoin, tant pour la direction du Séminaire, que pour les Missions éloignées. Mais des circonstances fâcheuses firent bientôt entrevoir la difficulté de réaliser ces promesses. C'est pourquoi, se voyant dans l'impossibilité de faire face à ses obligations, la Société des Missions Étrangères en fut réduite à recruter, pendant quelque temps, au Saint-Esprit, les Prêtres qu'on lui demandait pour les Indes et pour le Canada.

On sait que Mgr de Laval avait contribué, en 1663, à la création de l'Établissement de la rue du Bac et qu'il était demeuré intimement lié aux fondateurs de cette maison : Mgr Pallu et Mgr de la Motte Lambert.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Nommé Vicaire Apostolique de la Nouvelle-France, il décida aussitôt la fondation d'un Séminaire dans sa ville épiscopale (26 Mars 1663) ; et, dès l'année suivante, il écrivait de Québec à ces Messieurs de Paris pour les prier de vouloir bien prendre la direction de son Séminaire. L'acte d'union entre les deux maisons fut signé le 22 Janvier 1665, et renouvelé dix ans plus tard (1675), à l'érection du siège épiscopal.

Le Séminaire de Québec était donc un établissement diocésain, mais qui dépendait cependant du Séminaire de Paris pour le temporel et pour la nomination des supérieurs. Les Élèves de la rue du Bac étaient libres d'accepter ou de refuser d'aller au Canada ; ils ne recevaient point, à leur départ, de patente les associant directement aux Missions Étrangère, mais il leur restait la faculté de la solliciter plus tard. (LAUNAY — *Histoire des Missions Étrangères.* Tome I. p. 161.)

Ils n'étaient donc point membres de la Société, mais simplement des prêtres envoyés par le Séminaire. Il importe de bien remarquer ce détail, qui est gros de conséquences.

La plupart de ces jeunes Missionnaires, fournis par le Séminaire du Saint-Esprit, ou par d'autres établissements analogues, ne séjournaient que fort peu de temps au Séminaire de la rue du Bac, et cela uniquement pour être présentés au Ministre de la Marine par le Supérieur de cette maison, afin de jouir de l'indemnité du passage, ainsi que de la gratification accordée par la Cour aux seuls Missionnaires inscrits sur la liste officielle.

(*à suivre*).

P. Albert DAVID,
Missionnaire du Saint-Esprit.

En vente aux bureaux de « Nova Francia »

REV. P. ALBERT DAVID, Missionnaire du Saint-Esprit. **Les Missionnaires du Séminaire du Saint-Esprit à Québec et en Acadie au XVIII^e siècle.** 1 brochure d'environ 52 pages, in-8° raisin. 5 francs.

* * *

Collection de six portraits, sur papier grande marge, d'après cuivre ancien de : **J. J. Olier, Thomas le Gauffre, Alex. le Ragois de Bretonvilliers, Le Royer de la Dauversière,** baron **de Renty,** Associés de la « Compagnie du Montréal » ; **Tronson,** 3^e Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris. Chaque : 20 frs.

BROUAGE A L'ÉPOQUE DE SAMUEL CHAMPLAIN

Lorsque l'on a eu sous les yeux de vieilles estampes concernant Brouage, — estampes s'ornementant souvent de vaisseaux armés en course, de dessins d'ouvrages d'art, — et que l'on visite aujourd'hui l'ancien port de la « mer océane », une impression désolante vous étreint.

La triste vision de ces restes d'enceinte de pierres massives que soudent les unes aux autres des tiges de fer ; où de loin en loin, mutilées, se voient encore les armes du Roi et celle de l'ambitieux cardinal-duc de Richelieu, et des échaugettes gracieuses que vient recouvrir le lierre tenace ; de ces rues désertes coupées en angle droit que bordent des maisons blanchies à la chaux, et des jardins remplaçant des quartiers disparus ; de ces arbustes sauvages envahissant les emplacements des maisons tombées en ruine ; de cette église trapue surprise d'être recouverte à neuf au milieu de tant de vestiges du passé ; de ces remparts où une végétation robuste a poussé, ne peut s'oublier pour qui a vu Brouage, jadis importante forteresse, aujourd'hui désert...

Du port, aucune trace ; ceux du pays vous diront bien que là-bas, près des étroits canaux abandonnés, en grattant la terre, sans grands efforts, l'on peut retrouver les dalles des anciens quais et même les anneaux de fer où s'amarraient les vaisseaux venus de toute l'Europe.

A perte de vue la plaine monotone que coupe un fossé, ou quelques salines qui semblent vouloir tenter de faire revivre le passé ; vers l'est, à quatre kilomètres, la ligne bleue verdâtre de la mer.

C'est tout ce qui reste d'une ville qui fut forte, d'une animation qui fut fébrile, d'un passé qui fut glorieux.

Dès le quinzième siècle, dans un bras de mer très échancrée, qui s'étendait vers la tour de Broue, se créa Brouage.

En 1488, une flotte d'une centaine de bateaux se concentrait aux Sables d'Olonne pour aller quérir, tant en l'Ile de Ré qu'à Brouage, du sel. De ces vaisseaux débarquaient des habitants de toutes les nations, gens du Nord principalement. La ville devenait alors un centre cosmopolite en lequel, un esprit éveillé trouvait toujours à apprendre.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Le hâvre au centre de la rade immense que forment les Iles de Ré, d'Aix et d'Oléron, entre l'embouchure de la Charente et celle de la Seudre, entre la baie de la Rochelle et la « rivière de Bordeaux » est sûr : la navigation de guerre y vit un excellent refuge.

A cette époque Brouage était la dépendance des comtes de Marennes, de la maison de Pons. Brouage prospérait, évoluait au grand dol des Rochelais.

« Dès le quinzième siècle, en 1485, Charles VIII, avait songé à utiliser contre les Anglais la position exceptionnelle de Brouage. Cette forteresse difficilement abordable par l'ennemi pouvait abriter une flottille française toujours prête à sortir de son petit port pour s'élancer à la défense de cette partie du littoral » (1).

Ce projet avait déjà reçu un commencement d'exécution, lorsque les Rochelais qui voyaient avec peine creuser un port si voisin du leur, et destiné dans l'avenir, à accaparer le commerce au détriment de leurs intérêts résolurent d'en arrêter l'entier achèvement (2). Avec l'aide de Louis de la Trimouille, comte de Benon, seigneur des Iles de Ré et de Marennes, lieutenant général des pays de Poitou, Saintonge, Angoumois, Aunis, Anjou et des Marches de Bretagne, ils arrêtèrent les projets royaux ; tout fut abandonné.

Louis XII, François Ier, Henri II, François II se soucièrent fort peu de Brouage, les Anglais ne venant pas menacer les côtes de France.

Charles IX, les guerres de religion semant partout dans le royaume de France la désolation, ordonna que la place serait ceinte de murailles et nomma la Rivière-Puytaillé comme gouverneur. Des ingénieurs italiens s'occupèrent des travaux qui furent poussés avec une très grande activité.

« Comme on appréhendait quelque surprise, la ville fut d'abord entourée d'un grand fossé. Aux quatre angles d'un carré long, formé par ce fossé, on éleva des manières de boulevards avec des mats de navires enfoncés en terre et revêtus de forts madriers qui soutenaient un massif de terre transporté et liaisonnées avec des fascines. Dans la suite on fit aux quatre angles quatre bastions qu'on poussa en dehors pour flanquer les coustures, qui furent brisées à dessein d'augmenter la défense. Le parement de ces ouvrages fut construit de pierres dures. » (3)

(1) Avian de Piolant (d'). — Les remparts de Brouage. 1885. p. 175.

(2) Bourricaud (A). — Études historiques : Marennes et son arrondissement. 1807. p. 42.

(3) Arcère (le P.). — Description chorographique de l'Aunis.

Ces ouvrages étaient à peine terminés qu'à la fin de 1569 les protestants voulurent occuper la place. Ils vinrent faire le siège de Brouage, s'en emparèrent en huit jours au début de 1570. Ils étaient commandés par le comte de la Rochefoucault. Ils restèrent maîtres de la ville jusqu'à ce que Mayenne et la faire capituler, en 1577 (1).

Guy de Saint-Gelais, sire de Lansac, qui commandait pour lui, ayant une forte garnison sous ses ordres, restait dans la place pendant qu'il allait tenter de prendre au prince de Condé l'île de Ré. Ne pouvant réussir il captura quarante navires anglais et les ramèna à Brouage où il les utilisera au transport du sel de ses propres marais.

Ce coup audacieux mit en courroux la reine Élisabeth qui fit, par représailles, saisir tous les navires français qui se trouvaient dans les ports anglais. Après des explications diplomatiques le différend se termina sans troubler la paix qui existait entre les deux pays.

François d'Espinay, sieur de Saint-Luc succéda au sire de Lansac. Jacques Savary, sieur de Lanscôme, fut désigné pour le remplacer, mais Saint-Luc le mit dans l'impossibilité de prendre ses fonctions.

La cour demanda aux Rochelais d'aller attaquer Brouage et mettre à merci le gouverneur tenace. Les Rochelais refusèrent d'agir, l'accord entre Saint-Luc et Lanscôme étant fait, disaient-ils, pour amener leurs troupes hors les murs et favoriser ainsi l'entrée de la garnison de Brouage dans leur ville.

Un édit contre les protestants, signé à Nemours, en Gatinais, le 9 juillet 1585, allait rendre la guerre inévitable. Le prince de Condé voulut alors s'emparer de toutes les places d'Aunis et de Saintonge qui étaient aux mains des catholiques et ce avant d'épouser la comtesse de La Trimouille (2).

Il marcha sur Marennes, attaqua Soubise qui ne fit pas de résistance et vint devant Brouage que commande Saint-Luc, où se sont réfugiés Luchet, Sauvage et Millambourg, officiers de la garnison de Soubise, relâchés par le capitaine de Lorges, frère du duc de Montgommery.

« Saint-Luc avait à peine quatre cents hommes sous ses ordres. Les vivres, les médicaments, le vin, l'eau même étaient rares à Brouage ;

(1) Sur ce siège et sur cette capitulation voir : du Maine (Monsieur le Duc. — Le siège de Iaquopolis sous Brouage advenue en ceste année... 1577.

(2) Louis III de La Trimouille, duc de Thouars, comte de Benon, de Guines et de Taillebourg, gouverneur pour le roi en Poitou, Saintonge, et La Rochelle, mort au siège de Melle, en 1577, avait laissé deux enfants : Claude qui hérita du fief de son père, et Charlotte-Catherine, dame des baronnies de Craon, Rochefort et Bommiers. C'est cette dernière que Henri de Bourbon, prince de Condé, veuf de Marie de Clèves, marquise de l'Isle et comtesse de Beaufort, avait résolu d'épouser, malgré la différence de religion qui divisait les familles de Bourbon et de la Trimouille.

Site Internet : Archiv-Histo.com

il résolut néammoins de faire une vigoureuse résistance. » (1) Condé s'empara de différents postes voisins de la ville, enserra de plus en plus la place qu'il voulut affamer en empêchant les secours d'arriver par mer.

Brouage allait céder, lorsque Condé, ambitieux, avisé que l'on venait de s'emparer du château d'Angers, passa le commandement du siège aux sieurs de Sainte-Mesme et de La Personne. Après avoir été saluer sa fiancée au château de Taillebourg, il gagna l'Anjou, mais pas assez vite, car à son arrivée tout était perdu. Les troupes étaient dispersées par les catholiques, à grand peine il évitait la capture et gagnait à francs étriers, par le Maine et la Basse-Normandie, l'île de Guernesey.

Pendant ce temps, d'Aubigné était parvenu avec son détachement sous les murs de Brouage, au moment où le maréchal de Matignon, qui venait de tenir tête au roi de Navarre en Guyenne, et qui avait laissé ses officiers batailler en le Bordelais, arrivait au secours de la place. Saint-Luc sortit de Brouage à cette arrivée, poursuivit ses adversaires jusqu'à Soubise, passa la Charente près de Rochefort, harcela ses ennemis... Brouage est encore une fois sauvé.

Le prince de Condé, après ces défaites, gagna l'Angleterre. Là, après quelque temps de repos, la reine Élisabeth lui fournit des vaisseaux et de l'argent pour revenir en France. Le 16 Mars 1686, à Taillebourg, dans la chapelle du château convertie en temple de l'Église réformée, il épousait Charlotte-Catherine de La Trimouille.

Son ardeur belliqueuse et son ambition ne devaient pas tarder à reprendre le dessus, après quelques semaines passées près de son épouse, il réunit les chefs protestants sur lesquels il pouvait compter et, avec eux, il décidait de « nettoyer les environs de La Rochelle et de Saint-Jean-d'Angély des garnisons catholiques qui tenaient ces deux places comme investies et interceptaient toute communication entre le haut et le bas pays » (2).

Condé s'empara de quelques places, d'Aubigné débarqua à Oléron, et, avisé qu'une escadre de dix vaisseaux venait de Normandie chercher du sel à Brouage, s'inquiéta et demanda secours aux Rochelais.

Saint-Luc réunit cinq mille hommes bien armés, en avril 1586, et se mit en mesure de reprendre Oléron. Il arriva en vue de l'île avec ses troupes dix jours après l'escadre de Normandie que commandait le Commandeur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, de Chaste. Les attaques se multiplièrent, la résistance de d'Aubigné fut grande ; les troupes de Saint-Luc, se lassèrent, demandèrent à reprendre le chemin

(1) D'Aussy (H.). — Chroniques Saintongeaises et Aunisiennes... 1857 p. 501.
(2) Massiou (M. D.). — Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis. 1836-1838, Vol. V, p. 53.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

de leur foyer à la grande joie des protestants qui les harcelèrent et leur firent subir de grosses pertes.

Saint-Luc ayant congédié ses troupes retourna à Brouage, que les Rochelais voulaient réduire à néant. Malgré toutes les précautions prises et l'action de l'artillerie de Saint-Luc, après un mois d'effort le hâvre de Brouage fut envahi. Dans la partie la plus resserrée du golfe les Rochelais coulèrent vingt bâtiments remplis de pierres et de sable. Saint-Luc, sans perdre courage, parvint à renflouer quelques épaves ; mais l'œuvre sacrilège ne put être réparée : Brouage était pour longtemps dans l'impossibilité de renouer ses relations avec l'océan.

Henri II, de Condé, qui avait applaudi à cette basse vengeance des Rochelais, ne devait pas longtemps triompher ; le 3 mars 1566, âgé de trente-cinq ans, à son retour de la bataille de Coutras où il avait fait prisonnier François d'Espinay, sieur de Saint-Luc, il était empoisonné.

La mort de Condé fit que le roi de Navarre vint en Saintonge. A Saint-Jean d'Angély il apprenait le meurtre du duc de Guise au château de Blois. (1) Sans coup férir il s'empara de Niort, de Saint-Maixent, de Maillezay et de quelques autres places du Bas Poitou.

Au cours de l'hiver il fut atteint d'une pleurésie qui mit ses jours en danger ; sa constitution robuste fit que, convalescent, il était à la Rochelle le 13 janvier 1589, et que se rétablissant, il songeait à aller mettre le siège devant Saintes et Brouage, l'avis de Duplessis-Mornay, l'en détourna.

Après l'entrevue de Plessis-les-Tours, 30 avril 1589, qui avait réconcillié le roi Henri III et le roi de Navarre, le premier tomba, à Saint-Cloud, sous le poignard d'un moine exalté, (2) ne laissant pas d'enfant et le Béarnais allait prendre sous le nom de *Henri quatrième, roi de France et de Navarre*, les rênes du gouvernement.

Telles furent les vicissitudes de Brouage pendant les premières années de Samuel Champlain.

Voilà les spectacles qui se gravèrent dans l'esprit de celui qui devait écrire plus tard, après avoir servi dans l'armée de terre, en sa dédicace « à la Reyne Régente, mère du Roy » (3). «... Entre tous les arts les plus utiles et excellens, celuy de naviguer m'a tousiours semblé tenir le premier lieu », et donner à son pays, qu'il avait vu si déchiré par les haines religieuses, une France Nouvelle qui devait perpétuer le doux parler de ses aïeux sur la terre d'Amérique.

TH. BEAUCHESNE.

(1) Le *Machabée du Catholiscime* et son frère le Cardinal de Guise furent massacrés le 23 et le 24 décembre 1688.
(2) Le 1er Août 1589, par Jacques Clément.
(3) Les Voyages du Sieur de Champlain... divisez en deux livres, ou Journal très fidèle des observations faites ès descouvertures de la Nouvelle-France... Paris 1613.

Site Internet : Archiv-Histo.com

LES PIERCOT DE BAILLEUL

La recherche des ancêtres d'une famille, à travers la brousse des archives, est un pourchas passionnant, mais fertile en embûches. Il est si facile de s'y perdre et de se méprendre sur le gibier ! Il y a tant d'éléments pour vous égarer ! Il y a les homonymies entre des familles bien distinctes ; entre les fils d'un même père il y a au contraire la diversité et la complexité des noms de fief, ou de champ, ou de pré, et des surnoms de fantaisie qu'il était d'usage, au XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, que chacun accolât au nom familial pour s'en créer un tout à fait personnel ; il y a la façon capricieuse dont les prénoms, noms et sobriquets sont rangés, entremêlés, intervertis dans les documents de cette époque ; il y a surtout l'orthographe et ses vicissitudes, et les métamorphoses étonnantes que subissent les noms propres sous le jeu varié du bon plaisir ou de l'ignorance des scribes... Si l'on n'y prend garde on est désorienté et poussé sur de fausses pistes.

Las ! Cette mésaventure est advenue à l'abbé Tanguay, en ce qui concerne les Piercot de Bailleul, dans son *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* (1). Tout d'abord il a déformé, déplacé et mué en patronyme ce qui n'était qu'un des prénoms de Louis-Odet Piercot de Bailleul, et par suite il l'a rangé à tort, lui et les siens, dans la série Audet et apparenté avec les familles canadiennes de ce nom, Le prénom du père est inexact : c'est Paul et non Pierre ; le nom de la mère est faux : elle ne s'appelait pas Marie-Anne Came (ou Camé), mais Guillemette-Marie-Anne Canu (ou Canut). Enfin a été forgé de toutes pièces un Bailleul qui n'exista jamais : ce Canut, sieur de Bailleul qui fait l'objet de la question posée par M. L. A. L. (2), et qui est tout simplement un des fils de Louis, Pierre-Odet Piercot de Bailleul, dit Bailleul-Canut, ou Canut de Bailleul. Mieux informé, ou plus avisé, notre généalogiste n'eut sans doute pas commis cette dernière erreur s'il avait su éviter la précédente, et le nom de l'aïeule l'eût éclairé sur le surnom dont le petit-fils se paraît avec orgueil.

Les Piercot de Bailleul dont les faits et gestes, *et les écrits*, méritent l'attention des historiens du Canada sont au nombre de quatre : celui qui vint s'établir au Canada et y fit souche, Louis-Odet Piercot de

(1) Tanguay. *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, Vol. I, p. 17 ; vol. II, pp. 73, 74 et 539.

(2) *Nova Francia*. N° 1, p. 38.

Bailleul ou de Franque ; puis deux de ses fils, François de Bailleul et Pierre-Odet Piercot de Bailleul, dit Bailleul-Canut ; enfin son frère aîné, Richard-François Piercot de Bailleul qui jusqu'à présent, croyons-nous, est resté ignoré et qui est peut-être le plus intéressant. Nous espérons faire besogne utile en résumant ici ce que nous savons sur chacun d'eux ; mais auparavant il est indispensable de donner quelques précisions sur leur père et grand-père Paul Piercot et sur leur aïeul et bisaïeul Jessé Canut.

* * *

Ils étaient tous très fiers, comme Pierre-Odet qui en arbora le nom, de cet ancêtre Canut. Ils avaient raison. C'était le grand homme de la famille. Ils lui devaient et le fief de Bailleul, et quelques belles parentés, et une certaine considération à la Cour. Le personnage est bien oublié maintenant ; mais 90 ans après sa mort son souvenir était encore assez vivant pour que, dans un placet au roi Louis XV, Richard-François pût se proclamer « petit-fils de JesséCanut » (1).

Qui était donc ce Jessé Canut ? Fils de Maître Pierre Canut « sieur de Bailleur (*sic*), conseiller et secrétaire de Madame sœur unicque du Roy (2), cy devant Recepveur des Tailles en l'eslection de Rouen » (3) et de Louise Rambert, Jessé Canut se qualifie le 8 mars 1622 « escuier sieur de Bailleu (*sic*), sergent-major du Régiment du Sieur de Soyecourt » (4). Le 26 Janvier 1627 il est des Cent gentilhommes de la Maison du roi (5) ; il devient « maître des exercices de guerre » le 27 novembre 1648 (6) ; en 1651, ou auparavant, assisté de son fils Louis Canut, il donne à Louis XIV des leçons de natation, comme il ressort d'une quittance du 20 Septembre 1651 où Louis Canut, « fils de Jessé Canut, sieur de Bailleul », reconnait avoir reçu de Messire Claude de Guénégaud la somme de 300 livres qui lui a été octroyée « pour avoir assisté son père aprenant à nager à Sa Majesté » (7). Le 7 Mars 1661 il est nommé administrateur de la Maladrerie de Saint-Laurent et Sainte-

(1) Bibl. Nat. Nouv. d'Hozier, vol. 21. dossier Bailleul, f. 53.

(2) Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV, née en 1658, mariée au duc de Bar et morte protestante en 1604.

(3) Bibl. Nat. P. orig., vol. 589, dossier Canu, pièces 20 et 21. Quittances du 23 Août 1599.

(4) Ibidem, pièce 15. Le régiment de Soyecourt avait été levé en 1616 par Maximilien de Bellefourière, Marquis de Soyecourt. Licencié, puis rétabli en 1620, il prit part aux sièges de St-Jean-d'Angély, Clérac, Montauban en 1621 ; à ceux de St-Antonin et Montpellier en 1622. Il fut dissous quand le roi eut fait la paix avec les Huguenots. (Pinard, *Chronologie historique et militaire*, 1763, tome VI, pp. 96-98).

(5) Archives Nationales, M. 504, dossier VIII, pièces N° 1 et N° 7.

(6) *Ibidem* mêmes pièces.

(7) Bibl. Nat. P. Orig., vol. 589, dossier Canu, pièce 17.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Marguerite de Beaumont le Roger au diocèse d'Évreux (1). Vivait encore le 25 février 1662 (2); le 23 avril suivant il était mort (3).

Il avait épousé une demoiselle de Moy (4). Il en avait eu un fils, déjà cité, et une fille Guillemette-Marie-Anne Canut qui porta le fief de Bailleul à Paul Piercot qu'elle prit pour époux, à une date vraisemblablement antérieure à 1662. Le mariage eut lieu probablement à Bourg Beaudouin où était « assis » le dit fief de Bailleul (5).

D'où venait ce Paul Piercot? Il y avait à la fin du XVII[e] siècle dans le Soissonnais un Henry Piercot, écuyer, conseiller du roi, controleur ordinaire des guerres à la résidence de Soissons, et un Louis Piercot, conseiller du roi au bailliage et siège présidial de la même ville. Tous deux ont les mêmes armoiries, enregistrées en 1697 dans l'armorial du Soissonnais : « d'azur à une pierre platte et quarrée d'argent ombrée de sable suportant deux branches de coq (6) élevées et passées en sautoir. » Ces Piercot du Soissonnais étaient-ils parents de Paul Piercot?

---

(1) Bibl. Nat. P. Orig., vol. 2271. dossier Piercot, pièce 4.

(2) *Ibidem*, même pièce.

(3) Arch. Nat. 4842, dossier 14, à la date.

(4) Arch. Nat. M. 504, dossier VIII, pièces N° 8 et N° 9. Voici le document qui mentionne cette alliance. (Pièce 8). « Liste des parens du S[r] de Bailleul (la pièce 9 ajoute cette précision : « Parens du costé de la mère du S[r] Chevallier de Bailleul Capitaine des troupes de la marine et Enseigne des vaisseaux du Roy ». C'est Richard-François, il fut enseigne en 1703, puis en 1716.)

« Monsieur de Cany est petit-fils de M. le Président d'Oqueville qui avait épousé une demoiselle de Moy.

« M. de Vilquers en a épousé une autre. M. le duc Domons desendans.

« M. Boyer qui estoit lieutenant criminel à Rouën en a épousé une.

« *La 4[e] Jessé Canu de Bailleul.*

« La 5[e] M. Elie Seigneur de Pissy près Rouën.

« M. le Guerchois dessent aussy d'une demoiselle de Moy.

« Il y a desendant M. de Moy d'ectot conseiller.

« M. de Missy procureur général à Rouën. »

La pièce 9 nomme quelques autres parents : « ... M. de Gondelieu, M. du Quérou... M. de Roguy, prieur de Remalard, M. de Baulieu, M. du Poiet, M. de Covigny ». Et on y insiste sur le fait suivant : « M. de Vilquers a épouzé une demoiselle de Moy, M. le duc d'Omont en vient ».

Or ce fait est faux ; d'après tous les ouvrages de généalogies, le duc d'Aumont descendait de Jacques d'Aumont qui avait épousé Charlotte-Catherine de Villequier et celle-ci était fille de René de Villequier et de Françoise de la Marck, tuée par son mari en 1577.

Toutefois il est exact que Pierre de Bec de lièvre, Président de la cour des aides de Normandie, devenu en 1654 marquis de Quevilly, d'Hocqueville et de Cany, avait épousé en 1637 Madeleine de Moy, fille de Pierre de Moy, seigneur de Bieurville et de Barbe Hébert. C'est de ce mariage que venait Barbe, mariée le 29 mai 1659 à Pierre le Guerchois Procureur général du Parlement de Normandie (La Chesnaye-Desbois, 3[e] édition, t. II, col. 799).

Véridique sur ce point, il faut croire que notre document l'est aussi sur le fait essentiel, le mariage de Jessé Canu avec N... de Moy, fille de Pierre de Moy seigneur de Bieurville et de Barbe Hébert.

(5) Les Registres de Catholicité de Bourg-Beaudouin ne remontent pas au-delà de 1680 et ne signalent aucun Piercot ni Canu. La terre de Bailleul est actuellement inconnue. Ces renseignements, négatifs mais utiles, nous ont été donnés par le maire de Bourg-Beaudouin auquel nous exprimons nos remerciements.

(6) Terme de botanique. Coq des jardins, menthe de coq ou herbe au coq, plante corymbifère d'une odeur agréable (Littré). Nom vulgaire de la tanaisie balsamite, *balsamita Suaveolens* (Larousse illustré).

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Leurs armoiries étaient-elles semblables aux siennes? C'est possible. Ce serait vraisemblable ; mais nous n'en avons nulle preuve. Voilà, en tout cas, des armes bien parlantes et qui sont un bien curieux rébus de certaine forme orthographique de son nom : *Pierre cocq* que nous rencontrons dans de nombreux documents.

Ce qui est certain c'est que Paul Piercot était de la domesticité de la Grande Mademoiselle. Anne-Marie-Louise d'Orléans, Princesse des Dombes, Duchesse de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans et de Marie de Bourbon qui mourut cinq jours après l'avoir mise au monde, et cousine germaine de Louis XIV, était la plus riche héritière de France et de l'univers. On lui avait constitué une maison et donné « un équipage bien plus grand que n'en avait jamais eu aucune fille de France » (1). Il faut lire aux Archives Nationales l'état général des officiers de sa Maison : il sont tout un peuple ; il y a l'aristocratie : gouvernante, dames de compagnie, aumôniers, les gens du conseil, les gentilshommes servants, etc, etc ; il y a le menu fretin : porteurs de cuisine, cochers, postillons et les autres... Où classer les sommeliers de panneterie et échansonnerie?

C'est parmi eux que se rangeait Paul Piercot. Il n'était pas gentilhomme servant, il était échanson et pannetier. Il fut aussi valet de chambre. Il acquit le premier de ces deux offices le 20 novembre 1651 de Pierre Regnard aide de panneterie et échansonnerie(2) ; et le second le 11 avril 1657 de Joseph Néron valet de chambre de Mademoiselle (3). Dans l'état général susdit, qui comprend quelques années seulement de 1652 à 1693, il est inscrit en 1652, comme aide de panneterie et échansonnerie aux appointements de 100 livres ; en 1661, comme valet de chambre à 150 livres et chef de panneterie et échansonnerie à 200 livres ; en 1664 aux mêmes offices avec les mêmes gages ; en 1676 il a cessé d'être valet de chambre ; en 1686, Victor Lambert lui a succédé dans l'emploi de chef de panneterie et d'échansonnerie (4).

Entre temps il est devenu l'un des Cent gentilshommes de la Maison du roi, Compagnie du marquis d'Humières, 8 janvier 1662 (5). Le 23 avril de la même année Claude Auvry, Évêque de Coutances et vicaire général du Cardinal Antoine Barberin, Grand Aumônier de France, le nomme, sous le bon plaisir du roi, en remplacement de feu Jessé

---

(1) Mémoires de Mademoiselle de Montpensier. Édition Poujoulat, 1838, page 1.

(2) Arch. Nat. M 504, dossier VIII, pièce N° 2. Sur cette pièce en parchemin le nom de Piercot avait d'abord été écrit Piercoq, la dernière lettre a été grattée et changée en t.

(3) *Ibidem* pièce 3. Il est nommé Pierecoq.

(4) Arch. Nat. Z 1 A 523, passim. Voici les variantes que subit son nom dans cet état : 1652, Piercoq ; 1661, Pierrecoq dit Paulou, et Pierrecocq ; 1664, Pierrecoq et Pierrecou dit Paulou ; 1676 et 1686, Pierrecoq.

(5) Arch. Nat. M 504, dossier VIII, pièces N° 1 et N° 7.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Canut administrateur de la Maladrerie de Beaumont-le-Roger (1). Le 6 mai suivant (2), le roi agrée cette nomination et enjoint au bailli d'Évreux de mettre Paul Piercot « en possession paisible » de sa charge Il prit bien possession le 17 juin, mais elle ne fut guère paisible. Pendant la vacance le prédécesseur de Jessé Canut, Jacques d'Erneville s'était emparé des fruits et revenus de la Léproserie, et ne voulait pas les rendre. Il fallut plaider. L'affaire vint devant le Conseil du roi le 3 février 1665 et se termina le 6 février 1666 par un arrêt en faveur de Piercot (3). Celui-ci dès lors put jouir tranquillement de son bénéfice, jusqu'au 9 novembre 1673. Ce jour là, en présence de plusieurs chevaliers et commandeurs de l'Ordre de Notre Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, parmi ; lesquels se trouvait Messire Jean-Baptiste Lefebvre de la Barre, commandeur de Charoney, Paul Piercot se démet sa charge d'administrateur et remet à l'Ordre la maladrerie de Saint-Laurent. Les Archives Nationales possèdent deux exemplaires de cet acte : une expédition en parchemin et la minute originale, sur papier portant les signatures. La première de toutes, en belles et grandes lettres y figure celle-ci : Paul Piercot (4).

L'année suivante, le roi ayant convoqué sa noblesse, Piercot procède devant la cour des aides de Normandie, contre les habitants de Bourg-Beaudoin, pour obtenir l'effet des privilèges qui exemptent les officiers de Mademoiselle de tout service et contribution au ban et à l'arrière ban. La cour ordonne qu'il « sera employé au roolle de ladite paroisse au chapitre des exempts sans somme » et la sentence est affichée à la porte de l'église (5).

En 1689, nouvelle convocation des possesseurs de fiefs, nouvelle requête devant la même cour des aides, nouvelle exemption (4 Avril 1689). Mais cette fois la requête est présentée par « François de Pierrecocq officier de son altesse royale Madamoiselle » ; c'est lui qui est qualifié propriétaire du fief de Bailleul, c'est lui qui est appelé comme tel à contribuer à l'arrière-ban, c'est à lui que l'exemption est accordée. Il semblerait donc que Paul Piercot fût mort ; cependant, nommé dans cet acte, il n'est pas mentionné comme défunt : «... a esté appellé le propriétaire d'un demy fief assis a boos et bourg baudoin apartenant à damoiselle guillemette Marie anne Canu femme de paul de pierrecocq escuyer sieur de bailleul... » (6). Il ne vivait plus en 1692, car le

(1) Arch. Nat. S. 4842, dossier XIV, à la date. Il est nommé Piercot.
(2) *Ibidem*, à la date. Il est nommé Pierrecot.
(3) Bibl. Nat. P. Orig. 2271, dossier Piercot, pièce 4.
(4) Arch. Nat. : S. 4842 à la date.
(5) Arch. Nat. : M. 504, dossier VIII, pièce N° 4. Il estnommé « paoul piercoq ».
(6) Arch. Nat. M. 504, dossier VII, pièce N° 5. Il y est question d'une « Simonne pierrecoq » tante de François.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

16 octobre de cette année-là, ses deux fils Louis et François partagent sa succession devant Chrestien notaire à Rouen (1).

* * *

Issus du mariage de Paul Piercot avec Guillemette-Marie-Anne Canut nous ne connaissons que deux enfants, Richard-François et Louis-Odet. Le premier naquit vers 1670 et le second vers 1675. François était officier de Mademoiselle, aide de panneterie et d'échansonnerie comme son père avait commencé. Il céda cette charge à Louis le 1er octobre 1692 (2) ; celui-ci dut s'en défaire peu après, car ni l'un ni l'autre ne sont portés dans l'état des officiers qui servaient Mademoiselle au jour de son décès en 1693 (3).

Le 18 septembre 1694 Louis-Odet signe une pièce fort intéressante dont voici le début : « Je soussigné Louis-Odet de Pierrecot sr de « franque (4) Reconnois que Richard françois de pierrecot sieur de bailleul « mon frère m'a presté huit pieces a luy apartenantes pour me servir « a justiffier les demandes qui m'ont esté faittes par Monsieur Clouet « de l'espiné au sujet des propositions du mariage qui a esté arrêté « entre la Demoiselle de l'Espiné fille et moy. Sçavoir des lettres de « retenüe deüement en forme de la charge de Ms des exercices de « guerre données à Jessé Cannu Sr de bailleul nostre ayeul du « 27 novembre 1648, attestation par laquelle Il paroit que ledit Jessé « Cannu est L'un des Cent gentilshommes de la maison du Roy en « dabte du 26 janer 1627, autre certifficat par lequel Il paroit que Paul « de pierrecot Sr de bailleul nostre pere est aussy L'un des Cent gen- « tilshommes de la maison du Roy délivré par le marquis d'humieres « le huit janvier 1662... ». Il énumère ensuite les autres pièces, promet de les rendre quand il plaira à son frère, et il signe, sans prenom, en lettres petites et nettes : pierrecot de franque (5).

Manifestement, en vue de son mariage, il cherchait à prouver sa noblesse. Était-elle contestée ? Pourquoi alors chercher midi à quatorze heures, et ne pas fournir tout bonnement sa maintenue de noblesse ? Elle n'existait peut-être pas... Mais la noblesse des Clouet de l'Espiné etait-elle de meilleur aloi ? Quoiqu'il en soit ces tentatives matrimoniales n'aboutirent pas, car moins de deux mois après, Louis-Odet partait pour le Canada avec Richard-François son frère.

(1) Arch. Nat. : M 504 dossier VIII, pièce N° 7.
(2) Arch. Nat. : M 504, dossier VIII, pièce N° 7.
(3) Arch. Nat. : Z 1 A 523, à la date.
(4) Il n'existe pas de lieu de ce nom dans le territoire du Bourg-Beaudoin ; mais il y a dans la Seine-Inférieure, non loin de Boos, des localités dont les noms sont des composés du mot Franque : N.-D. de Franqueville, Saint-Pierre de Franqueville, Franquevillette.
(5) Arch. Nat. : M. 504, dossier VIII, pièce N° 7.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Il y arriva vers le mois d'octobre 1696. Il est en effet sur le tableau des officiers qui servent en Canada au 1er octobre de cette année-là. Il est sous-enseigne. Il est dénommé le sieur Bailleul. On le trouve aussi sur une liste apostillée par M. de Champigny le 25 octobre suivant, avec cette marque : « Il arrive de France, on ne le connait pas encore » (1). Il se fit connaître et apprécier ; et en octobre 1701, on note qu'il est « brave homme servant avec assiduité et aimant le service » (2). Il était encore sous-enseigne. Trois ans après, il recevait, adressé à lui-même et daté du 1er juin 1704, un ordre de la Cour le nommant enseigne à la place du sieur de la Durantaye (3). Le 5 mai 1710, il devenait lieutenant (4). Mais sa conduite n'était pas irréprochable ; ayant essayé de se justifier auprès du ministre il en reçoit, datée du 7 juillet 1711, une lettre sévère. Il ne s'amenda probablement pas beaucoup et malgré ses instances en 1719 (5), en 1733 (6), et en 1736 (7), il ne reçut plus d'avancement. Vers 1732 cependant on donnait de lui eettc appréciation : « Il est de bonne vie et mœurs — 56 ans » (8) ; mais en 1736 quelle affreuse observation ne formulait-on pas : « âgé de 60 ans — crapuleux » (9) ! Il mourut peu après en 1738.

On sait qu'il s'était marié deux fois : en 1702 avec Madeleine Chrétien et en 1712 avec Marie-Anne Trottier des Ruisseaux. De son second mariage il eut quatre filles et trois garçons. En dépit des reproches qu'on lui a faits et des défauts qu'il eut probablement, il eut au moins le mérite, s'étant établi en Canada, d'y travailler, d'y faire fructifier son bien, et d'avoir de nombreux enfants dont deux furent des braves ; en quelque sorte leur gloire rejaillit jusqu'à lui.

* * *

Si l'existence de Louis-Odet fut, assez banale et casanière, celle de Richard-François fut, au contraire, mouvementée et même brillante.

Il existe à la Bibliothèque Nationale, égaré dans des manuscrits généalogiques un « Extrait des services du sieur de Bailleul, capitaine des troupes de la marine et enseigne des vaisseaux du Roy », il est suivi d'un autre « des mémoires présentez par le Sr de Bailleul au

(1) Arch. Nat. : *Colonies* D 2 c 47, à la date. Le tableau est dans le même volume un peu après la liste.
(2) Arch. Nat. : *Colonies* D 2 c 47, à la date.
(3) Arch. Nat. : *Colonies* D 2 c 49, f° 103.
(4) *Ibidem*, f. 158.
(5) Arch. Nat. : *Colonies* D 2 c 47, à la date.
(6) Arch. Nat. : *Colonies* D 2 c 49, f. 310.
(7) Arch. Nat. : *Colonies* D 2 c 47, à la date (31 janvier 1736). Il est nommé Bailleul de Franc.
(8) *Ibidem*, au début.
(9) *Ibidem*, à la fin.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

retour de ses voyages » (1). Un « Extrait des mémoires » du même personnage se trouve aussi aux Archives Nationales. Il n'est pas identique au précédent, embrasse un plus grand nombre d'années, par endroits est plus bref, ailleurs plus détaillé, il contient en outre des notes marginales de la main de Richard-François (2). Pour retracer la carrière de celui-ci nous ne pouvons mieux faire que de donner dans l'ordre chronologique des passages de ces divers documents.

1696. — Au mois de Juillet 1696 il partit de France pour le Canada, où il a servi en qualité d'Enseigne des Trouppes et a fait trois campagnes tant contre les sauvages en guerre que par mer Lieutenant d'un Bâtiment contre les Anglois le long de la Côte depuis l'entrée du fleuve Saint-Laurent jusques au-dessus de Boston, ils firent plusieurs prises dont il en commanda une.

1699. — Il repassa en France avec permission en Octobre 1698. Étant fait Garde-Marine (3), il fit la campagne du Mississipy avec M. d'Iberville et monta dans les terres ; et comme il était accoutumé au Bois comme à la mer, il fut détaché pour chercher un port, et pour plusieurs choses différentes dans le bois, dont il apporta la relation aussi bien que de la Nouvelle-Yorck, terre aux Anglois où ils relâchèrent, à M. de Pontchartrain qui luy fit donner par Sa Majesté 300 livres de gratification en Septembre 1700 (4).

Au Canada et au Mississipi, il ne s'est pas contenté d'explorer les terres et de se battre ; mais, aussi intelligent que brave, il a observé, réfléchi, pris des notes, fait des cartes et des rapports

1699. — Le premier [mémoire] en Janvier 1699 à M. de Pontchartrain instructif de toute la côte de la Cadie, des terres et de son trafic, de la pesche et autres, le moyen pour une nouvelle route que nos vaisseaux puissent comercer deux fois l'année de France au Canada, l'année suivante on augmenta l'établissement et l'on envoya des gouverneurs.

1700. — En 1700 il donna la première carte et Relation du Mississipi avec le détail du commerce et la bonté du pays ; il donna encore la carte de l'entrée de la Nouvelle-Yorck terre aux Anglois (5), le détail de la ville habitée par 3 nations d'une égale force, anglois, hollandois et françois et autres de différentes religions mœurs et commerce (6).

Bailleul est un marin, il va où on l'envoie ; en 1701, il est à Cadix, en 1702, il croise sur les côtes de Saintonge ; en 1703, devenu enseigne de vaisseaux, il va aux Iles où il resta 10 ans. Les Iles ne lui ont pas fait oublier le Canada.

1713. — Envoyé des Isles un mémoire par lequel il marque à M. de Pontchartrain la nécessité qu'il y a d'établir le Cap Breton nommé l'Isle Royalle où il a été

(1) Bibl. Nat. Nouveau d'Hozier, vol. 21, Dossier Bailleul f. 57.
(2) Arch. Nat. : *Marine* C 7 14, Dossier Bailleul, pièce 3.
(3) Le 18 may 1699, selon l'alphabet Laffilard (Arch. Nat. *Marine* C1 161, p. 33).
(4) Bibl. Nat. Nouveau d'Hozier, 21 f° 57.
(5) Le 15 Septembre 1700, Pontchartrain demande à d'Iberville une carte du pays d'où il vient et du chemin suivi par Bienville. (Marine B 2 148, f. 476). Est-ce Bailleul qui fit cette carte ? Aurait-il été le cartographe de d'Iberville ?
(6) Bibl. Nat. Nouv. d'Hozier, 21, f° 57.

Site Internet : Archiv-Histo.com

si on rend aux Anglais l'Isle de Plaisance pour l'établissement et facilité du commerce (1).

C'est le moment des négociations d'Utrecht. Les événements contemporains ne le trouvent pas indifférent et passif, mais prompt à réagir et à les utiliser pour le bien de son pays.

1715. — En 1715 est l'avis (2) qu'il a donné pour la construction des vaisseaux à l'Isle aux Coudres au fleuve Saint-Laurent pour être apportée des bois et aux environs de l'Isle Royale (3).

Il s'intéresse à tout et fait des mémoires surtout : sur les fortifications à faire aux Iles du vent (1713) ; sur le moyen de faire vivre les soldats aux Iles sans « fouler » les habitans (1714) ; sur les salines qu'on se proposait de faire près de Brouage (1716) ; sur la meilleure façon de ramener les habitants des Iles à leur devoir (1717) ; sur l'amnistie à donner aux forbans s'ils veulent s'établir au Mississipi (1717) ; sur les plantations de tabac aux Iles (1719). « Curieux de connaître le Levant comme le Couchant », il « travaille » avec les persans et les français qui ont été en Perse ; il forme même un armement pour conduire notre consul en Perse ; « mais M. Law s'empara de la Cie des Indes ce qui luy fit rompre son armement » ; pourtant il réussit à avoir la carte du golfe Persique, avec ses sondes, levée sur les lieux en 1721.

En 1719 il avait fait dans Paris une compagnie pour l'établissement de l'Isle Saint-Jean de laquelle il a donné des mémoires justes pour y avoir été, étant nécessaire pour le soutien de l'Isle Royale à cause des vivres. La concession a été accordée à M. le Marquis de Saint-Pierre attaché à la maison d'Orléans.

Il a donné l'idée d'établir Gaspé vis-à-vis l'Isle Percée pour servir de relâche à nos vaisseaux dans le besoing allant en Canada ce qui faciliteroit et occasionneroit l'établissement de la Baye des Chaleurs et de Miramichy ; terre fort fertile et bonne pour toutes sortes de vivres, la pesche de la Molue et un peu des saumons l'on tireroit aussy des bois de construction et mâtures pour les navires...

En 1720 il a fait la campagne du Canada avec M. de Voutron qui commandoit le vaisseau du roy le Chameau où il a fait des remarques utiles à l'état dont il a cartes et mémoires (4)...

1720. — A son retour de Québec en Canada il a fait voir la carte en grand poinct de la Riviere où ses dangers sont marqués, avec un mémoire pour l'augmentation du pays et de la ville et pour rendre les abords plus faciles à nos batiments et chaloupes et l'ancrage nécessaire... (5).

En 1726, il s'occupe de Dunkerque et donne le moyen de vider le canal de l'entrée du port. Le 28 avril 1728, il quitte le service et se retire à Calais (6). La même année le roi « associait » Bailleul à son

(1), (2), Bibl. Nat. doc. cit. Extr. des Mémoires.

(3) Cet « avis » se trouve aux Arch. Nat. dans Marine C 7 14 dossier Bailleul, pièce 5.

(4) Bibl. Nat. Doc. cit. Extrait des services.

(5) *Ibidem*. Extrait des mémoires.

(6) Alphabet Laffilard, Arch. Nat. : Marine C 1 161, p. 33.)

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

ordre militaire de Saint-Louis et désignait M. du Guay Trouin pour le recevoir en son nom (17 mai) (1).

En 1745, le 22 août il donne « à M. de Monrepost (*sic*) un mémoire « pour s'opposer aux entreprises engloises et attaquer la nouvelle jorck « par mer et par terre pour équivaler la prise du cap Breton ditte l'île « Royale » (2). Il avait alors 75 ans ; l'âge ne l'avait pas rendu insensible aux faits qui intéressaient ou modifiaient l'histoire du Canada.

En 1752 il adresse au roi le placet suivant : « François de Bailleul « petit-fils de Gessé Canus, Chevalier de Saint-Louis représente très respec- « tueusement qu'il a servie V. M. avec application l'espace de quarante « années tant par mer que dans les colonies où il a eu des commande- « mens où il a perdu la vue d'un œil à une batterie de Canons et ne « voit que très peu de l'autre. Tous les services particuliers qu'il a « rendu luy font espérer de Votre Majesté qu'elle luy accordera une « pension sur sa Casette n'ayant obtenu que 800 livres (3) pour sa « Retraitte qui est tout son bien. N'ayant point de quoy avoir un « domestique dont il a grand besoin ayant quatre-vingt deux ans et « souvent incommodé il priera pour la conservation de sa majesté » (4).

L'année suivante il mourait à Paris le 25 Août et il était enterré le lendemain à Saint-Merry (5).

* * *

Déjà, depuis plusieurs années, ses neveux, dans la Nouvelle-France ajoutaient surabondamment au nom de Bailleul une gloire qu'il n'avait pas eu encore, celle du sang versé pour le pays.

François, l'aîné des fils de Louis-Odet Piercot de Bailleul, ou de Franque (6) avait commencé à servir en 1729 (7). En 1740 il guerroyait avec M. de Longueil contre les Chicachas lorsque son frère Pierre-Odet, dit Bailleul Canut, entra au service (8) à son tour. En 1745, François

(1) Le même jour le ministre donne l'ordre à M. Gaudion de délivrer une croix de Saint-Louis et un ruban pour la réception de Bailleul et une seconde croix pour le Sr de la Tour Saint-Estienne, Lieutenant d'infanterie à l'Ile Royale qui devait être reçu en France par M. de Bienville ancien gouverneur de la Louisiane. (Arch. Nat. Marine C 7 14, dossier Bailleul, pièce 4.).

(2) Arch. Nat. *Marine* C 7 14, dossier Bailleul, pièce 3.

(3) Alphabet Laffilard (Arch. Nat. *Marine* C 1 161, p. 33) 600 livres sur la Marine, 200 livres sur les Invalides.

(4) Bibl. Nat. Nouv. d'Hozier, vol. 21, dossier Bailleul, f. 53.

(5) Alphabet Laffilard (Arch. Nat. : *Marine* C 1 161 p. 33).

(6) Selon l'abbé Tanguay François naquit le 6 juin 1719 à Montréal.

(7) C'est la date indiquée sur ses États de service, dans son dossier aux Archives Nationales (Colonies E 14, dossier Bailleul). Sauf indication contraire, c'est à ce dossier et à celui de son frère que nous renvoyons le lecteur.

(8) D'après son Brevet de Pension du 17 avril 1779 (Arch. Nat. Colonies E 14, Dossier Bailleul) il naquit à Verchère le 11 novembre 1723 et fut baptisé le même jour dans l'église N.-D. de Villemarie.

Site Internet : Archiv-Histo.com

est envoyé à l'Acadie, se trouve au blocus du Port-Royal, et fait partie dn détachement qui va au secours de Louisbourg. Le 15 fevrier 1746 il est proposé enseigne en second par la Galissonnière (1) ; retourné en Acadie la même année, il sert sous M. de Ramezay. Détaché avec des sauvages pour attaquer une maison où l'ennemi s'était retranché, il se voit abandonné par eux, que le feu des Anglais a trop effrayés, et seul il va vers le fortin, y met le feu et fait 10 prisonniers. Au tour de Canut, en 1747, a commencé ses exploits ; il combat à Sarasto, y est blessé d'un coup de sabre au front ; en 1748, il est de nouveau blessé à la prise de Castegoute ; en 1749, sous le même fort, il fait 32 prisonniers. François était revenu en Acadie, puis envoyé au poste de la Rivière Saint-Jean où il servit jusqu'en 1752 ; cette année-là il retourne encore à l'Acadie, fait prêter serment de fidèlité au Roi aux habitants, revient à Québec d'où on l'expédie à Niagara. En 1753 il sert avec M. de Boishébert ; en 1754 avec M. de Contrecœur aux Trois-Rivières ; en 1755, avec M. de Villiers il enlève le fort de la Nécessité, puis le 9 juillet il est du nombre des 250 héros qui mirent en déroute les 2000 anglais du général Braddock et il est blessé au visage et à la jambe. De son côté Canut de Bailleul s'illustrait, c'est aussi en 1755, sous le fort de Beauséjour assiégé par les anglais qu'ayant pris part à une malheureuse sortie de la garnison il fut à ce point blessé, juste devant les broussailles où s'était embusqué l'ennemi, qu'on l'abandonna sur le terrain et qu'on l'inscrivit au nombre des morts. Il combat tout de même, en 1756, à Chouëguen ; tandis que son frère aîné est à Carillon. En 1757, il a le commandement du fort des Ouitanons et François est au siège du fort Guillaume-Henry. De 1758 à 1760, celui-ci, dit le mémoire de ses services, certifié par M. de Vaudreuil, « a constamment été employé dans tout ce qui s'est passé de considérable dans la Colonie ». Il fut compris dans la capitulation de Montréal et rapatrié en France. Bailleul-Canut était prisonnier depuis 1759. Envoyé au secours du fort de Niagara il avait été blessé d'un coup de feu qui lui traversa les reins, pris par les sauvages, livré aux anglais et conduit en Angleterre. Il fut échangé, demanda du service, fut encore pris comme il passait à la Louisiane, renvoyé sur sa parole, et il revint à Rochefort où il servit jusqu'en 1766.

Le 24 mars 1761 (2) les deux frères sont proposés pour la croix de Saint-Louis ; on résume ainsi leur *curriculum* militaire : enseignes en second, l'aîné en 1748, le cadet en 1750 ; enseignes en pied, le premier en 1751, le second en 1755 ; lieutenants Bailleul en 1756 et Canut en 1759 ; et l'on porte sur eux les appréciations suivantes : François :

(1) Arch. Nat. *Colonies* D 2 c 49, f. 326 V°.
(2) Arch. Nat. *Colonies* D 2 c 48, f° 402 v.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

« Excellent officier qui a supporté tout le poids de la guerre sans obte-
« nir aucune récompense, commandé pour toutes les occasions les
« plus périlleuses » ; Pierre-Odet : « Aussi brave que son frère et
« ayant aussi bien servi mais criblé de blessures dont il reste estropié
« et qui suppléent bien aux années de service qui peuvent lui
« manquer ». La croix leur est accordée.

Égaux en bravoure, ils ne l'étaient pas quant à la fortune. Dans un document non daté mais postérieur à 1759 (1), car ils y sont qualifiés lieutenants l'un et l'autre, on observe que François de Bailleul est « aisé par le commerce » et que Bailleul-Canut a seulement une « fortune médiocre acquise dans les postes ». Ils se déclarent cependant tous deux propriétaires de la seigneurie de l'Assomption d'un revenu de 6.000 livres (2). La guerre les appauvrit ; et si l'aîné arrivait à vivre avec économie (car il était seul et jouissait d'une assez forte pension) et même à venir en aide à son frère cadet, celui-ci, marié, avec des enfants, sans grosse pension, vit dans la misère et quémande sans cesse. Son dossier est presque exclusivement composé de suppliques. A tous les ministres de la marine il représente qu'il avait en Canada des biens-fonds valant 70.000 livres ; que pendant la guerre ses grains et ses bestiaux ont été réquisitionnés et si peu payés qu'il y a perdu 20.000 livres ; qu'il a vendu ses biens et qu'il ne peut négocier le papier qu'il en a tiré ; il fait valoir ses services et ses blessures avec des accents touchants ; il parle de son fils, il déclare que « les droits de cet enfant sur la seigneurie de l'Assomption près Montréal sont incontestables » mais qu'il ne pourrait souffrir qu'il passe sous une domination étrangère et peut-être un jour ennemie.

On finit par écouter ses prières. En 1767 on lui accorde une pension annuelle de 600 livres ; en 1773 une gratification extraordinaire de 300 livres que l'on rend annuelle en 1775 en la réduisant à 200 livres. En 1779 il obtient une pension de 800 livres qui est portée à 1.200 livres en 1782 en compensation des secours qu'il recevait de son frère aîné et dont la mort de celui-ci (3) vient de le priver.

En 1781 il avait reçu chez lui à Versailles, rue Royale et des Bourdonnais, son ancien curé de l'Assomption, l'abbé Huet de la Valinière. Et c'est dans ce logis que celui-ci composa son « Mémoire sur le Canada » qu'il adressa à Vergennes le 26 juillet 1781 (4) et où il exposait l'extrémité où était la religion au Canada, l'attachement des

(1) Arch. Nat. *Colonies* D 2 c 47, vers le début.
(2) Arch. Nat. *Colonies* E 14, dossier Bailleul.
(3) 9 Août 1792. Versailles. Paroisse Saint-Louis, registre des décès.
(4) Ministère des Affaires Étrangères. Mém. et doc. : Angleterre 47 f° 309-326.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Canadiens pour la France et toute espèce de raisons capables de décider le ministre et le roi à tenter la conquête du Canada.

Ce mémoire qu'il connut certainement, s'il n'y collabora point, on imagine aisément combien il devait émouvoir Bailleul Canut, l'enthousiasmer, faire palpiter ses espérances secrètes : revenir en Canada... en sa terre de l'Assomption, avec sa femme et tousles siens !...

Il mourut le 6 Ventose an VI (1794).

Il avait épousé Charlotte Denis de la Ronde et de ce mariage naquit à Versailles le 19 janvier 1769, un fils, François Odet, plus tard sous-lieutenant au régiment d'infanterie d'Agenois. Mais l'expérience de ce jeune homme, bien qu'il fût « ayant-droit » à la seigneurie de l'Assomption n'a plus trait à l'histoire du Canada.

* * *

Arrêtons donc ici cette monographie, heureux si quelques instants elle a intéressé le lecteur. Et si cela lui plait, complétons, pour terminer, sa collection des formes orthographiques du nom de Piercot et apprenons-lui comment on le prononçait. Le contrôle du Régiment d'Agenois où fut inscrit le jeune François Odet nous le révèle justement. Son nom y figure ainsi: « Cotte de Bailleul » (1). Que l'on ne s'étonne pas ; on comprendra si l'on rapproche du contrôle, l'extrait de naissance du jeune homme : « L'an 1769 le 21 janvier : françois, né d'avant-hier, fils légitime de Mre Pierre Cotte de Bailleul... » (2). Le scribe n'a pas vu le nom du père, il l'a entendu seulement; il a interprété la première syllabe comme un prénom : Pierre, et la seconde comme un nom de famille : Cotte. Le Contrôle du Régiment d'Agenois a reproduit cette erreur, à laquelle les intéressés n'avaient pas pris garde. Mais cela prouve que l'on prononçait Pierrecotte, et non Pierco ; et cela explique aussi la forme Pierrecoq, car la différence n'est pas grande entre Pierrecotte et Pierrecoq, sur certaines langues et pour certaines oreilles provinciales.

Emmanuel DE CATHELINEAU.

(1) Ministère de la guerre. Archives administratives. Contrôle du régiment d'Agenois.

(2) — *Ibidem* — Dossier Piercot de Bailleul.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

LES PROVINCES DE FRANCE ET LA NOUVELLE FRANCE

ÉMIGRANTS AU CANADA VENANT DU NIVERNAIS

Voltaire plaisantant avec désinvolture sur la perte de quelques arpents de neiges, prouvait que l'on pouvait être à la fois très riche en esprit et très pauvre en jugement. Est-il en effet possible de se tromper plus complètement sur l'étendue et la qualité d'une partie des immenses terres canadiennes avec leur climat si favorable à la race française dont les qualités prolifiques s'épanouissent quand les lois, les circonstances et la nature des choses ne s'y opposent pas trop ?

On a prétendu que les émigrants du Canada aux XVIIe et XVIIIe siècles étaient normands. Ce n'est que partiellement vrai. En réalité la Normandie a fourni la majorité relative de ces émigrants ; mais toutes les provinces de France ont apporté leur contingent, notamment la Bretagne, l'Anjou, le Poitou... la Bourgogne a fourni de 6 à 10 %. Le Berry et le Bourbonnais ont aussi leurs représentants.

Voici quelques noms de notre Nivernais :

1667. — Marie-Rogère LEPAGE, née en 1631, veuve de Paul Bellefontaine, de Saint-Martin de Clamecy, diocèse d'Autun, épousa à Québec le 5 décembre 1667, Roch Thoery de l'Ormeau (1), lieutenant au régiment de la Reine, de Saint-André-de-Gaillac, diocèse d'Alby en Languedoc, venu en 1665 comme enseigne dans le régiment de Carignan. Pas d'enfant connu.

Veuve et remariée à Québec le 16 octobre 1681 à Jean-Baptiste PEUVRET, sieur du Menu, greffier du Conseil Souverain.

1685. — François Marie RENAUD D'AVENNE, seigneur des Méloises, né en 1657, fils d'Aimé et de Adrienne de Montsaulnin, de Lormes, diocèse d'Autun.

Épouse à Québec le 13 mai 1687, Françoise-Thérèse Dupont, — veuf le 13 décembre 1698, il mourut, lui-même, à Québec le 22 avril 1699 laissant un fils, Nicolas-Marie et des filles.

(1) Le jour de la Pentecôte 1671, après vêpres, le sieur de Lormeau se promenant avec sa femme le long du Séminaire de Villemarie, fut attaqué lâchement non loin de la maison de Charles Le Moyne de Longueuil par un lieutenant de la Compagnie de La Motte, de Carion et un enseigne de la même compagnie, de Morel. Deux prêtres du Séminaire durent intervenir pour protéger de Lormeau blessé.

N. D. L. R.

Site Internet : Archiv-Histo.com

François-Marie était arrivé en 1685, capitaine au détachement des troupes d'infanterie de marine du Canada. A sa mort la compagnie passa au seigneur de Soulanges.

Nicolas-Marie entra dans le même détachement en 1715 avec une expectative d'enseigne. Lieutenant en 1724, capitaine en 1733. Il avait épousé Angélique Chartrin de Lotbinière et mourut vers 1744.

Son fils était officier en 1760.

Cette famille a une histoire au Canada, surtout la belle Angélique des Méloizes.

1715. — François PERROT, marchand, fils de Jacques, chirurgien et de Marguerite Caché, de Saint-Jacques, ville de Cosne-sur-Loire, diocèse d'Auxerre.

Épouse à Québec le 26 novembre 1715, Suzanne Pagé, — né en 1690, inhumé à Québec le 18 juin 1733.

Nombreuse descendance.

Les Perrot ou Perreault ont une histoire. Ils ont fourni un éducateur remarquable, un grand vicaire notable et des individus considérables.

Jacques Perrot (frère de François qui précède), né en 1697, chirurgien, épouse à Chateau-Richer, près de Québec, le 10 janvier 1724, Élisabeth Navers (1), née en 1704, qui vivait encore en 1775.

Perrot fut inhumé à La Chesnaye le 20 avril 1754. Nombreuse descendance.

Dès 1739, les Perreault commerçaient aux Forges de Saint-Maurice, près des Trois-Rivières, par privilège spécial.

1758. — Charles FILION, dit Sancoucy, né en 1720, soldat du régiment de Berry, compagnie Tramont, fils de Nicolas et de Pierrette Richard, de Saint-Alban de Lorme, diocèse d'Autun.

Inhumé à la Sainte-Famille, île d'Orléans, le 1er décembre 1758.

E. CHEMINADE. (2)

QUELQUES PICARDS AU CANADA

Les tombeaux sont l'histoire des générations,
Les nécrologes sont l'histoire des familles.
Ernest PRAROND.

Lorsqu'en 1912, l'honorable Louis Philippe Pelletier, ministre des postes du Canada, vint à Paris, il fit les déclarations suivantes à un journaliste qui lui avait demandé un entretien : « Tout en devenant de loyaux et fidèles sujets britanniques, les Canadiens français, au Canada,

(1) Elle était la fille de Jeau-Baptiste Navers, chirurgien et de Marie-Françoise Sauvin et était née le 2 Juillet au Château-Richer.

(2) Cette communication fut faite, par M. Cheminade, à une réunion de la Société Nivernaise des Sciences et Arts. N. D. L. R.

ont conservé le culte du souvenir pour leur ancienne mère patrie ; nous sommes restés Français là-basaus si, parce que, de sa nature, le Français ne meurt pas. Le plus grand plaisir qu'on puisse faire à un Canadien français c'est de lui accorder un rapatriement moral en France, en lui retraçant d'une façon indiscutable l'origine précise de sa famille. A mesure que les relations entre nos deux pays deviennent plus faciles, chacun cherche à découvrir le village français d'où partirent ses ancêtres.

« Nous ne contentons plus de nous réclamer de la France en général ; nous demandons qu'on rende à notre souvenir le hameau normand, picard, angevin ou breton d'où nous provenons. Le souci archéologique succède à la ressouvenance immanente de l'atavisme ».

La lecture de cette note n'inspire-t-elle pas une réflexion ? Si les Canadiens d'origine française désirent connaître le hameau de France d'où partirent leurs ancêtres aux XVIme et XVIIme siècles, n'est-il pas naturel de penser que leurs parents et homonymes demeurés en France, seraient heureux de leur côté de posséder quelques renseignements sur leurs ancêtres canadiens ? Des relations plus intimes pourraient peut-être s'établir entre les deux pays, à la condition de faciliter les relations, d'aider au rapprochement.

Publier des noms de famille, des indications de pays d'origine nous a semblé un moyen efficace d'arriver à un résultat.

LES PREMIERS COLONS DE PICARDIE

Ville d'Abbeville (1)

Voici d'abord trois abbevillois qui indiquèrent leur paroisse d'origine : Saint-Jacques et Saint-Jean-d'Abbeville.

DELAUNAY, Claude, baptisé en 1631, fils de Simon et de Jeanne Cellier, époux de Denise Leclerc, était originaire de la paroisse Saint-Jean-d'Abbeville. Il fut inhumé à Sainte-Famille (Canada), en 1669.

LECLERE, Jean Baptiste, baptisé en 1724, soldat, fils de Claude et de Marie-Jeanne Foc, époux de Marie Amable Gareau, était originaire de Saint-Jacques d'Abbeville, diocèse d'Amiens.

SIMON, dit Beauséjour, qui habitait Varennes, était un soldat de la Compagnie de M. de Manneville, régiment de Guyenne. Fils de Nicolas et de Françoise Dupuis, époux de Thérèse Collet, il était originaire de Saint-Jacques d'Abbeville, diocèse d'Amiens.

Mais un autre Abbevillois — il est généralement qualifié tel — mérite tout particulièrement de retenir notre attention : il s'appelait Jean de BIENCOUR, seigneur de Poutrincourt. Il est arrivé maintes fois,

(1) C'est à dessein que nous avons distrait la ville d'Abbeville du diocèse d'Amiens.

Site Internet : Archiv-Histo.com

sinon dans des écrits, du moins dans des conversations, qu'une confusion s'établisse entre Jean de Béthencourt et Jean de Biencourt, seigneur de Poutrincourt. D'autant plus que les deux explorateurs sont réclamés à la fois par la Normandie et par la Picardie.

Jean de Béthencourt (1339-1425) qui tire son nom du bourg de Béthencourt-sur-Mer, dans le Vimeu, était originaire du comté d'Eu, en Normandie, prés de la baronnie de Saint-Martin-le-Gaillard, dont il était propriétaire. Il fut organisateur et administrateur des Canaries. Lors du décès survenu en 1425 de ce « droiturier seigneur », comme se plaisaient à le désigner les Européens et les Canariens, son corps fut inhumé devant le grand autel de l'église de Granville-la-Teinturière, dans le pays de Caux (1).

Le fait que Jean de Béthencourt vendit, en 1401, les biens qu'il possédait dans le Vimeu, en Picardie, et qu'il embaucha quelques marins d'Abbeville et du Crotoy pour l'accompagner dans ses voyages, a pu le faire considérer comme Picard. A tort, car il était Normand, mais il avait possédé des biens importants en Picardie.

Du reste, si Louandre dit que Jean de Béthencourt était né dans le Ponthieu (2), dont fait partie le Vimeu, Prarond, plus prudent, a écrit que Béthencourt était peut-être la patrie d'un voyageur fameux (3).

Quant à Jean de Biencour, seigneur de Poutrincourt, tous les historiens qui out écrit sur ce contemporain du roi Henri IV, à savoir : le père Ignace, Pierre Lelong, Louandre, Prarond, etc... le reconnaissent comme Picard et le font naitre à Abbeville, bien que sa seigneurerie se trouvât dans le Vimeu, à une faible distance de Saint-Valery, dont une rue porte son nom.

Cependant, l'historien de Dieppe, Vitet, considère Jean de Biencour, comme Normand, sans nous apporter toutefois aucune preuve.

S'il est vrai que, jusqu'à ce jour, aucun historien n'ait pu déterminer d'une manière précise et d'après des documents du temps, le lieu de naissance du colonisateur de la Nouvelle-France, il n'y a pas de doute qu'il appartenait à une famille essentiellement picarde dont le berceau fut le hameau de Biencourt, voisin du Translay, dans le Vimeu (4). Le premier dont il soit fait mention, Gautier, eut un fils du nom de Hughes qui fonda en 1091 le prieuré de Biencourt. Mais la filiation ne paraît nettement établie qu'avec Nicolas, dit Colart, sieur de Biencourt et de Poutrincourt qui fut en 1400 conseiller au Parlement de Paris.

Antérieurement, un Hue de Biencourt fut successivement bailli de Crécy, de Saint-Valery et d'Abbeville aux environs de 1380. Vingt ans

(1) Jules Verne. — Les Explorateurs ; Jean de Béthencourt, p. p. 92 — III.

(2) Louandre, *loc. cit.* et Biographie d'Abbeville, p. 278.

(3) PRAROND. — Histoire de cinq villes et de trois cents villages, Canton de Saint-Valery, p. 233.

(4) Biencourt, Le Translay, village du canton de Gamaches, département de la Somme, respectivement à 19 et 20 kilomètres d'Abbeville.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

auparavant, un autre Hue de Biencourt était marchand de vins à Abbeville, car il y eut dans la contrée des Biencourt qui n'avait rien de commun avec la noblesse.

Un porteur du nom était chapelain du Translay en 1371, probablement à titre honorifique et pour en toucher les revenus sans en remplir la fonction.

Si nous en croyons l'historien Prarond, Girard de Biencourt fut le trentième abbé de Saint-Valéry. « Il paraît avoir gouverné le monastère au moins en 1448, bien que son nom ne figure nulle part dans les parchemins de l'abbaye. Les auteurs de la *Gallia Christiana* pensent qu'introduit par les Bourguignons ou par les Anglais, il fut mal accueilli par les religieux (1) ».

M. l'Abbé Caron, dans son *Histoire de Saint-Valéry* ne fait aucune mention de cet abbé. D'ailleurs, si du premier Abbé de Saint-Valery (611) jusqu'à l'établissement de la commende (1517), Prarond donne trente-cinq abbés à l'Abbaye du chef lieu du Vimeu, l'Abbé Caron n'en compte que vingt-six dans le même laps de temps.

Un Biencourt devint l'époux de Jeanne de Lanchères et de ce fait seigneur de Poutrincourt, aujonrd'hui nom d'un hameau dépendant de Lanchères. Il en eut un fils qui fut maïeur d'Abbeville, vers 1480 (2).

Au XV^me^ siècle, une branche de la famille de Biencourt « originaire de la province de Picardie » alla s'établir dans la province d'Auvergne où elle se perpétua dans la Haute Marche jusqu'en 1782 (3).

Jacques de Biencourt, de Poutrincourt est chevalier de Malte en 1545 (4).

En 1557, naquit Jean de Poutrincourt, le futur explorateur du Canada et de l'Acadie. Il était le quatrième fils de Florimond de Biencour, lui-même fils de Jacques. Le fils aîné de Jean de Poutrincourt portait le même prénom que son père dont il fut le compagnon et le continuateur dans l'Amérique du Nord.

Les derniers représentants de cette branche de la famille paraissent avoir été :

1° François de Biencourt, seigneur de Poutrincourt, admis en 1776 parmi les pages de Monsieur, qui devint plus tard officier de marine et qui périt pendant la guerre de l'Indépendance d'Amérique ;

2° Adam Séraphin, marquis de Biencourt-Poutrincourt, né en 1774 et qui fut admis en 1789 parmi les pages du roi Louis XVI.

Dr LOMIER.
de la Société des Antiquaires de Picardie.

(*à suivre*).

(1) PRAROND. — Histoire de cinq villes et de trois cents villages. Appendice, p. 408.

(2) Bibl. Nat. Nov. Acq. fr. Mss. Clairambault, p. 14.

(3) Bibl. Nat. Nov. Acq. fr. Mss. Clairambault & 281, folio 21.

(4) Chaix d'Est Ange. — Dictionnaire des familles anciennes ou notables, à la fin du XIX^e^ siècle. Tome IV, pp. 240-246, Évreux, 1905.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Pages d'Histoire

Inédit sur le Fondateur de Québec

En 1555, Jacques de Pons (1), baron de Mirembeau et seigneur de Brouage, construisait à la place du gros bourg informe que mentionne, dès 1047, la charte de fondation de l'abbaye de Saintes, une ville régulière qu'il baptisa *Jacobpolis* ou *Jacquesville* (2).

« Brouage autresfois marais et grauier, puis bourgade & maintenant petite ville & forte, est d'environ 600. pas en carré assize sur sable & pays marescageux, et où à grande difficultés se prend fondement pour bastir. Il n'y a pas 30. ans que les premières maisons y furent basties par le baron de Mirembeau Jaques de Pons qui de son nom l'appela Iacopolis. Car Brouage est le nom de la rivière sur le bort de laquelle la ville est assize prenant le nom de Broü, vieille tour jusques où elle court, entrant environ 3. ou 4. lieues dans la terre, enuironnés de costé & d'autre de marais sallans. C'est bien sans doute le meilleur havre de France & principalement pour les grands Navires qui de toutes les parties de la Chrestienté vont là pour charger du sel. Ou se fait tel traffic & dépesche que c'est chose admirable que la flotte de Navires qui s'y voit quelques fois. Tant d'Angleterre Escosse, Flandre, Allemagne, que de toutes ses autres parties Septentrionales. » (3)

(1) Fils de François et de Marguerite de Coetivy, petite fille du roi Charles VI Il avait épousé Jacquette de Lansac.

(2) « Cette ville doit sa naissance et son augmentation au commerce et à la « fréquentation des Peuples Septentrionaux, lesquels venants en grand nombre « pour charger du sel,... avoient accoûtumé d'oster et décharger le contre poids de « leurs vaisseaux en ce lieu-là. Ce qui à succession de temps a fait une place élevée « en mer de forme quarrée, et grande de quatre-vingt pas ou environ : laquelle au « commencement fut environnée d'une levée et palissade par Jacques de Pons, et « fortifiée avec des aix de sapins et des masts de Navires, entre-meslés de gazons « et de fascines. Et fut appellée Jacques-Ville ou Jacobpolis. » MAICHIN (Armand). — Histoire de Saintonge, Poitou, Aunis et Angoumois. 1671. Livre premier. Chapitre septième : De la ville de Brouage. p. 156.

(3) L'Histoire de France enrichie des plus notables occurences [par La Popelinière]. 1581. Tome II, livre XXXVII, p. 211.

C'est là, à Jacquesville, que naquit en 1567 (1), le navigateur hardi, le géographe averti, le colonisateur prudent, l'excellent chrétien qui fut le fondateur de Québec : Samuel Champlain.

Son père, Antoine Champlain était, nous apprend-il, capitaine de la Marine, sa mère se nommait Marguerite Roy, son oncle était « un des bons mariniers de France », surnommé le « capitaine Provençal ».

« De bonne heure la vue de la mer fait naître dans l'âme de l'enfant le désir des voyages lointains » (2) ; sa famille le berce de légendes et de récits de voyages, il en résulte que « c'est cet art de [la navigation] qui m'a dès mon bas aage attiré à l'aimer & qui m'a provoqué à m'exposer presque toute ma vie aux ondes impétueuses de l'océan, & qui m'a fait naviguer & costoyer une partie des terres de l'Amérique et principalement à la Nouvelle-France » (3).

Au cours des longues heures d'attentes ces navigateurs, parlant diverses langues, attiraient autour d'eux la jeunesse ; les voyages qu'ils avaient faits en terres de Brésil ou de Canada étaient narrés avec des détails horrifiants qui restaient gravés dans l'esprit des enfants attentifs et haletants (4) : le plus fidèle de ces réunions devait être Samuel Champlain.

Après une carrière militaire des mieux remplie — il fut maréchal-des-logis dans l'armée catholique du maréchal d'Aumont, sous François d'Espinay, de Saint-Luc, gouverneur de Saintonge qui défendit Brouage avec tant d'ardeur contre les protestants, sous le maréchal Charles de Cossé-Brissac — Samuel Champlain libre par les effets du Traité de Vervins qui licenciait (2 mai 1598) l'armée occupant la Bretagne, céda à son grand désir : il se fit navigateur.

Il se rend au Blavet (5) « ou lors il y avoit garnison d'Espaisgnolz, auquel ie trouvay un mien oncle nommé le Cappitaine Provencal, tenu

(1) Cette date est indiquée par un portrait gravé par Montcornet qui, dit-on, représente Champlain. Il est impossible de donner une date exacte, de publier l'acte de naissance ou de baptême de Samuel Champlain, car les registres de la paroisse de Brouage, antérieurs à 1690, ont été détruits par un incendie.

(2) AUDIAT (Louis). — Samuel de Champlain de Brouage, fondateur de Québec. 1567-1635. Saintes-La Rochelle 1893, p. 9.

(3) Épitre « à la Reyne Régente, Mère du roy ». Édition de 1613.

(4) « Incolæ feré omnes familiares habent peregrinas linguas, quippe illis necessarias ad commercium cum peregrinis ilhic undique affluentibus : ibidem plerosque videas, quibus in novas quas dicunt terras, Brasiliam quoque & Canadam navigationibus iteratis tam facilis est accessus, ut sylvestres homines, feros, & antropophagos sensim circurent, unde sperandum eos exagrestibus ista consvetudine in mansuetos tandem aliquando evasuros ». DE SANTONUM REGIONE, ET ILLISTRIONIBUS FAMILIIS, ITEM DE FACTURA SALIS. Brevis nec minus elegans tractatus N. Alani. Santonis medici, opera I. Alani, in Burdeg. curia Advocati auctoris filij in lucem editus. Santonibus. 1598 p. 15.

(5) Aujourd'hui Port-Louis (Morbihan). On y voit encore une citadelle du XVII[e] siècle, rappelant la destination militaire donnée par le cardinal duc de Richelieu au *Port-Blavet* qui prit le nom de Port-Louis en l'honneur de Louis XIII.

Site Internet : Archiv-Histo.com

pour ung des bons mariniers de France, & qui en ceste qualité avoit esté entretenu par le Roy d'Espaigne comme pillotte général en leur armée de mer. Mon dict oncle ayant receu commandement de monsieur le Mareschal de Brissac de conduire les navires dans lequel l'on feist embarquer les Espaignols de la garnison dudict Blavet (1), pour les repasser en Espaigne, ainsi qu'il leur avoit esté promis (2), ie m'embarquay avec luy dans un grand navire du port de cinq cents thonneaux, nommé le Saint Iulian, qui avoit este pris et arresté pour ledict voiage,... » (3)

De Bretagne, après un voyage assez périlleux, la flotte arrive à Cadix, où les « gens de guerre furent congediez et renvoyez chacun en son lieu », le Saint-Jullien fut, sur les conseils de l'amiral Soubriago, chevalier de Malte, qui commandait la flotte, « arresté pour faire service au Roy d'Espaigne, & par ainsy ledict cappitaine Provencal mon oncle demeura tousiours en iceluy, et séiournasmes audict lieu de Calis un moys entier » (4).

Après un séjour de trois mois dans l'île de San-Lucar-de-Barameda, Porto-Rico étant à la veille d'être attaqué par la flotte anglaise, Samuel Champlain, le Saint-Jullien étant pris par le roi d'Espagne moyennant le « fraict ordinaire, qui est ung escu pour thoniau par mois, de sorte que i'eus occasion de me resiouir voiant naistre mon esperance, d'autant mesme que le Cappitaine Provencal mon oncle ayant este retenu par le général Soubriago pour servir ailleurs, & ne pouvant faire le voiage, me commit la charge dudict vaisseau pour avoir esgard a iceluy, que i'acceptay fort volontiers... » (5)

En janvier 1599, n'ayant pas trente ans, Samuel Champlain cingla vers l'Amérique. Il visite les Canaries, la Guadeloupe, Phrto-Rico, Saint-Domingue, où il rencontre deux vaisseaux du port de Dieppe, Cuba, Saint Jean-de-Luz (6), « qui est le premier port de la Neufve-Espaigne, où les gallions du Roy d'Espaigne vont tous les ans pour charger l'or, l'argent, pierreries & cochenilles, pour porter en Espaigne », Mexico où il reste un mois et dont il nous donne une description enthousiaste, Porto-Bello, « la plus meschante et la plus malsaine demeure qui soit au monde », Panama où « s'assemble tout l'or et l'argent qui vient du Pérou » et où l'on aurait tout à gagner de diminuer les difficultés naturelles qui le sépare de Porto-Bello. « L'on peult juger que sy ces quatre lieues de terre qu'il y a de Panama à cette riviere [qui vient des montagnes et descend à Porto-Bello] estoient coupés, l'on pourroit venir de la mer du su en celle de deça, & ainsy l'on accourciroit le chemin de plus de quinze cents lieues. » (1)

(1) « ... Quant à Blavet, la restitution en sera aussi faicte, sans aucune longueur ni difficult, soubs quelque prétexte ou occasion que ce soit, a celuy ou ceux qui a ce seront commis par ledict sieur Roy Très-Chrétien, & ce dans trois mois du iour & datte de ces présentes... » Article XV du Traité de Vervins.

(2) « ... Et a ce que les gens de guerre estant audit Blavet se puissent plus promptement retirer en Espagne: ledit Sieur Roy très-Chrestien les fera accomoder de vaisseaux & mariniers, dans lesquels vaisseaux ils pourront faire charger l'artillerie, vivres et autres munitions de guerre, avec leurs bagages estant audit Blavet... » lArticle XVII du Traité de Vervins.

(3) Bref Discours des choses remarquables que Samuel Champlain de Brouage a reconneues aux Indes Occidentalles...

(4) Brief Discours...*Op. cit.*

(5) Brief Discours..,*Op. cit.*

(6) Doit être Saint-Jean-d'Ulloa,

Après avoir séjourné à la Havanne, avec toute la flotte des Indes, il revenait vers l'Europe et touchait à Séville au début de mars 1601.

Samuel Champlain resta en Espagne quelques mois.

Nous ne savons point quelles furent ses occupations. Il est muet, lui si fidèle à nous faire connaître ses faits et gestes, sur ce point.

C'est au cours de ce séjour en Espagne qu'il rencontra, à Cadix, un marseillais nommé Guillaume Héllaine, qui lui fit une donation le 2 juillet 1601.

Samuel Champlain, ayant laissé le gouvernement de Québec au sieur Emery de Caen, se trouvait, dans l'intérêt de la colonie, à Paris à la fin de 1625. Au cours de ce séjour (2) Il céda les droits de cette donation à Charles Le Bert, sieur du Carlot, ingénieur et géographe du Roi et Sergent-major « en » Brouage « Y demeurant et se trouvant actuellement à Paris ».

Voici ce document (3) :

Cession de la Donation de 1601

PAR DEVANT Claude Dauvergne et Germain Trousson, notaires et gardes-nottes du Roy nostre Sire en son Chastelet de Paris soubsignes, fut présent en sa personne Samuel Champelain [*sic*], escuier, cappitaine pour le Roy en ma marine du Ponant et lieutenant pour monseigneur le duc de Ventadour en la Nouvelle France, demeurant à Paris aux Marestz du Temple, rue de la Marche, parroisse Sainct Nicolas des Champs, lequel de son bon gré et volonté, sans contraincte aulcune, comme il diroit, recongnut et confessa et par ces présentes confesse avoir donné, ceddé, quité, transporté et delaissé, donne, cedde, quicte, transporte et dellaisse du tout dès maintenant à toujours, par donnation yrrevocable faicte entre vifz et en la meilleure forme et maniére que donnation peult avoir lieu et sortir effect, à Charles Lebert, sieur du Carlot, ingénieur et géographe du Roy, et sergent major en Brouaige et y

(1) Brief Discours... *Op. cit.* Lumineuse idée de l'utilité du percement de l'isthme de Panama.

(2) Champlain partit de France pour son premier voyage au Canada en 1603. Il s'embarqua à Honfleur le 15 mars, quitta ce port et fut obligé de relâcher au Havre de Grâce ; de ce dernier port il fit voile pour la Nouvelle-France le 16 mars.

(3) Arch. Nat. — Insinuations du Châtelet. Y. 165. fol. 504 V°.

Site Internet : Archiv-Histo.com

demeurant, estant de présent à Paris, absent, les notaires soubzsignés stippullant et acceptant pour luy, tout et tel droict, noms, raisons et actions généralement quelconques qui peuvent compecter et appartenir, compect et appartient audict sieur de Champelain [*sic*] au moyen de la donnation à luy faicte par deffunct Guillaume Hellaine, de nation marseillois, naturel de la citté de Marseille, estant lors en la cité de Cadis, par acte passé audict Cadiz en Espaigne par devant Marc de Ribers, notaire publicq en ladicte citté, le ij[e] jour de juillet mil six cens ung, que ledict sieur de Champelain [*sic*] a dict avoir baillé et mis ès mains dudict sieur du Carlot, duquel il sera porteur et faira apparoir, auquel dict droict de don, noms, raisons et actions ledict sieur de Champelain [*sic*] a mis et subrogé, mect et subroge par ces presentes ledict sieur du Carlot du tout en son droit et lieu, noms, raisons et actions, pour en jouir, faire et disposer par luy ainsy que bon luy semblera, et tout ainsy que fairoit et pourroit faire le dict sieur de Champelain [*sic*], ceste présente donnation, cession et transport faictz pour la bonne et vraye amour naturelle que a tousjours portée et porte le dict sieur de Champlain audict sieur du Carlot, et aussy que tel est son bon plaisir et volonté d'ainsy le faire, transportant, dessaisissant, voullant, etc., procureur, etc., le porteur, etc. Donnant pouvoir, etc.; et pour faire insinuer ces presentes au greffe des insinuations dudict Chastelet de Paris et par tout ailleurs où besoing sera, dans d'huy en quatre mois, suivant l'ordonnance, ledict sieur Champlain a faict et constitué, faict et constitue son procureur le porteur des présentes, auquel, etc. Promettant, etc. Obligeant, etc. Renonçant, etc. Faict et passé à Paris, ès estudes desdictz nottaires soubzsignés, l'an mil six cens vingt cinq, le lundy vingt neufviesme jour de décembre avant midy; et ont signé en la minute de la présente donnation par devers et en la possession dudict Trousson, l'un desdictz notaires soubsignés.

[*Signé:*]

DAUVERGNE.

TROUSSON.

Et plus bas est écript ce qui ensuict:

Et le jeudy, dix neufviesme jour de febvrier apprès ensuivant, mil six cens vingt six, est comparu par devant les notaires gardes-nottes du Roy nostre sire en son Chastelet de Paris soubsignez, ledict Charles Lebert, sieur du Charlot [*sic*], cy-devant nommé demeurant en la ville de Brouaige, estant de présent à Paris, logé rue Daulphine, parroisse Sainct André des Arcz et à l'hostel de Monsieur de Sainct Luc, lequel apprés lecture à luy faicte de mot apprés autre par l'un des notaires soubzsignez, l'autre présent, du contrat de donnation faict à son proffict cy-devant escript qu'il a dict bien sçavoir et entendre par ladicte lecture, a volomtairement accepté et accepte la donnation à luy faicte par ledict sieur de Champlain par ledict contract cy-devant escript, dont et de ce que dict est icelluy sieur du Carlot a requis acte ausdictz notaires qui luy ont octroyé le present pour luy servir et valloir en temps et lieu ce que de raison, et pour en tant que mestier est et besoing seroit faire insinuer tant ledict contract de donnation que présent acte d'acceptation, ledict sieur du Carlot a faict et constitué son procureur le porteur des présentes dans ledict temps de quatre mois, suivant l'ordonnance. Ce fut ainsy faict, dict, déclairé, requis et octroyé ès estudes desdictz notaires les jours et an cy-devant dernier dictz avant midy; et a signé en la minute des présentes estant en fin du contract cy-devant escript.

[*Signé:*]

DAUVERGNE.

TROUSSON.

Et plus bas a este mis l'insinuation comme s'ensuict:

L'an mil six cens vingt six, le mercredi vingt-cinquiesme jour de febvrier, le contract de donnation et l'acte d'acceptation cy-dessus transcriptz ont esté apportez au greffe du Chastelet de Paris et icelluy [*sic*] insinuez, acceptez et euz pour agréables aux charges, clauses et conditions y apposées et selon que contenu est par icelluy par Maistre Guillaume Martin, porteur dudict contract de donnation et acte d'acceptation, et comme procureur de Samuel Champelain [*sic*], escuier, cappitaine pour le Roy en la Marine du Ponant et lieutenant pour Monseigneur le duc de Ventadour en la Nouvelle France, donnateur, et de Charles Lebert, sieur du Carlot, ingénieur et géographe du Roy et sergent majour en Brouaige, donnataire et acceptant, tous dénommez aux dessus dictz contract et acte, lesquelz ont esté enregistrez au present registre, iiij xx[e] volume des insinuations dudict Chastelet suivant l'ordonnance ce requerant ledict Martin audict nom, qui de ce a requis et demandé acte, a luy octroyé et baillé ces présentes, tant pour servir et valloir audict sieur donnateur que audict sieur du Carlot, donnataire et acceptant, en temps et lieu ce [que] de raison.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Il ne nous a pas été possible, jusqu'ici, de retracer la carrière de cet Ingénieur-Géographe avec qui le Saintongeois était lié par une « vraye amour naturelle ».

Quant au Saint-Luc chez qui résidait, à Paris, du Carlot, c'est sans conteste le fils du favori du roi Henri IV, François d'Espinay, de Saint-Luc qui, à la suite de son père, prit le gouvernement de Brouage : Timoléon d'Espinay, marquis de Saint-Luc qui fut gouverneur de 1596 à 1627.

Samuel Champlain partit de Dieppe, avec son beau-frère Eustache Boullé, le 24 avril 1626, à bord de *la Catherine*. Il serait curieux de savoir où se trouvait le fondateur de Québec pendant que, pour lui, son procureur agissait.

A.-Léo LEYMARIE.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Un frère du gouverneur des Trois-Rivières

Joseph de GALIFET, compagnon de Ducarre

On sait que le nom de Galifet n'est pas tout à fait indifférent aux historiens canadiens puisque François de Galifet fut gouverneur des Trois-Rivières en 1710.

François de Galifet conserva ce gouvernement durant six années. Il épousa une Canadienne Marie-Catherine Aubert de la Chesnaye. Enfin François de Galifet fut le héros d'une histoire scandaleuse qui dut faire un potin énorme au Trois-Rivières en 1716. Il fut accusé de galanterie et il existe un extrait d'une lettre de l'évêque de Québec qui se plaint que le sieurde Galifet, gouverneur des Trois-Rivières, ait « fait un enfant » à lafille du sieur de Cournoyer ». (1)

Voilà qui dut défrayer la chronique scandaleuse de la colonie en l'an de grâce 1716 !

On doit à M. P·-G. Roy une étude intéressante sur ce gouverneur des Trois-Rivières (2) et à Benjamin Sulte un article curieux paru dans les « Mélanges Historiques ». (3)

François de Galifet avait un frère, Joseph de Galifet, qui eut une carrière encore plus brillante que le gouverneur des Trois- Rivières.

Il fut lieutenant au régiment de Picardie [1673], capitaine à la Martinique, gouverneur de Sainte-Croix [1695], gouverneur de la Guadeloupe [1703].

Voici comment Saint-Simon raconte une épisode de la vie de Joseph Galifet : « Pointis » (4) chef d'escadre, se rendit célèbre par son entreprise sur Carthagène. (1) Il prit en passant des flibustiers à l'ile Saint-Domingue dont Ducarre (2) qui avoit été longtemps avec eux étoit gouverneur à force de mérite. Avec ce secours il alla attaquer Carthagène, qui ne s'y attendoit pas et se défendit fort mal. Il la pilla et outre neuf millions en argent ou en barre, ce qui fut pris en pierreries et en argenterie est inconcevabls. Cette expédition, qui a tout à fait l'air d'un roman fut conduite avec un jugement et dans l'exécution avec une présence d'esprit égale à la valeur. Les flibustiers eurent grands débat avec Pointis pour leur part, de la grande partie de laquelle ils se prétendaient fraudés. Comme il virent qu'il se moquoit d'eux, ils retournérent tout court à Carthagéne, la pillérent de nouveau, y firent un riche butin, et y trouvèrent encore beaucoup d'argent puis envoyèrent Gallifet, lieutenant de Roi à Saint-Domingue, qui étoit à l'expédition, porter les plaintes de Ducarre et les leurs... Gallifet arriva à Versailles le 20 août et presque en même temps Pointis à Brest. Malgré six vaisseaux anglois qui l'attendoient à l'entrée. Il salua le Roi à Fontainebleau le 27 septembre, de qui il fut très bien reçu et fort loué. Il sauva toute sa prise et présenta au Roi une émeraude grosse comme le poing et se justifia contre Ducarre et les flibustiers. Peu de jour après il fut fait lieutenant général et je pense qu'il s'est mis en état d'achever sa vie fort à son aise ». (3)

Joseph de Galifet. en sonmme, perdit auprès du roi le procès qu'il venait engager au nom de Ducarre et des flibustiers. Cela ne nuisit pas trop à sa carrière puisqu'il devint gouverneur de la Guadeloupe. Il mourut, à Paris, le 26 mai 1706, sans laisser de postérité..

R. R. R.

---

(1) Arch. Nat. — Colonies C^{11}. Vol. 35. p, 253.

(2) Bulletin des Recherches Historiques. Vol. XXIII, N° 10.

(3) Mélanges Historiques, études éparses et inédites de Benjamin Sulte... par Gérard Malchelosse. Montréal, 1920. p. 76.

(4) Jean-Bernard-Louis Desjean, baron de Pointis, entré dans la marine en 1672, sous les ordres de Duquesne ; fut capitaine de vaisseau dès 1685, commissaire général de l'Artillerie et de la Marine, en 1687. Chevalier de Saint-Louis il ne fut nommé chef-d'escadre du Languedoc qu'après plus d'un quart de siècle de brillants services, le 4 octobre 1699. Il mourut, ayant été lieutenant général des armées d'Espagne, au château de Champigny-sur-Marne le 24 avril 1707. N. D. L. R.

(1) Carthagène-des-Indes, ville forte et port de la Nouvelle-Grenade.

(2) Jean-Baptiste Ducarre, né près de Dax, le 2 août 1646. Fut envoyé à Saint-Domingue par la Compagnie du Sénégal, Capitaine de vaisseau puis directeur Supérieur des Forces de terre et de mer. Entra, en 1686, dans la marine royale, fut gouverneur de l'Ile de la Tortue et des côtes de Saint-Domingue. Gouverneur de Carthagène-des-Indes en 1647. Gouverneur général de Saint-Dominique en 1700. Chef d'Escadre des Iles d'Amérique en 1701. Mourut aux eaux de Bourbon, le 25 Juin 1715. N. D. L. R.

(3) Saint Simon. — Mémoires, publiés par A. de Boislisle. Tome IV, pp. 212-214

Site Internet : Archiv-Histo.com

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique « Questions et Réponses » est ouverte à tous. Les « Questions et Réponses » sont insérées dans le but de renseigner les *chercheurs* et les *curieux*.

QUESTIONS

LOUIS XIII ENFANT ET LE CANADA. — Où pourrait-on trouver trace d'une carte du Canada qui fut donnée à Louis XIII enfant, avec divers jouets.

« G. NOVÉFAIN. »

* * *

SAMUEL CHAMPLAIN. — En 1878, Charavay, expert en autographes mettait en vente une collection de pièces et de documents provenant de la collection de M. Benjamin Fillon. Parmi ces autographes existait « une pièce portant la signature de Champlain « qui est montée à 145 francs ». Qui pourrait faire connaître quelle est la nature de cette pièce et où elle se trouve actuellement.

« St ONGEOIS. »

* * *

PIÈCES DE MONNAIE DE 1743 TROUVÉES SUR LA PLAGE PRÈS DE LOUISBOURG. — On signale un fait assez curieux qui se reproduit au Canada chaque année depuis trente ans. Au printemps après la débacle du Saint-Laurent, on trouve sur la plage de Louisbourg, des pièces de monnaie de 1743. Ce fait est constaté par les habitants du pays. Une vieille dame qui habite la région possède plus de deux cents pièces de monnaie à ce millésime ramassées de cette façon. Il est évident qu'un naufrage dut avoir lieu près de Louisbourg et que le vaisseau englouti devait transporter des caisses de monnaie frappées à cette date. Peut-on donner des renseignements au sujet des vaisseaux naufragés dans cette région vers cette époque ? Des recherches dans les rochers au large de Louisbourg, seraient entreprises si l'on était certain qu'un naufrage eut lieu en cet endroit.

« A.-E. W. »

* * *

M. DEAT (?)... ET L'ENSEIGNEMENT AUX ENFANTS DES DEUX SEXES EN 1746. — Deux lettres signées de Mgr de Québec, où il est question des « maîtres d'écoles qui enseignent des personnes de différent sexe », lettres qui se trouvent aux archives du Séminaire de Saint-Sulpice, de Paris (Vol. I. pièces cotées 74 et 75) sont adressée à « M. Deat ». Qui pourrait donner quelques renseignements sur ce personnage à qui Mgr de Pontbriand écrivait.

« P. S. S. »

* * *

UN DON DE MGR DE SAINT-VALLIER A BÉGON. — Dans une lettre datée de « Rochefort le 29 Juin 1704 » Michel Bégon, intendant de la Rochelle, écrit à M. de Villermont : « ... J'ay enfin « receu la petite boëtte et le Roulleau « dont M. de Québec a bien voulu se « charger, et j'ay été très content des « belles estampes que vous m'avez « envoyées que j'ay déjà placées dans « mes recueils qui en sont fort enri- « chis, je vous en réitère mes remer- « ciemens... » Qui pourrait donner quelques détails sur cette petite boîte et ce rouleau apportés par Mgr de Saint-Vallier.

« A. L. L. »

* * *

KERPEZDRAN. — Qui pourrait donner des détails sur un Kerpezdran qui fut au Canada vers 1820, s'y maria. Il était le descendant de Troilus du Mesgouez, marquis de la Roche.

« de la R. de K. »

RÉPONSES

CHARLES DROUAS DE LA PLANTE, — (Vol. I. N° I. p. 37). Je ne connais aucun officier du régiment de Carignan de ce nom. Le surnom de la Plante a été porté, au Canada, par diverses familles entr'autres par les Lériget. Ces derniers ont eu pour auteur Clément Lériget de la Plante, officier dans les troupes (enseigne en 1692, lieutenant en 1720), marié à la Prairie en 1700, avec Marie-Marguerite Roy.

« C. B. de M. »

* * *

CAPUT DE BAILLEUL. — (Vol. I, N° 1. p. 38). « L. A. L. » trouvera dans l'article consacré aux Piercot de Bailleul les renseignements qu'il désire et, en plus, une série de documents inédits retrouvés dans les divers fonds des Archives de France.

« de C. »

* * *

LA BARONNE DE SAINT-LAURENT. — [Vol. 1. N° 1. p. 38]. — Elle s'appelait Alphonsine de Montgenet de Fortisson et portait le titre et le nom de baronne de Saint-Laurent. C'est sous cette appellation qu'elle fut connue au Canada tout le temps qu'elle partagea la vie du duc de Kent. Je ne sais rien de sa famille si ce n'est que l'on trouve dans le Tursan, petite région de la Gascogne, une famille ou maison de Fortisson, seigneur de Roquefort.

« R. R. R. »

* * *

PAPIER FILIGRANÉ AUX ARMES D'ANGLETERRE. — (Vol. I. — N° 1. — P. 38.) — En lisant les lettres composant la riche collection de madame de Saint-Sauveur-Bougainville, descendante de Louis Antoine de Bougainville qui a servi, sous Montcalm et Lévis, nous avons remarqué les lettres suivantes :

1° — Lettre datée « du Quartier Général, le 8 aoust 1759 », à « Monsieur de Bougainville, colonel d'infanterie à la Pointe-aux-Trembles » ;

2° — Lettre datée « ce 9 [août] à 4 heures du matin », au même ;

3° — Lettre datée « du Quartier Général ce 10 août 1759 », au même ;

4° — Lettre datée « du Quartier Général le 11 aoust 1759 », au même ;

5° — Lettre datée « 12 aoust » [1759], au même ;
signées du Marquis de Vaudreuil.

6° — Lettre datée de « Aux Grondines, le 28 aoust 1759 », au même ;

7° — Lettre datée de « Aux Grondines, le 29 aoust 1759, à 9 heures du soir », au même ;
sont signées de Cadet.

Ces lettres sont toutes écrites sur du papier filigrané aux armes d'Angleterre qu'entoure la devise « Honni soit qui mal y pense ».

Il serait intéressant de savoir comment du papier filigrané à ces armes se trouvait entre les mains des autorités françaises du Canada à cette époque. Notons que plusieurs lettres postérieures à celles de Vaudreuil et de Cadet, signées par des autorités anglaises, se trouvent dans la collection précitée, écrites sur du papier identique.

« P. de P. »

* * *

LA RÉVOLUTION DE 1837 ET LA FRANCE. — [Vol. 1. N° 1 p. 38]. Le gouvernement français fut ému par les évènements de 1837 et s'y intéressa au point d'envoyer des instructions à ce sujet à M. de Pontoies, ambassadeur de France à Washington. Celui-ci est même venu au Canada étudier de près le mouvement insurrectionnel. Voici à ce propos une note que j'ai trouvée dans un curieux et assez rare ouvrage : « Le bruit de nos difficultés et de nos projets de rébellion contre l'Angleterre était parvenu jusqu'en France, et à l'assemblée de Laprairie, qui eut lieu vers le 15 Septembre, M. de Pontoies, ambassadeur de France aux États-Unis et M. de Saligny, attaché d'ambassade, y étaient présents. Ils étaient, paraît-il, venus dans le pays en obéissance à un ordre secret de leur gouvernement qui leur avait enjoint de se rendre compte par eux-mêmes de la véritable situation du pays. Ils s'en retournèrent après avoir conféré avec quelques-uns des principaux chefs, et après avoir essayé de leur démontrer la folie d'entretenir une agitation aussi considérable et qui ne pouvait aboutir qu'à la guerre civile à laquelle ils n'étaient nullement préparés. » [Les Évènements de 1837-38 par L. N. Carrier Québec. 1877. pp. 61-62.]

« R. R. R. »

Site Internet : Archiv-Histo.com

ANNIVERSAIRES HISTORIQUES

1625. Arrivés en Juin 1625 les missionnaires jésuites Charles Lallemant ; Ennemond Massé, qui lui revenait après onze années en Nouvelle France ; Jean de Brébeuf et les frères coadjuteurs François Charbois et Gilbert Buret qu'avait accompagné le récollet Joseph de la Roche d'Aillon allié de la maison du comte de Lude qui avait quitté les biens et les honneurs temporels pour suivre les spirituels sont logés dans la demeure des Récollets de Québec.

— Le P. Georges Le Baillif, procureur des Missions du Canada, présente au Roi, les dictionnaires des langues huroone, algonquine et montagnaise du P. Joseph Le Caron, récollet.

1725. Octobre 13. Arrest qui permet aux négociants du royaume des colonies de continuer librement la pêche de la morue et autres poissons dans les lieux réservés par les Lettres patentes mentionnées dans le présent arrêt. (Colonies A^1).

Octobre 17. Délibération du Conseil de Commerce sur la proposition de proroger la permission ci devant accordée de faire venir au païs étrangers pour l'Amérique des lards, beurres, suifs, chandelles et saumons salés. (Arch. Nat, F^{12} 72).

Octobre 21. Lettre du ministre de la Marine à de Beauharnois. (Colonies F^3 2).

Octobre 22. Avis fourni par l'évêque de Québec et par l'intendant du Canada, sur la portion de la limitation des paroisses de l'Ancienne Lorette, Beauport, Sainte-Croix. (Colonies F^3 10).

Il est fait un tirage de luxe de *NOVA FRANCIA*.

Reimposée, imprimée sur Velin de Madagascar, non brochée, *NOVA FRANCIA* prend à ce tirage une allure de Revue de Bibliophiles.

Ces numéros ne sont tirés qu'à petit nombre. Le prix du Numéro est de DIX francs.

Prière de s'inscrire au siège de la Société, 52, rue de Richelieu, Paris, et d'envoyer le montant de sa souscription, pour une annee, soit *SOIXANTE* francs, à M. Th. Beauchesne, Trésorier.

LIVRES et REVUES

Il ne sera rendu compte que des ouvrages adressés EN DOUBLE exemplaires au bureau de la Revue.

Le régiment de Carignan, qui avait tant captivé feu Benjamin Sulte, a fourni à Régis Roy et à Gérard Malchelosse l'occasion de faire une brochure fort documentée, qu'Aegidius Fauteux a préfacée et qu'a édité le libraire G. Ducharme, de Montréal, sous le titre : régiment de Carignan. Son organisation et son expédition au Canada (1665-1668.) officiers et soldats qui s'établirent en Canada.

Le rôle militaire et colonisateur des soldats du régiment de Carignan est très important ; l'étude sociale des hommes composant les compagnies venues avec de Tracy, de Salières, de la Freydière, de Chambly, A. de Pécaudy de Contrecœur, de Vernon, de la Fouille, d'Andigné, de Grandfontaine, de Froment, de Saint-Paul de La Mothe, de Loubias, de Rougemont, de Pierre de Sorel, de Maximy, du Gué de Boisbriant, de Bonneau de la Varenne, Pierre de Saint-Ours, de Porte, de Niort de la Noraye, Alex, Berthier, Morel de la Durantaye, permet de connaître les facétieux sobriquets des « volontaires » de cette époque.

Qu'il nous soit permis de regretter que les historiens canadiens négligent de revoir, de près, les documemts dont il se servent.

Le mémoire de M. de Salière (p. 48 et suiv.) est incomplet et contient quelques inexactitudes regrettables sur l'orthographe des noms et sur les dates. Il aurait été facile aux auteurs de prier le Bureau des Archives publiques du Canada à Paris — 52 rue de Richelieu — de faire pour eux une copie exacte de ce mémoire, l'intérêt déjà grand de leur travail en aurait été augmenté. A. L.-L.

* * *

Papineau et son temps. *Mélanges historiques de Benjamin Sulte*, (Vol. 13.) publié et annoté par Gérard Malchelosse. (Ducharme, Éditeur, Montréal). — La personnalité de Papineau est toujours intéressante et tout ce qui touche à ce personnage apporte des clartés sur l'histoire de son temps. Le livre de Benjamin Sulte, que publie M. Malchelosse, est plein de faits, d'appréciations et de disgressions. Sulte est toujours un peu confus et ce livre l'est beaucoup. Mais cet historien savait bien des choses. Dès le seuil de ce « Papineau » il donne un détail curieux sur la famille de l'orateur canadien. Il nous apprend, en effet, que l'ancêtre des Papineau s'appelait Samuel Papineau, dit Montigny, et qu'il était né en 1670 dans la ville de Montigny, près

Site Internet : Archiv-Histo.com

de Bordeaux, en Poitou. (?) Dans une note M. Machelosse fait remarquer que la première mention du nom de Papineau au Canada se trouve dans une carte cadastrale de 1709 où l'on voit un colon de Papineau posséder une terre à la Rivière-du-Loup. Ce colon était Jean-Baptiste Testard de Folleville qui portait le surnom de Papineau. Il est curieux que les Papineau aient porté le surnom de Montigny et que les Testard aient porté celui de Papineau. Les Testard de Montigny et les Papineau seraient-ils de la même famille? Dans ce volume les détails sur la vie intime de la famille de Papineau, sur leur terre de Montebello, sont fort intéressants. R.-R. R.

* * *

M. Maurice Besson, publie dans VIEUX PAPIERS DU TEMPS DES ISLES, une série de récits des plus curieux et des gravures fort intéressantes.

Dans ce « livre fait d'histoires menues et jolies, souvent mêlées, on le verra, à des événements d'importance capitale », ainsi que le dit avec raison M. Jean Brunhes dans la préface, M. Besson nous expose avec compétence : « Les Idées coloniales de Louis XIV » et nous brosse un tableau du Canada, du temps de Callières, des plus attachant. Il nous enmène, ensuite, en Acadie, et nous donne un « Extrait du registre des actes de Me Bacquerise, notaire royal à Louisbourg, en l'isle Royale » de mai 1754 qui nous fait connaître l'inventaire des biens de la femme Le Borgne, épouse du capitaine Joseph Dulong, chevalier de Saint-Louis, en garnison à Louisbourg.

Cet ouvrage édité aux « Éditions Géographiques maritimes et coloniales », de Paris, ancienne maison Challamel, y est une sérieuse contribution à l'histoire des Colonies par la « Petite Histoire ». A. L.-L.

* * *

M. Hormisdas Magnan, publiciste du Ministère de la Colonisation à Québec, publie une monographie : La famille Magnan, établie a Charlebourg en 1665, qui mérite une place dans la bibliothèque de tous ceux qui s'occupent d'histoire canadienne.

La famille Magnan descend de Jacques Mignier, originaires de Saint-Pierre-de-Collonges-les-Royaux — aujourd'hui Saint-Pierre-le-Vieux — en Poitou, qui épousa Ambroise Doigt, de la paroisse de Saint-Sulpice, de Paris, le 14 octobre 1669, à Québec.

M. Magnan a fait œuvre utile en publiant les renseignements qu'il avait sur sa famille alliée aux Béland, aux Bruneau, aux Lemieux, aux Cloutier, aux Tardivel.

Ce travail, si documenté, fait que les historiens du Canada et les amis de l'Histoire du Canada, en France, vont attendre, avec impatience, le Dictionnaire historique et géographique des paroisses, desertes et municipalités de la province de Québec que l'auteur nous annonce dans une lettre. A. L.-L.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

* * *

Dans la capitulation de Québec (18 septembre 1759), l'abbé Ivanhoé Caron de la *Société Royale du Canada*, après avoir loué le capitaine d'artillerie Louis Jacau de Fiedmond — le seul qui fut partisan de la résistance à outrance lors du Conseil de Guerre du 15 septembre — donne les preuves, qui selon lui, militent en faveur de M. de Ramezay, à l'endroit duquel F. X. Carneau n'avait pas été généreux dans son compte rendu des dernières heures de Québec.

Ce travail apportera aux amis de M. Ramezay une sérieuse preuve de son attachement à la France et à la Nouvelle France. G. Lu.

* * *

Dans son livre qu'a édité la librairie Champion, de Paris : montvert. *Essai de monographie communale*, le docteur de Ribier nous fait connaître la vie et les œuvres d'une ancienne ville d'Auvergne devenue, aujourd'hui, un petit village.

La ville, l'Église, les prieurs et les curés de Montvert, le prieuré de Griffeuille, les familles nobles et bourgeoises de Montvert sont présentées avec des détails curieux tirés de pièces authentiques.

Voici quelques familles étudiées plus particulièrement dans ce travail. Les de Sermur, alliés aux de la Vigerie, aux de Saint-Haôn, aux du Chariol, aux de Nozières, aux de Sévérac, aux de Cenaret, aux de Fontanges. Les de Tournemire ; les de Roquelaure, alliés aux de Bezolles, aux d'Ornezan, aux de Bassabat ; les de Montal, alliés aux de Jallet, aux de Fracort de la Tronche, aux de La Vaissière de Cantoinet, aux de Pestels, aux de Villars, aux de Valon, aux de Castres, aux Dandurand par la branche du Tanues, aux de Lacarrière de Gard ; les de Giou, alliés aux de Scorailles, aux de Durfort, aux de Voisins, aux de Souillac, aux de Carlat, aux de la Carrière, aux de Commines de Marcilly, aux de Méallet de Cours.

Cet « Essai » comme le dit l'auteur, sera une source de renseignements précieux pour les chercheurs qui s'occupent de l'Auvergne. Il apportera au Dr de Ribier les félicitations et les remerciements de tous les historiens. A.L.-L.

* * *

Dans la *Revue d'Histoire des Missions* (2e année, No 3, 1er sept. 1925) après une étude très documentée du P. Coste, sur la Congrégation de la Mission dans les Missions Étrangères ; des documents inédits sur l'Apostolat missionnaire en Algérie au temps de Mgr Lavigerie et du Maréchal de Mac Mahon, publiés par M. George Goyau, de l'Académie Française ; l'Abbé J. Horeau, licencié de l'Université d'Ottawa, en quelques pages très vivantes expose l'Activité Missionnaire au Canada dans la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée. Depuis 1841,

Site Internet : Archiv-Histo.com

époque de la venue de ces Missionnaires en Canada, l'immense « champ d'apostolat des Oblats de Marie, écrit l'abbé Horeau, est ainsi composé : 1° La Province du Canada, dans l'est du Dominion et où fleurissent toutes les œuvres de la Congrégation, depuis celles des Missions indiennes sur les côtes du Labrador et de la Baie d'Hudson, jusqu'à celle de la magnifique Université d'Ottawa avec ses facultés de philosophie et de théologie... » 2° la Province de Manitoba ; 3° la Province d'Alberta Saskatchewan ; 4° le vicariat de la Colombie Britannique ; 5° le vicariat du Kewatin ; 6° le vicariat d'Arthabaska ; 7° le vicariat du Mackenzie ; 8° le vicariat du Youkon. G. NOVEFAIN.

* * *

DANS AU SERVICE DE L'ÉGLISE. ORDRES RELIGIEUX ET CONGRÉGATIONS ÉCCLÉSIASTIQUES DU CANADA FRANCAIS, Montréal (Canada), avec un avant-propos du R. P. Archambault, S. J., une série d'études très vivantes et très édifiantes, signées par des membres des communautés dont elles racontent brièvement l'histoire, est présentée. Ces études, parues dans la VIE NOUVELLE, avaient déjà attiré l'attention ; réunies en en ce volume elles forment un monument auquel il sera toujours utile de se reporter. C.-B. MORAS.

* * *

Bourgogne Dans quelques pages simplement écrites, M. Emile Demaizière, vice-président de l'Académie de Mâcon fait connaître LES COLONS ET AMIGRANTS BOURGUIGNONS AU CANADA, au XVII[e] et XVIII[e] siècles. De cette émigration qui « fut très inégale et ne « comprit, à quelques exceptions près, que célibataires, dont les hom- « mes formaient la majorité », émigration commencée en 1653, avec la venue de Pierre Gaudin, en Nouvelle France, M. Emile Demaizières nous entretient avec compétence. Cette étude a paru dans le *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec* de 1923-1924, c'est dire que déjà, au pays de Québec, on avait attaché de l'importance à ce travail que nous sommes heureux de signaler. P. de P.

* * *

Au moment où « *Nova Francia* » s'imprime, nous arrive, avec la délicate dédicace « A la « *Nova Francia* », naissante, mes meilleurs vœux pour une vie longue et prospère » la thèse de doctorat du P. Omer Le Gresley, Eudiste, professeur au Collège de Bathurst, Nouveau-Brunswick : L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN ACADIE (1604-1926. En promettant un compte-rendu de ce travail qui fait honneur au fils d'Acadie qu'est l'auteur, nous nous empressons de remercier le P. Omer Le Gresley, de cette thèse solide et documentée.

A.-L. L.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

NOUVELLES DIVERSES

Le gouvernement de la Province du Québec érigera un monument sur l'emplacement du vieux fort de Sorel. Une plaque commémorative, avec inscription, rappelera aux visiteurs le FORT RICHELIEU. Cette inscription se lira ainsi :

« Construit en bois, le 13 août 1642, par M. de Montmagny, à l'embouchure de la rivière, fut reconstruit en pierre à cet endroit, le 23 juillet 1665, par le Capitaine Pierre de Saurel. Ce fut un poste important pour la défense de la colonie contre les Iroquois ».

* * *

A Québec les Religieuses Ursulines ont fêté le 253[e] anniversaire de la mort de Mère Marie de l'Incarnation — elle décéda à Québec le 30 avril 1672 — et les messieurs du Séminaire, le 302[e] anniversaire de la naissance de Mgr de Montmorency Laval, premier évêque du Canada, né à Montigny-sur-Avre, (Eure-et-Loir), le 30 avril 1623.

* * *

Dans l'ancienne demeure de M. de Ramezay, aux Trois-Rivières, les dames Ursulines installées depuis 1697, viennent de créer un musée que le public pourra visiter. Dans ce musée se remarquent : un Van Dyck ; un Louis Carrache ; un Honthorst Delle Motte ; trois pastels de la Tour, représentant : le premier, Louis XVI enfant, le second, le régent Philippe d'Orléans, le troisième, Louis XV enfant ; une horloge qui a appartenu à l'abbé de Calonne frère du ministre de Louis XVI, de style Louis XV ; une porte de poële en fonte coulée aux forges de Saint-Maurice, en 1735, représentant le P. de Brébœuf. S. J. baptisant un sauvage ; des fers à gauffrer et des fers à hosties dont les premiers portent une couronne de vicomte et un blason à fleur de lys ; des ornements d'égliss dont une chasuble brodée d'or, don du pape Léon XIII ; des gravures du vieux Trois-Rivières ; de vieux livres ; l'original en parchemin de la concession accordée par la Compagnie de la Nouvelle-France, le 3 décembre 1632, à Jacques Hertel d'un fief qui se dénomma fief Hertel ; l'original, en parchemin, daté de 1692, de la concession par M. de Ramezay, aux Pères Récollets, des terrains actuellement occupés par l'Église anglicane.

* * *

La Seigneurie de la Pointe du Lac a été vendue le 8 janvier dernier, et acquise par l'honorable juge Louis Tellier, de Saint-Hyacinthe (*Québec*). Cette seigneurie, avant la confection du cadastre de Québec, en 1858 se nommait Seigneurie de Tonnancourt.

Site Internet : Archiv-Histo.com

* * *

Le « *Québec Chronicle* » le plus ancien journal du Canada — il fut fondé en 1764 par le Général Murray — a publié son dernier numéro le 29 juin dernier.

* * *

La « Canadian Historical Association » vient de procéder aux élections des membres de son Bureau pour l'année 1925-1926. Ont été élus :

Président : l'Honorable Thomas Chapais, de Québec ; Vice-Président : M. George M. Wrong, de Toronto ; Président du Comité d'organisation : M. Lawrence. J. Burprée, d'Ottawa ; Secrétaire-Trésorier : M. Marius Barbeau, d'Ottawa ; Publications anglaises : M. Duncan Mc. Arthur, de Kingston ; Publications françaises ; M. Gustave Lanctot, d'Ottawa ; Membres du Conseil : M. M. Arthur G. Doughty, d'Ottawa ; Membres du Conseil : M. M. Arthur G. Doughty, d'Ottawa ; Aegidius Fauteux, de Montréal ; F. W. Howay, de New-Westminster ; Basil Williams, de Montréal ; J.-C. Webster, de Shédiac ; Rev. E.-H. Olivier, de Saskatoon.

* * *

Un comité a été constitué par le gouvernement fédéral d'Ottawa avec mission de préparer un projet de drapeau national pour le Dominion. Ce Comité est composé comme suit : M. G. T. Desbarats, sous-ministre de la Défense Nationale (président), MM. T. Mulvey, sous-secrétaire d'État, Doughty, archiviste du Dominion, Commodore Walter Hose, directeur du service naval, Maj. Gén. Panet, adjudant général, et le capitaine J. S. Scott, de l'Aviation canadienne.

Ce comité aura à choisir entre les trois alternatives suivantes :

1° Conserver le drapeau britannique portant en son centre les armoiries du Canada, tel qu'en usage actuellement ;

2° Adopter l' « Union Jack » seul, avec ces mêmes armoiries ;

3° Proposer un dessin entièrement nouveau.

* * *

Le gouvernement français a fait don à la nouvelle Basilique de Québec — la vieille basilique fut incendiée il y a deux ans — qui vient d'être ouverte au culte, de six tableaux :

1° *Calvaire*, œuvre originale de Martin-Ferrière ;

2° *Le Christ servi dans le désert par les Anges*, de Ch. Lebrun, copie de Ferraci ;

3° *La Salutation angélique*, de Le Sueur, copie de Giraud, premier grand prix de Rome ;

4° *Le Christ descendu de la Croix*, de J.-B. Regnault, copie de Carmicioni ;

5° *La présentation de Jésus au Temple*, de Simon Vouet, copie de Lambert ;

6° *Immaculée Conception*, de Murillo, copie de Guy.

L'Imprimeur-Gérant : Gabriel ENAULT.

Mamers. — Imprimerie Gabriel ENAULT. — 10.474

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Librairie Académique. — PERRIN et Cie, Éditeurs

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, PARIS (6e ARR.)

VIENNENT DE PARAITRE :

JACQUES HERISSAY

Les Prêtres pendant la Terreur

LES PONTONS DE ROCHEFORT

1792-1795

Un volume in-8 écu, orné de gravures. Prix . . . . . 15 fr.
Il a été tiré 10 ex. numérotés sur papier de Rives. Prix . . . . . 50 fr.

JEAN DORNIS

ESSAI SUR GABRIELE D'ANNUNZIO

Le Poète — Le Romancier — Le Dramaturge
L'Homme de Guerre — Le Chef d'État et le Sociologue — Conclusions

Un volume in-16. Prix . . . . . 9 fr.

ANTOINE REDIER

COMME DISAIT M. DE TOCQUEVILLE

Un volume in-8 écu. Prix. . . . . 15 fr.
Il a été tiré 15 ex. numérotés sur papier vélin pur fil Lafuma. Prix . . . 45 fr.

PAUL DOTTIN

La Vie et les Aventures étranges et surprenantes de

DANIEL DE FOÊ

natif de Londres

qui vécut septante années dans l'Ile de Grande-Bretagne, donna de bons conseils à plusieurs ministres et à un Roi, fut à diverses reprises jeté en prison et mille fois condamné à MORT par d'implacables ennemis avec un récit de la manière non moins étrange dont il écrivit ROBINSON et autres chefs-d'œuvre.

Un volume in-16. Prix . . . . . 9 fr.

CAMILLE LATREILLE

LES DERNIÈRES ANNÉES DE LAMARTINE

1852-1869

d'après des documents inédits

Un volume in-16. Prix . . . . . 9 fr.

PRIX MONTYON **ÉTIENNE DUPONT**

LE VÉRITABLE CHEVALIER DESTOUCHES

Chasseurs et Chasseresses du Roi (1792-1804)

Un volume in-8 écu, orné de gravures. Prix . . . . . 15 fr.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Librairie LÉTOUZEY et ANÉ, 87, boulevard Raspail, PARIS (6e)

Vient de paraître : 11e fascicule

SAVOIR pour AGIR

Dictionnaire pratique des Connaissances Religieuses

ÉCRITURE SAINTE. — APOLOGÉTIQUE.
THÉOLOGIE DOGMATIQUE, MORALE, ASCÉTIQUE ET MYSTIQUE.
LITURGIE. — DROIT CANONIQUE — DROIT CIVIL ECCLÉSIASTIQUE.
DROIT DES GENS. — HISTOIRE DES RELIGIONS.
HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE ECCLÉSIASTIQUES. — PATHOLOGIE. — HAGIOGRAPHIE.
PHILOSOPHIE. — QUESTIONS POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.
INSTITUTS RELIGIEUX. — ŒUVRES CATHOLIQUES. — ÉDUCATION. — PRÉDICATION.
PRATIQUE PASTORALE. — SCIENCES. — OCCULTISME. — LITTÉRATURE.
ARTS D'ÉGLISE. — MUSIQUE SACRÉE.

« Excellent instrument d'étude. Puissant moyen d'apostolat. Œuvre vraiment pratique. » Cardinal DUBOIS.

« Belle et courageuse entreprise. » Cardinal MERCIER.

Excellente encyclopédie, répertoire pratique, instrument d'apostolat. Nous le recommandons à tous nos lecteurs.
Revue des Lectures, de M. Bethléem.

Le titre de ce nouveau dictionnaire indique nettement que le *Dictionnaire pratique des connaissances religieuses* ne fait double emploi avec aucun autre.

Il n'est pas rédigé à l'usage des savants spécialistes, mais pour un grand nombre de prêtres, de religieux et de religieuses, de laïques qui, en France ou même à l'étranger (surtout en Belgique, au Canada et en Suisse) :

1° veulent être renseignés sûrement et vite sur tout ce qu'ils ont besoin de savoir relativement aux choses religieuses ;

2° veulent faire servir ces connaissances à une bonne direction de leur vie morale, de leur foi, de leur piété, de leur action, de leur apostolat.

Le *Dictionnaire pratique des connaissances religieuses*, y compris la table analytique des matières, qui sera détaillée et combinée de manière à rendre service, comprendra six volumes en trente fascicules, ni plus ni moins.

Il paraîtra un fascicule tous les deux mois. Le premier fascicule a paru en octobre 1924. En quelques années, la publication sera terminée.

Le directeur, M. l'abbé Bricout, et les rédacteurs sont des hommes de pensée et d'action et tous entendent ne rien dire qui ne soit marqué au coin de la plus stricte orthodoxie, non moins qu'à celui d'une science rigoureuse.

MODE ET CONDITIONS DE PUBLICATION

Le *Dictionnaire pratique des connaissanoes religieuses* est publié par fascicules in-4° de 256 colonnes, contenant environ 1.000.000 de lettres, paraissant tous les deux mois. Cinq fascicules forment un volume. L'ouvrage sera complet en six volumes.

Prix actuel de la souscription à forfait : 300 fr.

en fascicules ou en volumes brochés, port et frais de recouvrement en plus.

Les frais d'envoi sont : par la poste (en fascicule ou par volume), de **23** fr. pour la France et les colonies ; **60** fr. pour l'étranger. — Par colis postal, en France, pour l'envoi d'un volume : **15** fr.

Le montant de la souscription est payable : **20** fr. en souscrivant, le reste par traites trimestrielles de **30** fr. — Au comptant, avec un escompte de 5 %.

Librairie DELAGRAVE, 15, Rue Soufflot, PARIS

NOUVEAUTÉS. *Collection PALLAS.*

ŒUVRES CHOISIES DE LAMARTINE

POÉSIE

AVEC UN AVANT-PROPOS, UNE NOTICE ET DES NOTES
par FRANCISQUE VIAL

Un vol. in-16, broché . . . . . 7 fr. 50
Relié mouton souple . . . . . 17 fr.

THÉATRE FRANÇAIS DU MOYEN AGE

17 PIÈCES ARRANGÉES EN VERS MODERNES

AVEC UNE NOTICE
par G. GASSIES DES BRULIES

Un vol. in-16, broché . . . . . 7 fr. 50
Relié mouton souple . . . . . 17 fr.

DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DE LA LANGUE FRANÇAISE

par A. HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS

Précédé d'un *Traité* sur la formation de la langue (*Prix Reynaud*)

Deux vol. in-8°, brochés . . . 90 » ; reliés . . . . . 150 »

PETIT LARIVE ET FLEURY

Dictionnaire français encyclopédique à l'usage des adultes et des gens du monde
par MM. LARIVE et FLEURY

1345 figures dans le texte, 83 tableaux d'art et de vulgarisation, 112 cartes

Un vol. in-8° de 1456 pages, relié . . . . . 20 fr.

TRAITÉ PRATIQUE DE PRONONCIATION FRANÇAISE

par MAURICE GRAMMONT, Professeur à l'Université de Montpellier

Deuxième édition revue et remaniée.

Un vol. in-18, illustré de 23 figures dans le texte, broché . . . . 8 fr.

NE DITES PAS... MAIS DITES

Par Et. LE GAL

Barbarismes, Solécismes, Locutions vicieuses

Un vol. in-16, broché . . . . . 5 fr.

SPEAK FRENCH CORRECTLY !

Dialogues à l'usage des Anglais
Par P. DESFEUILLE et Et. LE GAL

Un vol. in-16, broché . . . . . 5 fr.

LES NOMS DE PERSONNES

(*Origine et Evolution*)
Par A. DAUZAT

Un vol. in-16, broché . . . . . 7 fr.

Site Internet : Archiv-Histo.com

CHEZ PLON

GEORGES GOYAU
de l'Académie Française
UN GRAND MISSIONNAIRE
LE CARDINAL LAVIGERIE
In-16 avec deux gravures hors-texte . . . . . 9 fr.

DU MÊME AUTEUR

HISTOIRE RELIGIEUSE
Tome VI. HISTOIRE DE LA NATION FRANÇAISE.
1 vol. in-4°, illustré par Maurice DENIS . . . . . 50 fr.

JACQUES D'ARNOUX
PAROLES D'UN REVENANT
Préface d'Henry BORDEAUX, de l'Académie Française
In-16 . . . . . 7 fr. 50

COLLECTION "LE ROSEAU D'OR"
— 4 —
G. K. CHESTERTON
SAINT FRANÇOIS D'ASSISE
In-8° écu sur papier d'alfa (5500 ex. numérotés) . . . . . 12 fr.
(100 ex. numérotés sur pur fil Lafuma . . . . . 30 fr.

PARUS PRÉCEDEMMENT

1.
JACQUES MARITAIN
TROIS RÉFORMATEURS
LUTHER — DESCARTES — ROUSSEAU
In-8° écu sur papier d'Alfa (5500 ex. numérotés) . . . . . 12 fr.
(100 ex. numérotés sur papier pur fil Lafuma . . . . . épuisé
Nouvelle édition in-16 sur papier ordinaire . . . . . 10 fr.

2.
HENRI GHÉON
LE COMÉDIEN ET LA GRACE
In-8° écu sur papier d'Alfa (3300 ex. numérotés) . . . . . 10 fr.
(100 ex. numérotés sur papier pur fil Lafuma . . . . . épuisé

3.
C. F. RAMUZ
L'AMOUR DU MONDE
In-8° écu sur papier d'Alfa (5.500 ex. numérotés) . . . . . 10 fr.
200 ex. numérotés sur pur fil Lafuma . . . . . épuisé

ABONNEMENTS
On peut dès maintenant s'abonner chez son libraire pour une série de dix volumes sur Alfa aux prix spéciaux suivants :
FRANCE ET COLONIES (envois recommandés) . . . . . 105 fr.
ÉTRANGER (envois recommandés) . . . . . 115 fr.

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

Volume I. — N° 3. 24 Décembre 1925

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

"NOVA FRANCIA"

Organe de la

Société d'Histoire du Canada

SOMMAIRE

Actes de la Société d'Histoire du Canada. — Les Missionnaires du Saint-Esprit à Québec et en Acadie au XVIII[e] siècle, par le P. Albert DAVID, missionnaire du Saint-Esprit (suite). — Un grand diplomate canadien : l'abbé de la Corne, par R. LA ROQUE DE ROQUEBRUNE. — Quelques Associés de la Compagnie du Montréal, par A. LÉO-LEYMARIE. — Les Provinces de France et la Nouvelle France : Quelques Picards au Canada, par le Dr LOMIER (suite). — Un Bourguignon, gouverneur de Montréal, par E. DEMAIZIÈRE. — Deux Bourbonnais au Canada, par E. CHEMINADE. — Un Témoignage royal en 1774. — Questions et Réponses. — Anniversaires. — Livres et Revues. — Nouvelles diverses.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :
52, Rue de Richelieu, PARIS 1[er].

Le numéro : Édition ordinaire : 3 frs.
Édition de luxe : 10 frs.

Site Internet : Archiv-Histo.com

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA

(Association déclarée le 12 décembre 1924)
(N° 163-190 — Préfecture de Police)

EXTRAITS DES STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre les personnes ayant adhéré aux présents statuts et remplissant les conditions indiquées ci-après, une Société qui sera régie par la Loi de Juillet 1901 et par les dits Statuts. Cette Société a pour objet : de rechercher, réunir, mettre à la portée des hommes d'études et en même temps de faire connaître au grand public par des publications d'inédits les documents ayant trait à l'Histoire du Canada ; de former un lien entre tous ceux qui tiennent à l'Histoire du Canada par leurs traditions de famille.

Elle portera le nom de : **Société d'Histoire du Canada.**

ART. 2. — Le Siège de la Société est à Paris, 52, rue de Richelieu (1er arrondissement).

ART. 4. — Le but de la Société étant essentiellement historique franco-canadien, toute immixtion d'ordre politique ou religieux est formellement interdite. Le Comité Central pourra prononcer l'exclusion de tout membre qui enfreindra cette prescription sauf appel à l'Assemblée générale.

ART. 5. — **Moyens d'action.** — Les moyens d'action sont :

1° La création d'un Comité dit " Comité des Sources et des Recherches " qui centralisera tous les renseignements, copiera les pièces authentiques à lui communiquées, entrera en relation avec les familles ayant pris une part dans l'Histoire du Canada, fournira tous renseignements utiles à des recherches historiques et généalogiques ;

2° La création d'un Comité dit " Association des Familles ", qui groupera tous ceux qui justifieront de leur ascendance franco-canadienne dans l'Art Militaire, la Religion, l'Administration, le Commerce, la Colonisation ;

3° La publication, à des époques qu'un règlement intérieur fixera, de brochures historiques, de documents inédits, de monographies et d'un bulletin.

4° La constitution dans chaque province de France d'où sont originaires les Canadiens, de comités locaux, toujours en liaison avec le " Comité des Sources et des Recherches ".

ART. 6. — **Admissions.** — La Société comprend :

a) Un Comité de Patronage, composé d'un nombre illimité de membres comprenant des personnalités d'ordre divers, susceptibles d'honorer et d'aider la Société ; *b*) Des membres actifs ; *c*) Des membres bienfaiteurs ; *d*) Des membres fondateurs.

b) *Membres actifs.* — Peuvent être membres actifs de la Société d'Histoire du Canada :

1° Ceux qui se sont occupés ou s'occupent d'Histoire franco-canadienne ;

2° Ceux qui possèdent des documents concernant l'Histoire franco-canadienne et qui, les communiquant, contribuent au développement de la Société ;

3° Peuvent être membres du Comité, dit " Association des Familles " tous ceux qui justifient de leur ascendance franco-canadienne, comme indiqué à l'article 5 paragraphe 2.

c-d) *Membres bienfaiteurs et fondateurs.* — Peuvent être admis comme membres bienfaiteurs et fondateurs toutes les personnalités s'intéressant moralement ou matériellement au développement des relations historiques franco-canadiennes.

ART. 7. — **Cotisations.** — *La cotisation annuelle des membres actifs de la Société d'Histoire du Canada est fixée à trente (30) francs au minimum.*

Celle de membre bienfaiteur est fixée à cent (100) francs au minimum.

Celle de membre fondateur est fixée à cinq cents (500) francs au minimum.

. . . . . .

ART. 8. — *Les membres actifs, bienfaiteurs et fondateurs pourront racheter leurs cotisations annuelles moyennant le versement, en une seule fois, de dix cotisations.*

Les membres ayant racheté leurs cotisations seront nommés " membres perpétuels ".

. . . . . .

ART. 10. — *Les membres actifs recevront gratuitement les publications de la Société*

Toute la Correspondance concernant la Revue « *Nova-Francia* » doit être adressée, 52, rue de Richelieu, Paris Ier.

Le Commissariat Général du Canada en France

COMMISSAIRE GÉNÉRAL :

L'Honorable PHILIPPE ROY

COMMISSAIRE DU COMMERCE :

Le Colonel HERCULE BARRÉ

SECRÉTAIRE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL :

PIERRE DUPUY

Pour tous renseignements sur le Canada s'adresser :

17, Boulevard des CAPUCINES

PARIS

Site Internet : Archiv-Histo.com

Saint-Servan, et 12, rue de Phalsbourg, Paris, et M. Julien Herpin, notaire honoraire à Saint-Malo, ont bien voulu se charger de recueillir les adhésions.

* * *

La parution de *Nova Francia* a attiré l'attention des Historiens de France et du Canada. De tous côtés, de nombreuses demandes de renseignements, des propositions de collaboration sont arrivées.

Parmi ces dernières, citons un passage d'une lettre émanant d'une société dont « l'objet... est l'étude des trois anciens diocèses de Laon, « de Soissons et de Noyon » qui propose au Comité des *Sources et des Recherches* de lui « faire connaître les familles canadiennes origi- « naires de ces trois diocèses. Nous serons heureux de vous commu- « niquer tous renseignements susceptibles de vous intéresser... »

* * *

Le Comité des *Sources et des Recherches* a reçu divers manuscrits et études qu'il examine avec soin. Citons une étude sur « les Malouins et les Servannais en Canada », une autre sur « Les Bourguignons au Canada », un travail sur « Thomas Pichon », le « Judas des Acadiens », une série d'articles bio-bibliographiques sur les personnages de l'Histoire du Canada, qui formeraient un dictionnaire dans le genre de celui de Jal, diverses notes et une généalogie du P. Jogues, S. J. le martyr de la Nouvelle-France, récemment béatifié.

* * *

Plusieurs membres de la *Société d'Histoire du Canada* ont assisté, en Sorbonne, à la soutenance de Thèse de l'abbé Omer Le Gresley, Eudiste, professeur au collège de Bathurst (Acadie) qui avait choisi pour sujet : L'enseignement du Français en Acadie (1604-1926), soutenance, qui lui valut le titre de Docteur de l'Université de Paris.

La Revue ne prend aucune responsabilité des articles insérés. L'auteur seul, avec sa documentation et son souci de vérité historique, est responsable vis-à-vis des lecteurs. « Nova Francia » se fera un devoir de publier les articles qui lui seront envoyés et qui seront acceptés par le Comité des Sources et des Recherches de la Société d'Histoire du Canada.

LES MISSIONNAIRES DU SÉMINAIRE DU SAINT-ESPRIT A QUÉBEC ET EN ACADIE AU XVIIIe SIÈCLE

II

LES MISSIONS ÉTRANGÈRES ET LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC

(Suite)

Ainsi, le supérieur des Missions Etrangères mettait en œuvre des sujets qui avaient reçu leur formation ecclésiastique au Séminaire du Saint-Esprit. Les aspirants, qui choisissaient les Missions de la Nouvelle-France, étaient mis par lui à la disposition de l'Evêque de Québec et partaient pour le Canada, sans être agrégés à la Société des Missions Etrangères. Il est vrai que, dans la suite, quelques-uns reçurent leur *Patente* et devinrent, par le fait, membres effectifs de la Société. C'est le cas de M. Pressard, supérieur du Séminaire de Québec (1756-1762). Il en fut de même de MM. Maillard et Le Loutre. Bien que devenus *Associés* des Missions Etrangères, ils n'en demeurent pas moins *Spiritains* par leur origine et le Séminaire de la rue Lhomond peut les revendiquer, à bon droit, au titre d'anciens élèves.

Les Directeurs des *Missions Etrangères* entretenaient d'ailleurs les plus cordiales relations avec ces *Messieurs du Saint-Esprit* — ainsi que l'indique clairement leur *Registre des Délibérations* — tantôt par un échange de sujets, soit qu'ils fissent passer un des leurs, M. Peustet, à la rue des Postes, en payant sa pension jusqu'à la fin de l'année 1746; soit qu'ils acceptassent des candidats aptes aux Missions comme M. Collet, en 1746, deux autres en 1747, puis trois en 1748, qui étaient destinés à l'Acadie, enfin M. Planté, en 1752; tantôt par une aide discrète au bon M. Caris, souvent embarrassé pour boucler son budget. On lui abandonne gracieusement l'argent des Missions pour 1747; on offre vingt louis, chacune des deux années suivantes « à cause de l'embarras où se trouvent les Messieurs de ce Séminaire » après la mort de M. Caris; enfin, en 1763, c'est une aumône globale de 400 livres qui arrive au moment le plus opportun.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Les vocations vraiment apostoliques se faisaient rares, au XVIII[e] siècle, et le Séminaire de la rue du Bac se vit bientôt dans l'impossibilité de recruter assez de sujets pour les Missions dont il avait la charge; il s'adressa d'abord à Saint-Sulpice, comme le raconte M. de Montigny, écrivant à ses confrères de Québec, 2 Mai 1726.

« Nous avons été obligés de prier les Messieurs de Saint-Sulpice, dans une conjoncture où nous manquions de sujets, de nous en procurer quelques-uns. Ils ont fait charitablement ce que nous pouvions désirer. Ils nous en ont cherché et trouvé. De manière que cette union entre nous et Saint-Sulpice nous procurera dans la suite de bons sujets (1). »

Hélas! ces Messieurs de Saint-Sulpice n'éprouvaient guère moins de difficulté à trouver des « *hommes intelligents, dévoués et prudents* » pour les Missions de l'Acadie.

A l'occasion d'une note de M. de Maurepas, le Supérieur des Missions Etrangères, M. de Brisacier, écrivait à Québec: « Il est triste pour nous, Messieurs, de voir que le Ministre soit obligé de pourvoir à des Missions dont nous sommes chargés (2) ».

La Société des Missions Etrangères est arrivée à une époque critique de son histoire, dit M. Adrien Launay, citant les Archives de la Rue du Bac.

« Nos Séminaristes sont devenus bien plus rares, depuis les troubles suscités dans l'Eglise au sujet de la Constitution « *Unigenitus* » (1713) (3); cela, joint à la misère des temps, qui empêche un grand nombre de familles de pousser leurs enfants aux études, rend les sujets si rares que presque personne ne se présente depuis plusieurs années pour l'œuvre des Missions. » Le Séminaire ne comptait souvent que cinq ou six lévites, quelquefois même il était vide. Les Missions avaient à peine assez de prêtres pour se soutenir.

Ce triste état de choses et cette pénurie de sujets remontaient déjà loin, si nous en croyons une lettre écrite par M. Tremblay aux Directeurs de Québec, en 1695: « Notre Séminaire de Paris est en effet bien dénué de sujets, dit-il; nous avons perdu presque tous les pensionnaires qui y étaient depuis dix ans et s'employaient avec édification aux Missions de France...

(1) « Le Séminaire des Missions Etrangères étant sur le point de disparaître par manque de sujets, et MM. Brisacier et Thiberge, qui en étaient supérieurs, désirant unir leur maison à celle de Saint-Sulpice, les Sulpiciens aimèrent mieux fournir quelques sujets d'élite aux Prêtres des Missions Etrangères. M. Dosquet devint donc le Directeur de leur maison (1724). » De Rochemonteix, I, p. 157, note 2. *Op. cit.*

(2) Casgrain. *Les Sulpiciens et les Prêtres des Missions Etrangères en Acadie*, p. 391.

(3) Trois Directeurs du Séminaire: MM. Antoine de Chassaigne, Jobard et Pocquet, convaincus de jansénisme, durent quitter la Société des Missions Etrangères, en 1717.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

« Outre que nous avons peu de pensionnaires, nous avons encore moins de jeunes ecclésiastiques qui se disposent pour les Missions. Ils ne sont que cinq ou six, qui sont au Séminaire depuis cinq ans; on n'a pas jugé devoir les envoyer dans les Missions d'Orient.

« Il y a encore moins de personnes qui soient pour le gouvernement du Séminaire, car le nombre des Directeurs est présentement réduit à MM. Tiberge et Brisacier seuls... (1) »

La situation fut loin de s'améliorer pendant les cinquante premières années du XVIII[e] siècle; et l'Abbé de l'Isle Dieu, qui, en qualité de Vicaire Général de Québec, avait ses appartements au Séminaire de la rue du Bac, voyait avec douleur s'effondrer sous ses yeux l'œuvre apostolique des Missions Etrangères. « De vous à moy, Monseigneur — écrivait-il, le 22 Avril 1752, à Mgr de Pontbriant — tout me paraît bien noir dans cette maison. L'ancien esprit qui y régnait du temps du pauvre abbé de Conche s'est entièrement évanouy. Ceux qui composent cette maison ont un esprit et un système tout différent, qui est à cent picques de celuy de l'œuvre qui lui a donné la naissance. Il semble qu'ils veuillent la saper par les fondements et la convertir en toute autre œuvre. »

Les Directeurs étaient alors en procès avec l'Evêque d'Erinnée et plusieurs autres Missionnaires des Indes Orientales. « Et, pendant ce temps-là, ajoute non sans amertume le bon Abbé, les biens de l'œuvre restent entre les mains de quatre ou cinq personnes, qui peuvent avoir toutes les vertus possibles, cependant pas une des vertus sociales. »

« Ils sont onze Directeurs, écrit-il plus tard (21 Mai 1752), mais leur charrue ne m'en paraît pas mieux attelée. Tout ce qui m'en déplaît c'est que l'œuvre de Dieu en souffre. »

Il revient sur le même sujet, l'année suivante, (9 Juillet 1753), et avec la même tristesse: « Notre pauvre maison est bien mal gouvernée présentement. C'est M. de La Lanne qui est supérieur. Tout cela va comme il peut! »

(1) M. Jacques-Charles de Brisacier fut, pendant un demi-siècle et plus, le véritable soutien du Séminaire. Aucun supérieur n'eut une administration aussi longue, ni remplie par autant d'événements divers. Directeur en 1676, il fut élu quatorze fois supérieur, de 1681 à 1694, de 1700 à 1720 et de 1724 à 1736, recevant tous les trois ans le renouvellement de sa charge. Il fut toujours secondé par M. Tiberge, avec un entier dévoûment.

Aussi l'Evêque de Chartres, Mgr de Villeroi, les recommandait tous deux à la haute protection du Cardinal Cavallerini: « J'ose dire à Votre Eminence, Monseigneur, que je ne crains point de me donner auprès d'elle pour leur caution, ne connaissant dans l'Eglise de France d'ecclésiastiques plus remplis de talents, de mérites et de zèle que M. l'abbé de Brisacier et M. l'abbé Tiberge ». A. Launay, *Op. cit.*

Site Internet : Archiv-Histo.com

« Quand on leur demande des sujets, ils n'en ont point; quand on en trouve ailleurs, ils veulent en fournir, mais ces sujets ne partent point. » (31 Mai 1753).

M. de Lalane, alors Supérieur de Paris, faisait embarquer les jeunes prêtres — quand par hasard il en envoyait — sans prévenir l'abbé de l'Isle-Dieu, qui se plaint à Mgr de Québec de ce procédé aussi peu régulier que peu délicat, et lui demande de qui ces sujets reçoivent leurs pouvoirs de juridiction.

A Québec, les choses n'allaient pas beaucoup mieux; les Directeurs du Séminaire étaient en conflit aigu avec l'Evêque, qui revendiquait ses droits sur le Séminaire diocésain, tandis que ces Messieurs prétendaient ne relever que de la Société des Missions Etrangères. Ils menaçaient même d'abandonner l'œuvre, si le prélat persistait dans ses prétentions jugées exorbitantes.

La rupture éclata pendant l'administration de M. Jacrau.

Ce qui désolait surtout Mgr de Pontbriant, c'est que le Séminaire manquait de prêtres. Il s'en ouvrit à l'abbé de l'Isle-Dieu, qui écrivit à M. de Maurepas: « L'Evêque de Québec me parle de la disette où il est de prêtres dans son Séminaire, où il en voudrait au moins cinq de plus pour remplir les postes vacants et fournir à la desserte de la paroisse principale dont le Séminaire est chargé ». (2 Mars 1748).

Il manquait surtout un supérieur pour succéder à M. Vallier...

A peine M. Jacrau a-t-il pris la direction du Séminaire, que mille difficultés surgissent entre lui et Mgr de Pontbriant. Nous avons sous les yeux un document, tiré des Archives, où figurent, en deux colonnes, quelques-unes de ces difficultés: d'un côté les prétentions de M. Jacrau, de l'autre celles de l'Evêque (1).

On aura une idée de celles de M. Jacrau par les deux propositions suivantes:

— « Premièrement, le Séminaire de Paris est maître de celui de Québec: il peut donc envoyer chez soi ceux qu'il juge à propos.

— « Deuxièmement, le Séminaire de Québec n'a pas été établi comme Séminaire Episcopal, ni donné à un Séminaire Episcopal. »

...« Je prévois, écrit Mgr de Pontbriant, que M. Jacrau est trop entêté pour concerter avec moi. Il convient mieux d'attendre un supérieur pacifique. » Et c'est alors qu'il se décide à prendre en main la direction des affaires et à nommer aux charges, jusqu'à l'arrivée de M. de Lalane, 1748.

La situation était grosse de malentendus de part et d'autre, lorsque l'abbé de l'Isle-Dieu crut trouver une solution radicale, en prenant

(1) Gosselin (Auguste). — *L'Eglise du Canada:* Mgr de Pontbriand, p. 147.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

les sujets que l'Evêque lui demandait, non plus aux Missions Etrangères, ni à Saint-Sulpice, mais au Séminaire du Saint-Esprit.

Fatigué de toutes ces chicanes avec la Rue du Bac, et d'autre part fort mécontent de certains Récollets, il avait formé le dessein de remplacer tout ce monde de récalcitrants par des *Spiritains*. Le plan ne manquait pas de hardiesse; nous verrons par la suite, que les circonstances n'en permirent point l'entière réalisation.

Devenu évêque titulaire de Québec, par la démission de Mgr de Mornay, 12 Septembre 1733, Mgr Dosquet, sur le point de regagner la Nouvelle-France, se choisit un Vicaire Général, dont il fit le Procureur de ses Missions et qu'il chargea spécialement de lui recruter des prêtres pour le Canada et l'Acadie.

Il écrit au Ministre (11 Mai 1734): « J'ai jeté les yeux sur M. de La Rue, abbé de l'Isle-Dieu, pour être mon Grand Vicaire à Paris. J'avais dessein de vous en parler hier, pour savoir ce que vous en pensez, parce que s'il ne vous est pas agréable, j'en prendrai un autre.

« C'est un homme qui a beaucoup d'esprit et beaucoup de monde. Il loge actuellement dans ce Séminaire (des Missions Etrangères), où il est venu en service de chez M. de Mortemart, où il a demeuré de longues années (1). »

Ce choix était vraiment providentiel pour l'évêque personnellement, et pour les Missions de la Nouvelle-France, aussi bien que pour le Séminaire du Saint-Esprit.

C'est vers la même époque, sans aucun doute — ou peut-être même quelques années auparavant — que Mgr Dosquet se mit en rapports suivis avec le Séminaire du Saint-Esprit, ayant en vue de s'y procurer les sujets dont il avait besoin pour son Diocèse, et que la Maison de la rue du Bac ne lui fournissait qu'avec parcimonie et d'assez mauvaise grâce.

(1) Pierre de La Rue avait alors 46 ans. Né en 1688, très probablement à Chaulnes, en Picardie; il était depuis 1722, le 36e abbé de l'Isle-Dieu, vieille abbaye, fondée en 1187, dans la rivière d'Andèle, à quatre lieues de Rouen.

Nommé Vicaire Général du Diocèse de Québec par Mgr Dosquet, il remplit cette charge sans interruption pendant un demi-siècle (1734-1777), et mourut en 1779, à l'âge de 91 ans.

Lorsque Mgr Dosquet démissionna (1739), ce fut l'abbé de l'Isle-Dieu qui, sans quitter Paris, gouverna le Diocèse de Québec jusqu'à la nomination de Mgr de Pontbriant (1741).

Après le traité de 1763, il continua, de l'agrément de Rome et de Paris, à remplir les fonctions d'intermédiaire. L'abbé de l'Isle-Dieu portait le titre officiel *d'Aumônier Général des Colonies de la Nouvelle-France.* Il s'employait soit auprès du Saint-Siège, soit auprès de la Cour de Versailles, aux intérêts religieux des vastes Missions françaises de l'Amérique du Nord.

Site Internet : Archiv-Histo.com

En effet, à peine arrivé à Québec, 7 Octobre 1734, il écrit au Ministre: « Je ne vous mande rien touchant le temporel du Séminaire de Québec... (et ces Messieurs des Missions Etrangères)..., j'aurai seulement l'honneur de vous représenter qu'ils manquent de sujets pour la conduite de cette œuvre. Il leur faudrait cinq prêtres pour le grand séminaire, savoir: un supérieur, un assistant, un procureur, un professeur et un économe. Il en faudrait deux au petit Séminaire et trois à la cure de Québec: un Curé et deux Vicaires. Pour fournir à ces dix places, ils n'ont que deux sujets agrégés à leur corps et c'est moi qui les leur ai procurés étant en France (1). Ceux qui y travaillent actuellement avec eux, je les y ai placés à cause du grand besoin qu'ils en ont, et que c'est une œuvre nécessaire que je ne puis abandonner.

« Vous jugez, Monsieur, du tort que fait à ce diocèse cette disette de sujets du Séminaire des Missions Etrangères. Lorsqu'on leur a uni celui de Québec, ce n'était qu'en vue qu'ils fourniraient le nombre de prêtres convenable; comme celui de Saint-Sulpice en fournit au Montréal: sur quoi cette union nous est très nuisible, m'empêchant de prendre des mesures avec d'autres communautés qui seraient en état de nous en envoyer.

« Je vous prie d'exiger de MM. du Séminaire de Paris qu'ils renoncent à cette union. Pour lors, je me fais fort de les remplir de bons prêtres qui ne soient attachés à aucun corps, si mieux vous n'aimez de les réunir à la communauté de Saint-Sulpice ou à celle du *Saint-Esprit,* qui est aujourd'hui en état de nous donner nombre de bons sujets (2). »

C'est donc pour se conformer aux intentions de Mgr Dosquet et dans le but de lui recruter un clergé de choix que l'abbé de l'Isle-Dieu s'adressa de préférence au Séminaire du Saint-Esprit. Il continua les mêmes bons offices sous le pontificat de Mgr de Pontbriant, et nous le voyons maintenant parvenu, après bien des difficultés, à cette résolution de créer, pour le Diocèse de Québec, un Clergé absolument indépendant de toute Société religieuse, et tout entier à la disposition de son Evêque.

Ce plan magistral n'était point facile à exécuter.

En homme habile et consommé dans l'art diplomatique, l'abbé de l'Isle-Dieu procéda avec méthode.

Après avoir représenté à Mgr de Pontbriant que le Séminaire de la Rue du Bac était dans l'impossibilité de lui fournir des prêtres,

(1) Il s'agit vraisemblablement de M. Frison de La Mothe et de M. Maillard, arrivés en Canada, l'un dès 1732, et l'autre trois ans plus tard, 1735.

(2) *Correspondance Générale.* — Vol. 62.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

que ces Messieurs de Québec devenaient intolérables et que les Récollets de Louisbourg « ne faisaient rien qui vaille », il lui insinue que ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de se passer de leurs services, en leur substituant des *Spiritins.*

On pourrait d'abord les charger d'établir une communauté à Louisbourg; puis leur demander de prendre la Direction du Séminaire de Québec.

C'était chez l'Abbé d l'Isle-Dieu un plan parfaitement arrêté, si bien qu'il y revient à chaque instant, dans ses lettres, pendant plusieurs années.

Dans ce but, il commence par décider l'Evêque de Québec à fonder une bourse au Séminaire du Saint-Esprit, pour avoir le droit d'y choisir chaque année un nouveau prêtre; puis, il intervient personnellement auprès du Ministre de la Marine pour obtenir en faveur des prêtres du Saint-Esprit les avantages dont jouissaient les Missionnaires de la Rue du Bac, c'est-à-dire le passage gratuit sur les vaisseaux du Roi et une gratification suffisante pour couvrir les premiers frais de trousseau et d'installation.

P. Albert DAVID,
Missionnaire du Saint-Esprit.

(*à suivre.*)

EN VENTE

aux bureaux de « Nova Francia »

et chez Gabriel Enault

Éditeur de la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA
28, place de la République, MAMERS (Sarthe)

REV. P. ALBERT DAVID, Missionnaire du Saint-Esprit. **Les Missionnaires du Séminaire du Saint-Esprit à Québec et en Acadie au XVIIIe siècle.** 1 brochure d'environ 60 pages, in-8° raisin. 8 francs.

* * *

REV. P. OMER LE GRESLEY, Eudiste, professeur au Collège de Bathurst (Canada). **L'Enseignement du Français en Acadie (1604-1920).** 1 volume in-8° raisin, 259 pages. 12 frs.

* * *

Collection de six portraits, sur papier grande marge, d'après cuivre ancien de **J. J. Olier, Thomas le Gauffre, Alex. le Ragois de Bretonvilliers, Le Royer de la Dauversière, de Renty,** Associés de la « Compagnie du Montréal » ; **Tronson,** 3e Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris. Chaque : 20 frs.

Site Internet : Archiv-Histo.com

UN GRAND DIPLOMATE CANADIEN : L'ABBÉ DE LA CORNE

Le traité de Paris qui livrait en 1763 le Canada à l'Angleterre ne le cédait cependant pas sans conditions. Louis XV était bon catholique et sa conscience lui eut reproché de ne pas faire quelque chose qui sauvegardât la religion de ses anciens sujets. Aussi Choiseul avait-il fait rédiger un 4e article du traité qui assurait aux *anciens français* du Canada le libre exercice de leur culte. La couronne d'Angleterre ratifia cet article et les Canadiens eurent le droit de continuer d'aller à la messe.

Mais il s'était produit en 1760 un événement très malheureux pour eux. L'évêque de Québec, Henri du Breuil de Pontbriand, était mort (1). Déjà âgé au moment de la guerre, il ne put survivre aux angoisses du siège, aux bombardements du général Wolfe, à la mort de Montcalm (2), à la défaite de la France sur les plaines d'Abraham. Il s'éteignit entre les bras de ses chanoines éplorés, pleurant les malheurs de sa patrie vaincue et envahie, mourant sans doute autant de douleur que de maladie.

Il dut y avoir à l'évêché de Québec des heures de terrible angoisse. Car la mort de M. de Pontbriand (3) mettait en question la survivance même de l'épiscopat canadien. C'est cela qui assombrissait si fort le front des chanoines québécois. Le 4e article avait bien assuré la liberté de leur religion aux Canadiens-français mais il ne stipulait pas la présence d'un évêque à Québec. Louis XV ni Choiseul n'avaient prévu cela. Or le roi d'Angleterre, roi protestant, pouvait-il admettre que l'un de ses sujets fut nommé par le pape à un poste officiel dans l'intérieur du royaume britannique ? Le pape était un souverain étranger et, enfin, c'était *le pape*. Imagine-t-on ce que représentait la papauté pour un protestant anglais d'alors ? Sa Majesté Georges III et ses ministres devaient frémir d'horreur à l'idée de voir un prêtre catholique placé par le pape sur le trône épiscopal de Québec.

Voilà l'événement affreux qu'était la mort de M. de Pontbriand, événement affreux pour ces Canadiens profondément catholiques. Ce vieil évêque qui git sur le lit de parade dans ses vêtements pontificaux sera peut-être le dernier évêque canadien ! La couronne d'Angleterre accepterait à la rigueur que l'un des vicaires généraux fût chargé par le pape des pouvoirs spirituels de l'évêque défunt mais sans en avoir le titre ni le prestige. Les Canadiens auraient ainsi un évêque secret, caché, dissimulé sous une soutane noire. C'était les vouer à un culte de réprouvés, à une religion tolérée mais non reconnue, à l'exercice comme honteux de leur foi.

Cependant les chanoines assemblés le 12 Septembre 1783 élirent un successeur à M. de Pontbriand et c'est M. Etienne de Montgolfier, supérieur de Saint Sulpice de Montréal, qu'ils choisirent (1). Mais ceci n'était rien car il fallait que le gouvernement anglais reconnut le nouvel évêque. C'est pourquoi M. de Montgolfier passa en Angleterre. Il allait y négocier sa reconnaissance. Il fut rejoint à Londres par l'abbé de La Corne.

L'abbé de La Corne (2) était un homme d'une grande énergie et d'une grande habileté. Il était doué d'un esprit de décision et d'organi-

(1) Le 8 Juin 1760, au Séminaire de Montréal où il s'était réfugié.

(2) Montcalm et M. de Pontbriand se détestaient cordialement d'ailleurs et les lettres du premier renferment des allusions peu aimables à l'adresse de l'évêque de Québec.

(3) C'est par un anachronisme assez choquant que l'on place en parlant des évêques d'autrefois, le titre de *Monscigneur* devant leurs noms. Cette coutume ne date que de la moitié du XIXe siècle. On disait jadis Mgr l'évêque de tel endroit et le plus souvent M. l'évêque et même *Monsieur de Paris, Monsieur de Québec*. On voit Garneau, dans son Histoire du Canada, se conformer à cet ancien usage et dire Monsieur Lartigue en parlant de l'évêque de Montréal. Monseigneur s'employait en parlant ou en écrivant aux évêques mais jamais on ne disait *Mgr un tel*. Dire Mgr de Laval est donc une faute aussi singulière que si on lui attribuait le petit collet romain que porte maintenant le clergé canadien au lieu du rabat gallican que portait le grand évêque de Québec.

(1) MM. Briand, Récher, de Saint-Onge, Perreault et de Rigauville étaient présents à cette élection. Les autres chanoines étaient en France. En cette année 1760, les chanoines de Québec avaient bien des affaires à régler en France, sans doute. D'ailleurs, ils avaient assez l'habitude d'y aller et d'y demeurer. M. de La Corne y demeurait depuis 14 ans. En 1749, lors de la grande affaire du chapitre de Québec à propos de la cure, bien des chanoines manquaient puisque MM. de Miniac, de Lorme, Formel, de Ganne et Gosselin étaient en France. (Voir *Histoire du Séminaire de Québec* par Mgr. Taschereau et *L'Église du Canada* par l'abbé A. Gosselin).

(2) Il s'appelait Joseph-Marie de La Corne de Chapt de Saint-Luc. Né en 1714, à Verchères, il était fils de Louis de La Corne et de Marie Pécaudy de Contrecœur. (Tanguay, *Dic. Gén.* vol. 3. p. 285). Les La Corne étaient les descendants de la vieille et illustre maison de Chapt ? Les La Corne portaient d'azur à deux lions affrontés d'or surmontés d'une rencontre de cerf de même (*His. Gén. et Chronologique de la Maison Royale de France, des Pairs, des Grands Officiers de la Couronne, etc.* par les P. P. Anselme, Ange et Simplicien, tome 9. Généalogie de la Maison Du Glas, p. p. 87-92. Firmin-Didot, Paris, 1873). Les Chapt de Rastignac ont toujours eu pour armes : d'azur au lion d'argent armé, lampassé et couronné d'or. Des La Corne en France, on ne sait pas grand chose. Au Canada, ils faisaient assez bonne figure. On les voit s'allier aux Boucher de Boucherville, Petit de Levilliers, Hervieux, Tarieu de Lanaudière, Marganne de La Valtrie, etc. Le frère de l'abbé, Louis de La Corne avait épousé Élisabeth de Ramesay et fut seigneur de Terrebonne. Leur fille épousa François-Prosper Douglas, Comte de Montréal-en-Bugey, capitaine dans le 2e bataillon de Languedoc, blessé glorieusement à la bataille de Carillon (voir Journal du Siège de Québec du 10 Mai au 18 Septembre 1759, publié et annoté par Aegidius Fauteux, Québec, 1922 p. 95). Outre les noms de Chapt et Saint-Luc, les La Corne ont porté au Canada les noms de La Colombières et Le Villiers.

Site Internet : Archiv-Histo.com

sation. On l'avait bien vu lors du procès du chapitre contre M. de Pontbriand. Si cet interminable et absurde procès avait pu être gagné par les chanoines, leur chargé d'affaires à Paris, l'abbé de La Corne, l'eut gagné à force de diplomatie. Il s'était concilié tout le monde et même des gens de petite réputation comme les Péan. Le pauvre évêque de Québec eut été en bien mauvaise posture, si la guerre n'était venu interrompre cette scandaleuse affaire et apporter d'autres préoccupations à son chapitre et au terrible abbé de La Corne. Celui-ci était en train de circonvenir les juges avec des petits cadeaux. « Je demande à ma famille de quoi faire quelques présents en peaux pour M. de Chamousset, une doublure d'habit et un manchon pour la dame qu'il vient d'épouser... Je demande en outre huit martres pour d'autres personnes... » (1) A force de cadeaux « en peaux » le procès eut été gagné et l'abbé de La Corne vainqueur de M. de Pontbriand qu'il détestait. Mais il s'agissait maintenant de bien autre chose. Toutes les dissensions étaient oubliées devant la tragique tournure des événements. Et l'abbé de La Corne n'avait plus désormais qu'une ambition : mettre un évêque sur le trône épiscopal de Québec, donner un successeur à M. de Pontbriand. Cependant dans cette grande œuvre, il ne se réservait à lui qu'un rôle de directeur et de conseiller. L'abbé de La Corne était un ambitieux mais on ne voit pas que son ambition se soit jamais haussée jusqu'à désirer être évêque de Québec.

Après bien des démarches, il avait obtenu que le gouvernement français s'intéressât à l'affaire de l'évêché de Québec et recommandât les négociateurs à Londres. C'est pourquoi le duc de Choiseul le soutint auprès de l'ambassade française en Angleterre, avertissant le chargé d'affaires que le roi a cette question de l'évêché de Québec fort à cœur.

Or, le personnage qui faisait à cette époque les affaires diplomatiques françaises auprès de la cour britannique était très bizarre car c'était madame la chevalière d'Eon. Cette singulière et énigmatique personne a laissé derrière elle un mystère qui reste presqu'entier. On n'a jamais pu savoir au juste si c'était un homme ou une femme. Vêtue en homme, elle a parcouru l'Europe, vécu à la cour de Russie, en Angleterre, s'occupant d'affaires louches, d'espionnages pour le compte de la France et faisant même les fonctions d'ambassadeur comme il arriva à Londres en 1763. Protégée par Louis XV que ses ragots amusaient, et qui était friand des petits potins, des dessous européens, d'Eon était le favori du duc de Nivernois qui faisait ainsi sa cour au roi.

(1) Cité par l'abbé A. Gosselin, L'Église du Canada, tome III, p. 229.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Ce d'Eon, était-ce un homme ou une femme ? Nul ne l'a su, je crois, à coup sûr et c'était probablement un peu les deux. D'ailleurs ses propres parents semblent avoir été assez indécis et embarrassés sur ce point, car son acte de naissance pourrait être à la fois celui d'un garçon et d'une fille. Cet être singulier qui était né à Tonnerre en 1728, s'appelait en effet Charles-Geneviève-Louise-Auguste-André-Thimothée d'Eon de Beaumont. Voilà un curieux assemblage de noms masculins et de noms féminins ! Le bon curé de sa paroisse dut avoir une terrible incertitude pour baptiser cet enfant compliqué.

Entré dans la diplomatie, d'Eon débuta par une mission en Russie. L'impératrice, grâce à lui (ou à elle), signa un traité avantageux pour la France. Mais fatigué des cours et de la diplomatie, le chevalier se fit soldat. On le voit officier de dragons pendant la guerre de Sept ans. Il se conduit bien et ne manque pas de bravoure car il est fait chevalier de Saint-Louis. Enfin, il revient aux intrigues diplomatiques et est attaché à l'ambassade de Londres. C'est là que l'abbé de La Corne le trouva en 1763.

M. de La Corne, dès son arrivée à Londres, remua ciel et terre pour remplir sa difficile mission. Là-bas, Québec était sans évêque depuis de longs mois et cette situation devenait intolérable. Il fallait obtenir une décision. En France et à Rome, l'abbé de La Corne avait essuyé bien des difficultés. La cour papale ne pouvait guère s'entremettre directement. Cela était délicat. En France, l'abbé de l'Isle-Dieu qui avait été le représentant de l'Église du Canada pendant des années, n'était pas du même avis que La Corne sur les démarches à entreprendre.

Le chevalier d'Eon vit-il dans la cause de l'évêché de Québec une occasion de sauver son âme ? C'est bien possible. En tout cas, il en fit son affaire et la servit avec son intelligence et son activité habituelles. D'après ses conseils, l'abbé de La Corne fit des visites aux ambassadeurs des puissances catholiques. Ceux d'Autriche et de Sardaigne surtout furent courtisés habilement. Une note secrète de la cour romaine, inspirée par la France, avertit les ambassadeurs que l'évêché de Québec devait intéresser tous les catholiques. Le comte de Viry et et le bailly de Solar appuyèrent les suppliques et les mémoires de M. de La Corne (1).

Dans l'un d'eux il assurait au roi d'Angleterre que les Canadiens n'attendaient que la nomination de leur évêque pour devenir de loyaux

(1) Voir un grand mémoire de l'abbé de La Corne au Ministère des Affaires Étrangères, dans Corr. Politique. Angleterre, vol. 453, p. p. 95-100. Voir aussi Affaires Étrangères. Mémoires et Documents. Amérique, vol. 25. ff. 241, 243, 251, 253 et 258.

Site Internet : Archiv-Histo.com

sujets britanniques et il promettait habilement leur obéissance et leur fidélité futures si ce bienfait leur était accordé. Il y avait une vague menace dissimulée sous les phrases mesurées du doyen du chapitre de Québec. Il laissait un peu entendre que les Canadiens n'étaient pas gens à se laisser priver ainsi d'un bien légitime. A cette époque, les colonnies anglaises d'Amérique commençaient à être assez récalcitrantes. La guerre d'Indépendance Américaine se dessinait. La couronne d'Angleterre ne se souciait pas de se créer des difficultés inutiles avec ses nouveaux sujets canadiens.

Il y eut des discussions, des entrevues, bien des démarches et bien des lettres échangées. Le doyen du chapitre de Québec fut renvoyé de Caïphe à Pilate. Il usases semelles sur les pavés londoniens et sa soutane aux banquettes des antichambres. Peut-être ne le reçut-on pas toujours avec la courtoisie qu'exigeaient son caractère et son habit. Mais M. de La Corne avait grand air, une longue habitude du monde et portait un cœur hardi et une âme ferme. Il parla bien et fut écouté attentivement. La couronne britannique accorda enfin ce que les Canadiens lui demandaient avec tant de force et d'habileté par le trébuchement de l'abbé de La Corne.

Dès le 13 Juin 1763, le chevalier d'Eon avait pu écrire au duc de Choiseul : « M. l'Abbé de La Corne, doyen de Québec, que le zèle a conduit icy il y a quelques mois pour solliciter le maintien de la religion catholique au Canada, se conduit avec beaucoup de prudence et de sagesse. Il a obtenu non sans peine et grandes discussions que son chapitre auroit la permission de se choisir publiquement un évêque catholique. Ce point était le plus important pour les Canadiens et pour nous. Pour luy faciliter l'obtention de quelques autres points de religion qu'il désire obtenir encore, je l'ai introduit chez M. le comte de Viry qui le secondera sourdement et avec d'autant plus de plaisir que ce ministrè est dévot et qu'il a ordre du roy son maitre à la sollicitation du Pape de s'intéresser fortement auprès des ministres anglois en faveur de la religion catholique dans les nouvelles colonies et dans l'Inde. (1) Et Choiseul avait avisé M. de la Houze chargé d'affaires à Rome en l'absence de l'ambassadeur, le cardinal de Rochechouart, de la tournure que prenaient les démarches de M. de La Corne : » Vous savez, disait-il, que par l'article 4 de notre traité définitif de paix avec l'Angleterre, le Roy britannique s'est engagé à accorder aux habitants du Canada la liberté de la religion catholique. L'abbé de La Corne, doyen de l'église de Québec, a été autorisé en conséquence à se rendre de Paris à Londres pour demander en faveur de son chapitre, la permission de se

(1) Archives des Affaires Étrangères, Fonds Rome, vol. 835, p. 79.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

choisir un évêque et après bien des difficultés il l'a enfin obtenue. C'est une nouvelle que le Pape et la Cour de Rome apprendront sans doute avec beaucoup de satisfaction, et vous devez à cette occasion faire valoir le zèle constant du Roy et de son ministère pour le maintien de la prospérité de la foi catholique (1).

Cependant quand l'abbé de La Corne et M. Montgolfier rentrèrent en France au mois d'Avril 1764, ils rapportaient avec eux une mauvaise nouvelle. Le gouvernement anglais voulait bien accepter le principe d'un évêque à Québec mais se refusait absolument à accepter celui que le chapitre avait choisi et ne voulait pas entendre parler de M. Etienne de Montgolfier. Tout était à recommencer. Cette nouvelle fut accueillie avec désesdoir au Canada.

Mais MM. de La Corne et Montgolfier avaient fait venir l'abbé Olivier Briand, homme timide et doux et qui redoutait l'honneur d'être appelé au trône épiscopal de Québec. Il dut s'y résigner pourtant. L'Angleterre l'agréait. Ses bulles furent expédiées de Rome le 21 Janvier 1766 et il fut sacré en France le 16 mars de la même année. Le 8 Juin, il débarquait à Québec où il fit une entrée solennelle dans sa cathédrale qui portait encore les traces du bombardement de 1759. Mais ces blessures de l'Église canadienne allaient être pansées et guéries car la succession épiscopale était maintenant assurée. Pour plus de sûreté d'ailleurs et afin de ne pas retrouver les difficultés et les angoisses qui suivirent la mort de M. de Pontbriant, les évêques de Québec se nommèrent toujours des coadjuteurs qui, sacrés évêques *in partibus infidelium*, avaient droit de succession. C'est ainsi que se succédèrent M. Briand, M. Mariauchaud d'Esglis, M. Hubert, M Plessis.

En somme, l'abbé de La Corne avait réussi, pleinement réussi dans sa difficile mission (2). J'aime à croire que dans son allégresse, il dédia quelque reconnaissance au pauvre chevalier d'Eon.

Car celui-ci était dans la disgrâce la plus noire. Il semble avoir tiré trop de gloire de ses réussites diplomatiques. Du coup, il se crut ambassadeur de France et lorsque le véritable titulaire de l'ambassade à Londres, le comte de Guerchy, arriva, le chevalier d'Eon se refusa à redevenir secrétaire et prétendit garder la Correspondance officielle qu'il déclara être sa propriété. Il s'en suivit une longue lutte dans laquelle il fut vaincu, Louis XV, qui avait un faible pour lui, lui accorda

(1) Arch. des Affaires Étrangères, Fonds Rome, vol. 835, p. 84.

(2) Il mourut le 8 Décembre 1779 à la suite d'un rhume, à l'abbaye de Maubec. L'abbé de La Corne n'avait pas négligé sa carrière : il devint abbé de Maubec en 1750, doyen du chapitre de Québec en 1755, et il finit par acheter l'abbaye de Maubec que le chapitre de Québec abandonna après la conquête du Canada. Enfin il se fit donner par le roi la belle abbaye de l'Étoile. (Voir abbé Gosselin, l'Église du Canada, tome III, p. 304.)

Site Internet : Archiv-Histo.com

une pension et il continua pendant une quinzaine d'années à être son agent secret. Après la mort de ses protecteurs, le bruit se répandit que le chevalier d'Eon était une femme. Pour faire cesser ce scandale, l'honnête Louis XVI lui enjoignit par ordonnance royale de s'habiller en femme. Ainsi, d'Eon fut déclaré demoiselle par ordre du roi. Il se soumit mais, comme on riait un peu de lui (ou d'elle), il quitta la France pour n'y plus rentrer. Il mourut à Londres en 1810, dans une misé-reuse obscurité, car la Révolution lui avait fait perdre la pension qu'il tenait de Louis XV (1).

Mais n'est-il pas amusant de songer que le vénérable archevêque de Québec doit un peu son siège épiscopal à madame la chevalière d'Eon? Cela ne saurait scandaliser que les gens ennemis du pittoresque. D'ailleurs, si Charles-Geneviève-Louise-André-Thimothée d'Eon de Beaumont fut une aventurière notoire et un homme peu recommandable. rien ne dit que ce fut une personne sans religion. Son dévouement à la cause de l'évêché de Québec semble bien prouver le contraire.

R. La Roque De Roquebrune.

(1) Il s'est publié des ouvrages nombreux sur ce personnage, peut-être écrits par lui-même, mais il faut une curiosité bien aguerrie pour avaler « Les Loisirs du Chevalier d'Eon » en treize volumes in-octavo, (Londres, 1775) et la « Vie Militaire Politique et Privée de demoiselle Eon de Beaumont, Chevalier, Docteur en Droit », par de la Fortelle (Paris, 1779).

Les Numéros 1 et 2 de *NOVA FRANCIA* en tirage ordinaire sont épuisés. Ils ne peuvent être adressés qu'aux souscripteurs d'une année.

Il est fait un tirage de luxe de *NOVA FRANCIA*. Reimposée, imprimée sur Velin de Madagascar, non brochée, *NOVA FRANCIA* prend à ce tirage une allure de Revue de Bibliophiles.

Ces numéros ne sont tirés qu'à petit nombre. Le prix du Numéro est de DIX francs.

Prière de s'inscrire au siège de la Société, 52, rue de Richelieu, Paris, et d'envoyer le montant de sa souscription, pour une année, soit *SOIXANTE* francs, à M. Th. Beauchesne, Trésorier.

Quelques Associés de la Compagnie du Montréal

I. — Antoine Barillon, de Morangis (1), fils de Jean, seigneur de Mancy, et de Claude Denis, né en 1599, conseiller au Parlement de Bretagne, fut reçu au Parlement de Paris le 24 juillet 1620 ; maître des requêtes le 1er février 1625, il résigna cette charge en 1643. Conseiller d'État et l'un des directeurs des finances en 1648, il fut l'un des douze conseillers d'état ordinaire à la réforme du Conseil en 1677.

Marié en 1625 à Philiberte d'Amoncourt, dont il n'eut pas d'enfant, il mourut âgé de 73 ans, le 4 avril 1672 et inhumé le lendemain en l'église Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, où en avril 1669, l'avait précédé dans la tombe, sa femme (2).

Membre actif et dévoué de la Compagnie du Très Saint-Sacrement de l'Autel, il fut un des Associés de la Compagnie de Montréal et, lors de la fondation du Séminaire des Missions Étrangères, l'un de ceux qui signèrent les premiers actes de fondation et de donation.

En Mars 1647, « Le Roy etant en conseil, la Reine regente ouy le « le rapport fait par les sieurs de Morangis et de Mesmes, conseillers au « dit conseil et commissaires deputés par Sa Majeste pour les affaires de « la Nouvelle-France dite Canada suivant l'arrêt du 22 fevrier dernier à « lui présentée par ses subjets habitans dudit pays contenant leurs « plaintes sur les abus et malversations qui s'y commettoient au fait des « traités de pelleteries avec differends, en telle sorte que s'il n'y était « promptement pourvu, l'effet du glorieux dessein de Sa Majeste d'y « procurer l'étendue de la foy serait non seulement frustré mais le bien « de son service et l'accroissement des colonies françaises retardé et le « repos de ses dits sujets altere... » Il est établi un règlement qui crée un Conseil à Québec ; Conseil qui se composera du gouverneur, du supérieur de la maison des jésuites « jusqu'à ce qu'il y ait un évesque », du gouverneur de Montréal, Conseil qui réglementera la traite des pelleteries ; le salaire de chacun est déterminé.

(1) RELATION DE CE QUI S'EST PASSÉ EN LA NOUVELLE FRANCE EN L'ANNÉE 1642 ET 1643... *Op. cit.*, p. 32. — ACTE DE CHAUSSIÈRE, *notaire à Paris, du 12 Janvier 1644* : CONTRAT D'ÉTABLISSEMENT DE L'HOTEL-DIEU DE VILLE-MARIE. — VIE DE LA VÉNÉRABLE SŒUR BOURGEOIS... *Op. cit.*, p. 20. — LES VÉRITABLES MOTIFS... Ed. de SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTRÉAL... *Op. cit.*, p. XX. — DOLLIER DE CASSON (*l'abbé*). HISTOIRE DU MONTRÉAL... Ed. de la SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTRÉAL, *Op. cit.*, p. 41. — VERREAU (*l'abbé*). NOTICE SUR LES FONDATEURS... *Op. cit.*, p. 97. — ANNALES DE L'HOTEL-DIEU DE MONTRÉAL... PAR LA SŒUR Morin... *Op. cit.* p. 42.

(2) BIBL. DE L'ARSENAL. MSS. 4967. « LA GÉNÉALOGIE DES MAITRES DES REQUÊTES ORDINAIRES DU ROY [par François Blanchard]. PARIS 1670... p. 188.

Site Internet : Archiv-Histo.com

« Et pour le gouverneur particulier de Montréal il sera paye par « chacun an par le dit receveur général [de la Traite en France] de la « somme de 10.000 livres tant pour ses appointements et de son lieu- « tenant officiers et soldats que leur nourriture et pour entretenir le « fort de Villemarie de Montréal de toutes munitions de guerre et de « bouche et dans lequel il y aura garnison de moins de 30 hommes (1) ». Et cet arrêt important pour les « Habitants » de la Nouvelle France, pour les droits de chacun, pour le salaire du gouverneur de Québec, de Trois Rivières et du supérieur des Jésuites, est signé de Laisné de la Marguerie, de Barillon de Morangis, et de Mesme, tous trois Associés de la Compagnie de Montréal et contresigné par le chancelier Seguier dont la femme Madeleine Fabri est aussi zélatrice de l'Œuvre de Villemarie.

Le 2 Juillet 1648, de Saint-Germain-en-Laye, ce « saint jour de la « Visitation », J. J. Olier, parti « de Paris pour venir secourir une petite « nièce religieuse à Poissy », écrivait à « M. de Queylus, supérieur de la « communauté de Saint-Sulpice », une lettre qui révèle bien la confiance que le fondateur de la Compagnie de Montréal avait en Barillon de Morangis : « ... J'oubliai de laisser hier cette lettre ci-jointe pour être « remise entre les mains de M. du Plessis [Montbard], qui est de très « grande conséquence, pour être communiquée à l'assemblée de jeudi « l'après dîner, afin de prendre avis et de trouver quelque personne qui « se charge de la solliciter. M. de Morangis serait fort propre à cela... « Vous fermerez cette lettre avant de la donner à M. du Plessis. N'ou- « bliez pas, je vous prie, de lui faire remettre entre les mains avec « sûreté et promptitude... » (2).

En mai 1664, un jeune maure, catéchisé par les Récollets d'Irlande, devait être baptisé, par « l'eveque de Dax, Guillaume Le Roux, une des « gloires de l'Oratoire », Bossuet monta en chaire et prononça un sermon dont le texte est perdu. « Au néophyte avait d'ailleurs été choisis « pour parrain, M. Baraillon, l'une des lumières du grand conseil » ; « pour marraine une jeune, belle et noble femme, Françoise-Athénaïse « de Rochechouart-Mortemart, unie au marquis de Montespan... (3) ».

(1) REGISTRE DES ARRÊTS DU CONSEIL. VOL. 1929. — ANNÉE 1647. MARS. p. 110 et suiv.

(2) LETTRES DE M. OLIER... PARIS 1885. Vol. I. p. 419. Le commentateur, M. Gamon. P. S. S écrit en parlant de Barillon de Morangis, « favorable à Port-Royal »..... « ce n'était pas le seul exemple de l'introduction du Jansénisme dans la Compagnie du Saint-Sacrement. »

(3) FLOQUET (*A.-P.*) ÉTUDE SUR LA VIE DE BOSSUET. PARIS 1885. Vol. II. p. 300. JEAN LORET, dit dans la MUSE HISTORIQUE, lettre du 3 Mai 1664.

« Le parrain fut un notable homme
« Qui Monsieur Baraillon se nomme
« Et lequel noble personnage
« Comme magistrat aussi sage.
« Qu'il en soit dessous le soleil
« Est conseiller au grand conseil. »

En 1661, le 19 Mars, devant notaires, « Antoine Barillon, Sgr de « Morangis, Conseiller du roy en ses Conseils, Maître des Requestes « ordinaires de son Hotel demeurant rue Denfert, fauxbourg Saint « Michel, messire Pierre de Chevrier, seigneur et baron de Faucamp... « messire Roger du Plessis, seigneur de Liencourt... messire Gabriel « de Queylus, prestre, abbe de Loc-Dieu... tous associés faisans et « représentans la plus grande et meilleure partye de la Compagnie de « Montréal en la Nouvelle-France pour la conversion des sauvages... « après avoir pris ample communication et que lecture leur a este pré- « sentement faite par les notaires... du contrat de fondation... portant « donation faite par le dit seigneur de Bretonvillier de la quantité de « trois cens arpens de terre defrichez en la Nouvelle-France au terroir « de Montréal en faveur de ladite fondation... ont le dit contrat ratifie, « confirme et approuve en ce qui concerne les droits de ladite Compa- « gnie de Montréal... en consequence ont les sieurs comparans réitéré « et réitèrent ladite donnation desdits trois cens harpens de terre au « proffict de l'église parrochialle de Notre Dame dudit Montréal... (1) » Le 24 septembre 1669, Antoine Barillon de Morangis faisait, par testament, donation au Séminaire des Missions Étrangères de la somme de mille livres par an pendant vingt ans, laissant l'emploi de cette somme à Messieurs d'Argenson et du Plessis Montbard (2).

Du 8 août au 8 novembre 1645, en janvier 1646, du 30 avril au 30 août 1651, Barillon de Morangis était supérieur de la Compagnie du Très-Saint-Sacrement de l'Autel et signait, comme supérieur, des lettres et circulaires envoyées à la Compagnie de Marseille (3).

Déjà la Compagnie, en 1637-1638, le comptait parmi ses membres sûrs et zèlés. Voulant s'opposer à l'évolution des protestants, les Confrères firent : « écrire aux Compagnies de provinces, pour leur deman- « der des mémoires de tout ce qui se passoit en leurs quartiers sur « cette matière. La Compagnie de Marseille en envoya de forts bons, « dont M. de Morangis, fut chargé. Il fit donner sur ce sujet un arrêt « au conseil pour servir de règlement, comme aussi pour défendre aux « hérétiques d'exercer leur religion dans le diocèse de Grasse où il n'a « jamais été permis (4) ».

En 1660, le 17 avril il annonce aux confrères assemblés que « les « lettres patentes de la maison des Convertis avaient été vérifiées au

(1) ARCH. NAT. Y 199. fol. 282 verso.

(2) ACTES PRIMITIFS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES SÉMINAIRES DES MISSIONS ÉTRANGÈRES. PARIS 1750, p. 32.

(3) RÉBELLIAU (*Alfred*) LA COMPAGNIE SECRÈTE DU SAINT-SACREMENT... PARIS 1908. p. 55, 56, 58, 63, 85, 95. — ALLIER (*Raoul*) La Compagnie du TRÈS-SAINT SACREMENT DE L'AUTEL A MARSEILLE... PARIS 1909. p. 200, 201, 202, 210, 211.

(4) ANNALES DE LA COMPAGNIE DU S^t-SACREMENT... *Op. cit.*, *Chapitre XII.* La suite des œuvres de la Compagnie pendant les années 1637 et 1638..

Site Internet : Archiv-Histo.com

« Parlement » (1). Le 14 mars 1661, les Confrères réunis chez M. de Gaumont le nomment conseiller laïque (2) ; le 4 mai de la même année la réunion se tient chez lui et, « on y fit plusieurs propositions pour « conserver le secret de la Compagnie, on resolut de ne parler plus au « dehors de Superieur, de Directeur ni d'officiers... » (3) ; le 19 juillet « dans la reunion qui se tint chez lui « on résolut une assemblee de « missions etrangères qui se fit l'après-dîner... » (4).

Le 25 janvier 1663 la réunion des Confrères a lieu chez Barillon de Morangis (5).

Élu conseiller en juin 1664, il recevait encore chez lui, les Confrères le 22 octobre et le 17 novembre (6).

Ami des Missions, étant en relation avec Saint-Vincent-de-Paul (7), Barillon de Morangis écoutait avec plaisir les échos de Port-Royal. L'ancien ami de Henri Duhamel (8) qui était connu pour ses sympathies à l'endroit de Saint-Cyran ; qui avait quitté cette paroisse où il était marguillier pour venir habiter au faubourg Saint-Victor, eut le 3 avril 1656 chez Mme du Plessis-Guénégaud la primeur de connaître et d'approuver la Sixième Provinciale qui devait paraître le lendemain (9), ne cessait de faire de bonnes œuvres autour de lui.

Le 1er mai 1659 demeurant « hors la porte Saint-Michel, près le « noviciat des Feuillants, paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas » il faisait « donation à l'hôpital fondé au faubourg Saint-Victor-lez-Paris, pour « servir de refuge aux religieuses chassées de leur couvent pour cause « légitime, d'une rente de 200 livres tournois » (10).

Le 18 mai 1661 il faisait donation à l'Hôpital Général de Paris d'une rente de 1600 livres tournois (11). Le 19 mai, « demeurant au faubourg Saint-Michel-lez-Paris, rue d'Enfer, paroisse Saint-Jacques et Saint-Philippe », et faisait semblable largesse de 400 livres tournois « à l'Hopital » Sainte-Reine, établi « à Alise, en Bourgogne » (12).

(1) BEAUCHET-FILLEAU (*Dom H.*) ANNALES DE LA COMPAGNIE DU SAINT-SACREMENT PAR LE COMTE RENÉ DE VOYER D'ARGENSON... PARIS 1900... *Op. cit.*, p. 201.
(2) BEAUCHET-FILLEAU (*Dom H.*) ANNALES... *Op. cit.*, p. 215.
(3) BEAUCHET-FILLEAU (*Dom H.*) ANNALES... *Op. cit.*, p. 216.
(4) BEAUCHET-FILLEAU (*Dom H.*) ANNALES... *Op. cit.*, p. 218.
(5) BEAUCHET-FILLEAU (*Dom H.*) ANNALES... *Op. cit.*, p. 228.
(6) BEAUCHET-FILLEAU (*Dom H.*) ANNALS... *Op. cit.*, p. 237.
(7) COSTE (*Pierre*) SAINT VINCENT DE PAUL. *Correspondance, entretiens, documents. Correspondance.* PARIS 1920. Vol. III. p. 43, 152.
(8) Né en 1642 ; il avait étant curé de St-Maurice, dans son diocèse natal, Sens, établi la pénitence publique, chère à Arnauld. Nommé en 1644, curé de Saint-Merry, il en fut banni en 1654. En 1661 il signa le *Formulaire*, et eut la permission de rentrer dans sa cure, en 1664. En 1667 il permuta pour un canonicat à Notre-Dame. En 1671 il retourna dans sa cure de Saint-Maurice où il mourut le 13 novembre 1682.
(9) AUBINEAU (*Léon*). MÉMOIRES DU P. RENÉ RAPIN, *de la Compagnie de Jésus*... PARIS-LYON, s. d. [1865]. Vol. II, p. 367. — ALLIER (*Raoul*). LA CABALE... *Op. cit.*, p. 182.
(10) ARCH. NAT. Y. 202. fol. 16 verso.
(11) ARCH. NAT. Y. 200. fol. 107 verso.
(12) ARCH. NAT. Y. 199, fol. 399 verso.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

L'Évêque de Babylone ayant fait don aux Missions Étrangères d'une maison à Ispahan, le 16 mars 1663, et en ayant fait déclaration le premier jour, Antoine de Barillon et Jean de Garibal, baron de Saint-Sulpice font déclaration relative aux mêmes fins le 18 mars 1663 (1).

Le 24 avril 1663 étant « conseiller du roi ordinaire aux conseils et « direction des finances » Barillon de Morangis fait donation à Michel Gazel et à Armand Poictovin, prêtres, docteurs en Théologie de la faculté de Paris, d'une pension viagère de 300 livres tournois (2).

Le 12 septembre 1669, « ...Antoine Barillon, marquis de Morangis, « garde du trésor royal, un immense savoir, une foi, une charité à « toute épreuve, tel était, au vrai, cet éminent et saint personnage (3) », Philiberte d'Amoncourt étant décédée faisait donation « à Marie Gaynot « ayant ete au service de feu Madame de Morangis, sa femme, d'une « rente viagère de 100 livres tournois (4). »

II. — Paul Barillon (5), d'Amoncourt, marquis de Branges, Seigneur de Mancy, de Morangis et de Chatillon-sur-Marne, fils de Jean-Jacques Barillon seigneur de Chatillon-sur-Marne et de Bonne Fayet, neveu du précédent, fut conseiller au Parlement le 18 fevrier 1650 ; maître des Requetes le 30 juin 1657 ; commissaire pour la reformation des Eaux et Forêts de l'Ile de France ; Intendant de Paris, en 1668 ; Intendant de toutes les places de Flandre cédées par l'Espagne par le traite d'Aix-la-Chapelle, en 1658 ; Intendant de l'armée du roi en 1678 ; de l'armée du vicomte de Turenne ; conseiller senestre en 1672, ordinaire en 1681, plénipotentiaire à Cologne en 1672 et ambassadeur en Angleterre en 1677 (6).

Il épousa en 1663, Marie-Madeleine Mangot, fille de Anne Mangot de Villarceaux, maître des Requêtes et de Marie Philippeaux, tante du chancelier Pontchartrain, qui lui donna trois enfants (7) avant sa mort survenue le 17 octobre 1694 (8).

Paul Barillon d'Amoncourt, Associe de la Compagnie de Montreal, mourut le 23 juillet 1691 à Paris, et fut inhumé le 24 du même mois, en l'église Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

(1) ARCH. NAT. Y. 203, fol. 48 verso, 53 verso et 55.
(2) ARCH. NAT. Y. 204. fol. 184 verso.
(3) FLOQUET (A.). ÉTUDES SUR LA VIE DE BOSSUET... *Op. cit.* Vol. p. 63.
(4) ARCH. NAT. Y. 217. fol. 190.
(5) LES VÉRITABLES MOTIFS... Ed. de la SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTRÉAL... *Op. cit.*, p. XI. — VERREAU (*l'abbé*). NOTICE SUR LES FONDATEURS... *Op. cit.* p. 98.
(6) BIBL. NAT., MSS. *Dossiers bleus.* 61. *Barillon* 1441. pièce cotée 14. papier. — BIBL. ARS. MSS. 4967. « LA GÉNÉALOGIE... *Op. cit.*, p. 315, 316.
(7) BIBL. NAT., MSS. *Doss. bleus* 58. *Barillon* 1720. pièce cotée 17. papier ; *Dos. bleus.* 61. *Barillon* 1441, pièce cotée 3. papier.
(8) DICTIONNAIRE DE LA NOBLESSE... PARIS 1770. Vol. I. p. 732.

Site Internet : Archiv-Histo.com

III. — Monseigneur Philibert Brandon (1), évêque de Périgueux, seigneur de Laurent, fils d'Antoine Braudon et de Charlotte Gayant, conseiller du roi le 11 fevrier 1622 ; maître ordinaire en la Chambre des comptes en 1627 (2) se maria à Marie de Ligny, mère du chancelier, fille de Charlotte Seguier veuve de Jean de Ligny, seigneur de Grogneule, maître des requêtes, qui lui donna une fille qui fut religieuse du monastère des Carmelites de Pontoise (3).

Marie de Ligny « ...femme de Monsieur Brandon, maistre des « requestes qui a este eveque de Périgueux. Elle avait este elevée « pendant quelques années dans ce Monastère pour lequel elle a con- « servé beaucoup d'affection jusqu'à sa mort (4) ». Étant décédée, sur les conseils du P. de Condren, Philibert Brandon, se fit prêtre. Il fut un « des fondateurs du seminaire de Saint-Sulpice. Monté sur le siège de « Périgueux, en 1648, après avoir refusé celui de Babylone que lui « proposait Saint-Vincent... (5) »

Mgr Brandon mourut à Paris le 11 juillet 1652 et fut inhumé en l'église Saint-Eustache.

« Au commencement de janvier 1631, M. le duc de Ventadour (6) « et M. Frizon (7) ecclésiastique succederent à MM. d'Audelot et de « Coligny. Ce fut pendant leur superiorite que M. Brandon, lors « conseiller au Parlement de Paris et depuis évêque de Périgueux, fut « admis dans la Compagnie. Ses vertus et son excellente conduite « épiscopale l'ont rendu si digne d'une éternelle mémoire, qu'il mérite « bien d'être ici nommé et que la compagnie tienne à honneur de « l'avoir eu pour confrère (8). »

Supérieur de la Compagnie dès 1631 (9) il ne conserva pas longtemps cette charge car il « s'excusa de faire davantage la charge de supérieur, « à cause des affaires qui lui étoient survenues (10) ».

---

(1) ACTE DE CHAUSSIÈRE, *notaire à Paris du 12 Janvier 1644* : CONTRAT D'ÉTABLISSEMENT DE L'HOTEL DIEU DE VILLE MARIE. — LES VÉRITABLES MOTIFS... Ed. de la SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTRÉAL... *Op. cit.*, p. XXII. — VERREAU (*l'abbé*). NOTICE SUR LES FONDATEURS... *Op. cit.*, p. 98.

(2) BIBL. NAT. MSS. *Cab. d'Hozier* 63. *Brandon* 1617. pièce cotée 2. papier.

(3) LETTRE CIRCULAIRE SUR LA MORT DE LA MÈRE DE L'ENFANT JÉSUS, ÉCRITE DU MONASTÈRE DE SAINT-JOSEPH DES CARMÉLITES DE PONTOISE, *le 1er mai 1674*, in-4°.

(4) BIBL. SAINTE GENEVIÈVE. MSS. 669. « NECROLOGE DE L'ABBAYE DE NOSTRE-DAME DU PORT-ROYAL DES CHAMPS DE L'INSTITUT DU St-SACREMENT. p. 83.

(5) COSTE (*Pierre*) SAINT VINCENT DE PAUL... *Op. cit.*, vol. II. p. 29.

(6) Henri de Lévis, duc de Ventadour, lieutenant du roi en Languedoc, fondateur de la Compagnie du Saint-Sacrement. Il fut chanoine de Notre-Dame en 1650 et mourut en octobre 1680, âgé de 84 ans.

(7) Pierre Frizon, jésuite, puis grand maître du Collège de Navarre, chanoine pénitencier de la cathédrale de Reims, entré dans la Compagnie en 1650. Il mourut en 1650.

(8) BEAUCHET-FILLEAU (*Dom H.*). ANNALES... *Op. cit.*, p. 19.

(9) BEAUCHET-FILLEAU (*Dom H.*). ANNALES... *Op. cit.*, p. 27.

(10) BEAUCHET-FILLEAU (*Dom H.*) ANNALES... *Op. cit.*, p. 29.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

En 1636 il fut délégué par la Compagnie pour aller se rendre compte des profanations faites, quotidiennement, en la chapelle du Grand-Chatelet (1).

Le 5 et le 24 mai, le 23 septembre 1639 (2) ; le 18 avril (3), le 15 mai, le 16 juillet, le 6 août (4), le 8 août 1643 (5), il signait, étant directeur de la Compagnie de Paris, des lettres adressées à la Compagnie de Marseille. Sa signature, étant supérieur, se trouve au bas des circulaires adressées à la même Compagnie de Marseille aux dates des 12, 18 et 25 mai, du 22 juin, du 6 juillet, des 2 et 24 août 1646 (6).

Sa mort fut un deuil pour la Compagnie. « Le 22 de ce mois de « juillet [1652], la Compagnie fut avertie de prier pour l'âme de feu « M. Brandon, évêque de Périgueux. C'étoit un personnage de grand « mérite et d'une piété singulière, il avoit donné de merveilleux exem- « ples de vertu pendant qu'il avoit fréquenté la Compagnie où il avoit « été plusieurs fois supérieur et qu'il n'avoit quittée que pour aller « résider dans son diocèse où il en établit une et où il finit ses jours « fort saintement. Sa mémoire y est en grande vénération, c'est lui qui « a donné commencement à tous les pieux établissements qui se sont « faits dans les derniers temps à Périgueux (7). »

IV. — Marguerite Bourgeoys (8), fille d'Abraham Bourgeoys, marchand, et de Guillemette Garnier, naquit le Vendredi-Saint 17 Avril 1620, à Troyes (9), en Champagne.

Élevée avec ses quatre frères et sœurs, dans la vertu par ses parents, Marguerite Bourgeoys, dès sa plus tendre jeunesse se plaisait à « assembler les petites filles pour travailler ensemble à gagner leur « vie (10) ».

---

(1) BEAUCHET-FILLEAU (*Dom H.*). ANNALES... *Op. cit.*, p. 62.

(2) RÉBELLIAU (*Alfred*). LA COMPAGNIE SECRÈTE... *Op. cit.*, p. 11. 12. 13.

(3) ALLIER (*Raoul*). LA COMPAGNIE DU TRÈS SAINT SACREMENT DE L'AUTEL A MARSEILLE. *Op. cit.* p. 155.

(4) RÉBELLIAU (*Alfred*). LA COMPAGNIE SECRÈTE... *Op. cit.* p. 35, 36, 37.

(5) ALLIER (*Raoul*). LA COMPAGNIE DU TRÈS SAINT SACREMENT DE L'AUTEL A MARSEILLE... *Op. cit.* p. 171.

(6) RÉBELLIAU (*Alfred*). LA COMPAGNIE SECRÈTE. *Op. cit.* p. 66, 67.

(7) BEAUCHET-FILLEAU (*Dom H.*) ANNALES... *Op. cit.* p. 129.

(8) LISTE DE JACQUES VIGER... MÉLANGES RELIGIEUX. *Op. cit.*, p. 389. — LES VÉRITABLES MOTIFS... Ed. de la SOCIÉTÉ HISTORIQUE... *Op. cit.*, p. XXIII. — VERREAU (*l'abbé*). NOTICE SUR LES FONDATEURS DE MONTRÉAL... *Op. cit.*, p. 99. — Sur Marguerite Bourgeoys, consulter : RANSONNET (*l'abbé*). VIE DE LA SŒUR MARGUERITE BOURGEOYS. LIÈGE, 1728. — LA VIE DE LA SŒUR MARGUERITE-BOURGEOYS, *dite* DU SAINT SACREMENT... VILLE-MARIE, 1818. — FAILLON (*l'abbé*). VIE DE LA SŒUR BOURGEOYS... 2 vol. in-8°... PARIS, 1852. — VIE DE LA VÉNÉRABLE MÈRE MARGUERITE BOURGEOYS... ABBEVILLE [1896]. — A TERCENTENARY SKETCH OF THE VENERABLE MARGUERITE BOURGEOYS. 1620-1920. [MONTRÉAL, 1920]. — JOYAL (*R. P.*) LA VÉNÉRABLE MARGUERITE BOURGEOIS. MONTRÉAL. S. d.

(9) REGISTRE DE L'ÉTAT-CIVIL. TROYES (*Aube*), paroisse Saint-Jean.

(10) DIONNE (*N.-E.*). SERVITEURS ET SERVANTES DE DIEU EN CANADA. QUÉBEC, 1904, p. 115.

Site Internet : Archiv-Histo.com

A vingt ans elle entra comme externe dans la Congrégation de Notre-Dame (1), où, bientôt, elle était chargée des fonctions de *préfète des Externes* — association de jeunes filles qui s'assemblaient les jours de fêtes et les dimanches pour vaquer à certaines pratiques de religion (2) — charge morale qu'elle conserva jusqu'à son départ pour la Nouvelle-France.

A cette époque la sœur de Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, Louise de Chomedey, était chargée de la Congrégation des Externes « que de trente filles qu'elle y trouva à son entrée, elle en laissa plus « de quatre cens la plûpart de bons sujets, qui ne respiroient que la « vertu la plus solide et la plus haute piété (3) », avec « une des congré- « ganistes qui avoit alors une forte pensée pour le Canada » et qui vint lui dire « fortement qu'il ne falloit pas qu'elle fut religieuse mais qu'il « falloit aller toutes deux servir Dieu dans la Nouvelle France (4), celle que l'on appelait « Sœur Marguerite » fut trouver Sœur Louise de Sainte Marie qui, après l'avoir écoutée, s'empressa d'en aviser son frère venu de Villemarie en Europe et se trouvant à Troyes (5).

Et Marguerite Bourgeoys, avec la recrue composée en Anjou par Paul de Chomedey, arrivait à Montréal le 27 septembre 1653. Liée d'affection, dès sa rencontre à Québec, avec Jeanne Mance, elle se mit vite à l'œuvre avec « héroïsme et pauvreté évangélique (6) ».

Elle se mit aussitôt au service de Paul de Chomedey : « La sœur « Marguerite Bourgeoys l'a servi et demeuroit dans sa maison, les cinq « premières années qu'elle fut en Ville Marie, elle avoit soin de son « linge et de son mesnage de chambre et de tous ses intérêts... » (7), et conduisit avec une patience inlassable et une foi profonde cette « entreprise de haute éducation populaire et de belle vaillance surna- turelle (8) », qu'est la Congrégation de Notre-Dame.

Devant Benigne Basset, greffier, en présence du curé, des trois marguilliers, de Lambert Closse, de Charles Le Moyne, de Marin

(1) Fondée en 1598, au diocèse de Toul, par le P. Fourier.

(2) Le couvent de Troyes fut fondé sous l'épiscopat de Mgr René de Bresly, le 31 octobre 1628.

FAILLON (*l'abbé*). VIE DE LA SŒUR BOURGEOYS... *Op. cit.* vol. I. p. 5.

(3) CONDUITE DE LA PROVIDENCE DANS L'ÉTABLISSEMENT DE LA CONGRÉGATION DE NOSTRE DAME... TOUL 1732. Vol. II. chapitre : Troyes 1628. p. 186.

(4) DOLLIER DE CASSON (*l'abbé*). HISTOIRE DU MONTRÉAL... *De l'automne 1652 jusqu'à l'automne de 1653.*

(5) Les 14 et 15 Juin 1653. Paul de Chomedey et sa sœur Jacqueline, dont le mari François Bonvot, sieur de Cheuilly, avait été assassiné la veille de la Quasimodo — 15 avril — de 1651, sont touchés par la convocation des vassaux de Villemaur, étant tous deux seigneurs de Neuville-sur-Vannes et de Bourg-de-Partie. (*Arch. de l'Aube.* E. *481.*)

(6) DIONNE (*N.-E.*) SERVITEURS ET SERVANTES DE DIEU... *Op. cit.*, p. 117.

(7) ANNALES DE L'HOTEL-DIEU DE MONTRÉAL... par la Sœur Morin... Éd. de la SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTRÉAL... *Op. cit.*, p. 79.

(8) GROULX (*l'abbé*). MARGUERITE BOURGEOYS. *L'Action Française.* MONTRÉAL Avril 1920, p. 159.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Jeannot La Chapelle, de Jeanne Mance, le 22 janvier 1658, Marguerite Bourgeoys, acceptait la donation qui lui était faite par le gouverneur de Montréal d'une « étable de pierre pour en faire une maison, et y « loger celles qui feraient l'école. Cette étable avait servi de colombier « et de loge pour les bêtes à cornes. Il y avait un grenier au-dessus où « il fallait monter par une échelle, par dehors, pour y coucher. Je la fis « nettoyer, j'y fis faire une cheminée et tout ce qui était nécessaire « pour y loger les enfants » (1). Ce fut le 30 avril 1658 (2).

Jusqu'au dernier souffle, Marguerite Bourgeoys se dévoua à son œuvre et à la colonie de Montréal.

Faisant en France plusieurs voyages, multipliant les démarches et priant sans cesse la Sainte Vierge « qui avait reçu de Dieu le domaine de la Nouvelle-France » (3) elle vit l'humble étable de 1658, s'agrandir ; les écoles se multiplier.

Lorsque à 79 ans, le 12 Janvier 1700, elle rendit son âme à Dieu, le Gouverneur-général du Canada, le chevalier de Calliére, le Gouverneur de Villemarie, de Vaudreuil, furent des premiers à venir s'incliner devant sa dépouille mortelle et à assister à ses obsèques.

Aujourd'hui Marguerite Bourgeoys voit vivre en Amérique septen- trionale 168 établissements répartis dans plus de vingt diocèses ; deux mille religieuses donnant l'instruction a près de 50.000 jeunes filles.

Déclarée Vénérable par un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, le 7 décembre 1878 ; le « procès d'héroïcité des vertus » « s'est « terminé en 1910 par le Décret qui a été proclamé, à Rome, le 19 Juin. « Il ne nous reste plus que l'approbation des miracles, dont deux déjà « ont été acceptées. On nous en demande un troisième avant de pro- « céder à la béatification... » (4) gloire bien dûe à celle dont le cœur « conservé dans une urne n'a pas cessé, depuis trois cents ans, d'im- « primer à des milliers de cœur de femmes, le rythme des grands « dévouements » (5).

V. — Balthazar Brandon de Bassancourt (6) fils d'Antoine conseiller et Maître ordinaire en la Chambre des Comptes et de Charlotte Gayaut (7) était le frère et vicaire général de Philibert Brandon, évêque

(1) Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.

(2) SAINT DENIS (*l'abbé Joseph*) — LE TRICENTENAIRE DE LA SŒUR MARGUERITE BOURGEOYS. LA CANADIENNE. N° 13. Mai 1920. p. 22.

(3) Écrits autographes de la sœur Bourgeoys. — FAILLON (*l'abbé*). CAHIER T. NOTE 320. Séminaire de Saint-Sulpice. Paris.

(4) LETTRE DE SŒUR S. E. *de* B... datée « de notre maison mère ». [*Montréal*] ce 7 Juillet 1920 à l'auteur.

(5) GROULX (*l'abbé*). MARGUERITE BOURGEOYS. *L'Action Française... Op. cit.*, p. 166.

(6) LES VÉRITABLES MOTIFS... Ed. de la SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTRÉAL, *Op. cit.*, p. XXII. — VERREAU (*l'abbé*). NOTICE SUR LES FONDATEURS... *Op. cit.*, p. 98.

(7) BIBL. NAT. MSS. P. ORIG. 492. Dossier *Brandon.* 11078. pièce cotée 25. parch.

Site Internet : Archiv-Histo.com

de Périgueux. Maître à la Chambre des Comptes en 1629, il quitta cet emploi « pour embrasser l'état ecclésiastique. Il fut ordonné prêtre le « 21 mai 1683, ainsi que M. Olier, et entra peu après dans la Commu- « nauté dite des Bons Hommes, où il ne fit pas long séjour. Les confé- « rences du mardi l'attirèrent dès le début, il en fut un des membres « les plus assidus. Il fut également du petit groupe des ecclésiastiques « d'élite qui se rangèrent autour du Père de Condren et partagèrent « leur temps entre les missions dans les villes et les campagnes et la « visite des malades dans les hôpitaux. Quand M. Olier commença à « jeter les fondements de sa petite communauté à Vaugirard, M. de « Bassancourt, séduit par la beauté de la nouvelle institution, alla le « rejoindre dans sa solitude. Nul n'était plus apte que lui à former les « jeunes clercs aux rites et au culte divin ; aussi M. Olier disait-il de « lui en le recevant : « Nous avions besoin de lui, ou du moins nous le « souhaitions fort ». M. de Bassancourt, découragé par les difficultés « de l'entreprise, suivit son frère à Périgueux (1). »

Ayant quitté la maison des Minimes de Chaillot (2), Brandon de Bassancourt « qui joignait à une grande fortune l'humilité et la sim- « plicité dans un degré peu commun... (3) », quitta Paris pour aller prêcher une mission en Saintonge, en 1636. Il partit avec M. Amelotte « le bâton à la main et sans serviteurs... », fit « un pèlerinage à Notre- « Dame des Ardilliers (4) » et gagna Champ Dolent, dont M. Amelotte était prieur depuis longtemps et où il venait pour la première fois.

En 1639, avec J.-J. Olier, de Foix, du Ferrier, Brandon de Bassancourt allait prêcher une mission à Amiens, en Picardie, dont l'intendant était M. de Bellejambe, son beau-frère. C'était la « première qu'on essayât de prêcher dans une grande ville (5) ». Le résultat de la mission fut important et le gouverneur M. de Chaulne en avisa le cardinal, duc de Richelieu.

Souffrant cruellement des yeux, Brandon de Bassancourt avait été guéri, à la même époque, au cours d'une mission prêchée à Illiers, au diocèse de Chartres, par une aveugle, Françoise Fouquet, dont la sage réputation avait imposé le respect (6).

Après avoir rompu avec de Saint-Cyran, en 1640, il fut attiré vers Vaugirard « pour vivre dans la solitude » avec J. J. Olier, de Foix convaincu qu'il était qu'il y trouverait « plus surement Notre Seigneur... « mon parti étant pris de vous demander une cellule, et de vivre avec

(1) COSTE (*Pierre*). SAINT VINCENT DE PAUL. CORRESPONDANCE. ENTRETIENS. DOCUMENTS. I. CORRESPONDANCE. *Op. cit.*, p. 168. *note.*
(2) Les Minimes, ordre fondé par François de Paule en 1436, possédaient à Passy depuis 1493 un couvent, dont Anne de Bretagne, donatrice et bienfaitrice, posa la première pierre. Les Minimes possédaient une remarquable bibliothèque.
(3) FAILLON (*l'abbé*). VIE DE M. OLIER... Ed. de 1853. *Op. cit.*, vol. I. p. 128.
(4) Lettre autographe du P. de Condren à M. Donnadieu.
(5) FAILLON (*l'abbé*). VIE DE M. OLIER... Ed. de 1853. *Op. cit.*, vol. I. p. 218.
(6) MÉMOIRE [ecclésiastique] de feu M. du Ferrier... *Op. cit.*, p. 129 et suiv.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

« vous ». « L'entrée de M. de Bassancourt dans la communauté eut « beaucoup d'éclat à Paris, où sa famille jouissait d'une grande consi- « dération et ne fit guère moins de bruit que les longues instances de « M. Amelotte pour y être reçu lui-même (1) ».

En mai 1642, J. J. Olier étant curé de Saint-Sulpice, cure soumise à la juridiction civile et ecclésiastique de l'abbé de « Saint-Germain-les-Paris », fit appel à Brandon de Bassancourt « pour la décence de l'Église « et pour la sacristie » (2). Maître des cérémonies du Séminaire de Saint-Sulpice, Brandon de Bassancourt, pendant sept années, contribua « à asseoir les fondements de la grâce et de tout l'édifice spirituel « de cette communauté » (3).

Cependant, désabusé, Brandon de Bassancourt, avait quitté Paris et avait rejoint, à Périgueux, son frère, dont il était devenu le Vicaire général ; c'est là, qu'en fin janvier 1650, le fondateur du Séminaire de Saint-Sulpice, lui écrivit une lettre pour lui témoigner combien son retour était désiré, lui faire connaître les particularités relatives au séminaire qui s'élève et lui parler de l'affaire des Pères de l'Oratoire, accusés d'être jansénistes par la reine (4).

Quoiqu'une circulaire de la Compagnie du Très Saint-Sacrement de l'Autel de Paris, datée du 21 mars 1652, fasse connaître le décès de M. de Bassancourt, prêtre, aux associés de Marseille (5) nous devons enregistrer une lettre de Saint-Vincent de Paul, à Balthazar Brandon de Bassancourt, lettre datée de « ce dernier juillet 1652 », qui permet d'infirmer cette date. « ... L'embarras où ce temps mit un chacun, m'a « empêché de vous aller témoigner de la part que je prends en la perte « que vous avez faite de la personne de feu Mgr l'Évêque de Périgueux, « et toute l'Église avec vous. Je vous supplie très humblement, monsieur, « de m'en excuser. J'espère m'acquitter de ce devoir, avec l'aide de Dieu, « au premier jour, et de vous aller demander la grâce de bienveillance « dont ce saint prélat m'honorait, et de vous offrir mon obéissance « comme à lui. Je vous supplie, monsieur, de l'avoir agréable et que je « vous die que nous lui devons 4.000 livres et par conséquent à vous « monsieur, qui êtes son héritier, et que nous vous en passerons cons- « titution de rente quand il vous plaira, nous étant impossible en ce « temps auquel la plupart du monde souffre, de vous donner cette « somme... » (6).

A.-Léo LEYMARIE.

(1) FAILLON (*l'abbé*) VIE DE M. OLIER... Éd. de 1853... *Op. cit.*, vol. I. p. 337.
(2) FAILLON (*l'abbé*) VIE DE M. OLIER... Éd. de 1853... *Op. cit.*, vol. I. p. 428.
(3) VIE DU P. DE CONDREN. PARIS *1657*. Livre II. chap. XXIV. n. 9, 10.
(4) LETTRES DE M. OLIER... *Op. cit.*, vol. I. p. 489 et suiv.
(5) RÉBELLIAU (*Alfred*). LA COMPAGNIE SECRÈTE... *Op. cit.*, p. 89.
(6) COSTE (*Pierre*) SAINT VINCENT DE PAUL. CORRESPONDANCE. ENTRETIENS. DOCUMENTS I. CORRESPONDANCE... Vol. IV. p. 440. — LE P. COSTE, prêtre de la Mission, commentateur, donne à cette lettre la référence suivante: « Reg. I. f° 70. *Copie prise sur l'original qui était de la main du Saint* ».

Site Internet : Archiv-Histo.com

LES PROVINCES DE FRANCE NOUVELLE FRANCE

QUELQUES PICARDS AU CANADA

(Suite)

Les armes de la branche aînée, dite de Poutrincourt, étaient de sable, au lion d'argent (1), armé, lampassé et couronné d'or. Mais il y eut une autre branche dite de la Fortilesse, qui portait « d'argent au lion d'azur, langué, onglé et couronné d'or », couronne de marquis.

Jean de Biencourt, dit Le Villain, qui vivait en 1461, est auteur de la branche cadette qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours (2).

En 1847, vivait encore à Paris, un marquis de Biencourt qui écrivait à cette date à un de ses correspondants qu'il venait de mettre en ordre le peu de documents qui lui restaient sur Jean de Poutrincourt, dont la plus grande partie avait malheureusement été détruite dans l'incendie qui avait consumé sa bibliothèque, en décembre 1845 (3).

Après ces données générales sur la généalogie de cette famille, il ne paraît guère possible de mettre en doute son origine picarde, non plus que celle de Jean de Biencourt, seigneur de Poutrincourt qui, avec son fils Jean, attacha son nom à l'histoire de la Nouvelle-France.

Jean de Biencourt, seigneur de Poutrincourt, né en 1557, était aussi baron de Saint-Just-en-Champagne, chevalier des ordres du Roi, gentilhomme de sa Chambre, maître de camp de six compagnies d'hommes à pied et grand ami de Henri IV, dont il avait embrassé le parti en 1590.

Bien qu'il fut bon catholique, il était personnellement dévoué à la cause monarchique et au roi lui-même. Il le suivit dans toutes ses guerres et se distingua dans maintes affaires, par sa bravoure; le Béarnais prisait tout particulièrement son dévouement et sa sagacité (4).

En 1590, Jean de Poutrincourt avait épousé une champenoise, Jeanne de Salazar, d'origine espagnole, de laquelle venait la baronnie

(1) Pailliot. Ed. de 1660.
(2) Chaix d'Est Ange. *Dictionnaire des familles anciennes. Op. cit.*
(3) Bibl. Nat. Mss. Clairambaut, 9281; folios 12 et 18. — Lettres.
(4) Rameau de Saint-Père. — *Une colonie féodale en Amérique.* — 1889.

de Saint-Just. De ce mariage naquirent trois garçons: Jean de Biencourt, l'aîné, né en 1591, Charles de Saint-Just (1) et Jacques de Salazar.

Poutrincourt était de haute taille, homme de guerre, la main prompte et le cœur généreux, ce qui n'est point pour démentir sa qualité de Picard. Il tirait l'épée pour le Roi et s'embarquait pour fonder une colonie avec le même entrain et le même courage. Il avait résolu de se créer, en Amérique, une position indépendante et d'y faire conduire sa famille, espérant trouver plus de tranquillité qu'en Europe. Son fils aîné, Jean de Biencourt, « jeune seigneur de grande vertu et fort recommandable », dit le père Biard, jésuite, qui fit partie d'une expédition, quoiqu'à « peine sorti de l'enfance, le secondait et fournit une carrière fort remarquable (2) ».

En l'année 1604, Jean de Poutrincourt avait été le compagnon d'armes de M. le Lieutenant-général de Monts, en Acadie (3). Le départ avait eu lieu de la Rochelle, sur une barque de cent cinquante tonneaux, le *Jonas*. Champlain faisait aussi partie de l'expédition et devait être quelques années plus tard le fondateur de Québec (4).

C'est en Acadie, bien plus qu'au Canada, que Jean de Poutrincourt devait faire preuve des qualités d'organisateur et d'administrateur dont il était doué au plus haut point.

L'Acadie — aujourd'hui Nouvelle-Ecosse — est une presqu'île qui forme comme un bastion avancé du Canada, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en consultant une ancienne carte du Canada et de la Louisiane dressée en 1755 par le Sieur Rouzé, ingénieur géogaphe du Roi. C'est dans cette presqu'île que M. de Poutrincourt avait formé le

(1) Dans le tome I[er] du *Dictionnaire Généalogique* de l'Abbé Tanguay, on lit: « 610, de Biencourt (Charles), sieur de Saint-Just, fils de M. de Poitrincourt (*sic*), va trouver son père à Port-Royal (Champlain 1610) ».
C'est la seule allusion aux Poutrincourt, figurant dans ce dictionnaire.

(2) Sulte (Benjamin). — *Histoire des Canadiens français,* 1603-1680. — Montréal, 1882-1884.

(3) Lettres Patentes des 8 Novembre et 18 Décembre 1603.

(4) Sulte (Benjamin). — *Histoire des Canadiens Français... Op. cit.,* p. 54
Le Docteur Ravin (Archives municipales, *Nomenclature des rues de Saint-Valéry,* Mss. 18 Novembre 1838), à propos de l'attribution à une rue de la commune du nom de Jean de Poutrincourt, ajoute que ce gentilhomme partit du port de Saint-Valery en 1604, sur deux vaisseaux, avec les sieurs Des Monts et de Pont-Gravé. Nous ignorons où le docteur Ravin a puisé ce renseignement. Il est bien vrai que M. de Poutrincourt fut le compagnon d'aventures de l'Amiral Guà de Monts, de Samuel Champlain et du Malouin, François du Pont-Gravé, mais nulle part ces explorateurs et colonisateurs ne sont signalés comme étant partis de Saint-Valery-sur-Somme pour l'Acadie et le Canada. En 1604, le départ eut lieu de La Rochelle.
Prarond a réédité l'information du docteur Ravin quant au départ de Saint-Valery de Jean de Poutrincourt. (*Histoire de Saint-Valery,* p. 224.)

Site Internet : Archiv-Histo.com

projet de jeter les bases d'une colonie. En conséquence, au commencement du mois de Février 1610, il partit de son manoir de Saint-Just, en Champagne, et s'embarqua sur un bateau qu'il avait rempli de vivres, de meubles et de munitions de guerre. Il desnendit ainsi l'Aube, puis la Seine jusqu'à son embouchure et longeant ensuite la côte arriva à Dieppe à la fin du mois de Février. Il emmenait avec lui ses trois fils. Son navire mit à la voile, de Dieppe, le 25 Février et arriva à Port-Royal au commencement du mois de Juin suivant, après trois mois d'une pénible traversée. A la tête des colons, principalement des agriculteurs amenés de France, M. de Poutrincourt se mit au travail. Les villes de Port-Royal et de Sainte-Croix furent agrandies, les terrains voisins mis en culture. L'année suivante (1611), Madame de Poutrincourt, une des premières Françaises qui soit passée en Nouvelle-France, était venue rejoindre son mari et ses enfants à Port-Royal (1).

Malheureusement, la Nouvelle-Angleterre était toute proche, de sorte que les incursions des Anglais se renouvelaient à chaque instant. En 1613, un capitaine de navire anglais nommé Argall vint incendier un poste que M. de La Saussaye avait installé au pied des Monts-Déserts, en terre canadienne, de l'autre côté de la baie française qui sépare l'Acadie du Canada. De là, sous un prétexte des plus futiles, il se porta contre le Port-Royal que gardait Jean de Biencourt avec des forces insuffisantes. Il chassa les colons qui se réfugièrent dans les bois et brûla leurs demeures (2).

Les espérances conçues par M. de Poutrincourt s'évanouissaient pour toujours. En vain il avait essayé de trouver du secours à Paris, son crédit était ruiné, il quitta l'Acadie. Avant de partir, il avait cédé pour 5.000 livres ses droits sur la colonie à Antoinette de Pons, marquise de Guercheville qui avait obtenu la même cession de M. des Monts. Comme, d'un autre côté, le jeune roi Louis XIII avait cédé à la dite marquise les « territoires sans exception de l'Amérique du Nord depuis le Saint-Laurent jusqu'à la Floride et jusqu'au pôle Nord, la marquise dont le fondé de pouvoir était M. de la Saussaye se trouva ainsi propriétaire de presque toute l'Amérique du Nord (3) ».

C'était une dame d'honneur de Marie de Médicis; elle ne resta pas longtemps en possession de son domaine transocéanique.

Quant à Jean de Poutrincourt, son protecteur le roi Henri IV était mort; il rentra en France avec sa famille. Au cours des luttes

(1) Sulte (Benjamin). — *Histoire des Canadiens Français. Op. cit.*, pp. 110-113.

(2) De la Roncière. — *Histoire de la Marine Française.* Tome IV, p. 323.

(3) *La Presse,* Montréal.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

intestines qui marquèrent les premières années du règne de Louis XIII, Poutrincourt était gouverneur de la ville de Méry-sur-Seine (1). Il y fut tué, au cours d'un combat, le 16 Décembre 1615, à l'âge de cinquante-huit ans. « Ses soldats qui le chérissaient lui firent élever à l'endroit où il perdit la vie une croix de pierre qui porte encore à présent le nom de Croix de Poutrincourt (2) ».

Le fils aîné de M. de Poutrincourt était retourné en Acadie, désireux de marcher sur les traces de son père et sans doute aussi de rentrer en possession de ses droits et de ses biens. Des revers de fortune dont les auteurs paraissent avoir été les Jésuites (3), avaient atteint la famille de Biencourt qui, en 1614, dut soutenir un procès contre « Pierre Biard, Ennemont Massé et consorts, soy-disants prestres de la Société de Jésus (4) ».

Le père Biard avait été un des compagnons de Poutrincourt, le collaborateur de l'amiral de Monts et de Samuel Champlain.

Cependant la colonie de la Nouvelle-France périclitait de jour en jour. Les arrivages de navires, venant de France avec des colons et des provisions, se faisaient de plus en plus rares, c'est alors que Jean de Poutrincourt eût l'idée de s'adresser aux échevins de Paris, pour en obtenir des secours.

De Port-Royal, en la Nouvelle-France, le 1er Septembre 1618, il leur adressa la curieuse lettre suivante, revêtue de sa signature « Poutrincourt », très nette, très lisible, en caractères hauts de presque un centimètre.

« Messieurs, Comme ainsi soit que la Société des Hommes s'entretienne par un mutuel secours, j'ai pensé vous rendre un agréable service, si je vous donnais avis de la chose qui importe grandement au bien de votre ville laquelle, il est notoire, être une bonne partie de l'année substentée de l'abondance de ce pays. Feu mon père, M. de Poutrincourt et moi avons, depuis 14 ans, en ça fait nos efforts d'être utiles à la France en ce regard et planter ici le nom français et par même voye le nom de Dieu. Jà, tous ces peuples se disposaient à rece-

(1) D'après une communication de Mme Valois de Valoisville de Montréal (Canada), à la *Société d'Histoire et d'Archéologie du Vimeu* (*Bulletin,* Tome Ier, p. 404), on pourrait croire que Jean de Poutrincourt perdit la vie, étant gouverneur de la Ville de *Mering-en-Suisse.* C'est problablement le résultat d'une erreur de lecture: Mering-en-Suisse, pour Méry-sur-Seine.

(2) Bibl. Nat. Mss. Nouv. Acq. fr. Clairambault 9281, folio 27.

(3) Bibl. Nat. Nouv. Acq. fr. 9281, fol. 24. — D'après un ouvrage intitulé: « *Les Jésuites marchands, usuriers, usurpateurs et leurs cruautés dans l'Ancien et le Nouveau Monde* ».

(4) Bibl. Nat., Factum du procès entre Jean de Biencourt et les pères Biard et Massé, Jésuites. 4° Fm 2965.

Site Internet : Archiv-Histo.com

voir le saint baptême, quand la mort funeste de mon dit sieur et père arriva, ayant été *lâchement* (1) tué pour le service du Roi, au siège de Méry-sur-Seine (2), il y a trois ans, ce qui a reculé l'œuvre en commencé. Mais si cela doit être regrettable, nous avons aussi à regretter que le nom français peu à peu s'enmourra ici, si l'on n'y donne ordre de bonne heure, et vous seront les molues (3), (la grande manne de votre ville et de l'Europe que ce pays vous donne gratuitement), tributaires au gré de l'Anglais qui nous traite hostilement par de ça, en a chassé les Jésuites et y ceux même captifs avec leurs équipages, brûlé nos habitations et cet été a encore pris un navire de Dieppe. Cependant il peuple puissamment la Virginie et Vermude où il envoie des colonnes tous les ans et naguère est passée ici une flotte de cinq cents hommes avec nombre de femmes de la dite nation, laquelle s'est pourvue d'eau douce et de bois en mon voisinage. Il y a un conseil particulier pour la Virginie en Angleterre et des écoles à Londres, pour faire instruire les naturels du pays et jà promettent bien icy aux Anglais que quand ils auront ce qui est au delà, ils auront aisément le deça. Ce n'est chose, Messieurs, qu'il vous faille mépriser. Vous êtes les pères du peuple, c'est à vous de pourvoir à ce qu'on ne lui arrache pas le pain de la main. Il faut donc prévenir le dessein de l'Anglais, puisque nous le voyons de loin, et pourvoir à ce que ce pays soit plutôt habité de Français et garni de deux ou trois forts le long de cette côte et son assurance et conserver la liberté de la pêcherie de deçà qui vaut tous les ans un million d'or à la France. Une petite dépense fournira à cela, Messieurs. Il faudrait un ou deux navires allans et venans qui conduiraient gratuitement ceux qui voudraient venir ici et quelques petits fonds pour nourrir quelque temps les plus pauvres. Comme il faut faire la première dépense moyennant qu'on pourrait retirer ici vos mendiants valides et soulager beaucoup de familles grevées de trop grand nombre d'enfants, voir mettre à l'aise plusieurs qui gémissent en secret et n'osent faire paraître leurs nécessités. Que si ces peuples barbares vivent au milieu des terres, pourquoi ne vivraient pas ceux à qui Dieu a donné l'invention de tant de métiers et qui ont la France voisine pour leur fournir les choses nécessaires aux dits métiers et à la vie.

La terre est icy bonne au labourage, Messieurs, la chasse est

(1) *Lâchement*, mot douteux du manuscrit original.

(2) Prarond, dans son *Histoire de Cinq Villes et de trois cents villages (Saint-Valery et les Cantons voisins*, page 336) parle d'un « Poutrincourt tué en 1615 ou 1616 au siège de Méry » La lettre ci-dessus aux échevins de Paris fixe définitivement la date 1615 et le personnage Jean de Poutrincourt, qui n'était autre que le célèbre navigateur et explorateur du Canada et de l'Acadie.

(3) Les morues du banc de Terre-Neuve.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

abondante et le poisson à foison. Et ne voudray point avoir fait échange du Pérou à cette terre si une fois elle était sérieusement habitée. Faites donc, Messieurs, quelques petites dépenses et ayez la gloire d'avoir icy planté le nom de Dieu et premier établi ce nom icy et vous servez de nous tandis que vous pourrez le faire. Nous avons découvert toutes ces côtes au péril de nos vies. Elles nous sont cogneûes et nous avons l'intelligence et l'usage du langage de deça. Souscrivez vous pour que pour peu de choses le nom français soit ainsi honoré par toute la terre. Vous qui avez pour marque des trophées navales de vos ancêtres, laisserez-vous perdre cette gloire et n'aiderez vous point à la navigation de la Nouvelle-France qui vous rendra un jour abondamment l'usure de votre dépense. Car, outre la grande manne de ses poissons, bois et prés se rempliront bientôt de bestiaux qui vous fourniront abondance de cuirs, graisse et chairs et laitage d'où votre peuple aura du soulagement, comme aussi les bois deça vous fourniront des navires, des ... (1) où Moscou avec une navigation plus longue et plus périlleuse que celle-cy. J'aurais beaucoup de choses à vous dire cy-dessus, lesquelles je laisse pour ne pas être ennuyeux et vous dire que si ce pays a été méprisé jusqu'ici, ça été par ignorance et par la malice des marchands. On dit qu'il y a longtemps qu'on parle du Canada et on n'en voit aucun fruit. Je réponds qu'il y a longtemps que nous ne sommes point assistés et est aisé de parler entre oisifs ou assis dans une chaise. Seulement je vous représente l'Anglais vous laissant considérer ses desseins et sur ce, je prie Dieu, Messieurs, vous donner accroissement de toute prospérité.

Votre très humble Serviteur
POUTRINCOURT.

Du Port-Royal, en la Nouvelle-France
Ce 1er Septembre 1618 (2). »

C'était un cri de détresse qui précédait l'agonie. Nous savons quel en fut le résultat. « Les pères du peuple — les échevins de Paris — ne restèrent point sourds à l'appel de ces enfants perdus: par une circulaire aux bonnes villes, ils appuyaient un projet de Compagnie générale de voyage et de colonisation... qui n'aboutit à rien (3). »

Jean, l'auteur de la lettre aux échevins, revint en France et s'y fixa définitivement. Les revers de fortune qui frappèrent les descendants de M. de Poutrincourt furent plus tard le point de départ de nombreux procès, particulièrement contre Charles de Biencourt, le

(1) Mot d'une lecture difficile sur l'original.

(2) Bibl. Nat. Nouv. Acq. fr. Clairambaut, 9281, folio 23.

(3) DE LA RONCIÈRE. — *Histoire de la Marine Française*, Tome IV, p. 331.

Site Internet : Archiv-Histo.com

cadet de ses fils, à l'occasion de la terre de Saint Maulvis. Sa femme, Marie de Benneville qui l'accusait d'impuissance, voulait bien de ce fait obtenir la séparation d'avec son mari, mais elle entendait conserver la terre de Saint-Maulvis (1) qu'il lui avait apportée en mariage; d'où le procès (2).

Un Abbevillois qui ne fut pas à proprement parler un colon, mais qui n'en rendit pas moins les plus grands services aux populations du Canada pendant dix-huit années consécutives de séjour dans la colonie naissante, avait nom Jacques Buteux.

Né à Abbeville, paroisse Saint-Gilles, le 9 Avril 1599 et non en l'année 1600, comme le disent tous ses biographes, le Père Jacques Buteux était fils d'un riche marchand, possesseur de fiefs nobles dans le Ponthieu, nommé Jean Buteux, sieur du Quint de Brimeu. Sa mère était Anne du Vauchel, fille d'Antoine du Vauchel, bourgeois et marchand à Abbeville.

Jacques Buteux se décida de bonne heure à l'état ecclésiastique, comme on le voit par le testament mutuel de ses père et mère en date du 18 Mars 1616. Mais sa vocation à cette époque n'était pas encore définitivement arrêtée, puisque Jean Buteux et Anne du Vauchel, dans les arrangements pris pour le partage de leurs successions, prévoyaient à la fois pour le jeune homme, et son entrée en religion... et son mariage.

Jacques Buteux fit ses premières études au collège d'Abbeville, dirigé par les Jésuites, et entra au noviciat à Rouen, le 2 Octobre 1620. Il fut élève en philosophie au collège de La Flèche, de 1622 à 1625, professa la grammaire au collège de Caen de 1625 à 1629, revint alors à La Flèche jusqu'en 1633. Après un court séjour au pensionnat de Clermont, à Paris, il s'embarqua en 1634 pour le Canada et se fixa au couvent de l'Immaculée Conception, aux Trois Rivières, dont il devint le supérieur.

Ce père prêcha l'Evangile aux Hurons, aux Iroquois et aux Attikamègues. Au printemps de l'année 1652, il s'enfonça avec une faible escorte dans les forêts occupées par cette dernière peuplade. La mission fut attaquée par les Iroquois et le père Buteux périt, massacré à coups de hache.

(1) Saint Maulvis appartient de nos jours au Canton d'Oissemont, arrondissement d'Amiens.

(2) Mémoires divers: Marie de Benneville contre Charles de Biencourt; François Thiboust de Berry contre son épouse, dame de Biencourt, etc... Bibl. Nat. Catalogue des factums, Tome I[er], p. 196; Tome II, p. 330; Tome IV, p. 45; Tome V, p. 231; Tome VI, p. 62.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Son corps ne fut jamais retrouvé (1).

La colonie que les seigneurs de Poutrincourt avaient si puissamment contribuée à fonder devait plus tard connaître la prospérité. La voie était ouverte, le chemin était tracé. A leur exemple devaient bientôt faire route pour la Nouvelle-France des Bretons, des Angevins, des Normands et aussi des Picards. De ces derniers, nous allons continuer, suivant le programme que nous nous sommes tracé, à énumérer les noms, en les faisant suivre de l'indication de la ville, du village, du hameau de la Picardie d'où ils partirent en pionniers de la civilisation.

Dr Lomier
de la Société des Antiquaires de Picardie.

(à suivre).

DEUX BOURBONNAIS AU CANADA

« Dans mes notes sur les Emigrants au Canada provenant du Ni-
« vernais, j'ai deux renseignements dont je ne me suis pas servi, car
« ils concernent non des Nivernais, mais des Bourbonnais; le Moulins
« en question n'étant pas notre Moulins-Engillart », nous écrit M. E. Cheminade, secrétaire-général de la Société Nivernaise des Sciences et des Arts dont nous avons publié le travail sur les Nivernais émigrés au Canada dans le dernier numéro de *Nova Francia* (2).

Voici les deux renseignements adressés par notre collaborateur:

1668. — Nicolas Guillaud, dit la Chame, né en 1639, fils de Jacques et de Madeleine Giraud, de Saint-Pierre-de-Moulins, diocèse d'Autun. Il épousa à Québec, le 22 octobre 1668, Marie-Madeleine Routy, née en 1647, à Saint-Cyr, diocèse de Bourges (3).

1763. — Jean Mérault, né en 1735, fils de Pierre et de Marie Saunier, de Demoulins (*sic*), diocèse d'Autun. Il épousa, à Montréal, le 16 août 1769, Geneviève Vallée, née en 1749.

(1) Extrait d'une communication faite à la Société d'Emulation d'Abbeville, le 5 Novembre 1925, par M. Adrien Huguet et intitulée: *Un martyr abbevillois de l'Evangélisation du Canada, avec nombreux documents inédits sur la famille Buteux.*

(2) *Nova Francia.* Vol. I. N° 2. p. 75, 76.

(3) Elle était fille de Claude et de Marie Chaludet (N. D. L. R.).

Site Internet : Archiv-Histo.com

UN BOURGUIGNON, GOUVERNEUR DE MONTRÉAL

JEAN BOUILLET DE LA CHASSAGNE

Il était né à Paroy — aujourd'hui Paray-le-Monial — dans le Charollais, en 1654. Voici son acte de baptême :

« Le vingt-cinquième Juin mil six cent cinqte quatre,
« par moy curé de Paroy soubs signé a été baptisé un enfant
« du mariage de Mre Gaudefroy Bouillet, advocat au Parle-
« ment et de Dlle Anne Bartaud, [alias Bertaut], duquel a été
« parrin Mre Jean Le Clair, advocat au Parlement, procureur
« fiscal des terres et juridictions dudit Paroy, La marrenne,
« damoiselle Jeanne Bouillet [assistée] par sieur Jean Corial
« qui l'ont nommé Jean et se sont soubs signés :
« Jean Le Clair, J. Bouillet et J. Quidy, curé de Paroy. »

Enseigne (1673), puis lieutenant (1675) au régiment de Navarre, il est promu en 1677 capitaine au régiment de Condé et passe au Canada en 1687.

Après divers faits d'armes qui lui valent une grande réputation, et plusieurs missions remplies avec intrépidité, il devient successivement major, puis lieutenant de roi à Montréal, gouverneur en 1724 de Trois-Rivières, enfin en 1730 gouverneur de Montréal succédant à son beau-frère, Charles Le Moyne de Longueuil, et décéde à Montréal à la veille de sa retraite, le 31 Janvier 1733 (1).

Le fief de la Chassagne est aujourd'hui un hameau de Saint-Vincent-les-Bragny, près de Paray-le-Monial.

La lettre écrite par ledit Jean Bouillet de la Chassagne, de Québec, en 1692, à son frère Claude Bouillet de Siry ou Ciry, seigneur de Chevalet, (aujourd'hui hameau de Bragny-en-Charollais) ; gentilhomme ordinaire du prince de Condé, puis secrétaire du Roi près le Parlement de Besançon (2).

Ce dernier était tuteur, en 1727, de son petit-fils, Claude Bouillet, enfant de défunt Claude Bouillet et d'Anne Charland ou Charleu.

Le dit Claude Bouillet, né à Couches, diocèse d'Autun, (aujourd'hui Couches-les-Mines), en 1711, va rejoindre au Canada son grand'-oncle Jean Bouillet, comme soldat de la Compagnie Lavaltrie (troupes dites : détachements de la Marine).

(1) P.-G. Roy. — Les Officiers d'État-major à Québec et à Montréal sous le régime français.

(2) Nous la donnons à la fin de cette notice.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Il épouse à Montréal, le 26 Novembre 1742, Marie-Catherine Aubin, née en 1725, dont il eut 3 filles et un fils, tous baptisés à Montréal.

Il est mort entre 1749 et 1755.

La famille Bouillet, originaire de Flandre ou de Picardie, vint se fixer à Paray vers le début du XVIe siècle.

Claude Bouillet, maire de Paray en 1581, fut tué, les armes à la main, en défendant la ville contre les calvinistes.

Jean Bouillet, qui fut aussi maire de Paray, épargna dans les mêmes temps à sa ville le pillage par les armées de Coligny, en payant une rançon de ses deniers.

Leurs descendants ont formé les branches de Boissire, d'Hautefond, des Hailliers, de la Faye, de Ciry, d'Arlod, etc.

La branche de la Faye paraît s'être éteinte en la personne d'Antoine-Marie Bouillet de la Faye, décédé à Paray-le-Monial à une date toute récente, le 3 Janvier 1924, sans avoir contracté d'alliance.

ARMES DES BOUILLET : « D'azur au chevron d'or, accompagné de « trois besans du même à la trangle aussi d'or, surmontée d'un chef « de gueule, au croissant d'argent, accosté de deux étoiles du même ».

Lettre adressée à Monsieur Bouillet de Ciry, gentilhomme de Monsieur le Prince, à Paroy (1).

« à Québec, le 12 Novembre 1692.

« Il ne se passe point d'occasion, mon cher frère, que je ne vous écrive, et cependant je ne reçois aucune de vos lettres ; je n'en ay reçu qu'une il y a deux ans ; je me sers de la voye d'un de mes amis qui passe en France, qui m'a promis de mettre celle-cy à la poste de Paris : je ne doute pas qu'elle ne vous soit rendue, aussi je vous prie d'y vouloir faire réponse. J'ay déjà assez de chagrin dans ce pays icy sans estre encore privé du seul plaisir que je pourrais avoir d'apprendre de vos nouvelles.

« Je vous avais fait, par la dernière que je vous écrivis, un petit détail du siège de Québec par les Anglais, qui vinrent l'an passé, le 16 Octobre, nous assiéger avec 33 navires.

« En cas que vous n'ayiez pas reçu ma lettre, je ne doute pas que vous ne l'ayiez apprise par la voyx public, il a assez fait de bruit en France, aussi je ne vous diray rien davantage. La guerre continue ici, plus fort que jamais, et il se passe fort peu de jours que nous ne voyons les ennemis. Encore hier je pensay être pris par ces bourreaux-là.

(1) Extrait des *Archives départementales de Saône-et-Loire,* série E. dossier 127 pièce 64.

Site Internet : Archiv-Histo.com

lls nous prirent deux femmes et quatre petits garçons. Nous estions dix ou douze officiers à nous promener sur le bord de l'eau, dans nostre fort, sans verges ni bastons.

« Ces coquins-là, ils sortirent tout d'un coup du bois et vinrent prendre les femmes et les enfants devant nous, et, sans un officier qui estait à plus de 200 pas de nous, qui les aperçut le premier et qui nous cria « aux armes », je crois qu'ils nous auraient fait un mauvais party.

« Tout ce que nous pûmes faire fut de gagner le fort où nous fimes prendre les armes, et sortîmes pour leur courir dessus. Mais ce sont des lévriers qu'il est impossible d'attrapper.

« Le 11 d'Aoust, à une heure avant jour, nous fûmes attaqués par 200 sauvages et 200 Anglais où nous perdîmes 9 officiers et 78 soldats, entre autres un nommé M. de Saint-Cirq, parent de Madame de Lyonne.

« Les ennemis perdirent 250, tant Anglais que sauvages.

« Depuis que je suis icy, nous avons perdu 64 officiers, 13 capitaines et le reste en subalternes. Si nous ne recevons pas du renfort au printemps qui vient, le pays est entièrement perdu, car nous avons à faire avec de terribles joueurs qui n'entendent aucune raillerie, car le plus grand bonheur qui vous puisse arriver parmy eux, c'est d'estre tué pour éviter la grillade et cent autres maux qui la précèdent. Nous en avons fait griller une centaine cette année, c'est quelque chose d'horrible et là-bas, Dieu veuille me préserver de tomber entre leurs mains, car il n'en sort point. Dans l'incertitude où je suis si vous recevrez ma lettre, je ne vous mande presque rien, mais si je reçois de vos nouvelles l'année qui vient, je vous feray un détail plus au long. Je les attend, mon cher frère, et suis de tout mon cœur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

LA CHASSAGNE.

« P.S. — Je vous prie d'embrasser mes sœurs pour moy, et de saluer nos parens et amis de ma part. La lettre que j'ay reçue de vous est venue par la voye des pères Jésuites : vous ne sçauriez vous servir d'une meilleure, mais que vos lettres soient à la Rochelle à la fin de Mars pour le plus tard ».

E. DEMAIZIÈRE,
Vice-président de l'Académie de Mâcon.

Un témoignage royal

Madame Falret de Tuite et mademoiselle Grant de Longueil, membres bienfaiteurs de la *Société d'Histoire du Canada*, ont bien voulu présenter au *Comité des Sources et des Recherches* la photographie du document suivant, qui émane du jeune prétendant Charles Stuart.

Cette lettre fut écrite au colonel Grant of Blairfindy qui avait épousé la fille unique du troisième baron de Longueuil, tué en 1755.

Le colonel Grant a présenté, en 1771, un mémoire, lorsque les héritiers du nom de Longueuil faisaient procédure pour la validité des titres de propriété et de noblesse, mémoire conservé dans les Archives privée de Mme Falret de Tuite.

« Colonel Grant of Blairfindy.

« The assurances of your loyalty and attachement are
« always agreable to me hand the account you guive me of
« the service you have been of to so worthy a youn man as
« you represent S^r John Gordon of Park guives me a great
« pleasure. It is however a subject of concern to me to finde
« that you have been obliged to quit the Court where you have
« been so frequently usefull to y^r Countrymen my faithful
« subjects.

« I heartily wish you all happiness in y^r new acquisition
« and am with esteem.

« Your sincer Friend.

« Charles R.

« Rome, the 4 th. may 1774.

« Colonel Grant of Blairfindy (1) ».

(1). L'abbé Horeau, licencié de l'Université d'Ottawa, a bien voulu nous donner la traduction de ce billet : « Colonel Grant de Blairfindy. Les témoignages de « votre loyauté et de votre dévouement ne sont toujours agréables, et, ce que vous « me dites du service que vous avez rendu à jeune homme, aussi digne que vous « me représentez être Sir John Gordon of Park, me fait grand plaisir.

« Je suis, cependant, contrarié de savoir que vous avez été obligé de quitter « la Cour où vous vous étiez montré si utile à vos compatriotes, mes fideles « sujets.

« Je vous souhaite, cordialement, toute espèce de bonheur dans votre nouvelle « acquisition, et, je suis, avec estime, Votre ami sincère... »

Site Internet : Archiv-Histo.com

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique « Questions et Réponses » est ouverte à tous.

Les « Questions et Réponses » sont insérées dans le but de renseigner les *chercheurs* et les *curieux*.

QUESTIONS

MARTINE DE BERTEREAU, BARONNE DE BEAUSOLEIL. — Qui pourrait donner sur cette baronne, esprit scientifique notoire, qui, après avoir parcouru l'Amérique Septentrionale et fait sur ses voyages diverses *Observations* et *Mémoires*, fut incarcérée, par ordre du cardinal duc de Richelieu, en la prison d'État de Vincennes. Un mémoire de 1640, intitulé : « *La restitution de Pluton à Monseigneur l'Éminentissime Cardinal duc de Richelieu* » où il est question du Canada, lui est attribué.

B. DE BEAUSOLEIL.

* * *

FAMILLE HERPIN-PHILIPPON DE QUÉBEC ET DE LOUISBOURG. — Existe-t-il encore, au Canada, des descendants de Charles Herpin et de Jeanne Philippon qui habitaient Louisbourg vers 1753 ?

Les auteurs de ceux-ci, originaires de Touraine et de Normandie, sont arrivés au Canada probablement au milieu du XVIII[e] siècle, ils habitaient Québec en 1669.

Julien Herpin, l'un des enfants des époux Herpin-Philippon, né à Louisbourg le 26 avril 1753, a été *déporté* en France par le gouverneme .t britannique, avec plusieurs membres de sa famille, en 1758.

La famille Herpin s'est fixée à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) où Julien Herpin s'est marié avec Marie Halais, en 1780. Il a laissé plusieurs descendants qui demeurent dans la région malouine. Ceux-ci seraient désireux de renouer les relations avec leurs cousins du Canada s'il en existe.

J.-H.

* * *

ACADIE. PRISE DE L'ISLE ROYALE. — Sous le N° 34.506, en novembre 1904, M. Chadenat mettait en vente l'ouvrage suivant : Lettre | d'un habitant | de Louisbourg, | contenant une Relation | exacte et circonstanciée de la prise de | l'isle royale, | par les Anglais. | A Québec, chez Guillaume le Sincère à l'image de la Vérité. | 1745. | in-12, broché.

Cette brochure de 81 pages, dont le lieu d'édition est certainement faux, qui donne une relation curieuse de la prise de Louisbourg, n'est pas signalée par Barbier dans son *Dictionnaire des Anonymes*. Elle n'est signalée, sous le N° 40 671, par Sabin, dans son *Dictionary of books* que mutilée du titre et sans aucune référence. Faribault, Rich, Stevens, Leclerc, n'en parlent pas. Il serait utile qu'un historien de la Nouvelle-France ou d'Acadie veuille bien nous faire savoir quel est l'auteur de cette brochure rare, où elle fut imprimée, si plusieurs exemplaires en sont connus et où ils se trouvent.

A. CADIEN.

* * *

DE FLEURY D'ESCHAMBAULT ET DE LA GORGENDIÈRE. — La famille de Fleury d'Eschambault et de la Gorgendière a tenu une place importante dans l'ancienne société canadienne. Peut-on connaître ses armes ?

E. Z. Massicotte et Régis Roy, dans leur « Armorial du Canada Français » (1[e] série. p. 135) attribuent aux Fleury le blason suivant : « D'azur au lion d'argent, la queue léopardée ». Comme référence les deux auteurs citent l'abbé Daniel.

Mais le « Dictionnaire.. des familles du Poitou » de Beauchet-Filleau donne aux mêmes Fleury d'Eschambault des armes toutes différentes (t. III. p. 452) : « D'argent à un arbre de sinople, issant d'un croissant d'azur (ou de gueules) au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or (note de la Généalogie Rigaud de Vaudreuil.

Un cachet de lettre porte : Parti au 1[er], de... à une rose (ou plutôt étoile) de... en chef et un croissant de... en pointe ; au 2[e], coupé au 1[er] de... au chevron de..., au 2[e] de... à un losange de... (Bul. Saintonge, 12). Le premier parti est la moitié du blason des Gabard (du comté Nantais), qui portaient : « de gueules à deux étoiles d'or en chef, et un croissant d'argent en pointe », le 2[e] est la moitié d'un écu écartelé. »

Qui a raison ? Est-il possible de savoir avec exactitude de quelles armes se servaient les Fleury d'Eschambault établis au Canada sous le régime français ?

UN BERRICHON.

RÉPONSES

LOUIS XIII ENFANT ET LE CANADA. — (Vol. 8. — M[e] 2. — p. 88). On lit *Au temps de Louis XIII*, de Louis Battifol. ces lignes qui pourront donner, sans doute quelque satisfaction à G. Novéfain. Jean Herouard médecin du roi, lorsqu'il s'absentait, ne revenait jamais sans apporter au dauphin Louis XIII quelques cadeaux.

« ... Ces petits cadeaux — un chevalier sur son cheval et un gendarme, « un lion ou une femme en poterie, « une charte gallicane de Thevet, « carte de géographie imprimée, une « carte du Canada, une scie, — expli- « querait bien un peu l'intérêt qu'a le « prince à voir revenir son médecin. « Mais l'affection est sincère... »

« UN JANSÉNISTE ».

* * *

CHARLES DROUAS de la PLANTE. — (Vol. 1. N° 1. p. 37. N° 2. p. 89.) La famille Drouas, puis de Drouas, est encore existante. D'après une tradition ancienne elle serait originaire d'Angleterre ou d'Écosse et venue se fixer dans le Perche. Au XVI[e] siècle elle habitait Dreux. Sa filiation est établie depuis noble Guillaume Drouas, sieur de la Plante, écuyer, qui fut un des principaux lieutenants de Antoine du Prat, baron de Vitteaux, en Bourgogne, qui était un des chefs de la Ligue, dans cette province. Le baron de Vitteaux donna à Guillaume Drouas le commandement d'une troupe de 500 hommes et le gouvernement de la ville et château de Vitteaux. Ce Guillaume épousa, par contrat du 12 décembre 1588, Madeleine Pivert, fille d'un bourgeois de Vitteaux, et veuve de Charles Languet, seigneur des Courbes, valet de chambre de la reine Catherine de Médicis. Guillaume Drouas mourut en 1601, à Grenoble, où l'avait amené un procès. Il eut au moins deux fils.

Antoine, né en 1595 et Zacharie, né en 1598, qui épousèrent l'un le 21 avril 1619, l'autre le 17 juillet 1622, deux sœurs, Anne et Jeanne Bossuet, filles d'un Conseiller au Parlement de Dijon et propres tantes de l'illustre évêque de Meaux.

Antoine Drouas, ci-dessus, seigneur de la Plante et de Vélogny fut pourvu, le 10 avril 1618, de l'office de Conseiller-maître en la Cour des Comptes de Dijon ; il résigna cet office, en 1694, en faveur d'un de ses fils, obtint lettres d'Honneur en 1699 et mourut fort âgé en 1678. Il eut plusieurs fils, dont l'un Jacques, né en 1628, décédé en 1697, lui succéda dans son office et *dont aucun n'eut de postérité*, au dire de Chaix d'Est-Ange dans son *Dictionnaire des Familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX[e] siècle*, article Drouas. Au nombre des fils serait CHARLES DROUAS de la PLANTE, né à Dijon, le 24 novembre 1624, qui aurait passé au Canada, en qualité d'officier dans le Régiment de Carignan, dit-on.

On trouvera sans doute des renseignements sur cet officier dans l'*Armorial de la Chambre des Comptes de Dijon* de M. d'Arbaumont qui y donne une généalogie Drouas, ou dans l'*Armorial de la noblesse de France* de M. d'Auriac (Tome 1).

Chaix d'Est-Ange ne dit rien de l'officier en question.

Les armes des Drouas sont : D'azur à un chevron d'or accompagnés de trois fers de lance de même, deux en chef et un en pointe ; au chef d'argent chargé de trois molettes de sable.

A l'Armorial général de 1696, Généralité de Bourgogne, Bureau de Dijon N° 24, Eugène Droas ou Drouas, veuve de N. [Charles] Blanot, Conseiller aux Requêtes du Palais à Dijon, les déclara avec les molettes d'éperon de gueules.

Ph. T.....R

Site Internet : Archiv-Histo.com

ANNIVERSAIRES HISTORIQUES

1625. Louise, fille de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert, naquit à Québecé le 3 Janvier ayant pour parrain Emery de Caen et pour marraine, sa grand'mère Marie Rollet, femme de Louis Hébert. Il mourut le P. Viel, Récollet et un jeune Français. A Québec résidaient 59 français, nous font savoir les « Registres » de la cité fondée par Samuel Champlain.

1725. Décembre 4. Certificat signé du « fr. St Benin Le Dort, « supérieur de Recoles de Louisbourg, Curé dudit Lieu et Granvicaire « de Monseigner L'évêque de Québec » et de « fr. hylaire dissez, Recolet, « ex-ausmonier pour le roy » attestant que « le sieur gabriel dangeac « Chevalier de L'ordre Militaire de S. Louis Capitaine De Compagnie « du Détachement de la Marine tenant garnison dans L'Isle royalle est « véritable bon Catholique & Apostolique & Romain et d'une vie d'autant « plus Régulière quelle est édifiante et Exemplaire... » (Arch. Nation. Colonies. E. carton 5).

Décembre 5. M. de Chammorel écrit de Londres, du ministre que l'on a appris que les indiens voisins de Canço tuent les Anglais et que ce sont les français du Cap Breton qui les poussent à commettre ces actes, afin d'entraver la pêche des sujets britanniques. En tous cas, dit le représentant du roi de France, les français auraient bien plus raison de se plaindre ayant été chassés, en pleine paix, de l'île de Canço par les Anglais. (Arch. Minist. des Affair. Étrang. Paris. Corresp. polit. Angleterre. Vol. 353. ff. 209, 200).

Décembre 18. Ordonnance du roi subrogeant le sieur Hérault, au sieur Dombreval nommé Intendant à Tours, comme procureur de la Commission des Castors. (Arch. Nat. Carton V 7. 124).

Décembre 20. Requête de « gabriel Dangeac, Chevaillier de L'ordre Militaire de S^{t} Louis, Capit^{e} d'une Compagnie du Détachement de la Marine tenant Garnison à L'ouisbourg (sic) Isle Royalle » exposant ses états de services depuis 1685. Cette requête est signée par Saint-Ovide de Brouillon. (Arch. Nation. Colonies E. carton 5).

Décembre 22. Edict validating conditions of contract of marriage otherwise illegal. (Arch d'Ottawa. M. 729. N^{o} 31).

Décembre 22. Lettre que la Compagnie des Indes a écrite à M. Deboisbriant au sujet de l'établissement d'un poste sur la rivière D'ouabache. (Arch. Nation. Colonies 11 E. 13 f^{o} 190).

LIVRES et REVUES

Le Juge J.-Camille Pouliot, de la Cour Supérieure de la Province de Québec, dans son livre GLANURES HISTORIQUES ET LÉGALES, publié chez Dussault et Proulx, de Québec, nous entretient de l'*Ordonnance de la Marine de 1681*, Ordonnance de Louis XIV qui, — avec les documents présentés par l'honorable juge, documents qui sont irréfutables, — a encore force de loi dans la Province de Québec.

Pour asseoir sa preuve, le juge Pouliot fait un historique serré, donnance.

Ceux que la question intéresse liront ces pages avec fruit, les historiens qui ne vont pas assez souvent se documenter aux sources rapide, vivant, des diverses juridictions qui sont connexes à cette Orlégales trouveront en cet ouvrage une série de renseignements importants et de toute nécessité. Nous y aurons recours personnellement souvent et nous remercions l'auteur de l'envoi de ce volume.

A.-L. L.

* * *

HISTOIRE DES RÉGIMENTS DE GARDES D'HONNEUR, 1813-1814, par le Docteur Lomier. Préface de M. Edouard Driault. — (Amiens, Bibliothèque du Hérisson; Paris, Librairie Champion.)

C'est un très bel ouvrage de XVI-544 pages, soigneusement édité, orné de 2 cartes et de 11 gravures hors texte et bourré de copieux documents, que l'auteur eût peut-être mieux fait de mettre hors texte aussi, car ils nuisent un peu à l'unité du style et à la vivacité du récit; toutefois ils enrichissent admirablement son livre et en font un modèle de minutie et d'érudition. Et nous l'en félicitons.

Le Docteur Lomier est le premier historien qui donne des Régiments de Gardes d'honneur une définition exacte et une histoire générale et complète. Il ne nous cache pas que cette institution, imaginée et décrétée par Napoléon en 1813, fut illégale dans son principe, car elle visait des jeunes gens qui déjà s'étaient mis en règle avec la loi et le devoir patriotique, et vexatoire dans son application; et, en des chapitres très détaillés et curieux, il raconte les mille péripéties de la levée des Gardes d'honneur dans le département de la Somme, qui est le sien, puis dans les autres de France et dans les provinces de l'Empire.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Un chapitre est intitulé « la conjuration de Tours ». Il nous faut ici faire observer à l'auteur qu'il n'apporte sur les prétendus complots des gardes bretons et vendéens et le rôle auprès d'eux de M. de la Rochejaquelein aucune preuve sérieuse et définitive; car on ne peut faire état de rapports de police uniquement basés sur les racontars d'un seul espion que la police impériale avait introduit parmi les Gardes d'honneur de l'Ouest: vendéen porteur d'un grand nom que l'on n'a jamais connu, agent provocateur peut-être, faux frère certainement, auquel s'applique l'adage: *Testis unus, testis nullus.*

Les chapitres qui retracent la carrière militaire des Gardes d'honneur et leurs prouesses en Allemagne, pendant la garde du Rhin et la campagne de France, sont admirables de mouvement et de vie; ici, d'instinct, l'auteur cesse de nous accabler de citations.

Il règne dans tout l'ouvrage, et surtout vers la fin, un ton de gêne et de mélancolie qui s'explique, quand on songe que, victimes d'une mesure injuste que les circonstances imposaient à la fois et rendaient inutiles, ces enfants furent jetés en pâture à l'homme auquel la Révolution pour se sauver elle-même avait permis, selon l'expression du sage Bainville « de lever et de tuer des hommes sans compter ».

Pourquoi dès lors s'étonner que les survivants de l'hécatombe se soient ralliés avec enthousiasme au gouvernement de Louis XVIII, qui était celui du salut et de la tradition?

Jacques VENDÉE.

*
* *

Le « *Bulletin of the Institute of Historical Research* » publie dans ses numéros II et III un très intéressant article de M. Biggar, directeur des services européens des Archives Publiques du Canada.

C'est en 1872 que l'administration des Archives du Dominion fut fondée et dès les débuts, on se préoccupa de réunir une documentation historique aussi complète que possible. En plus des versements officiels des Archives des administrations centrales d'Ottawa, les Archives Publiques du Canada n'ont cessé de s'enrichir au moyen d'acquisitions, de dons, ou de copies de documents exécutées sous sa direction, soit au Canada dans les archives paroissiales ou communales, soit d'après les papiers de famille qui lui sont communiqués, soit en France, soit en Angleterre, dans les Archives, les bibliothèques publiques, les collections particulières, les papiers de famille.

M. Biggar, avec sa compétence habituelle, dresse ici un tableau synthétique de cette documentation au point où elle est à l'heure actuelle.

C.-B. MORAS.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Dans *Les Brigandages maritimes de l'Angleterre,* M. Marc de GERMINY (Paris, Ed. Champion, 1925. 3 vol.) que nous avons connu par la REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES, expose les actions de la marine britannique sous le règne de Louis XV, de Louis XVI, sous la Révolution et le premier Empire.

La documentation de Marc de Germiny est impressionnante, judicieusement choisie; ses exposés sont clairs et bien présentés. Quiconque aura lu ces pages émouvantes, gardera l'impression durable que, sur mer, l'Angleterre a toujours considéré qu'il n'y avait pas de procédés « incorrects » et que la force créait le droit.

Giquel des Touches a écrit en quelque endroit de ses souvenirs: « J'ai bien souvent constaté la noblesse de cœur des Anglais pris à « part, en même temps que l'absence totale de scrupules qui semble « présider à tous les actes de leur gouvernement ».

L'auteur, dans sa Préface, s'excuse de ce que les récits qui abondent dans ces trois volumes ne seront pas agréables aux Anglais. Ce sont des vérités pénibles à lire, des vérités utiles: des réquisitoires. Ecrit pour des Français, ce travail énumère des espèces, expose des affaires. Les dossiers des Archives de France ont été mis à contribution, tous attirent la même conclusion: l'intérêt anglais avant tout autre. Il ne nous est pas permis de nier l'autorité des sources de M. de Germiny, mais nous voudrions voir, si cela est possible, ouvrir les dossiers anglais pour que ses preuves ne soient pas aussi éloquentes. Devons-nous attendre...

A.-L. L.

*
* *

En marge de la tragédie d'un peuple, de M. Emile Lauvrière *ou Erreurs sur l'histoire de l'Acadie,* réfutées par l'abbé Azarie Couillard-Després. — Bruges, Desclée, de Brouwer et C[ie]. 1925. — Jules Lemaître, jadis, « en marge des vieux livres », écrivit des contes nouveaux. M. l'abbé Azarie Couillard-Després, en marge d'un ouvrage récent, fait de l'histoire ancienne. Mais combien intéressante! D'autant plus intéressante peut-être qu'elle est plus compliquée. Les historiens qui ont essayé d'élucider les origines de l'Acadie y ont quelque mérite. Car c'est une situation étrangement confuse que celle de cette colonie, tiraillée entre deux puissances, passant alternativement de la domination de la France à celle de l'Angleterre, partagée en outre entre des gouverneurs-propriétaires qui possèdent comme seigneurs les territoires sur lesquels ils commandent comme lieutenants-généraux du Roi et dont les juridictions mal délimitées empiètent souvent les unes sur les autres.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Ce double caractère de fonctionnaires et de féodaux des La Tour, Razilly, Aulnay, Denys, M. l'abbé Couillard-Després l'avait déjà fait ressortir dans ses « *Observations sur l'histoire de l'Acadie Française,* de M. Moreau ». (Montréal, 1919.) Dans le présent travail, il s'est attaché à le mettre en relief pour les deux rivaux, Charles de Menou d'Aulnay et Charles de Saint-Etienne de La Tour (p. 76, 79); et avec raison, car un tel fait donne la clef d'événements qui autrement demeureraient inexplicables. Ainsi l'appel fait tour à tour aux Anglais de Boston par La Tour contre Aulnay (p. 67), par Aulnay contre La Tour (p. 74), par La Tour derechef contre Aulnay (p. 76-79); ainsi encore les hypothèques consenties par La Tour au major Gibbons sur une partie de l'Acadie et sur une autre par Aulnay à Emmanuel Le Borgne (p. 79).

C'est aux débuts de l'Acadie que s'est consacré M. l'abbé Couillard-Després; et même, de cette période, il n'a voulu étudier qu'un seul aspect, la rivalité d'Aulnay et de La Tour. Jusqu'ici, on avait trop souvent confondu le père et le fils, Claude et Charles de La Tour. M. l'abbé Couillard-Després réussit à les distinguer. A chacun, il attribue ce qui lui revient; et, par exemple, il prouve que si, en 1630, Claude de La Tour s'avoue vassal de la couronne d'Ecosse, son fils, à ce moment-là du moins, doit être déchargé de tout soupçon de trahison (p. 34-41).

Les historiens de l'Acadie se sont généralement montrés sévères pour les La Tour. M. l'abbé Couillard-Després en donne la raison (p. IX, 4-5, 8, 14 et 62, etc. *Cf.* les « *Observations sur l'histoire de l'Acadie* », ch. II, d'Aulnay et ses mémoires, p. 41-64): ils se sont fiés trop aveuglément aux mémoires d'Aulnay, c'est-à-dire à des dépositions intéressées, dont les allégations ne sauraient être acceptées que sous bénéfice d'inventaire et ne peuvent prévaloir contre le témoignage de contemporains aussi estimables que Champlain ou Denys (p. 36-37, 60, etc.).

L'histoire retiendra les conclusions de M. l'abbé Couillard-Després. Aulnay et La Tour eurent chacun leurs défauts: tous deux firent de la traite plus que de la colonisation (p. 59, 98-99); mais ce furent des hommes entreprenants. Comme, dans la plupart des œuvres humaines, le mal se mêle au bien dans leur vie, dans leurs actes. Leurs dissensions, véritables guerres civiles, provoquées d'ailleurs, à ce qu'il semble, par l'humeur inquiète et convoiteuse d'Aulnay (p. 59-62, 109-110), ont retardé le développement de la colonie et en ont fait une proie facile pour les anglais en 1654. Pourtant, l'un et l'autre, Aulnay aussi bien que Charles de La Tour, furent de bons Français: ils ont bâti des forts, ils y ont établi des familles qu'ils avaient fait

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

venir de France (p. 98, 109-110, 112); ils doivent être inscrits parmi les fondateurs de l'Acadie.

C. B.

* * *

Un livre vient de paraître qui doit être signalé: BROUAGE, VILLE FORTE DU XVI[e] ET XVII[e] SIÈCLES, pour les jolies gravures qu'il contient. Du texte nous ne dirons rien car il nous faudrait refaire le livre pour qu'il justifie son titre. C'est un roman de « chez la portière », nous écrit-on du pays de Brouage. Nous nous contenterons de dire que c'est une réunion de « racontars » qui sont loin de justifier cette phrase de la Préface due à une plume d'habitude plus avertie: « Ceux qui liront ce livre seront pris de la nostalgie du vieux Brouage. « Ils voudront connaître ce qui reste de sa grandeur écroulée. Pour « eux, M. P..., historien amoureux de son héroïne et de la cité où elle « versa tant de larmes, sera le plus érudit et le plus aimable des « guides ».

A.-L. L.

* * *

Dans *The Canadian Historical Review* de Septembre dernier, nous voyons que lors de la dernière assemblée de la *Canadian Historical Association,* le Major Lanctot, des Archives du Dominion, a fait une communication sur Garneau, fondateur de l'Histoire scientifique du Canada.

Au cours d'une excursion organisée par la Société au Fort Chambly, M. Fauteux, après qu'une plaque commémorative fut mise à jour, fit lecture d'une « adresse » concernant les sites et monuments historiques du Canada.

Plusieurs plaques commémoratives furent placées dans divers points de la Seigneurie de Boucherville, tandis que M. le professeur Wrong faisait une causerie.

* * *

BRETAGNE

Dans les *Mémoires* de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne* (1925, N° 3), M. H. Bourde de la Rogerie, publie le voyage de Mignot de Montigny en Bretagne, en 1752. Avec de nombreuses notes qui font connaître les diverses localités rencontrées et les personnages qui ont des intérêts en les régions traversées par ce Trésorier de France, commissaire du Conseil au département, des Tailles, des Ponts et Chaussées, du commerce et du pavé de Paris, membre de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres.

Site Internet : Archiv-Histo.com

NOUVELLES DIVERSES

En exécution d'une transaction passée le 24 mai 1666 entre M. de Sorbon et la duchesse d'Aiguillon, nièce du Cardinal, duc de Richelieu, un service solennel a été célébré, le 4 décembre dernier, dans la chapelle de la Sorbonne pour commémorer le jour anniversaire de la mort du ministre de Louis XIII.

Après la messe célébrée par le chanoine Sauvétre, curé de Saint-Etienne-du-Mont, l'absoute fut donnée par le cardinal-archevêque de Paris, asssité par Mgr Mério.

Dans l'assistance, aux côtés du recteur de l'Académie et des personnalités de la Sorbonne, se trouvaient MM. de Nolhac, Gabriel Hanotaux, de l'Académie Française; Mgr Peries, M. l'abbé Chalbos, le chanoine Belon. MM. Beauchesne, de Roquebrune et A.-Léo Leymarie, représentant la Société d'Histoire du Canada; et une délégation d'Etudiants de l'Institut Catholique.

La famille du Cardinal de Richelieu était représentée par le comte Gabriel de la Rochefoucauld et la comtesse, née Richelieu, le comte A. de la Rochefoucauld.

* * *

M. A. D. Decelles, homme de lettres, qui fut pendant de longues années conservateur de la Bibliothèque du Parlement, à Ottawa, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Ce fut, à ses heures, un historien.

Ses travaux sur *Papineau* — Papineau dont les actes seront un jour, nous l'espérons, bien précisés — sur sir *Georges Etienne Cartier*, sur *Lafontaine*, sur *les Etats-Unis*, ses articles à la *Minerve*, au *Journal de Québec*, à l'*Opinion publique*, firent de lui un auteur écouté et discuté.

Cet homme, dont sir Wilfrid Laurier disait: « C'est un travailleur qui se possède toujours et qui juge des hommes et des événements avec une parfaite sérénité. Il peut se tromper, mais on est sûr qu'il n'y a jamais de parti-pris chez lui », fut la providence des journalistes du parlement et des députés, par son dévouement et son affabilité.

* * *

M. Régis Roy, dont les travaux d'histoire sont universellement connus et appréciés, a été réélu président du *Cercle Littéraire et Scientifique de l'Institut Canadien* d'Ottawa.

L'Imprimeur-Gérant : Gabriel ENAULT.

Mamers. — Imprimerie Gabriel ENAULT. — 18.878.

Téléphone : Central 13-23 ; Louvre 04-00

L. G. BEAUBIEN & Cie

5, Rue Daunou, PARIS

Comptes de Dépôt à vue et à préavis

Carnets de chèques

Ordre de Bourse (France et Étranger)

Souscription sans frais aux Émissions

Emploi de fonds en reports

Gestion de portefeuilles

Achats de coupons étrangers

Change sur New-York, Montréal et Londres

aux meilleures conditions

Toutes opérations de banque

Site Internet : Archiv-Histo.com

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(BANQUE D'HOCHELAGA)

Siège Social : MONTRÉAL

Capital versé et Réserve : $ **11.000.000**

Actifs plus de $ **122.000.000**

263 Succursales au Canada

dont 219

dans la province de Québec

FILIALE A PARIS

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(FRANCE)

RUE AUBER, 14

GABRIEL BEAUCHESNE, ÉDITEUR

A PARIS, RUE DE RENNES, 117

R. C. 98.631

Dictionnaire apologétique de la Foi catholique, contenant **les preuves de la Vérité de la Religion et les réponses aux objections tirées des Sciences humaines.**

4e *édition*, entièrement refondue sous la direction de A. D'ALÈS, professeur à l'Institut catholique de Paris, avec la collaboration d'un grand nombre de savants catholiques.

Paraît par fascicules in-8 colombier à **15** francs.

Les fascicules, ne pouvant être acquis que par les souscripteurs de l'ouvrage complet, ne se vendent pas séparément.

21 fascicules ont paru jusqu'à ce jour.

Les volumes comprennent chacun 6 fascicules. Les tomes Ier, IIe et IIIe, composés des fascicules 1 à 6, 7 à 12 et 13 à 18, sont complets. La reliure de chacun des volumes en demi chagrin vert, plats toile, coûte 35 francs.

Demander le prospectus spécial.

Archives de Philosophie.

Collection d'études techniques sur les diverses branches de la philosophie, fournissant des matériaux à ceux qui s'intéressent aux problèmes de la pensée et donnant des résultats, avec le détail des recherches ; instrument de travail utile et sûr et comprenant, à côté des études de construction et de spéculation pure, des essais critiques et historiques, des notes, des publications de textes inédits, des traductions et commentaires de philosophes étrangers anciens ou modernes, l'exposé d'expériences nouvelles...

Les *cahiers* sont vendus séparément, mais il est mieux de souscrire à la collection à cause des avantages sérieux consentis aux souscripteurs. Le prix de souscription à chaque volume (environ 600 pp.) est fixé à :

Pour la France, **36** fr. ; pour l'Étranger, **60** fr.

Revue apologétique. Doctrine et Faits religieux.

Sous la direction de S. G. Mgr Baudrillart, *de l'Académie Française*, recteur de l'Université Catholique de Paris ; de M. J. Verdier, supérieur du Séminaire et professeur de Théologie morale à l'Université Catholique de Paris ; de M. J.-V. Bainvel, doyen de la Faculté de Théologie à l'Université Catholique de Paris.

L'abonnement est d'un an ; il part des 1er octobre, 1er janvier, 1er avril, 1er juillet de chaque année.

Prix de l'abonnement : France, **30** fr. ; Union postale, **36** fr.

Notre Atelier de Reliure

exécute avec grand soin et livre rapidement.

Notre Service de Commission

procure tous ouvrages neufs et d'occasion de France et d'Étranger.
Donne tous renseignements bibliographiques.
Abonne aux Revues et Journaux de tous pays.
Se charge d'achats de toute nature (mobilier d'Église, meubles et fournitures scolaires, objets d'art, statues, estampes, spécialités françaises, etc.)

Site Internet : Archiv-Histo.com

ÉDITIONS BOSSARD

140, Boulevard Saint-Germain, PARIS (VIe). *Téléphone :* Fleurus 04.48

La collection « Les Meilleures Œuvres dans leur Meilleur Texte » s'est arrangée de manière à faire paraître, en fin d'année, un **Livre d'Étrennes** de choix :

RACINE

THÉATRE RELIGIEUX

ESTHER ET ATHALIE

SUIVIES DES

POÉSIES SACRÉES

TEXTE ANNOTÉ AVEC UNE NOTICE PAR GONZAGUE TRUC

ORNÉ EN GRAVURES ORIGINALES AU BURIN,
D'UN FRONTISPICE PAR GANDON
ET D'UN PORTRAIT PAR OUVRÉ

Lafuma **30** fr. ; Madagascar **100** fr. ; Auvergne **150** fr.

(Il reste 250 exemplaires sur Lafuma,
40 sur Madagascar et 12 sur Auvergne)

Il est rappelé que le premier volume de la collection, *le Rouge et le Noir*, est entièrement et effectivement épuisé ; le deuxième, *les Liaisons dangereuses*, ne tardera pas à l'être également.

Dès maintenant, on peut **souscrire** au quatrième volume : l'Abbé Prévost. — *Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut.* Texte établi d'après l'édition *originale* (1) parue dans les *Mémoires d'un Homme de Qualité* (1731). Avec les variantes de l'édition définitive. Introduction et bibliographie par Joseph Aynard. Orné en gravures originales au burin, d'un frontispice par Cosyns et d'un portrait par Ouvré.

Prix des Lafuma (1850 ex.) : **39** fr. ; des Madagascar (100 ex.) : **120** fr. ; des Auvergne (50 ex.) : **200** fr.

(1) L'édition originale n'a jamais été réimprimée.

Voulez-vous recevoir

IMMÉDIATEMENT

TOUTES LES NOUVEAUTÉS

LITTÉRAIRES

ET SCIENTIFIQUES

— ADRESSEZ-VOUS DIRECTEMENT —

A

PARIS

A

LA LIBRAIRIE PICART

59, Boulevard Saint-Michel

Les expéditions vous seront faites sans retard au prix des éditeurs parisiens majorés de 10 % pour frais d'envoi.

ABONNEMENT SANS FRAIS
A TOUTES LES REVUES

Dépositaire de NOVA FRANCIA

Site Internet : Archiv-Histo.com

P. LETHIELLEUX, Éditeur, 10, rue Cassette, PARIS (6e)

LOUIS VEUILLOT

ŒUVRES COMPLÈTES

Mises en ordre et annotées par **M. François VEUILLOT**

La souscription est ouverte pour la 1re série dont 7 volumes sont parus

UNE PUBLICATION ATTENDUE

« Le monument de **Louis VEUILLOT**, c'est l'édition définitive de ses *Œuvres complètes.* »

Jugement formulé par la plupart de ses admirateurs, à l'époque de son centenaire.

Louis Veuillot, en effet, de l'avis des critiques les plus éminents, les Lemaître et les Bourget, est un *classique.*

C'est aussi, comme Sainte-Beuve, malgré son hostilité, le reconnaissait déjà, un « *témoin du temps* » ; « peintre rigoureux de la réalité », ses *Mélanges* sont pleins de « pages d'histoire ».

Enfin, au témoignage concordant de l'autorité religieuse et de la génération nouvelle, *c'est un maître.* Pie X l'a proposé comme « modèle à ceux qui luttent pour l'Église » et, représentant des jeunes, Henri Bazire l'a salué comme un « précurseur ».

A ces hautes raisons, pour justifier l'édition des *Œuvres complètes*, d'autres motifs viennent s'ajouter encore, moins élevés peut-être, mais tout aussi pressants : plusieurs ouvrages de **Louis VEUILLOT**, épuisés, sont devenus introuvables ; la plupart des autres sont édités en formats disparates ; quelques-uns, contenant des allusions aux hommes et aux faits de son époque, ont besoin d'être éclaircis de notes explicatives.

ENSEMBLE DE LA PUBLICATION

La publication, désormais commencée, comporte trois séries.

PREMIÈRE SÉRIE : **Œuvres diverses** (ouvrages publiés sous des titres divers, y compris ceux que l'auteur inséra depuis dans ses *Mélanges* (*14 volumes*).

I. *Vie de Notre-Seigneur. La Bienheureuse Germaine Cousin. Le Saint Rosaire médité.* précédés d'une Introduction générale de M. François Veuillot. — II. *Les Pèlerinages de Suisse. Pierre Saintive.* — III. *Rome et Lorette. Agnès de Lauvens.* — IV. *Les Français en Algérie. L'Honnête femme.* — V. *Les Libres-Penseurs. Les dialogues socialistes.* — VI. *Le Droit du Seigneur. La Guerre et l'homme de guerre. Le parti catholique.* — VII. *Corbin d'Aubécourt. Historiettes et fantaisies. Vignettes* (*inédit*). *De quelques erreurs sur la papauté.* — VIII. *Çà et là.* — IX. *Les parfums de Rome.* — X. *Le fonds de Giboyer. Brochures politiques 1861-1866. Fragments inédits* (*Raphaël théologien*). *Vies de Saints. Les Choses de la Vie. Les Jeux du Pouliguen.* XI. *Les Odeurs de Paris. Molière et Bourdaloue.* — XII. *Rome pendant le Concile.* — XIII. *Paris pendant les deux sièges.* — XIV. *Œuvres poétiques.*

DEUXIÈME SÉRIE : **La Correspondance** (*9 volumes*).

Une augmentation du nombre des pages et un texte plus serré — sans cesser d'être élégant et clair — permettra de ramener à cinq les neuf volumes actuellement parus de la *Correspondance* de Louis Veuillot. *Il y aura donc quatre volumes de lettres inédites.*

TROISIÈME SÉRIE : **Les Mélanges** (*17 volumes*).

Allégée de quelques œuvres éditées à part, — et qui figurent dans la première série, — les 22 volumes de cette publication (dont 12 sont à peu près introuvables) seront ramenés à 17.

Ici, les notes historiques et biographiques — et, pour certaines campagnes importantes et prolongées, les notices explicatives, — seront particulièrement nombreuses.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

POUR LA FRANCE, les personnes qui n'auront pas versé le montant de la *Première Série* **toute entière (266.70) — devront nous envoyer 19.05 à la réception de chaque volume.**

POUR L'ÉTRANGER, les personnes qui n'auront pas fait parvenir le montant de la *Première Série* **toute entière (291.20) — devront nous envoyer 20.80 à la réception de chaque volume.**

N. B. — Il a été fait un tirage à part de cinquante exemplaires numérotés **sur pur fil Lafuma.** *Prix du volume* : **40** frs. **00.** Pour avoir ces ouvrages reliés **demi-basane** verte ou rouge, plats papiers, tête dorée, ajouter **15** fr. par exemplaire ; même reliure en **demi-chagrin** (grenat ou vert), **18** fr. par exemplaire.

(Sept volumes de la *première série* sont parus à ce jour)

Volume I. — N° 4. 24 Février 1926

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

"NOVA FRANCIA"

Organe de la

Société d'Histoire

du

Canada

SOMMAIRE

Actes de la Société : Assemblée Générale du 4 Février 1926. Renseignements divers. — Les Missionnaires du Saint-Esprit à Québec et en Acadie au XVIIIe siècle, par le P. Albert David, missionnaire du Saint-Esprit (suite). — Un vitrail en l'église de Mortagne. — Le Canada pendant la jeunesse de Louis XIII, par A. Léo-Leymarie. — D'un Sanflorain qui s'en fut mourir en Canada, par Em. de Cathelineau. — Les Provinces de France et la Nouvelle France : Angevins au Canada en 1636, par C.-B. Moras. — Un Bourbonnais au Canada par Philippe Tiersonnier. — Québec, le Château Frontenac et le Château Saint-Louis, par R. La Roque de Roquebrune. — Questions et Réponses. — Anniversaires. — — Livres et Revues. — Nouvelles diverses.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

52, Rue de Richelieu, PARIS 1er.

Le numéro : Édition ordinaire : 3 frs.
Édition de luxe : 10 frs.

Site Internet : Archiv-Histo.com

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA

(Association déclarée le 12 décembre 1924)
(N° 163-190 — Préfecture de Police)

EXTRAITS DES STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre les personnes ayant adhéré aux présents statuts et remplissant les conditions indiquées ci-après, une Société qui sera régie par la Loi de Juillet 1901 et par les dits Statuts. Cette Société a pour objet : de rechercher, réunir, mettre à la portée des hommes d'études et en même temps de faire connaître au grand public par des publications d'inédits les documents ayant trait à l'Histoire du Canada ; de former un lien entre tous ceux qui tiennent à l'Histoire du Canada par leurs traditions de famille.

Elle portera le nom de : **Société d'Histoire du Canada.**

ART. 2. — Le Siège de la Société est à Paris, 52, rue de Richelieu (1er arrondissement).

ART. 4. — Le but de la Société étant essentiellement historique franco-canadien, toute immixtion d'ordre politique ou religieux est formellement interdite. Le Comité Central pourra prononcer l'exclusion de tout membre qui enfreindra cette prescription sauf appel à l'Assemblée générale.

ART. 5. — **Moyens d'action.** — Les moyens d'action sont :

1° La création d'un Comité dit " Comité des Sources et des Recherches " qui centralisera tous les renseignements, copiera les pièces authentiques à lui communiquées, entrera en relation avec les familles ayant pris une part dans l'Histoire du Canada, fournira tous renseignements utiles à des recherches historiques et généalogiques ;

2° La création d'un Comité dit " Association des Familles ", qui groupera tous ceux qui justifieron de leur ascendance franco-canadienne dans l'Art Militaire, la Religion, l'Administration, le Commerce, la Colonisation ;

3° La publication, à des époques qu'un règlement intérieur fixera, de brochures historiques, de documents inédits, de monographies et d'un bulletin.

4° La constitution dans chaque province de France d'où sont originaires les Canadiens, de comités locaux, toujours en liaison avec le " Comité des Sources et des Recherches ".

ART. 6. — **Admissions.** — La Société comprend :

a) Un Comité de Patronage, composé d'un nombre illimité de membres comprenant des personnalités d'ordre divers, susceptibles d'honorer et d'aider la Société ; *b*) Des membres actifs ; *c*) Des membres bienfaiteurs ; *d*) Des membres fondateurs.

b) *Membres actifs.* — Peuvent être membres actifs de la Société d'Histoire du Canada :

1° Ceux qui se sont occupés ou s'occupent d'Histoire franco-canadienne ;

2° Ceux qui possèdent des documents concernant l'Histoire franco-canadienne et qui, les communiquant, contribuent au développement de la Société ;

3° Peuvent être membres du Comité, dit " Association des Familles " tous ceux qui justifient de leur ascendance franco-canadienne, comme indiqué à l'article 5 paragraphe 2.

c-d) *Membres bienfaiteurs et fondateurs.* — Peuvent être admis comme membres bienfaiteurs et fondateurs toutes les personnalités s'intéressant moralement ou matériellement au développement des relations historiques franco-canadiennes.

ART. 7. — **Cotisations.** — *La cotisation annuelle des membres actifs de la Société d'Histoire du Canada est fixée à trente (30) francs au minimum.*

Celle de membre bienfaiteur est fixée à cent (100) francs au minimum.

Celle de membre fondateur est fixée à cinq cents (500) francs au minimum.

. . . . . .

ART. 8. — *Les membres actifs, bienfaiteurs et fondateurs pourront racheter leurs cotisations annuelles moyennant le versement, en une seule fois, de dix cotisations.*

Les membres ayant racheté leurs cotisations seront nommés " membres perpétuels ".

. . . . . .

ART. 10. — *Les membres actifs recevront gratuitement les publications de la Société*

Toute la Correspondance concernant la Revue « *Nova-Francia* » doit être adressée, 52, rue de Richelieu, Paris Ier.

Le Commissariat Général du Canada en France

COMMISSAIRE GÉNÉRAL :

L'Honorable PHILIPPE ROY

COMMISSAIRE DU COMMERCE :

Le Colonel HERCULE BARRÉ

SECRÉTAIRE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL :

PIERRE DUPUY

Pour tous renseignements sur le Canada s'adresser :

17, Boulevard des CAPUCINES

PARIS

Site Internet : Archiv-Histo.com

ÉDITIONS BOSSARD

140, Boulevard Saint-Germain, PARIS (VIe). *Téléphone :* Fleurus 04.48

La collection « Les Meilleures Œuvres dans leur Meilleur Texte » s'est arrangée de manière à faire paraître, en fin d'année, un **Livre d'Étrennes** de choix :

RACINE

THÉATRE RELIGIEUX

ESTHER ET ATHALIE

SUIVIES DES

POÉSIES SACRÉES

TEXTE ANNOTÉ AVEC UNE NOTICE PAR GONZAGUE TRUC

ORNÉ EN GRAVURES ORIGINALES AU BURIN, D'UN FRONTISPICE PAR GANDON ET D'UN PORTRAIT PAR OUVRÉ

Lafuma **30** fr. ; Madagascar **100** fr. ; Auvergne **150** fr.

(Il reste 250 exemplaires sur Lafuma, 40 sur Madagascar et 12 sur Auvergne)

Il est rappelé que le premier volume de la collection, *le Rouge et le Noir*, est entièrement et effectivement épuisé ; le deuxième, *les Liaisons dangereuses*, ne tardera pas à l'être également.

Dès maintenant, on peut **souscrire** au quatrième volume : l'Abbé Prévost. — *Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut.* Texte établi d'après l'édition *originale* (1) parue dans les *Mémoires d'un Homme de Qualité* (1731). Avec les variantes de l'édition définitive. Introduction et bibliographie par Joseph Aynard. Orné en gravures originales au burin, d'un frontispice par Cosyns et d'un portrait par Ouvré.

Prix des Lafuma (1850 ex.) : **39** fr. ; des Madagascar (100 ex.) : **120** fr. ; des Auvergne (50 ex.) : **200** fr.

(1) L'édition originale n'a jamais été réimprimée.

ACTES

de la

Société d'Histoire du Canada

L'Assemblée Générale annuelle de la *Société d'Histoire du Canada* s'est tenue en l'Hôtel du duc de Lévis-Mirepoix, son président, le jeudi 4 Février dernier, à quinze heures.

S'étaient excusés, et avaient adressé leur procuration pour les élections :

Mesdames la comtesse Bruneel, née Clermont-Tonnerre ; Dal Piaz ; Falret de Tuite, née Longueuil ; la marquise Le Moyne de Serigny ; mademoiselle Grant de Longueuil.

Messieurs le comte de Lévis-Mirepoix ; le duc d'Ayen ; le comte de Saint-Maurice Montcalm ; le comte de Menou ; le comte Étienne de Chabannes-La-Palice ; le comte R. de Belleville ; le marquis de la Jonquière ; le vicomte d'Allaines ; Talleyrand Perigord, duc de Montmorency ; le lieutenant-colonel Taffanel de la Jonquière ; Georges Goyau, de l'Académie Française ; François-Marsal, ancien président du Conseil, sénateur ; Gaston Menier, sénateur ; l'abbé Joseph Lanco, curé de Josselin ; l'abbé Barbotin, curé doyen d'Échillais ; Julien Herpin, notaire honoraire ; le docteur Lomier ; M. Levesque, P. S. S. ; A. Compigny des Bordes de Villiers de l'Isle Adam ; le commandant Dick Lemoine ; G. de la Jonquière ; Auguste Descarries ; le révérend Père supérieur de la Congrégation de Jésus et Marie (Eudistes) qui avait bien voulu adresser le billet suivant : « En rentrant à Paris, je trouve, « cher monsieur, votre lettre du 1er février me faisant l'honneur de « me convoquer pour le jeudi 4. — J'aurais eu grand plaisir à assister « à la réunion qui m'eût intéressé ; mais je suis retenu ce même jour « à une assemblée, à Versailles. Pour cette fois, *habe me excusatum*, « et veuillez faire agréer mes excuses avec l'expression de mes homma- « ges à l'Assemblée Générale ».

Étaient présents :

Mesdames la comtesse de Saint-Sauveur-Bougainville ; marquise de la Jonquière ; comtesse Le Gardeur de Tilly.

Messieurs le duc de Lévis-Mirepoix ; le marquis de Montcalm ; Levis-Mirepoix, prince de Robecq ; le comte Allard du Chollet ; le comte

Site Internet : Archiv-Histo.com

du Chaffault ; le Père Sy, du Séminaire des Missions Étrangères ; le Père A. David, du Séminaire du Saint-Esprit ; Ross-Lenouvel ; René Jacqmin ; A. Lestra, avocat ; Th. Beauchesne ; R. La Roque de Roquebrune ; A.-Léo Leymarie ; Jean Guiraud, rédacteur en chef de la *Croix* ; et plusieurs représentants de la presse.

Après avoir souhaité la bienvenue à la nombreuse assistance, sans oublier les représentants de la Presse qui sont, dit-il, dans la maison d'un confrère, Monsieur le Président s'exprime ainsi :

« Voilà un peu plus d'une année que, dans le décor de Versailles, devant les hommes d'état et l'élite de trois grandes nations, s'inaugurait cette *Société d'Histoire du Canada* qui tient aujourd'hui sa première assemblée générale statutaire.

Au retour de la fête à laquelle le nom de Sir Campbell Stuart reste attaché, comme celui d'un prestigieux ami de la tradition française bien des convives, quoique charmés, se demandaient entre eux : Qu'en restera-t-il ?

Comme tant de brillantes apparitions sans lendemain, cette société aurait-elle traversé la galerie des batailles pour bientôt disparaître parmi les souvenirs enfouis qu'elle aurait voulu exhumer !

En vérité rien de plus vraisemblable. Les somptueux atours qui la paraient lors de sa présentation à Versailles, s'évaporaient dès le crépuscule, un peu comme à minuit le carrosse et la robe à traîne de Cendrillon.

Et la pauvre petite *Société d'Histoire du Canada* se retrouvait bientôt dans un unique étage au sommet d'un escalier peu éclairé, se demandant fort dégrisée, ce qu'elle allait devenir. Et ses deux tuteurs, mon ami le Marquis de Montcalm et moi, lorsqu'ils allaient pieusement lui rendre visite échangeaient sur son état de santé des regards préoccupés. Le découragement ne franchit pas le seuil... Nous étions attachés à cet enfant de Versailles, né dans le plus beau berceau du monde et, devinant en elle, malgré sa chétive apparence, des trésors de vie et de rayonnement, nous demeurions résolus à la sauver. Ainsi nous avons fait appel à trois médecins et, je dois avouer, sans fausse modestie que nous eûmes la main heureuse... Ces médecins, les voici : Ils s'appellent MM. Beauchesne, A.-Léo Leymarie et de Roquebrune. Ils ont montré ce que le savoir et l'intelligence, presque sans appui matériel peuvent tirer d'une noble idée : Nulle grande dotation, rien que des cotisations, de nature à n'effrayer personne. Mais, il faut le dire, la gratitude et la vérité le commandent, de très fidèles correspondants qui firent bientôt affluer les documents dans le modeste cabinet de travail de la rue de Richelieu.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

L'art de ces trois Messieurs fut d'abord en payant d'exemple d'éveiller la sympathie des chercheurs, ensuite de ne pas laisser les travaux s'amonceler sur leur table comme une moisson vaine ! Tâche des plus délicates ! Je me souviens de ces séances intimes, où le projet d'un bulletin périodique fit son apparition timide, et des trésors de patience et d'ingéniosité que les trois écrivains de la rue de Richelieu employèrent à le réaliser.

Aujourd'hui, comme un rapport circonstancié va vous le faire voir, NOVA FRANCIA, l'organe de la *Société d'Histoire du Canada*, vit de ses propres ressources, présente l'élégance et la tenue d'une revue bien établie et n'a qu'à choisir dans l'abondance des communications qui lui parviennent. Grâce à elle, en même temps, se créent chaque jour de nouveaux liens entre tous ces bons français dispersés qu'anime un même zèle, le culte d'une commune tradition. Grâce à elle nos grands amis canadiens voient refléter leur passé dans le miroir français.

Ainsi notre groupement est en plein progrès, en pleine réalisation de ses buts désintéressés mais précis : la survie des exemples dans les esprits par la Société d'Histoire, la survie des exemples dans les cœurs, par la Société des Familles.

Cependant, malgré l'admirable bonne volonté, le dévouement très élevé des écrivains que je nommais tout à l'heure, malgré l'assiduité cordiale des correspondants, notre société risquait fort de disparaître au milieu des difficultés de la première heure, si vous tous, Mesdames et Messieurs qui avez bien voulu me faire l'honneur d'assister à cette réunion, si tous ceux qui, ne pouvant venir, m'ont envoyé leur adhésion et leurs encouragements, n'avaient, malgré un moment d'appréhension bien compréhensible, et avec d'autant plus de mérite, entouré l'œuvre naissante et fragile d'une atmosphère de foi en sa destinée.

Maintenant nous pouvons nous réjouir et louer ensemble notre pupille. Si les fées ont changé ses brocarts de cour en des vêtements plus appropriés à son genre de vie, elle a gagné, dans le recueillement et dans l'étude, un regard lumineux et pensif qui est pour cette enfant de l'esprit la plus belle des parures ».

* * *

Du discours de M. R. La Roque de Roquebrune, nous extrayons ces passages :

« ... On se souvient du banquet qui eut lieu à l'automne de 1924, au palais de Versailles, pour fonder la *Société d'Histoire du Canada*. C'est un Canadien qui offrait ce banquet, sir Campbell-Stuart, et cet événement mondain fut le premier acte d'une société dont les brillants débuts annonçaient, semblait-il, un bel avenir. La généreuse pensée de

Site Internet : Archiv-Histo.com

sir Campbell-Stuart, le fondateur de la *Société d'Histoire du Canada* en Angleterre et en France, méritait de survivre et, en effet, elle a survécu. Non sans difficultés, cependant. D'abord, cette société était fort pauvre et elle n'est pas devenue bien riche. Mais les dons de quelques-uns de ses membres, parmi lesquels il convient de citer particulièrement M. Larkin, le haut-commissaire du Canada à Londres, la comtesse de Saint-Sauveur-Bougainville, le marquis de la Jonquières, le comte de Menou, joints aux cotisations des adhérents, lui ont permis de vivre en publiant une revue historique, « Nova Francia ». Car une société historique sans un périodique n'a guère de vie et c'est ce qu'ont compris quelques esprits dévoués qui ont réussi à créer l'organe dont la société avait besoin et à l'alimenter à force de travail matériel et intellectuel.

« Ceux qui lisent « Nova Francia », et ils sont de plus en plus nombreux, tant en France qu'au Canada, ne se doutent pas de la besogne que cela représente. La satisfaction d'avoir insufflé la vie à la *Société d'Histoire du Canada* est la seule récompense et l'unique rétribution de ses directeurs et de ses collaborateurs, mais c'en est une.

« L'histoire de la Nouvelle-France, en somme, n'est écrite que dans ses grandes lignes. Garneau, le plus illustre des historiens canadiens, et l'abbé Casgrain n'ont fait qu'en indiquer les contours. On pourrait presque considérer l'« Histoire » de Garneau comme un schéma. Il reste un océan de détails importants qui, en révélant des faits nouveaux éclairent la psychologie du peuple canadien-français, expliquent sa formation, les raisons, les causes secrètes et profondes des événements.

« Les dépôts d'archives de Paris tels que la Bibliothèque Nationale et les Archives Nationales sont les deux sources principales où le service des Archives du Canada puise sans cesse pour alimenter de documents les Archives publiques d'Ottawa. La *Société d'Histoire du Canada*, groupant les descendants français de familles canadiennes ou de familles ayant joué un rôle historique au Canada, a révélé de nouvelles sources d'information... »

* * *

M. Th. Beauchesne ayant lu le Rapport financier de la Société pour l'Exercice 1924-1925, rapport qui avait été approuvé au cours d'une Réunion du Comité, celui-ci fut adopté par l'Assemblée.

La parole fut donnée à M. A.-Léo Leymarie, du *Comité des Sources et des Recherches*, Secrétaire de la Rédaction de Nova Francia.

De son rapport nous extrayons les lignes suivantes :

« Nova Francia est née à la suite de plusieurs réunions du *Comité des Sources et des Recherches*.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Il fallait que les membres de la Société d'Histoire aient un organe qui puisse les renseigner, et leur permettre de renseigner ceux qui, avec l'Histoire, veulent rattacher le passé à l'avenir.

Il fallait que le splendide banquet de Versailles ne soit pas une fin, pour la Société que voulait créer Sir Campbell Stuart, mais un moyen.

Il fallait que les documents de familles, conservés jalousement par les descendants de ceux qui ont fait le Canada, puissent avec toutes les garanties de restitution possible et toutes les certitudes de n'être qu'une contribution historique, arriver à la connaissance de ceux qui écrivent l'Histoire avec des preuves, et non avec des présomptions.

Il fallait que tous les adhérents de la *Société d'Histoire du Canada* aient à leur disposition une revue où ils pourraient, avec leurs ancêtres, trouver place, pour le grand bien des traditions franco-canadiennes.

En somme, il fallait à la *Société d'Histoire du Canada* un organe officiel, que surveillerait un Comité de lecture soucieux de ne rien laisser publier qui ne soit vrai.....

Nova Francia partit, pour les provinces de France et pour l'Amérique, du pays d'Anjou, comme un descendant des colons de Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve.

Cela lui a porté bonheur.

Avec des bonnes volontés nombreuses, avec des désintéressements auxquels il est de mon devoir de rendre hommage, le premier numéro de Nova Francia arriva, chez nos sociétaires, chez nos amis, sur le bureau des Sociétés savantes, dans la salle de rédaction.

Il fut fort civilement accueilli.

Le second numéro ayant suivi le même chemin, arriva aux mêmes lieux et fut accueilli avec satisfaction.

Les résultats dépassèrent nos prévisions, les adhérents à la *Société d'Histoire du Canada* se multiplièrent. — nous avons doublé d'effectif depuis la naissance de Nova Francia — les propositions de collaboration devinrent plus nombreuses, obligeant le Comité de lecture à des travaux de vérification, à des échanges de lettres, à de fréquentes réunions.

Nous avons vu, de la Vieille et de la Nouvelle-France, nous venir des amitiés, des encouragements.

Aujourd'hui, nous devons considérer que laisser mourir Nova Francia serait trahir la confiance de nos nombreux amis.

Vous ne le voudrez pas.

Vous ne devez pas le permettre.

Nova Francia vivra grâce à votre aide généreuse, à votre collaboration documentaire.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Avant de vous donner quelques preuves — parmi tant d'autres — de l'intérêt que l'on porte à votre organe, qu'il me soit permis de remercier ceux qui, oubliant les fatigues de leurs occupations journalières, ont passé des heures à bâtir des articles pleins de documents inédits, de faits curieux, de preuves historiques.

Qu'il me soit permis de signaler que ceux qui cherchent ont à leur disposition les pages de « Questions » qui leur apporteront des « Réponses » les guidant dans leurs travaux ;

Que ceux qui publient verront leurs ouvrages analysés et critiqués avec impartialité dans les pages « Livres et Revues » ;

Que ceux qui veulent connaître auront toujours à apprendre en parcourant NOVA FRANCIA leur apportant des faits et des détails sur l'Histoire du pays qui fut colonisé, administré par leurs ancêtres.

NOVA FRANCIA prendra, avec votre concours, avec votre dévouement à l'Histoire du Canada, la place qu'elle doit prendre. Elle sera la plus sincère revue d'union franco-canadienne, revue d'union profonde et sûre, faite avec les souvenirs d'hier que vous conservez dans vos Archives, documents que vous nous prêterez, que nous publierons et qui cimenteront la fraternité d'âme de ceux des bords du Saint-Laurent et de ceux de la « doulce France.... »

Après vote, donné à l'unanimité, le bureau fut ainsi constitué :

PRÉSIDENT : le duc de Lévis-Mirepoix.

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES : le marquis de Montcalm.

VICE-PRÉSIDENTE de la Société et de l'Association des Familles : la comtesse Bruneel.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL - TRÉSORIER : Th. Beauchesne, directeur du Service français des Archives Publiques du Canada.

SECRÉTAIRE-ADJOINT : R. La Roque de Roquebrune, rédacteur aux Archives Publiques du Canada.

* * *

Après la réélection des membres du bureau, Monsieur le Président adresse à l'assistance de chaleureux remerciements et termine la séance en envoyant, au nom de tous, un salut amical à la *Société d'Histoire Canadienne de Londres* et en priant le représentant de la Presse Canadienne, Monsieur W.-H. Ingram, de porter à ses compatriotes les souhaits chaleureux de la *Société Française d'Histoire du Canada*.

* * *

« Par note nº 3293 S. O. du 29 décembre 1925, le général commandant en chef | au Maroc] fait connaître que les nouveaux camps

« construits sur le territoire des troupes de la côte porteront dorénavant les dénominations ci-après :..... Le camp de Bled Chetaba s'appellera camp de la Jonquière, en l'honneur du lieutenant de la Jonquière, du 63 R. T. M., tué à l'ennemi. »

Pour compléter cette note, ajoutons que par décret du 26 Octobre 1925, fut nommé « Chevalier de la Légion d'Honneur, à titre posthume, de Taffanel de la Jonquière (Pierre), Lieutenant ».

La postérité inscrira en l'Histoire coloniale française ce nom, Pierre de Taffanel de la Jonquière, digne successeur de ses ancêtres. Un père doit être fier d'un tel fils, une mère orgueilleuse d'une telle jeune gloire.

* * *

Par l'intermédiaire du vicomte Olivier de Pompery, qui est allié aux de Chantereine, le *Comité des Sources et des Recherches* a obtenu les divers papiers et documents que possédait la famille de Chantereine descendante de Nicolas-René Levasseur, Ingénieur, ancien chef des Constructions de vaisseaux du Roi à Québec. Il y avait des parchemins originaux qui ont tout de suite été photographiés et des pièces qui ont été copiées.

* * *

Le Comité directeur de la *Société d'Histoire du Canada* a décidé que la prochaine réunion du *Comité des Sources et des Recherches* aurait lieu à la Bibliothèque Sainte-Geneviève où l'administrateur a bien voulu lui offrir l'hospitalité, et qu'une causerie serait faite par le Père David sur : Les documents d'Archives et l'enseignement de l'Histoire.

Les Numéros 1 et 2 de *NOVA FRANCIA* en tirage ordinaire sont épuisés. Ils ne peuvent être adressés qu'aux souscripteurs d'une année.

Il est fait un tirage de luxe de *NOVA FRANCIA*. Reimposée, imprimée sur Velin de Madagascar, non brochée, *NOVA FRANCIA* prend à ce tirage une allure de Revue de Bibliophiles.

Ces numéros ne sont tirés qu'à petit nombre. Le prix du Numéro est de DIX francs.

Prière de s'inscrire au siège de la Société, 52, rue de Richelieu, Paris, et d'envoyer le montant de sa souscription, pour une année, soit *SOIXANTE* francs, à M. Th. Beauchesne, Trésorier.

Site Internet : Archiv-Histo.com

LES MISSIONNAIRES DU SÉMINAIRE DU SAINT-ESPRIT A QUÉBEC ET EN ACADIE AU XVIIIe SIÈCLE

III

LES PROJETS DE L'ABBÉ DE L'ISLE-DIEU

(suite)

C'est bien en 1752 que l'Abbé de l'Isle-Dieu se décida à rompre ouvertement avec les Missions Etrangères et à se passer de leur concours; sa correspondance le prouve surabondamment.

Il écrit en effet à l'Evêque de Québec: « Messieurs les Directeurs de cette Maison (de la Rue du Bac) offrent un seul sujet; je suis occupé à en chercher trois autres, soit au Saint-Esprit, soit à Saint-Louis, ou dans quelque autre Séminaire ». (9 Mai 1752).

Il avait déjà dit, le mois précédent (26 Avril): « Cette idée (de la Communauté de Louisbourg) m'a fait m'aboucher avec M. Carris, du Saint-Esprit, à qui j'ay demandé pourquoy depuis quelque temps, il fournissait si peu de sujets dans notre Maison... La réponse a été courte... — Ces Messieurs n'en veulent pas! — m'a-t-il dit. Et, comme je prévois que Messieurs les Directeurs ne pourront donner, cette année, à M. Rouillé le nombre de sujets qu'il leur a demandé, j'ay questionné M. Carris, qui m'a répondu qu'il en donnerait, si on voulait, et que même dans la suite, il en fournirait, si vous le souhaitiez, Monseigneur...

« ...Toute la difficulté ce serait la pension, du jour qu'ils seraient retenus, et le transport jusqu'au lieu de l'embarquement, à moins que le Roi n'y voulût fournir... »

Enfin, le 30 Avril 1752, il dit ouvertement: « Supposé qu'il ne se trouve pas de sujets disponibles, au Séminaire des Missions Etrangères, au départ des vaisseaux, *j'ay prévenu M. Carris, du Saint-Esprit, qui m'en fournira quelques-uns, que je présenteray moi-même au Ministre.* Et, si on voulait établir à Louisbourg une Communauté de Prêtres séculiers, je suis persuadé qu'en s'adressant à M. Carris, on en viendrait facilement à bout, et pour l'établir et pour l'entretenir dans la suite, et de très bons sujets; *tout ce qui sort de cette Maison étant très bon.*

« L'éducation est un peu dûre pour la vie, on y étudie bien, on y

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

prend bien l'esprit ecclésiastique, on y est élevé dans une grande simplicité de mœurs, on y apprend bien la *Moralle*, et ce qu'il y a eu, dans vos Colonies et dans les Missions des Indes Orientales, de meilleurs sujets, sont sortis de cette Maison... »

L'Abbé de l'Isle-Dieu réussit promptement dans ses démarches auprès de la Cour (1), car, le 24 Juillet 1752, il annonce à l'Evêque de Québec le départ de MM. Péronnel et Le Maire, *fournis par les Supérieurs et Directeurs du Séminaire du Saint-Esprit.*

Ce sont les deux premiers *Spiritains* qui soient venus directement en Acadie, sans passer par le contrôle des Missions Etrangères. Ils furent suivis de plusieurs autres: en 1753, M. Daudin; en 1754, M. Vizien; en 1755, MM. Biscarat, Eudo et Coquart.

Ces transactions ne purent s'accomplir sans causer un certain malaise dans les rapports de l'Abbé de l'Isle-Dieu avec les Directeurs de la rue du Bac; aussi, afin d'éviter tout froissement superflu, le bon Abbé prie le Ministre d'agir par lui-même: « A l'égard de la gratification qu'il conviendrait d'accorder à ce Missionnaire — M. Daudin — dit-il le 9 Mai 1753, il paraîtrait juste que MM. les Supérieurs et Directeurs des Missions Etrangères rendissent celle qu'ils ont touchée pour M. Le Dun, dès qu'il ne part pas; mais, sur cela, Monsieur, *je vous supplie de ne me plus commettre vis-à-vis d'eux,* et de leur donner sur cela les ordres qu'il vous plaira, et à moy celles qui me seront nécessaires... »

Dans une autre circonstance, il dit, en parlant du recrutement des Missionnaires par les Directeurs de la Rue du Bac: « Sur cela, il

---

(1) Il écrit au Ministre de la Marine (8 Juillet 1752): « Mon premier soin a été, à l'ouverture de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, d'envoyer au Séminaire du Saint-Esprit pour sçavoir des nouvelles des deux Missionnaires qui doivent partir pour l'Acadie et à qui, pour cet effet, vous avez bien voulu procurer une gratification de 600 L. pour fournir aux petits frais de leur voyage d'icy au lieu de leur embarquement ».

Il obtient également 600 L., l'année suivante, en faveur de M. Daudin (29 Mars 1753).

En 1754, MM. Vizien et Coquart, qui se trouvaient à proximité de Brest, reçoivent chacun 400 L. (14 Juillet 1754). L'abbé de l'Isle-Dieu avait à sa disposition 2.700 L., pour envoyer cinq Missionnaires cette année-là.

Il dit ailleurs (*Tableau Général des Missions*): « Si M. Le Dun ne partait pas, il conviendrait que ces Messieurs des Missions Etrangères s'expliquassent et disent s'ils sont en état d'en fournir un autre, afin que dans le cas de la négative, ils fissent rendre les 600 L. touchées, pour le faire passer à celui qu'on chercherait ailleurs et qu'on trouvera sûrement et aisément au Saint-Esprit ».

Ce document ne laisse aucun doute sur les intentions de l'Abbé de l'Isle-Dieu, qui avait choisi le Séminaire du Saint-Esprit comme centre de recrutement. Il écrit au Ministre, le 30 Mai 1753: « Monseigneur l'Evêque de Québec, depuis plusieurs années, me mande de m'adresser au Séminaire du Saint-Esprit, qui a fourni les meilleurs sujets de son Diocèse, et en particulier M. Le Loutre et M. Maillard ».

Site Internet : Archiv-Histo.com

est d'autant moins facile de les faire expliquer clairement et nettement, que, comme ils prétendent ne dépendre en rien de M. l'Evêque de Québec, ils ont encore moins de disposition pour en conférer avec moi ».

C'est bien sur les instances de l'Abbé de l'Isle-Dieu que Mgr de Pontbriant se décida à fonder une bourse au Séminaire du Saint-Esprit, ainsi que nous le voyons par une lettre du 1er Avril 1753.

« Quant à l'offre de 400 L. de pension par an, à Messieurs du Saint-Esprit, pour vous fournir chaque année un sujet, ils l'ont acceptée et ils en offrent actuellement un à choisir sur plusieurs; sauf à faire commencer la pension du jour que vous voudrez et suivant les ordres que vous m'en donnerez par les premiers vaisseaux; et, si je puis rassembler cette année une vingtaine de pistoles pour faire conduire cet ecclésiastique de Paris à Rochefort, je demanderai un passage, et je vous l'enverrai. »

Il y eut toutefois un moment d'hésitation de la part de l'Evêque, car l'année suivante (29 Mars 1754), l'Abbé de l'Isle-Dieu écrit, avec quelque embarras: « J'oubliais de vous parler, Monseigneur, de l'ecclésiastique que vous aviez demandé à Messieurs du Saint-Esprit, et dont j'ay la lettre sous les yeux... Vous offriez chaque année 400 L. à cette Communauté pour un sujet qu'elle devait vous envoyer; ils m'ont demandé les 400 L.; ils ont compté sur cela, l'ecclésiastique est prêt; mais je vois par vos dernières lettres que vous êtes écrasé de dépenses. Comment faire? La Cour vous y aydera sûrement? Je feray pour le mieux ».

En effet, l'Abbé de l'Isle-Dieu, qui n'était jamais à court d'expédients, s'employa comme il l'avait promis: « Enfin, dit-il, le 19 Avril 1755, Messieurs du Saint-Esprit ont trouvé le moyen de s'acquitter avec vous de l'ecclésiastique qu'ils vous devaient pour les 400 L. de pension qui leur ont été payées de votre part et ils vous envoient M. Eudo, qui était cy-devant curé — c'est-à-dire Vicaire — de Saint-Martin de Lamballe, en Basse-Bretagne (1). C'est un très bon ecclésiastique plein de piété et de zèle; mais j'ignore quand il pourra se rendre auprès de vous, Monseigneur ».

(1) Il est à remarquer que la plupart des *Spiritains* d'Acadie étaient originaires de la Bretagne, où les Evêques accueillaient très favorablement les démarches de l'abbé de l'Isle-Dieu: « J'ay aussi trouvé l'Evêque de Vannes très bien disposé, — écrit-il, le 20 Juin 1754, — et, à dire vray, nous recevons plus de secours et de meilleure grâce de Nos Seigneurs les Evêques de Bretagne que de tous ceux du Royaume; et d'ailleurs les sujets en Prêtres et Religieuses y vallent bien mieux que partout ailleurs... Il serait à souhaiter qu'il en fût de même des Religieux; notre pauvre Colonie de l'Isle-Royale s'en trouverait beaucoup mieux ».

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

M. Eudo s'embarqua à La Rochelle, le 8 Juillet 1755, avec MM. Coquart et Biscarat; il réussit à entrer dans Louisbourg, malgré le blocus, le 18 Août.

Cependant l'Abbé de L'Isle-Dieu ne perdait point de vue les Récollets de l'Isle-Royale. Il multipliait les démarches auprès de l'Evêque et du Ministre pour obtenir qu'on les remplaçât au plus tôt par les Spiritains. Il y apporte tant de zèle, dans sa correspondance, que Mgr de Pontbriant lui reproche, non sans quelque malice, « de charger un peu sur le manteau francisquin » (2).

Il le reconnaît bonnement et continue à charger de plus belle sur les malheureux Récollets: « Ils ne font rien qui vaille, dit-il; ... c'est une Mission à réformer de la tête aux pieds. Elle est faible en sujets par le nombre, plus mince encore par la qualité et l'espèce des sujets... »

— « Je tonne un peu, mais de votre propre tonnerre, et non du mien! Mon unique dessein est que vos vües soient remplies. » (23 Mai 1751).

— « Il serait à souhaiter, Monseigneur, que, comme vous le dites, la Cour voulût établir à Louisbourg des Prêtres séculiers, en place des Récollets, et qu'on ne garde de ces derniers que ce qu'il en faudrait pour les places d'aumôniers dans les garnisons. Ce sont les seuls postes qu'ils puissent remplir; encore faudrait-il qu'ils fussent veillés de près. » (17 Avril 1752).

— « Ces bons Capucins ont toujours sur le cœur la privation de leur ancienne juridiction Il est bien fâcheux d'être humble par état et vain par sentiment! » (26 Avril 1752).

J'ignore ce que les moines avaient pu faire pour s'attirer de la sorte les *charges* de l'Abbé de l'Isle-Dieu; mais un fait indéniable c'est qu'il les avait *à cheval sur le nez!*

« Cette pauvre Mission de Louisbourg, — écrit-il encore, — ne s'établira jamais, tandis qu'elle sera dans les mains des Récollets, mais c'est à la Colonie à demander sur cela les sujets qui conviennent, et il n'y a que les prêtres séculiers qui puissent remettre cette Mission. Messieurs du Saint-Esprit s'en chargeront volontiers, et la petite communauté, qu'ils y formeront, desservira bien mieux la ville et les postes qui y seront, et sera d'une plus grande ressource pour les différents postes de cette île, et pour les différentes missions voisines;

(2) « Vous m'avez fait l'honneur de me dire qu'en vous parlant de la Mission des Récollets, je chargeais un peu sur le manteau francisquin (*sic*). Je voudrais avoir quelque chose de plus consolant à vous écrire; mais il faut vous dire, Monseigneur, les faits tels qu'ils sont. » (25 Mars 1755).

Site Internet : Archiv-Histo.com

mais l'embarras serait de trouver des fonds pour cet établissement. » (9 Juillet 1753).

C'étaient, en effet, les fonds qui manquaient le plus!

Et c'est pourquoi, après avoir convaincu l'Evêque de la nécessité de son projet, l'Abbé de l'Isle-Dieu rechercha, habilement, l'appui du *bras séculier*.

« Je ne vous cacheray pas, Monseigneur, que le plus grand bien qui pourrait arriver à cette Mission de Louisbourg serait que les Récollets voulussent l'abandonner, et si les *puissances temporelles* voulaient le demander, la Cour se porterait aisément à y établir une communauté de prêtres séculiers, qui serait bientôt fournie par Messieurs du Saint-Esprit.

« Ainsy, Monseigneur, nous aurons à prendre sur cela les mesures et les procurations que vous jugerez à propos avec Messieurs les gouverneurs, commissaires, ordonnateurs et principaux de la ville, qui, s'ils y veuillent acquiescer, y détermineront facilement la Cour, et alors je me chargeray de vous trouver des prêtres; j'ay sur cela parolle et promesse de Messieurs du Saint-Esprit. Monsieur Le Loutre pourra lui-même le certifier lorsqu'il aura l'honneur de vous voir et de vous écrire. » (1er Avril 1753).

— « Ce que vous me faites l'honneur de me dire, Monseigneur, de votre projet de bâtir une église et un presbytère à Louisbourg, me paraîtrait fort avantageux, tant pour la décence du service de Dieu, que pour la facilité des habitants; mais à moins que la Cour ne vienne à votre aide, c'est une furieuse entreprise, et je ne vois pas que les circonstances soient favorables, surtout si nous avons la guerre, et que MM. les Anglais ne veulent pas accéder à la fixation des Limites, pour pêcher en eau trouble, comme ils l'ont fait jusqu'à présent.

« Si cependant la Cour se prête à vous donner des secours et que vous puissiez construire une église et un presbytère propre à loger cinq ou six bons ecclésiastiques, je suis persuadé que MM. du Saint-Esprit se porteraient volontiers à vous les fournir; et ce serait un fort grand avantage que d'avoir à Louisbourg un petit hospice, où les Missionnaires destinés pour l'Ile Saint-Jean, pourraient d'abord débarquer, et où ceux dont la santé commencerait à dépérir pourraient trouver un asile et des sujets, pour les remplacer dans les postes que leur âge ou leurs infirmités les forceraient de quitter. (25 Mars 1755).

— « Comme je prévois, Monseigneur, que si M. le Comte de Raymond reste longtemps à Louisbourg, il ne sera pas content des Récollets..., il pourra bien pour cette raison entrer dans votre projet

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

sur l'établissement d'une communauté de prêtres séculiers à Louisbourg pour remplacer les Récollets. Çà même déjà été sa première vue, à l'inspection de leur mauvaise conduite, et j'ay été averti qu'il en devait écrire à la Cour s'il n'était tombé malade. » (26 Avril 1752).

Dans un Mémoire, (sans date, mais vraisemblablement de 1751), présenté à M. Rouillé, Ministre Secrétaire d'Etat et de la Marine, de la part de l'Evêque de Québec, l'Abbé de l'Isle-Dieu expose que les Récollets ne sont nullement propres aux Missions, parce qu'ils ont perdu la confiance des Français et qu'ils n'entendent pas la langue des sauvages. On devrait, à son avis, les remplacer par des séculiers, et leur réserver uniquement l'aumônerie des troupes. « Il faudrait, dit-il, former à Louisbourg une communauté de six prêtres séculiers, dont M. Maillard aurait l'inspection et la supériorité, pour les distribuer et les employer selon qu'il le jugerait à propos; six prêtres séculiers feraient plus d'ouvrage que neuf Récollets (1); ainsi ce serait toujours un tiers de dépense de moins pour le Roy ».

Finalement, en 1753, dans le *Tableau de l'Etat actuel des Missions,* qui fait suite au *Règlement des Limites,* l'Abbé de l'Isle-Dieu propose ouvertement au Ministre de la Marine de confier aux Spiritains la Cure de Louisbourg. Il se dit appuyé dans cette démarche par le Comte de Raymond, par M. Prévôt et par l'Evêque de Québec.

« Le projet dont l'Abbé de l'Isle-Dieu s'ouvre ici à la Cour est depuis longtemps le vœu de l'Evêque de Québec, surtout depuis qu'il a appris l'érection de la Cure de Louisbourg, en titre du 2 Septembre 1726, avec l'agrément et l'autorité de la Cour... ensemble, et par une suite naturelle l'union de la dite Cure au Séminaire Episcopal.

« Il est vrai que Messieurs du Séminaire des Missions Etrangères de Paris, qui sont dans l'usage de fournir le Directeur de celui de Québec, ne paraissent pas beaucoup se soucier que les seconds fassent usage de cette union; mais ne pourrait-on pas profiter de l'idée qu'ils ont eux-mêmes ouverte à l'Abbé de l'Isle-Dieu, en leur insinuant de s'adresser au Séminaire du Saint-Esprit, qui lui fournirait aisément tous les sujets qui lui seraient nécessaires, comme à eux tous ceux dont ils ont besoin pour leurs Missions des Indes Orientales?

« Si la Cour agréait ce projet, elle ne trouverait aucune difficulté du côté du Séminaire du Saint-Esprit, qui est plus accoutumé, —

---

(1) D'après le *Tableau de l'Etat actuel des Missions,* 1753, il y avait en Acadie 7 Récollets: à Louisbourg, les Père Isidore, Paulin et Patrice; à Port-Dauphin, le Père Julien; à Port-Toulouse, le Père Chérubin; à la Baleine, le Père Luc; à Port La Joye, — Ile Saint-Jean — le Père Ambroise, remplacé plus tard par le Père Gratien.

Site Internet : Archiv-Histo.com

dès qu'il s'agit du progrès de la Religion, — à offrir qu'à attendre qu'on lui demande ce qu'il peut donner ou procurer.

« Quant à la confiance que la Cour pourrait prendre à l'éducation qu'on reçoit au Saint-Esprit, pour les travaux apostoliques, il suffit de voir quels hommes cette Communauté a fournis aux différentes Colonies de la Nouvelle-France, en Canada; les plus grands sujets sont sortis du Saint-Esprit: M. Maillard, M. Le Loutre et M. Le Guerne, et *la plupart des sujets qui sont au Séminaire de Québec,* comme aussi les Vicaires Apostoliques des Indes Orientales. »

Après avoir ajouté en note: 1° que M. Pressard, actuellement Supérieur du Séminaire de Québec; 2° que MM. Lefebvre, Bennetat, Devaux et Maigrot, actuellement évêques et Vicaires Apostoliques aux Indes Orientales, ont été formés au Séminaire du Saint-Esprit, sans compter un très grand nombre de leurs Missionnaires; — l'Abbé de l'Isle-Dieu ajoute: « Voilà ce qu'a élevé le Séminaire du Saint-Esprit — quoique sans bien — et ce que cette communauté a produit...

« On en aurait, cette année, trois et même quatre excellents sujets, si la Cour approuvait l'idée que propose ici l'Abbé de l'Isle-Dieu, et, dans la supposition où le Père Provincial des Récollets de Bretagne ne se trouverait pas en état de fournir le nombre de sujets qu'on lui demande — ce qui paraît d'avance démontré par l'expérience d'un très grand nombre d'années, dans lesquelles ils n'ont jamais donné que la plus petite partie de ce qu'on leur demandait, et toujours des sujets pour le moins minces et faibles. C'est ce qu'on n'aura jamais à craindre, ni pour le nombre, ni pour la qualité, de la part du Séminaire du Saint-Esprit. »

En attendant la réalisation de ce projet, qui lui était cher, l'Abbé de l'Isle-Dieu avait réussi à placer ses braves Récollets sous la juridiction de l'abbé Maillard, qui reçut de Québec les pouvoirs de Vicaire Général, et qui fut maintenu dans ses fonctions, malgré les réclamations de MM. Duquesnel et Bigot, demandant à grands cris sa démission ou son rappel en France (1743).

M. Maillard avait été nommé Grand Vicaire par le Chapitre, le 31 Août 1740; il fut confirmé en charge par Mgr de Pontbriant (5 Septembre 1754).

L'Abbé de l'Isle-Dieu, d'ailleurs plein d'estime pour « *l'Apôtre des Mic-Macs* », lui reproche quelque part de manquer de vigueur dans sa conduite à l'égard des Récollets. Il y a là bien certainement, de la part du bon Abbé, un peu d'exagération!

Monsieur de l'Isle-Dieu ne perdait point de vue la question du Séminaire de Québec. « Je compte vous proposer un autre projet et plus raisonnable, écrit-il à l'Evêque, si celuy des deux prêtres séculiers pour Louisbourg réussit. Messieurs du Saint-Esprit ne demandent pas mieux que de les fournir, et même dans la suite tous ceux dont on aurait besoin, *même pour votre Séminaire de Québec,* — s'il vous revient ». (Lettre du 3 Mars 1753).

— « Vous avez sans doute reçu la réponse de Messieurs du Séminaire de Paris, écrit-il encore, le 9 Juillet de la même année, et vu, avant la réception de cette lettre, quelle est leur dernière résolution sur le gouvernement de votre Séminaire; dès, disent-ils hautement, que vous y voudrez changer quelque chose, ils vous le remettront et se retireront, faisant entendre qu'ils ne trouveront personne qui veuille y aller à d'autres conditions. Ils s'imaginent même que vous n'en trouverez pas vous-même, et je suis bien sûr du contraire, car Messieurs du Saint-Esprit le prendront volontiers, en leur désignant pour chaque prêtre une petite pension pour leur vestiaire et entretien (1). »

En d'autres termes: il n'y a pas lieu de s'inquiéter des incartades de vos Directeurs, « en supposant que ces Messieurs des Missions Etrangères quittent votre Séminaire, vous ne manquerez pas de prêtres, Monseigneur; la même Maison qui vous en offre pour Louisbourg, ne vous en laissera pas manquer à Québec; mais, de grâce, ne les commettez, ny eux ny moy, avec vos Directeurs, et je pense même que quoy que vous soyez fort sûr de celui que vous avez souvent chez vous, il convient de ne pas le mettre entre ce secret et ses confrères ». (Lettre du 1er Avril 1753).

Durant ces pourparlers, les événements se précipitaient en Acadie. La capitulation de Beauséjour (1755) vint suspendre l'envoi des missionnaires; puis la chute de Louisbourg (1758) et celle de Québec (1759) donnèrent une solution imprévue à la question du Séminaire aussi bien qu'à celle des Récollets (1).

(*A suivre.*)

P. Albert Davy.

---

(1) Mgr Têtu — *Le Chapitre et la Cathédrale de Québec,* etc. — dans « *Bulletin des Recherches historiques* ». Vol. XV. N° 2. Février 1909, pp. 43-106.

(2) L'Abbé Auguste Gosselin émet, à ce propos, les réflexions suivantes qui ne manquent pas de sel, bien que totalement dépourvues d'atticisme. « Que de beaux projets la perte de Louisbourg, d'abord, celle du Canada, ensuite, vinrent arrêter à peine éclos! que de déceptions! que de mésaventures!

« Quant au projet de faire venir au Canada les prêtres du Saint-Esprit, en aussi grand nombre que possible, il y a longtemps qu'il hantait l'abbé de l'Isle-Dieu. Si on avait voulu l'en croire, ces dignes prêtres auraient occupé bientôt la plupart des Missions du Canada, plusieurs des meilleures cures, et quelques-unes de ses institutions, à commencer par le Séminaire de Québec! Qui sait si cette préoccupation de tout donner aux Pères du Saint-Esprit ne fut pas pour quelque chose dans l'insistance que l'abbé de l'Isle-Dieu met à se plaindre des Récollets de Louisbourg? » — Aug. Gosselin. — *L'Eglise du Canada.* IIIe Partie. — Mgr de Pontbriant, p. 384.

Site Internet : Archiv-Histo.com

UN VITRAIL
EN
L'ÉGLISE NOTRE-DAME
DE
MORTAGNE

Nous recevons, du Comité qui a décidé d'honorer Pierre Boucher, sieur de Grosbois et de Boucherville, l'annonce que, sous peu, avec l'aide moral et matériel d'amitiés franco-canadiennes un vitrail sera placé, en l'église de Mortagne, au Perche.

Voici la note qui nous est communiquée :

« Le Canada, son pays d'adoption, a rendu un public et un magni-
« fique hommage à la mémoire du grand colonisateur Pierre Boucher
« de Boucherville (1622-1717).

« La France, son pays d'origine, ne devait-elle pas l'honorer à son
« tour ?

« C'est ce qu'ont pensé plusieurs historiens, archéologues et litté-
« rateurs de ce côté-ci de l'Océan qui se sont formés en Comité et qui
« ont résolu de dédier à Boucherville un mémorial dont le caractère est
« susceptible de réunir tous les concours.

« Il s'agit d'un vitrail, œuvre d'un peintre verrier de grand talent,
« M. Louis Barillet, où l'on retrouvera, avec l'effigie du célèbre
« pionnier, les principales phases de son existence.

« Ce vitrail sera apposé dans l'église Notre-Dame de Mortagne,
« ville natale de Boucherville.

« Pour mener à bien son projet, le Comité fait appel à la générosité
« de tous.

« Les souscriptions sont reçues chez M. Georges Creste, trésorier,
« rue de Bellechasse, 35, (Paris VII[e]), ou chez M. Th. Beauchesne,
« trésorier adjoint, rue de Richelieu, 52, (Paris I[er]) ».

Le *Comité des Sources et des Recherches* a décidé de publier un numéro spécial de *Nova Francia* consacré à Pierre Boucher, sieur de Grosbois et de Boucherville.

LE CANADA
PENDANT LA JEUNESSE
DE
LOUIS XIII [1]

Antoinette de Pons, marquise de Guercheville et son fils Roger du Plessis-Liancourt — Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt, et son fils Charles, écuyer du roi — Le grand-père et le père de Louis Buade, comte de Frontenac — Le Montagnais « Petit-Canada » — Un caribou amené par Pierre du Gua, sieur de Monts — Un canot d'écorce sur la Seine — Une carte gallicane *de Thevet.*

« Le 15[e] jour de septembre 1601 je reçus lettre de Mme de Guier-
cheville (2), le 17[e], celle de M. de la Rivière, premier médecin du Roi.
Le 20[e], dimanche, j'allai coucher à Fontainebleau.

(1) Nous avons lu B. N., Mss. Fr. 4.022 à 4.027 : « Journal de la vie active du roy Louis [XIII], exactement descrit » depuis le premier Janvier 1605 jusqu'au « XXX... janvier... 1628... par Messire Jehan Herouard, Sgr. de Vaugrineuse, son premier médecin »... ; B. N., Mss. Fr. 10.321 : « Particularitez de la vie du roy Louis XIII, [tirées] des Mémoires d'[H]érouard, qui disent par jour, depuis l'accouchement de sa mère jusqu'en l'an 27 de son aage, ses comportements... » ; et l'édition, en deux volumes, de MM. Eud. Soulié et Ed. de Barthélemy du « Journal de Jean Héroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII » (1601-1628), qui contient les extraits du Mss. 21.448 de la bibl. du P. Lelong, que conservait le marquis de Balincourt, mss. qui avait pour titre : « Ludovicotrophie ou journal de toutes les actions et de la santé de Louis Dauphin de France, qui fut ensuite le roi Louis XIII, depuis le moment de sa naissance jusqu'au 29 janvier 1628 ; par Jehan Herouard, premier médecin du Prince. » in-4°, 4 vol. Les Mémoires de Montglat. Les Lettres de Malherbe à Peiresc. Pluvinel (A. de). L'Instruction dv Roy, en l'exercice de monter à cheval.... Amsterdam. 1666.

(2) Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, dame de Brouage, dame d'honneur de la Reine, fille d'Antoine de Pons, comte de Marennes et de Marie de Montchénu. Elle avait épousé : 1° Henri de Silly, seigneur de la Roche-Guyon, damoiseau de Commercy, chevalier des ordres du roi, qui mourut le 3 juillet 1591 lui laissant un fils, François, qui fut tué au siège de la Rochelle, en 1628. 2° Charles du Plessis, marquis de Liancourt, comte de Beaumont-sur-Oise. Antoinette de Pons protégea Bernard de Palissy, vendit ses diamants pour soutenir Henri IV dans ses guerres et équiper ses troupes, fut protectrice des Jésuites et de Champlain. Elle mourut le 16 Janvier 1632 et fut inhumée dans l'église de Liancourt (Oise).

Site Internet : Archiv-Histo.com

Le 21e, sur les quatre heures du soir, à l'entrée du jardin des canaux, je rencontrai le Roi qui revenoit de la chasse, et m'appelant, me fit l'honneur de me dire : « Je vous ai choisi pour vous mettre près de mon fils le Dauphin ; servez-le bien. » (1)

Ainsi commence le « Journal » d'Héroard (2) d'où nous allons extraire les curieux renseignements qui font l'objet de ce travail.

* * *

ANTOINETTE DE PONS MARQUISE DE GUERCHEVILLE

La marquise de Guercheville, à Fontainebleau, le 26 septembre 1601, était présente à l'accouchement de la Reine, ainsi que Catherine de Bourbon, duchesse de Bar (3), sœur du Roi, Anne d'Este, duchesse de Nemours (4).

La reine, rétablie quitta Fontainebleau, le jeudi 25 octobre 1601 « à deux heures... [le dauphin étant] dans un panier d'osier fait exprès » dans « la litière de la Reine », la marquise de Guercheville, en vertu de sa charge la suit jusqu'à Paris ainsi que Madame de Montglat (5) qui avait charge du Dauphin.

Le 12, samedi, [janvier 1602], à Saint-Germain, la reine a « été longtemps dans le parquet, se chauffant, accompagnée de Mme la marquise de Guercheville, sa dame d'honneur ; » en attendant « le Roi venant de Verneuil. »

Le 1er, samedi, [février 1603], à Saint-Germain, le Dauphin, gai, riant « jouoit à un carrosse du palais où il y avoit quatre poupées ; l'une étoit la Reine, les autres Mme et Mlle de Guise et Mme de Guercheville. On les lui foisoit montrer, les nommant par leurs noms ; il les montroit du doigt. »

(1) Mss. 21448. de la bibliothèque du P. Lelong.

(2) Jean Heroard, chevalier, seigneur de Vaugrigneuse, de l'Orme-le-Gras et de Launay Courson, médecin ordinaire du Roi, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, secrétaire de Sa Majesté, maison et couronne de France et de ses finances, premier médecin du Dauphin, puis du roi Louis XIII, surintendant des eaux minérales de France, né à Montpellier (Hérault) le 22 Juillet 1550, mort au camp d'Aitré, devant La Rochelle, le 8 février 1628. Il avait épousé Anne du Val, fille de Guillaume du Val, trésorier de la Généralité de Tours et seigneur de Vaugrigneuse. C'est Jean Heroard qui composa le texte latin de la première inscription placée sur la tombe de Ronsard, dans l'Église de Saint-Cosme, de Tours.

(3) Née en 1558, morte en 1604. Fille d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre et de Jeanne d'Albret, elle avait épousé en 1599 Henri de Lorraine, duc de Bar.

(4) Morte en 1607, elle avait épousé, en secondes noces, 1566, Jacques de Savoie, duc de Nemours, mort en 1585.

(5) Françoise de Longuejoue, baronne de Montglat, veuve de Pierre de Foissy et remariée à Robert de Harlay, baron de Montglat, premier maître d'hôtel du roi. « Homme violent et fâcheux, dit Lestoile, et sa femme encore plus. »

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Le 12, mardi, [décembre 1606], à Fontainebleau, il se réjouit de voir les préparatifs faits pour gagner Paris, « sur ces entrefaites arrive un courrier portant commandement de ne partir point ; il ne le veut point croire, il en pleuroit.... Le contremandement fut une lettre que Mme la marquise de Guercheville, par commandement de la Reine, avoit écrite à M. de Souvré (1), lui mandant qu'il n'eut point à faire partir messieurs les enfants, à cause de l'avis que le Roi lui avoit donné, que la peste estoit en deux maisons, à Saint-Germain en Laye, où le Roi étoit alors. »

Le 26, samedi, [avril 1608], à Fontainebleau, baptême « sans les cérémonies de Mgr le duc d'Anjou », par le cardinal évêque de Beziers, (2) « à deux heures après midi, y étant Madame, Mme de Montpensier, Mme de Guercheville, dame d'honneur de la Reine. »

Le 7, dimanche, [août 1611], à Saint-Germain ; le roi va diner « chez M. de Frontenac, son premier maître d'hôtel et capitaine du Château, ... il y a diné avec la Reine, Madame, Mme la princesse de Conty, Mme la comtesse de Soissons, Mme la duchesse de Guise, Mme la douairière de Guise, Mlle de Vendôme, Mme la marquise de Guercheville, Mme la comtesse de la Rochefoucauld, Mme de Ragny, Mme de Frontenac, » après quoi il va « là-haut jouer de l'epinette de Madame de Frontenac. »

Le 12, mardi, [février 1613], le Roi « monta à neuf heures en la chambre de la marquise de Guercheville, au dessus de la sienne, où il voit danser le ballet des joueurs de courte-boulle, par M. le baron de Palluau », premier maître d'hôtel du roi.

Le 12, dimanche, (janvier 1614), à Paris, « à neuf heures il monte [le roi] à la chambre de Mme la marquise de Guercheville, au dessus de la sienne, et la Reine aussi, où ils voient danser un ballet. » (3)

Ces divers faits viennent bien affirmer la grande considération en laquelle la marquise de Guercheville était tenue à la Cour, et font bien comprendre quelles influences elle pouvait faire agir lorsqu'elle voulait attirer, sur la Nouvelle-France et sur l'Acadie, des sympathies et des efforts financiers venant suppléer les siens (4).

(1) Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux, marié à Françoise de Bailleul, mort, âgé de 84 ans, en 1626.

(2) Le cardinal de Bonzi, grand aumônier de la Reine.

(3) Dans sa Lettre, datée : A Paris, ce 13 Janvier [1614] Fr. de Malherbe, écrivant à Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, dit : « Il y eut hier un ballet au Louvre en la salle de Mme de Guercheville ; mais ce ne furent que quelques domestiques du Roi. »

(4) Nous consacrerons à la marquise de Guercheville une étude prochaine dans *Nova Francia*. A. L.-L.

Site Internet : Archiv-Histo.com

* * *

ROGER DU PLESSIS-LIANCOURT (1)

Le fils de Charles du Plessis (2), et de la marquise de Guercheville, « fut élevé auprès du roy Louis XIII qu'il accompagna toujours, tant en paix qu'en guerre » (3). Nous avons trouvé, dans le Journal d'Héroard, les quelques détails qui suivent :

Le 7 mardi [octobre 1608], à Saint-Germain « du Plessis, fils de M. Liancourt, premier écuyer du Roi arriva ce soir pour être nourri auprès de Mgr. le Dauphin. »

Le vendredi 10 octobre suivant, le marquis de Mortemart demanda au Dauphin : « Monseigneur, qui aimez-vous mieux, de M. de Liancourt ou moi ? » Sans prendre le temps de réfléchir le Dauphin fit cette réponse : « Je vous aime bien tous deux, mettez-vous là, et vous là Liancourt. »

Le 12 dimanche, [octobre 1608] « Jouant avec les petits marquis et comte de Mortemart, les comtes de Torigny et de la Voute et le petit Liancourt, il dit à Madame de Montglat : « Mamanga je vous prie que j'aille en votre chambre et j'équiperai. Ils ne font que m'importuner : l'un me tire, l'autre me pousse, l'autre me parle à l'oreille, je ne sais où me mettre. »

Cependant la brouille ne durait pas longtemps ; Héroard nous signale les jeux du Dauphin et de Roger du Plessis les 18 octobre et 16 novembre et que le dimanche, 4 janvier 1609, le Dauphin « va en la chambre de M. de Liancourt où il s'amuse à peindre » et que, après souper, le même soir, à la Comédie, il « ne veut permettre que M. de Liancourt s'habille qu'en garçon ».

Le 15 juillet 1609, le Dauphin « part en carrosse ». Il monte à cheval au petit Saint-Antoine et ses petits gentilshommes marchent devant lui, deux à deux, selon l'ordre de leur arrivée auprès de lui ; les premiers furent M. de Liancourt et M. le comte de la Voute ».

---

(1) Roger du Plessis, duc de la Roche-Guyon, duc de Liancourt, naquit en 1598, du second mariage d'Antoinette de Pons, marquise de Guercheville et de Charles du Plessis-Liancourt. Il avait épousé, le 24 Février 1620, Jeanne de Schomberg, fille du maréchal Henri de Schomberg. Il faisait partie de « *messieurs et dames de la Société de Nostre-Dame, pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France* » et fut mêlé au mouvement Janséniste. Il mourut le 1er Avril 1674.

(2) Charles du Plessis, seigneur de Liancourt, comte de Beaumont-sur-Oise, baron de Montlourt et de Gallardon, premier écuyer de la petite écurie du Roi, nommé, en 1604, gouverneur de Metz, puis gouverneur de Paris. Le 13 mai 1610, il se trouvait, en face du roi Henri IV, dans le carosse qui menait le roi à l'Arsenal, lorsque Ravaillac commit son attentat.

(3) Anselme (le P.). *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France.* Paris 1728. 3e Édon. Tome IV. p. 755 et suiv. : Seigneur de Liancourt.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Bien plus tard, cette amitié, née dans les heures joyeuses de l'enfance, se démontrera lorsque, le jeudi 20 février 1620, Louis XIII « assiste dans le Grand Cabinet de la Reine aux fiançailles de M. de Liancourt, premier écuyer de la Reine, avec Mlle de Schomberg (1) ».

Le lundi, 23 août 1627, Louis XIII « part d'Olinville en la chasse de M. de Liancourt ».

Cependant, si l'on en croit le P. Anselme (2) il fut en mai 1633, « dans une espece de disgrâce » ce qui n'empêcha pas le roi de le recevoir chevalier de ses ordres.

* * *

JEAN ET CHARLES DE BIENCOURT, SIEURS DE POUTRINCOURT

Le mercredi, 10 août 1611, à Saint-Germain, après son entretien avec M. de Souvré (3), le roi « va chez la Reine, où il rencontre le sieur de Poutrincourt, (4) qui racontoit des nouvelles du Port-Royal, où il se tenoit au Canada ».

Jean de Biencourt, avec l'abbé Josué Fleché, du diocèse de Langres, « et plusieurs autres, fautes de vivres suffisants », était parti, le 17 juin 1611, de Port-Royal « afin de faire un nouvel avitaillement » (5).

Il devait, en ce jour d'août 1611, faire connaître à la Reine les graves difficultés nées de l'embarquement, le 26 janvier 1611, des PP. Biard et Massé, jésuites, sur *La Grâce de Dieu*, embarquement qui avait été imposé à son fils après que la marquise de Guercheville eut acheté les droits des associés dieppois de Pierre du Gua, sieur des Monts, sur l'Acadie (6).

---

(1) Jeanne de Schomberg, fille du maréchal Henry de Schomberg, comte de Nanteuil et de Françoise d'Espinay-Duretal, née en 1601, morte le 14 Juin 1674.

(2) Anselme. (L. P.). *Histoire généalogique....* Tome IV. *Op. cit.* p. 757.

(3) Gouverneur de Louis XIII, puis maréchal de France.

(4) Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt, baron de Saint-Just, était Picard et né en 1557. « Chevalier des ordres du roi et gentilhomme de sa Chambre, maître de camp de six compagnies d'hommes à pied et grand ami de Henri IV, dont il avait embrassé le parti en 1590. » (Lomier (Dr). Quelques Picards au Canada. *Nova Francia.* Vol. I., No 3. p. 124). Il avait épousé Jeanne de Salazar, en 1590. En 1604, il avait gagné le Canada, avec de Monts et Champlain. A son retour en France, il devint gouverneur de Méry-sur-Seine où il fut tué en un combat, le 16 Décembre 1615.

(5) Garneau (F. X.). — *Histoire du Canada.* 5e édition revue et annotée par Hector Garneau. Paris 1913. Tome I. p. 66.

(6) La marquise de Guercheville avait fait une collecte à la Cour qui lui avait rapporté 4.000 livres et, le 20 janvier 1611, devant Levasseur, notaire à Dieppe, elle, avait racheté, au profit des PP. Biard et Massé, jésuites, la part des associés dieppois, huguenots, qui refusaient de laisser partir les pères jésuites.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Le 2, dimanche, [avril 1617], Le roi « va chez la Reine, chez la Reine sa mère, va chez M. de Pluvinel (1), l'un de ses écuyers près de sa personne, en l'absence de M. de Souvré, et de là à Saint-Thomas du Louvre pour tenir à baptême sa fille (2) avec Madame ; y a gouté à la collation.

* * *

ANTOINE ET HENRI DE BUADE COMTES DE FRONTENAC

Antoine de Buade, seigneur de Frontenac, baron de Palluau, conseiller du roi en ses conseils d'État, premier maître d'hôtel de Sa Majesté, capitaine des châteaux, parcs et grueries de Saint-Germain-en-Laye, Saint-James et la Muette, avait eu de son mariage avec Jeanne de Secondat, fille de Jean de Secondat, écuyer, seigneur de Roques, conseiller au Conseil privé du Roi de Navarre et maître ordinaire de son Hôtel et de Léonore de Brignieu (3), plusieurs enfants dont Henri de Buade, comte de Frontenac et de Palluau qui épousa (4), ayant les mêmes charges aux châteaux de Saint-Germain, Saint-James et La Muette que son père, Anne Phelipeaux, fille de Raymond Phelippeaux, sieur d'Herbaut, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, trésorier de son Épargne, secrétaire d'État et de Claude Gobelin.

Ces deux personnages, le grand-père et le père du gouverneur de la Nouvelle-France, furent mêlés intimement à la jeunesse du roi Louis XIII. Les notes recueillies dans le « Journal » d'Héroard sont trop nombreuses pour être reproduites ici. Nous nous bornerons à n'en citer que quelques-unes.

---

(1) Antoine de Pluvinel, gentilhomme dauphinois, est le premier qui ouvrit, en France, des *Académies* selon la mode italienne. Il fut d'abord écuyer du duc d'Anjou, qu'il suivit en Pologne ; Henri IV lui confia sa Grande Écurie, le nomma son grand chambellan, sous-gouverneur du Dauphinois et ambassadeur en Hollande. Il fut à son retour gouverneur du duc de Vendôme. Il mourut, à Paris, le 22 ou le 23 août 1620, laissant des travaux très curieux sur l'art de l'équitation. Il fut inhumé le 24 août 1620, en l'église Saint-Roch, ainsi que nous le fait savoir l'extrait du registre de cette paroisse : « Messire Anthoine de Pluvinel, escuyer commandant en la grande escurie du Roy a este porté aux Jacobins et ses entrailles enterrées dans l'église de Saint-Roch le 24 aoust 1620. » Dans *L'Instruction du Roy*..... de A. de Pluvinel, nous avons trouvé et signalé au Service des Archives Publiques du Canada, des gravures représentant le fils de Jean de Biencourt avec le roi. M. Beauchesne les a fait photographier.

(2) Gabrielle de Pluvinel, fille d'Antoine de Pluvinel et de Marie de Mancel, épousa : 1° Simon Marion, baron de Druy ; 2° Charles de Biencourt, fils du gouverneur du Canada ; 3° Charles de Poix. Ces deux derniers étaient « écuyer du Roy ».

(3) Bibl. Nat., Mss. Dossiers bleus. 143, dossier Buade, 3522. pièce cotée 23.

(4) Le contrat de mariage fut passé devant Pierre de Brûque et Nicolas Podevin, notaires au Châtelet de Paris, le 24 janvier 1613.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Le 12, lundi, [janvier 1604]. — « Le Dauphin bégaye en parlant ; on remarque que ce a été depuis deux jours auparavant, quand le Roi [Henri IV], couché dans le lit, prenoit plaisir à le faire railler avec le petit Frontenac (1), qui bégayoit. Il se fâche quand il ne peut prononcer promptement. »

Le 25, lundi, [avril 1605]. — « Mené [le Dauphin] chez M. de Frontenac, qui fiançoit Mlle sa fille (2) à M. de Carbonnière, Mme de Monglat lui dit qu'il prît la demoiselle par la main (3) pour la mener fiancer ; il la prend, la mène au devant du curé, se fait prendre au bras par M. Birat et écouta attentivement toutes les paroles du curé, ayant toujours la vue arrêtée sur lui. »

Le 26, mardi, [avril 1605]. — « Mené au vieux château [de Saint-Germain], où il prend par la main Mlle de Frontenac, la conduit dans la chapelle, la mène à l'offrande après avoir attentivement regardé et écouté tout ce qui s'étoit passé aux cérémonies d'épousailles, et la ramène en son logis. »

Le 23, jeudi, [juin 1605]. — « Mené chez M. de Frontenac, d'où il voit mettre le feu au bûcher de la Saint-Jean. »

Le 14, mardi, [février 1606]. — « Mené chez M. de Frontenac, il y joue du clavecin. »

Le 23, mardi, [mai 1606]. — « ..... On lui porte son mousquet, sa bandouillière, et il descend en la basse-cour, puis au jardin, ayant avec lui M. le Chevalier, M. de Verneuil, M. de Montmorency et M. le comte de Lauraguais... il se met à la tête de la compagnie, va chez M. de Frontenac pour être à la collation qui se y faisoit, à cause que M. le Connétable tenoit à baptême un sien fils (4), avec Mlle de Vendôme. »

« ... M. de Montglas (5), premier maître d'Hôtel chez le Roi, mourut vendredi soir. M. de Frontenac (6) a eu sa charge (7). »

Le 13, mardi, [janvier 1609]. — « A sept heures et demi il va au lever du Roi chez M. de Frontenac, y est jusques à huit heures que le Roi s'en retourna [de Saint-Germain] à Paris, par Versailles. »

---

(1) Ce doit être Roger de Buade, qui fut Abbé d'Obazine, fils aîné de Antoine de Buade.

(2) Ce doit être Madeleine de Buade, qui fut plus tard Abbesse d'Argensolles et qui mourut en 1630.

(3) Le Dauphin n'avait que trois ans et sept mois.

(4) Henri de Buade, fils d'Antoine de Buade, père du Gouverneur de la Nouvelle-France.

(5) Robert de Harlay, baron de Montglat (Montglas ou Montglat). Il mourut le 13 juillet « soudainement et avec un soupçon de poison » dit l'*Estoile*.

(6) Antoine de Buade, comte de Frontenac, grand-père du gouverneur de la Nouvelle-France.

(7) Lettre de Fr. de Malherbe à Peiresc, datée « A Paris, ce 18 de juillet » [1607].

Site Internet : Archiv-Histo.com

Le 27, mercredi, [janvier 1610]. — « A six heures soupé avec le Roi chez M. de Frontenac, en la chambre du Roi. »

Le 13, lundi, [septembre 1610] A Paris. — « M. de Frontenac (1), premier maître d'hôtel et capitaine de Saint-Germain-en-Laye, lui dit que la Reine lui avoit ôté la capitainerie : Pourquoi ? demanda le Roi, étonné et fâché. — « Sire, c'est pour la donner à mon fils (2), à la charge que je serai son Lieutenant. » — « Le lieutenant baillera donc le fouet à son Capitaine ! »

* * *

« PETIT CANADA » MONTAGNAIS

Lorsque Samuel Champlain rencontra à Tadoussac le Sagamo Bechourat (3), montagnais, en 1603, celui-ci avait donné à du Pontgrave son fils pour qu'il l'emmène en France. Le « Journal » d'Héroard parle en plusieurs endroits, au cours des notes des mois de mai et de juin 1604, d'un sauvage, qui avait été baptisé le 9 mai 1604 (4), et qui, malade, avait été transporté au château de Saint-Germain, où il mourut le vendredi 18 juin 1604.

Citons, sans tarder, ces notes du « Journal » d'Héroard :

« Le 23, dimanche, [mai 1604]. — « A huit heures levé, bon visage, gai, vêtu ; il avale (5) ses bas de chausses disant : Voyez la belle jambe... [ici des détails trop scabreux pour être reproduits ...] A neuf heures et demie déjeuné sur la fenêtre du préau ; il voit des hommes qui passent, leur crie : Bonjou, Messieurs, je m'en vais boire à vous. A six heures il voit en passant le petit Canada, à la fenêtre, malade, il lui fait apporter de son potage. »

Le 31, lundi [mai 1604]. — « Levé contre son gré par Mme de Montglat : il tenoit des verges, lui en donne un bon coup sur le visage, ne veut point de Mme de Montglat, s'y opiniâtre, en est fouetté (6). Il envoie à diner à Canada. »

Le 10, jeudi, [juin 1604]. — « ..... A deux heures goûté, amusé, ramené en la salle du Roi, il fait sortir un cul-de-jatte qui jouoit du fla-

(1) Antoine de Buade.

(2) Henry de Buade.

(3) Note de P. G. R. dans le *Bulletin des Recherches historiques*. Levis 1899, (Vol. V. N° 7. p. 221.)

(4) Il avait eu pour parrain Alexandre, chevalier de Vendôme, né à Nantes, en 1598, de Gabrielle d'Estrées, légitimé en 1599, reçu chevalier de Malte en 1604, puis grand Prieur de France, mort en 1629, et pour marraine Catherine-Henriette, nommée Mlle de Vendôme, sœur du précédent, légitimée en 1597, mariée en 1619 à Charles de Lorraine. duc d'Elbeuf, morte en 1663.

(5) Il met.

(6) Cela paraît justifier le jugement de Lestoile. (*Voir*. Note 5, page 162).

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

geolet, disant : Mettez dehors ; qu'il joue, mais je ne le veux pas voir. Il ne veut point voir Olyvette, folle de feu de Mme de Bar, ne veut point voir maître Guillaume (1), n'aime point les fols de cette sorte. Soupé ; il fait porter de la gelée au petit Canada, malade ; s'amuse à voir les passants. »

Le 19, samedi, [juin 1604]. — « Il se joue à un petit canon qu'il dit lui avoir été donné par le sieur Constance, écuyer du roi. A onze heures et demie diné ; il pousse son écuelle de cerises et dit : Velà pou le petit Canada, qui étoit décédé le jour précédent. »

Ce « petit Canada » avait tellement frappé l'esprit du Dauphin que, le 15 novembre 1605, il se souvenait encore « du petit Canada mort il y avait dix-sept mois, le jour de la Fête-Dieu, de sa façon de prononcer, de la couleur de son habit bleu, de la forme de son bonnet, rond comme celui du feu Roi. »

* * *

UN ÉLAN ET UN CANOT D'ÉCORCE AMENÉ DU CANADA

Lors de son voyage en France — automne 1605 — ayant laissé la colonie de Port-Royal, en Acadie, sous la direction de du Pontgravé, voyage fait dans l'espoir de chercher des colons, Pierre du Gua, sieur de Monts (2), avait amené avec lui un élan et un canot d'écorce. Le « Journal » d'Héroard, nous en donne la preuve :

Le 15, mardi, [novembre 1605]. — « Sa première nourrice [au Dauphin] le vient voir ; il lui donne sa main, ne la veut point baiser ne acoler. Mené au Pecq (3) et passé l'eau pour voir un animal porté du Canada par M. de Monts, de la grandeur d'un élan. Il y avoit une petite barque faite à la mode du pays, avec du jonc, et couverte d'écorce d'arbre, teinte de rouge, faite en façon de gondole

(1) Fou du Roi.

(2) Pierre du Gua, sieur de Monts, près de Royan, et du Puy-de-Fon, fils de Guy du Gua et de Claire Gommard, dame de Blanzay et du Puy-de-Fon. Calviniste, gentilhomme de la chambre du Roi, gouverneur de Pons, navigateur, compagnon de Champlain. Il devint, à la mort du commandeur Aymar de Clermont, sieur de Chastes, vice-amiral de Normandie et gouverneur de Dieppe, chef de la Compagnie marchande établie à Rouen. Il fut nommé Lieutenant-général en Acadie par Edit royal du 18 novembre 1603. Il fut dépossédé en 1609. Dans une pièce datée du 13 août 1613, nous voyons que « Pierre du Gua, écuyer, seigneur de Monts, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, gouverneur pour Sa Majesté es ville et châtellenie de Pons en Saintonge y demeurant estant de présent en ceste ville de Paris logé rue Jean Tison en la maison où pend pour enseigne *la Rose rouge*, paroisse Saint-Germain-de-l'Auxerrois » fait donation à la femme d'un sergent à cheval du Châtelet de Paris, de maisons, jardins, terres et vignes au village et terroir de Combs-la-Ville.

(3) Au bord de la Seine, non loin de Saint-Germain-en-Laye.

Site Internet : Archiv-Histo.com

et ayant les avirons du bois du pays ; trois mariniers le firent voguer devant lui d'une incroyable vitesse. »

* * *

UNE CARTE GALLICANE DE THEVET

Le médecin Jean Heroard et sa femme Anne du Val apportaient au Dauphin, après chaque absence du château de Saint-Germain-en-Laye, des cadeaux qui faisaient la joie du jeune héritier du trône de France.

Ces cadeaux divers, « marmouset à cheval tenant une laisse de lévriers », « petits chiens de verre et autres animaux faits à Nevers », « un petit arc et des flèches », « bracelet d'ivoire pour mettre au bras, à tirer de l'arc », ravissant lè dauphin qui « me sautè au collet » on « tressault de joie ».

Le 14, mercredi, [décembre 1605] « J'arrive, il court à moi, me saute au col, me serre, il en fait autant à ma femme. Je lui apporte un cheval, et une carte gallicane de Thevet, il s'amuse à la carte avec transport. »

* * *

Dans ces divers manuscrits nous avons noté la visite faite par le roi Louis XIII le vendredi 12 mai 1613 chez les Capucins, où M. de Razilly (1) lui présente « huit Américains topinambous, qu'il amenoit de l'île de Maragnon, l'un desquels et des principaux du pays lui dit en son langage qu'ils estoient venus pour le remercier des prophètes [les Capucins] et des bons hommes qu'il leur avait envoyés, qu'ils les défendroient bien contre leurs ennemis et pour le prier de leur en envoyer davantage. »

Il y aurait encore, par une lecture plus attentive — les manuscrits sont très difficiles à déchiffrer — beaucoup à glaner, pour la petite histoire canadienne dans ces diverses œuvres de Jean Heroard. Nous nous y emploierons.

A.-Léo Leymarie.

(1) François de Razilly, seigneur des Aumetz, gentilhomme ordinaire de la Chambre, nommé lieutenant-général au Brésil. Frère des célèbres marins. A son retour du Brésil où ses efforts furent vains, il devint maréchal de camp et ambassadeur en Savoie. Sur ces indiens et leur baptême il faut lire les Lettres de Malherbe à Peiresc du 15 avril au 23 juin 1613.

D'un Sanflorain qui s'en alla mourir en Canada

L'an 1721, Isaac Bigot, sieur de Vernerolles, mourut en la Nouvelle France. Il y habitait depuis une dizaine d'années, ou plus, et il avait environ quarante ans. Parmi les papiers de famille que je possède, il en est qui le concernent. Je me propose de les publier ici. Ils fourniront quelques traits du personnage et peut-être aideront-ils à retrouver sa trace en Canada. Mais auparavant, comme les familles Bigot sont nombreuses et diverses, il faut, pour le situer dans son terroir et sa lignée, donner en bref l'histoire de ses ancêtres.

* * *

Le premier que je connaisse est Jean Bigot, Ier du nom qui, par contrat passé à Saint-Flour le 12 septembre 1576 (1), épouse Marquèze Maury. Il est qualifié de « notaire royal de la parroisse de Sainct-« George a presant demeurant en la presente ville ». Marquèze est « habitante dudict sainct flour ». Parmi les témoins, il y a « venerable « personne ms Crespin Bigot chanoine en l'esglize collégiale nostre « [dame] dudict sainct flour » et « Gerauld Bigot habitant du peirou ». Il ressort de ce document que les Bigot occupaient déjà un certain rang social ; qu'ils n'étaient pas établis à Saint-Flour, mais qu'ils s'y établissaient à ce moment. Ils étaient originaires du Pirou, paroisse de Saint-Georges, où ils tenaient du prieuré de Saint-Michel, sis dans la même paroisse, un domaine « en emphitéoze pagegie (*sic*) et perpétuel « ténement... de tout temps et ancienneté » (2).

Jean Bigot et sa femme vivaient encore le 24 janvier 1606, jour du contrat de mariage de leur fils Crespin Bigot avec Eigloine Vezin (3). Jean est toujours notaire royal, mais à Saint-Flour. Crespin est « marchant » ; le père et la mère de la future sont « honnorable homme Sire « Jean Vezin marchant habitant des fausbours dud. sainct flour » et « honeste femme Marguerite Coutel ». Il y a une douzaine de témoins parmi lesquels des parents, Bigot et Coutel, et des amis dont il faut au moins citer celui-ci pour montrer en quelle estime étaient tenus les

(1) Archives Bigot. Dossier Jean Ier Bigot, pièce 1. Expédition signée. Parchemin.

(2) Arch. Bigot. Dossier Pirou. 30 décembre 1776. Catalogue des cens dus pour le domaine du Pirou.

(3) Arch. Bigot. Dossier Crespin Bigot, pièce 1. Copie. Papier.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Bigot : « noble Jean Brisson Escuier seigneur de la Chaumette » qui était pour lors le grand homme de Saint-Flour (1).

Crespin Bigot est dans l'histoire de la famille un personnage fort important. Il en résume l'ascension sociale. Il est le créateur de la richesse et de la renommée qui ont suivi. Il est marchand, prêteur d'argent. Dans un livre de comptes il note les sommes que lui doivent « par oblige » un tel et un tel et il faut voir les noms sanflorains qui y défilent (2). Il est notaire royal. Le 7 avril 1618, il passe contrat avec « Réverendissime frère Philippe [Raquin] des Gouttes chevalier de « l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Malte seigneur et commandeur « de Montchal » pour renouveler le terrier des cens dus à cette commanderie ; il s'emploie à ce travail pendant plusieurs années ; mais, devenu consul de Saint-Flour en 1621 (3), puis conseiller du roi et élu en l'élection de la Haute-Auvergne en 1622 (4), il n'a plus les loisirs nécessaires et il laisse à Raimond Bénézit le soin de le terminer et d'en tirer le profit (5). Le 19 avril 1627, par échange des terres qu'il avait au Chassang, paroisse de Tiviers, et à Villedieu, il achète à nobles Jean et Jean du Teil, sieurs du Teil et du Breuil, père et fils, leur fief du « Teil lès Vernières », paroisse de Talizat, avec les cens qu'ils y percevaient et le droit de justice basse. Certaines portions de ce fief relevaient du baron de Coren, d'autres du chapitre de Brioude, les autres héritages étaient « francs et alodiaulx quictes de tous cens avec droit de directe « et justice » (6). Le domaine de Vernières n'était donc noble qu'en partie ; étaient nobles, le château avec le jardin, les prés et les champs avoisinants, d'autres prés ou champs plus éloignés, et « le terroir de Vernerolles » (7). Crespin Bigot testa à Paris le 16 mars 1630 (8).

Son fils Jean Bigot, IIe du nom, lui succéda en 1631 dans son office de conseiller du roi et élu en l'élection de Saint-Flour (9). En 1637, il eut procès devant le Grand Conseil avec Hugues de Colonges, doyen du chapitre de Brioude, au sujet des cens dus à ce chapitre par les seigneurs de Vernières, cens qui avaient été vendus en 1594 aux du Teil par Aymard de Chavagnac, doyen pour lors du même chapitre, mais que Hugues de Colonges voulait racheter. Jean Bigot fut condamné le

(1) Il avait sauvé la ville lors de l'attaque nocturne des huguenots du 9-10 août 1578 et avait été anobli pour ce fait d'armes. Ses descendants existent et sont, comme de juste, amis des descendants des Bigot.

(2), (3). Arch. Bigot. Dossier Crespin Bigot. Livre mémorial de l'année 1621.

(4) Renseignement dû à l'aimable et docte archiviste de Saint-Flour, M. Bélard.

(5) Arch. Bigot. Carton Commanderie de Montchamp. Contrats, terriers, lettres, pièces diverses, etc.

(6) Arch. Bigot. Dossier Vernières, Pièce 1. Contrat de vente. Original. Papier.

(7) *Ibidem*, pièce 2. Inventaire des titres et documents concernant le domaine de Vernières. Copie. Papier.

(8) *Ibidem*, mentionné dans la même pièce.

(9) Renseignement fourni par M. Bélard.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

12 avril 1638 à « se désister et despartir de la possession et jouissance « de deux escus XIIs de rente ensemble la basse justice jusqu'à LXs à « prandre et percevoir sur le mas et tenement du domaine appellé du « Teil » (1). Pourtant, le 19 septembre 1639, il obtint une transaction et moyennant la somme de 200 livres la première aliénation de 1594 fut confirmée en sa faveur (2). Il testa le 22 novembre 1657 (3). Il avait épousé Gabrielle Aymeric et s'était ainsi allié avec une des familles bourgeoises de Saint-Flour les plus fameuses et les plus anciennes.

De ce mariage naquit François Bigot, Ier du nom, et le premier aussi qui se fit appeler sieur de Vernerolles (4). Il fut également le premier Bigot qui porta l'épée. Dans une notice sur nos Bigot, Ambroise Tardieu affirme qu'un des leurs fut garde du corps en 1677 (5). Je n'ai pu en trouver la preuve ; mais si le fait est vrai, il s'agit, sans aucun doute, de François de Vernerolles, car nous lisons dans deux documents qu'il resta plusieurs années dans les armées au service de Sa Majesté et qu'il fit plusieurs campagnes (6). Le 18 juin 1680 eut lieu son contrat de mariage avec Anne Lombard, fille de François Lombard (7) et de Simone Sainthéran. Le lendemain, la bénédiction nuptiale leur fut « impartie par Me Vezin Chanoine de la Cathédrale dans la chapelle de MM. les Pénitents blancs... » (8). En 1696, François Bigot, sieur de Vernerolles fit enregistrer ses armoiries : de sable à une fasce dentelée d'or (9), et se déclara bourgeois de Saint-Flour.

* * *

Effectivement, à cette époque, ces Bigot sanflorains n'étaient que des bourgeois, mais parmi les plus notables et les plus riches de la ville. De génération en génération, par les étapes du négoce, du notariat, des charges d'élu et de consul, des services militaires ils étaient arrivés à la notoriété ; ils s'acheminaient à la noblesse. Déjà, sur leurs terres, ils vivaient noblement. Suivant les saisons, ils habitaient tantôt le domaine ancestral du Pirou au milieu des bois de pins ;

(1) Archives Nationales V5 396, à la date.

(2) Archives Bigot, Dossier Vernières, pièce 2.

(3) Arch. Bigot, Dossier Jean II Bigot, pièce 1. Testament olographe.

(4) Le terroir de Vernerolles était un des héritages nobles du domaine de Vernières. La partie essentielle de ces héritages nobles était, il est vrai, le château et les champs circonvoisins, mais cela s'appelait le Teil et c'était le patronyme des anciens possesseurs. On ne pouvait le leur prendre et les Bigot ne le prirent jamais. Ils se firent plus tard appeler de Vernières.

(5) Ambroise Tardieu. *Dictionnaire des familles anciennes de l'Auvergne.*

(6) Arch. Bigot. Dossier François Ier Bigot, pièces du 3 mars et du 14 avril 1681.

(7) François Lombard est un peintre sanflorain assez réputé. Il mourut le 31 mars 1689 et fut enterré à la Cathédrale « devant nostre dame de pittié ».

(8) Registres paroissiaux de Saint-Flour.

(9) Bibl. Nat. Armorial général, Auvergne, p. 510.

Site Internet : Archiv-Histo.com

tantôt leur château de Vernières, au meilleur bout de la Planèze, dans un oasis de sources, de vergnes et de tilleuls (1) ; tantôt à Saint-Flour, au coin de la place d'Armes et de la rue de la Rolandie, dans le vieil hôtel des Jouvenroux qui était venu en leur possession je ne sais à quelle date ni par quelle voie, d'héritage ou d'achat (2).

C'est dans cette maison qu'Isaac Bigot naquit le 7 octobre 1681. Ondoyé aussitôt, il ne fut baptisé en cérémonie que trois ans après.

31 Janvier 1684. — Isaac Bigot, fils à François Bigot, bourgeois, et à damoiselle Anne Lombard, sa femme, est né le 7e octobre de l'année 1681, fust ondoyé dans la maison par permission de Mgr l'Evesque (3) et a receu les cérémonies du baptême le 31 de janvier 1684. Parrain, Me Isaac Bigot, bourgeois. Marraine, dame Simone Sainthéran. Signé : Bigot, autre Bigot et Marquès (vicaire) (4).

Nous ignorons ce que fut l'enfance et la prime jeunesse d'Isaac. Sans doute reçut-il quelque instruction dans les écoles de Saint-Flour. Quels étaient ses projets d'avenir, et les voyait-il contrariés par ses parents ? Le paysage immense et monotone de la Planèze lui faisait-il désirer des paysages plus vastes et moins sévères ? Rêvait-il d'aventures et de découvertes ? A 17 ans il s'enfuit de chez lui, « sans rien dire ». Il va à Paris chez son oncle, avocat au Parlement. Il y reste six mois. Son père vient le reprendre et l'emmène en pension à Riom. En 1702, nouvelle fugue, ou nouvelle tentative. Nouvel emprisonnement à Riom. Il n'y reste pas la moitié de l'année ; et ce fut alors le départ définitif. Voici un document où Anne Lombard relate ces faits en supputant les sommes que cela lui coûta... Nous le reproduisons dans son désordre chronologique (5) :

Le 4e ianvier 1700 Lorsque Monsr de Vernerolles et moy venions de riom de

(1) Voici la description du château de Vernières, d'après le contrat de vente de 1627 : « Une Mayson ou a bassecourt, chambres Basses, chambres haultes, Greniers, charniers, Colombier, Tour de vis Au devant de ladicte Mayson et Aultre tour carée Au cousté d'Icelle A laquelle Mayson y A des Gabions Guarites et aultres fortifications Les Grange estable et four y joignant le tout couvert de thuilles. »

(2) Il subsiste encore. Les murs sont de pierres frustes et noires. Les arcades du rez-de-chaussée ont été bouchées ; au premier et au deuxième étages, deux grandes fenêtres autrefois à meneaux, l'une sur la place, l'autre sur la rue éclairent d'immenses salles au plafond à poutrelles ; au troisième, quelques petites fenêtres ; puis le toit plat à tuiles rouges. La porte d'entrée, ogivale, est en retrait du côté de la rue. Elle ouvre sur un couloir voûté qui mène à une cour intérieure sur laquelle prennent jour d'autres pièces. Dans l'angle de droite, une tour hexagonale où tourne en vis un escalier de pierre et dont la porte est ornée des armoiries, un peu mutilées, mais encore lisibles, des Jouvenroux : d'azur à une fasce d'or chargée de trois roses de gueules.

Les Jouvenroux, seigneurs de la Trémolière, furent des bourgeois les plus illustres de Saint-Flour aux XIVe et XVe siècles. Ils furent anoblis en octobre 1479. C'est à cette famille qu'appartenait le fameux peintre Pierre-Charles Trémolière (1703-1739), dont les chefs-d'œuvre ornent les dessus de porte des salons du Palais Soubise (Archives Nationales). Les Trémolière existent encore et je m'honore d'en compter un parmi mes meilleurs amis.

(3) Jérôme de la Mothe-Houdancourt, évêque de Saint-Flour de 1664 à 1693.

(4) Registres paroissiaux de Saint-Flour.

(5) Arch. Bigot. Journal d'Anne Lombard, pièce jointe. Autographe.

nous acomoder avec Mr falcon en passant par Nessier ou Les pères de Lauratoire fesoit La mission Je baillia au père de Lespinasse pour une autre cartier de La panssion de mon fils soissante trois livres une livre de tabat quil avoit demendé et un escu pour ces estrenes Le tout monta . . . . . 70 ll.

La seimene sainte pressedante en 1699 Lors qu'il estoit a paris ou il demeura six mois et quelques iours ienvoya a mon frere (1) pour le fere habillier . 150 ll.

Sur La fin de decembre 1698 Lorsqu'il feut a paris cens nous rien dire il men couta . . . . . 150 ll.

et revint Le 16 iuilliet La meme ennee 1699 environ trois mois apres son pere Le feut conduire a nostre dame de grasses.

Au commencement de Lennée 1702 Lorsque mon fils voulloit aller a l'armée avec le fils de Mr de Lavernede (2) pour changer ce dessain ie Lenvoyé a riom ches mr pastel pour apramdre La pratique a quinse livres par mois de pantiom Les deux cartiers quoy quil nacheva pas di demeurer Les six mois me couteret trente escus . . . . . 90 ll.

Un habit de drap gris chapeau soulliers bas et tout son linge quil me fit fere croyant aller a Larmée, Laller conduire a riom ce quil falloit envoyer pandant quil Li resta tout monta plus de . . . . . 100 ll.

Au dos est la quittance d'un Père de l'Oratoire :

Je sousigné Superieur de L'oratoire declare avoir receu de Monsieur Bigot de Vernerolle la somme de soixante et trois livres pour le premier quartier de la pension de Mr son fils. fait a nostre dame de graces ce 30 8bre 1699.

Trolieur, Prêtre de L'oratoire.

Vêtu de son habit de drap gris, où était donc parti Isaac ? Était-il à l'armée en France, ou en Canada ? Écrivait-il à sa famille ? Nulle lettre de lui n'a été conservée... Ses parents lui tenaient-ils rigueur d'un tel départ ? Peut-être ; ses intérêts cependant étaient sauvegardés dans les affaires de famille qui se réglaient en son absence. Le 3 juillet 1715, son frère Joseph épouse Françoise Gayte ; et voici dans le contrat la clause qui concerne Isaac :

Led. sieur et damoizelle de Vernerolles [François Bigot et Anne Lombard] se Reserveront sur les Biens Institués La somme de Cinq mil Livres sur laquelle jls seront tenus faire La Légitime de Izac Bigot Leurs fiz aisné absent de la province depuis plusieurs années au Cas quil Revienne et quil puisse La pretandre sur Lesd. Biens Institués (3).

François Bigot teste le 15 mai 1717. Il n'oublie pas son fils aîné :

Donne ét légue léd. siéur téstatéur a Me Izaac bigot son filz ayné, absant du royaume, une péntion viagére dé la somme de soixante quinze livres par an, payables dé six én six mois, par advance, au Cas jl révienne en province, pour y faire sa rézidance, ét y Consommér lad. pénsion et non autrement et aprés son decéz lad. pencion déméuréra éstéinte moyénant laquélle léd. siéur téstatéur, et la Condiction cy déssus véut qué sond filz Izaac bigot né puisse autre chose préténdre dans ses biens, Ayant déja Récéu dé la part dud siéur téstatéur son père, sa légis-

(1) François Lombard, avocat en parlement, officier ordinaire de la maison du roi. Il mourut à Versailles le 23 juillet 1700 d'une maladie qui étonna beaucoup le roi et toute la cour.

(2) Probablement François de Molen de la Vernède, seigneur d'Auriac, brigadier général et maître de camp d'un régiment de cavalerie.

(3) Arch. Bigot. Dossier Joseph Bigot, sieur de Vernières, pièce 1. Minute signée. Papier.

Site Internet : Archiv-Histo.com

time de droit, l'instituant avéc cé son héritiér particulier avéc forclusion dé toute autre prétention (1).

Isaac ne profita jamais de cette clause en sa faveur, car il mourait peu d'années après ; et voici comment, à Vernières, l'on apprit sa mort ;

L'an 1721 Le 12 sepbre nous receumes La nouvelle que Isaac Bigot nostre fils ainé estoit mort a la nouvelle Iyor dans la nouvelle france. Made de Monruc de Monloupise nous envoya un billiet signe d'un pere Jesuite quil Lavoit confesse et assisté a la mort (2).

Mort à la Nouvelle-Yorck dans la Nouvelle-France !.. J'avoue que, lisant ce détail dans le Journal d'Anne Lombard, j'ai accusé mon aïeule d'une singulière ignorance de la géographie... Mais, M. Claude de Bonnault prit sa défense et me prouva qu'il y avait eu en Canada « une « seigneurie vulgairement nommée la Nouvelle-Yorck d'une lieue de « front, ou environ, sur trois lieues de profondeur, située derrière la « seigneurie ci-devant accordée à J.-B. Le Gardeur, sieur de Saint-« Michel » (3). Il faut donc croire que c'est là que mourut Isaac Bigot... Jointe à son Journal, voici, écrite de la main d'Anne Lombard, la copie d'un billet envoyé par le mourant au Père Jésuite et du certificat de celui-ci :

Monsieur ie suis si malade que ie ne peux sortir et ie ne vous ay point trouvé ches vous Lorsque i'y ay esté. ie vous prie faites moy Le plaisir de me venir parler un momant et suis Mr vostre tres humble et obeissant serviteur. — De Vernerolle.

Je sousigné certifie avoir confessé et assisté a la mort Le dit sieur portant ce nom a la nouvelle Yorc. — G. Loyard de la Compagnie de Jésus.

Cet la copie du billiet que Madame de Monruc receut dans un paquet de Monsr son frere qui et capitaine et gouverneur dans La nouvelle france. elle nous Lenvoya par Mr de Vazellies Le 12 septembre 1721 (4).

* * *

Peu après, le 13 Décembre 1721, François Bigot dc Vernerolles, mourait à Vernières et le lendemain était enterré dans l'église de Talizat au tombeau de la famille. Anne Lombard mourut en 1727.

Que si, d'âge à s'être marié, Isaac Bigot laissa en Canada des enfants et s'il existe de nos jours des Canadiens de son sang, peut-être éprouveront-ils quelque plaisir à lire ces notes, si elles leur parviennent... A leur défaut, puissent-elles offrir aux autres lecteurs quelque agrément ou quelque utilité ?

Emmanuel de CATHELINEAU.

(1) Arch. Bigot. Dossier François Ier Bigot, à la date. Copie collationnée.

(2) Arch. Bigot. Journal d'Anne Lombard.

(3) Archives de Saint-Sulpice, de Paris. Vente du 13 octobre 1770. Document communiqué par M. Fauteux à M. de Bonnault.

(4) Arch. Bigot, pièce jointe au Journal d'Anne Lombard.
Je n'ai pu découvrir le nom de Madame de Montruc : elle était la femme de Claude de Molen de la Vernède, seigneur de Bégoule et de Montruc, fils de Philippe et d'Anne de Chambaud. Charles de Molen de la Vernède, seigneur de Vazeilles était cousin de Claude. Leur neveu fut Claude de Molen de la Vernède de Saint-Poncy, sulpicien, qui passa en Canada en 1729 et fut le premier prêtre ordonné à Québec par Mgr Dosquet.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

LES PROVINCES DE FRANCE ET LA NOUVELLE FRANCE (1)

Angevins au Canada en Avril 1636

Dans le « ROLLE *de tous les homme et fammes qui ont passe sur « le St-Jehan qui est party le premier jour d'apvril 1636 pour aller en « la Nouvelle France* » nous avons trouvé la liste suivante :

« ROLLE DES PAYSANS D'ANGOU QUI SONT PASSÉ DANS LE NAVIRE LE St-JEHAN POUR TRAVALLER EN LA NOUVELLE FRANCE ». Nous serions particulièrement obligé que l'on nous fasse connaître quelques détails sur ces Angevins, dont l'abbé Tanguay, dans son *Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes* ne parle point. Voici cette liste (2) :

ARBAULT DES TOUCHES, avec sa famme et trois enfans, laboureur de la paroisse de Bourguel, proche de Chinon.
Pierre MARTIN, laboureur, avec sa famme et un enfans, demeurant à Bourguel.
Jehan MANGONNEAU, laboureur, avec sa famme et deux enfans aussy de Bourguel.
Pierre CHOISEAU, laboureure, avec sa famme et deux enfans, aussy de Bourguel.
La veffve PERIGAULT avec Michel et Julien PERIGAULT, ses enfans, aussy de Bourguel, laboureur.
Hadrien BENAISTON, laboureur, aussy de Bourguel.
Julien AURY, laboureur, aussy de Bourguel.
Pierre LEMOINE, laboureur, aussy de Bourguel.
Nouel TRANCHANT, laboureur, aussy de Bourguel.
Guillaume TRAHAN, maréchal de tranchant, avec sa famme et deux enfans et un vallet, aussy de Bourguel.
Louis DENIAU, de la ville de Chinon, tonnelier.
Felipe RAT, de la ville de Chinon, talleur d'abis.
Daniel CHICHERAU, aussy de la ville de Chinon, laboureur.
Jehan DANZON, aussy de la ville de Chinon, laboureur.
Michel CALLANT, aussy de la ville de Chinon, laboureur.
Jehan VACHE, aussy de la ville de Chinon, savatier....

C.-B. MORAS.

(1) La suite de Quelques Picards au Canada, du Dr Lomier, est remise au prochain numéro.

(2) Archives de la Charente-Inférieure. — Amirauté de La Rochelle. Suppl. Prov. 75.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Un Bourbonnais au Canada

NICOLAS GUILLAUD, DIT LA CHAUME

Comme suite à la très intéressante communication faite par M. Cheminade (1) sur Nicolas Guillaud, dit la Chaume, il me faut apporter quelques corrections et documents sur Nicolas Guillaud de la Chaume.

Il n'est pas né en 1639 ; son surnom n'était pas La Chame, sa mère n'était pas née Giraud. Son acte de baptême à Saint-Pierre-des-Ménestraux, de Moulins, succursale de la paroisse d'Yzeure (2) rectifie deux de ces points.

On y voit, à la date du 23 avril 1638, le baptême de Nicolas, fils de noble Jacques Guillaud, avocat en la Sénéchaussée de Bourbonnais et siège présidial de Moulins, et de damoiselle Magdeleine Giraudet. Parrain : Nicolas Menudel, écuyer, sieur des Bordes, Lieutenant en la vice-sénéchaussée de Bourbonnais. Marraine : Marie de Champfeu, veuve de noble Philippe Bardon, Trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Moulins.

L'acte suivant, indique que le surnom de Nicolas Guillaud doit se lire La Chaume et non La Chame. Cet acte relate le mariage des père et mère du futur canadien (3) :

Le 3 février 1635, mariage de noble Jacques Guillaud, avocat au présidial, fils de feu Hugues Guillaud avocat au dit siège, et de Catherine Dubuisson, avec Madeleine Giraudet, fille de noble Jean Giraudet, sieur de *La Chaume*, élu en l'Election de Moulins, et de feu Marguerite Girard.

C'est évidemment de la terre de La Chaume, appartenant à la famille de sa mère, que Nicolas Guillaud tirait son surnom. J'ignore la situation de ce lieu dit de La Chaume. Il faudrait sans doute en chercher les traces ou le souvenir sur Bessay (4), près des Ségurets la plus ancienne possession connue des Giraudet, famille encore représentée par la branche des Giraudet de Boudemange (5).

(1) Voir *Nova Francia*. Vol. I, N° 3, p. 131.

(2) Arch. municipales de Moulins, Reg. 429, f° 374 8°.
Aucun enfant n'est né de ce mariage en 1639. Il en est né en 1636, 1637, 1638, 1640.

(3) Arch. communales d'Yzeure G G 6. Publications de mariages et mariages. Ce mariage a dû être célébré à Saint-Pierre-des-Ménestraux, mais à cette époque tous les mariages étaient inscrits aux registres de Saint-Pierre d'Yzeure, église mère. — Jacques Guillaud, sieur de La Motte, fut inhumé aux Augustins de Moulins, le 24 novembre 1650. (Arch Moulins, Reg. 435, Saint-Pierre-des-Ménestraux).

(4) Bessay, paroisse, et à présent commune de l'arrondissement de Moulins (Allier).

(5) Boudemange, ancien fief et château sur La Ferté-Hauterive, commune voisine de Bessay.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Quant aux Guilhaud ou Guillaud ils apparaissent sur la paroisse de Thiel-sur-Acolin, en Bourbonnais (1), dès la fin du XV^e^ siècle.

Ils s'installent tout d'abord dans un domaine qu'ils avaient fait défricher à la suite d'un intrage obtenu par eux, en 1472, du duc de Bourbonnais ; ils fournissent des notaires, des juges châtelains. Ils se divisent en diverses branches qui se qualifient sieurs ou seigneurs de Matissant, de Chevennes, du Péage, des Bideux, de Varennes, de La Motte, etc...

Le premier Guillaud que l'on trouve comme seigneur de La Motte (2) est en 1594 Lionnel Guillaud, avocat en Parlement, exerçant près la Sénéchaussée de Bourbonnais, époux de Perrine Chérasse. Il fut le père d'Hugues Guillaud, aussi avocat, seigneur de La Motte, marié à Catherine Dubuisson, dont nous avons parlé plus haut, grand-père de Nicolas, passé au Canada, en ou vers 1668, d'après l'indication de M. Cheminade.

Nicolas Guillaud appartenait donc à une vieille famille qui s'élevait comme tant d'autres par les charges de judicature et le barreau, de là, la qualification de noble portée par beaucoup de ses membres, indiquant qu'ils vivaient noblement, prenaient rang parmi les privilégiés et s'acheminaient lentement vers la noblesse héréditaire. Un oncle de Nicolas Guillaud y parvint par les voies les plus honorables et conquit un rang distingué aux Guillaud de La Motte issus de lui.

Cet oncle était Charles Guillaud de La Motte, capitaine du château de Moulins pour le Prince de Condé, mestre de camp puis colonel du régiment d'Enghien infanterie, enfin Lieutenant-général des armées du Roi. Après trente-six ans de services militaires distingués, à la demande du prince de Condé, il fut annobli par lettres patentes du 7 septembre 1677. Il passait pour un des meilleurs officiers de son temps. A la fin de sa vie on le trouve qualifié chevalier, seigneur de La Motte, baron de Boucé.

Les armoiries des Guillaud de La Motte étaient : *d'azur, au chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un fermail, le tout d'or* (3).

Une fille de Charles Guillaud de La Motte, issue de son mariage avec Marie-Gabrielle de Marmande, Marie-Sylvie Guillaud de la Motte, alors veuve d'Antoine de Charry, seigneur des Gouttes, prit soin de faire enregistrer ces armes, à l'Armorial général de 1696, bureau de Moulins (4).

Les autres Guillaud, ses parents, n'eurent pas le même souci et les commis de M. Vannier ne surent pas les repérer.

Philippe TIERSONNIER.

(1) Thiel, commune de l'arrondissement de Moulins.

(2) La Motte-Montbeton, devenue La Motte-Guillaud, sur la paroisse de Thiel.

(3) *Armorial du Bourbonnais*, par le C^te^ de Soultrait, Moulins, André Paris, 1892.

(4) Le commis à l'enregistrement a écrit à tort Guyot de La Motte.

Site Internet : Archiv-Histo.com

QUÉBEC, LE CHATEAU FRONTENAC ET LE CHATEAU SAINT-LOUIS

L'incendie du château Frontenac à Québec que tous les journaux de France ont annoncé, a valu au bureau des Archives du Canada une foule de questions relatives à ce monument. C'est pour répondre à ces questions et satisfaire la légitime curiosité des abonnés français de « Nova Francia » que l'on m'a prié de donner quelques renseignements au sujet du *château* de Québec.

Il importe de dire tout de suite que le château Frontenac actuel n'a rien d'ancien et que le nom qu'il porte n'est qu'un hommage au plus illustre des gouverneurs français du Canada. Construit en 1892, le château Frontenac de Québec n'est qu'un luxueux hôtel de voyageurs. De style renaissance, il rappelle de loin les châteaux de la Loire et évoque François Ier et Henri II. Certes, sa masse imposante et ses toits pointus couronnaient assez bien Québec et, à défaut de l'authentique palais des gouverneurs du Canada, celui qu'avait construit le Syndicat de l'hôtel château Frontenac ne faisait pas mal dans le décor. Il est des lieux, a dit Barrès, où souffle l'esprit. Certainement, pour les Canadiens, la Terrasse de Québec est pleine de grands souvenirs. Et ce château Frontenac trop neuf faisait malgré tout fonction évocatrice.

D'abord il remplaçait quelque chose, car il tenait la place de l'ancien château Saint-Louis, construit, ou plutôt reconstruit par Frontenac de 1694 à 1698. Dès 1620, Samuel Champlain avait édifié une petite forteresse qu'il avait appelée le fort Saint-Louis. « L'abitation de Québec » construite sur l'emplacement de la Basse Ville actuelle ne suffisait plus et Champlain avait besoin d'un vrai fort sur la hauteur qui dominait le Saint-Laurent. C'est ce fort Saint-Louis qui est l'origine de la haute ville de Québec comme *l'abitation* avait été le début de la basse ville. Cette première forteresse québecoise, ce premier château occupait l'emplacement exact de l'extrémité nord est de la terrasse Dufferin d'aujourd'hui au dessus de la rue Sous-le-Fort (1). Et, tout en érigeant son fort « sur la montagne », Champlain reconstruisait (1624) son *abitation* d'en bas, près du fleuve, car la première ne tenait plus debout (2). En 1626, il rasait le premier petit fort Saint-Louis et le reconstruisait. Ce second fort Saint-Louis fut habité par les Kerth de 1629 à 1632 lorsque le Canada devint anglais pendant trois années.

(1) Ernest Cagnon : *Le Fort et le château Saint-Louis*, Beauchemin, Montréal 1908, page 11.
(2) Ferland : *Cours d'Histoire du Canada*, vol. 1. page 213.

Emery de Caën l'habita également en 1632 et lorsque Champlain revint de France en 1633, c'est là qu'il se logea. Il y demeura jusqu'à sa mort en 1635 (1). Son successeur, Charles Huault de Montmagny, fit reconstruire en pierre (1636) le fort Saint-Louis qui n'était qu'un assemblage de bois, de fascines, de terre et de gazon. Montmagny faisait en même temps tracer les premières rues de Québec. Ce sont les canons du fort Saint-Louis ainsi reconstruit qui annoncèrent, le premier août 1639, l'arrivée à Québec des Religieuses Ursulines parmi lesquelles l'illustre Marie Guyard de l'Incarnation, de Madeleine de Chauvigny de la Peltrie, ainsi que le débarquement des Hospitalières envoyées par la duchesse d'Aiguillon, et des Jésuites Vimont, Poncet et Chaumonot. Ces pieuses gens furent reçus par le chevalier de Montmagny au Fort Saint-Louis. Chevalier de Malte, Montmagny était lui-même presqu'un moine et Québec, à cette date, devait fort ressembler à quelque commanderie à la fois religieuse et militaire. En 1784, en nivelant le terrain près du château qui avait remplacé les différents forts Saint-Louis, on trouva une clef de voûte gravée d'une croix de Malte et portant le millésime de 1647 (2). C'était un souvenir du temps où l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem était représenté au Canada par son gouverneur le chevalier de Montmagny. Cette vénérable pierre fut encastrée en 1892 au-dessus de l'une des portes du château Frontenac qui vient de brûler.

La première châtelaine du Fort Saint-Louis fut Barbe de Boullongne, femme de Louis d'Ailleboust de Coulonges, troisième gouverneur de la Nouvelle-France. Car la femme de Champlain, Hélène Boullé, avait surtout résidé à *l'abitation* (3). Puis ce fut M. de Lauzon (1651-1656) qui demeura au château Saint-Louis comme gouverneur. L'abbé de Queylus qui remplissait à cette époque les fonctions de curé à Québec, y séjourna également. En 1658, le vicomte d'Argenson en est l'hôte. Le 7 mai 1665 le chevalier de Mézy y rend le dernier soupir et le 30 juin de la même année le chevalier de Tracy, lieutenant-général, M. de Courcelles, gouverneur général et Jean Talon, intendant, arrivaient à Québec mais ne logèrent pas au château que l'on réparait et, en attendant, M. de Tracy habita une modeste maison de la ville que l'on appela son hôtel pendant que le conseil se tenait dans la maison de Lavigne, huissier. (4).

Le fort ou château Saint-Louis avait maintenant une garnison importante. Le régiment de Carignan-Salières le peuplait de 24 compagnies ce qui donnait douze à treize cents soldats pour défendre Québec (5). Dès lors, toute la vie québécoise dépend du château et

(1) E. Gagnon : *op. cit.* page 15.
(2) Cagnon : *Op. cit.* p. 20.
(3) Cagnon : *Op. cit.* p. 14.
(4) Cagnon : *Op. cit.* p. 29.
(5) Ferland : *Cours d'Histoire du Canada.*

Site Internet : Archiv-Histo.com

non seulement la vie militaire et administrative mais même la vie religieuse et un commencement de vie mondaine. M. de Laval-Montmorency, évêque de Québec, y monte solennellement avec des reliques et la Mère Marie de L'Incarnation le montre suivi de quarante-sept ecclésiastiques en surplis, chapes, chasubles et dalmatiques, et entourés de MM. de Tracy, de Courcelles, Talon et Le Barrois portant le dais ; cette procession se rend à la chapelle du château où l'on avait préparé un reposoir. Le fort Saint-Louis possédait une cloche (1) qui sonnait dans les grandes occasions. Lorsqu'un personnage de marque entrait au château, la garde présentait les armes et les tambours battaient. Cependant Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac, avait remplacé Tracy en 1672. C'était un homme impérieux et autoritaire. Sous son règne, le château Saint-Louis sert de prison et c'est là qu'il fait interner, en 1674, François-Marie Perrot, gouverneur de Montréal, et l'abbé de Salignac-Fénelon. M. Le Febvre de la Barre le remplace au château Saint-Louis, puis le marquis de Denonville. Avec M. de Denonville le château commence une période de mondanités car il est habité par des femmes. La marquise de Denonville, née Courtin de Tanqueux, ses filles et une amie de la famille, Élisabeth de Hallot d'Honville y habitent. Madame de Denonville y donne le jour à un enfant en 1685 qui y est ondoyé par M. de Bernières, curé de Québec. Enfin, sous le second gouvernement du comte de Frontenac, un des derniers évènements qui illustrent le vieux château Saint-Louis est, en 1690, la réception fameuse que Frontenac y fit au parlementaire de l'amiral anglais Phipps qui assiégeait Québec. C'est dans la grande salle du Château Saint-Louis que le parlementaire anglais fut reçu. C'est là qu'on lui enleva le bandeau qui lui couvrait les yeux et qui l'avait fait surnommer *Colin-Maillard* par les femmes de Québec qui s'étaient mises à leurs fenêtres pour le voir passer. Autour de Frontenac se pressaient les défenseurs de la ville, Le Moyne de Sainte-Hélène, Maricourt, Chartier de Lotbinière, Juchereau de Saint-Denis, Longueil, Ramezay, Callières avec les miliciens de Québec, Hertel avec ceux des Trois-Rivières, Villien, Cabanac, d'Orvilliers, La Touche, Subercase, Carré et les cultivateurs de Beauport, de la côte de Beaupré et de l'île d'Orléans, et enfin la garnison et les écoliers de Québec. Mais « ce qui est moins connu, dit Ernest Gagnon, c'est qu'au moment où le gouverneur du Canada répliquait à l'envoyé de Phipps : « Allez dire à votre maître que je lui répondrais par la bouche de mes canons », il habitait une bicoque qui menaçait de crouler sur sa tête, et que tout le fort Saint-Louis, était dans un état pitoyable ». C'est pourquoi Frontenac fit, en 1694, démolir le vieux fort construit

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain.* Vol. 1. p. 353.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

jadis par Montmagny et commencer la construction d'un château Saint-Louis « vaste bâtiment à deux étages avec deux avant-corps faisant légèrement saillie du côté du fleuve et trois avant-corps donnant sur la cour intérieure (1) ». Le vieux gouverneur dirigea lui-même les travaux et c'est dans ce nouveau château Saint-Louis, son œuvre, qu'il mourut âgé de 75 ans, le 28 novembre 1698.

Les hôtes du château, après Frontenac, furent Louis-Hector de Callières et Philippe de Vaudreuil. Voici comment apparaissait le château sous leurs gouvernements : « La maison du gouverneur général est de 120 pieds de long, au devant de laquelle est une terrasse de 80 pieds qui a la vue sur la basse ville et sur le canal. Ce bâtiment est fort agréable, tant par ses dedans que par ses dehors, à cause des pavillons qui forment des avants et des arrières corps. Il est à deux étages (2).

C'est là qu'habita Vaudreuil pendant son long gouvernement, et la marquise de Vaudreuil, née Louise-Élisabeth de Joybert de Marson et Soulanges, y séjourna jusqu'à son départ pour la France (1709). Nommée en 1708 sous-gouvernante des enfants de France, la marquise de Vaudreuil est l'une des rares canadiennes (elle était née en 1673 à Gemseck sur la rivière Saint-Jean où commandait son père) qui aient eu une charge à la cour. Elle y fit l'éducation du duc d'Alençon. Après les Vaudreuil, le château Saint-Louis voit passer les gouverneurs Charles de Beauharnois, Roland-Michel Barrin, marquis de la Galissonnière qui devait vaincre l'amiral Bing devant Minorque en 1756, et le marquis de la Jonquières qui y meurt en 1752. De 1752 à 1755, c'est le marquis Duquesne de Menneville et, enfin, c'est le second Vaudreuil, dernier gouverneur français du Canada qui vient l'habiter avec sa femme, née Fleury de la Gorgendière. Le château Saint-Louis est alors animé d'une existence brillante. Québec est plein d'officiers et le gouverneur les reçoit souvent chez lui. C'est également au château que se tinrent les conseils de guerre. Vaudreuil, Montcalm, Lévis, Bourlamaque, Ramezay, Bougainville, La Rochebeaucourt y discutèrent des moyens de défendre le pays contre les Anglais. Vaudreuil et Montcalm échangeaient des mots aigres et Mme de Vaudreuil qui assistait parfois aux délibérations se mêlait de donner son avis, ce qui exaspérait Montcalm. « Mme de Vaudreuil voulut s'y mêler : — Madame, permettez que, sans sortir du respect qui vous est dû, j'aie l'honneur de vous dire que les dames ne doivent pas parler guerre. Elle voulut continuer : — Madame, sans sortir du respect qui vous est dû, permettez que j'aie l'honneur de vous dire que si Madame de Montcalm était ici et qu'elle nous entendît parler guerre avec M. le marquis de Vaudreuil, elle garderait

(1) Gagnon : *op. cit.* p. 63, 64.

(2) Bacqueville de La Potherie : *Histoire de l'Amérique Septentrionale depuis 1534 jusqu'à 1701.*

Site Internet : Archiv-Histo.com

le silence » (1). Ces aménités en disent long sur la bonne entente qui régnait entre Montcalm et les habitants du château Saint-Louis. D'ailleurs, rien ne pouvait sauver le Canada et le lendemain de la mort de Montcalm (14 Septembre) dans la maison du chirurgien Arnoux, Ramezay capitulait et les Anglais entraient dans Québec. « Le 18, avant le coucher du soleil, les portes de la cité furent ouvertes. Le général Townshend, avec son état-major, suivi de trois compagnies de grenadiers et d'un détachement d'artillerie traînant une pièce de campagne sur laquelle flottait le drapeau britannique, traversa la haute ville et s'arrêta en face du château Saint-Louis. Le commandant de la place qui l'y attendait lui remit les clefs. Les blancs uniformes de France s'alignèrent une dernière fois devant les portes et défilèrent en silence pour faire place aux sentinelles anglaises » (2).

Le château Saint-Louis eut à subir trois restaurations sous le régime anglais : l'une en 1764, une autre en 1786 et une troisième de 1808 à 1811. (3) Le général Murray l'habita d'abord, puis sir Guy Carlton, Lady Carlton, fille du Comte d'Effingham en fit les honneurs à la société canadienne. Elle parlait bien le français ce qui la rendait sympathique aux québécois. Sir Guy Carlton avait su inspirer confiance aux vaincus et les ralliait rapidement au loyalisme britannique. Dès 1770 on voit les étudiants du Séminaire de Québec venir au château Saint-Louis chanter une ode à l'occasion de l'anniversaire de la reine Charlotte, femme de George III. Le général Haldimand qui remplaça Carlton, agrandit le château et y fit construire un nouveau corps de logis destiné aux bals, réceptions, levers. En 1787, le prince William-Henri, duc de Clarence et plus tard Guillaume IV, visita Québec et logea au château. Enfin, lorsque le Canada fut divisé (1792) en Haut et Bas-Canada, le Conseil Exécutif du Bas-Canada siégea au château Saint-Louis. Les châtelaines successives du vieux palais furent lady Dorchester, lady Prescott, lady Milnes, Lady Craig, lady Prévost, les filles du duc de Richmond, la comtesse de Dalhousie, lady Aylmer. Le 30 Août 1797, un événement mondain y avait eu lieu : le mariage de miss Rebecca Prescott, fille du gouverneur général, avec le capitaine John Baldwin. Ce mariage fut béni dans la chapelle du château par l'évêque prostestant de Québec, le docteur Salter Jehosaphet Mountain. D'ailleurs, le château Saint-Louis était le centre mondain de Québec. « La société de Québec au commencement du siècle, était très distinguée et très brillante. Un grand nombre de vieilles familles, alliées à la noblesse française et conservant les traditions du régime tombé en 1763, lui donnait beaucoup d'éclat. La présence du gouverneur et des troupes anglaises y ajoutait un élément

(1) Lettre de Montcalm à Bourlamaque du 9 Décembre 1758.
(2) Casgrain : *Montcalm et Lévis*.
(3) Gagnon, *op. cit.* p. 164.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

très important. C'était une grande affaire que les réceptions au château et les divertissements officiels constituaient une partie de la politique anglaise envers les colonies ». (1). Ce fut au château Saint-Louis qu'eut lieu entre Sir James Craig et l'évêque de Québec Plessis le fameux dialogue sur les droits de l'Église catholique au Canada. Nous possédons une description du château de Québec au commencement du 19e siècle. « C'est un beau bâtiment de pierre situé prés du bord d'un précipice d'un peu plus de deux cents pieds de hauteur et soutenu de ce côté par un ouvrage solide en maçonnerie qui s'élève jusqu'à la moitié de l'édifice et surmonté d'une galerie spacieuse d'où l'on a une vue très imposante du bassin de l'île d'Orléans, de la Pointe-Levis et du pays d'alentour. Le bâtiment a en totalité 162 pieds de long sur 45 de large ; il a trois étages mais du côté du cap il paraît beaucoup plus haut : chaque extrémité est terminée par une petite aile qui donne au tout ensemble un air libre et régulier ; la distribution intérieure est commode, les décorations sont pleines de goût et magnifiques et convenables à tous égards à la résidence du gouvernement général ». (2) En 1819, le corps du duc de Richmond y fut exposé. Charles Lennox, duc de Richmond en Angleterre et duc d'Aubigny en France et gouverneur du Canada, venait de mourir de la rage, mordu à Sorel par un renard captif. Et le peuple qui n'aimait pas beaucoup ce seigneur arrogant, voyait dans son horrible trépas une punition du ciel.

C'est l'un des derniers événements importants qui aient eu le château Saint-Louis pour décor. Le 23 Janvier 1834, par un froid de 22 degrés au dessous de zéro (Farenheit) (3), le château Saint-Louis brûlait de fond en combles. Il ne resta plus rien du vieil édifice construit par Frontenac que quelques murs calcinés. La partie construite par Haldimand demeura seule intacte. En 1838, Lord Durham fit raser les ruines et construire à la place une terrasse. Cette terrasse fut agrandie et construite dans sa forme actuelle en 1854 par l'honorable Jean Chabaux ministre des Travaux Publics. En 1892, enfin, ce qui restait du château Haldimand fut démoli et le Syndicat de l'hôtel-château Frontenac faisait construire le somptueux château qui vient de brûler.

Voilà les souvenirs, les personnages et les événement que ce dernier incendie nous a rappelés. Il est certain que si le château Frontenac n'avait rien d'historique, le lieu qu'il occupait est du moins l'un des plus illustres et des plus évocateurs du Canada.

R. La Roque de Roquebrune.

(1) Thomas Chapais : Articles de la *Kermesse* du 25 nov. 1892, cité par Gagnon *op. cit.* p. 197.
(2) Joseph Bouchette : *Description topographique de la Province du Bas-Canada*. Londres, 1815.
(3) *Gazette de Québec*, 25 Janvier 1834.

Site Internet : Archiv-Histo.com

QUESTIONS et RÉPONSES

QUESTIONS

LES CHUTES DU NIAGARA. — Un lecteur de *Nova Francia* pourrait-il nous faire savoir quel est le Père Jésuite qui a parlé le premier des chutes du Niagara et, en quel ouvrage ?

Jean-C. NISTE.

* * *

LE BARON DE L'ESPÉRANCE. — Ayant eu entre les mains il y a quelques mois des lettres de Dangeac et du baron de l'Espérance, gouverneurs de Terre-Neuve après 1760, je serais curieux de savoir quel lien de parenté existait entre ces deux personnages.

R. de R.

* * *

PORTRAIT ET ARMES DE MARC LESCARBOT. — Un lecteur de *Nova Francia* pourrait-il me faire savoir s'il existe un portrait de Marc Lescarbot, l'auteur des *Muses de la Nouvelle-France* et le compagnon des premiers colons acadiens. Il s'agit, bien entendu, d'un portrait ancien pouvant offrir quelques garanties de ressemblance... Et quelles étaient ses armes ?

J.-M F.

* * *

ROBERT CHEVALLIER, dit de BEAUCHENE. — Qui pourrait donner quelques renseignements sur la personnalité de ce capitaine de flibustiers dans la Nouvelle-France, dont Le Sage a publié les *Mémoires*. Ce personnage dont Benjamin Sulte fait grand cas, serait mort, victime des Anglais, dans la ville de Tours, le 11 décembre 1731.

H. K.

RÉPONSES

ARMOIRIES A DÉTERMINER : DE... UNE TOUR MAÇONNÉE ACCOMPAGNÉE D'UNE ÉTOILE DE... (Vol. 1. N° 1. p. 38). — Les armes des de la Tour ne sont pas telles que le croit « A. du C. » mais plutôt : de sable à deux lions opposés et en regard d'argent tenants deux coquilles de même, couronnés d'or, armés et hampassés de gueules, avec au centre un écu (que l'on croit être d'azur) à la fasce d'argent et à trois tête de cygne de même, deux en chef opposées, et l'autre en pointe. Il est prouvé que nos de la Tour étaient des Saint-Étienne, seigneurs de Turgy, près de Troyes, en Champagne.

Abbé A.-C. D.

* * *

LA BARONNE DE SAINT-LAURENT. — (Vol. 1. N° 1. p. 38. — N° 2. p. 89.) L. R. de R. sera sans doute intéressé de savoir qu'en 1867 la Société Littéraire et Historique de Québec s'est occupée de son héroïne. Au cours d'une causerie faite par le docteur W. Andersen, vice-président de la Compagnie, il fut lu et commenté le fameux acte de baptême du jeune Édouard-Alphonse Salaberry, du 2 juillet 1792 et où figure comme parrain et marraine : « le parrain a été Son Altesse Royale monseigneur le prince douard d'Angleterre, chevalier du très noble Ordre de la Jarretière et de l'Ordre Très-Illustre de Saint-Patrice, colonel du régiment Royal-Fusilliers commandant à Québec, etc., etc. ; la marraine madame Alphonsine-Thérèse-Bernadine-Julie de Montgenet de Saint-Laurent, baronne de Fortisson... »

La dame de Montgenet de Saint-Laurent fut élevée au rang de baronne de Fortisson par le roi Louis XVIII, après la mort de son Altesse le duc de Kent, pour plaire à la cour d'Angleterre qui lui avait donné asile sous le règne de Bonaparte. La roi de France avait assuré à Mme de Fortisson une pension honorable et un logement à l'Amirauté de Paris. Dans un Mémoire cité dans la Biographie de Monseigneur Hubert, (page 227) le fait est affirmé avec la note : « On a cru dans le temps « que le duc de Kent avait été marié « secrètement à la baronne de Saint-« Laurent, comme le Prince de Galles « était marié à Mme Fitz Maurice. » D'autre part une notice rare de J.-M. Lemoine datée de « Québec, juillet 1867 » donne quelques détails sur cette baronne de Saint-Laurent, cite l'acte de baptême qui fut célébré par « † Charles François, vêque de Caspe », en l'église de Beauport, et une lettre du major de Rottenburg, père du général qui présida plus tard aux Milices canadiennes, lettre datée de Septembre 1819, en laquelle il est dit que madame de Saint-Laurent s'était retirée dans un couvent en France...

A.-L. L.

* * *

Au sujet de la baronne ou comtesse de Saint-Laurent L. R. de R. pourrait trouver quelques renseignements à la page 187, du vol. x du *Bulletin des Recherches Historiques*.

E.-Z. M.

* * *

ACADIE. PRISE DE L'ISLE ROYALE. — (Vol. 1. N° 3. p. 136.) — La lettre d'un habitant de Louisbourg, datée de 1745, qui intéresse A. Cadien, a été publiée en 1897 par G. M. Wrong, dans *The University of Toronto Studies*, N° 1, avec une traduction du texte français en anglais.

H. P. B.

* * *

LES SCANDINAVES ET LE SAINT-LAURENT. — (Vol. 1. N° 1. p. 37). « G. Novéfain » veut savoir où j'ai pris le renseignement relatif à la mission scandinave qui arriva aux bords du Saint-Laurent vingt ans avant la première expédition de Colomb. C'est bien simple. S'il veut se reporter à une *note* insérée dans le « *Journal Littéraire* » de Paul Lévy, n° 49, 28 mars 1925, il y verra que M. Charles de Saint-Cyr ayant écrit dans cet hebdomadaire, n° du 7 mars précédent, page 14, que « sous peu de semaines les Éditions du « *Monde Nouveau* », de M. Tautain, allaient donner un ouvrage de lui : « *Sous le signe du Caribou* », lequel, « dans un cadre moderne » roulait précisément « sur la question de la véritable découverte de l'Amérique, on fit observer dans la *note* en question que la question de la découverte de l'Amérique avait été « longuement discutée dans des travaux suédois, anglais et américains et aussi dans une communication faite l'an dernier à l'Académie du Var par le Dr. Regnoult : « *Ce n'est pas Christophe Colomb qui a découvert l'Amérique* », communication qui a eu un certain retentissement dans la grande presse. L'auteur vient de développer sa *note* dans une plaquette éditée chez Chalamel, 17, Rue Jacob, Paris ». Puis le texte de la dite *note* continue ainsi — il ne sera pas superflu de le redonner ici, quand on voit qu'une librairie cependant dirigée par un érudit, au quai Malaquais, continue à exposer à la vitrine de son magasin, la reproduction de la prétendue « *Carte de Colomb* » par les soins de M. Bourel de la Roncière, qui se fait, en désespoir de cause, défendre par un bibliothécaire de la « *Nationale* » absolument sans compétence en la matière — :

« Les Américains ont adopté une « thèse soutenue à Tavlan, il y a quel-« ques années, par M. l'abbé Castoing : « *Christophe Colomb est né à Calvi, en « Corse, et non à Gênes* » ; s'il a été « considéré comme Gênois, c'est que « Calvi était alors sous la domination « de Gênes. En s'appuyant sur d'autres « études faites en France et surtout en « Amérique, il faut ajouter : « *mais ce « n'est pas lui qui a découvert l'Amé-« rique* ». Des observations astronomi-« ques fixées dans les *Sagas*, il était « permis de localiser l'ancien *Vinland* « des Northman du côté de Rhode-Island « et des Massachusetts: des recherches « archéologiques y ont fait découvrir « des traces du passage des Scandi-« naves. Certains documents du Vati-« can cadrent avec ces données. Cette « partie de l'Amérique a été découverte « vers l'an mil par Leif Erikson. D'ail-« leurs, *vingt ans avant l'expédition de « Christophe Colomb*, une autre expé-« dition scandinave, envoyée par Chris-« tian Ier, sur les rives du Saint-Lau-« rent.... »

J'ajouterai aujourd'hui que le Père Bartholomé de Las Casas, qui écrivit son « *Historia de Las Indias* » avec des documents de Colomb, affirme, au Livre Ier, chapitres XIII et XIV, que, selon les premiers colons européens de la « *Isla Espanola* » — nom donné en 1492 par Colomb à Haïti —, les naturels faisaient mention de la venue d'autres hommes blancs et barbus, plusieurs années avant et il ne serait besoin que de lire Fernandez de Navarette — ce précurseur de la moderne critique colombienne — pour être fixé sur le degré d'originalité de la pseudo-découverte du pseudo-navigateur gênois (1).

Camille PITOLLET.

(1) Voyez sa précieuse « *Coleccion de los viajes y descubrimientos que hicieron por mar los Espanoles desde fines del siglo XV* », (Madrid, 1825, 5 volumes), tome I, page XLVIII. Voyez aussi Carlos Pereyra, « *Historia de América Espanola* », tome I : « *Descubrimiento y exploracion del Nuevo Mundo* » (Madrid, « *Editorial* « *Saturnino Calleja* », (S. A., 1920), pages 15 à 33 : *El problema del primer viaje* ».

Site Internet : Archiv-Histo.com

ANNIVERSAIRES HISTORIQUES

1726. — FÉVRIER 5. Ordonnance du Roi qui règle la solde, les congés et les gratifications dont jouissent les officiers et soldats du régiment de Karrer qui sert dans les colonies et qui décide de séparer les compagnies qui servent à Saint-Domingue, aux Iles du Vent, à l'Ile Royale et à Rochefort. (Arch. Nat., Col. A[1]. ff° 229-231).

— Le ministre à M. de Beauharnois... MM. de Longueil et Bégon demandent 40 milliers de poudre fine et 20 milliers de poudre à canon. M. de Beauharnois devra tâcher d'en faire embarquer autant qu'il pourra sur l'*Éléphant* et le reste sur les vaisseaux marchands qui partiront cette année de La Rochelle. (Arch. Nat., Col. B[49]. ff° 157 v).

— Le même au même... Il approuve l'adjudication que Beauharnois a faite pour le supplément des marchandises et munitions qui doivent être envoyées au Canada. Il enverra des passeports pour le sel que l'*Éléphant* transportera au Canada. Le *Dromadaire* venant de l'Ile Royale est arrivé. (Arch. Nat., Col. B[49]. ff° 158, 159).

— Le même au Sieur de Conteneuil... Il a reçu le Journal de la Campagne que M. de Conteneuil vient de faire à l'Ile Royale. (Arch. Nat., Col. B[49]. f° 159).

FÉVRIER 19. Le ministre à M. le marquis de Breteuil. Le sieur de Buquey, capitaine au régiment de Bouville, qui a été près de cinq ans en prison dans la citadelle de Cambray où il avait été mis pour une affaire très vive avec le sieur Magnan, capitaine au même régiment, et les maréchaux de France ont reconnu qu'il convenait de le faire passer aux colonies pour prévenir les suites. Celle du Canada conviendrait mieux qu'une autre. Cependant aucun emploi vacant ne l'y attend qui pourrait le dédommager de celui qu'il perd. Il donnera dès ordres lorsqu'il devra se rendre à Rochefort pour s'embarquer. (Arch. Nat., Col. B[49]. ff° 20-20 v).

— Le même à M. de Beauharnois... Il lui fera rembourser les 515 livres 8 sols qu'il a fournis pour la dépense pour les oiseaux et animaux pour la ménagerie du Roi. Le Sieur de la Nouiller est chargé de faire venir ceux qui ont été transportés par les vaisseaux marchands venant du Canada, y compris le renard venu par le navire *Le Vaudreuil*. Le Sieur Bobin qui a fait un livre sur les bois construction offre ses services pour la coupe des bois du Canada. Mais on n'a pas besoin de lui. (Arch. Nat., Col. B[49]. ff° 161-162).

LIVRES et REVUES

ONTARIO

Le numéro de décembre de *The Canadian Historical Rewiew* contenait une étude de juge Howay sur les attaques des Indiens contre les armateurs de la côte Nord-Ouest. 1785-1805 ; des analyses des ouvrages publiés par H.-P. Biggar : *The Works of Samuel Champlain* ; de l'abbé Jos. Elzéar Bellemare : *Histoire de Nicolet, 1669-1924*. Première partie : la Seigneurie ; de John J. Wynne, S.-J. : *The Jesuits martyrs of North America* : Isaac Jogues, John de Brebeuf, Charles Garnier, René Goupil, John Lalonde ; de F. C. B. Crompton : *Glimpses of early Canadians : La Hontan*, et comme l'ordinaire une remarquable revue des récentes publications relatives au Canada où les articles de *Nova Francia* ont leur place.

* * *

BRETAGNE

Dans le *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne* (N° 2, 1925) nous relevons dans la *Chronique* quelques lignes aimables pour *Nova Francia* dont le « premier numéro fait bien augurer de « l'avenir », ce qui fait ajouter au rédacteur « L'histoire de Bretagne, « et celle du Canada, ont trop de points communs pour que nous ne « saluions pas avec sympathie la naissance de la nouvelle Société « d'Histoire du Canada ».

* * *

HAUTE-PICARDIE

Dans le Tome III du *Bulletin de la Société de Haute-Picardie*, publié à Soissons (Aisne), en 1925, nous devons signaler : Les Laonnois et les Soissonnais au château de Clermont, en 1795, par le comte Maxime de Sars et une étude sur le village de Courcelles de E. Bouchel, qui nous donne, avec détails, l'arrivée inattendue de Napoléon sur le pont de ce village, le 27 mars 1819, venant au devant de Marie-Louise d'Autriche, qui devait devenir Impératrice quelque temps après.

* * *

Dans une petite brochure écrite avec beaucoup de science et bourrée de renseignements, Mlle N. Lusseau présente Brouage.

« Dans Brouage, nous dit-elle, de hautes figures passèrent, leur « ombre encore y flotte, ils furent de ceux qui ont fait la France « grande, et les lieux qu'ils ont aimés, illustrés de leur bravoure, doi- « vent vivre pour perpétrer à jamais leur souvenir. » Mlle Lusseau

Site Internet : Archiv-Histo.com

termine son travail en affirmant que les efforts de la *Société d'Histoire du Canada* arriveront à sauver ces souvenirs, ces traces glorieuses d'un passé glorieux et faire que Brouage, classé, soit à l'abri des vandales d'aujourd'hui, après avoir été si souvent meurtri par les boulets et le feu.

A. L.-L.

* * *

Les treize récits qui composent *Ames neuves*, de Henry Poulaille, sont d'une intensité de vision, d'un coloris brutal qui imposent aux lecteurs des réflexions et des indulgences pour ces déshérités de la vie, dont la naïveté égale parfois la grandeur d'âme. Ce volume émouvant, où l'enfant naïf et pur est représenté avec tant de cœur et de vérité, est digne du précédent ouvrage de Poulaille, *Ils étaient quatre...* édité, lui aussi, chez Bernard Grasset.

A.-L. L.

* * *

Xavier Poli. Napoléon et le département de l'Aisne. — Édition de la Société historique de la Haute Picardie.

Au devant et autour de ce qu'il appelle « la grande figure de l'Empereur », l'auteur, qui est capitaine, fait défiler et évoluer par compagnies et par sections, pour ainsi dire, tous les personnages du département de l'Aisne qui approchèrent et servirent Napoléon.

C'est un spectacle fort intéressant. On voit passer tour à tour les camarades d'école et de régiment : Gondallier de Tugny, Belly de Bussy, Hédouville le diplomate... ; la Maison de l'Empereur : Lauriston, Watier, les deux Caulaincourt... ; les officiers et soldats de l'armée : Saint-Hilaire, les trois d'Aboville, Hédouville le général... ; les hommes politiques, préfets et magistrats : Louis Serrurier, Debry, Devisme, etc. etc. — Et sur chacun d'eux, c'est une ample biographie, une notice brève, une simple mention, suivant les documents trouvés dans les archives.

Il est impressionnant de voir revivre, à cette époque extraordinaire, ces hommes dont la plupart firent preuve d'extraordinaires vertus et entourèrent Napoléon d'un dévouement sans bornes, tant que lui-même fut utile à la France ; et on est ému de voir le duc de Vicence, à l'heure où, presque seul, il demeurait fidèle, arracher à un poison volontaire le pauvre colosse au cœur d'argile qui oubliait, ou ignorait, que les souverains ne se suicident pas...

Les deux derniers chapitres racontent les voyages et les séjours que Napoléon fit dans le département de l'Aisne et énumèrent les bienfaits que son administration y répandit et qu'elle eût répandus et perpétués dans tout le pays si, par son ambition (que l'auteur a tort

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

d'appeler « géniale »), il n'avait auparavant conduit la France au désastre.

C'est en résumé un bel ouvrage, captivant, assez érudit, et parsemé de traits et d'anecdotes qui en rendent la lecture très agréable.

Jacques Vendée.

* * *

Les amis et les historiens du Canada trouveront dans le compte rendu de la XXIe Excursion de la savante et active Société d'Émulation du Bourbonnais une notice, faite de main de maître par l'érudit serviable et charmant qu'est M. Philippe Tiersonnier, sur la ville de Charroux et sur deux familles originaires de cette cité : celle des Barrin et celle des Migheon.

Au sujet des Barrin, dont le plus illustre fut Rolland-Michel Barrin de la Galissonnière, gouverneur du Canada, l'auteur a de judicieux aperçus et donne de curieux détails. Mais l'histoire de cette famille est remplie de faits si surprenants et touche de si près à la grande Histoire qu'elle mériterait tout un volume...

Des Migheon de Charroux, descendait Jean-Baptiste Migheon de Branssat, juge à Montréal en 1677 et ancêtre par sa fille Denise des Juchereau de Saint-Denis et des Liénard de Beaujeu ; et nous avons plaisir à lire la biographie que nous en donne M. Tiersonnier. Mais que de problèmes intéressants restent à résoudre : d'où venait ce nom de Branssat ? Jean-Baptiste était-il du régiment de Carignan ? Dans quelle université avait-il pris ses grades de licencié ès-lois ?

Dans une note (page 109), M. Tiersonnier signale plusieurs Bourbonnais qui passèrent en Nouvelle-France : Maïeul-Pierre du May, né en 1665 ; Antoine Girouard né en 1696 ; Antoine de la Loère des Cersins... A défaut d'une longue notice, nous aimerions avoir quelques détails sur chacun d'eux.

E. de C.

* * *

Dans l'Amérique Latine, (46e année. — Nouvelle série No 161 du 31 Janvier 1926), sous la signature de Maurice Guénard, on pouvait lire, en un article consacré à la *Société d'Histoire du Canada*..... « Cette « association a le privilège de pouvoir puiser à la source même des « documents inédits sur l'Histoire du Canada, puisque les membres « actifs de son bureau ont pour fonction d'enrichir les recherches en « France des archives du Canada. Leur groupement et la publication « d'une revue *Nova Francia* provoque en outre des recherches fort « utiles parmi les autres Sociétés historiques et cette collaboration peut « être un précieux appoint..... C'est là un excellent travail et qui fait « honneur à la *Société d'Histoire du Canada* récemment fondée ».

Site Internet : Archiv-Histo.com

NOUVELLES DIVERSES

Le *Comité des Sources et des Recherches* ayant appris qu'un incendie avait mis à mal la Bibliothèque de Vire (Calvados), s'est inquiété de savoir si les papiers et les portraits de Pichon, qui fut secrétaire du comte Raymond, commissaire des vivres au Fort de Beauséjour n'avaient pas été détruits. Une lettre de M. Hédouin, bibliothécaire de Vire a rassuré les membres de ce Comité : les manuscrits ont été sauvés.

* * *

Une note de M. Gérard Malchelosse, de Montréal, nous fait savoir que la plaque que la *Commission fédérale des Sites et Monuments Historiques d'Ottawa* qui a été posée au fort Richelieu ou Sorel en septembre dernier — nous en avions parlé dans le premier numéro de *Nova Francia* (page 48) — devrait être modifiée et qu'il a proposé de tenir compte que ce fort fut : « construit en bois en 1642 par M. de « Montmagny, ce fort ne fut pas reconstruit en pierre en 1665, mais une « seconde fois en pieux de bois debouts ; et ce n'est pas le 23 juillet de « cette même année puisque à cette date M. de Sorel était en mer avec « les troupes. M. de Sorel n'arriva à Québec que le 17 août et il n'a pas « dû être au lieu plus tard nommé Sorel avant au moins le 26 août « 1665 ». Nous avions pris notre renseignement dans un organe canadien habituellement bien informé, et, il nous était difficile de connaître la proposition de M. Malchelosse, attendu qu'elle n'avait pas été rendue publique.

* * *

Le 12 Janvier dernier, lors de la dernière Réunion mensuelle de la *Société d'Histoire des Colonies*, que présidait le professeur A. Martineau, du Collège de France, après une communication fort documentée de M. A. Depreaux, bibliothécaire de la Fondation Thiers, sur les Uniformes de la Compagnie des Indes, M. Tramond, professeur à l'École de Guerre Navale, a longuement parlé du *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1923-1924*. Après avoir cité comme exemple de vulgarisation ce mode d'annuaire, M. Tramond a fait une critique serrée des documents publiés et fait remarquer les graves fautes d'archives qui s'y trouvent. A cette réunion assistaient M. A.-Léo Leymarie, membre de la *Société d'Histoire des Colonies* et M. Th. Beauchesne, qui prirent part à la discussion et qui attirèrent l'attention des assistants sur l'utilité d'une union plus intime des Sociétés intéressées à l'Histoire des Colonies Françaises. M. Leymarie apporta quelques détails inédits sur l'Affaire du Prie-Dieu et sur l'Institution des Frères Charon.

L'Imprimeur-Gérant : Gabriel ENAULT.

Mamers. — Imprimerie Gabriel ENAULT. — 18.878. — 1926-3.

900 succursales
au service
des affaires

Dans 900 importants centres commerciaux du Canada, de Cuba, des Antilles, de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud, ainsi qu'à Londres, à Paris, à Barcelone et à New-York il y a une succursale de notre banque, où vous trouverez les avantages de notre organisation tout entière.

Un organisme bancaire que, seul, peut avoir un établissement disposant de 800 succursales au Canada et de plus de 100 succursales dans les autres pays, est chaque jour à la disposition du monde commercial dans les 21 pays où nous sommes installés.

Vous pourrez tirer grand profit pour vos affaires des renseignements innombrables qu'il vous sera possible d'obtenir de nos 900 sources directes d'information.

La Banque Royale
du Canada

L'actif total dépasse 788 millions de Dollars

BUREAU DE PARIS :
28, Rue du Quatre-Septembre

Site Internet : Archiv-Histo.com

Cie Gle Transatlantique

Relations régulières
avec le CANADA

1° Par paquebots confortables (pour passagers et fret)
de Bordeaux pour Halifax, le Mercredi tous les 14 jours
(ligne Bordeaux — Vigo — Halifax — New-York)

2° par vapeurs de charge de fort tonnage
(fret seulement)
d'Anvers, du Havre et de Bordeaux, départ bi-mensuel
pour Vancouver (Colombie Britannique)
via Cristobal (C. Z.) — (Ligne du NORD PACIFIQUE)

La Compagnie Générale Transatlantique assure également des départs fréquents à destination de New-York et autres ports des Etats-Unis, de Cuba, du Mexique, des Antilles, Guyanes, de Cristobal (C. Z.), du Nord et du Sud Pacifique, de l'Angleterre, de la Pologne, du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie,

S'adresser : 6, Rue Auber, à Paris
et dans ses agences.

Téléphone : Central 13-23 ; Louvre 04-00

L. G. BEAUBIEN & CIE

5, Rue Daunou, PARIS

Comptes de Dépôt à vue et à préavis
Carnets de chèques
Ordre de Bourse (France et Étranger)
Souscription sans frais aux Émissions
Emploi de fonds en reports
Gestion de portefeuilles
Achats de coupons étrangers
Change sur New-York, Montréal et Londres
aux meilleures conditions
Toutes opérations de banque

Site Internet : Archiv-Histo.com

P. LETHIELLEUX, Éditeur, 10, rue Cassette, PARIS (6e)

LOUIS VEUILLOT

ŒUVRES COMPLÈTES

Mises en ordre et annotées par **M. François VEUILLOT**

La souscription est ouverte pour la 1re série dont 7 volumes sont parus

UNE PUBLICATION ATTENDUE

« Le monument de **Louis VEUILLOT**, c'est l'édition définitive de ses *Œuvres complètes.* »

Jugement formulé par la plupart de ses admirateurs, à l'époque de son centenaire.

Louis Veuillot, en effet, de l'avis des critiques les plus éminents, les Lemaître et les Bourget, est un *classique.*

C'est aussi, comme Sainte-Beuve, malgré son hostilité, le reconnaissait déjà, un « *témoin du temps* » ; « peintre rigoureux de la réalité », ses *Mélanges* sont pleins de « pages d'histoire ».

Enfin, au témoignage concordant de l'autorité religieuse et de la génération nouvelle, *c'est un maître.* Pie X l'a proposé comme « modèle à ceux qui luttent pour l'Église » et, représentant des jeunes, Henri Bazire l'a salué comme un« précurseur ».

A ces hautes raisons, pour justifier l'édition des *Œuvres complètes*, d'autres motifs viennent s'ajouter encore, moins élevés peut-être, mais tout aussi pressants : plusieurs ouvrages de **Louis VEUILLOT**, épuisés, sont devenus introuvables ; la plupart des autres sont édités en formats disparates ; quelques-uns, contenant des allusions aux hommes et aux faits de son époque, ont besoin d'être éclaircis de notes explicatives.

ENSEMBLE DE LA PUBLICATION

La publication, désormais commencée, comporte trois séries.

PREMIÈRE SÉRIE : **Œuvres diverses** (ouvrages publiés sous des titres divers, y compris ceux que l'auteur inséra depuis dans ses *Mélanges* (*14 volumes*).

I. *Vie de Notre-Seigneur. La Bienheureuse Germaine Cousin. Le Saint Rosaire médité.* précédés d'une Introduction générale de M. François Veuillot. — II. *Les Pèlerinages de Suisse. Pierre Saintive.* — III. *Rome et Lorette. Agnès de Lauvens.* — IV. *Les Français en Algérie. L'Honnête femme.* — V. *Les Libres-Penseurs Les dialogues socialistes.* — VI. *Le Droit du Seigneur. La Guerre et l'homme de guerre. Le parti catholique.* — VII. *Corbin d'Aubécourt. Historiettes et fantaisies. Vignettes (inédit). De quelques erreurs sur la papauté.* — VIII. *Çà et là.* — IX. *Les parfums de Rome.* — X. *Le fonds de Giboyer. Brochures politiques 1861-1866. Fragments inédits (Raphaël théologien). Vies de Saints. Les Choses de la Vie. Les Jeux du Pouliguen.* XI. *Les Odeurs de Paris. Molière et Bourdaloue.* — XII. *Rome pendant le Concile.* — XIII. *Paris pendant les deux sièges.* — XIV. *Œuvres poétiques.*

DEUXIÈME SÉRIE : **La Correspondance** (*9 volumes*).

Une augmentation du nombre des pages et un texte plus serré — sans cesser d'être élégant et clair — permettra de ramener à cinq les neuf volumes actuellement parus de la *Correspondance* de Louis Veuillot. *Il y aura donc quatre volumes de lettres inédites.*

TROISIÈME SÉRIE : **Les Mélanges** (*17 volumes*).

Allégée de quelques œuvres éditées à part, — et qui figurent dans la première série, — les 22 volumes de cette publication (dont 12 sont à peu près introuvables) seront ramenés à 17.

Ici, les notes historiques et biographiques — et, pour certaines campagnes importantes et prolongées, les notices explicatives, — seront particulièrement nombreuses.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

POUR LA FRANCE, les personnes qui n'auront pas versé le montant de la *Première Série* toute entière (266.70) — devront nous envoyer 19.05 à la réception de chaque volume.

POUR L'ÉTRANGER, les personnes qui n'auront pas fait parvenir le montant de la *Première Série* toute entière (291.20) — devront nous envoyer 20.80 à la réception de chaque volume.

N. B. — Il a été fait un tirage à part de cinquante exemplaires numérotés **sur pur fil Lafuma.** *Prix du volume* : **40** frs. **00.** Pour avoir ces ouvrages reliés **demi-basane** verte ou rouge, plats papiers, tête dorée, ajouter **15** fr. par exemplaire ; même reliure en **demi-chagrin** (grenat ou vert), **18** fr. par exemplaire.

(Sept volumes de la *première série* sont parus à ce jour)

Volume I. — No 5. 24 AVRIL 1926

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

"NOVA FRANCIA"

Organe de la

Société d'Histoire du Canada

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

SOMMAIRE

Actes de la Société : Réunion du Comité des Sources et des Recherches à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. — Les Missionnaires du Saint-Esprit à Québec et en Acadie au XVIIIe siècle, par le P. Albert DAVID, missionnaire du Saint-Esprit (suite et fin). — **Un vitrail en l'église de Notre-Dame de Mortagne. — Claude d'Urre du Puy-Saint-Martin, seigneur de Chaudebonne**, par A. LÉO-LEYMARIE. — **Vieux documents et vieux papiers. — Les Provinces de France et la Nouvelle France : Quelques Picards au Canada**, par le docteur LOMIER (suite). — **Questions et Réponses. — Anniversaires historiques. — Livres et Revues. — Nouvelles diverses.**

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

52, Rue de Richelieu, PARIS 1er.

Le numéro : Édition ordinaire : 3 frs.
Édition de luxe : 10 frs.

Site Internet : Archiv-Histo.com

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA

(Association déclarée le 12 décembre 1924)
(N° 163-190 — Préfecture de Police)

EXTRAITS DES STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre les personnes ayant adhéré aux présents statuts et remplissant les conditions indiquées ci-après, une Société qui sera régie par la Loi de Juillet 1901 et par les dits Statuts. Cette Société a pour objet : de rechercher, réunir, mettre à la portée des hommes d'études et en même temps de faire connaître au grand public par des publications d'inédits les documents ayant trait à l'Histoire du Canada ; de former un lien entre tous ceux qui tiennent à l'Histoire du Canada par leurs traditions de famille.

Elle portera le nom de : **Société d'Histoire du Canada.**

ART. 2. — Le Siège de la Société est à Paris, 52, rue de Richelieu (1er arrondissement).

ART. 4. — Le but de la Société étant essentiellement historique franco-canadien, toute immixtion d'ordre politique ou religieux est formellement interdite. Le Comité Central pourra prononcer l'exclusion de tout membre qui enfreindra cette prescription sauf appel à l'Assemblée générale.

ART. 5. — **Moyens d'action.** — Les moyens d'action sont :

1° La création d'un Comité dit " Comité des Sources et des Recherches " qui centralisera tous les renseignements, copiera les pièces authentiques à lui communiquées, entrera en relation avec les familles ayant pris une part dans l'Histoire du Canada, fournira tous renseignements utiles à des recherches historiques et généalogiques ;

2° La création d'un Comité dit " Association des Familles ", qui groupera tous ceux qui justifieron de leur ascendance franco-canadienne dans l'Art Militaire, la Religion, l'Administration, le Commerce, la Colonisation ;

3° La publication, à des époques qu'un règlement intérieur fixera, de brochures historiques, de documents inédits, de monographies et d'un bulletin.

4° La constitution dans chaque province de France d'où sont originaires les Canadiens, de comités locaux, toujours en liaison avec le " Comité des Sources et des Recherches ".

ART. 6. — **Admissions.** — La Société comprend :

a) Un Comité de Patronage, composé d'un nombre illimité de membres comprenant des personnalités d'ordre divers, susceptibles d'honorer et d'aider la Société ; *b*) Des membres actifs ; *c*) Des membres bienfaiteurs ; *d*) Des membres fondateurs.

b) *Membres actifs.* — Peuvent être membres actifs de la Société d'Histoire du Canada :

1° Ceux qui se sont occupés ou s'occupent d'Histoire franco-canadienne ;

2° Ceux qui possèdent des documents concernant l'Histoire franco-canadienne et qui, les communiquant, contribuent au développement de la Société ;

3° Peuvent être membres du Comité, dit " Association des Familles " tous ceux qui justifient de leur ascendance franco-canadienne, comme indiqué à l'article 5 paragraphe 2.

c-d) *Membres bienfaiteurs et fondateurs.* — Peuvent être admis comme membres bienfaiteurs et fondateurs toutes les personnalités s'intéressant moralement ou matériellement au développemen des relations historiques franco-canadiennes.

ART. 7. — **Cotisations.** — *La cotisation annuelle des membres actifs de la Société d'Histoire du Canada est fixée à trente (30) francs au minimum.*

Celle de membre bienfaiteur est fixée à cent (100) francs au minimum.

Celle de membre fondateur est fixée à cinq cents (500) francs au minimum.

. . . . . .

ART. 8. — *Les membres actifs, bienfaiteurs et fondateurs pourront racheter leurs cotisations annuelles moyennant le versement, en une seule fois, de dix cotisations.*

Les membres ayant racheté leurs cotisations seront nommés " membres perpétuels ".

. . . . . .

ART. 10. — *Les membres actifs recevront gratuitement les publications de la Société*

Toute la Correspondance concernant la Revue « *Nova-Francia* » doit être adressée, 52, rue de Richelieu, Paris Ier.

Le Commissariat Général du Canada en France

COMMISSAIRE GÉNÉRAL :

L'Honorable PHILIPPE ROY

COMMISSAIRE DU COMMERCE :

Le Colonel HERCULE BARRÉ

SECRÉTAIRE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL :

PIERRE DUPUY

Pour tous renseignements sur le Canada s'adresser :

17, Boulevard des CAPUCINES

PARIS

Site Internet : Archiv-Histo.com

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(BANQUE D'HOCHELAGA)

Siège Social : MONTRÉAL

Capital versé et Réserve : $ 11.000.000

Actifs plus de $ 122.000.000

263 Succursales au Canada

dont 219

dans la province de Québec

FILIALE A PARIS

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(FRANCE)

RUE AUBER, 14

ACTES

de la

Société d'Histoire du Canada

Le Comité des *Sources et des Recherches* de la *Société d'Histoire du Canada* s'est réuni, le 20 Mars 1926, sous la présidence du duc de Lévis-Mirepoix, en la salle de la Réserve de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Assistaient à cette réunion, outre le président, le marquis de Montcalm, la comtesse Bruneel, le comte Bruneel, le comte Allard du Cholet, M. du Chaffault, le père David, MM. Th. Beauchesne, R. de Roquebrune, A.-Léo Leymarie, de Cathelineau, Bonnault de Méry.

Après avoir souhaité la bienvenue au major Gustave Lanctot, Directeur de la Section française des Archives, à Ottawa, le président, avant de donner la parole aux divers rapporteurs et au conférencier, prie le major Lanctot de dire quelques mots.

Au nom du Dr Doughty, qui a charge des Archives Fédérales du Canada, il assure la Société du dévouement des autorités canadiennes et, après avoir lu une lettre du Dr Doughty, exprime le vœu que les Archives Canadiennes d'Ottawa soient les représentants officiels de la *Société d'Histoire du Canada*.

A l'unanimité, le Comité prend une décision, nommant le Dr Doughty et le major Lanctot comme délégués officiels en Canada.

* * *

M. Th. Beauchesne relate brièvement les diverses propositions faites à la Société depuis l'Assemblée Générale dernière, les démarches faites pour obtenir quelques documents et des autorisations. Il signale que les cotisations rentrent assez régulièrement, et la formation d'un comité qui doit, en l'Église de Mortagne, honorer Pierre Boucher, sieur de Grosbois et de Boucherville, qui fut gouverneur des Trois-Rivières.

M. A.-Léo Leymarie, donne divers détails sur les démarches faites au sujet de Brouage, près de la Direction des Beaux-Arts, section des Monuments historiques.

Site Internet : Archiv-Histo.com

« ... De Rochefort, le commandant Dick Lemoine, tenu au courant de nos démarches, nous annonce la formation de la *Société des Amis de Brouage*, et que, cette année la *Société des Archives historiques d'Aunis et de Saintonge* va organiser, sans doute, sa traditionnelle excursion-conférence dans les murs de l'ancienne Jacopolis. Qu'il nous soit permis de remercier le commandant Lemoine, des *Archives du 4me Arrondissement Maritime* de Rochefort, de son dévouement et d'associer à ces remerciements le curé-doyen d'Echillais, l'abbé Barbotin, qui, sur place, a été prendre les renseignements nécessaires à la confection des fiches sollicitées par le Service des Monuments historiques. »

. . . . . .

« ... Aux Archives de la Bibliothèque de la ville d'Orléans, après correspondance avec M. Bouvier, nous avons pu avoir copie d'une lettre écrite par le R. P. Jogues, à sa mère, lettre qu'avait publiée partiellement le P. Martin, dans un livre sur le missionnaire jésuite ; et des extraits des manuscrits du chanoine Hubert, extraits concernant une généalogie du missionnaire récemment canonisé. Ces documents venant s'ajouter à ceux que nous a fourni notre collaborateur M. Ph. Tiersonnier, forment un dossier sérieux que viendra compléter les pièces promises par M. Parent du Chatelet, et la copie de la *Vita Patricii Isaaci Jogues*.

. . . . . .

Nous avons, grâce à la bienveillante collaboration du curé-doyen d'Echillais, l'abbé Barbotin, réuni quelques documents sur la famille des Le Gardeur de Tilly.

Voici, au hasard de la lecture quelques pièces :

— « Mémoire de mes services dans la marine ». Rochefort, 24 janvier 1722.

— Une lettre datée de Québec, 14 novembre 1709, donnant des détails curieux sur l'arrangement pris avec sa nièce de Villimeurs, sur l'ordonnance tendu par Raudot dans cette affaire.

— Acte de cession, devant notaire, passé à Québec le 14 Novembre 1713, par Noël Le Gardeur, seigneur de Tilly et Madelaine Boucher. Ils cédaient à Michel Béjon, leur part d'héritage dans la succession territoriale du Sr de Saint-Michel. Dans cet acte interviennent La Galissonnière et sa femme Catherine Bégon.

— Le contrat de mariage, dressé devant Adhémard, notaire à Montréal, en date du 11 juillet 1695 entre Louis de Gamut, sieur de Falaize et Louise Le Gardeur, fille de Charles le Gardeur de Tilly et de feu demoiselle Juchereau.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

— Une longue lettre datée de Québec, 30 Octobre 1711, donnant des détails typiques sur les Le Gardeur qui sont « sy escarter que nous ne nous voyons presque pas » ; sur l'action des Anglais.

— Des lettres originales signées de Clignancourt, de Beauvais, de Blainville, divers documents d'archives tirées de Registres de la Cour des Aides de Normandie, un certificat de Vaudreuil à Le Gardeur de Tilly, etc.

* * *

Le Comité *des Sources et des Recherches* a décidé de nommer un Comité chargé de l'élaboration du programme du concours à imposer aux concurrents du « Prix de la *Société d'Histoire du Canada* », qu'un anonyme veut fonder annuellement.

* * *

Le R. P. Albert David, après avoir peint avec humour le P. Limbour : « esprit disert et avisé, joyeux compagnon, et qui doué d'une mémoire prodigieuse, faisait office de répertoire vivant. Charmant causeur et intarissable, il agrémentait son débit d'une mimique fort expressive. On l'avait surnommé, le professeur d'histoires !... et il en savait plus d'une... Ce breton bretonnant — il venait de Pont-Aven, en droite ligne — était doublé d'un franc gascon, je veux dire qu'il brodait sur le fond, et de folles arabesques... » ; rappelé le souvenir du P. Schwindenhammer : « annaliste patient et érudit, il consacra vingt années à de laborieuses investigations. Acharné à la besogne, avec la ténacité d'un Bénédictin, il dépouillait les dossiers de la Marine et des Colonies, pour retracer l'Histoire religieuse de nos plus anciennes missions coloniales : Bourbon, Maurice, la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Pierre et Miquelon... », raconte ses entrevues avec les archivistes d'Ottawa, de Québec, de Memramcook, d'Halifax, de Windsor, en Canada ; de La Rochelle, de Morlaix, de Nantes, de Rennes, de Vannes, de Vire.

Mais « à mesure que mes cartons s'enrichissaient de notes nouvelles, assez incohérentes et trop souvent incomplètes, je me sentais paralysé par le fait de mon isolement... Manœuvre improvisé, j'avais gâché, beaucoup de besogne pour un maigre résultat ; et j'ai mis dix ans pour en arriver là. »

* * *

« C'est alors, Messieurs, que le concours fortuit d'heureuses circonstances me dirigea vers vous. J'eus vite apprécié toute l'utilité

Site Internet : Archiv-Histo.com

pratique de votre sage organisation ; qui a pour but de faciliter les travaux d'érudition, en nous amenant à portée de la main cette multitude infinie de matériaux inédits, qui demeurent cachés, tout au fond de coffres mystérieux, dans quelque coin ignoré de nos provinces.

« Les vieux manoirs qui ont abrité, aux temps héroïques, les lignées coloniales, possèdent dans leur chartrier des correspondances jaunies, infiniment précieuses, qui fleurent les vertus de la « vieille France ».

« Amener ces trésors au grand jour, c'est rendre à l'Histoire un service inappréciable ; et c'est, je le sais, Messieurs, le but que vous vous êtes proposé..... »

* * *

De la seconde partie de la causerie du P. A. David, nous extrayons les passages suivants qui furent soulignés par les applaudissements de tous les membres présents :

« ... Trois siècles ont passé depuis que nos découvreurs et nos pionniers sont allés, au delà du vaste Océan, jeter les fondements d'un empire colonial, qui fut le prolongement de la Patrie, la France d'Outre-Mer.

« Ils étaient une poignée, qui est devenue multitude. La bonne semence a donné cent pour un.

« Quelles furent ces âmes téméraires ? Quel génie puissant a su les déraciner du sol natal pour les lancer de la sorte dans l'inconnu ? Quelle constance vint soutenir leur audace et couronner leurs efforts ?

« La *Société d'Histoire du Canada* entreprit de nous le dire, et elle fut heureusement inspirée en donnant à sa revue d'études le nom fatidique de Nova Francia qui est, à lui seul, tout un programme.

« Retracer les origines de la colonisation au Canada, faire revivre les épisodes de cette fantastique épopée, peindre ceux qui en furent les protagonistes et les réalisateurs, c'est rattacher à la vieille terre des Gaules cette France nouvelle, qui est un rejeton vigoureux du chêne druidique ; c'est ramener pour ainsi dire à la maison paternelle, ces nouveaux *enfants prodigues*, qui, dans un élan de sublime enthousiasme, n'hésitèrent point à sacrifier leur patrimoine... mais pour réussir au delà de toute espérance !

* * *

« Comment fut écrite jusqu'à ce jour l'Histoire du Canada ? — D'autres le diront qui sont qualifiés pour le faire. — Sans doute, des esprits sagaces ont pris l'initiative de tracer, à larges traits, des fresques magistrales, dont les lignes hardies laissent à dessein dans une ombre discrète, la profusion des détails.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

« D'autres aussi ont paru se complaire en de minutieux récits, qui tiennent du « Mémorial » et des « Ephémérides », au risque de perdre de vue les larges perspectives.

« Me sera-t-il permis de dire — à ce sujet, — que l'on a peut-être accordé trop de crédit — ou du moins un crédit trop exclusif — aux pièces officielles, qui ne disent point toujours la *vérité* vraie ; en négligeant le contrôle parallèle de ce que j'appellerai les documents privés, j'entends ces correspondances intimes et familières, dont je parlais tout à l'heure et qui renferment, dans leurs plis fanés, la pensée, l'âme et les sentiments de ces hommes, dont nous évoquons le prestigieux souvenir.

* * *

« Le temps n'est plus, où l'on concevait l'histoire comme un genre littéraire — simple exercice de l'esprit — où la réalité des faits se pliait arbitrairement à l'effet dramatique ; chaque scène devenant un tableau ; chaque personnage un portrait, et la moindre harangue improvisée un discours académique, aussi vain que pompeux : ainsi l'exigeait le grand art et plus encore l'artifice de l'écrivain.

« L'Histoire, telle que nous la concevons ici, a pour seule et unique loi : la sincérité absolue.

« Retracer les faits dans leur consistance objective, avec une exactitude scrupuleuse ; analyser les caractères avec souplesse, par souci de la stricte justice ; ne rien dissimuler frauduleusement ; ne rien avancer qui ne soit solidement étayé de preuves authentiques et irréfutables ; tel est notre procédé, qui tient j'ose le dire, du *cinéma* ; puisqu'il rend, aux scènes évanouies du passé, la couleur, le mouvement et la vie.

« Pour en arriver là, Messieurs, ne faut-il point se libérer au préalable, de toute idée préconçue et du moindre préjugé ? afin d'aborder l'étude des sources documentaires, comme le praticien manie le scalpel avec une calme indifférence, qui n'est point de l'insensibilité.

« Si la recherche du vrai rejette et proscrit impitoyablement l'erreur sous toutes ses formes, et la contrefaçon ; elle tend, par le fait même, à faire éclater le triomphe des justes causes, en disséquant le jeu des passions humaines, en déchirant les voiles qui masquent d'ordinaire les procédés déloyaux et pervers.

« Mais, pour apprécier d'une manière impartiale les hommes et les choses du passé, il est nécessaire de considérer les événements

Site Internet : Archiv-Histo.com

sous toutes leurs formalités avec l'ensemble des circonstances qui les déterminent et les fixent dans la plénitude de leur signification totale ; et de même il est indispensable de scruter les cœurs par une analyse concrète et approfondie.

« Hommes et faits doivent être reconstitués dans leur cadre normal, en harmonie avec toutes les contingences de temps et de milieu.

« S'il est équitable de leur appliquer les lois immuables d'un contrôle rationnel, en ce qui concerne le juste et l'injuste, il ne convient pas moins de considérer les circonstances atténuantes, en faisant la part de la versatilité de l'esprit humain chez les caractères les mieux trempés.

« Je veux dire que l'historien doit nécessairement s'identifier avec ses personnages, se mettre dans leur rôle, s'il veut les comprendre, avant de les juger. Il lui faut se rapprocher d'eux dans la mesure du possible et non pas les solliciter vers soi arbitrairement.

« En d'autres termes il convient de tenir compte avant tout de la mentalité de l'époque où ces hommes ont vécu et ne pas prétendre mesurer à notre aune les faits et les gestes de nos ancêtres. Évoquer leur cause devant un tribunal improvisé et vouloir les juger sur des considérants ultra-modernes, c'est fausser l'histoire, pour sombrer dans la diatribe.

« Si les hommes du passé n'ont point agi en telle ou telle circonstance, comme nous le ferions aujourd'hui, c'est qu'ils pensaient diversement de nous ; et ils avaient, croyons-le, de bonnes raisons pour penser de la sorte.

« Ne cherchons donc pas à substituer notre point de vue personnel, trop souvent mesquin, aux idées larges, nettes et tenaces, qui les animaient dans l'exécution de leurs entreprises hasardeuses ou chevaleresques.

« Qu'ils aient été guidés immédiatement par l'esprit de lucre ou de conquête, ou qu'ils aient agi avec le zèle le plus désintéressé, ces hommes portaient au cœur un idéal, dont ils poursuivaient la réalisation, sans que rien puisse les fléchir, ni de les détourner de leur but.

« Ils savaient vouloir !

« Et sur ce point du moins, les siècles d'ignorance valaient peut-être mieux que d'autres plus savants... »

* * *

« Ces hardis pionniers qui ont su doter les « vieux pays « d'une France Nouvelle, — je parle de ceux-là qui donnèrent à l'œuvre colonisatrice leur âme avec leur sang, — ne se révèlent pas encore à nos yeux dans toute la lumineuse clarté qui convient à leur gloire ; mais ils ne demandent qu'à être mieux connus pour frapper notre admiration.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

D'aucuns s'efforcèrent de les représenter plus grands que nature, tandis que d'autres ont cherché à les rabaisser au-dessous de leur réel mérite, suivant la cause particulière qu'ils prétendaient servir. Sous le nom d'histoire, fallacieusement emprunté, se glissent parfois des polémiques acerbes ou des panégyriques ampoulés.

Les « Anciens Canadiens », soldats et hommes de mer, habitants, trappeurs ou missionnaires, sont en dehors de nos conflits, ils planent infiniment au-dessus des petites questions qui nous divisent. Ils se sont peints eux-mêmes dans leurs œuvres, et c'est là qu'il convient de les étudier sans parti-pris. Une étude psychologique très sérieuse s'impose d'abord à qui veut aborder loyalement notre épopée nationale. »

* * *

Une conséquence de notre méthode historique — et non pas la moindre — c'est de nous incliner, Messieurs, à l'indulgence bienveillante dans nos appréciations.

« Si le contact quotidien avec les vivants et le frottement des caractères a parfois l'inconvénient de nous rendre défiants — sinon fielleux vis-à-vis de nos contemporains, la fréquentation des anciens — de qui les ombres sont essentiellement pacifiques — tend au contraire à développer en nous le sens très humain de la *sérénité*.

« L'esprit agité par les déceptions du présent ou les soucis de l'avenir, reprend son aplomb dans la considération paisible des luttes soutenues par ceux qui nous ont précédé sur le chemin de la vie et qui maintenant ont trouvé le repos.

« S'il nous plaît, Messieurs, de conserver un droit à quelque indulgence, en notre faveur, auprès de la postérité, sachons interpréter d'une façon bénigne les actes d'autrui ; alors surtout qu'il nous apparaissent, dans la stabilité immuable, que leur confère, à nos yeux, la perspective mystérieuse et lointaine des siècles révolus. »

Site Internet : Archiv-Histo.com

LES MISSIONNAIRES DU SÉMINAIRE DU SAINT-ESPRIT A QUÉBEC ET EN ACADIE AU XVIIIe SIÈCLE

III

LES PROJETS DE L'ABBÉ DE L'ISLE-DIEU

(Suite)

Sous l'occupation anglaise, l'Abbé de l'Isle-Dieu conserva ses fonctions de Vicaire Général jusqu'en 1778, où son âge et ses infirmités l'obligèrent à donner sa démission. Il mourut l'année suivante, âgé de 91 ans.

Toujours dévoué de cœur aux intérêts de l'Eglise de Québec, il n'épargna aucun sacrifice personnel pour venir en aide à Mgr Briand. Après la chute de Québec, un certain nombre de prêtres avaient dû rentrer en France, et le gouvernement britannique s'opposa absolument à ce qu'il en vînt d'autres pour les remplacer. Ce fut un des plus gros soucis du nouvel Evêque, qui ne put combler les vides au cadre de son clergé. Le nombre total des prêtres était tombé de 181, en 1758, à 138 ,en 1766.

Dans une lettre au Cardinal Castelli, l'abbé de l'Isle-Dieu expose cette diette sacerdotale du Canada (8 Décembre 1772).

« Ce qui reste encore de bons et d'excellents missionnaires y sont excédés et s'épuisent de travail, sans que nous puissions y faire passer des missionnaires français d'origine, d'après les dispositions et les défenses même les plus formelles de Sa Majesté Britannique et à nous assez connues pour ne pouvoir les révoquer en doute (1). »

Malgré tous les obstacles, il fit instruire, à ses frais, au Collège de S. Servan, quatre jeunes Acadiens, fils de déportés: Jean Brault, Mathurin Bourg, Pierre Bourg et Isaac Hébert. Son intention, écrit-il à

(1) Nous terminons avec ce numéro l'étude du R. P. Albert David. Ce travail augmenté d'un appendice, orné d'une gravure, et complété de notes nouvelles, paraîtra sous peu, aux Editions de la *Société d'Histoire du Canada*, avec une préface de Monseigneur Le Roy, archevêque de Carie, supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit.

l'Evêque (4 Juin 1767), est d'en faire de bons prêtres pour le Diocèse de Québec. « Si vous les acceptez, Monseigneur, je vous les enverrai, sans aucun ordre, pas même de tonsure, après avoir fait leur philosophie, et au moins deux ans de Théologie afin qu'ils puissent passer de France à Londres, et de Londres à Québec, en laïques, comme de simples voyageurs.

« Et comme il pourrait se faire que je ne vivrai peut-être pas assez pour la pleine exécution de mon projet, je compte amasser et rassembler tout ce que je pourrai et en laisser le dépôt à quelqu'un qui puisse me remplacer. Et ce sera sûrement, et de préférence pour vous et pour votre Diocèse, que je ferai élever ces quatre jeunes gens, dans la vue de porter mon zèle pour vous, Monseigneur, et pour votre cher Diocèse, au-delà des bornes de ma vie même... »

Jean Brault et Mathurin Bourg persévérèrent dans leur vocation, et, après avoir achevé leurs études au Séminaire du Saint-Esprit, à Paris, ils se rendirent au Canada, où ils furent ordonnés prêtres, en 1772.

MM. Bourg et Brault furent les deux derniers Spiritains que l'Abbé de l'Isle-Dieu eut la joie d'envoyer au Canada. Il les confie à Mgr Briand comme les « fils de sa vieillesse ».

« Je vous recommande, Monseigneur, les deux jeunes sujets que je vous ai fait passer, et je souhaite que vous continuiez d'en être content, afin que l'événement réponde à mes espérances (2). »

IV

LES MISSIONS COLONIALES DU SAINT-ESPRIT

Les épreuves et les déceptions n'avaient fait qu'affermir les liens qui existaient depuis si longtemps entre l'Abbé de l'Isle-Dieu et le Séminaire du Saint-Esprit.

Rempli d'admiration pour les travaux, les souffrances et les mérites de ces vaillants missionnaires, dont la plupart étaient revenus en France, usé par l'âge et les infirmités, il entreprit de donner à son cher Séminaire un dernier témoignage de sa sollicitude, en assurant l'avenir de cette maison d'une manière définitive. Il usa de

(2) 5 Février 1774.

Site Internet : Archiv-Histo.com

toute son influence, qui était grande à la Cour, pour mener à bonne fin cette dernière entreprise qui couronnait dignement sa laborieuse carrière, et il eut la consolation de réussir.

Lorsque le gouvernement de Louis XV résolut, en 1763, de substituer des séculiers, dans les Colonies d'Amérique, aux Missionnaires réguliers, de quelqu'ordre qu'ils fussent, l'Abbé de l'Isle-Dieu adressa au Duc de Choiseul un long mémoire (1) pour exposer à la Cour l'avantage qu'il y aurait de confier au Séminaire du Saint-Esprit, la desserte des Colonies de l'Amérique du Nord.

Dans ces observations qui sont marquées au coin du bon sens et de l'expérience la mieux motivée, l'Abbé de l'Isle-Dieu s'attache à démontrer à la Cour que seul le Séminaire du Saint-Esprit est en état de répondre à ses vues et d'en assurer la parfaite exécution.

« Quant au nombre des sujets qu'il s'agira de trouver, dit-il, et de former pour l'exécution de ce projet, on ne craint pas de dire qu'il n'y a dans tout le Royaume que *le seul Séminaire du Saint-Esprit*, — établi à Paris, rue des Postes, — qui soit en état de fournir autant de sujets qu'il en faudra par la suite, — pour le nombre et pour la qualité, — par le genre de l'éducation que l'on reçoit dans cette maison, où l'on élève les sujets qui y sont formés, pour les postes les plus pénibles, les plus laborieux, les moins lucratifs et les plus abandonnés. « Mais, quoiqu'il y ait, chaque année, dans cette maison, plus de quatre-vingts sujets qu'on y élève, qu'on y forme, qu'on y entretient gratuitement, et dont il en sort tous les ans une quinzaine, il ne serait pas possible qu'elle fournît actuellement, et dans la même année, autant de sujets qu'il en faudrait pour l'exécution du projet actuel de la Cour...

« Ce ne serait donc que successivement et en plusieurs années que le Séminaire du Saint-Esprit pourrait fournir le nombre de sujets suffisants pour remplacer dans chacune des Colonies qui nous restent, au Sud de l'Amérique septentrionale, les Missionnaires réguliers que la Cour paraît disposée à en retirer pour leur substituer des prêtres séculiers; et, dans le cas où le Séminaire dont il s'agit ne se trouverait pas en état, par la suite, de fournir autant de sujets qu'il faudrait, — eu égard à la modicité de son emplacement et à celle de ses facultés, — il serait aisé et facile à la Cour de remédier à ces deux inconvénients, et de mettre cette maison à portée de fournir pour l'œuvre des Missions qu'on veut rétablir autant de sujets qu'il en faudrait; et, — on ose le répéter ici, — *l'esprit qu'on prend dans cette maison, l'éducation qu'on y reçoit et la manière*

(1) Le texte complet de ce document sera publié en Appendice, dans l'édition de ce travail.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

dont on y est élevé sont seuls capables de former des hommes véritablement apostoliques. »

Parlant, un peu plus loin, du soin qu'il faudrait apporter dans le choix des Vicaires Apostoliques, l'Abbé de l'Isle-Dieu ajoute: « Pour cela il faudrait, non des hommes pris au hasard, mais des hommes de choix et d'élite,... des hommes qui eussent l'esprit évangélique et véritablement apostolique, des hommes qui eussent été élevés, — s'il était possible — dans des Séminaires tels que celui du Saint-Esprit, d'où sont sortis, — depuis son établissement, — non seulement nos Missionnaires du Canada et de l'Acadie, mais où Messieurs les Directeurs des Missions Etrangères ont pris eux-mêmes leurs missionnaires et les plus grands évêques, — Vicaires Apostoliques, — qu'ils aient eu dans leurs Missions des Grandes Indes. »

Le gouvernement de Louis XV, assez peu scrupuleux par ailleurs dans les questions intéressant la Religion, eut du moins cette fois-là le bon esprit de suivre les sages conseils de l'Abbé de l'Isle-Dieu.

C'est donc grâce à sa haute influence et à ses multiples démarches que la petite Société du Saint-Esprit se vit agréée par le Roi pour la desserte des Colonies Françaises; résultat inespéré que lui avait acquis le zèle dévoué de ses fils et qui désormais assurait son avenir.

L'Abbé de l'Isle-Dieu était tout heureux de pouvoir écrire, le 5 Juin 1769, au Cardinal Castelli, Préfet de la Propagande:

« Voici, Monseigneur, une dernière affaire dont il me reste à entretenir Votre Eminence, et qui lui fera certainement grand plaisir.

« Notre Cour et le Ministère de notre Marine paraissent s'occuper sérieusement du soin de ce qui nous reste de Colonies, et surtout de celles que nous appelons Antilles sur et sous le Vent, comme La Guadeloupe, La Martinique, Saint-Domingue, Cayenne, La Guyane et les autres îles adjacentes, qui dépendent, pour le gouvernement spirituel et civil de celles que je viens de nommer.

« A force de représentations, Monseigneur, je crois être venu à bout de faire connaître à notre Cour et au Ministre de notre Marine le besoin qu'avaient nos Colonies d'une discipline ecclésiastique constante, immuable, qui fixât l'autorité dans la main qu'elle devait être et qui déterminât sans équivoque et sans appel le degré et l'étendue de subordination qui lui était due, lorsqu'elle émanait de la main seule qui avait le droit de la conférer...

« Il paraît, Monseigneur, qu'une aussi judicieuse et aussi ferme représentation, — faite par le Procureur Général du Bureau de Législation pour ce qui concerne le civil et le temporel de nos Colo-

Site Internet : Archiv-Histo.com

nies, — faite au Ministre même, a produit son effet, puisqu'on s'est déterminé à demander à notre pauvre et respectable Séminaire du Saint-Esprit vingt-trois sujets pour desservir toutes les Missions que les Jésuites avaient dans l'Isle de Cayenne et y établir un petit hospice, en forme de séminaire et de collège, pour l'éducation des enfants et pour la formation des jeunes sujets déjà compétents qui paraîtraient avoir de la vocation pour l'état ecclésiastique.

« Il me paraît également que le sort qu'on fait à ce Séminaire est et sera désormais suffisant pour fournir à la subsistance et à l'entretien du nombre de sujets qu'on lui demande, et même pour élever et former dans le Séminaire de Paris ceux qui se destineront à l'œuvre des Missions, et je vois ce Séminaire tout disposé à acquiescer à la demande qu'on lui fait; mais il y a un préalable nécessaire et même indispensable et que les supérieurs de cette petite Congrégation m'ont prié de remplir pour eux auprès de Sa Sainteté et de Votre Eminence, jusqu'à ce que la liberté de le faire eux-mêmes leur en soit accordée et que vous m'ayez marqué, Monseigneur, s'ils le peuvent avec confiance, en s'adressant à Votre Eminence, pour en obtenir l'attache, l'agrément et la permission du Saint-Siège, auquel ce Séminaire et tous ceux qui y ont été élevés depuis son établissement, ont toujours été extrêmement attachés comme au centre de l'unité.

« Je vous avoue, Monseigneur, que j'ai d'autant plus de satisfaction et de consolation de vous voir confier les Missions de Cayenne au Séminaire du Saint-Esprit, que, pendant trente-huit ans que j'ai été chargé, en qualité de Vicaire Général de toutes les Missions françaises et sauvages du vaste diocèse de Québec, dans l'Amérique Septentrionale, je n'y ai jamais fait passer que des sujets élevés et formés au Séminaire du Saint-Esprit, et que tous ont toujours surpassé mes espérances, sans que jamais aucun d'entre eux se soit démenti (1). »

V

A SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Le Canada étant devenu possession britannique, la France eut naturellement le désir de détacher les petites îles de Saint-Pierre et Miquelon de la juridiction de l'Evêque de Québec, et des négociations s'ouvrirent à Rome dans ce but. La Propagande reconnut le bien fondé de cette demande, et les îles furent érigées en Préfecture Apostolique (1765). Mais, quelle ne fut pas la surprise de l'Abbé de l'Isle-Dieu, quand il apprit que la Cour l'avait devancé et que deux prêtres s'étaient rendu déjà sur ces îles?

(1) *Archivio di Propaganda.*

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

En effet, M. Dangeac, nommé Gouverneur des Etablissements de Saint-Pierre et Miquelon, avait amené avec lui, lorsqu'il vint prendre possession de son poste, en 1763, deux aumôniers: les Pères de Bonnécamps et Ardilliers, de la Compagnie de Jésus.

Ces deux missionnaires improvisés n'avaient pour tous pouvoirs que les facultés qui leur avaient été conférées par l'Evêque de La Rochelle, au moment de l'embarqument, et qui furent jugées insuffisantes par l'Abbé de l'Isle-Dieu (1).

A son instigation, le Séminaire du Saint-Esprit fut chargé par la Propagande de fournir des prêtres à la nouvelle Préfecture Apostolique. Saint-Pierre fut ainsi la première Mission Coloniale confiée par Rome à la Société du Saint-Esprit, avec l'agrément de la Cour de Versailles.

On désigna d'abord pour ce poste MM. Girard et Manach (2), anciens Missionnaires de l'Acadie, et l'Abbé de l'Isle-Dieu leur obtint les titres de Préfet et de Vice-Préfet (1765). Ils s'embarquèrent le 28 juillet, mais ne purent parvenir à destination. Arrêtés par la tempête, ils relâchèrent à La Martinique, où M. Perreau les retint quarante jours.

M. Manach mourut pendant le retour en France (22 janvier 1766); M. Girard revint à Paris dans un état d'épuisement qui ne permettait pas de l'exposer à de nouvelles fatigues.

On désigna pour les remplacer deux jeunes prêtres du Séminaire du Saint-Esprit: MM. Pinabel et Paradis; puis M .Pinabel lui-même, — on ne sait pour quelle cause, — ne partit point. Finalement M. Julien Becquet fut nommé Préfet-Apostolique des Iles Saint-Pierre et Miquelon. Accompagné de M. Paradis, il s'embarqua le 28 avril 1767, à Rochefort. M. Bouguet vint les rejoindre en 1774.

(1) Abbé Auguste Gosselin — *Encore le Père de Bonnécamps!* (1707-1790), Mémoires de la Société Royale du Canada; 2e Série (1897-98) — vol. 3. section 1.

(2) En désignant MM. Girard et Manach pour Saint-Pierre et Miquelon, on avait sûrement l'intention de les faire passer de nouveau au Canada, ainsi que l'indique la lettre du Ministre à M. Dangeac (17 Mai 1765). Déjà il avait été question de les envoyer par la Louisiane. (Lettre du Ministre à M. Hody, Sup. des M. E. — 28 Février 1762). Aussi l'année suivante, l'abbé Manach faisait dire aux Acadiens qu'il s'embarquerait à l'automne, pour être leur prêtre, et il invitait les gens à se transporter à Miramichi. « S'ils vont s'y établir sur les terres données par le Roi, ils n'auront tous qu'à s'en féliciter. » (Lettre de Robins à Louison Petitpas, 10 juin 1763).

Site Internet : Archiv-Histo.com

Accompagné de M. Paradis, il s'embarqua le 28 avril 1767, à Rochefort. M. Bouguet vint les rejoindre en 1774.

M. Becquet ayant remis sa démission de Préfet Apostolique, en 1775, l'Abbé Cassiet fut proposé pour lui succéder, mais l'affaire traîna en longueur; puis survint la guerre de l'Indépendance Américaine (1778-1783). Dès le début des hostilités (1er Septembre 1778), les Anglais s'emparèrent de Saint-Pierre et déportèrent la population française.

M. Paradis revint à Saint-Pierre en qualité de Préfet, après le traité de Versailles (1784) (3). Il avait pour Vice-Préfet M. Longueville, qui lui succéda quelques années plus tard.

En effet, d'après les Archives du Séminaire du Saint-Esprit, M. Longueville exerçait les fonctions de Préfet, en 1788. Au début de la période révolutionnaire, il pensa que le devoir pour lui était de se maintenir à son poste, pendant la tourmente, afin d'assurer le service religieux de la Colonie. Il usa de son influence, — qui était grande, — pour maintenir l'ordre et la paix au sein de la population, agissant de concert avec le commandant Danseville.

Il ne fait aucun doute qu'il prêta le serment exigé par la Constitution, car nous le voyons, de 1789 à 1793, prendre une part active, parfois même prépondérante, aux délibérations de l'Assemblée Générale et des divers Comités Il se trouvait encore, à Miquelon, le 2 novembre 1793, six mois après l'arrivée des Anglais dans la Colonie. Il fut, sans aucun doute, expédié en France, l'année suivante, avec les déportés. Une lettre de M. Bourilhon nous apprend qu'il vivait, retiré à Saint-Servan, en 1816 (1). Les deux autres prêtres, M. Allain, curé de Miquelon, et M. Le Jamtel de la Blouterie, refusèrent le serment et furent contraints de prendre la fuite pour échapper aux

---

(3) M. de Villars — qui avait pris la succession de l'Abbé de l'Isle-Dieu (1778) —écrit au Cardinal Préfet de la Propagande, le 27 Septembre 1783: « Conformément aux intentions de Votre Eminence, j'ai envoyé sur le champ, à Versailles, vos dépêches pour MM. Paradis et Longueville, et j'espère que M. le maréchal de Castries, Ministre de la Marine, les fera partir pour les Isles Miquelon et Saint-Pierre, par le premier navire. Mais il est à présumer qu'il n'en partira aucun pour ce pays-là avant le mois de Mars prochain, à cause que la saison est déjà fort avancée. »

Notons, à ce propos, la réponse du Président *du Conseil de la Marine* (11 Février 1778) à M. de Villars, qui lui notifiait que l'évêque de Québec l'avait nommé Vicaire Général de son Diocèse, et l'avait spécialement autorisé à envoyer des Missionnaires à Saint-Pierre et Miquelon: « *C'est le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit*, dit-il, *que le roi a chargé de présenter des sujets pour ces Missions.* Ils sont munis des pouvoirs de la Cour de Rome. » (Correspondance. Série B. vol. 164. fol. 48).

(1) M. Longueville, chanoine honoraire de Rennes, mourut à Saint-Servan — quai du Port Solidor — le 29 Mai 1820, âgé de 67 ans.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

vexations du Comité révolutionnaire. Ils allèrent l'un et l'autre chercher un refuge sur les bords du Saint-Laurent.

M. Allain se fixa aux Iles Madeleine, et, après vingt ans d'un laborieux ministère parmi les pauvres pêcheurs du Golfe, il s'en alla mourir à Québec, en 1812.

M. Le Jamtel lui survécut jusqu'en 1835. D'abord curé d'Arichat, puis de Bécancourt, il fut le dernier *Spiritain de l'Acadie.*

Albert DAVID,

Missionnaire du Saint-Esprit.

Les quatre premiers numéros de *NOVA FRANCIA* en tirage ordinaire sont épuisés. Ils ne peuvent être adressés qu'aux souscripteurs d'une année.

Il est fait un tirage de luxe de *NOVA FRANCIA*. Reimposée, imprimée sur Velin de Madagascar, non brochée, *NOVA FRANCIA* prend à ce tirage une allure de Revue de Bibliophiles.

Ces numéros ne sont tirés qu'à petit nombre. Le prix du Numéro est de DIX francs.

Prière de s'inscrire au siège de la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA, 52, rue de Richelieu, Paris, et d'envoyer le montant de sa souscription, pour une année, soit *SOIXANTE* francs à M. Th. Beauchesne, Trésorier.

Site Internet : Archiv-Histo.com

UN VITRAIL EN L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE MORTAGNE

Le Comité constitué pour honorer, à Mortagne-au-Perche, Pierre Boucher, sieur de Grosbois et de Boucherville, est définitivement composé de MM. BEAUCHESNE, *Secrétaire général de la Société d'Histoire du Canada* ; Georges CRESTE, *Trésorier de la Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie* ; Louis CLÈBE (*Ile Maurice*) ; Louis DUGAS ; René GOBILLOT, *Secrétaire de la Rédaction de la « Revue Normande »* ; M. LETELLIER, *publiciste* ; le docteur LEVASSORT, *Vice-Président de la Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie* ; le chanoine MERCIER, *Curé-Archiprêtre de Notre-Dame de Mortagne* ; MONTARVILLE BOUCHER DE LA BRUÈRE, *Directeur des Archives Publiques du Canada à Montréal* ; TOURNOÜER, *Président de la Société Historique et Archéologique de l'Orne, Secrétaire général de la Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie.*

Le vitrail du peintre-verrier Louis Barillet, vitrail représentant l'embarquement du gouverneur des Trois-Rivières à La Rochelle pour regagner la Nouvelle-France après sa réception à la Cour du roi Louis XIV est déjà fort avancé.

Rappelons que les souscriptions sont reçues chez M. Georges Creste, trésorier, rue de Bellechasse, 35, (Paris VII[e]), ou chez M. Th. Beauchesne, trésorier-adjoint, rue de Richelieu, 52, (Paris I[er]).

Le *Comité des Sources et des Recherches* a décidé de consacrer le prochain numéro de *Nova Francia* à Pierre Boucher, sieur de Grosbois et de Boucherville.

CLAUDE D'URRE DU PUY-SAINT-MARTIN

Seigneur de Chaudebonne

Claude d'Urre du Puy-Saint-Martin, seigneur de Chaudebonne premier maréchal des logis aux Suisses de la Garde, en la maison de Gaston d'Orléans dont Saint-Vincent de Paul disait : « Je parlai ces « jours-ci avec madame de Liancourt. Elle me raconta qu'un gentil- « homme, monsieur de Chaudebonne, avait pris l'habitude, par dévotion, « de s'endormir toujours les mains jointes. Dieu l'en récompensa par la « grâce de mourir les mains jointes » (1), fut un des « Messieurs et Dames de la Société de Nostre Dame pour la Conversion des Sauvages de la Nouvelle-France ». Il venait de la Compagnie du Très-Saint-Sacrement de l'Autel.

En mai 1626, après la paix signée à la Rochelle, le « sieur de Chau- « debonne, grand mareschal des logis de la maison de Monsieur » fut arrêté par ordre du roi étant à Fontainebleau, en même temps que le maréchal d'Ornano; puis, le lendemain « le sieur Nallier eut comman- « dement de mener les dits sieurs Mareschal et de Chaudebonne, « prisonniers au chateau de Vincennes. Et pour cet effect il les mit « chacun dans un carosse et les conduisit à Melun, d'où il les mit sur « l'eau, chacun dans un basteau couvert, suivi de trois ou quatre bas- « teaux pleins de soldats du Régiment des Gardes, et sur la levée de la « rivière estoit le sieur de Buhy enseigne de la compagnie des Gens « d'armes du Roy qui les gardoit avec sa cavalerie. Arrivéz à Charenton « ils remontèrent en carosses, et furent conduits au bois de Vincennes... « Le sieur de Chaudebonne qui avait este fait prisonnier avec le dit feu « Mareschal, fut transféré du bois de Vincennes à la Bastille... » (2).

En 1632, le 15 Septembre, de Chaudebonne fut « chargé par Mon- « sieur de visiter le cardinal duc et luy tesmoigner la haute estime que « son Altesse royale avoit toujours véritablement conservé de son génie « et de son zèle... puis il va chargé de missive vers le roi qui répond à « Monsieur « Les propositions que le sieur de Chaudebonne m'a faites « de vostre part,sont si peu convenables à ma dignite, au bien de mon « Estat, et au vostre propre, que je n'y puis faire autre reponse que « ce que je ay fait savoir par le sieur d'Aiguebonne pour tesmoignage « de mon affection à vostre endroit... » (3).

---

(1) Conférence donnée le 22 janvier 1645 sur « *la pratique du règlement* ». COSTE (*Pierre*). SAINT-VINCENT DE PAUL. CORRESPONDANCE. ENTRETIENS. DOCUMENTS. II. ENTRETIENS. Vol. IX. PARIS 1923. p. 219.

(2) HISTOIRE GÉNÉRALE DES GUERRES ET MOUVEMENS ARRIVEZ EN DIVERS ESTATS DU MONDE SOUS LE REGNE AUGUSTE DE LOUIS XIII... DEPUIS 1621 JUSQU'A 1626... ROUEN 1647. Vol. II. p. 808, 810, 827.

(3) AUBERY (*le sieur*). — L'HISTOIRE DU CARDINAL DUC DE RICHELIEU... A COLOGNE 1666. p. 359, 361. — GAZETTE DE FRANCE. 1632. N° du 24 septembre. p. 374, 380-381.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Les pourparlers se poursuivent ; « de Bullion, surintendant des « finances en lequel le roi a grande confiance » va partir pour rencontrer Monsieur, à la suite d'une nouvelle démarche faite, au nom de celui-ci, par de Chaudebonne. Les « otages pour la seureté du dit sieur « de Bullion » sont à Montpellier le 23 septembre 1632, le roi y étant arrivé le matin et de Bullion décide alors de partir « demain au soir ou « après-demain matin au plustard pour aller trouver Monsieur... » Le 25 septembre de Bullion est parti ; le 27, après la victoire du Maréchal de Schomberg, de Chaudebonne revient, en mission près du roi, à Montpellier (1). Le duc de Montmorency était battu.

Le roi « touché de pitié et de compassion de voir le malheureux « estat où les mauvais conseils avoient jeté mon dit seigneur son frère... « depescha à l'instant... le sieur d'Aiguebonne à Béziers, pour luy dire « que l'entrée de ses bonnes grâces ne luy seroit jamais fermé quand il « viendroit a resipiscence, et qu'il témoigneroit par ses actions autant « de passion au bien et à la grandeur de cet estat qui estoit obligé par « sa naissance. Mon dit seigneur avoit en mesme temps depesche le « sieur de Chaudebonne, frère aîné dudit sieur d'Aiguebonne pour « supplier très humblement Sa Majesté de luy vouloir pardonner, et en « un mot le requérir de ce qu'il luy avoit benignement offert ; sans que « ni l'un ni l'autre eussent avis de leurs intentions... » (2).

« Lorsque son service ne le retenait pas auprès de Monsieur » de Chaudebonne, que les hommes « savent honnête, scrupuleux, serviable et brave » (3) ; que les femmes apprécient « pour sa conversation brillante, sa propreté, son luxe » (4), fréquente la cour, et se lie avec Vincent Voiture. Non loin du Louvre, rue Saint-Thomas, en l'Hôtel de Rambouillet, il va le conduire, du consentement de la marquise, « consentement quasi certain l'exquise femme n'étant qu'indulgence et « bonté » (5).

Dans ce milieu, où il est très apprécié, de Chaudebonne se charge « de conduire Voiture aux dames », et le présente à Mme de Rambouillet.

A Bruxelles, Voiture va retrouver son ami. « Il y retrouve Chaude- « bonne, un Chaudebonne tout changé, tombé subitement dans la « dévotion et qui ne parle plus qu'à la manière des sermonnaires, et « qui ne songe plus qu'à sauver son âme au moment où le danger « menace principalement son corps » (6) ; il le charge de veiller à ce que Gaston d'Orléans ne l'oublie pas, lui écrit plusieurs lettres (7), puis le temps aidant, les relations n'étant plus les mêmes, l'oubli vient.

---

(1) *Gazette de France.* 1632. N° du 5 octobre. p. 400.

(2) *Gazette de France.* 1632. N° du 15 octobre. p. 410.

(3) MAGNE. (Emile). — Voiture et les Origines de l'Hôtel de Rambouillet. 1597-1635... Paris. 1911. p. 47.

(4) MAGNE. (Emile). Voiture et les Origines... *Op. cit.*, p. 46.

(5) MAGNE. (Emile). Voiture et les Origines... *Op. cit.* p. 48. — Romaine-Catherine de Vivonne Savella, marquise de Rambouillet, épousa, naturalisée française en 1594, le vidame du Mans. Charles d'Augennes.

(6) MAGNE. (Emile). Voiture et les Origines... *Op. cit.*, p. 222.

(7) BIBL. ARSENAL. *Mss.* 4119. Recueil Conrard. *Tome XIV.* p.p. 907. 912. 913.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Voiture et la marquise avaient consolidé leur amitié. « Et quand ils « ne se torturent point l'imagination pour se narguer l'un l'autre, ils « s'entendent à merveille pour plaisanter autrui. A un sieur Maighne, « homme austère et grave, ils proposent de danser les matassins. Ils « lui font croire que son ami, Chaudebonne, dont il ne peut souffrir la « coquetterie et qu'il désapprouve, vieux déjà, de courtiser Mlle des « Ouches, adolescente fort jolie, s'est décidé à l'épouser. Indigné, « Maighne déshérite Chaudebonne » (1). La raillerie, cette fois, a des conséquences désastreuses.

Claude de Chaudebonne était « tout changé », aussi ne sommes-nous pas surpris de voir que le fidèle de l'Hôtel de Rambouillet n'était pas devenu indifférent à la Compagnie du Très-Saint-Sacrement de l'Autel.

Le 20 novembre 1644, la Compagnie de Paris écrivait à la Compagnie de Marseille : « Nous vous donnons advis du decedz d'un de « nos confrères lequel après avoir souffert trois ans des douleurs « extremement sensibles sans impatiance ny aucune plainte est mort « avec une si grande tranquilité et une si parfaite résignation à la « volonte de Dieu que ce seroit un crime de le regretter quoy que « nous perdions en luy un des plus parfaictz exemplaires de vertu que « nous eussions en nostre compagnie. Il se nommoit Monsieur de « Chaudebonne, chevallier d'honneur de Madame la duchesse « d'Orléans... » (2).

Nous n'avons pu retrouver son testament. Nous avons cependant copié une Requête (3) présentée au roi par Saint-Vincent de Paul « prestre superieur general des prestres de la Mission, Pierre Colombet « aussy prestre cure de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, et Gaston de « Renty, chevalier, baron du dit lieu, executeurs du testament et « ordonnance de derniere volonte du defunt Sieur de Chaudebonne... » se plaignant de n'avoir pu travailler à l'exécution du testament, signé le 11 novembre précédent, à cause de contestations faites par une sœur du défunt et par son frère le sieur d'Aigue-bonne. Les exécuteurs testamentaires demandent au roi que soient rapportées des Lettres d'État, obtenues par les frère et sœur de Chaudebonne, lettres qui frustrent « l'intension du dit defunct, la recompense de ses domestiques, et le soulagement des pauvres... »

Les différends de famille ne semblent s'être aplanis, que très tard, car le 1er septembre de 1660, la baronne de Renty signant sa lettre : « L. de Balzac de Renty » écrivait à Saint-Vincent-de-Paul : « ...il « faudra, s'il vous plaît, résoudre... et voir l'un de ces jours comme « l'on terminera les affaires de feu M. de Chaudebonne » (4).

A.-Léo LEYMARIE.

---

(1) BIBL. ARS. MSS. 4.119. RECUEIL CONRARD. Tome XIV. p. 455. — VOITURE. ŒUVRES. PARIS 1650 (*2e éd.*). — MAGNE (*Émile*). — VOITURE ET LES ANNÉES DE GLOIRE DE L'HOTEL DE RAMBOUILLET. 1635. 1648. PARIS 1912. pp. 52. 53.

(2) RÉBEILLEAU (*Alfred*). — La COMPAGNIE SECRÈTE DU SAINT-SACREMENT... Paris. *1908*, p. 41, 42.

(3) ARCH. NAT. V6 201. pièce cotée 33, du 20 octobre 1645.

(4) COSTE (*Pierre*). — SAINT-VINCENT DE PAUL. CORRESPONDANCE. ENTRETIENS. DOCUMENTS. I. CORRESPONDANCE. Vol. VIII. PARIS 1923. p. 416.

Site Internet : Archiv-Histo.com

VIEUX DOCUMENTS ET VIEUX PAPIERS

Nous publierons, sans les commenter, sous cette rubrique, les documents et vieux papiers inédits ou rares, qui pourront apporter, à l'Histoire du Canada et à ses amis, des éléments nouveaux ou compléter des renseignements déjà réunis.

Le PÈRE SAGARD-THEODAT, à PARIS, en 1638

DE VERTHAMON
8 OCTOBRE 1638
A PARIS
N° 29

Sur la requeste présentée au Roy en son Conseil par les pères, gardien religieux et Couvent des Cordeliers à Paris contenant que pour certaines considérations le Sr cardinal Barberin protecteur du dit ordre auroit doné obedience à frère Gabriel Sagard pour demeurer au dit couvent et y servir selon que les suppliants le trouveroient estre propre, de quoy les peres Recolletz ayant conceu jalousie se sont advisez de se pouvoir en l'officialité de Paris et y ont obtenu sentence portant que les suppliants leur remettroient le dit Sagard dans huictaine dont lesdits suppliants se sont portez comme appelantz comme d'abus au parlement de Paris ou par arrest ilz sont tenuz pour bien relevez et auroit esté ordoné que les parties en viendroient au premier jour et cependant deffenses de rien attenter, neantmoins les dits suppliants ont advis que lesdits Recolletz se vantent d'avoir obtenu arrest audit Conseil et menacent de faire prendre ledit Sagard et le contraindre par force de rentrer dans leur couvent au préjudice de son obedience, et d'aultant que le dit frère Gabriel Sagard est dans ledit grand couvent de Paris et suyvant les obediences du Sr cardinal protecteur et du pere general dudit ordre en bon odeur, exemple et edification de tous les autres tant religieux que seculiers requeroient qu'il

pleust à Sa Majesté conformément audit arrest du parlement de Paris du 6e aoust 1637 et sans avoir esgard audit prétendu arrest du Conseil sy aucun y a faire deffenses ausdits Récolletz de sen servir à peine d'estre declarez refractaire à la volonté de Sa Majesté et d'estre puniz et chastiez, et à tous huissiers et sergentz de en execution dicelluy ny autres jugementz attenter à la personne dudit Sagard à peine de M3ll et d'amende et privation de leurs charges ;

Veu ladite requeste signée Lefebvre advocat au dit Conseil, les obediences donées audit frère Sagard, par ledit Sr cardinal Barberin et par le P. provincial des Cordeliers des 20 novembre 1636 et 9e may 1637 ; coppie du dit arrest de la Cour de parlement de Paris du 6e aoust ausdit an 1637 par lequel les suppliants sont receuz appellans de la sentence de l'archevesché de Paris du 19e juillet precedent et tenuz pour bien relevez et ordoné que sur l'appel les parties auroient audience au premier jour et cependant deffenses de passer outre ny rien attenté au prejudice de ce dont la Cour est saisye jusques à ce quautrement en ayt esté ordoné, ouy le rapport des sieurs commissaires à ce deputez et tout consideré.

Le Roy en son Conseil ordonne que ladite requeste sera communiquée au pere provincial des Recolletz de la province de Paris pour luy ouy ou sa response veüe y estre pourveu ainsy qu'il appartiendra par raison, cependant surseviront toutes contraintes que lesdits P. Recolletz pourroient avoir obtenües contre ledit Sagard jusques a ce qu'autrement par Sa Majesté en son dit Conseil en aye esté ordoné.

SEGUIER — VERTHAMON, LEFEVRE, CHARLES, DE LA POTHERYE

du VIIIe octobre 1638 à Paris (1)

(1) ARCHIVES NATIONALES. V6 133.

Site Internet : Archiv-Histo.com

ACTE DE TUTELLE des ENFANTS de JACQUES de SAINT-ETIENNE de LA TOUR, 1699

Tutel des Enfans de Jacques de Saint Estienne De la Tour — 9. [Unze de la Sixième Liasse [*Paraphe*]

Lan mil six cent quatre vingt dix neuf le Dixiesme jour doctobre par devant nous Lieutenant general civil et Criminel En la province de Laccadie, de present au fort du bas de la Riviere Saintjean, sont Comparus les sieurs Jacques de Muis Escuyer sieur d'Entremont, aBraham demius Sieur de plemares, charles de Saint Estienne Escuyer Sieur de la tour, Charles Melanson Sieur de la Raméé, Charles melanson, jean Belinaux, et Charles Baunaux, tous parents tant paternels que maternels de jeanne de Saint Estienne de la Tour agéé de douze ans, dagate de Saint Estienne de la tour agéé de Neuf ans, d'anne marie de Saint Estienne de la tour agéé de sept ans, et de charles de Saint Estienne de la tour agé de quatre ans Tous Enfans mineurs de deffunt jacques de Saint Estienne Sieur de la Tour leur pere, et d'Anne melanson veuve dudit sieur de la Tour leur mere scavoir ledit jacques de Muis Ecuyer Sieur de tremont [*sic*], accause d'anne de S[t] Estienne de la tour son Espouze sœur dudit deffunt abraham de muis Sieur de Plemares, a Causes de margueritte de S[t] Estienne de la Tour son Espouze sœur dudit deffunt et charles de S[t] Estienne Ecuyer S[r] de la Tour frere dudit deffunt jacques de S[t] Estienne de la tour Charles melanson sieur de la Raméé pere danne melanson mere desd mineurs, Charles melanson frere de lad[e] Veuve, Jean Belinaux acause de magdelaine melanson son Espouze sœur de ladite veuve, Et charles belinaux accause de marie melanson aussy soeur de ladite veuve Lesquels se sont tous assemblez par devant nous pour Elire un tuteur ausdits Enfans mineurs lesquels apres avoir fait serment de nous donner bon et fidel avis sur le Contenu cy dessus a leffet de quoy ils ont tous dun consentement unanime Esleu et eslizent par ces presentes dame anne melanson mere desdits mineurs pour leur tutrice, surquoy nous avons ordonné que lad[e] dame demeure tutrice de susd mineurs, laquelle a ce pnte a volontairement accepté ladite charge de tutrice et promis faire son devoir en jcelle, et fait le serment accoutumé et en tel cas requis fait les jours et an que dessus, En presence de charles dabin maistre charpentier de Navire, et de M[e] jacques hurtin cap[ne] de vaisseau tesmoins qui ont signé en la minutte des presentes avec les partyes ainsy signé jacques mains [*sic*] d'Entremont, abraham mius dit de Plemares, Charles de S[t] Estienne de la tour, Charles de melanson dit la raméé, charles melanson le fils,

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Jean Belineaux, et Charles a fait sa marque et declaré ne scavoir Ecrire dElle enquis en la maniere ordinaire, et Plus bas est Ecrit, delivré par moy Jean Chrisostome loppinot no[re] Royal et greffier en la province daccadie ainsy signé Et audessous est Encore Ecrit, Nous mathieu de Goulin Con[er] du Roy Lieutenant gnal Civil et Criminel en la province daccadie, Certiffions a q[l] appartiendra que M[e] Jean Chrisostome loppinot qui a délivré Coppie du pnt acte est No[re] Royal et greffier en cetted- province et que foy est adjoutéé a ses actes En tesmoin de quoy nous avons signé la pnte ajcelle apposé notre cachet au fort du bas de la riviere S[t] jean audit pays Ce vingt sept octobre MVI[c] quatre vingt dix neuf, ainsy signé de Goulin, et au dessous,

Certiffié veritable et paraphé par led' charles de Saint Estienne Escuyer Sieur de la Tour, et par Louis Alexandre desfriches Sieur de Meneval cy devant gouverneur daccadie, de present a Paris logé rue portefoing parroisse Saint Nicolas des champs a ce present suivant le Contract passé Devant les Nottaires soussignez Cejourdhuy vingt deux may mil sept Cent, ainsy signé charles de Saint Estienne desfriches de menneval, Prieur et Robillard, En loriginal des presentes estant annexé a la minutte dudit Contract qui est demeuré audit Robillard Nottaire signé Vatel et Robillard Nottaires avec paraphes et a Costé est Ecrit scellé ledit jour Receu Cinq sols avec un paraphe.

Collationné a Loriginal en papier ce fait a Linstant Rendu par Nous Con[ers] du Roy No[res] a Paris soussignez Cejourdhuy Dix sept[e] juin mil sept Cent dix. (1)

Oumont. (*avec paraphe*) — [Le Court. (*avec paraphe*)

MANDEMENT de MONSEIGNEUR de SAINT-VALLIER, 1719

†

Nous Jean Par La Grace Et du S[t] Siege Apostolique Euêque de quebec, a Nos tres Chers Enfants Les habitans de La paroisse de Ville marie Salut Et Benediction En N. S.

C'est auec douleur que nous avons apris a Notre retour de france Le mauvais Vsage ou vous etiés de paroitre contre La bienseance En simple chemise sans caleçon Et san culotte pendant L'eté pour euiter La grande Chaleur, cequi Nous a d'autant plus surpris que nous

(1) Ce document fait partie de la collection de M. A.-Léo Leymarie. *Papier timbré de la* Généralité de Paris. 4 pages. *323 mill. sur 220 mill.*

Site Internet : Archiv-Histo.com

voïons violer parla Les regles de modestie que Lapôtre demande dans touts les Chretiens, vne occasion si prochaine de peché a Vous Et aux autres personnes qui peuuent vous voir dans cet etat, Nous mettant dans L'obligation de vous representer Le Nombre jnnombrable de pechés dont vous vous trouuerés coupable a L'heure de La mort, non seulement des Vôtres, mais Encore de ceux d'autruy dont Le prophete Roy demandoit auec tant d'jnstance a Dieu d'etre delivré, qui sont d'autant plus dangereux qu'on ne Les connoit point, Et qui ne Laissent pas d'irriter Dieu d'une maniere a Le porter a refuser Les graces Les plus Necessaires ; Nous a determiné a demander a monsieur Le marquis de Vaudreüil Gouverneur General de tout Le païs ; a semploÿer a nous aider a deracíner dans votre paroisse vne si detestable coutume qui seroit La cause asseurée de La damnation d'un grand nombre de peres de famille aussi bien que des Enfants, si vous n'aués égard a Nos remontrances Et Exhortations paternelles ausquelles si vous vous rendes, Nous pouvons vous assurer que nous vous regarderons comme nos plus Chers Enfants, que nous aurons de nouveau Engendré En Jesus Christ, *Quos iterum parturis in Christo.* jl n'y a point de Benediction temporelle Et spirituelle que nous ne Cherchions a Vous procurer Nos tres chers Enfants ; si vous nous donnés La Consolation de Vous mettre dans un etat plus modeste Lorsque vous travaillerés ou agirés, que si vous nous obligés de gemir devant Dieu sur L'opiniatreté auec Laquelle quelques-uns de vous voudroient garder une si detestable coutume que nous regardons comme pernicieuse a la société ciuile aussi bien qu'aux bonnes meurs, jl n'y a rien que nous ne fasions auprès de Dieu Et des hommes pour vous faire Entrer sur cela dans votre debuoir, mais nous Esperons de Labonté de vos coeurs, Et de La docilité d'Enfants que vous devés faire paroitre pour Vôtre premier pasteur dans toutes Les choses qu'jl peut Exiger de vous pour Vôtre Salut que ce dessordre cessera Et que nous aurons La consolation d'avoir En vous des chrestiens fideles Et des Enfants dociles. *Et erunt docibiles Dei* : Donné à Ville marie sous nôtre sein Et celuy de nôtre secretaire, Et scellé du sçeau de Nos armes ce Vingt sixiême avril mil sept cent dix neuf. (1)

Jean eveque de quebec
(*Sign. aut.*)
Par Monseigneur
TESSIÉ

(*avec paraphe*)

[*au dos*] contre ceux qui
vont sans culottes
et sans calçons
1719

(1) Ce document fait partie de la collection de M. A.-Léo Leymarie. Papier 4 pages. 235 mill. sur 176 mill. sceau à la 3e page).

Cie Gle Transatlantique

Relations régulières
avec le CANADA

1° Par paquebots confortables (pour passagers et fret)
de Bordeaux pour Halifax, le Mercredi tous les 14 jours
(ligne Bordeaux — Vigo — Halifax — New-York)

2° par vapeurs de charge de fort tonnage
(fret seulement)
d'Anvers, du Havre et de Bordeaux, départ bi-mensuel
pour Vancouver (Colombie Britannique)
via Cristobal (C. Z.) — (Ligne du NORD PACIFIQUE)

La Compagnie Générale Transatlantique assure également des départs fréquents à destination de New-York et autres ports des Etats-Unis, de Cuba, du Mexique, des Antilles, Guyanes, de Cristobal (C. Z.), du Nord et du Sud Pacifique, de l'Angleterre, de la Pologne, du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie,

S'adresser : 6, Rue Auber, à Paris
et dans ses agences.

Site Internet : Archiv-Histo.com

NOUVELLE LIBRAIRIE NATIONALE

3, Place du Panthéon, PARIS-Ve — Chèques Postaux Paris 3.155

VIENT DE PARAITRE

le nouveau roman de

LEVIS-MIREPOIX

LE VOYAGE DE SATAN

L'auteur du *Seigneur Inconnu* y retrace dans un récit d'un pathétique extraordinaire, la lutte livrée à la finance internationale par les forces vives d'un pays qui veut vivre selon sa loi nationale, lutte à travers laquelle se déroule la plus pure et la plus émouvante histoire d'amour.

Un vol. In-16 double couronne . . . . . 9 fr.
— — In-8° écu sur alfa *(édition originale)*. . . 12 fr.

Il a été tiré de cet ouvrage :

15 exemplaires sur Madagascar . . 60 fr.
140 exemplaires sur pur Fil Lafuma . 35 fr.

RÉCEMMENT PARUS

JACQUES MARITAIN. — **Théonas.** — (2e *édition*). Un vol. in-8° écu sur alfa . . . . . 10 fr.

JEAN MORINI-COMBY. — **Les Assignats.** — Un vol. in-8° écu sur alfa . . . . . 10 fr.

GEORGES GAUDY. — **La Ville Rouge.** — (récit) *édition originale*. Un vol. in-8° écu sur alfa . . . . . 12 fr.

GEORGES VALOIS. — **La Politique de la Victoire.** (*édition originale*). Un vol. in 8° écu sur alfa . . . . . 10 fr.

P. LETHIELLEUX, Éditeur, 10, rue Cassette, PARIS (6e)

LOUIS VEUILLOT

ŒUVRES COMPLÈTES

Mises en ordre et annotées par **M. François VEUILLOT**

La souscription est ouverte pour la 1re série dont 7 volumes sont parus

UNE PUBLICATION ATTENDUE

« Le monument de **Louis VEUILLOT**, c'est l'édition définitive de ses *Œuvres complètes*. »

Jugement formulé par la plupart de ses admirateurs, à l'époque de son centenaire.

Louis Veuillot, en effet, de l'avis des critiques les plus éminents, les Lemaître et les Bourget, est un *classique*.

C'est aussi, comme Sainte-Beuve, malgré son hostilité, le reconnaissait déjà, un « *témoin du temps* » ; « peintre rigoureux de la réalité », ses *Mélanges* sont pleins de « pages d'histoire ».

Enfin, au témoignage concordant de l'autorité religieuse et de la génération nouvelle, *c'est un maître*. Pie X l'a proposé comme « modèle à ceux qui luttent pour l'Église » et, représentant des jeunes, Henri Bazire l'a salué comme un « précurseur ».

A ces hautes raisons, pour justifier l'édition des *Œuvres complètes*, d'autres motifs viennent s'ajouter encore, moins élevés peut-être, mais tout aussi pressants : plusieurs ouvrages de **Louis VEUILLOT**, épuisés, sont devenus introuvables ; la plupart des autres sont édités en formats disparates ; quelques-uns, contenant des allusions aux hommes et aux faits de son époque, ont besoin d'être éclaircis de notes explicatives.

ENSEMBLE DE LA PUBLICATION

La publication, désormais commencée, comporte trois séries.

PREMIÈRE SÉRIE : **Œuvres diverses** (ouvrages publiés sous des titres divers, y compris ceux que l'auteur inséra depuis dans ses *Mélanges* (*14 volumes*).

I. *Vie de Notre-Seigneur. La Bienheureuse Germaine Cousin. Le Saint Rosaire médité.* précédés d'une Introduction générale de M. François Veuillot. — II. *Les Pèlerinages de Suisse. Pierre Saintive.* — III. *Rome et Lorette. Agnès de Lauvens.* — IV. *Les Français en Algérie. L'Honnête femme.* — V. *Les Libres-Penseurs. Les dialogues socialistes.* — VI. *Le Droit du Seigneur. La Guerre et l'homme de guerre. Le parti catholique.* — VII. *Corbin d'Aubécourt. Historiettes et fantaisies. Vignettes (inédit). De quelques erreurs sur la papauté.* — VIII. *Çà et là.* — IX. *Les parfums de Rome.* — X. *Le fonds de Giboyer. Brochures politiques 1861-1866. Fragments inédits (Raphaël théologien). Vies de Saints. Les Choses de la Vie. Les Jeux du Pouliquen.* XI. *Les Odeurs de Paris. Molière et Bourdaloue.* — XII. *Rome pendant le Concile.* — XIII. *Paris pendant les deux sièges.* — XIV. *Œuvres poétiques.*

DEUXIÈME SÉRIE : **La Correspondance** (*9 volumes*).

Une augmentation du nombre des pages et un texte plus serré — sans cesser d'être élégant et clair — permettra de ramener à cinq les neuf volumes actuellement parus de la *Correspondance* de Louis Veuillot. *Il y aura donc quatre volumes de lettres inédites.*

TROISIÈME SÉRIE : **Les Mélanges** (*17 volumes*).

Allégée de quelques œuvres éditées à part, — et qui figurent dans la première série, — les 22 volumes de cette publication (dont 12 sont à peu près introuvables) seront ramenés à 17.

Ici, les notes historiques et biographiques — et, pour certaines campagnes importantes et prolongées, les notices explicatives, — seront particulièrement nombreuses.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

POUR LA FRANCE, les personnes qui n'auront pas versé le montant de la *Première Série* toute entière (266.70) — devront nous envoyer 19.05 à la réception de chaque volume.

POUR L'ÉTRANGER, les personnes qui n'auront pas fait parvenir le montant de la *Première Série* toute entière (291.20) — devront nous envoyer 20.80 à la réception de chaque volume.

N. B. — Il a été fait un tirage à part de cinquante exemplaires numérotés **sur pur fil Lafuma**. *Prix du volume* : **40** frs. **00**. Pour avoir ces ouvrages reliés **demi-basane** verte ou rouge, plats papiers, tête dorée, ajouter **15** fr. par exemplaire ; même reliure en **demi-chagrin** (grenat ou vert), **18** fr. par exemplaire.

(Sept volumes de la *première série* sont parus à ce jour)

Site Internet : Archiv-Histo.com

CHEZ Bernard GRASSET à Paris

EMILE BAUMANN

SAINT PAUL

Un volume in-16. . . . . 9 f. »»

ÉDOUARD SCHNEIDER

LES HEURES BÉNÉDICTINES

Un volume in-16. . . . . 7 f. 50

GEORGES GOYAU

LES ORIGINES RELIGIEUSES DU CANADA FRANCAIS

Un volume in-16. . . . . 7 f. 50

LOUIS HÉMON

MARIA CHAPDELAINE

Un volume in-16. . . . . 7 f. 50

LES PROVINCES DE FRANCE ET LA NOUVELLE FRANCE [1]

QUELQUES PICARDS AU CANADA

(Suite)

VILLE D'AMIENS ET SON DIOCÈSE

De toute la Picardie, c'est le diocèse et la ville d'Amiens qui fournirent au Canada le plus grand nombre de colons.

Voici les noms de la plupart d'entre eux:

Samus, Nicolas, chirurgien, baptisé en 1656, fils de Clément et de Catherine Forestier, époux de Marie-Anne Gauthier, était originaire de la paroisse Saint-Jean, évêché d'Amiens. En 1686, il habitait Boucherville, au Canada. Il y fut inhumé, le 12 Janvier 168...

Bezard, (1695), Henry, dit Lafleur, fils d'Adrien et de Madeleine Champion, baptisé en 1665, époux d'Anne Refort, de la paroisse Notre-Dame d'Etampes, du diocèse de Sens, était originaire de la paroisse Saint-Jean, évêché d'Amiens (1).

Croteau, Pierre, baptisé en 1641, était originaire d'Amiens, en Picardie. Habitant chez M. de l'Epinay, il fut inhumé au Cap Saint-Ignace (Canada) le 23 Décembre 1681.

Hebert, Joseph, originaire de Sevestre (?) d'Amiens, baptisé en 1641, habitait Québec en 1660. Il avait épousé Marie-Charlotte de Poitiers, fille de M. Pierre de Poitiers, sieur du Buisson, capitaine d'infanterie, et d'Hélène de Bellau (2).

Du Poitiers, Jean-Baptiste, sieur du Buisson, fils de Pierre et d'Hélène de Bellau, était originaire de Saint-Martin d'Annecour, évêché d'Amiens. Le 30 Août 1700, M. du Poitiers déclara par devant M. Dollier de Casson, qu'il avait fait baptiser dans les pays hérétiques des

(1) La date entre parenthèses qui suit immédiatement le nom est celle de l'arrivée au Canada.

(2) Ce nom rappelle celui de Louis Hébert, le premier colon canadien qui arriva à Québec en 1617, après avoir habité l'Acadie.

Site Internet : Archiv-Histo.com

environs de la Ménade, plusieurs enfants, par des prêtres qui s'enfuirent à cause de la persécution, sans lui laisser aucun extrait de baptême de ses dits enfants. C'est pourquoi M. Dollier dresse un procès-verbal de l'âge et du baptême des dits enfants, en présence de dame Elisabeth Jossard, mère; de Jacques Lapaye et de Madeleine David son épouse, et d'Elisabeth Perrin, épouse de Jean Lalande, et les dits enfants, savoir: Robert, Marie-Madeleine et Guillaume.

Ont déclaré aussi qu'Elisabeth Perrin fut baptisée avec Robert par le même prêtre, de quoi elle a eu connaissance, d'autant plus qu'elle avait de 17 à 18 ans.

Fait au Séminaire de Saint-Sulpice, le 20 Août 1700.

Jacques, Louis, habitant de Québec en 1688, baptisé en 1662, fils de Nicolas et de Marie Foyer, époux d'Antoinette Leroux, était originaire d'Amiens, en Picardie.

Hogues, Pierre, baptisé en 1648, fils de Jean et de Nicolas Dubus, habitait Montréal en 1672. Il était originaire de Notre-Dame de Bellefontaine, évêché d'Amiens et avait épousé une Iroquoise, Catherine Nachita, de la nation Putéotémite, baptisée en 1654. Il fut inhumé le 12 Septembre 1676. Descendance.

Lefebvre, Jean-Baptiste, dit *Saint-Jean,* fils de Godefroid, marchand, et de Jeanne Mibet, originaire d'Amiens, en Picardie, habitait Montréal en 1676.

Aubert, sieur de La Chenaye, Charles, (1664), commis-général de MM. de la Compagnie des Indes Occidentales, né en 1630, dans la paroisse Saint-Michel, ville d'Amiens, en Picardie; fils de Jacques et de Marie Goupil, époux de Catherine Couillard. Il fut inhumé le 20 Septembre 1702.

Un bourg du Canada porte le nom de Lachenaye.

Choquet, Nicolas, dit *Champagne,* baptisé en 1643, originaire d'Amiens, en Picardie, était fils de Nicolas et de Claudine Groël. Il fut inhumé le 6 Mai 1707 à Varennes, Canada.

Fasche, Nicolas, baptisé en 1642, fils de Jean et de Marie Grandserre, était originaire de la paroisse Saint-Eloi, évêché d'Amiens; il fut inhumé le 4 Décembre 1714, à Charlebourg, Canada.

Preunier, Nicolas, fils de Jean et d'Adrienne Denault, était originaire de la paroisse Saint-Eloi, évêché d'Amiens.

Rigau, Adrien, caporal de M. Bourvillon, fils de Jean et de Marie-Thérèse Dupont, était originaire d'Amiens, en Picardie.

Robert, Philippe, de la paroisse Saint-Jacques, évêché d'Amiens.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Blanchet, Pierre, (1669), baptisé en 1646, fils de Noël et de Madeleine Valet, était originaire de la paroisse de Saint-Omer, de Rosières, diocèse d'Amiens, en Picardie, époux de Marie Fournier. Il fut inhumé le 12 Avril 1909, à Saint-Thomas, Canada. Il fut l'ancêtre des archevêque et évêque Blanchet, premiers missionnaires de l'Orégon.

Bullau, Antoine, marchand, baptisé en 1722, fils de Jean et de Catherine Pintin, provenant de la paroisse Saint-Nicolas, ville d'Amiens.

Caron de Caquerez, Pierre-François-Henri, (1762), baptisé en 1729, fils de Jean-Baptiste et de Françoise-Elisabeth du Harlay, était originaire de la paroisse Saint-Rémy, ville d'Amiens, Picardie. Il avait épousé Marie-Thérèse Savigny.

De la Houssaye, sieur d'Etreval, chevalier, fils de François-Antoine, sieur d'Avault, et de Louise-Angélique de Chabot, était originaire de Notre-Dame de Méricour, diocèse d'Amiens, Picardie. Le 29 Septembre 1767, il habitait encore Berthier, Canada (Près d'Hornoy, Somme, existe le village de Méricour).

Dherre, François, fils de Louis et de Marie-Jeanne Myre, époux de Marie-Anne Poutré, était originaire de Courcival, diocèse d'Amiens, Picardie. C'était un soldat de la Compagnie de M. de Vassal, régiment de Béarn. On l'avait surnommé *Saint-François.*

Duguay, Louis-Rémi, (1722), enseigne, fils de Rémi, conseiller du Roi, Commissaire extraordinaire des Guerres, et de Marie-Catherine Delamarre, était originaire de la paroisse Saint-Michel, d'Amiens, en Picardie. Il avait épousé Charlotte-Elisabeth Dugué, veuve Petit.

Flamand, Nicole, fille de Nicolas et de Marie Rousselle, était originaire de la paroisse Saint-Nicolas, de Chauny, diocèse d'Amiens, en Picardie. Elle avait épousé Louis Lepère en 1759.

Debuirre ou Deboire, Marie-Marguerite-Claire, fille de Jean-Gabriel et de Marguerite Leroux, de la Ville d'Amiens, Picardie, veuve de Noël Buteau, mariée à Claude Hantrage, normand.

Joron, Louis, dit *La Tulipe,* fils de Louis et de Marguerite Pié, soldat de la Compagnie de M. de Cadillac, régiment de Berry, était originaire de la paroisse Saint-Rémy, ville d'Amiens, Picardie. Il avait épousé Marie-Françoise Giroux, baptisée en 1736. De ce mariage était né Louis, baptisé le 11 Novembre 1758.

Jourdain, Nicolas, (1741), dit *Lonpré,* baptisé en 1708, exerçait la profession de brasseur à Québec, en 1741. Fils de Jacques et de Marie-

Site Internet : Archiv-Histo.com

Anne Patré, il était de Longère (?), diocèse d'Amiens, Picardie. Il avait épousé Marie-Françoise Lallemand (1).

Lauzay ou Lauzet, Jean-Baptiste, dit *Sans Façon*, ancien soldat de la Colonie. Baptisé en 1703, il était originaire de la Ville d'Amiens, en Picardie. Il fut inhumé le 23 Mai 1768 à l'Hôpital Général.

Maillet, Jean-Baptiste, (1730), baptisé en 1707, fils de Jean et de Françoise Becquet, habitait Québec en 1730. Il éait originaire de la paroisse Sainte-Madeleine, de Liomer, diocèse d'Amiens, Picardie. Il avait épousé Marie-Madeleine Chaillé et fut inhumé le 17 mars 1731.

Maquet, dit *La Joie*, fils de Claude et de... Marié à Marie Martin, était originaire d'Ardecour, diocèse d'Amiens, Picardie. En 1748, il habitait Boucherville, Canada.

Sagot ou Sajots, Pierre, (1740), dit *Picard*, baptisé en 1708, habitait Québec en 1740. Fils de François et de Marie Desjardins, il était originaire de Neuville-Fromentière, diocèse d'Amiens, Picardie. Il avait épousé Marie-Anne Houymet et fut inhumé le 10 Août 1758.

Sorel, Nicolas, (1747), dit *l'Eveillé*, soldat, vivait à Québec en 1747. Fils de Nicolas et de Marguerite Thuillier, il était originaire de la paroisse Saint-Martin, du Bourdon, diocèse d'Amiens, Picardie. Il avait épousé Geneviève Harbours.

Solval, Philippe, dit *Saint-Germain*, soldat, baptisé en 1732, habitait Montréal en 1757; fils de Pierre et de Thérèse Monits, époux de Marie-Amable Sorel. Il était originaire de la paroisse Saint-Germain, diocèse d'Amiens, en Picardie.

Odelin, André-François, (1751), dit *Jolibois*, était à Saint-Antoine de Tilly, Canada, le 23 Février 1766. Fils de François-Joseph et de Thérèse Lecouturier, il était originaire de la paroisse Saint-Rémi, diocèse d'Amiens, Picardie. Il avait épousé Dorothée Toupin.

Picard, Alexandre, (1758), qui habitait Québec en 1758, fils de Louis et de Marie-Anne Dutrieux, époux de Louise-Madeleine Goupil, était originaire de la paroisse du Miny Saint-Georges, diocèse d'Amiens (Picardie).

Plichou, Louis, dit *Saint-Louis*, baptisé en 1719, était un soldat de la Compagnie de M. de Lacorne. Fils de Charles et de Marie Coquerel, époux de Marie-Thérèse Pimparé, il était originaire de Centaux, diocèse d'Amiens, Picardie et habitait Montréal en 1747.

---

(1) Longère est mis pour Longpré, par suite de défaut de lecture, car ce n'est sans doute pas sans motif que ce colon portait le surnom de Lonpré. Les documents de la Bibliothèque Nationale disent Longpré.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Tavernier, Julien, dit *Sans Pitié*, soldat de la Compagnie de M. de Lacorne, était fils de François et de Marie Marchand, originaire de la paroisse Saint-Jacques, ville d'Amiens, Picardie; il avait épousé Marie-Anne Girouard et habitait Montréal en 1749.

Verly, Michel, habitait Saint-Philippe au Canada, en 1764. Fils de Michel et de Marie-Catherine Président, il était originaire de Versignes, diocèse d'Amiens, Picardie. Il avait épousé Marie-Joseph Raimond.

Desmelliers, Martin, baptisé en 1646, fils de Martin et de Madeleine Lecoq, originaire de la paroisse Notre-Dame, du bourg d'Ault, évêché d'Amiens.

Lebrun du Plessis, Jean-Baptiste, était arrivé au Canada en 1755, en qualité de volontaire au régiment de Béarn. Il avait été baptisé en 1739. Fils de Jean-Baptiste et de Marie de Champigny, époux de Marie-Catherine Métot, il était originaire de la paroisse Saint-Jean, ville de Corbie, diocèse d'Amiens, en Picardie.

Loire, Thomas, soldat de la Compagnie de Préau, fils de Sébastien et de Geneviève Ortampéan, époux de Marie-Joséphine Pivin; il était originaire de la paroisse du Saint-Sépulchre, du Mont Didier (*sic*), diocèse d'Amiens, en Picardie.

Caddé, Antoine, habitait Québec en 1760; originaire de la paroisse de Saint-Médard, de Montdidier, il était fils de Martin et de Marie Lefebvre, époux de Charlotte Lacombe.

Guibert, Jean, dit *La Framboise*, baptisé en 1651, fils d'Antoine et de Jeanne Crevier, était originaire de Bozanne, évêché d'Amiens, en Picardie.

Daveluy, Paul, dit *Larose*, baptisé en 1642, fils de Samuel, maître brasseur et d'Hélène Godefroid. Originaire de Reindeville, diocèse d'Amiens, en Picardie. Il fut inhumé le 21 Décembre 1687, à la Pointe aux Trembles, Canada.

Sedillot, Louis, époux de Marie Charlier, baptisé en 1600, était ainsi que sa femme originaire de Montreuil en Picardie. Inhumé à Québec le 25 Janvier 1672.

Bras de Fer, Nicolas, habitait le Canada en 1645. Originaire du bourg de Saint-Valery (?) en France, il était au service de M. de La Chenaye en 1664. Il fut inhumé à Québec le 12 Octobre 1670.

Pas d'autre indication sur le bourg de Saint-Valery: sur Somme ou en Caux? Nous opinons pour Saint-Valery-sur-Somme, en tenant compte que M. de La Chenaye était picard.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Mousseau, Julien, qui habitait Québec en 1669, était originaire de Villeroye, en Picardie. Sa femme, Anne Bellecour, était née à Saint-Pierre, en Picardie.

D'Hocquincourt, Anne, (1669), originaire de la paroisse Notre-Dame, de Brocourt, diocèse d'Amiens, était l'épouse de Jacques Damian de l'Isle de Rhé.

Cottin, (1682), natif de la paroisse Saint-Clou, d'Amiens, époux de Jeanne Verdon, de Québec.

Des Marets, Philippe, (1735), de Vitremont, évêché d'Amiens, époux de Marie-Anne Rondeau.

Philippon, Pierre, (1737), de Flosséne, évêché d'Amiens, époux de Louise Bonhomme.

Philippon, (1738), de Flosséne, évêché d'Amiens, époux de Marie Amiot. Probablement frère du précédent. Venus tous deux au Canada, à un an d'intervalle.

Du Bos, Charles, (1737), de Bouveréne, évêché d'Amiens; époux de Marie Amiot.

Lemage, Jean-Jacques, (1740), de la paroisse Saint-Denis, évêché d'Amiens; époux de Françoise Métot.

Dubot, Charles, (1748), de Rouvre, diocèse d'Amiens, époux de Marie-Françoise de Saint-Vincent.

Sageot, Pierre, (1755), de Neuville-Fromentière, diocèse d'Amiens; même origine qu'un autre colon du même nom, venu au Canada huit ans plus tôt, en 1740.

Destroimaisons, Des pages entières sont consacrées par l'Abbé Tanguay dans son dictionnaire généalogique, aux membres d'une famille ayant porté le nom de Destroimaisons, hommes et femmes, avec leur descendance. Le premier cité comme ayant habité le Canada, portait le prénom de Philippe. Au 18 Novembre 1669, il résidait dans la commune de Château-Richer. Baptisé en 1637, il était originaire de la paroisse Notre-Dame, de Montreuil, évêché d'Amiens, et il avait épousé Marguerite Crosnier, baptisée en 1645, venue en Nouvelle-France, de Fontenay, diocèse de Rouen.

Cette famille serait originaire de la terre, hameau ou lieu dit *Les Trois-Maisons* — ce serait le véritable nom — terre située à Bazinghen, en Boulonais. Elle était très ancienne. On trouve des Trois-Maisons à Liège en 1325, à Fiennes, en Boulonais, en 1477, puis à Bazinghen et dans les villages environnants, notamment à Audighen. Survient la reddition de Boulogne au roi d'Angleterre Henri VIII, le 14 Septembre

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

1544. Les Trois-Maisons abandonnent un pays ruiné et dévasté et se réfugient dans le Ponthieu, à Montreuil-sur-Mer, en même temps que d'autres familles boulonnaises. Mais, lors du rachat de Boulogne par la France, en Juin 1546, une branche de la famille des Trois-Maisons rentra à Bazinghen, dans le Boulonais, et s'y distingua dans la fabrication des armures et des arquebuses, en 1645, dans la rue du Pot d'Etain. C'est un des fils, Philippe, qui émigra de Montreuil au Canada où il prit le surnom de *Picard*.

Il y fit souche d'une très nombreuse famille à laquelle l'Abbé Tanguay, dans son dictionnaire généalogique, ne consacre pas moins de quatre grandes pages. Il cite environ trente-huit personnes, hommes et femmes, ayant porté au Canada le nom de Trois-Maisons, depuis l'arrivée de Philippe dans cette contrée, jusqu'en 1763, date de la cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre. Toutefois, au mois d'Août 1828, une Trois-Maisons vivait encore au Canada.

On raconta plus tard qu'une importante succession, qui devait revenir à la famille des Trois-Maisons, en vertu d'un ancien testament, fut appréhendée par la France ou par l'Angleterre, on ne sait au juste. Toujours est-il que dans l'exemplaire du dictionnaire généalogique de l'Abbé Tanguay, qui figure à la Bibliothèque Nationale, à Paris, les pages consacrées à la famille des Trois-Maisons sont plus ou moins maculées et ont fait l'objet d'une étude attentive. Le nom de chaque membre de cette famille s'y trouve marqué d'une croix au crayon, comme si un ou plusieurs héritiers ou se croyant tels, avaient travaillé sérieusement la généalogie des Trois-Maisons. Il semble bien que ce fut sans succès; en tout cas, une anecdote peut ici trouver sa place.

Dans le courant de Juillet 1908, une dame d'aspect et de manières assez mystérieux, se présentait à Boulogne-sur-Mer, au domicile de M. Lecat du Bresty et lui faisait passer sa carte portant cette seule indication: « Dr J. de la Neuville ». Elle avait appris, expliqua-t-elle, que M. du Bresty possédait des renseignements circonstanciés concernant la famille des Trois-Maisons sur laquelle elle parut à son interlocuteur très documentée, de son côté.

En réalité, elle recherchait le fameux testament. Habitant Paris pour l'instant, elle devait retourner en Septembre aux Etats-Unis, d'où elle était venue. Pendant deux jours, elle fouilla, en prenant de nombreuses notes, dans les documents mis à sa disposition par M. du Bresty, lequel lui fit remarquer que si l'Etat Français était entré en possession de l'héritage, il y avait prescription, mais qui prit soin d'ajouter, non sans une pointe d'humour, que toutefois, dans un pays comme la France où tous les avantages et les faveurs sont réservés

Site Internet : Archiv-Histo.com

aux étrangers, au détriment des nationaux, elle pourrait peut-être bénéficier de traités suspendant la prescription au profit d'Anglais ou d'Américains.

Madame la Doctoresse de la Neuville partit avec tous les renseignements qu'avait pu lui fournir M. du Bresty qui n'entendit plus parler d'elle, non plus que de la succession tombée en deshérence (1).

VILLE D'ARRAS ET SON DIOCÈSE (2)

Detouche, François-Augustin, dit *Béthune*, fils de François et de Marie-Anne Laforest, était originaire de la paroisse Saint-Berthélemy, de Béthune, Picardie.

Lhomme, Pierre, dit *Artois*, était un soldat de la Compagnie d'Aubrespy, régiment de Béarn, fils d'Alexandre et d'Hélène Dhercourt, marié à Jeanne Robert, il était originaire de la paroisse de Sainte-Croix, ville d'Arras en Artois.

Dubois, Pierre-Ignace, dit *Lajoie*, baptisé en 1714, était un soldat de la Compagnie de La Pervenche, fils d'Antoine et de Françoise Liévin; il était originaire de Paume, diocèse d'Arras, Artois.

Dumilon, Pierre-Joseph, baptisé en 1737, était fils de Pierre et de Marguerite Olivier, de la paroisse Saint-Sépulchre, de Saint-Omer, diocèse d'Arras.

Langrene, Nicolas-Joseph, baptisé en 1719, fils de Nicolas et de Jeanne Sirope, était originaire de la paroisse Saint-Nicolas, de Douay, diocèse d'Arras. Il avait épousé Marguerite Clignancourt.

De la Mothe, dit le marquis de *Jourdis*, baptisé en 1647; fils de Jacques et de Françoise de Bonneville, était originaire de Saint-Leu, proche la ville de Hesdin, évêché d'Arras, en Picardie. Il fut inhumé le 23 Février 1687 à Lachine, Canada.

Ménard, Jean-Louis, baptisé en 1702, fils de Jacques et de Marie-Anne Le Roy, était originaire de la paroisse de Saint-Sépulchre, ville de Saint-Omer, province d'Artois. Epoux de Marthe-Marguerite Frenche, née le 22 Mai 1695 à Dearfield (Nouvelle-Angleterre), il fut inhumé le 11 Avril 1760. Il était le grand-père de Mgr Plessis, XI[e] Archevêque de Québec.

(1) Communication de M. Lecat du Bresty.

(2) En 1789, Arras n'était plus le Chef-lieu d'un diocèse et ne possédait par conséquent pas d'évêque.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Collin, Marie-Catherine, (1665), originaire de Sainte-Croix d'Arras, épouse de Pierre Brunel, de Saint-Denis, de Dieppe.

Lesage, Nicolas-Joseph, (1750), originaire de Saint-Waast, diocèse d'Arras, époux de Marie-Louise Brossart.

Gauthier, J.-B., (1751), originaire de Doisiers, diocèse d'Arras, époux de Barbe Chapeau.

Cuvillier, Philippe-Augustin, (1755), de la paroisse de Ponin (ou Penin), diocèse d'Arras, époux de Marie Chevalier, fille de Louis et de Charlotte Lefebvre, Québec.

Gueulin, Pierre, (1758), de La Chapelle, diocèse d'Arras, époux de Marie Joseph.

Cauchy, Guilain, (1759), originaire de Saint-Aubert, d'Arras, époux de Marie-Barbe Caron.

Girardon, Julien, (1761), de Sainte-Croix, d'Arras, époux de Marie-Louise Ely.

DIOCÈSE DE BEAUVAIS

Olivier, Marc, dit *le Picard*, soldat de Galifet, fils d'Antoine et de Marguerite Savantin, époux de Françoise Dardenne, originaire de Beaurepaire, évêché de Beauvais. Il habitait au Canada, le lieu dit La Pointe aux Trembles, en 1690.

Parenteau, Pierre, époux de Madeleine Tisserand, fils de Louis et de Louise d'Estrées, était originaire de la paroisse Saint-Etienne, de Liancourt, évêché de Beauvais. Il habitait Québec en 1673.

Petit, Pierre, (1658), baptisé en 1633; fils de Pierre et d'Antoinette Lafroye, époux de Marguerite Godeau, de Saint-Barthélemy, La Rochelle. Habitant de Québec en 1658, il fut inhumé à Sainte-Anne, Canada, lors de son décès survenu en 1676. Il était originaire d'Anneuil, évêché de Beauvais.

Seguin, François, dit *La Déroute*, fils de Laurent et de Marie Massieu, époux de Jeanne Petit, était originaire de Dombré, évêché de Beauvais, en Picardie. En 1672, il habitait Boucherville, Canada.

Sommereux, Noël, fils de Gervais et de Marie Caron, époux de Jeanne Goguet, baptisé en 1649, était originaire de Saint-Gervais du Breuil, évêché de Beauvais. Mort noyé à Montréal, il fut inhumé le 4 Juillet 1677, à la Pointe aux Trembles, Canada.

Vannier, Germain, dit *La Fontaine*, fils de Christophe et de

Site Internet : Archiv-Histo.com

Jeanne Planton, époux de Marie Cattignier, originaire de la paroisse Saint-Etienne de Beauvais, Ile de France. Il habitait le Canada en 1669.

Paton, Catherine, (1663), de la paroisse Saint-Germain, de Compiègne, évêché de Beauvais.

Du Breuil, Isabeau, (1665), de la paroisse de Gourriblette, évêché de Beauvais; épouse de Bernard Faure, de Bordeaux.

Larcher, Madeleine, (1667), originaire de Saint-Pierre, de Montdidier, diocèse de Beauvais; épouse de Elie Voisin, de Saint-Germain en Laye.

Talon, Lucien, (1671), de Haudiville, évêché de Beauvais; époux d'Isabelle Plandeau, de Paris.

De Ruault de Vahrennes, Clément, (1687), originaire de Saint-Germain de la Poterie, évêché de Beauvais; époux de Jeanne Brissot.

Crenet, Juste, (1713), dit *Beauvais*, sergent, originaire de Recueil-sur-Bréche, diocèse de Beauvais; époux de Marie Marchand.

Simon, Léonard, (1714), originaire de la paroisse Saint-Pierre de Beauvais; époux de Charlotte Mossion.

Courtois, Charles, (1727), originaire de Beauvais, Picardie. Epoux de Marie-Louise Soupiran.

Poirier, Jacques, (1741), originaire de la paroisse Notre-Dame, de Gournay, évêché de Beauvais; époux de Marie-Louise Lebour.

Thoret, J.-B., (1767), originaire de la paroisse Saint-Lucien, de Beauvais; époux de Marie-Thérèse Barbaud.

DIOCÈSE DE BOULOGNE

Ici se pose une question: les colons canadiens originaires du Boulonais peuvent-ils être considérés comme picards?

Il paraîtra d'autant plus intéressant que cette question, d'ailleurs controversée, soit soulevée, qu'un aimable correspondant nous fait observer que le Boulonais n'a jamais fait partie de la Picardie, ni de l'Artois, quoi qu'en aient dit certains auteurs qu'il rappelle: « à la vérité historique et topographique ».

Essayons donc, non pas de résoudre le problème, mais d'y jeter une faible lueur.

Dès le début de la colonisation du Canada, des Missionnaires passèrent dans les cabanes afin de dresser autant que possible l'état-civil des colons normands, bretons, angevins et picards. A cette

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

question: « D'où venez-vous? », quelques-uns de ces derniers, tels que Jean Blangé, Jacques Pluet, Marguerite Gaillard, Antoine Beauport, etc... répondirent qu'ils provenaient du diocèse de *Boulogne, en Picardie*. Le missionnaire enquêteur eut sans doute fort étonné ces braves gens en leur faisant observer que Boulogne n'était pas en Picardie. On se figure entendre leur réponse: « Q'ment cho, q'ment, o ne sommes point picards! ».

La plupart des nouveaux colons étaient probablement illettrés; on ne saurait donc s'étonner s'ils ne surent donner aucune indication sur la manière d'orthographier le nom de leur village, le plus souvent inconnu des enquêteurs (1). Mais, en revanche, celui de leur province d'origine était de toute évidence familier aux missionnaires qui ne purent commettre aucune erreur en l'inscrivant sur leurs tablettes. Donc, quand le colon répondit qu'il était originaire de Picardie, nul doute ne saurait subsister, quant à sa provenance.

Mais nous revenons toujours à cette question: le Boulonais faisait-il partie de la Picardie?

Or, la Société des Antiquaires de Picardie (1), bien qualifiée pour s'occuper d'un pareil sujet, a mis précisément au concours un prix de géographie politique du territoire picard. Il est stipulé, parmi beaucoup d'autres conditions, que sur une carte détaillée devront figurer trois tracés, dont un représentera la limite des territoires ayant certainement fait partie de la Picardie; un autre la limite des territoires n'ayant certainement pas fait partie de la Picardie; enfin un troisième tracé intermédiaire aux deux autres qui pourrait être considéré avec une certaine raison comme la limite du domaine picard (2).

Et adhuc sub judice lis est. La question est encore pendante, mais pas devant la Société des Antiquaires qui admet que la Picardie s'étend de Calais à Senlis et de Vervins à la mer.

A défaut d'éléments suffisants pour traiter un aussi vaste sujet, qui exigerait de longs mois de recherches et d'étude, nous signalerons

(1) Les noms de villages, indiqués par les colons, ont pu être modifiés depuis deux cent cinquante ans, du moins quelques-uns d'entre eux. De sorte, qu'on chercherait en vain dans un dictionnaire moderne des communes de France, des noms de villages tels que Saint-Lérin, Alguéne, Versignes et autres. Ils n'y figurent pas.

(1) Cette Société dont le siège est à Amiens délivre à ses membres un magnifique diplôme sur lequel figurent les armes des villes d'Amiens, de Beauvais, de Laon, de Noyon, de Senlis, de Soissons, et de... Boulogne.

(2) On lit ce qui suit, dans le Catalogue des manuscrits de la Société des Antiquaires de Picardie, p. 63, cote 274, par Clovis Brunel (Amiens, Yvert et Tellier, 1917): « Recherches sur les limites de la Picardie et sur ses subdivisions ». Suit une liste des cartes de la Picardie et des tracés partiels des limites de cette province établis sur la carte d'Etat-major.

Site Internet : Archiv-Histo.com

seulement dans l'Atlas du Monde de J.-B. Nolin, une carte de la plus grande Picardie, dressée d'après les Mémoires du sieur Tillemon et publiée en 1694 (1).

La mer Océane y baigne les « costes de la Basse Picardie, depuis la rivière de la Bresle coulant entre la ville d'Eu normande et la ville d'Eu picarde, jusqu'au pays conquis, au Nord ». Les lettres majuscules qui composent les mots Basse Picardie s'y étalent à travers le Vimeu, le Ponthieu et le Boulonais jusqu'au Pays reconquis formant la région de Calais.

Quant à la Haute Picardie, sur la carte de Nolin, elle comprend dans ses limites, avec le Comté d'Artois, l'Amiénois, le Beauvaisis, le Santerre et le Vermandois; et, plus à l'Est, la Tierrache et la partie de l'Isle de France jalonnée par les villes de Laon, Soissons et Senlis.

Les premiers colons du Canada, originaires de ces villes et divisions territoriales, y compris le Boulonais, répondirent aux missionnaires qui les interrogeaient, qu'ils étaient picards.

A Martin Noblesse, né en 1667, dans le diocèse de Boulogne, ses compagnons d'émigration au Canada avaient donné un surnom, celui de *Picard.*

Nous ajouterons encore ceci.

Un ouvrage, sans date, sans nom d'auteur, ni d'éditeur, ayant pour titre: *Résumé de l'Histoire de Picardie,* nous fournit un tableau géographique et politique de la province de Picardie, aux abords de la Révolution. Dans ce tableau figure le Boulonais (évêché, sénéchaussée) avec Etaples, Desurénes ou Desvres et Ambleteuse (1).

L'auteur inconnu fait remarquer que le Boulonais possédait un gouvernement particulier indépendant de celui de Picardie « mais pour la partie militaire seulement ». L'intendant de la province, généralité d'Amiens, qui administrait la police, la justice et les finances, avait un subdélégué à Boulogne, comme dans toutes les autres villes principales de son ressort.

Il semble bien difficile, d'après ce qui précède, de ne pas considérer le Boulonais comme ayant fait partie de la Picardie (2), et, par

(1) TILLEMON, Description du Royaume de France, Province de Picardie; Diocèses, Gouvernement, Parlement, Généralitez, Monnoyes, Greniers à sel, Eaux et Forêts.

(1) *Résumé de l'Histoire de Picardie,* P. 280.

(2) Toutefois, une incertitude subsistera toujours, si, comme le fait remarquer le géographe Albert Demangeon, (*La Picardie,* Armand Colin, 1905, p. 425), la province de Picardie qui n'eut jamais les limites capricieuses d'une circonscription administrative, qui n'eut jamais de place sur une carte politique, forme en réalité une région linguistique. Or, on parle picard dans le Boulonais. Le même auteur, il est vrai, écrit un peu plus loin que la rivière de la Canche est la limite immémoriale de la Picardie et du Boulonais. (*Même ouvrage cité,* p 449).

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

conséquent, comme Picards les colons du Canada originaires du Boulonais, dont les noms suivent.

Blangé, Jean, fils de Claude et d'Anne Vilaire, était originaire d'Alguéne, diocèse de Boulogne, en Picardie.

Coubronne, Jean-Baptiste, dit *Saint-Lieuvain,* soldat de la Reine, compagnie de Lasse, fils de Guillaume et de Marie-Catherine Dehaune, était originaire de Saint-Lérin (?) diocèse de Boulogne-sur-Mer, en Artois (1).

Ducros, Antoine, dit *La Terreur,* baptisé en 1695, fils de Jean et de ... Duhamel, époux de Marie-Jeanne Jean, décédée le 10 Décembre 1749, était originaire de Saint-Nicolas, diocèse de Boulogne.

Fluet, Jacques, baptisé en 1651, fils de Gabriel et d'Antoinette Danne, marié à Marie-Anne Fontaine, était originaire de Saint-Jacques de Bialacour, diocèse de Boulogne, en Picardie.

Gaillard, Marguerite, dite *Duplessis,* fille de Jean-Baptiste et de Catherine de Lomelle, était originaire de la paroisse Notre-Dame, de Calais, diocèse de Boulogne, en Picardie. Elle avait été mariée trois fois:

à Henri Dupéron,
à François Prévost, à Québec, 26 Juillet 1664,
à Louis Sancier, 12 Janvier 1671.

Mago, Sébastien, dit *Boulogne,* marchand, habitait Montréal, en 1734. Fils d'Antoine et d'Antoinette Bénier, marié à Elisabeth Gonin; il était originaire de la paroisse Saint-Nicolas, diocèse de Boulogne-sur-Mer, en Picardie.

Beauport-Meignot, Antoine-Florent, baptisé en 1727, fils d'Antoine et de Marguerite Lartizien, époux de Marie-Julie Debaux, fut inhumé le 19 Avril 1775 à Québec. Il était originaire d'Etaples, diocèse de Boulogne, en Picardie.

Noblesse, Martin, dit *Picard,* menuisier, baptisé en 1667, fils de François et de Marguerite Dandron, époux d'Elisabeth Bénard; était originaire de Saint-Martin, de Coligni, diocèse de Boulogne, en Artois.

Dr Lomier,

de la Société des Antiquaires de Picardie.

(A suivre.)

(1) Il faut probablement lire Saint-Lieuvain, au lieu de Saint-Lérin.

Site Internet : Archiv-Histo.com

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique « Questions et Réponses » est ouverte à tous.

Les « Questions et Réponses » sont insérées dans le but de renseigner les *chercheurs* et les *curieux*.

QUESTIONS

MAILLARD (Pierre). — Originaire du diocèse de Chartres (Eure-et-Loir), l'abbé Maillard, missionnaire des Sauvages de l'Isle Royale, joua un rôle important, en Acadie, où il fut, de 1735 à 1762. Je saurais gré de tous les renseignements qui pourraient m'être fournis sur ce missionnaire.

P. ALB. D.

* * *

LE PROVOST. — Un lecteur de *Nova Francia* pourrait-il faire savoir, à un curé du diocèse de Séez, quelques renseignements sur un Le Provost, de la Bellièvre, parti, au Canada, des environs des Tourailles (diocèse de Séez, (Orne). Il avait pour armes : un lion rampant d'azur tenant en sa dextre une hache d'argent.

HUBERT.

* * *

RENÉ DE LA VOYE. — Mon premier ancêtre, René de la Voye, est parti, vers 1650, de Rouen, pour le Canada. Dans les registres de la paroisse de Saint-Maclou, de cette ville, nous trouvons les baptêmes de ses sœurs, Jeanne, 6 septembre 1634 ; Marie, 6 octobre 1638 ; et de son frère André, 23 février 1640, tous enfants de René la Voye et d'Isabeau Bellanger. Je n'ai pas le baptême de René, qui serait l'aîné des trois ci-dessus cités, né en 1632 ou 1633 d'après nos recensements de 1667 et 1681. Son baptême n'a pas été retrouvé à Saint-Maclou, où il manque les baptêmes de 1619 à 1629, et les mariages de 1623 à 1640. René, mon ancêtre au Canada, était-il né à Rouen ou ailleurs ?

Son père fut-il le premier de sa famille à venir habiter Rouen, et pourquoi faire ? Alors, d'où venait-il ? A cette époque il semble n'y avoir pas d'autres La Voye à Rouen, mais il y a des Bellanger. Ce René la Voye, père, s'y maria-t-il ou fut-il atturé par sa femme ? Peut-on résoudre ce problème ?

J.-A. L., de Québec.

* * *

DAUDIN (Henri). — Originaire du diocèse de Sens (Yonne), curé d'Annapolis de 1753 à 1755, il écrivait, en 1754 : « ... je prie M. Duflos, (du Saint-Esprit) d'envoyer copie de mon Journal aux Carmélites de Sens... ». Qu'est devenu ce Journal ? Je ne puis le retracer. Il est, sans aucun doute, du plus grand intérêt pour l'Histoire de l'Acadie. Qui pourrait me dire où il se trouve maintenant ?

ADIVAD.

* * *

LE CULTE DE JEANNE D'ARC AU CANADA. — Le culte de Jeanne d'Arc est-il en honneur au Canada ? Assurément oui. Quelles en furent les diverses manifestations (statues, plaques commémoratives, articles de revues et de journaux, discours, etc., etc...), depuis le temps où le nom de la Sainte de la Patrie Française pénétra pour la première fois dans la colonie.

Dr. E.-L.

RÉPONSES

BIGOT, *Sieur de Vernerolles* (Isaac). — A propos de : « Un Sanflorain qui s'en alla mourir au Canada ». — Pour répondre à diverses questions qui nous ont été posées au sujet des Archives Bigot, utilisées par notre collaborateur E. de Cathelineau, nous devons devoir dire que ces Archives sont sa propriété. Bigot, sieur de Vernerolles, était « le frère aîné du trisailleul de ma grand'mère maternelle » écrivait M. de Cathelineau dans son manuscrit en une phrase omise à la composition de son étude.

* * *

LOUIS FIN. — (Vol. N° 1. p. 37.) — Les documents apportés de France par Louis Fin, ont dû subir le sort des Archives de la Communauté des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, lesquelles furent détruites par un incendie en 1683.

E.-Z. M.

* * *

LES CHUTES DE NIAGARA. — (Vol. 1. N° 1. p. 186.) Le P. Ragueneau, de la S. J., a mentionné en la *Relation* de 1648 les chutes de Niagara en ces termes : « De la même nation neutre tirant vers le midi on trouve un grand lac, quasi de deux cents lieues de tour, nommé Erié, qui se forme de la décharge de la mer Douce, et qui va se précipiter par une chute d'eaux, d'une effroyable hauteur, dans un troisième lac nommé Ontario. »

A.-L. L.

— La première mention du Niagara est écrite par Champlain, en 1603, sur la narration d'un sauvage qui se contenta de dire que le lac Érié se décharge dans une autre grande chute où l'on fait portage. Le père Louis Hennepin, recollet, fut, sans doute, le premier qui le vit en 1678. En 1657 une carte de Sanson publiée à Paris, montre les Chutes de Niagara et les dénomme Ongiara. Jean-C. Niste pourrait lire l'étude publiée par Sulte, en Avril 1900, (Vol. VI. N° 4) dans le *Bulletin des Recherches Historiques*.

G. B., de Montréal.

* * *

LE BARON DE L'ESPÉRANCE. — (Vol. 1. N° 1. p 186.) L'unique monument, qui rappelle l'ancienne domination française, aux Iles Saint-Pierre et Miquelon, est la pierre tombale de madame la baronne de l'Espérance. C'est une dalle de granit rouge, à gros grains, rongée par les intempéries. Les armoiries sont indéchiffrables. L'inscription, gravée en creux, porte : CI-GIT demoiselle Anna Claire du Pont de Renon, Épouse de Messire Ecuier Charles de l'Espérance, baron du Saint-Empire, Commandant pour le Roi dans l'Ile de Miquelon. Décédée le 20 mai 1770. *Requiescat in Pace.*

Cette demoiselle de Renon était, je crois, la deuxième baronne ; car le sieur de l'Espérance a dû épouser auparavant une Lefevbre de Bellefeuille, sœur de madame Dangeac ; si nous en croyons une lettre de M. Joseph Edmond Roy à M. Littage, de Saint-Pierre (6 avril 1884). Il me semble que le baron ait trouvé une troisième partenaire, puisqu'il dut faire appel à sa nièce, mademoiselle Le Coux, pour tenir sa maison, au Gouvernement de Saint-Pierre.

R. de R. aurait intérêt à consulter M. Borde de la Rogerie, archiviste à Rennes (Ille-et-Vilaine).

P. Alb. DAVID.

* * *

ARMOIRIES A DÉTERMINER : DE... UNE TOUR MAÇONNÉE ACCOMPAGNÉE D'UNE ÉTOILE DE... (Vol. 1. N° 1. p. 38. N° 4. p. 187). — Dans son *Petit essai sur les Historiens du diocèse de Tulle*, paru en 1885, l'abbé Pages, qui fut professeur d'Histoire Ecclésiastique, puis Bibliothécaire de Saint-Sulpice, à Paris, en parlant de La Tour le premier historien de ce diocèse, nous fait savoir que ses armes étaient « d'azur à la tour crenelée d'argent, maçonnée de sable, « semé de lys d'or ». Sa famille était originaire du Périgord et il fut doyen et official du diocèse de Tulle. Ces armes semblent se rapprocher de celles décrites par « A. du C. »

A.-L. L.

* * *

ORIGINE DU NOM DE MONTRÉAL. — (Vol. 1. N° 1. p. 37.) La tradition de la famille de Pontbriand semble excessive. Il suffirait à B. de P. de lire le *Bulletin des Recherches Historiques*, de P. G. Roy (Vol. V. N° 1. p. 561 et Vol. IX. N° 9. p. 255) pour avoir la certitude qu'un nom de personne n'a jamais présidé à la dénomination d'un lieu appelé Montréal ou Mont-Royal. En France dix communes portent le nom de la métropole canadienne. Ces communes sont situées sur des montagnes assez élevées, ce qui indique que leur nom a la même origine que celui de Montréal (Mont Royal).

VILLE-MARIE.

* * *

M. DEAT ?... ET L'ENSEIGNEMENT AUX ENFANTS DES DEUX SEXES EN 1746. — (Vol. 1. N° 2. p. 88.) M. Déat, Antoine, prêtre de Saint-Sulpice, est né à Riom (Puy-de-Dôme) et décédé à Montréal, le 23 Mars 1761. Grand prédicateur et homme d'œuvre. Le 17 avril 1744, le président du Conseil de Marine écrivait à Antoine Déat, curé de Montréal : « ... J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 12 octobre dernier, par laquelle vous me faites part de vos vues, pour établir à Montréal une maison pour y renfermer les filles de mauvaise vie. Le Roy y jugeant à propos de ne rien faire, par rapport à pareil établissement, qu'en autant que MM. Beauharnois et Hocquart pourront le juger nécessaire et sans inconvénient. C'est à eux que vous devez vous adresser sur cela, afin que le compte qu'ils rendront, je puisse leur faire savoir les intentions de Sa Majesté. » Et le même, le 5 mai 1745, sur le même sujet, écrivait encore à M. Deat : « ... Devres attendre un temps plus tranquille pour cet établissement. Mais vous deves toujours employer votre zèle à diminuer autant qu'il vous sera possible le désordre, si on ne peut pas parvenir à le faire cesser. Les officiers chargés de la police y contribueront sans doute en ce qui dépend d'eux... » (Doc. Faillon. Vol. III. pages 66-70.)

O. M. H. L. P. S. S.

— M. Deat, (Antoine), né à Riom (diocèse de Clermont), le 26 Avril 1696, décédé le 23 mars 1761, à Montréal,

Site Internet : Archiv-Histo.com

était prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice « faisant les fonctions curiales dans la paroisse de Ville Marie » en 1730. C'est lui qui délivra à Jean-Baptiste Adhémar, fils de Antoine Adhémac, ce certificat suivant : « Je soussigné..... certifie que M. Adhémar, notaire royal à Montréal, est en bonne vie et mœurs et s'acquitte des devoirs d'un bon chrétien. Fait à Montréal ce 2 mars 1740. [signé] Déat, prêtre. » A.-L. L.

* * *

LES SCANDINAVES ET LE SAINT-LAURENT. — (Vol. 1. N° 1. p. 37 ; N° 4. p. 187.) Cette question de la part qu'ont eue les Scandinaves à la découverte « première » de l'Amérique est trop importante pour qu'un organe consacré à l'histoire du Canada ne lui dédie qu'une courte *note*. Limité dans l'espace, je n'ai pu, en effet, offrir à la discussion que de trop sommaires lignes, me réservant de redemander l'hospitalité de « *Nova Francia* » dans un de ses prochains numéros afin d'y résumer ce qu'il importe de savoir en une matière où notre ignorance des sources nordiques est cause de tant d'humiliantes confusions.

Cette ignorance est, en effet, patente. Dans un *écho* paru dans le journal « *Paris-Soir* » cet hiver, nous avons signalé le considérable intérêt présenté par la collection « *Thule* » que publie, depuis quelques années déjà, la firme éditoriale Diederich à Iéna (Allemagne) et qui contient, traduites en allemand, de si curieuses légendes et « sagas » de Norvège et d'Islande. Dans cette quinzaine de volumes, il en est un — le XIII[e] — qui comprend l'histoire du Groënland et des Iles Faeroër et c'est là que le lecteur trouvera une relation de la découverte de l'Amérique par les Vikings au X[e] siècle de notre ère. Je suis sans doute le seul Français qui ait lu ce volume. encore que la collection « *Thule* » ait eu, de par le monde civilisé, un excellent accueil et que l'éditeur ait dû réimprimer plusieurs de ces volumes, particulièrement celui qui contient la meilleure traduction actuellement existante des « *Eddas* », due à Félix Genzmer, avec introduction du célèbre germaniste Andréas Heusler, et bien que la traduction ultérieure — 1920, celle de Genzmer remontant à 1912 — de Gorsleben soit également fort bonne. Mais l'ignorance où uous sommes, depuis 1914, des productions de la pensée allemande est tellement fantastique que je me ferais scrupule d'insister sur cette plaie de notre vie intellectuelle contemporaine.

En tout cas, il est avéré que la thèse d'une découverte de l'Amérique aux environs de l'an 1000 tend de plus en plus — en dépit des dénégations de Nansen — à aboutir à des conclusions positives. Malheureusement, nos savants n'ont jusqu'ici pris qu'une part minime à ce grand débat. Est-ce donc que des sources qui sont banales à Copenhague seraient mystérieuses à Lutèce ? La bibliographie qu'elles ont suscitée est cependant d'une si copieuse complexité qu'il n'est plus décemment permis d'affecter là-dessus une ignorance qui s'excuserait par le caractère « étranger » des sources.

En tout cas, un fait historico-géographique est acquis et c'est que les Northmen ont touché l'Amérique, à un point d'ailleurs imprécis, qui peut aller de la Terre de Baffin au Cap Cod, *bien que les témoignages affluent en faveur du Saint-Laurent*. Et que cette découverte ne soit pas passée aussi inaperçue que certains apologistes de Colomb voudraient le faire croire, voici qui semble indiscutable. Qu'y a-t-il d'impossible que Colomb ait eu connaissance des « sagas » ? Des érudits comme MM. Almagia en Italie, Fossum en Amérique, Kolisker en Autriche et le lieutenant-colonel Langlois récemment en France, savent parfaitement que la prétendue originalité de Colomb n'est qu'un mythe d'écrivains intéressés à maintenir une légende. Tout récemment, le débat ouvert par la puérile « découverte » de M. Bourel de La Roncière n'a démontré qu'une chose : la profonde ignorance de la question Colomb de la part de qui se posa en apologiste de ce faux découvreur (1).

Qu'on relise donc la légende d'Eirik le Rouge donc le « *Flatey Bok* » — composé à la fin du IX[e] siècle, — celle de Thorfin Karlsefni, dans le « *Hauk's Bok* » et les manuscrits 543 et 547 et l'on sera fixé sur l'originalité de l'acte de ce pseudo-Gênois que l'Histoire, peu à peu, dépouille des oripeaux d'une légende dont il fut le premier à s'entourer et que ses descendants devaient d'autant plus avoir à cœur de maintenir, en les augmentant, qu'ils leur assuraient de si gros privilèges...

Camille PITTOLLET,
professeur
au Lycée Louis-le-Grand.

(1) Dans ma précédente note, ici même, j'ai signalé le plus que médiocre article en défense de M. de La Roncière, signé de M. Émile Laloy, dans le « *Mercure de France* » du 1[er] janvier 1926, article dont l'auteur a envoyé, un peu partout, des tirages à part. La bibliographie de cette question, je l'ai donnée dans un article de l'Encyclopédie « *Espana* » (Barcelone).

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

ANNIVERSAIRES HISTORIQUES

1626. — AVRIL 4. Arrest du Conseil des Finances qui ordonne que le sieur Guillaume de Caen sera tenu de faire ratifier les actes et cautionnements faits pour lui, par Suzanne Petit, sa femme, et condamne le sieur Dusterlo à payer à Guillaume de Caen les sommes qu'il se trouve devoir à la C[ie] de Ventadour. Le Roy en son Conseil ordonne que le dit Guillaume de Caen fera ratifier Suzanne Petit sa femme dans un mois, a quoi faire sera contraint par toutes voies, mesme par emprisonnement de sa personne. (Arch. Nat., E. Vol. 87[a] f° 41) D. S.

1726. — AVRIL 2. Ordre du Roy qui destine le nommé Richelet (1) à servir le reste de ses jours en qualité de soldat au Canada. S. M. ordonne que Richelet soit transféré des prisons de Chartres dans celles de La Rochelle, aux dépens de sa famille, d'où il sera embarqué sur un vaisseau qui armera pour la colonie. (Arch. Nat., Col. B [49] ff[os] 34[v.]-35)

AVRIL 3. Le P. de Beaub[ois], jésuite, au Ministre... Il propose un établissement sur la rivière Ouabache, établissement qu'on projette depuis longtemps et qui intéresse la Louisiane et le Canada. Il a besoin d'argent. (Arch. Nat., Col. [11] E 13 f° 189) L.aut., doc. mutilé.

AVRIL 4. Eustache Chartier de Lotbinière, né à Québec le 15 décembre 1688, marié le 14 avril 1711 à Marie-Françoise Davesne des Méloises, cette dernière étant décédée en 1723, « épreuve qui brisa les liens multiples qui l'attachaient au monde », est ordonné prêtre par M. de Saint-Vallier, évêque de Québec.

AVRIL 8. Le ministre à M. Dodun. Le marquis de Beauharnois qui a été nommé au gouvernement de la Nouvelle France à la place de feu le marquis de Vaudreuil sera employé sur l'état des charges à payer par le Domaine d'Occident pour la somme de 2916 livres, 13 sols, 4 deniers, pour partie de ses appointements à raison de 3.000 livres par an. Il aura besoin de cette somme pour subvenir aux dépenses considérables qu'il est obligé de faire avant son départ de France. (Arch. Nat., Col. B [49] ff[os] 49-49[v.])

(1) Nous pouvons annoncer la parution prochaine, dans *Nova Francia*, d'une Étude sur divers personnages qui ont été envoyés *d'office* en Canada.

N. D. L. R.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Avril 9. Le ministre à M. de Beauharnois. Il approuve les ordres donnés pour la levée de l'équipage du *Portefaix* et de *l'Éléphant*. Il enverra les dépêches destinées au Canada. Mécontent de la négligence de l'adjudicateur de l'habillement des troupes du Canada. Les étoffes du Languedoc devraient être à Rochefort depuis longtemps (Arch. Nat., Col. B[49] ff[os] 187[v°]-188).

— Le ministre à M. de la Thuillerie. Il envoie des lettres de change dont les officiers de Canada sont porteurs montant ensemble à la somme de 2.595 livres. Comme ces officiers ont besoin de ce secours pour se tirer de Paris et se rendre à Rochefort, il le prie d'acquitter ces lettres de change. (Arch. Nat., Col. B[49] f° 51).

Avril 16. Le ministre à M. Belamy. Les nommés Nicolas-Pierre Richelet, Jacques le Grand, Samuel Guy et Pierre François Rigault doivent être conduits, au dépens de leurs familles, dans les prisons de la Rochelle d'où on les embarquera pour le Canada, pour servir en qualité de soldat. On les mettra sur *l'Éléphant*. (Arch. Nat., Col. B[49] ff[os]. 189-189[v°]).

— Lettre du Roy aux administrateurs de l'Hopital Général. Le nommé Pierre-François Rigault qui est détenu à Bicêtre sera transféré à la Rochelle pour être embarqué à destination du Canada. (Arch. Nat., Col. B[49] ff[os] 735[v°]-736).

— Le ministre à M. de Beauharnois. Il approuve l'adjudication des farines pour l'Isle Royale. Les bois à mature provenant de l'Isle Saint-Jean ne sont pas de très bonne qualité. Il ordonne à MM. de Saint-Ovide et de Mézy de faire abattre quelques pins et épinettes rouges et planches et de les envoyer afin qu'on puisse juger de la qualité de cette masture. (Arch. Nat. Col. B[49] ff[os] 189[v°]-190[v°]).

— Lettre du Roy aux administrateurs de l'Hopital Général. Le nommé Samuel Guy qui est à Bicêtre sera transféré au Canada, pour y servir le reste de ses jours Il demeura dans les prisons de la Rochelle jusqu'à son embarquement. (Arch. Nat., Col. B[49] f° 737)

— Ordre du Roy qui destine le nommé Pierre-François Rigault à servir en qualité de soldat au Canada. Il sera tiré de la prison de Bicêtre où il est détenu et embarqué à la Rochelle pour le Canada. (Arch. Nat., Col. B[49] ff[os] 735-735[v°]).

— Le ministre à M. le chevalier de Karrer. Il a examiné les demandes concernant les Suisses de son régiment qui servent aux Colonies. Il a écrit à Monsieur de Beauharnois de faire embarquer 2 officiers et 30 soldats pour relever le premier détachement qui sert à l'Ile Royale. Il permet de faire embarquer deux femmes de ces soldats et de leur donner à chacune 45 livres. Il ordonne que le chirurgien n'empêche pas les Suisses de se faire raser par leur *frater*. Il écrit aussi aux gouverneurs des Colonies, où il y a des Suisses en garnison, de leur

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

laisser exercer leur justice suivant le privilège de leur nation. (Arch. Nat., Col. B[49] ff[os] 190[v°]-192).

Avril 23. Le ministre à M. de Beauharnois. M. de Chaon a été nommé pour commander la frégatte *La Nérëide*. Il renvoie approuvé les deux traittes passées avec la veuve Pascaud et le sieur Bourgine pour le prêt de trente cinq millions de poudre à faire charger sur leurs navires pour Québec. Le Comte Des Gouttes quittera l'ile d'Aix le 1[er] May. Le frère de M. de Beauharnois partira à la fin de la semaine et M. Dupuy au plus tard le 10. Il envoie tous ses paquets pour le Canada. M. Duhayet enseigne à l'Ile Royale demande à passer par *la Nérëide*. (Arch. Nat., Col. B[49] ff[os] 198[v°]-200).

Avril 30. Le ministre à M. le Président de la Cours des Aydes. Il a proposé au Roy le sieur de Ferrière, enseigne en second au Canada, pour une place d'Enseigne en pied et S. M. la luy a accordée (Arch. Nat., Col. B[49] f° 58).

— Le ministre à M. le Chevalier de Caylus. Le Roy a bien voulu accorder au sieur de Monthy d'Hocquincourt une place d'Enseigne en second dans les troupes du Canada. Il devra se rendre à Rochefort pour s'embarquer et profiter du passage sur le bateau du Roy qui est armé pour cette colonie. (Arch. Nat., Col. B[49] ff[os] 57 [v°]-58)

EN VENTE

aux bureaux de « Nova Francia »

et chez Gabriel Enault

Éditeur de la Société d'Histoire du Canada

28, place de la République, Mamers (Sarthe)

Collection de six portraits, sur papier grande marge, d'après cuivre ancien de **J. J. Olier, Thomas le Gauffre, Alex. le Ragois de Bretonvilliers, Le Royer de la Dauversière, de Renty,** Associés de la « Compagnie du Montréal » ; **Tronson,** 3[e] Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris. Chaque : 20 frs.

* * *

Rev. P. Omer LE GRESLEY, Eudiste, professeur au Collège de Bathurst (Canada). **L'Enseignement du Français en Acadie (1604-1926).** 1 volume in-8° raisin, 259 pages. 12 frs.

Site Internet : Archiv-Histo.com

LIVRES et REVUES

F. X. GARNEAU, par Gustave Lanctot. (Makers of Canadian Literature, Toronto, Ryerson Press). — C'est une forme littéraire très goûtée en Angleterre que la biographie. En France ce genre qui était un peu tombé en désuétude depuis quelques trente années, reprend de la faveur. N'avons-nous pas eu dernièrement une biographie de Shelley par M. Maurois qui fut un succès, succès de librairie et autre ; M. René Benjamin vient de publier un beau et un peu fantaisiste Balzac, et les frères Tharaud ont écrit des biographies telles que leur Déroulède et leur Péguy qui sont des modèles. Enfin, rappelons que l'un des plus beaux livres romantiques est la *Vie de Rancé* de Châteaubriand et cela suffira, je pense, pour affirmer que la biographie est une forme bien française de la littérature et de l'histoire. La biographie de *F. X. Garneau* que publie M. Lanctot n'est pas indigne de faire partie de cette bibliothèque.

La biographie de l'historien canadien n'occupe guère dans ce volume qu'une quarantaine de pages, mais elle est continuée par des pages critiques et une anthologie qui y ajoute un élément de vie et d'intérêt. Le plan du livre est évidemment arrangé dans un but didactique et ce n'est pas le moindre mérite de cet ouvrage.

Il est certain que Garneau ne manque pas de charme et l'on sent à lire l'ouvrage que M. Lanctot lui a consacré qu'il s'est laissé prendre à ce charme. Les pages qu'il a choisies avec soin pour l'anthologie sont d'un historien mais aussi d'un écrivain de mérite. Prenons garde que cette dernière qualité n'est pas méprisable et qu'elle n'exclut en rien l'érudition. Garneau écrivait proprement et sainement la langue française : il faut l'en remercier. Son Histoire du Canada n'en est que plus précieuse pour nous.

Le Colon Français, *Le Catholicisme en Amérique*, *Caractère de l'Administration Française*, *Iberville à la Baie d'Hudson*, *Défaite de Montgomery devant Québec*, etc., sont bien des pages d'anthologie non au sens de morceaux de bravoure, mais comme représentatives du talent, du savoir et des idées de l'historien canadien. On pourrait peut-être reprocher à M. Lanctot d'avoir coupé parfois un peu trop court les passages de Garneau qu'il cite ou de leur avoir laissé des longueurs. Ses ciseaux se sont égarés trop haut ou trop bas. Ainsi le morceau : *Caractère de l'Administration Française* commence dans l'anthologie par « Après ce court aperçu... » Comme le court aperçu n'est pas dans le volume, c'est un peu gênant pour qui n'a pas l'Histoire de Garneau sous la main. Mais on sent que le choix de M. Lanctot est allé à des pages caractéristiques et cela dénote chez lui un sens très aigü de l'histoire.

Notons aussi que, parmi les pensées que M. Lanctot a tirées du texte, il en a choisi de si fortes qu'elles classent Garneau parmi les penseurs. « Le faible doit avoir deux fois raison avant de réclamer un droit politique. » « Une liberté qui doit anéantir notre nationalité est plus triste qu'un régime monarchique qui peut la laisser subsister. » Et celle-ci qui est admirable : « Il n'y a aucun fondement à faire sur un gouvernement basé sur la volonté populaire. » Si l'on songe que Garneau écrivait cela vers 1840, c'est-à-dire en plein romantisme politique, à l'heure où tout le monde croyait à la beauté du suffrage universel, on avouera que l'historien canadien ne manquait pas de pénétration et qu'il était en avance sur les idées de son temps. Et combien il paraît supérieur aux hommes du Canada d'alors, tels Papineau, tout bourrés de principes révolutionnaires et d'idées grandiloquentes. C'est l'un des mérites du livre de M. Lanctot que ce choix de Pensées difficiles à dénicher dans l'œuvre de l'historien.

Il se dégage donc, grâce à ce livre, une nouvelle figure de Garneau, qui cerne de près la vérité. Longtemps, Garneau passa au Canada pour un historien vaguement révolutionnaire. Son Histoire écrite pour prouver aux Anglais l'existence de notre glorieux passé et faire mentir le mot fameux de Lord Durham, n'avait-elle pas aussi fait un peu figure anti-cléricale ? Il y eut lors de sa parution un malentendu de la part du clergé, malentendu qui indigna Garneau. M. Lanctot a dégagé et souligné ce fait. Garneau avait écrit une histoire du peuple canadien et, jusqu'à lui, on n'avait guère écrit l'histoire du Canada que du seul point de vue catholique. « Après son intangible véracité, dit M. Lanctot, encore plus admirable à l'époque où il écrivait, il convient également de souligner une autre caractéristique de Garneau. Ce fut, à l'exemple des historiens français de la Restauration, de faire apparaître dans son livre, selon son expression « la grande figure du peuple ». Dans le passé, ce qui l'intéresse, ce ne sont ni les chefs, ni les missionnaires, ni les seigneurs, ni les marchands. C'est le peuple. Il en a fait le héros de son livre. C'est lui qu'il célèbre dans les batailles multiples du régime français comme dans les luttes parlementaires du régime anglais. Il exalte l'œuvre de ce petit peuple qui, par sa résistance indéfectible devant les tentations matérielles et les manœuvres politiques, a su dominer le destin et vaincre ses vainqueurs » (p. 155). Et M. Lanctot ajoute : « Historien laïque, Garneau a tout naturellement

Site Internet : Archiv-Histo.com

voulu s'en tenir à l'histoire laïque, c'est-à-dire politique et militaire. Mais, réagissant contre ses prédécesseurs, il lui est arrivé de dépasser le but. Il a trop négligé la part de l'élément religieux dans nos origines, il n'a pas fait assez large la place de ce facteur dans notre évolution. Il en résulte que là où Charlevoix exagère en un pieux bavardage les moindres détails religieux, Garneau se montre trop sobre et souvent parcimonieux. Dans sa brièveté il ne rend justice, entr'autre, ni à l'œuvre aussi importante que magnifique des missions, ni au merveilleux geste de croisade que fut la fondation de Montréal. »

D'ailleurs, les plus hautes autorités religieuses du Canada avaient accueilli l'Histoire de Garneau avec sympathie et admiration, Mgr. Signay, évêque de Québec, et les Jésuites, notamment. Garneau ne se préoccupa plus dès lors des critiques étroites de ceux qu'il appelait dédaigneusement : « les marguillers et les sacristains ».

M. Lanctot a une manière de comprendre l'histoire qui est bien dans la tradition de Garneau. Trop souvent chez nous, l'historien n'est qu'un patriote désireux de faire l'apologie de sa race et de son pays. Cela a donné des ouvrages pleins d'éloquence, si l'on veut, mais peu intéressants pour la vérité. Il faut beaucoup d'intelligence et de savoir pour écrire sans passion une histoire telle que celle du Canada, et il y faut apporter aussi de la finesse et du tact. Il est trop facile de solliciter textes et documents et de leur faire dire ce que l'on veut. La seule préoccupation d'embêter les Anglais est bien gênante pour écrire notre histoire. Garneau n'avait pas procédé ainsi. Il trouvait le passé des Canadiens-français assez glorieux et héroïque pour ne rien celer de la vérité. M. Lanctot est de cette école. Il ne ménage à Garneau aucune critique juste et nécessaire. Ce dernier n'en est que plus ressemblant dans le livre qui vient de lui être consacré.

R. R. R.

* * *

Dans le numéro 53 (1er Trimestre 1926) de la *Revue de l'Histoire des Colonies françaises*, M. Émile Lauvrière rend compte de l'ouvrage de F. Antoine Bernard, C. S. V., LA GASPÉSIE AU SOLEIL, où l'auteur « avec une éloquence d'apôtre qui sait émouvoir pour une noble cause tout lecteur généreux et avec une délicatesse d'artiste et même de poète qui peut, quand il le faut, faire chanter des mots au gré d'émotions intimes », a su louer la Gaspésie que Jacques Cartier « toucha » dès le 4 Juillet 1534 et qui ressuscita après le « grand dérangement » au moment où Beaubassin incendié et Beauséjour détruit quelques « pauvres familles acadiennes, qui, glacées, affamées, exténuées » furent « protégées par les sauvages contre les Anglais » ; et de la Thèse du Père Omer Le Gresley : L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN ACADIE

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS — à l'occasion de la soutenance de laquelle, le *Comité des Sources et des Recherches de la Société d'Histoire du Canada* organisa une fête de « souvenance », — thèse « écrite en une langue très pure, riche de documents et d'aperçus nouveaux, exposés en un ordre logique et harmonieux ». M. J. Tramond critique, avec bon sens et impartialité l'ouvrage LES MARTYRS DE LA NOUVELLE FRANCE de Georges Rigault et de Georges Goyau, le RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, pour 1923-1924 et les ouvrages de Benjamin Sulte, Regis Roy et Gérard Malchelosse sur le RÉGIMENT DE CARIGNAN. Dans la rubrique « Revue des Revues » NOVA FRANCIA tient une très bonne place.

* * *

Dans la REVUE FRANCISCAINE (Librairie Saint-François, rue Cassette, Paris 6e) le Père Candide O. S. F., publie une étude sérieuse et très intéressante sur *Les Capucins en Acadie*. Le travail du P. Candide qui s'étend sur la période d'histoire qui va de 1632 à 1658, paraîtra, sous peu, à la même librairie, illustré de cartes, gravures, documents inédits.

* * *

LIVRES REÇUS : NOUSANNE (Henri de). *Vive l'Empereur ! Comment il faut en finir avec une république folle.* J. Peyronnet et Cie, 7 rue de Valois (Paris 1er). 1 vol. In-8° couronne. 5 francs.

FERON (Jean). *Les Cachots d'Haldimand*, roman canadien inédit, illustré par Albert Fournier. Éditions Garand, Montréal. Canada.

MAGNAN (Hormidas). *Guide du Colon.* Province de Québec. Le Sud-est de Québec, la vallée de la Matapédia, la Gaspésie. 38 pp.-cartes. Région de Montréal et d'Ottawa. 16 pp.-cartes. Les régions de Témiscamingue et d'Abitibi ou le Nord-ouest de Québec. 38 pp.-cartes. Région du Lac Saint-Jean et de Chicoutimi. 16 pp.-cartes. Nos régions de colonisation. 94 pp.-gravures, cartes. La province de Québec, pays de langue française. 32 pp.-gravures.

MAGNAN (C.-J.). — *L'Enseignement primaire.* 47e année. Québec. 1925. Nos de septembre, octobre, novembre, décembre ; 1926. Nos de janvier, février, mars, avril.

ROY (P.-G.). — *Rapport de l'Archiviste de Québec.* 1924. 1925.

The Mississipi Valley historical Review. Vol. XII. Nos juin, septembre, décembre 1925. Mars 1926.

Site Internet : Archiv-Histo.com

NOUVELLES DIVERSES

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC

Le nouveau Conseil de direction de l'INSTITUT CANADIEN de QUÉBEC est composé comme suit, à la suite des dernières élections : Président honoraire, l'Hon. M. Géo Elie Amyot ; Président, M. le Dr. P. C. Dagneau ; premier vice-président, l'Hon. M. Cyr. F. Delage ; second vice-président, M. C. J. Simard ; trésorier, M. Géo V. Tessier.

POPULATION DU CANADA

La population du Canada s'est accrue de près d'un million depuis le dernier recensement de 1921.

Voici le tableau comparé, des chiffres du recensement de 1921 et de 1924, par Provinces et par Territoires :

	1924	1921
Ile du Prince-Édouard	87,700	88,615
Nouvelle Écosse	533,000	523,837
Nouveau Brunswick	399,400	387,876
Québec	2,480,000	2,361,199
Ontario	3,062,000	2,933,662
Manitoba	647,000	610,118
Saskatchewan	815,000	757,510
Alberta	637,000	588,454
Colombie-Anglaise	553,000	524,582
Yukon	3,550	4,157
Territoire du Nord-Ouest	8,490	7,988

La population totale du Canada, en 1924, est de 9.226.140 habitants ; celle du dernier recensement de 1921 était de 8.786.998. Augmentation, en trois années, de 439.142 ; depuis 1763, lors de la cession : 9.166.740.

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS NORMANDES

A Saint-Lô, du 23 au 29 juin prochain, aura lieu un Congrès des Sociétés savantes de Normandie. Le programme de ce Congrès comporte diverses communications relatives à l'Histoire de la Normandie. Le 8e centenaire de la Chanson de Rolland, une journée consacrée au Canada, des visites et promenades. Une messe solennelle sera célébrée en la cathédrale de Saint-Lô. Ajoutons qu'une reconstitution d'une vieille assemblée et d'une soirée normandes sont en préparation. Le Congrès se terminera par une visite au Mont Saint-Michel.

L'Imprimeur-Gérant : Gabriel ENAULT.

Mamers. — Imprimerie Gabriel ENAULT. — 11.404. — 1926-5.

L'IMPRIMERIE GABRIEL ENAULT

Imprimeur-Gérant de " *Nova Francia* "

28, Place de la République, MAMERS (Sarthe)

FAIT

DES CONDITIONS SPÉCIALES

A TOUS LES AUTEURS ET ÉTUDIANTS CANADIENS RECOMMANDÉS PAR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA : : : : : : : : : : : : : : : :

FAIT

DES CONDITIONS SPÉCIALES :

AUX ŒUVRES CATHOLIQUES ET SOCIALES POUR LEURS CIRCULAIRES, ÉDITIONS, REVUES, JOURNAUX, etc.

FAIT

TOUS GENRES D'IMPRESSIONS

AVEC LE PLUS GRAND SOIN

: : A DES PRIX MODÉRÉS : :

" Société d'Histoire du Canada "

Je soussigné ..... *demeurant à* (1) .....

déclare m'inscrire à la « Société d'Histoire du Canada » comme membre actif, bienfaiteur, fondateur (2). *En conséquence je vous envoie ci-joint la somme de* (3) ..... *montant de ma cotisation, qui me donnera le droit de recevoir la Revue* NOVA FRANCIA *et les publications de la Société.*

Le ..... *19*....

(SIGNATURE)

(1) Adresse exacte.
(2) Rayer les mentions inutiles.
(3) Membre actif, 30 fr. ; bienfaiteur, 100 fr. ; fondateur, 500 fr. par an.

Adresser ce bulletin, accompagné du montant de la cotisation, en billets de banque, mandat-poste ou chèque à M. Th. Beauchesne, trésorier de la Société d'Histoire du Canada, 52 rue de Richelieu, Paris (1er).

Site Internet : Archiv-Histo.com

ÉDITIONS BOSSARD

140, Boulevard Saint-Germain. PARIS (VIe). *Téléphone :* Fleurus 04.48

La collection « Les Meilleures Œuvres dans leur Meilleur Texte » s'est arrangée de manière à faire paraître, en fin d'année, un **Livre d'Étrennes** de choix :

RACINE

THÉATRE RELIGIEUX

ESTHER ET ATHALIE

SUIVIES DES

POÉSIES SACRÉES

TEXTE ANNOTÉ AVEC UNE NOTICE PAR GONZAGUE TRUC

ORNÉ EN GRAVURES ORIGINALES AU BURIN, D'UN FRONTISPICE PAR GANDON ET D'UN PORTRAIT PAR OUVRÉ

Lafuma **30** fr. ; Madagascar **100** fr. ; Auvergne **150** fr.

(Il reste 250 exemplaires sur Lafuma, 40 sur Madagascar et 12 sur Auvergne)

Il est rappelé que le premier volume de la collection, *le Rouge et le Noir*, est entièrement et effectivement épuisé ; le deuxième, *les Liaisons dangereuses*, ne tardera pas à l'être également.

Dès maintenant, on peut **souscrire** au quatrième volume : l'Abbé Prévost. — *Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut.* Texte établi d'après l'édition *originale* (1) parue dans les *Mémoires d'un Homme de Qualité* (1731). Avec les variantes de l'édition définitive. Introduction et bibliographie par Joseph Aynard. Orné en gravures originales au burin, d'un frontispice par Cosyns et d'un portrait par Ouvré.

Prix des Lafuma (1850 ex.) : **39** fr. ; des Madagascar (100 ex.) : **120** fr. ; des Auvergne (50 ex.) : **200** fr.

(1) L'édition originale n'a jamais été réimprimée.

900 succursales au service des affaires

Dans 900 importants centres commerciaux du Canada, de Cuba, des Antilles, de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud, ainsi qu'à Londres, à Paris, à Barcelone et à New-York il y a une succursale de notre banque, où vous trouverez les avantages de notre organisation tout entière.

Un organisme bancaire que, seul, peut avoir un établissement disposant de 800 succursales au Canada et de plus de 100 succursales dans les autres pays, est chaque jour à la disposition du monde commercial dans les 21 pays où nous sommes installés.

Vous pourrez tirer grand profit pour vos affaires des renseignements innombrables qu'il vous sera possible d'obtenir de nos 900 sources directes d'information.

La Banque Royale du Canada

L'actif total dépasse 788 millions de Dollars

BUREAU DE PARIS :

28, Rue du Quatre-Septembre

Site Internet : Archiv-Histo.com

Téléphone : Central 13-23 ; Louvre 04-00

L. G. BEAUBIEN & Cie

5, Rue Daunou, PARIS

Comptes de Dépôt à vue et à préavis

Carnets de chèques

Ordre de Bourse (France et Étranger)

Souscription sans frais aux Émissions

Emploi de fonds en reports

Gestion de portefeuilles

Achats de coupons étrangers

Change sur New-York, Montréal et Londres

aux meilleures conditions

Toutes opérations de banque

Volume I. — N° 6. 24 juin 1925
Fête Nationale Canadienne française.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

"NOVA FRANCIA"

Organe de la

Société d'Histoire du Canada

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

SOMMAIRE

Actes de la Société : Réunion du Comité des Sources et des Recherches. — Pierre Boucher écrivain, par R. La Roque de Roquebrune. — Les armes des Boucher de La Broquerie, par R. de Hertel. — Pierre Boucher, d'après le « Journal des Jésuites » (1646-1666), par C.-B. Moras. — Lettre de la Mère Marie de l'Incarnation, Québec 6 novembre 1662. — Le fief Grosbois, par A.-Léo Leymarie. — Documents divers sur Pierre Boucher, sieur de Grosbois et seigneur de Boucherville. — Le monument de Pierre Boucher à Québec, par A. — Les Provinces de France et la Nouvelle France : Quelques Picards au Canada, par le Dr Lomier (fin). — Questions et Réponses. — Anniversaires historiques. — Livres et Revues. — Nouvelles diverses.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

52, Rue de Richelieu, PARIS 1er.

Abonnement :	Le numéro :
1 an : Édon ordinaire : 30 frs.	Édon ordinaire : 5 frs.
1 an : Édon de luxe : 90 frs.	Édon de luxe : 15 frs.

Site Internet : Archiv-Histo.com

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA

(Association déclarée le 12 décembre 1924)
(N° 163-190 — Préfecture de Police)

EXTRAITS DES STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre les personnes ayant adhéré aux présents statuts et remplissant les conditions indiquées ci-après, une Société qui sera régie par la Loi de Juillet 1901 et par les dits Statuts. Cette Société a pour objet : de rechercher, réunir, mettre à la portée des hommes d'études et en même temps de faire connaître au grand public par des publications d'inédits les documents ayant trait à l'Histoire du Canada ; de former un lien entre tous ceux qui tiennent à l'Histoire du Canada par leurs traditions de famille.

Elle portera le nom de : **Société d'Histoire du Canada.**

ART. 2. — Le Siège de la Société est à Paris, 52, rue de Richelieu (1er arrondissement).

ART. 4. — Le but de la Société étant essentiellement historique franco-canadien, toute immixtion d'ordre politique ou religieux est formellement interdite. Le Comité Central pourra prononcer l'exclusion de tout membre qui enfreindra cette prescription sauf appel à l'Assemblée générale.

ART. 5. — **Moyens d'action.** — Les moyens d'action sont :

1° La création d'un Comité dit " Comité des Sources et des Recherches " qui centralisera tous les renseignements, copiera les pièces authentiques à lui communiquées, entrera en relation avec les familles ayant pris une part dans l'Histoire du Canada, fournira tous renseignements utiles à des recherches historiques et généalogiques ;

2° La création d'un Comité dit " Association des Familles ", qui groupera tous ceux qui justifieront de leur ascendance franco-canadienne dans l'Art Militaire, la Religion, l'Administration, le Commerce, la Colonisation ;

3° La publication, à des époques qu'un règlement intérieur fixera, de brochures historiques, de documents inédits, de monographies et d'un bulletin.

4° La constitution dans chaque province de France d'où sont originaires les Canadiens, de comités locaux, toujours en liaison avec le " Comité des Sources et des Recherches ".

ART. 6. — **Admissions.** — La Société comprend :

a) **Un Comité de Patronage, composé d'un nombre illimité de membres comprenant des personnalités d'ordre divers, susceptibles d'honorer et d'aider la Société ; *b*) Des membres actifs ; *c*) Des membres bienfaiteurs ; *d*) Des membres fondateurs.**

b) *Membres actifs.* — Peuvent être membres actifs de la Société d'Histoire du Canada

1° Ceux qui se sont occupés ou s'occupent d'Histoire franco-canadienne ;

2° Ceux qui possèdent des documents concernant l'Histoire franco-canadienne et qui, les communiquant, contribuent au développement de la Société ;

3° Peuvent être membres du Comité, dit " Association des Familles " tous ceux qui justifient de leur ascendance franco-canadienne, comme indiqué à l'article 5 paragraphe 2.

c-d) *Membres bienfaiteurs et fondateurs.* — Peuvent être admis comme membres bienfaiteurs et fondateurs toutes les personnalités s'intéressant moralement ou matériellement au développement des relations historiques franco-canadiennes.

ART. 7. — **Cotisations.** — *La cotisation annuelle des membres actifs de la Société d'Histoire du Canada est fixée à trente (30) francs au minimum.*

Celle de membre bienfaiteur est fixée à cent (100) francs au minimum.

Celle de membre fondateur est fixée à cinq cents (500) francs au minimum.

. . . . . .

ART. 8. — *Les membres actifs, bienfaiteurs et fondateurs pourront racheter leurs cotisations annuelles moyennant le versement, en une seule fois, de dix cotisations.*

Les membres ayant racheté leurs cotisations seront nommés " membres perpétuels ".

. . . . . .

ART. 10. — *Les membres actifs recevront gratuitement les publications de la Société.*

Toute la Correspondance concernant la Revue « *Nova-Francia* » doit être adressée, 52, rue de Richelieu, Paris Ier.

Le Commissariat Général du Canada en France

COMMISSAIRE GÉNÉRAL :

L'Honorable PHILIPPE ROY

COMMISSAIRE DU COMMERCE :

Le Colonel HERCULE BARRÉ

SECRÉTAIRE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL :

PIERRE DUPUY

Pour tous renseignements
sur le Canada
s'adresser :

17, Boulevard des CAPUCINES
PARIS

Site Internet : Archiv-Histo.com

ÉDITION AUGUSTE PICARD
Paris, 82, rue Bonaparte, VI^e

HISTOIRE POLITIQUE ET SOCIALE
DU
PEUPLE AMÉRICAIN
par D. Pasquet
Tome I. *Des origines à 1825.*
Un volume in-8° illustré de 25 gravures et carte : **25** fr.

MANUEL D'ARCHÉOLOGIE AMÉRICAINE
(Amérique préhistorique. Civilisations disparues.)
par H. Beuchat
Un fort volume in-8°, 760 pages, 262 gravures
broché : **40** fr. ; relié toile : **50** fr.

APERÇU DE NOS PUBLICATIONS:

HISTOIRE: *Collection de textes pour servir à l'étude de l'histoire* (50 volumes parus). *Répertoire des sources historiques du Moyen-Age*, par P. Chevalier. — *Sources de l'histoire de France: au Moyen-Age*, 6 vol.; *au XVI^e siècle*, 4 vol.; *au XVII^e siècle*, 4 vol. parus. — *Dictionnaire des institutions de la France*, par Marion. — *Formation de la France*, par Longnon. — *Histoire de Lorraine*, par Parisot. — *Histoire de la première croisade*, par Chalandon.

HISTOIRE DE PARIS par Marcel Poete, texte et album de 600 illustrations.

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE DE L'ART: *Collection de Manuels* (14 volumes parus, nombreux volumes en préparation): *Archéologie française*, par Enlart; *préhistorique*, par Déchelette; *byzantine*, par Ch. Diehl; *romaine*, par Cagnat et Chapot; *égyptienne*, par Jéquier; *musulmane*, par Marçais; *américaine*, par Beuchat, etc... — *L'architecture religieuse à l'époque gothique*, par R. de Lasteyrie (en souscription), etc...

ENSEIGNEMENT et LITTÉRATURE: *Manuel des Études grecques et latines*, par L. Laurand; *Manuel de Paléographie*, par Prou et de Bouard; *Grammaire historique française*, par Nyrop, *Œuvres de Villon*, éd. L. Thuasne. — *Commentaires de Monluc*, éd. Courteault, etc...

HISTOIRE RELIGIEUSE: *Textes et documents pour l'étude du christianisme*, 18 volumes parus (*Justin, Tertullien, Pères apostoliques*, etc...) — *Histoire du Peuple Hébreu*, par Desnoyers. — *Traditions religieuses chez les Grecs*, Decharme. — *Religions de la préhistoire*, par Mainage, *etc...*

ORIENTALISME: *Encyclopédie de l'Islam* (36 fascicules parus A — K et Sahl-Serdebars.)

LIVRES D'OCCASION. La Librairie A. PICARD possède un des stocks les plus importants de livres d'occasion (Histoire, Littérature, Histoire religieuse, etc...) — Service gratuit de nos catalogues sur demande.

ACTES
de la
Société d'Histoire du Canada

Le lundi 14 juin 1926, le *Comité des Sources et des Recherches de la Société d'Histoire du Canada*, avec ses invités, se réunissait dans les salons de la marquise de Montcalm par qui ils étaient reçus d'une façon exquise et charmante.

S'étaient excusés le duc de Lévis-Mirepoix ; M. Georges Goyau, de l'Académie française ; M. Fortunat Strowski, de l'Institut ; le R. P. Lucas, Supérieur général des Eudistes ; le comte du Chaffault ; M. Robert de Roquebrune. Le marquis de Montcalm présidait la réunion.

Étaient présents : la comtesse Bruneel, la comtesse de Saint-Sauveur-Bougainville, la marquise de Montcalm, Mademoiselle Claire Fauteux ; le comte Bruneel, le comte Allard du Chollet ; M. Martineau, gouverneur honoraire des Colonies, professeur au Collège de France ; M. l'abbé Levesque, Directeur du Séminaire de Saint-Sulpice ; le R. P. Sy, archiviste du Séminaire des Missions Étrangères ; MM. Th. Beauchesne, A.-Léo Leymarie, E. de Cathelineau.

* * *

M. Th. Beauchesne rend brièvement compte de la situation financière de la Société.

Madame la comtesse Bruneel annonce que la Société pourra obtenir de la comtesse de Baye communication de documents concernant la famille Berthelot de Pléneuf de Baye et spécialemen François Berthelot de Pléneuf en faveur duquel fut érigée en comté sous le nom de Saint-Laurent, en 1675, l'île d'Orléans en Canada.

M. Leymarie signale la découverte aux Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de la relation faite par Thomas Rafin de la Maraudière de son voyage en Canada en 1729 et du naufrage de l'*Éléphant*. Avec l'autorisation de MM. du Séminaire de Saint-Sulpice ce document sera publié dans *Nova Francia*, accompagné de notes critiques et biographiques.

Site Internet : Archiv-Histo.com

* * *

Au sujet du « Prix de la *Société d'Histoire du Canada* », M. Leymarie exprime les désirs de la fondatrice anonyme. Ils sont approuvés à l'unanimité. En conséquence, le Comité chargé de l'élaboration du programme et de l'examen des travaux est composé de MM. le marquis de Montcalm, président, le comte de Chaffault, le comte Allard du Chollet, Th. Beauchesne et A.-Léo Leymarie. Trois sujets seront choisis : l'un concernant la France, l'autre le Canada et le troisième un personnage intéressant d'une façon spéciale la famille de la fondatrice...

* * *

M. le comte du Chaffault est désigné pour représenter la Société au Congrès organisé à Saint-Lô par les Sociétés Normandes du 23 au 27 juin. La *Société d'Histoire du Canada* prendra part à ce Congrès. Dans la matinée du 25 juin M. Beauchesne fera une causerie sur les Provinces françaises et la Société d'Histoire du Canada, M. Leymarie sur un normand en Canada : Jean Nicolet ; et le soir, M. Gillet, ancien professeur à l'Université de Montréal, fera une conférence sur le Canada que suivra une partie artistique.

* * *

M. Leymarie lit une lettre du R. P. David qui est actuellement à Saint-Pierre et Miquelon. Il écrit qu'il a fait plusieurs abonnements à *Nova Francia*, qu'il a découvert le testament original de l'abbé Maillard dont on ne connaissait que des copies défectueuses, qu'il l'a fait photographier et qu'il l'envoie à la Société d'Histoire.

* * *

Enfin, M. Leymarie fait une conférence sur Paul de Chomedey sieur de Maisonneuve et fondateur de Villemarie. Conférence singulièrement érudite et émouvante ; car l'auteur, grâce aux documents que son infatigable recherche a découverts, fait justice des calomnies dont Paul de Chomedey fut victime et confond ses déloyaux adversaires et il projette des lumières toutes neuves et palpitantes, sur certains détails de la vie de son héros, tels que les relations de Paul de Chomedey avec Guillot-Gourju et Molière, et son amitié surnaturelle avec Marguerite Bourgeoys un peu à la manière de celle de Saint-Elzéar de Sabran et de Sainte Delphine... et de tant d'autres saints.

La Revue ne prend aucune responsabilité des articles insérés. L'auteur seul, avec sa documentation et son souci de vérité historique, est responsable vis-à-vis des lecteurs. « Nova Francia » se fera un devoir de publier les articles qui lui seront envoyés et qui seront acceptés par le Comité des Sources et des Recherches de la Société d'Histoire du Canada.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Pierre BOUCHER écrivain

Les historiens de la littérature canadienne ne parlent ni de lui ni de son livre. On aimerait avoir pourtant sur *l'Histoire véritable et naturelle de la Nouvelle France* (1), l'opinion d'un homme comme Mgr Camille Roy, par exemple, qui a publié sur d'autres sujets de littérature canadienne de judicieux et savants bouquins. Que n'a-t-il écourté un peu ses articles consacrés à Joseph Quesnel ou à Mermet pour donner quelques pages à Pierre Boucher ! *L'Histoire véritable* méritait certainement de compter dans les littératures canadienne. C'est une bizarre manie que de faire toujours commencer celle-ci à 1760. Dans ses *Origines de la littérature canadienne*, Mgr Roy dit qu'il y eut beaucoup de Français, de religieux surtout qui profitèrent de leur séjour dans la colonie pour en écrire l'histoire. « Ces ouvrages, ajoute-t-il, écrits par des français de France, imprimés en France, ne peuvent constituer déjà une littérature canadienne originale. Et si nous ne devons pas nous désintéresser de ce patrimoine qui nous est commun avec la France, nous ne pouvons le revendiquer comme un bien qui nous serait propre ». D'accord pour le Père Charlevoix à qui il pensait en écrivant ces lignes, ou pour la Hontan ou pour tout autre écrivain français de passage au Canada. Mais Pierre Boucher est canadien, si c'est l'être que d'avoir passé sa vie au Canada et d'y être mort. Il est né en France évidemment. A cette date les Canadiens naissaient encore en France. Son livre fut imprimé à Paris... l'imprimerie, comme on sait, n'a existé au Canada que vers 1755 sous forme d'une petite presse appartenant à l'évêque et qui servait à imprimer les mandements. Mais ce livre est daté de *la ville des Trois-Rivières*, en la Nouvelle France, le 8 Octobre 1663. Ce serait suffisant, il me semble, pour qu'il comptât comme livre canadien. Et nous aurions ainsi en Pierre Boucher le premier prosateur canadien comme nous pourrions avoir en Marc Lescarbot notre premier poète. (2)

Mais on a tant voulu ne faire commencer la nation canadienne française qu'avec la prise de Québec par les Anglais que nos vieux au-

(1) Le titre complet est *Histoire véritable et naturelle Des Mœurs et Productions du Pays de la Nouvelle France vulgairement dite Le Canada,* à Paris chez Florentin Lambert, rue Saint-Jacques, vis-à-vis Saint-Yves, à l'Image St-Paul, MDCLXIV.

(2) *Les Muses de la Nouvelle France* de Marc Lescarbot, imprimées à Paris en 1618chez Adrian Perrier, sont datées du Canada ; l'*ode au Roy* porte dans la marge: vers faits au partir de Port Royal. *L'Adieu à la Nouvelle France* fut commencé à Port Royal et terminé en mer. *L'Ode à Pontrincourt* fut écrite à Port Royal etc.

Site Internet : Archiv-Histo.com

teurs, tel Pierre Boucher, sont comptés pour nuls et non avenus. Il est certain que 1759, ou plutôt 1763, est la date qui marque le grand fait brutal qui, des habitants français du Canada, fit les Canadiens au sens où nous l'entendons aujourd'hui. C'est à cette date qu'ils prirent réellement un caractère national bien défini. Ce caractère national fut mis en relief par la venue des Anglais au pays. Avant cette époque, il était difficile de reconnaître, sans doute, un Français de France d'un Français du Canada.

Et cependant dès le début du XVIII[e] siècle Charlevoix avait fait un portrait du Canadien et de la Canadienne et avait démontré en quoi, par quelles qualités et quels défauts, ils étaient caractéristiques. L'influence du pays, du climat, des habitudes locales, avaient déjà créé au Canada un type d'hommes et de femmes. Ils restaient bien français mais avec un air canadien nettement définissable. Et dès 1663, grâce au livre de Pierre Boucher, on voit le pays agir sur la race française qui y a été transplantée.

L'Histoire véritable fut écrite par Boucher un peu comme un prospectus à l'usage des colons. Son grand désir c'était de faire de la réclame à la Nouvelle France et d'y attirer des gens. Aussi il insiste avec complaisance sur le côté pratique. Il faut venir au Canada parce qu'on y peut faire fortune quand on est bon cultivateur. « La terre y est très bonne, le pays est couvert de très belles forêts, les rivières ont de très bonnes eaux, il y a de belles et grandes prairies ». Les épithètes sont peu variées mais enthousiastes. Il parle des mines, des ressources naturelles comme un agent de la colonisation. Et comme c'est un observateur extrêmement judicieux, il donne des renseignements de premier ordre et qui, chose curieuse, gardent encore de la valeur. Ne dit-il pas que la terre de Montréal, par exemple, est bonne pour les melons surtout ? Or, on sait que les melons de Montréal sont encore renommés. Il a parlé, dans son livre, du Canada d'alors avec une telle minutie que c'est tout un enseignement sur la vie canadienne qu'il donne. Par lui on sait qu'il n'y a pas alors de chevaux en Nouvelle France, que les maisons sont construites en pierres ou tout en bois, que le vin coûte dix sols la pinte, le froment cent sols le minot, et que la journée d'un homme revient à 20 sols en hiver et à 30 en été.

Mais cet homme pratique et qui voulait tant attirer les colons au Canada était aussi un poète. Il a écrit sur son pays des pages charmantes et qui montrent l'amour profond qu'il ressentait pour cette terre. Son style est très simple, certes, et lui-même le reconnaît : « j'aurois sujet de craindre que cet ouvrage ne fut pas bien receu de ceux qui recherchent les ornements de notre langue, si je ne me ressouvenais qu'ayant eu l'honneur l'année dernière de parler à sa majesté et de

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

luy répondre à plusieurs questions qu'il me faisoit sur le pays de la Nouvelle France, tant s'en faut qu'il se rebutast de mes réponses simples et naïves, qu'au contraire il eut la bonté de m'en témoigner de l'agrément. » Le style de Pierre Boucher a un charme réel et sa conversation qui avait ravi Louis XIV devait être fort agréable.

Il se trouve dans ce livre des passages particulièrement bien venus et ce sont ceux où il s'agit de l'hiver. « La Nouvelle France a quelque chose d'attrayant pour ceux qui en savent gouster les douceurs. Et cet hiver dont s'effrayent à tort tant de colons est magnifique et nullement difficile à passer. » « L'Hiver y est plus gai qu'en France, écrit-il dans un véritable éloge de l'hiver canadien, (p. 19) il n'est pas désagréable, c'est un froid qui est gai ». Quant à l'été « il y fait chaud comme dans le pays d'Aunis ».

Cet amour pour le Canada se résume pour Boucher en amour pour sa petite patrie, pour cette région des Trois-Rivières où il a été élevé, dont il a été gouverneur, qu'il a défendue souvent contre les indiens. Il aime tant Trois-Rivières qu'il en exagère la beauté : « c'est un fort beau pays à voir, un pays plat, point montagneux, qui a de forts beaux bois. » Un beau pays, un pays plat ! Que Pierre Boucher était donc loin du temps où les montagnes allaient devenir belles ! Le Romantisme n'avait pas encore inventé la poésie des rochers et des sommets et Trois-Rivières, pour un homme du 17[e] siècle, était plus belle que Québec. Les montagnes Rocheuses dûrent paraître au petit-fils de Pierre Boucher qui les découvrit, un affreux désert, comme on disait alors en parlant des lieux élevés et sauvages. C'est Jean-Jacques qui inventa la beauté des montagnes et avant lui la Beauce était plus belle que les Pyrénées.

« Si la brochure de M. Boucher eut été répandue en France dans les provinces de l'ouest, elle eut pu décider bien des personnes à traverser la mer pour se créer un patrimoine sur les bords du Saint-Laurent. » (1) C'était là son grand but en l'écrivant. Le Canada manquait d'hommes pour le mettre en valeur. Par ce côté de son ambition Pierre Boucher est encore d'actualité. Ce qu'il disait en 1663 pour attirer les colons au Canada, le directeur du chemin de fer national canadien le dit encore en cette année 1926 : le Canada est immense, il a des ressources incalculables et il manque d'hommes pour les exploiter. Pierre Boucher n'a pas vieilli et ses idées sont toujours vraies.

R. La Roque de Roquebrune.

---

(1) Ferland, Hist. du Canada. tome I, p. 477.

Site Internet : Archiv-Histo.com

LES ARMES
DES
BOUCHER DE LA BROQUERIE

On connaît les armoiries de Pierre Boucher. Elles ont été reproduites par tous les historiens qui se sont occupés de ce personnage. Ce sont celles qui sont peintes sur ses lettres patentes du 1er Juin 1661 (1), ces fameuses lettres patentes dont une copie existe à la Bibliothèque nationale et dont l'original fut brûlé en 1705 à Québec. Ce blason se lit ainsi : d'azur au chevron d'argent accompagné en chef d'un lis de jardin accosté de deux glands d'or et en pointe d'un rocher surmonté d'une croix latine, le tout d'argent (2). Ces armes qui furent données à Pierre Boucher devinrent, naturellement, celles de ses descendants « mâles et femelles, nés et à naître » pour parler comme M. d'Hozier. Et ses descendants ce sont les Boucher de Boucherville, Grosbois, La Bruère, Mantarville, Montbrun, Niverville, Grandpré, La Périère, Montizambert, etc. Parmi ces descendants de Pierre Boucher, il se trouve pourtant une famille, les Boucher de La Broquerie, qui portèrent des armes totalement différentes et qui semblent n'avoir jamais tenu compte de celles qu'imagina pour leur illustre ancêtre l'ingénieux M. d'Hozier.

Les La Broquerie sortaient du fils aîné de Pierre Boucher. C'est Joseph Boucher, fils de Pierre Boucher de Boucherville et petit-fils du gouverneur des Trois-Rivières, qui prit le nom de La Broquerie en 1730. D'où venait ce nom ? Nous l'ignorons comme nous ignorons l'origine de beaucoup de noms et de surnoms de bien des familles nobles et bourgeoises du Canada. Était-ce un ancien nom de terre ayant appartenu jadis, en France, aux Boucher ? Quels souvenirs représentaient pour cette famille les noms qu'elle ajouta à son patronyme ? N'avait-elle pas connu dans le passé une prospérité qui se trouvait en décadence lorsque Gaspar Boucher et Marin Boucher, le père et l'oncle de Pierre, passèrent au Canada ? Et quand Boucher de Grandpré sollicitait pour son vénérable père en 1693 des lettres de noblesse, n'aurait-il pu rappeler que les Boucher étaient déjà nobles quoique dénués de parchemins pour prouver la légitimité de leurs prétentions ?

(1) Bibliothèque nat. Nouveau d'Hozier, vol. 57, fo. 28.

(2) On les trouve reproduites et décrites dans l'*Armorial du Canada Français*, tome I, p. 72, par E. Z. Massicotte et R. Roy. Montréal, 1905.

En tout cas, les La Broquerie, au lieu de porter les armes toutes neuves de M. d'Hozier, s'attribuaient un blason qui est bien plus ancien. C'est celui que donne l'abbé Daniel dans son incomplet, fantaisiste et curieux ouvrage : *Les Grandes Familles Canadiennes*. Ce blason se lit ainsi : écartelé au I de sinople à un marteau d'argent emmanché de sable en bande ; au 2 de gueules à une cloche d'argent bataillée et cordée de sable ; au 3 d'argent à une merlette de sable et au 4 d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de deux roses d'or et en pointe d'une rose de même.

Ces armoiries, Mgr Taché, fils d'une La Broquerie, en adopta, croyons-nous, une partie lorsqu'il fut sacré évêque de Saint-Boniface. Nous pensons bien nous rappeler, en effet, qu'il introduisit les cloches des La Broquerie dans son blason d'évêque du Nord-Ouest canadien. Nous n'avons pu malheureusement vérifier ce souvenir.

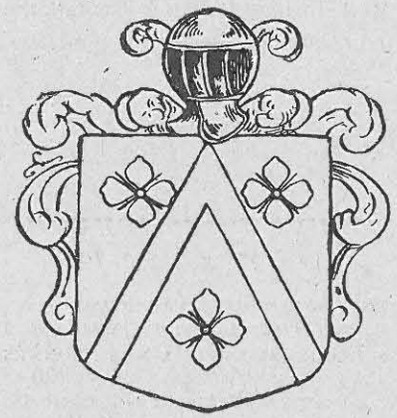

Mais, chose curieuse, un descendant des La Broquerie, arrière petit-fils de Charlotte Boucher de La Broquerie, possède un sceau armorié dont se servait son aïeule, et ce sceau ne porte que la quatrième partie du blason décrit plus haut, c'est-à-dire le chevron d'argent aux trois roses. Or, ce cachet a toujours été regardé par les La Broquerie comme portant les armes anciennes des Boucher. L'objet en question est en argent et semble dater du début du XVIIe siècle. Il devait s'orner autrefois d'un manche en ivoire ou en ébène mais n'est pourvu maintenant que d'un vulgaire manche de bois commun.

On trouve en Normandie, patrie des Boucher canadiens, beaucoup de familles de ce nom et, notamment, les Boucher d'Hérouville qui portent de gueules au chevron d'or acc. de trois roses de même (voir l'Armorial Général de Rietstap). Les cloches appartiennent aussi

Site Internet : Archiv-Histo.com

à des Boucher ou le Boucher de Normandie qui portent de gueules à la bande d'argent ch. de trois cloches de sinople posées dans le sens de la bande. Enfin, l'érudit et canadianisant M. Claude de Bonnault nous signale à l'inventaire des sceaux de Normandie de Demay, p. 219, N° 2054, les armes d'un Pierre Boucher, lieutenant général du vicomté d'Avranches en 1446 : ce sont les armes mêmes qui sont gravées sur le vieux cachet des Boucher de la Broquerie.

Faut-il donc rattacher nos Boucher du Canada à ces anciens Boucher ? Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières et seigneur de Boucherville, descendait-il de ce Pierre Boucher, lieutenant général d'Avranches en 1446 ? Ce sont des questions encore sans solution. Mais un fait est certain : les La Broquerie portaient des armes que l'on retrouve appartenant à de vieux Boucher de Normandie et semblent avoir dédaigné celles qui figurent aux lettres patentes de leur aïeul canadien. Étaient-ils donc plus fiers de ces armoiries anciennes que de celles données par M. d'Hozier ? Il était cependant déjà fort honorable de descendre d'un gouverneur de ville anobli pour ses exploits guerriers en 1661.

R. de HERTEL.

AVIS

AVEC CE NUMÉRO SE TERMINE LA PREMIÈRE ANNÉE DE « NOVA FRANCIA », QUI PARAIT TOUS LES DEUX MOIS, DE JUIN A JUIN.

NOUS SERIONS RECONNAISSANTS A NOS ABONNÉS DE NOUS FAIRE PARVENIR LE MONTANT DE LEUR ABONNEMENT (30 fr. pour l'Édition ordinaire; 90 fr. pour l'Édition de luxe) POUR L'ANNÉE 1926-1927; et ce, par un chèque, au nom de M. Th. BEAUCHESNE, TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA, 52, rue de Richelieu, Paris (1er..

NOUS AVONS DÉCIDÉ QU'UNE TABLE DES MATIÈRES DES NOMS PROPRES ET DES LOCALITÉS SERA ÉTABLIE.— M. A.-Léo Leymarie, secrétaire de la Rédaction de *Nova Francia*, s'est chargé de ce travail important — POUR CETTE PREMIÈRE ANNÉE. **Nous ferons tenir cette table à tout abonné ou lecteur qui voudra bien nous faire tenir la somme de cinq francs.** LES ABONNÉS POURRONT LA JOINDRE AU RENOUVELLEMENT DE LEUR ABONNEMENT.

TOUT ENVOI D'ARGENT CONCERNANT LA REVUE DOIT ÊTRE ADRESSÉ AU TRÉSORIER DE LA SOCIETE D'HISTOIRE DU CANADA, M. TH. BEAUCHESNE, 52, RUE DE RICHELIEU, PARIS (1er).

Pierre BOUCHER

D'APRÈS LE « JOURNAL DES JÉSUITES » (1)

(1646 - 1666)

Venu en Nouvelle France avec ses parents en 1634, ayant environ treize ans ; s'étant marié en premières noces à une huronne, élève des Ursulines, nommée Marie Chrétienne (2) en 1648, Pierre Boucher, natif de Mortagne, épousa en secondes noces, le 9 juillet 1652, Jeanne Crevier fille cadette de Christophe, natif de Saint-Jean, évêché de la Rochelle et de Jeanne Enard.

Ce vaillant et consciencieux normand qui fut l'un des premiers seigneurs colonisateurs de la Nouvelle-France, qui sut également manier l'épée et la charrue, qui sut intéresser le roi au sort de la colonie, a laissé un bel exemple d'énergie française à l'histoire canadienne.

« Quant à Pierre Boucher, c'est le seigneur modèle. Dès qu'il a reçu « de Talon sa concession aux IlesPercées, il n'a plus qu'une pensée, celle « de se consacrer exclusivement à la mettre en valeur, et lorsqu'en « 1672 il a obtenu de se faire remplacer au gouvernement des Trois- « Rivières par son gendre Gauthier de Varennes, il a désormais le « loisir de réaliser le programme qu'il se trace à lui-même dans un « mémoire que ses descendants ont pieusement conservé. Et jusqu'à « l'heure de la mort, pendant plus d'un demi siècle, Pierre Boucher « reste fidèle à la tâche qu'il s'est imposée. Boucherville est une des « seigneuries les plus peuplées, les plus riches de la colonie. Il faut la

(1) « Ce journal fut trouvé, après la mort du P. Cazot, en 1800, parmi les titres et papiers des P. P. Jésuites en leur maison de Québec, comme le constate l'inventaire qui fut fait alors. Ensuite il a disparu et n'a été retrouvé que vers 1815, lorsque M. A. W. Cockran, secrétaire du gouverneur Sherbrooke, le découvrit par hasard dans un coin obscur de son bureau. Il en prit dès lors possession, et le conserva jusqu'à son décès arrivé en juillet 1849 ; quelques mois après, madame veuve Cockran en fit cadeau à M. Faribault. Le volume était alors dans un état de détérioration complète. Il a été restauré depuis ; mais on a conservé tout ce que l'on a pu de la couverture primitive. » Note de M. Faribault, jointe au manuscrit. Le *Journal des Jésuites* fut légué au Séminaire de Québec.

Dans la partie qui nous intéresse et qui s'étend de 1646 à 1666, il manque les *notes* du 5 février 1654 au 25 octobre 1656.

Les passages placés entre guillemets sont seuls extraits de ce *Journal*.

(2) « La signature de Marie Chrétienne, apposée au contrat de mariage est tra- « cée d'une main ferme, c'est une des meilleures de cette pièce. » (*Ferland (l'abbé). — Cours d'histoire du Canada. Québec 1861. Vol. I. p. 439*).

Site Internet : Archiv-Histo.com

« citer immédiatemeni après Montréal, la côte de Beaupré, l'île d'Or-
« léans et Beauport (1). »

Voici les mentions que le *Journal des Jésuites*, fait de Pierre Boucher entre les années 1646 et 1666.

* * *

« Le 23. [janvier 1646, un mardi] arriva Pierre Boucher & Tou-
« pin (2) son beau-frère, avec un Annier (3), des Trois-Rivières, qui
« venoit voir son compagnon & et le venoit quérir : ils apportèrent
« lettres, et confirmoient que tout ce qu'avoit dit le Huron Tandihetfi (4)
« estoit faux, au moins pour la plus part. »

* * *

« Ce mesme jour [mercredi 14 février 1646, jour des *Cendres*] repar-
« tirent les Hurons qui avoient apporté les lettres de la mort du P. de
« Noüe (5), en compagnie de Pierre Boucher, & Toupin, et Gabriel
« du Clos ; Tandihetfi eut un tapabor tout neuf, A8heuhas catécumene
« de quoy faire une paire de chausses, le tout donné par les Ursulines,
« en outre chacun d'eux un calumet d'estain. M. des Chastelets (6)
« commis général au Magazin leur fournit leurs vivres... »

* * *

« Le premier [septembre 1653, lundi] on escrit des Trois Rivières
« que le 30. du passé la troupe des hurons victorieux, qui venoient de
« Montréal avec leurs prisonniers, tomba entre les mains des Iroquois
« avec 4. Ononta'er (7) qui venoient avec force présens de castors &

(1) *Salone (Emile). — La colonisation de la Nouvelle-France, étude sur les origines de la nation canadienne française. Paris [1905]. p. 235.*

(2) Toussaint Toupin, maître de barque, bourgeois de Québec, marié à Marguerite Boucher, mort au Château Richer le 10 août 1676.

(3) Agniers. Tribu iroquoise appelée Maquois et Magnas par les Hollandais et Mohawks par les Anglais. En 1643, elle comptait 7 à 800 guerriers ; en 1661, de 3 à 400.

(4) Tandihetfi était arrivé à Québec le lundi 8 janvier 1646, apportant des lettres de Montréal, de Richelieu et des Trois-Rivières. Tandihetfi venait, disait-il, inviter Atironta, chef huron de la tribu des Arendarrhonons, qui hivernait à Québec, pour le conseil des tribus hurones qui devait se tenir aux Trois-Rivières ; Antironta quitta Québec avec Acharo, son petit-fils et Tandihetfi.

(5) Le P. Anne de Noué, S. J., né au diocèse de Reims le 7 août 1587, après son noviciat, fit sa philosophie à La Flèche, fut professeur à Nevers (Nièvre) et suivit les cours de théologie à Paris. Ministre du collège de Bourges (Cher) de 1622 à 1624, il partit, sa troisième année de probation faite, pour le Canada.

(6) Mort en juillet 1648.

(7) Onnontagues, tribu iroquoise.

« de colliers pour faire la paix ; la pluspart des présents furent pillés.
« Néanmoins les Annien'er (1) n'en deviennent pas plus insolens,
« parlent toujours de paix ; le chef de l'armée nommée, Tcharihogen (2),
« reçoit des présens de Mons. Boucher capit. du bourg en faveur de la
« vie du P. Poncet (3), il s'embarque avec 3. canots pour courir après
« ceux qui l'emmenoient. Le siege (4) se dissipa, & et les Iroquois s'en
« vont sans ordre ; 6. ou 7. demeurent avec les François, descendent
« à Kebec avec les Ononta'er (5). »

* * *

« 4 [novembre 1653, mardi] Le P. [Poncet] (6) arrive à Québec, avec
« le P. Richard (7), Monsieur Boucher & 7. Iroquois. On tire 3. coups
« de canon. »

* * *

« 25. [octobre 1656, mercredi] Arrivé des Trois Rivières à 8. heures
« du soir un canot à Québec dépêché par M. Boucher, qui nous apprend
« que les 40. Onei8tchronons (8) en 7. canots sont arrivez aux Trois-
« Rivières le 20 d'Octobre avec des colliers a dessein d'emmener avec
« eux les Hurons de Quebec, lesquels Oneiatchronons ont esté invitez
« à cela par Annahotaha, à ce qu'on dit. »

* * *

« En même temps [aux environs de la Saint Marc, qui tombait
« le samedi 24 avril 1660] arriva des Trois Rivières le sieur Boucher dans
« notre chaloupe chargée de 190. minots de blé pour nous, ce qui donna

(1) Annieronons, Agniers, tribu iroquoise.

(2) Chef Agnier.

(3) P. Joseph Poncet de la Rivière, né à Paris le 7 mai 1610, fils de Pierre, conseiller du Roi et de Philippe de Metz, entré au Noviciat des Jésuites de Paris en 1629. Après avoir été professeur à Orléans, fait sa théologie à Paris, séjourné à Rome de 1635 à 1638, à Rouen, il partit pour le Canada le 4 mai 1639 avec les Hospitalières de Dieppe.

(4) Le siège commencé vers le 22 août 1653 dura plus de huit jours Les récoltes furent brûlées ainsi qu'à la redoute du coteau ; le bétail fut tué.

(5) Onnontagués, tribu iroquoise.

(6) Le P. Poncet de la Rivière, S. J., était arrivé, « dans un méchant canot », habillé « en Hollandois », à Montréal le 24 octobre ; le 28 il était aux Trois-Rivières. Il avait été emmené par les sauvages du fort d'Orange tenu par les Hollandais en septembre 1652.

(7) Le P. André Richard, S. J., né le 23 novembre 1600 [*alias* 1599], rentré au Noviciat des Jésuites de Paris le 26 septembre 1621. Il partit, ayant enseigné deux années à Nevers (1631-1633), pour le Canada en 1634. Il s'occupa beaucoup de l'évangélisation de Miscou, des régions sud de la baie des Chaleurs, d'Acadie, puis fut à Sillery, aux Trois-Rivières et au Cap de la Madeleine.

(8) Oneyots ou Oneyotcheronons, l'une des cinq nations iroquoises.

Site Internet : Archiv-Histo.com

« le moyen a bien du monde de semer & de vivre, la disette de blè « estant presque extreme, le blé estant pour cela rehaussé de prix. « Nous ne voulusmes point profiter de la misere du pays, & nous nous « contentasmes du prix ordinaire du passé, scavoir, 5. livres, quoy- « que pour lors il se vendit 6. 7. & 8. livres. »

* * *

« Le 3. [mai 1661, mardi] arrive nostre F. Malherbe avec plus de « 150. minots de blé ; il répartit le 8. avec Mons. Boucher, & le 11. « partit pour la mission de St-François Xavier aux Kiristinons, (1) le « P. Claude Dablon (2) & le P. Gabriel Druilletes. » (3)

* * *

« Le 27. [octobre 1662, vendredi,] enfin arriva une chaloupe bis- « cayene, dans laquelle estoit Mons. Boucher, & un gentilhomme (4) de « la part du roy envoyé pour commander 100. soldats que le roy envoyoit « par avance au secours de l'an qui vient, & en outre 200. passagers, & « cela dans 2. vaisseaux du roy demeures à Tadousac avec le P. Char- « les Simon (5) & nostre F. Garnier (6), escholier novice. »

---

(1) Kiristinons ou Kilistinons, nations sauvages établies au Nord du lac Supérieur.

(2) Le P. Claude Dablon ou d'Ablon, né à Dieppe le 26 Janvier 1619 [*alias* fevrier 1618], entré au noviciat des Jésuites, à Paris, en septembre 1639 ayant fait deux années de philosophie. Après un long séjour à la Flèche (1642-1653), il partit de Eu, pour Québec, où il arriva en 1655.

(3) Le P. Gabriel Druillettes, né le 29 septembre 1610, entré au Noviciat des Jésuites à Toulouse en Juillet 1629, prononça ses derniers vœux de profès le 8 octobre 1645. Séjourna au Puy, à Mauriac, à Béziers, à Toulouse. Il partit pour le Canada en 1643. Dans son Histoire des Etats-Unis (T. IV. ch. XX) Bancroft écrit : « Le P. Ga- « briel Druillettes fut le premier Européen qui entreprit le long et pénible voyage du « Saint-Laurent aux sources du Kenebec, puis descendant le fleuve jusqu'à son « embouchure, dans un canot d'écorce, il continue sa course en pleine mer le long « de la côte. ».

(4) M. de Monts, envoyé par le roi pour faire la visite du Canada après l'entretien que Louis XIV avait eu avec Pierre Boucher. Il s'était embarqué à la Rochelle, et avait pris possession, au nom du Roi, du fort de Plaisance, dans l'Ile de Terre-Neuve. « Son arrivée à Québec y causa une grande joie, & par les secours présens « qu'il y amenoit, & par l'espérance qu'il y donna, que l'année suivante il en vien- « droit de plus considérables encore... » (*Charlevoix (le P. de). — Histoire... de la Nouvelle-France... Paris, 1744, éd. in-4° T. I. p. 360*). Voir sur l'arrivée du Sieur de Monts et le rôle important joué à la Cour par Pierre Boucher, la lettre de Mère Marie de l'Incarnation, à son fils, dom Claude Martin, datée de Québec, 6 novembre 1622, que nous publions plus loin, p. 254.

(5) Le P. Charles Simon, S. J., arrivé au Canada avec le commissaire du roi de Monts, repartit, étant malade, en septembre 1663, par « le vaisseau de Normandie » pour la France.

(6) Le F. Julien Garnier, arrivé à Québec le 12 novembre 1662, dit sa première messe à 6 heures du matin le dimanche de la Passion de 1666 [12 avril] assisté du R. P. Lalemant. Le 13 mars 1668, n'ayant pas encore 25 ans, il passa devant les P. P. Lalemant, Pijart, Dablon et Pierron pour subir l'examen de Théologie ; et le 22 de ce mois partait en mission à la côte de Lauzon. Le 21 Août 1668 il partait pour la mission de Onneigt.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

« Le 12. [août 1665, mercredi,] le P. Fremin (1) arrive avec Mons. « Boucher, que Monseign. de Tracy a très bien receu. »

* * *

« Le mesme jour [16 novembre 1665, lundi,] Mons. Boucher avec « le P. Drouillettes (2) montent aux Trois-Rivières, le Père pour aller « au Cap (3) prendre la Place du P. Albanel (4), qui doit monter au « fort St. Louys (5) par la première occasion pour y aller tenir la place « du défunt P. du Peron. (6) »

* * *

« Le 16. [Janvier 1666, samedi] il [le gouverneur] (7) arrive aux « Trois-Rivières ; il trouve que Monsieur Boucher y a donné ordre à « tout. ».

C.-B. Moras.

---

(1) Le P. Jacques Fremin, né à Reims le 12 mars 1628. Entre au Noviciat des Jésuites, à Paris, en novembre 1646, il fit ses vœux de coadjuteur spirituel, à Québec, le 15 aout 1660. Après son noviciat, fut professeur de Grammaire à Alençon et ordonné prêtre, à Moulins en 1655. Arrive au Canada en 1655, il est envoyé l'année suivante à Onnontagué. En 1658 il part pour la France la mission d'Onnontagué étant ruinée. En Juin 1660 il revint à Québec. Il fut supérieur de toutes les missions iroquoises, le P. de Rochemonteix dit qu'il « avait de telles allures militaires qu'on le prenait pour un ancien capitaine de cavalerie. »

(2) Le P. Gabriel Druillettes.

(3) Le Cap de la Madeleine.

(4) Le P. Charles Albanel, né en Auvergne en 1616 ; entré au noviciat des Jésuites le 16 septembre 1633. Professeur à Cahors, à Carcassonne, à Mauriac et à Aurillac, ayant fait sa théologie à Tournon, il partit pour le Canada où il arriva le 23 août 1649. Le P. Albanel fut le premier européen qui pénétra au Saguenay, vers le lac Saint-Jean en 1651.

(5) Fort Chambly. Le P. Albanel fut obligé de s'arrêter aux Trois-Rivières pour attendre que la glace soit prise sur le lac Saint-Pierre. Il était encore aux Trois-Rivières le 4 janvier 1666.

(6) Le P. François du Peron, né à Lyon le 26 janvier 1610. Entré chez les Jésuites d'Avignon en 1627. Après trois années de philosophie à Dôle où il fut professeur, alla enseigner à Vesoul et à Lyon. De 1636 à 1638, il fit sa théologie dans sa ville natale tout en étant surveillant au pensionnat de la Trinité. Il s'embarqua pour le Canada le 1er mai 1638. Il fut envoyé de suite aux Hurons. Il mourut, au fort Saint-Louis où il était aumônier après que les Iroquois avaient détruits les Hurons, le novembre 1665.

(7) Daniel de Remy, Sieur de Courcelle, 8e gouverneur du Canada (1665-1672). Il était Sieur de Montigny, Fresnaye, Courcelle, seigneur de Rouvray, élection d'Arques. Il avait été Lieutenant gouverneur de Thionville (Lorraine). Ami de Talon, de Tracy, du marquis de Feuquières, du comte d'Estrades, il fut, à son retour en France nommé gouverneur de Toulon, où il décéda le 24 octobre 1698. Dès son arrivée en Canada il avait inspecté les forts de Sorel, de Chambly, de Sainte-Thérèse en construction par les soins des officiers du régiment de Carignan-Salières arrivé au cours des mois de Juin et août 1665. Le 9 Janvier 1666 il avait décidé d'entreprendre une Campagne contre les Agniers de compagnie avec Alexandre de Prouville de Tracy.

Site Internet : Archiv-Histo.com

LETTRE

DE MERE MARIE DE L'INCARNATION

à son fils

DOM CLAUDE MARTIN, bénédictin, à Paris

Mon très cher fils,

L'on vient de me donner avis qu'une chaloupe va partir pour aller trouver les vaisseaux du roi qui se sont arrêtés à soixante lieues d'ici, sans qu'on ait pu faire obéir le capitaine, quoiqu'on lui ait commandé de la part du roi de venir à Québec. Il s'excuse sur la saison qu'il dit trop avancée, aucun navire n'ayant jamais monté si tard jusqu'à Québec, ajoutant que son vaisseau étant de quatre-cents tonneaux, il risquerait trop dans le fleuve. Mais la véritable raison est qu'il a peur qu'on ne le châtie de sa mauvaise conduite dans le temps de sa navigation, ayant fort maltraité le gentilhomme que Sa Majesté envoie pour reconnaître le pays, comme aussi M. Boucher qui était le porteur des lettres du roi, et enfin tous les passagers qu'il a presque fait périr de faim et de soif, comme en effet il en est mort près de quarante. Il n'avait des vivres que pour deux mois, et il en a été quatre en chemin. Il a aussi arrêté au même lieu l'autre vaisseau qui, n'étant qu'une flute, eût pu monter jusqu'ici et ne s'en retourner même après la Saint-Martin, d'autres semblables en étant partis plus tard les années dernières.

M. de Monts qui est le gentilhomme dont j'ai parlé, est venu ici dans une chaloupe, et il est retourné pour débarquer trois ou quatre cents personnes qui sont dans ces grands vaisseaux et les vivres qui sont nécessaires pour leur hivernement. Toutes les chaloupes et barques de ce pays y sont allées, ce qui nous cause une confusion que l'on n'avait point encore vue. Comme nous ne recevons nos paquets que peu à peu, nous ne faisons aussi nos réponses que par de petits mots par les chaloupes qui vont file à file aux grands vaisseaux. C'est donc par la chaloupe qui va partir que je vous écris celle-ci pour vous dire ce que M. de Monts a fait dans sa commission. Il a pris possession en chemin du fort de Plaisance aux Terres-Neuves, où il y a pêcheries de morues dans un détour, à six cents lieues de France, et dont les Anglais ou les Hollandais voulaient se rendre les maîtres. Il y a laissé trente hommes de guerre pour le garder, avec un ecclésiastique et des vivres pour l'hiver.

Depuis ce lieu-là il a considéré les terres, les montagnes, les fleuves, les rivages et leurs avenues. Il est venu à Québec, dont il a visité les ports et les environs de l'habitation. A la faveur d'un vent nord-est, il est monté en un jour aux Trois-Rivières, où il a établi pour gouverneur M. Boucher, qui avait déjà commandé en ce lieu. C'est lui qui a porté en France les lettres et les commissions de M. le Gouverneur, et qui les a présentées au roi, qui l'a écouté avec une bonté extraordinaire, et qui lui a promis d'envoyer ici un régiment l'année prochaine, avec de petits bateaux pour voguer sur la rivière des Iroquois Agneronons, que Sa Majesté veut détruire, afin de se rendre le maître de tout le pays. Nous estimons que c'est pour cela que Sa Majesté a envoyé M. de Monts en commission pour faire la visite du pays. Après que ce gentilhomme eut examiné toutes choses, il est tombé d'accord sur tout ce que M. le Gouverneur avait mandé au roi, et que M. Boucher lui avait confirmé de bouche, que l'on peut faire en ce pays un royaume plus grand et plus beau que celui de France. Je

Site Internet : Archiv-Histo.com

m'en rapporte, (je ne juge pas d'après ma propre opinion), mais c'est le sentiment de ceux qui disent s'y connaître. Il y a des mines en plusieurs endroits ; les terres y sont fort bonnes ; il y a surtout un grand nombre d'enfants. Ce fut un des points sur lesquels le roi questionna le plus M. Boucher, savoir si le pays était fécond en enfants. Il l'est en effet, et cela est étonnant de voir le grand nombre d'enfants très beaux et bien faits, sans aucune difformité corporelle, si ce n'est par accident. Un pauvre homme aura huit enfants et plus, qui l'hiver vont nu-pieds et nu-tête, avec une petite camisole sur le dos, qui ne vivent que d'anguilles et d'un peu de pain ; et avec tout cela ils sont gros et gras. M. de Monts s'en retourne bien content, et se promet bien de venir nous revoir dans huit mois pour continuer les desseins de Sa Majesté.

Priez la Majesté souveraine que tout réussisse pour sa gloire.

de Québec, le 6 novembre 1662.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

LE FIEF GROSBOIS

(1653-1854)

En 1653 un fief était concédé à Pierre Boucher, par la Compagnie des Cent Associés. Ce fut le fief Grosbois.

En 1668, le 3 octobre, Pierre Boucher, écuyer, « sieur de Gros-« bois cy-devant gouverneur et lieutenant-général civil et criminel des « Trois Rivières » rendait foi et hommage à Messieurs de la Compagnie des Indes Occidentales.

Dans cet acte nous lisons : « Qu'il était tenu de faire et porter foi « et hommage..... pour le fief Grosbois à lui appartenant, consistant en « une lieue et demie de front sur le fleuve Saint-Laurent et trois lieues « de profondeur, dans les terres sises à une demi-lieue de la rivière « Ouamachiche. (1) au dessus d'icelle et une lieue au dessous ; le dit « fief à lui accordé par deux titres qu'il en a obtenus de M. de Lauzon, « lors gouverneur de ce pays, le premier en date du vingt trois mai, « mil six cent cinquante trois, et l'autre du neuvième août mil six cent « cinquante-cinq, pour en finir par le dit Sieur Boucher, lui, ses hoirs « et ayants cause en tous droits de fief et seigneurie, haute, moyenne « et basse justice..... »

A cette époque, et depuis la charte qu'elle avait obtenue en 1627-28, la Compagnie de la Nouvelle France (2) était « seigneur » de la Nouvelle-France. Cette Compagnie devait coloniser, peupler les immensités dont elle avait obtenu la concession et pour arriver à ces fins, elle que l'on appelait *gouvernement-propriétaire*, concédait des « fiefs et seigneuries à des particuliers en état d'y introduire des « colons, auxquels ces derniers sous-concédaient des terres à charge « de payer cens et rentes et autres droits seigneuriaux avec obligation « de les défricher et mettre en culture ». (3)

Les résultats obtenus par la Compagnie des Cent Associés furent piteux de 1627 à 1663, et lorsque le roi l'obligea à renoncer à ses droits il ne restait plus que quarante-cinq *associés* ne pouvant pas justifier de

---

(1) Aujourd'hui Yamachiche.

(2) En 1854, devant la Cour spéciale créée par l'« *Acte pour l'abolition des droits féodaux dans le Bas-Canada* » Sir Louis-H. La Fontaine, qui présidait cette Cour fit l'historique de ce régime féodal en Canada qu'il a divisé en cinq périodes.

(3) Bellemare (R). — Les bases de l'Histoire d'Yamachiche. 1703 1903. Montréal. 1901. p. 28.

Site Internet : Archiv-Histo.com

ressources suffisantes pour se conformer au but de l'œuvre : la colonisation.

Environ une douzaine de fiefs avaient été concédés ; la plupart étaient inhabités, non défrichés. Aussi lorsque après l'arrêt de dissolution, la Nouvelle-France devint domaine de la Couronne, les conssions faites par la Compagnie de la Nouvelle-France ou des Cent Associés qui n'étaient plus habités et défrichés furent révoqués (1). Le fief Grosbois fut du nombre.

En avril 1663, le Roi créait le Conseil Souverain, à Québec ; en mai 1664, était fondé la Compagnie des Indes Occidentales, à qui était concédé « le Canada, l'Acadie, les isles de Terre Neuve et autres isles « et terres ferme depuis le Nord du Canada jusqu'à la Virginie et la « Floride, en toute seigneurie, propriété, et justice. »

Dans les clauses de fondation de cette Compagnie nous lisons : « Ne sera tenu la dite Compagnie d'aucun remboursement ni dédomma- « gement envers les compagnies auxquelles nous ou nos prédécesseurs « Rois ont concédé les dites terres et isles, nous chargeant d'y satis- « faire si aucun leur est dû, auquel effet nous avons révoqué et révo- « quons à leur égard toutes les concessions que nous leur avons accor- « dées, auxquelles, en tant que besoin, nous avons subrogé la dite « Compagnie, pour jouir de tout le contenu en icelle, aussi et comme « si elles étaient particulièrement exprimées. » (2)

C'est en vertu de cet article de l'édit de 1664 et malgré que son fief de Grosbois ne pouvait pas « avoir de dénombrement à faire, les « dits lieux n'ayant encore été habités » (3) qu'en 1668, l'ancien gouverneur des Trois-Rivières fut admis à rendre foi et hommage à la Compagnie des Indes Occidentales.

Il y fut admis aux conditions suivantes : «... Sur quoy, ouy le « procureur fiscal, nous avons reçu et recevons le dit Sieur Boucher « en la foy et hommage par luy rendu en son nom, à la charge d'occu- « per les lieux dans la présente année, autrement il en sera disposé « par la Compagnie des Seigneurs de ce pays ; avons donné souffrance « au dit Pierre Boucher, son fils, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de « majorité » (4).

En 1672, le 3 novembre, quoique le fief de Grosbois n'eut pas été défriché, Pierre Boucher obtenait, à nouveau, sans mention des titres

(1) Arrêt du 24 Mars 1663.

(2) Art. 21, de l'Édit de Mai 1664.

(3) Pour un petit fief accordé par de Lauzon à son fils Pierre, en 1656, le sieur de Grosbois faisait semblable déclaration.

(4) Pierre Boucher, fils aîné de Pierre et de Jeanne Crevier, baptisé en 1653, marié le 25 octobre 1683, à Charlotte Denys.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

antérieurs la nouvelle concession de ce fief devant : « le sieur Boucher, « ses hoirs et ayants cause... rendre et porter la foi et hommage au « Château Saint-Louis de Québec... [et] donner incessamment avis au « Roi, ou à la Compagnie des Indes Occidendales, des mines, minières « ou minéraux, si aucuns se trouvent dans l'étendue du dit fief... » (1).

* * *

Pierre Boucher n'habita jamais Grosbois ; il n'y fit faire aucun défrichement. Il préférait sa seigneurie de Boucherville où il avait l'intention d'installer des habitants, où il voulait, las des soucis de l'administration, des fatigues, des « courses » et des aventures, finir ses jours au milieu de sa nombreuse famille.

En 1693, il vendit à son fils Lambert Boucher, sieur de Grandpré (2), major des Trois-Rivières, une partie de Grosbois.

En 1723, Louis Boucher, sieur de Grandpré (3), entre les mains de l'intendant Bégon, faisait acte de foi et hommage pour la partie de Grosbois qui lui venait de son père.

En 1764, ce fief passa aux mains de Conrad Gugy et appartenait encore, en 1854, à la famille Gugy.

* * *

Le 12 septembre 1699, Pierre Boucher vendit et fit concession, devant Marien Tallandier (4), notaire, à Nicolas Gatineau (5), douze arpents de terre « de front sur quarante-deux de profondeur, situé au- « dessous de la rivière Ouamachiche dit Grosbois, en commençant sur « le bord de la dite rivière du grand bois debout, en descendant en bas

(1) Le titre de concession, signé par l'Intendant Talon contient quelques différences de superficie avec celui qu'avait signé, en 1665, de Lauzon. Grosbois « subit « un retranchement d'une lieue sur la profondeur et un déplacement d'un quart de « lieue vers l'ouest. Le titre de concession fait par M. de Lauzon, en 1655, lui don- « nait trois lieues de profondeur, celui de M. Talon, en 1672, ne lui en donne que « deux. Le titre de M. de Lauzon donnait à ce fief une demie-lieue au-dessus de la « Rivière Yamachiche et une lieue au-dessous ; celui de M. Talon le place à trois- « quarts de lieue au-dessus et trois-quarts de lieue au-dessous de cette rivière ». Bellemare (R.). — *Op. cit*, p. 35.

(2) Baptisé, aux Trois-Rivières, le 12 août 1656, il épousa, à Québec, le 13 août 1693, Marguerite Vauvril. Il mourut, le 3 avril 1669, laissant à sa femme deux enfants, Louis et Geneviève.

(3) Louis Boucher, fils de Lambert et de Marguerite Vauvril, baptisé aux Trois-Rivières, le 3 Juillet 1695. Il eut pour parrain le gouverneur Frontenac.

(4) Marien Tallandier, était notaire de la terre et seigneurie de Boucherville.

(5) Son fils, Nicolas, baptisé aux Trois-Rivières le 20 Juin 1664, eut pour parrain Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, et pour marraine Marie Boucher, femme de Etienne Lafond. Il était le fils de Nicolas et de Marie Crevier, sœur aînée de la femme du gouverneur des Trois-Rivières. Lorsqu'il acquit cette partie de Grosbois, Nicolas Gatineau venait d'épouser Jeanne Testard de Folleville, de Montréal. Nicolas Gatineau mourut en 1700, ne laissant pas de postérité.

Site Internet : Archiv-Histo.com

« jusqu'au bout de douze arpents de front et de quarante-deux de pro-
« fondeur, avec les devantures comme elles ont été concédées au dit
« sieur Boucher ; pour en jouir en pleine propriété par le dit Gatineau,
« lui, ses hoirs et ayants cause en arrière fief noble, en tous droits, à
« la réserve d'une rente nette et seigneuriale de quatre minots de blé
« froment, bon, loyal et marchand, et la dite rente non rachetable,
« mais se paiera tous les ans à la Saint-Martin d'hiver, portable au lieu
« seigneurial du dit fief Grosbois, quand il y en aura un de bâty, et en
« attendant aux Trois-Rivières... »

Au décès de Nicolas Gatineau, en 1700, cette partie du fief Grosbois passa à Jean-Baptiste Gatineau, époux de Charlotte le Boulanger. Le 2 Juillet 1702, devant le même notaire, Pierre Boucher se désintéressant du fief Grosbois, vend la dernière partie à ses petits-neveux Charles et Julien Le Sieur.

Voici, d'après Bellemare (1), ce contrat : « ...furent présents,
« Pierre Boucher, escuyer, seigneur de Boucherville et de Grosbois
« et Jeanne Crevier sa femme de luy suffisamment autorisée pour le
« fait des présentes, lesquels ont volontairement recognu et confessé,
« recognaissent et confessent avoir vendu, quitté, ceddé et transporté
« et délaissé par les présentes, du tout dès maintenant et à toujours,
« promis et promettent garantir de tous troubles, hypothèques et autres
« empêchements généralement quelconques, aux sieurs Charles et
« Julien Le Sieur, frères, demeurant à Batisquant, présents et accep-
« tans, preneurs et retenants au dit titre pour eux, leurs hoirs et ayans
« cause, une part de seigneurie, scise à la rivière Ouamachiche, de la
« contenance de trois carts de lieue et sept arpents de front sur deux
« lieues de profondeur, à commencer à sept arpents au-dessus de
« la dite rivière Augmachiche, et trois carts de lieue au-dessous et au
« même rumb de vent et mêmes lignes que les terres des seigneurs
« des allentours suivront, aux charges, clauses et conditions qui sont
« portées au contrat d'acquisition que mon dit Sieur Boucher a eu de
« M. Talon, intendant pour Sa Majesté, en dâte du troisième novembre
« mil six cent soixante-douze, que mon dit sieur Boucher leur met
« entre les mains et autres pièces qu'ils ont recu ; mon dit Sieur et
« et Dam[lle] Boucher mettent les dits acquéreurs du tout en son lieu et
« place de la même manière qu'il tient le dit fief du Roy, aux mêmes
« foy et hommage portés au dit contrat, sans rien réserver ny retenir
« aucunes choses que de lesser le dit Sieur Nicolas Gatineau jouir
« d'une concession que mon dit Sieur Boucher a donnée au dit Gati-
« neau dans la dite terre, suivant contrat d'acquisition, etc., etc... »

(1) Bellemare (R). — *Op. cit.* p. 46.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

En ce contrat, Pierre Boucher abandonne son titre de sieur de Grosbois qui ne sera pas porté par les frères Le Sieur. Le nom de Grosbois avait été donné, par Pierre Boucher, à une île sise en face de Boucherville. Il sera porté par un de ses fils propriétaire de l'île.

La partie de Grosbois, cédée aux frères Le Sieur, progresse pendant une vingtaine d'année (1), puis après 1830, date à laquelle la famille Le Sieur l'abandonne, il se morcelle par suite d'héritages, presque tous les lots passent entre des mains étrangères.

Après Pierre Benjamin Dumoulin qui en eut la plus grande partie, Modeste Richer, dit Laflèche, en devint acquéreur pour le vendre à M. B.-C.-A. Gugny, après l'abolition du régime féodal en Canada.

A.-Léo-Leymarie.

(1) Au recencement de 1723, il y avait sur le fief Grosbois : 20 maisons (20 familles), 17 granges, 14 bâtiments divers, 197 arpents de terre labourable.

Le premier volume de la *Série Historique* des Publications de la *Société d'Histoire du Canada* est paru: **L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN ACADIE**, par le P. O Le Gresley, Eudiste. Cet ouvrage sera envoyé à tous nos adhérents contre réception, par M. Th. Beauchesne, trésorier de la *Société d'Histoire du Canada*, de la somme de Deux francs cinquante, pour frais d'envoi.

Site Internet : Archiv-Histo.com

DOCUMENTS
DIVERS SUR
PIERRE BOUCHER

AVANCE DE L'HEURE AUX TROIS-RIVIÈRES, EN 1654 PAR PIERRE BOUCHER

Jugement rendu aux Trois Rivières, le 13 mars 1654 (1).

Dans le Cahier des Jugement rendus au Trois Rivières par Pierre Boucher, l'on rend Sur les plaintes, à nous rendues, par les serviteurs domestiques de monsieur du Hérisson, leur maistre, disant qu'il les ferait lever trop matin, et leur fournirait la nourriture. Et hautement ledit sieur du Hérisson désirant avoir un réglement, avons donné le réglement qui s'ensuit à savoir :

Que doresnavant, un deux se lèvera, devant le jour, pour faire du feu, chacun leur tour et esveillera les autres, pour estre prest à aller au travail, un quart d'heure avant le soleil levant, jusques à Pasques, et quitteront, un quart d'heure après le soleil couché, leur dit travail.

Et après Pasques, ils iront au travail, au soleil levant et le quitteront à soleil couchant, jusques à la fin de septembre, auquel temps, ils recevront un nouveau réglment.

Et pour ce qui est de l'ordinaire ils auront seize livres de pain par semaine, six escuellées de [ici un mot illisible], neuf anguilles, en caresme et un pot de bouillon par jour, chacun.

Et en temps de chaumage, ils auront, chacun, sept anguilles ou autre chose à la valeur, et un pot de bouillon par jour.

Ils auront une heure entière pour diner.

Fait et ordonné ce dit jour et an que dessus, 13 mars 1654.

(1) Cahier des Jugements rendus par Boucher aux Trois Rivières.

PROCURATION DONNÉE A PIERRE BOUCHER EN 1661

Procuration au sieur Pierre Boucher, l'autorisant à régler une contestation au sujet de terre (2).

Claude Allouez (1) de la Compagnie de Jesus, supérieur de la Residence des Trois Rivières et seigneur au nom de la dite Compagnie des Terres du Cap de la Madeleine, à tous ceux qui ces presentes verront, Salut.

Etant nécessaire de se transporter sur certaines terres de notre seigneurie que le sieur de la Potherie dit lui appartenir, pour voir s'il a fait travailler sur les dites terres, ainsi qu'il est obligé par l'enregistrement d'une prise de possession qu'il nous a exhibé, nous avons fait choix de la personne du sieur Boucher, comme juge de la dite Seigneurie, auquel nous avons donné commission par celles-cy de se transporter sur les lieux accompagné des personnes et d'autant qu'il jugera nécessaire pour cet effet afin de faire sur les lieux un procès-verbal de l'état duquel il trouvera les dites terres, le [*ici un blanc*] juin 1661.

Fait et passé en notre maison des Trois Rivières le huit du méme mois et du mesme an 1661.

[signé] Claude Allouez. S. J.

(1) Le P. Claude-Jean Allouez, né à Saint-Didier, dans le Velay, le 6 juin 1622, entra au noviciat des Jésuites de Toulouse, le 25 septembre 1639, et fit, à Rodez, en 1657, ses vœux de profès. Il étudia la rhétorique, la philosophie à Billom, fit sa théologie à Toulouse et sa troisième année de probation à Rodez. Ayant été nommé prédicateur en cette dernière ville il y resta jusqu'à son départ pour le Canada, où il arriva le 11 juillet 1658. Il fit l'apprentissage de la vie de missionnaire à Québec et aux Trois-Rivières et appris les langues algonquine et huronne. Il mourut durant la nuit du 27 au 28 août 1689.

(2) Archives de la « *The Chicago Historical Society* ».

Site Internet : Archiv-Histo.com

DÉCLARATION DE PIERRE BOUCHER ET DE SA FEMME AU SUJET DE LA MORT DE LEUR FILS EN OCTOBRE 1668

Boucher, Pierre, sieur de Grosbois. — Déclaration faite par ce dernier et sa femme pour exonérer le sieur le Verrier, de tout blame à l'occasion de la mort accidentelle de leur fils (1).

Nous, Pierre Boucher, écuier, sieur de Grosbois et seigneur de Boucherville, et Jeanne Crevier, mon épouse, certifions à tous qu'il appartiendra que si nous n'avons fait aucune poursuite ni plainte à l'encontre du sieur le Verrier (2), capitaine d'un détachement de la Marine, de la mort de Montizambert, l'un de nos enfants (3), qui a été tué par le dit sieur le Verrier, étant à la chasse (4), par un accident imprévu, c'est que nous sommes parfaitement instruit de son innocence en cette rencontre ayant toujours eu beaucoup d'amitié et considération pour notre famille et particulièrement pour le dit defunct, qu'il aimait tendrement. C'est pourquoi à notre égard nous déchargeons ledit Sieur Le Verrier, de la dite mort.

En foi de quoi, nous avons signé.

Fait à Boucherville, ce 15 octobre 1688.

[signé] Boucher,

[signé] Jeanne Crevier

(1) Archives de la « *The Chicago Historical Society* ». Ce document fut publié dans le Rapport concernant les Archives canadiennes pour 1905. Vol. I. p. LXVI, et dans : Roy (Georges). — Les officiers d'Etat-Major des Gouvernements de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières dans le Régime français. Lévis. 1919, p. 147.

(2) François Le Verrier de Rousson, venu en Nouvelle France en 1637, chevalier de Saint-Louis, décédé à Québec, le 6 novembre 1732. Il avait épousé Jeanne-Charlotte de Fleury.

(3) Jacques Boucher, baptisé à Boucherville, le 10 décembre 1673 et inhumé, au même lieu, le 10 septembre 1688.

(4) Le 9 septembre 1688, dans les environs de Boucherville.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

LETTRES DE CHAMPIGNY EN FAVEUR DE BOUCHER

M. de Champigny du 24e 8bre 1694. (1)

Monseigneur

J'ay reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire les 13, 17 et 31 mars et le 18 mai derniers

. . . . . .

45

Le Sr Boucher seigr de la terre de Boucherville, une des plus considérables de la Colonie, ou il y a plus de soixante habitants renfermez a trois lieues au dessous de Montreal ayant une famille nombreuse et six de ses enfans actuellement au service qui se distinguent tous par leur bonne conduitte, ayant dailleurs des biens assez raisonnables pour vivre avec honneur et distinction comme ils ont toujours fait, desireroit laisser a sa famille un titre de noblesse si sa Maté l'avoit agreable Et comme les services du pere qui vous seront justifiez par le paquet qu'il se donne l'honneur de vous envoyer et ceux de ses enfans, Merittent cette grace autant qu'aucun de ceux a qui Elle a Esté accordée depuis que je suis en ce pays, je vous prie Monseigneur de vouloir leur procurer auprès de sa Maté /

. . . . . .

du profond respect avec lequel je suis

Monseigneur

Votre tres humble très obeissant
et tres obligé serviteur
Champigny

A Quebec ce 24 octobre 1694.

[*Sign. autogr.*]

(1) *Arch. Nat., Colonies.* C11 A. Vol. 13. fo 94.

Site Internet : Archiv-Histo.com

A Quebec le 6 Novembre 1695 (1)

Monseigneur

Je me suis donné l'honneur de vous escrire deux lettres les 11 et 17 aoust dernier

. . . . . .

Il a esté mandé par le memoire du Roy du 28 Mars 1693 Commun a M. de frontenac et a moy que sa Maté avait eu la bonté d'accorder des lettres de noblesse aux Srs de St Denis et hertel Et qu'elles avoient esté portées au sceau, Cependant ayant donné charge de les faire retirer, Elles ne s'y sont point trouvées, Ils vous suplient très humblement Monseigneur d'avoir la bonté de les faire expédier par duplicata : Je me suis donné l'honeur de vous Escrire l'annee derniere au sujet du Sr Boucher pour suplier sa Maté de luy faire la même grace qu'il meritte autant qu'aucune personne de ce pays estant tres honneste homme et tous ses enfans fort sages y en ayant plusieurs actuellement officiers dans les troupes, Il est seigneur d'une des plus belles terres et des plus riches de la Colonie, ou il y a un village clos de palissades et quantité d'habitans, ainsy, Monseigneur, il semble qu'il ne manque que cette marque de distinction a toute cette famille qui vous en sera très obligée si vous voulez bien avoir Cette bonté pour Elle....

estant avec une tres grande reconnoissance et un très profond respect

Monseigneur

Votre tres humble, tres obeissant et tres obligé serviteur

Champigny

[*Sig. autogr.*]

(1) *Arch. Nat., Colonies* C11 A. vol. 13, p. 364.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

LETTRE DE VAUDREUIL ET DE BEAUHARNOIS (1)

19 8bre 1705

Monseigneur,

Le Sr de Vaudreuil a reçu le memoire du Roy du 17 Juin de la presente année.

. . . . . .

Nous joignons icy, Monseigneur, le certificat du prêtre qui les copioit.

L'original des lettres de noblesse du Sr Bouché a eté bruslé dans l'incendie du Seminaire ou un de ses enfants qui est pretre les copioit.

. . . . . .

Vos très humbles, très obeiss : et très obligés serviteurs

Vaudreuil,

Beauharnois,

Raudot,

[*Sig. autogr.*]

LETTRES D'ANOBLISSEMENT

Lettres d'Anoblissement
Pour *Pierre Boueher* Gouverneur des Trois-Rivières dans la Nouvelle-France.
Amérique.
Juin 1707 (2).

Louis par la Grace de Dieu, Roi de France et de Navarre, à Tous présens et à venir, Salut, les Témoignages avantageux qui ont été rendus en l'année 1661. des services distingués que le Sr. *Pierre Boucher* Lors Gouverneur des trois Rivières, dans la nouvelle France, nous avoit rendu des l'année 1639. dans les Emplois importans que nous lui avons confié andt. Pays, et particulièrement de Gouverneur des Trois Rivierres, nous auroient Engagé a lui donner des Marques Glorieuses de notre Estime, en lui accordant des Lettres d'Annoblissement, pour lui et pour ses Enfants nés et à naître en Loyal Mariage ; mais ces Lettres ayant été Brulées à l'Incendie arrivée au

(1) *Arch. Nat., Colonies.* C11 A. Vol. 22. fo 171.
(2) *Bibl. Nat., Mss. P. orig.* 430., dossier 9791. fos 66-67.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Seminaire de Quebeck ; nous avons eu Egard aux Remontrances qu'il nous en a faites, pour nous suplier de lui en faire expédier de nouvelles, en vertu desquelles Il pût continuer de joüir et sa postérité des Honneurs et avantages qui sont réservés pour la Noblesse. A CES CAUSES, de notre Grâce spéciale pleine puissance, et autorité Roÿale, Nous avons par ces Présentes, signées de Nre Main, ledt. Pierre Boucher, ses Enfans nés et à naître en Loÿal Mariage *annobli et annoblissons* et du titre de Gentilhomme décoré et décorons, voulons et nous plaist, qu'en tous lieux et Endroits de nre Roÿaume et en tous Pays, soumis à notre Domination tant en jugement que dehors ils soient tenus et réputés nobles et Gentilhomes, et Come tels ils puissent prendre la qualité d'Ecuyer, et parvenir à tous Degrès de Chevalerie, et autres Dignités Titres et Qualités reservées à Noblesse, joüir et user de tous les Honneurs, Privilèges Prééminences, Franchises et Exemples dont joüissent les anciens nobles de Notre Roÿaume, Tant qu'ils vivront noblement et ne feront acte derogeant, Tenir et posséder Tous Fiefs, Terres et Sgries qu'il a où pourra acquérir ci après de Tel Titre nom, et qualité et Nature qu'ils soient, porter Armes, telles qu'elles sont ci Empreintes ; jcelles faire graver, peindre et insculper en ses Maisons et Sgries qu'il verra bon estre, et tout ainsi que si ledt. Sr. Pierre Boucher et ses Enfans nés et à naître en Loÿal Mariage étoient issus de Noble et ancienne Race sans que pour ce, ils soient tenus de nous payer, ni a nos successeurs, Rois, aucune Finance, ni indemnité de laquelle, à quelque some qu'Elle puisse monter, nous lui avons fait et faisons don par ces présentes : si donnons en Mandement, à nos Amés et Féaux Coners. les Gens tenans notre Conel. Supérieur à Québeck, que Ces présentes Lettres d'Annoblissement ils fassent régistrer et du Contenu jouir et

user ledt. Jaques [*sic*] Boucher, et ses Enfans nés et a naître en Loÿal Mariage, pleinement paisiblement et perpetuellement, Cessant et faisant cesser tous troubles et Empeschemens, nonobstant toutes ordonances. Revocations, Règlemens et Arrêts à ce Contraires, auxquels nous avons pour ce Règard dérogé et dérogeons par les Présentes. Car tel est notre plaisir et afin que ce soit chose ferme et Stable à Toujours nous avons fait mettre notre Scel à ces dtes. présentes. sauf en Autres choses, notre droit et l'Autrui en Toutes.

donné à Versailles le dix septieme jour du Mois dej uin l'an de Grace Mile sept cens sept et de notre Regne le soixante cinquième. Ces Lettres Signées Loüis, et sur le Repli, par le Roi

Phelypeaux

[*Copie.*]

[au dos].

Boucher.

Lettres de confir.

Pierre Boucher
Amérique
Avril 1708

Reglement d'Armoiries pour le sieur Pierre Boucher Gouverneur des Trois Rivieres, dans la Nouvelle France en Conséquence des Lettres de son Annoblissement du mois de Juin de l'année dernière 1707 (1).

Charles d'Hozier, coner. du Roi Généalogiste de sa Maison, Juge général des Armes et des Blasons, et Garde de l'Armorial gnal de France, et chlr de la Religion et des ordres Militaires de St. Maurice et de St. Lazare de Savoie.

APRÈS AVOIR vû les Lettres patentes en forme de Charte, données a Versailles au mois de Juin de l'an 1707, les Lettres signées Louïs et contre signées Phelypeaux, par lesquelles sa Majesté annoblit le Sr. Pierre Boucher Gouvernr. des trois Rivières dans la nouvelle France, avec ses enfants mâles et Femelles, nés et à naître, *Nous* come *Juges d'Armes de*

(1) *Bibl. Nat., Mss. P. orig.* 430. dossier 9791. f° 68.

Site Internet : Archiv-Histo.com

France, et en Exécuôn de la clause qui permet audt. Sr. Boucher de porter des Armoiries Timbrées, telles qu'elles sont et signées dans lesdt. Lettres, Avons reglé pour ses Armoiries à l'Avenir, *un Ecu d'azur à un Chevron d'Ar-*

gent, sommé à la pointe d'un Lis au naturel àcosté de deux Glands d'or et accompagné en pointe d'un Rocher de mesme sommé d'une Croix d'Or. Cet Ecu Timbré d'un Casque de Profil orné de ses Lambrequins d'Argent, d'Azur et d'Or et afin que le Reglement qui sera attaché sous le Contre sceau, et que nous avons enregistré dans notre Regitre gnal des Reglemens des Armoiries de ceux qu'il plaist su Roi d'Annoblir, puisse servir audt. Sr. Boucher, nous lui en avons donné le présent acte que nous avons signé de notre seing manuel et auquel nous avons mis l'empreinte du Sceau de nos armes, à Paris, le Jeudi vingt sixième jour du mois d'Avril de l'An Mile sept cens huit.

signé : dhozier

[*sig. autogr.*]

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

LE MONUMENT DE PIERRE BOUCHER A QUÉBEC

Le 26 Octobre 1922 la Société historique de Montréal décidait de prier le gouvernement de la province de Québec de faire ériger dans une des niches de la façade du Palais législatif à Québec la statue de Pierre Boucher, ancien gouverneur des Trois-Rivières et seigneur de Boucherville. C'est M. Montarville Boucher de La Bruère, attaché aux Archives publiques du Canada, qui présenta cette motion.

Parmi les raisons qui motivaient cette démarche on faisait remarquer que « Pierre Boucher est à bon droit considéré comme l'un des hommes qui ont le plus de titres à la reconnaissance de la nation canadienne. On ne peut laisser passer inaperçu le troisième centenaire de sa naissance qui coïncide avec l'année 1922. Et l'hommage à rendre à cette grande mémoire ne saurait mieux se traduire que par l'érection de sa statue à côté de celles d'autres artisans de la nationalité canadienne. »

Le gouvernement de Québec répondit favorablement et un sculpteur canadien-français, M. Laliberté, fut chargé du monument projeté. Le 28 Septembre 1923, la statue de Boucher était dévoilée à Québec, en même temps que celle de la Vérendrye, son petit-fils, qui découvrit le Nord-ouest canadien. Les deux statues sont placées dans des niches de la façade du Parlement de Québec où se trouvent déjà les statues de Frontenac, Salaberry, etc.

La cérémonie du dévoilement avait attiré à Québec un grand nombre de personnalités. Le cardinal Bégin indisposé s'était fait représenter par Mgr. Garneau, chanoine honoraire. Le premier ministre l'hon. M. Taschereau et les membres du gouvernement de Québec étaient présents à la cérémonie. L'hon. M. A. David, ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, y fit un remarquable discours. M. Turgeon président de la Commission, M. le Dr. Normand, maire des Trois-Rivières, M. Anatole de Boucherville, de l'Ile Maurice, M. de Varennes, etc. firent des discours. De nombreuses couronnes de fleurs couvraient les deux monuments. Ces fleurs avaient été envoyés par les descendantss de Pierre Boucher et de Varennes de La Vérendrye, par la ville des Trois-Rivières, par la Société des Lettres et Arts de Québec, etc.

Quelque temps après, le 1er Octobre, sur l'initiative de l'abbé Groulx, directeur de l'Action française de Montréal, un pélerinage

Site Internet : Archiv-Histo.com

avait lieu à Boucherville, l'ancienne seigneurie de Pierre Boucher et qui appartient encore aujourd'hui à l'un de ses descendants, M. Joseph de Boucherville.

Après une visite du village, les pélerins se rendirent au manoir de Sabrevois qui appartint longtemps à la famille Boucher de La Broquerie et que Mgr Taché a légué au Jésuites. L'enfance du grand évêque canadien s'est passé là sur cette terre colonisée par son ancêtre Pierre Boucher. Une croix plantée par les soins de Mgr. Taché rappelle que Marguerite Bourgeois a enseigné dans ce lieu les petits sauvages et que le Père Marquette y a vécu. Le manoir est une grande maison basse à toits percé de lucarnes. Il n'a d'intérêt que par les souvenirs qui s'y rattachent. Les Jésuites ont élevé à côté une construction sans caractère, plutôt laide, et qui leur sert de maison de campagne.

Des allocutions furent prononcées par l'abbé Groulx, le Père Lalande, M. Joseph de Boucherville et M. A. de Boucherville, etc. Cette petite cérémonie au pays même de Pierre Boucher complétait heureusement les fêtes plus solennelles de Québec.

A.

Les quatre premiers numéros de *NOVA FRANCIA* en tirage ordinaire sont épuisés. Ils ne peuvent être adressés qu'aux souscripteurs d'une année.

Il est fait un tirage de luxe de *NOVA FRANCIA*. Reimposée, imprimée sur Velin de Madagascar, non brochée, *NOVA FRANCIA* prend à ce tirage une allure de Revue de Bibliophiles.

Ces numéros ne sont tirés qu'à petit nombre. Le prix du Numéro est de QUINZE francs.

Prière de s'inscrire au siège de la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA, 52, rue de Richelieu, Paris, et d'envoyer le montant de sa souscription, pour une année, soit *QUATRE-VINGT-DIX* francs à M. Th. Beauchesne, Trésorier.

LES PROVINCES DE FRANCE ET LA NOUVELLE FRANCE [1]

QUELQUES PICARDS AU CANADA

DIOCÈSE DE BOULOGNE *(Suite)*

Croquebois, Jacques, dit *La Tulipe*, était un sergent de la Compagnie de M. de Longueuil.

Le dictionnaire de l'abbé Tanguay ne donne aucun autre renseignement sur le porteur de ce nom qui, d'après un historien de Boulogne, devrait plutôt s'écrire Croquelois et ne serait que la déformation du nom local — croque-noix — d'un petit mammifère qui vit sur les arbres, probablement le loir.

Ce nom de Croquelois appartient à la commune de Desvres, en plein Boulonais. Les habitants de cette commune, les Desvrois, comme on les appelle, étaient doués au plus haut point du sens commercial. Véritables Auvergnats du Boulonais, ils allaient partout la hotte sur le dos, vendre en tous pays leurs écuelles et la faïence de leur ville (2).

Spenard ou Spenicet, Pierre-Mathieu, dit *Saint-Omer*, qui habitait Montréal en 1748, était un soldat dans les troupes de la Marine qui fut noyé au service du Roi. Fils de Pierre et de Jeanne Ralon, époux de Marguerite Nolet Larivière, il était originaire de la paroisse Saint-Pierre, de Calais, diocèse de Boulogne, en Picardie.

Maquet, Pierre, qui habitait Québec en 1781, fils de Charles et de Marie Radiguet, marié à Marie-Anne d'Albert, était originaire de Calais, Picardie.

---

(1) Voir *Nova Francia*. Vol. 1. N° 2., p. 76-79; N° 3., p. 124-131; N° 5., p. 217-229.

(2) Communication de M. Lecat du Bresty. Lettre du 21 Octobre 1913.
En 1918, l'adjudant de bataillon du 1er Régiment d'Infanterie, Croquelois, de Saint-Martin d''Hardinghem, près Boulogne, fut l'objet d'une brillante citation à l'ordre de la brigade.

Site Internet : Archiv-Histo.com

DIOCÈSE DE LAON

D'Aoust de Wissonne, fils de Nicolas et de Jeanne Aubert, était originaire de l'évêché de Laon, en Picardie.

Badelard, chirurgien-major des armées du Roi, était natif de la paroisse Saint-Sauveur, de Coucy, diocèse de Laon.

Philippe, Louis-François, baptisé en 1730, fils de Philippe, ancien échevin du Laonnois, en Picardie, et de Marie Buret, fut inhumé le 9 Février 1802.

Arrachar, Louis, baptisé en 1733, fils de Louis et de Jacqueline Bouillard, marié à Marie-Anne Lamedègue, était originaire de la paroisse Notre-Dame de Rozoir, diocèse de Laon.

Claramboux, Louis, (1749), dit *Vadeboncœur*, sergent dans les troupes; fils de Louis et d'Anne Vallerand, époux de Charlotte Pellot, était originaire de Saint-Nicolas, diocèse de Laon.

Mazurier, Etienne-Simon, baptisé en 1733, fils de François et de Marguerite Lequin, était originaire de la paroisse Saint-Martin, diocèse de Laon, en Picardie.

Leclerc, Adrienne, (1661), épouse de Germain Duval, de Québec, était originaire de Saint-Denys, évêché de Laon.

Rechoux, Antoine, (1742), époux de Marie-Thérèse Guilbert, était originaire de la paroisse Saint-Martin, de Laon.

Du Freney, Jean-Louis, (1750), époux de Marie-Ursule Petitot des Marets, était originaire de Ribémont, diocèse de Laon.

Gallet, François, dit *La Fère*, (1756), époux de Marie-Madeleine Normandelle, était originaire de la paroisse Saint-Médard, diocèse de Laon.

Dauples, Nicolas, dit *Deslauriers*, (1757), époux de Marie-Françoise Lemay, était originaire de la paroisse Saint-Pierre, de Guise, diocèse de Laon.

Dehon, Pierre, fils d'Antoine et de Françoise ..., marié sous le nom de *Dion*, était originaire du diocèse de Guise, mieux qualifié diocèse de Laon.

Lepage, François-Joseph, dit *Beausoleil*, (1757), grenadier, époux de Marie-Catherine La Rose, était originaire de la paroisse Saint-Pierre, de Guise, évêché de Laon.

NOVA-FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

Marquette. — A l'occasion des fêtes inoubliables du Congrès Eucharistique dont fut récemment témoin la ville américaine de Chicago, un nom, celui du père Marquette, jésuite né à Laon en 1637, se trouva sur toutes les lèvres. La grande presse des deux mondes a remis à l'ordre du jour ce Picard qui, en 1673, avec le coureur des bois Louis Jolliet, découvrit le premier le grand fleuve américain Mississipi, le Meschacebé ou Père des Eaux comme l'appelaient les Indiens à l'époque.

Le nom du père Marquette clôturera dignement la liste des colons picards du Canada, originaires du diocèse de Laon.

Monceaux, Jean-Baptiste, (1759), époux de Madeleine Petit, était originaire de Notre-Dame de Rozoir, diocèse de Laon.

Graux, Pierre-François, dit *Saint-François*, (1766), de Saint-Montain, diocèse de Laon.

DIOCÈSE DE NOYON

Dupont, charpentier, originaire de Noyon, habitait en 1693, Chateau Richer, au Canada.

Leblanc, dit *Jolicœur*, Antoine, baptisé en 1649, fils de Martin et de Marie Flaman, originaire de Noyon, en Picardie, fut inhumé le 20 Décembre 1687, à Saint-Jean, Canada. Descendance.

Lefebvre ou Le Febure-Angès, Simon, baptisé en 1642, fils de Simon et de Marie Couturier, époux de Marie-Charlotte de Poutier, de Normandie, était originaire de la paroisse Saint-Eloy, de Tracy-le-Bas, évêché de Noyon, en Picardie. Il fut inhumé, le 12 Novembre 1722, à la Pointe aux Trembles, paroisse de Québec. Descendance.

Caron, Jean-Louis, dit *Chevalier*, fils d'Alexis et de Madeleine Coquet, époux de Monique Guimond, était originaire de Beauvais (1), diocèse de Noyon.

Romur, Pierre-Philippe, dit *Saint-Pierre*, baptisé en 1709, habitait Montréal en 1741. Fils d'Antoine et de Jeanne Duchan, époux de

(1) Il est difficile d'admettre qu'il soit ici question de Beauvais, capitale du Beauvaisis, qui, avant la Révolution, était comme Noyon le siège d'un évêché et ne pouvait par conséquent dépendre du diocèse de Noyon. Erreur possible du déclarant.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Charlotte Rose. C'était un soldat originaire de Beuvran, diocèse de Noyon, Picardie.

Dubourg, Henry, dit *Picard*, (1743), baptisé en 1719, était fils d'Henri et de Geneviève Grifon. Originaire de Saint-Quentin, évêché de Noyon, en Picardie, il avait épousé Geneviève Gay — les documents de la Bibliothèque Nationale disent Geneviève Castongay (?). — Il fut inhumé le 24 Novembre 1781.

Thuiller, Crespin, dit *La Tour*, fils d'Urbain et de Laurence Paillo, époux de Marie-Madeleine Canard, était originaire de la paroisse Saint-Sauveur, de Péronne, évêché de Péronne, en l'Isle de France (?). Il habitait Québec en 1671 (1).

Faulteux, Louis, époux de Bulte... était originaire de Péronne. Il habitait le Canada en 1757.

Dupont, François, charpentier, baptisé en 1631, était originaire de Saint-Thomas, une des paroisses de Saint-Quentin, évêché de Noyon, en Picardie. Il fut inhumé le 9 Septembre 1700 à Sainte-Famille.

Herbin, Claude, baptisé en 1626, possédait un contrat du 9 Janvier 1653, provenant du greffe d'Ameau, Canada. Fils de Guillin, bourgeois, et d'Anne Guarin, il était originaire de la paroisse Sainte-Anne, ville de Saint-Quentin, évêché de Noyon, Picardie (2).

Gausse, Françoise, (1661), de Noyon, en Picardie, épouse de Nicolas Durand, de Montreuil-sous-Vincennes.

Beauval, Vincent, (1724), de Noyon, époux de Marie-Anne Beaufort.

Letellier, François, (1740), de Saint-Quentin, évêché de Noyon, Epoux de Marie-Josèphe Larrivée.

Letellier, François, (1743), de Saint-Quentin, Picardie, époux de Marie-Françoise Pelletier.

Nogard, André, (1749), sergent, originaire de Saint-Quentin, diocèse de Noyon; époux de Elize Groizard.

(1) Pour situer Péronne, en l'Isle de France, il faut admettre que l'Isle de France faisait partie de la Picardie; elle en était seulement limitrophe.

(2) En 1789, les évêchés de Soissons, Laon, Chalons-sur-Marne, Senlis, Beauvais, Amiens, Noyon et Boulogne-sur-Mer formaient l'archevêché de Reims. Sur ces huit évêchés, quatre ont été supprimés, à savoir: Laon, Senlis, Noyon et Boulogne-sur-Mer.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

DIOCÈSE DE GUISE (1)

Dehon Pierre, fils d'Antoine et de Françoise... marié sous le nom de Dion, était originaire du diocèse de Guise, Picardie.

DIOCÈSE DE SENLIS

Bulteau, Noël, (1727), marchand, fils de Jean et de Marguerite Bonard, de Saint-Fulcien de Rouville, diocèse de Senlis. Il avait épousé Marie-Madeleine de Buire, fille de Gabriel et de Marie-Marguerite Leroux, originaire de la paroisse Saint-Firmin, ville d'Amiens.

Desjardin, Claude, (1665), de la paroisse d'Isle, diocèse de Senlis, époux de Marguerite Cardillon, de Paris.

Duflos, Louis-Nicolas, (1750), de la paroisse Saint-Etienne, de Senlis, époux d'Angélique Panneton.

DIOCÈSE DE SOISSONS

Petit Levillers, Charles, capitaine d'un détachement de la Marine, baptisé en 1660, était fils de Robert et d'Elisabeth Berruyer. Originaire de Marigny, évêché de Soissons, il habitait Montréal en 1674.

Despernay, Marie-Anne, habita le Canada, (pas d'autre indication de domicile). Baptisée en 1659, elle était fille de Laurent et de Jeanne Cambron, de Soissons, Picardie. Epouse, en premières noces, de Pierre Abiron, elle avait épousé plus tard Denis, charpentier.

Adam, Anne, baptisée en 1652, fille de Corneille et de Michelle Delacourt, était originaire de Saint-Jacques, une des paroisses de Compiègne, évêché de Soissons. Mariée à Québec, le 7 Novembre 1671 à Jean Policain, de Quimper-Corentin, elle fut inhumée le 18 Mai 1709, à Levis, Canada (2).

(1) En 1789, Guise n'était pas le siège d'un évêché.

(2) Une autre émigrante, Catherine Paton, avait indiqué qu'elle était de Compiègne, diocèse de Beauvais. Toutes deux étaient picardes.

Site Internet : Archiv-Histo.com

DACHAS ou DUCHAR , Gilles, (1747), fils de François et de Marie Bilève, originaire de la paroisse Saint-Sauveur, de Soissons ,avait épousé Geneviève Chevalier.

VATEL, Jean, (1732), et VATEL, Claude, probablement deux frères, fils de Jean et de Marguerite Bruneau, étaient tous deux originaires de la paroisse Saint-Jean des Vignes, de Soissons, Picardie.

Jean était l'époux de Marguerite Brinon; Claude avait épousé Marguerite Derénom; il habitait Québec en 1733.

D'ABANCOURT, Marie, de la paroisse Saint-Vaux, de Soissons, veuve de Jean Jolier, remariée à Geoffroy Guillat, ou Guillot.

GUILHET, Nicolas, (1667), de Saint-Antoine de Nesles, évêché de Soissons, époux de Marie Selle ,du diocèse de Rouen.

GUERIN, Madeleine, (1655), originaire de Vaussalion, évêché de Soissons, mariée à Michel Julien, évêché de Poitiers.

HEDOUIN, Marguerite, (1671), de Soissons, épouse de François Barbeau, de Poitiers.

BLUTEAU, Antoine, (1671), de Condé, évêché de Soissons, époux de de la Croix, évêché de Poitiers.

BOUCHARD, Michel, 1682, natif de Soissons, époux de Madeleine de la Porte, Québec.

FRONTIGNY, Pierre, (1715), originaire de la paroisse Saint-Roch, de Belleval, diocèse de Soissons, époux de Marie-Madeleine Lajoue.

LEDUC, Jean, (1716), du Laonnois, en Picardie, diocèse de Soissons, époux de Marguerite Reiche.

MOURIER, Jean ,dit *l'Espérance*, (1757), de la paroisse Saint-Martin, de Soissons, époux de Marie-Françoise Lemay.

Dr LOMIER (1)

de la Société des Antiquaires de Picardie.

FIN

(1) Le travail du Dr Lomier, préfacé par le duc de Lévis-Mirepoix, paraîtra, sous peu, en brochure, dans la « Série Provinces de France » de la Bibliothèque de la Société d'Histoire du Canada.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique « Questions et Réponses » est ouverte à tous.

Les « Questions et Réponses » sont insérées dans le but de renseigner les *chercheurs* et les *curieux*.

QUESTIONS

UN ANGEVIN AU CANADA : BESNARD. — Je serais particulièrement obligé à un lecteur de *Nova Francia* qui pourrait me donner quelques renseignements sur : René Besnard, fils de Jean Besnard et de Madeleine Maillard, de Villiers-au - Bouan, près Chalteau, en Anjou. (Canton de Chateau-en-Vallière, Indre-et-Loire.)

Anatole CARIGNAN.

JEAN TERME, SUISSE A L'ILE D'ORLÉANS EN FÉVRIER 1666. — Qui pourrait me donner des renseignements sur l'affaire scandaleuse à laquelle fut mêlée Jean Terme, suisse résidant à l'Ile d'Orléans en février 1666. Il eut des relations avec la femme d'un nommé sieur de Saint-Aubin, natif du Poitou. Cette femme se nommait Marguerite Boileau.

ALLOBROGE.

UN CHAMPENOIS AU CANADA : SACQUESPIE. — Qui pourrait me fournir des informations et détails de famille sur : Joachim de Sacquespie, fils de Philippe de Sacquespie et Marguerite Tronson. Philippe de Sacquespie est dit au mariage de son fils qui eut lieu à Lachine le 9 septembre 1733 « seigneur de Voispreuse, sieur de Jouincourt, diocèse de Châlons, Champagne, capitaine de cavalerie ».

Anatole de CARIGNAN.

MADELEINE DE VERCHÈRE ET SA DESCENDANCE. — Qui pourrait me faire savoir le lien de parenté qui existe entre madame A. A. Taillon, d'Ottawa, née Joséphine de Boucherville, fille aînée du Dr. de Beauharnois qui était frère de Géo de Beauharnois, l'écrivain.

DUCKETT.

RÉPONSES

ARMOIRIES A DÉTERMINER : DE... UNE TOUR MAÇONNÉE ACCOMPAGNÉE D'UNE ÉTOILE DE... (Vol. I. N° I. p. 38. N° 4. p. 187. N° 5. p. 231). — Avec l'abbé Barbotin nous nous sommes occupés de la question. Les La Tour du Pin-Gouvernet avaient des armes à peu près semblables ; mais cette branche de la nombreuse famille des de La Tour du Pin a-t-elle eu des représentants au Canada ? On trouve dans « La Noblesse d'Aunis et de Saintonge convoquée aux États Généraux en 1789... » un La Tour du Pin-Gouvernet, comte de Paulin, marquis de la Roche-Chalais... etc., lieutenant - général des armées du roi, commandant en chef des provinces de Saintonge, de Poitou et d'Aunis ; il mourut sur l'échafaud le 28 avril 1794.

Commt. D. L...

— Les de La Tour du Pin-Gouvernet avaient des armes qui se rapprochent de celles décrites « de Gueules, à la Tour d'argent, maçonnée de sable, crénelée de trois pièces, avec un avant mur maçonné de même ». Jean-Frédéric, comte de La Tour du Pin, qui fut convoqué aux États généraux de 1789, à cause de son fief de Tesson, et qui portait ces armes était originaire du Dauphiné, il était né à Grenoble, le 22 mars 1727, avait épousé, le 24 avril 1755, Marie-Séraphine-Charlotte-Cécile Guinot de Monconseil, dame de Tesson et d'Ambleville.

SAINT-ONGEOIS.

LE BARON DE L'ESPÉRANCE. — (Vol. 1. N° 4. p. 186. N° 5. p. 231. Comme suite aux indications déjà fournies, me trouvant à Saint-Pierre, je m'empresse après consultation des registres, de donner à R. de R. les renseignements complémentaires suivants ; messire Charles-Gabriel-Sébastien de l'Espérance, veuf 1° de Mlle Lefebure de Bellefeuille ; 2° de Mlle du Pont de Renon, morte en 1770, épousa, entre 1770 et 1776, Jeanne Françoise Rodrigue, fille du capitaine de Port, Antoine Rodrigue, dont il eut une fille, Jeanne-Rose-Marguerite, née le 18 février 1776.

Il dut prendre femme, sans doute, lorsque sa nièce Marguerite-Louise de Coux, qui tenait sa maison, se maria elle-même, avec le sieur Le Neuf de Beaubassin, écuyer.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Elle était déjà mariée en février 1776 et signe comme marraine de la petite Jeanne-Rose-Marguerite.

Le 25 novembre 1776, elle eut un fils, Jacques-François Philippe.

P. Alb. D.

MARTINE DE BERTEREAU, BARONNE DE BEAUSOLEIL. — (Vol. 1. N° 3., p. 136.) Martine de Bertereau, née vers 1590, avait épousé Jean Duchatelet, baron de Beausoleil, originaire du Brabant qui était versé dans les sciences physiques et naturelles. Avec son mari, ayant parcouru les régions minières de la France, elle fit des voyages en Allemagne, en Hongrie, en Suède, en Italie, et même, ce qui est rare à cette époque, traversa l'Atlantique et visita le Nouveau-Monde, rapportant des notes sur les richesses minières du continent américain.

En 1640, la baronne de Beausoleil, lasse de voir ses travaux ignorés et ses projets sans cesse rejetés, faisait imprimer un Mémoire intitulé : « La « restitution de Pluton à l'Eminentis- « sime Cardinal Duc de Richelieu, avec « la réfutation de ceux qui croient que « les mines et choses souterraines ne « se peuvent trouver sans magie et « sans l'ayde des démons ». En ce Mémoire elle proposait l'établissement d'une administration régulière des mines de France et d'un corps d'agents instruits dans le métier des mines et chargé du seul exercice de cette fonction dans les provinces de France, ce qui ne devait se réaliser que vers la Révolution Française par la création du corps des Ingénieurs des Mines ; elle demandait également que l'on joigne les ressources de l'industrie minière à celles de l'agriculture de façon que la France puisse soutenir le rang qui lui appartient en Europe. « En France, disait-elle, il se trouve « presque de tout ce qu'on va chercher « chez les étrangers, sauf les espice- « ries du Levant, les éléphans, les « castors du Canada, les plantes aro- « matiques des parties Méridionales... »

Le cardinal-duc ne semble pas avoir bien goûté les « raisons » de la baronne de Beausoleil, qui cependant avait écrit en la première partie de son Mémoire : « ...aujourd'huy Dieu vous « ouvre les yeux et apprend à Votre « Eminence très auguste, par moy qui « ne suis qu'une femme de laquelle « il a peut estre plu à la Divine Bonté « se servir, aux fins de donner advis « des thrésors et richesses dans les « Mines et Minières de France... » car il la fit enfermer dans la prison d'État de Vincennes, où elle mourut quelques années avant son mari, incarcéré en même temps à la Bastille. A.-L. L.

EN VENTE

aux bureaux de « Nova Francia »

et chez Gabriel Enault

Éditeur de la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA

28, place de la République, MAMERS (Sarthe)

Collection de six portraits, sur papier grande marge, d'après cuivre ancien de **J. J. Olier, Thomas le Gauffre, Alex. le Ragois de Bretonvilliers, Le Royer de la Dauversière, de Renty,** Associés de la « Compagnie du Montréal » ; **Tronson,** 3e Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris. Chaque : 20 frs.

* * *

REV. P. OMER LE GRESLEY, Eudiste, professeur au Collège de Bathurst (Canada). **L'Enseignement du Français en Acadie (1604-1926).** 1 volume in-8° raisin, 259 pages. 12 frs.

ANNIVERSAIRES HISTORIQUES

1626. — En 1626, l'arrivée de Eustache Boullé, de Destouches, des PP. Noyrot et de Noüe, avec vingt ouvriers, du P. Le Caron et des frères Gervais et Jean Gaufreste, récollets, avaient portés le nombre des arrivants en Nouvelle-France à 27 ; les *Registres* de Québec nous font savoir la naissance, en août, de Marguerite Couillard, qui sera la femme de Jean Nicolet. Dès juillet dix français vont monter aux Hurons avec les PP. de la Noüe et de Brébeuf, jésuites et le récollet de la Roche Daillon. La population restant à Québec, autour de l'ABITATION de Champlain, est réduite à soixante-et-onze.

1726. — JUIN 4. Le ministre écrit à M. de Beauharnois, Intendant à Rochefort, de Versailles : « ...J'ay été bien faché d'apprendre que le « nombre des passagers qui doivent s'embarquer sur la flutte l'*Éléphant*, « ne vous permette pas d'envoyer à Québec tous les soldats qui estoient « destinés pour recruter les trouppes du Canada. Je vous prie d'y en faire « passer le plus qu'il sera possible les Compagnies estant très faibles,... « vous ferez payer s'il est possible les 26.100 livres ordonnées pour la « première moitié des farines, munitions et habillement, des trouppes « de l'Isle Royalle afin de diligenter les fournitures et ne point retarder « le départ du *Dromadaire*,.... m. de Saint-Ovide, gouverneur de l'Isle « Royalle m'informe que la salle d'armes à Louisbourg estoit en bon « Estat et qu'il n'y avoit que les fusils nécessaires pour armer les « trouppes comme il convient qu'il y en ait d'autres pour en cas d'oc- « casion armer les Habitants qui n'en auroient point, vous aurez « agréable d'envoyer cette année par le *Dromadaire*, 100 fusils grena- « nadiers... » (Arch. Nat. Col. B 49. f° 227 v°).

— Le ministre envoie, de Versailles, à MM. de Beauharnois, gouveur et Dupuy, intendant, du Canada, deux paquets destinés au Canada et à l'Ile-Royalle qui « ...contiennent des Exemplaires de l'Arrest du « 26 du mois dernier concernant l'augmentation des espèces... (Arch. Nat. Col. B 49. f° 683).

JUIN 11. Le ministre, de Versailles, avise M. de Chaon que « ...M. « de la Thuillerie a remis il y a huit jours le fonds de 75.000 livres que « vous devez porter à l'Isle Royalle... » (Arch. Nat. Col. B 49. f° 230).

— Le ministre écrit à M. de Beauharnois, Intendant à Rochefort, pour lui faire savoir qu'il fera que la subsistance des troupes de l'Isle-Royale soit assuré en lard. (Arch. Nat. Col. B 49. f° 230).

Site Internet : Archiv-Histo.com

JUIN 14. Le roi, de Versailles, écrit au Conseil Supérieur de Québec pour lui annoncer qu'il a « pris la résolution de gouverner » par lui-même et qu'il a jugé à propos de « supprimer le titre de principal ministre » du royaume.

JUIN 18. Le ministre, de Versailles, écrit à M. de l'Etenduere, « ...J'ay esté satisfait du compte que vous m'avez rendu de la carenne « de la flutte le *Dromadaire* dont le Roy vous a donné à commande- « ment... » Ordre est donné, ce jour, à Beauharnois de lui faire payer ce qui lui est dû « ...de la campagne dernière... » et à « M. de la Thuille- « rie les ordres nécessaires pour vous faire donner 1500 livres... » (Arch. Nat. Col. B 49. f° 232).

— Le ministre écrit à M. de Beauharnois, Intendant à Rochefort, « ...Le S^r Hebu, négociant à Rochefort, Mr. est chargé d'envoyer au « S^r Ganet, entrepreneur des fortifications de l'Isle Royalle de l'Ardoise « pour le Batiment du Roy à Louisbourg... », cette ardoise sera placée « sur la flutte le *Dromadaire*. (Arch. Nat. Col. B 49. f° 234).

JUIN 25. Le ministre écrit, de Versailles, au même, « ...j'ay « appris avec beaucoup de plaisirs que les fonds destinés pour le « Canada et l'Isle Royalle ayent été embarqué, M. le comte Desgouttes « m'a écrit des Rades de la Rochelle le 18. qu'il avoit envoyé sa cha- « louppe pour embarquer M. le marquis de Beauharnois et M. Dupuy « et que dès qu'ils seroient à Bord il continueroit sa route... » (Arch. Nat. Col. B 49. f° 235).

JUIN 30. Le ministre écrit, de Versailles, au mème, « ...Il n'est « que trop vrai que le feu a pris au Palais de Québec le 28 décem- « bre dernier à 9 heures du soir par un vent de N. E. forcé « sans qu'on ait pu savoir par quel accident. M. de Longueuil m'écrit « de Montréal que la manzarde a été entièrement consumée que les « gros murs ont tenu bon, ce qui a donné le temps de tout sauver, je « n'ay point d'autres détails... » ; départ de sauvages pour la Nouvelle-Angleterre ; Beauharnois, Dupuy, Bégon examineront « ce qu'il conviendra de faire pour le rétablissement du Palais... » (Arch. Nat. B 49. f° 683).

L'ARGUS de la PRESSE vient de faire paraître une nouvelle édition de « **NOMENCLATURE** des Journaux en Langue Française paraissant dans le Monde entier ». Cet ouvrage de 800 pages et de plus de 10.000 noms de journaux différents honore la Presse française, en même temps qu'il sera l'auxiliaire de tous ceux qui ont besoin du concours de ses lumières.

LIVRES et REVUES

« LES HABITS ROUGES », roman canadien, par R. de Roquebrune. — Le roman n'est sans doute qu'un côté de l'histoire. Ainsi les lecteurs de *Nova Francia* ne seront-ils point surpris d'entendre ici parler d'une œuvre d'imagination qui fait revivre un des moments les plus curieux de l'histoire du Canada : le soulèvement de 1837. Ceci est même de l'histoire franco-canadienne, car c'est sous l'influence très nette des révolutions de Paris que se produisit le mouvement.

Une réimpression des « *Habits Rouges* » va permettre à beaucoup de lecteurs français de connaître l'émouvante et gracieuse aventure autour de laquelle Monsieur de Roquebrune a fait revivre la crise politique que traversa son pays.

L'historien et le lettré -- d'ailleurs on ne saurait vraiment les séparer — trouveront à cette lecture un plaisir égal.

Commencé volontairement en grisaille, le récit se colore peu à peu pour aboutir au drame ardent, avec une émotion contenue par un art de tout premier ordre. Il aimera à faire planer sur les destinées une mélancolie un peu hautaine et d'une rare élégance.

Seulement les héros de M. de Roquebrune sont des canadiens, c'est-à-dire des hommes de foi et d'action. Ils ont du vague à l'âme, mais ils gardent un cœur ferme.

Donc l'enthousiasme libéral a troublé les esprits si équilibrés des canadiens francais et, à ce vent d'indépendance politique se mêle au souffle d'indépendance nationale.

Un complot s'organise à la fois contre l'Angleterre et contre la couronne anglaise. L'exemple des États-Unis agit en même temps. Le Canada rêve de se constituer en République indépendante. Rêve ! Les grandes choses commencent toujours par des rêves, mais le rêve se condense comme la nuée qui devient orage .Or, très habilement, l'auteur nous fait pressentir qu'il n'y a pas dans ce songe assez de force initiale pour qu'il devienne un grand dessein.

Le courage personnel ne manque certes pas à ces conspirateurs hésitants comme on le verra par leur bravoure si pure. Ce qui leur fait défaut, c'est le courage collectif.

Le fond de l'âme canadienne n'est pas émue par ce désir. Il y a trop d'opposition de vue entre ceux qui serraient autrefois les rangs sous Montcalm et Lévis.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Les positions prises par les familles, par les partis, sont des plus curieuses. Ainsi la vieille aristocratie canadienne, choquée des principes de subversion sociale sur lesquels s'appuient les mécontents, et se considérant d'ailleurs comme engagée vis-à-vis de l'Angleterre par une sorte de parole d'honneur, affecte envers la Cour de Londres un loyalisme extrême.

N'oublions pourtant pas qu'il s'agit d'êtres humains, c'est-à-dire ondoyants et divers. Cette attitude, pour être générale, n'est donc pas unanime. C'est dans ces nuances que la phsychologie pénétrante du romancier fait jouer les circonstances et les caractères.

L'époque, les évènements, les êtres sont évoqués dans une lumière délicate où flotte une brume exquise. Et, dans cette atmosphère créée avec un pinceau des plus fins, se développent deux crises d'amour et de conscience habilement entrelacées entre les deux races qui s'affrontent.

« *Les Habits Rouges* » apportent en même temps à l'histoire et au roman une œuvre vraie, originale, harmonieuse, dont les lettres françaises auraient le droit d'être jalouses si elles ne préféraient en rendre hommage aux lettres canadiennes.

Duc de Lévis-Mirepoix.

* * *

Catalogue des Gravures comprenant les tableaux, dessins et estampes, conservés aux Archives publiques du Canada, avec Introduction et Notes par James F. Kenney, M. A., de la *Société Royale d'histoire*, publié sous l'autorité du Secrétaire d'Etat et de la direction du Conservateur des Archives. (The Mortimer Company, Ottawa, 1925).

Ce très beau catalogue publié avec un luxe de gravures et de reproductions rendra de grands services aux historiens du Canada. Il montre quel musée historique de premier ordre a été formé aux Archives d'Ottawa. La place d'honneur y a été réservée à un portrait de Louis XV par J. B. Van Loo. On y voit aussi la reproduction des portraits de l'amiral Saunders, de Lord Northcliffe, du marquis de Tracy, d'un très curieux portrait de Guillaume Couillard, du comte d'Estrades, etc... La lecture du catalogue est très instructive et fait grand honneur à l'érudition de M. Kenney et de ses collaborateurs des Archives d'Ottawa. Une savante étude sur l'art de la gravure précède la nomenclature des pièces que renferme le musée historique des Archives.

R.

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

La collection des « Clochers de France » déjà si riche, vient de donner aux amis des lettres un ouvrage très intéressant de P. Lapaysan sur un foyer janséniste normand au XVIII[e] siècle intitulé : « Le Port-Royal de Normandie. »

L'Histoire du prieur de Saint-Himmier-en-Auge, l'abbé Henri de Roquette, janséniste acharné et obstiné, est narrée avec beaucoup de compétence et de valeur.

Les divers démêlés de cet homme qui avait abandonné son bien-être et sa quiétude pour continuer à penser selon son cœur et sa conviction, ses démêlés avec l'autorité ecclésiastique qui le firent pensionnaire de la Bastille quelque temps, sont contés par P. Lapaysan avec force citation et documents.

Ce très vivant témoignage sur la survivance de l'idée janséniste au pays normand après l'effondrement de Port-Royal est en vente chez J. Peyronnet, rue de Valois, Palais Royal, Paris. A. A.-L.

* * *

La Dame de Chambly, par Andrée Jarret. (Montréal, Garand.)

Ce petit roman possède des qualités, mais il est gâté par des fautes déplorables. Les expressions canadiennes sont amusantes et bien en place pour donner au livre un goût très local. Mais l'auteur possède une connaissance assez relative de la syntaxe française. Cependant Madame Jarret a des dons d'observation. Les premiers chapitres de son livre sont très bons, le premier surtout. Malheureusement le roman s'égare dans une histoire de jeune fille vertueuse et malheureuse du plus mince intérêt. La mère et la sœur de l'héroïne sont psychologiquement plus intéressantes que l'héroïne elle-même. Quant au jeune amoureux et à Madame Beauchemin, la dame de Chambly, ils sont conventionnels et dénués de réalité. R.

* * *

Dans « *Les Annalistes Apostoliques* » (N° Mai-Juin 1926) nous trouvons la note suivante que nous reproduisons, sans commentaire, avec le plus grand plaisir, car elle concerne un collaborateur dévoué de *Nova Francia* et un des membres les plus documentés du *Comité des Sources et des Recherches* de la *Société d'Histoire du Canada :*

« Le centenaire des sœurs de Saint-Joseph. Petite colonie : la vie y est plus en famille. Pays froid : les passions sont au ralenti et les divers pouvoirs fraternisent. On va y célébrer le centenaire de l'arrivée des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. C'est tout un siècle de dévouement aux œuvres d'éducation et de charité hospitalière qui se

Site Internet : Archiv-Histo.com

commémorent ainsi. M. le Maire de Saint-Pierre, par une très aimable attention, a voulu inviter à ces fêtes le P. A. David, jadis missionnaire dans les Iles, aujourd'hui professeur au Séminaire du Saint-Esprit, et la municipalité lui offre le voyage. Le P. David, en outre de sa popularité parmi le monde saint-pierrais, a consacré de nombreux articles et conférences à l'histoire de cette intéressante colonie. Il s'est embarqué à la fin d'avril. »

* * *

Dans « *Paris-Soir* » Pierre Chanlaine a parlé de « L'appareil à décéler la mort » que vient de construire le comte de Menou. Cet appareil qui révèle chez son inventeur de grandes connaissances scientifiques et qui rendra à la science de très grands services est des plus simple ce qui faisait conclure Pierre Chanlainè par ces mots : « Alors, si vous avez des craintes d'être enterré vivant, prenez pendant « qu'il en est temps vos précautions. Demandez par disposition testa- « mentaire l'épreuve du tube de Menou. »

* * *

Nous avons reçu, fort bien tirée et illustrée, le texte de la Conférence faite par le Dr J. Lemieux, agent général de la Province de Québec, à Londres, au *Royal Colonial Institute*. Les souvenirs évoqués de l'Histoire du Vieux Québec, de ses Héros et Défenseurs, de ses Colons et Habitants, de ses Traditions toujours vivantes, de son loyalisme sincère, de son évolution, font que cette conférence est un document que nous serions heureux de voir éditer en français, car, à sa lecture beaucoup de Français s'instruiraient et de Canadiens se rappelleraient.

A.-L. L.

* * *

QUÉBEC

Dans l'*Enseignement primaire*, édité à Québec, (N° 9 de mai 1926) nous avons lu une Conférence prononcée par C.-J. Magnan sur l'Histoire du Canada à l'École Primaire, 1825 à 1925. Le premier manuel d'Histoire du Canada, édité par un Canadien Français, M. J.-F. Perrault, président de la Société d'Éducation du District de Québec, et distribué dans les Écoles Primaires, parut en 1832, à Québec. Une *History of Canada, from its first discovery, to the peace of 1763*, avait été éditée en 1826, par William Smith et malmenait fort les Canadiens Français. Nous espérons que cette conférence très substantielle et vivante sera tirée en brochure.

Dans la *Revue Franciscaine* (N° 5, mai 1926) éditée à Montréal, une étude très intéressante du P. Théodoric Paré, o. f. m., sur le P. Bernardin Le Neuf, missionnaire Récollet, — 1672-1702, — mérite

NOVA FRANCIA - Volume 1, nos 1-6, 1925-1926

attention. Jean-Baptiste Leneuf, dit Lavallière, fut baptisé aux Trois-Rivières, le 17 novembre de 1672 étant né le 20 octobre précédent de Michel Leneuf de la Vallière et Marie Denis. Il eut pour parrain Jean-Baptiste Le Gardeur, sieur de Repentigny, représenté par son frère Charles Le Gardeur, sieur de Villiers et pour marraine Marie Boucher, épouse de M. de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières. Le fils du fondateur de Beaubassin passa ses premières années en Acadie, passa quelques années au Séminaire de Québec et prit l'habit des Récollets et le nom de Bernardinen 1696. Sa carrière sacerdotale ne fut pas de longue durée, il exerça le ministère au Cap Santé, à l'Ancienne Lorette, fut le premier missionnaire de Rimouski et vint mourir à Québec en janvier 1702.

ACADIE

En commémoration de la première représentation dramatique en Canada, en 1606, l'*Association Historique, d'Annapolis Royal* a décidé d'apposer une plaque au fort Anne, ancienne forteresse de Port-Royal.

C'est dans ce Fort que Marc Lescarbot, avocat de Paris, fit représenter sa pièce : le « théâtre de Neptune », à l'époque charmante où les valeureux compagnons de Champlain se distrayaient en fondant l'Ordre du Bon Temps, où les Muses voisinaient avec Mars.

Nous lisons à ce sujet dans l'*Évangéline*, organe dévoué aux intérêts Acadiens et que dirige avec cœur M. Alfred Roy : « Sait-on que « la première représentation dramatique qui eut lieu en Canada fut « donnée à Port-Royal, et cela en 1606. Marc Lescarbot composa à « cette date une pièce en l'honneur de Poutrincourt et la fit représen- « ter par ses compagnons... » Ajoutons, avec l'*Évangéline* que l'*Association Historique d'Annapolis Royal* a décidé de « publier un livre « racontant l'histoire de la pièce et les circonstances qui la virent « naître et donnant le texte complet de cette pièce, en français et en « anglais. »

A.-L. L.

CHICAGO (ILL.) États-Unis.

Le N° 4, d'avril 1926 (Vol. VIII) de la *Catholic Historical Review*, est consacré entièrement au Congrès Eucharistique de 1926. Outre le programme du Congrès, les avantages spirituels que les Congressistes y acquierront, nous devons signaler une étude fort bien faite de Anthony Matré, de Chicago, sur l'Histoire des Congrès Eucharistiques, une étude de Joseph J. Thompson sur la ville où se tient le Congrès et qui est particulièrement désignée par son passé religieux : Chicago où se dépensèrent pour la foi les compagnons du Père Marquette, Pierre Porteret et Jacques Le Castor.

A.-L L.

Site Internet : Archiv-Histo.com

NOUVELLES DIVERSES

Lord Willingdon vient d'être nommé Gouverneur-Général du Canada en remplacement de Lord Bing de Vimy.

Né en 1866, il fit ses études à Eton et Cambridge, et fut député aux Communes anglaises de 1900 à 1910 alors qu'il fut créé baron. De 1905 à 1912 il fut le Lord junior de la Trésorerie, gouverneur de Bombay de 1913 à 1919 et gouverneur de Madras de 1919 à 1924. Il fut ensuite créé gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté et chevalier commandeur de l'ordre de l'Empire Britannique, chevalier grand commandeur de l'Empire des Indes et chevalier grand commandeur de l'Étoile des Indes.

* * *

Au Triduum solennel en l'honneur des huits Jésuites martyrisés en Canada de 1642 à 1649, jésuites béatifiés par Pie XI, qui a été célébré à l'Église diocésaine des Étrangers, de Paris, les vendredi 28 mai, samedi 29 mai et dimanche 30 mai, la *Société d'Histoire du Canada* a été représentée par MM. Beauchesne, Leymarie et de Roquebrune.

* * *

A la Flèche, le 9 mai dernier, une fête fut célébrée avec éclat et au milieu d'un grand coucours de peuple, en l'église Saint-Thomas, en l'honneur des R. R. P. P. Jésuites martyrisés au Canada. L'éloge des Bienheureux a été dit par le R. P. Paul Guillemin S. J. La population fléchoise, que tant de souvenirs attachent au Canada et où les souvenirs du Receveur des Tailles Jérome Le Royer de la Dauversière doit vivre avec celui des Hospitalières parties à son instigation, avait tenu à se joindre, en grand nombre, à cette cérémonie pieuse et émouvante.

* * *

Au cours d'une très importante réunion de l'*Association Historique Canadienne*, à Ottawa, le sénateur Thomas Chapais, président de cette Société, membre de la *Société Royale du Canada*, a prononcé une conférence remarquable. Nous reviendrons sur cette conférence qui mérite un compte rendu sérieux et qui serait à méditer par tous ceux qui font de l'histoire et à connaître par ceux qui ne connaissent pas les joies des chercheurs et des curieux de la petite histoire qui fait la Grande Histoire.

L'Imprimeur-Gérant : Gabriel ENAULT.

Mamers. — Imprimerie Gabriel ENAULT. — 11.779. — 1926-5.

900 succursales
au service
des affaires

Dans 900 importants centres commerciaux du Canada, de Cuba, des Antilles, de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud, ainsi qu'à Londres, à Paris, à Barcelone et à New-York il y a une succursale de notre banque, où vous trouverez les avantages de notre organisation tout entière.

Un organisme bancaire que, seul, peut avoir un établissement disposant de 800 succursales au Canada et de plus de 100 succursales dans les autres pays, est chaque jour à la disposition du monde commercial dans les 21 pays où nous sommes installés.

Vous pourrez tirer grand profit pour vos affaires des renseignements innombrables qu'il vous sera possible d'obtenir de nos 900 sources directes d'information.

La Banque Royale
du Canada

L'actif total dépasse 788 millions de Dollars

BUREAU DE PARIS :
28, Rue du Quatre-Septembre

Site Internet : Archiv-Histo.com

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(BANQUE D'HOCHELAGA)

Siège Social : MONTRÉAL

Capital versé et Réserve : $ 11.000.000

Actifs plus de $ 122.000.000

---

263 Succursales au Canada

dont 219

dans la province de Québec

FILIALE A PARIS

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(FRANCE)

RUE AUBER, 14